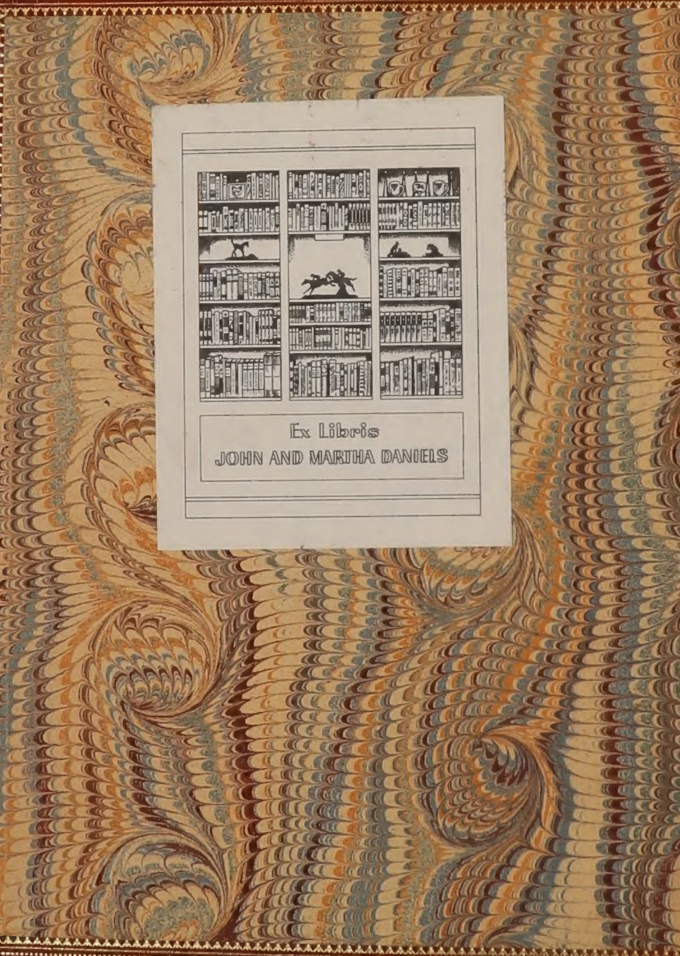



Ex Libris
JOHN AND MARTHA DANIELS





Thiébaud 824
Schwerdt II p144
Soulaine 416-417, fine copy

£1,400



A PARIS
Chez Antoine de Sommauille et
AV PALAIS
Auec Priuilege du Roy 1665

LA VENERIE ROYALE

DIVISE'E EN IV. PARTIES;

QVI CONTIENNENT

Les Chasses du Cerf, du Lievre, du Chevreüil, du Sanglier, du Loup, & du Renard.

AVEC LE DENOMBREMENT DES FORESTS & grands Buissons de France, où se doiuent placer les Logemens, Questes, & Relais, pour y chasser.

DEDIE'E AU ROY.

Par Messire ROBERT DE SALNOVE, *Conseiller, & Maistre-d'Hostel ordinaire de la Maison du Roy, Lieutenant dans la grande Louueterie de France, Escuyer ordinaire de Madame Royale Christine de France, Duchesse de Sauoye, & Gentil-homme de la Chambre de S. A. R. de Sauoye.*

A PARIS,
Chez ANTOINE DE SOMMAVILLE, au Palais, au cinquiesme Pilier de la grande Salle, à l'Escu de France.

M. DC. LXV.
Auec Priuilege du Roy.



AV ROY.



IRE,

La Chasse est vn si noble exercice, qu'il est presque le seul où les Princes s'adonnent,

comme à l'apprentissage de la guerre, le plus illustre des Arts, & le plus genereux des emplois, où se trouuent les mesmes ruses & les mesmes fatigues; Si bien que le Chasseur & le Guerrier, ont peu de difference. Les Roys mesmes sont égallement jaloux des droicts & des ordres de la Chasse & de la Guerre; & comme il s'y rencontre de la peine & du plaisir, ils en iugent absolument l'exercice royal. A qui pourrois-je donc plus iustement offrir ce Liure de Chasse, qu'au plus grand Roy du Monde, digne Fils du Grand & IVSTE LOVIS, qui ne cessoit les trauaux de la Guerre, que pour les reprendre à la Chasse; & qui dans l'vn & l'autre de ces penibles & violens emplois, a tousiours partagé son repos. Ses preceptes m'ayans appris les leçons que ie vay donner, ie croy, SIRE, que vous prendrez plaisir aux remarques de toutes les Chasses considerables, que ie tiens de deux si excellens Maistres, HENRY LE GRAND,

& LOVYS LE IVSTE, auſquels voſtre Majeſté ſuccede tres-dignement; & qu'à leur exemple elle ioindra à ſa Naiſſance auguſte, leurs vertueuſes inclinations. Ie m'eſtimeray tres-heureux & trop bien recompenſé de mon trauail, ſi la lecture en eſt auſsi agreable à voſtre Majeſté, que l'exercice que i'en ay fait, le fut au feu Roy voſtre Pere; Et ſi i'auois l'honneur d'eſtre auprés de vous en meſme eſtime, pour ce que i'ay d'acquis en ce bel Art, ma fortune n'auroit point de prix, voyant voſtre Generoſité curieuſe de ces belles leçons, & portée aux nobles & innocens plaiſirs qui ſe trouuent dans la prattique; vous repoſant de temps en temps des affaires de l'Eſtat, ſur les ſoins de cette grande & admirable Princeſſe, la Reyne voſtre Mere, & ſur les conduites & les veilles de voſtre Miniſtre Incomparable. Cependant ie feray des vœux, que voſtre Majeſté ſoit comblée des Benedictions du Ciel; inſpirée de m'honorer de ſes Commande-

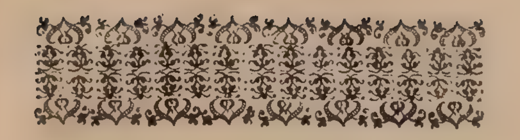
mens, & persuadée que ie suis, auec vne passion infinie,

SIRE,

De vostre Majesté,

Le tres-humble & tres-obeïssant subiet & domestique,
DE SALNOVE.

PREFACE



PREFACE

CE grand Roy LOVIS LE IVSTE d'vne memoire triomphante, infatigable aux belles choſes, n'a pû qu'augmenter la gloire de ſes Predeceſſeurs, qui n'ont trauaillé que pour ſon accroiſſement en celle de leur Poſterité. Laquelle auſſi s'eſt trouuée en ce Monarque ſi grande, & que ſon fils le digne Succeſſeur de ſes vertus, maintient auec iuſtice dans ce fleuriſſant Eſtat & par tout le pays de ſes conqueſtes. Où le ſuiuant au pas, il ſe montre encor curieux du bel art de la Chaſſe, illuſtrée d'vn tel Heros ſon Pere, dont les preceptes m'ont eſté des leçons, que i'oſe publier, venant d'vn ſi grand Maiſtre. Si bien que les regles & les ordres de la Chaſſe y ſont tellement obſeruez, dans le temps qu'il faut ſonner & parler aux chiens, que rien n'y peut manquer;

p[illegible] lay ſeul en a poly les termes, dont les puiſſantes lumieres ont découuert toutes les connoiſſances qu'on peut auoir des Cerfs, par les ſoins que ſa Maieſté a voulu prendre d'aller ſouuent les détourner aux Bois, & d'y mener les plus excellens de ſa Venerie, pour raiſonner auec eux ſur toutes les circonſtances d'vn Art ſi noble. Il eſt bien iuſte qu'il conduiſe ma plume en cét Ouurage, ayant eu l'honneur d'auoir eſté nourry ſon Page, employé dans ſa Venerie & dans la Guerre trente-cinq ans de ſuite; tant auprés de ſa Majeſté, qu'en Piedmont, par ſon commandement, prés de MADAME ROYALE ſa ſœur, & de ſon Alteſſe Royale, VICTOR AMEDE'E, le Duc de Sauoye, ſon Beau-frere. Leur égale & vertueuſe inclination, tant à la Chaſſe qu'à la Guerre, a dignement allié ces deux Princes; puis qu'aux meſmes emplois ils ſembloient n'auoir qu'vn meſme eſprit en deux corps differents. De ſorte que la Chaſſe, qui fait mon ſuiet, a eſté de tout temps le diuertiſſement des Roys, des Princes & des Gentil-hommes, & a tenu le premier rang des plus nobles exercices. Auſſi n'eſt-il permis qu'aux Gentils-hommes, par l'adueu des Souuerains, qui pour mettre difference entre leurs plaiſirs, ſe ſont reſer-

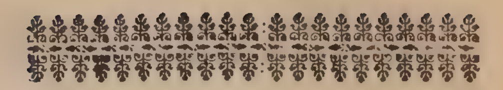
uée seulement la Chasse du Cerf, pour leur abandonner toutes les autres ; honorans ainsi la Noblesse de la participation de leurs diuertissemens, pour témoigner l'estime qu'ils en font. Mais à present vn tel dereglement s'y trouue, que toutes sortes de personnes chassent plustost pour l'vtilité, que pour l'action & le plaisir ; d'où i'apprehende que cette Chasse noble ne deuienne roturiere, & que l'excellence de cét Art ne se perde ; puisque mesme les meutes reglées sont conduites par de ieunes Veneurs, qui s'estiment habiles de sçauoir emboucher vn Cor, quand ils sonnent le gros & le gresle, sans aucune difference ny reglement de tons, ne voulans pas apprendre les veritables, & establis de tout temps, pour ne les pas obseruer, particulierement ceux du regne de ces deux florissans Monarques, HENRY LE GRAND, & LOVIS LE IVSTE, qui donnent vne parfaite creance aux chiens ; puisqu'on leur fait entendre par ces tons reglez, ce qu'ils doiuent executer, & selon l'ancienne maxime Françoise, qui n'emprunte rien des Estrangers, dont les termes ne sont pas entendus, eux-mesmes ne les conceuans pas, où se connoist leur ignorance. Ce qui m'a fait ressouuenir de mes premieres instructions, pour

faire renaistre le bel ordre, & redonner le iour aux beaux termes, dont vsoient ces deux puissans Roys, pour seruir aux plaisirs de leur auguste Successeur, & à tous les Princes & Gentils-hommes, qui aprés les trauaux d'vne longue guerre, pourront iouyr aussi long-temps des douceurs de la Paix; mais non pas sans employ, parce que la Noblesse Françoise abhorre l'oisiueté, qu'elle ne peut vaincre plus genereusement que par les illustres combats de la Chasse, d'autant plus recommandable, quand ces beaux termes y seront obseruez, que i'ay veu pratiquer à plusieurs Princes & Gentils-hommes, notamment par feu Monseigneur le Duc de Montbazon, Grand-Veneur de France, qui a fait voir par sa capacité, que HENRY LE GRAND l'auoit tres-dignement choisi. Et aussi par deffunts Messieurs le Mareschal de Thoyras, de Frontenac, de Beaumont, de l'Isle le Roy, de S. Sere, de la Comble, de Grissac, la Molliere, du Moustier & de Boiselair, lesquels pouuoient en leur temps passer pour les plus experts. Nous auons encores à present Messeigneurs le Prince Thomas, de Vandosme, de Metz, le Prince de Guimené, Grand-Veneur de France, de Souuré, le Duc & le Commandeur de Schombert, de la Force, le Duc de saint Simon, de Tresme,

de Vitry, de Seruien, Monſieur le Marquis de ſaint Heran, Grand-Louuetier de France, & Meſſieurs de Beaumõt, qui ſuiuans les traces de leurs Peres, ſe ſont rendus des meilleurs Chaſſeurs. C'eſt pourquoy le Roy en a fait choix, pour luy donner les premiers plaiſirs de la Chaſſe. Et de Lieutenãs de ſa Venerie, Meſſieurs de Rouuray, de Leuarés, de Boniface, de la Roche Bardon, de la Pliſſonniere, de Chaſteau Regnaud, & Salomon du Belley, Seigneur de Soiſy aux Bois, Lieutenant de ſa Venerie pour le Loup, & le ſieur de Bourlon, Treſorier de ſa Venerie, & ſçauant dans la Chaſſe, & de Sous-Lieutenans, Meſſieurs de Buade, de Carbiniac & de la Fontaine; & de Gentils-hommes ordinaires, de ſaint Rauy, Deſprez, de Thury, de la Prairie, de Poix, de la Roche-Doüart, de Mazancourt, de Patinoſtre, de Piquant, de la Foſſe, de Bois-Clerc fils, & Meſſieurs de ſaint Martin, de Valois & de Fourche, Capitaines des équipages de Chaſſes des trois Princes que i'ay nommez cy-deſſus. Tous ces excellens hommes dans l'Art, pourront bien voir ſi mes écrits n'enſeignent pas les vrayes connoiſſances, les methodes de parler & ſonner, & la maniere de bien chaſſer. Ils pourront bien iuger ſi mes preceptes & mes aduis ſont veritables, & les ſçauront bien diſcerner des frauduleux

& imaginaires, que ie remarque ſur le ſuiet des grandes & hautes chaſſes dont ie traite. Sans doute qu'ils diront, que les bons ordres que i'y fais voir, ont eſté obſeruez de tres-long-temps dans les Veneries & équipages de nos Roys, & aduouëront que i'exprime nettement la façon de tenir les chiens-courans, les limiers & les levriers, pour les ſix ſortes de chaſſes, que ie diuiſe en ſix Traictez; ſçauoir pour Cerf, Lievre, Chevreüil, Loup, Sanglier, & Renard. Et i'eſpere que la maniere de chaſſer le Cerf en Piedmont, qui fait la ſeconde Partie, ſera par les connoiſſeurs iuſtement approuuée; comme auſſi les remedes infaillibles aux maladies des chiens, dont ie parle vers la fin, auec la brieue inſtruction des mots, tons, termes & manieres de ſonner & parler; & comme on doit peupler les foreſts des grandes beſtes, dont i'écris, ne ſera pas mépriſée. Quant au dénombrement que i'adiouſte des foreſts & grands buiſſons qui ſont en France, propres à y forcer & prendre ces beſtes, comme des logemens qui s'y feroient pour le Roy & ſa Venerie, s'il y vouloit chaſſer, i'en croy le diuertiſſement & la curioſité auſſi agreable, & ſans contredit, que le bel ordre qui s'y trouue pour les Queſtes & les Relais dans les refuites des Cerfs, qui concluent cét Ouurage. Mon

cher Lecteur, si en voyant cétœuure, mon stile de Caualier ne vous contente, ma profession me seruira d'excuse, ne pouuant mieux estaller mes pensées auec la rudesse d'vn langage negligé, & d'vn discours sauuage, que j'ay contracté dans les Bois. Si pourtant vous auez la moindre inclination au Royal exercice de la Chasse, ie suis asseuré que les belles instructions que j'en donne, vous feront suppleer aux deffauts des termes qui les expriment. Lisez-les donc auec attention, pour en venir à la pratique, & si vous en profitez, j'en seray le premier satisfait. Adieu.



ADVIS
DE L'IMPRIMEVR AV LECTEVR.

NE vous estonnez pas, Amy Lecteur, de voir au commencement de ce Liure de LA VENERIE ROYALE, & dans la suite, quelques termes qui pourront sembler nouueaux à ceux qui n'en auront pas beaucoup pratiqué l'exercice. L'Auteur y a pourueu par vn Dictionaire autant profitable qu'il est sans exemple; & qui est comme la clef, & l'abregé de son Ouurage. Voyez-le donc à la fin du Liure, & vous y appliquez fortement. Mais ce n'est pas assez de vous instruire des termes, il faut voir l'Ouurage tout entier, & le considerer à plein fonds, pour de la Theorie venir à la pratique d'vn si bel Art, dont l'exercice est le plus genereux qui se verra jamais. Vous ne pouuez qu'y profiter, si vous auez la patience d'y donner quelques-vnes de vos heures auec attention, qui sera vne veritable marque de vostre generosité.

TABLE.

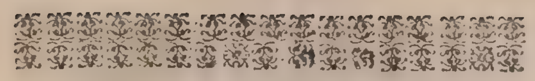


TABLE DES CHAPITRES DE LA VENERIE ROYALE.

DE LA CHASSE DU CERF.

LA VENERIE ROYALE.

Seconde Partie.

LA VENERIE ROYALE.

De la Chasse du Liévre.

De la Chasse du Chevreüil.

TROISIESME PARTIE DE LA Venerie Royale.

De la Chasse du Loup, du Sanglier, du Renard & des Receptes pour les chiens.

La Chasse du Sanglier.

De la Chasse du Renard.

Traicté des Receptes.

QVATRIESME PARTIE DE LA Venerie Royale.



LA VENERIE ROYALE.

DE LA CHASSE DV CERF.

CHAPITRE PREMIER.

Pour connoiſtre le naturel & les qualitez du Cerf.



S'Il eſt vray que le Createur a aſſuietty au premier des hômes les animaux pour ſon diuertiſſement, comme au plus accomply de toute la nature ; Le meſme Dieu qui nous a donné des Roys, leur a iuſtement reſerué le Cerf, comme la plus parfaite & plus agreable de toutes les beſtes, afin que le plaiſir en fût autant precieux à ces Monarques, qu'ils ont ſur nous vn legitime aſcendant ; Auſſi eſt-ce le diuertiſſement qu'ils ſe reſeruent ſans contredit, & en diſpoſent abſolument, chacun dans ſon humeur ; Mais comme celle de nos Roys a touſiours

esté auguste & genereuse, aussi ont-ils voulu attaquer cette beste vigoureuse & legere à champ ouuert, & auec chiens-courans, pour la forcer & prendre sans surprise, n'apprehendans pas ses forces ny ses ruses; mais les autres Souuerains n'ont osé l'entreprendre qu'en lieux fermez & auec auantage, se seruans de plusieurs choses surprenantes, comme de leuriers, de panderets, bricolles, arcquebuzes, & arcbalestres, & si quelques-vns le chassent sans supercherie, ils en ont emprunté la maniere des François, dont le courage & l'esprit seruent d'exemple & de modele à toutes les autres nations, si bien que la Venerie de nos Roys se peut dire la premiere du monde, dont les Officiers tres-experts sçauent parfaitement la chasse, & connoissent à l'œil les inclinations & les proprietez du Cerf que ie puis dire veritables, & non au iugement de quelques Auteurs qui en disent force choses imaginaires, entr'autres, qu'on sçait l'âge des cerfs, comme des bœufs & des vaches par la dent, & que le cerf se rajeunit par vn serpent qu'il aualle à propos, & qu'apres auoir couru tant qu'il soit tout en caué, il renouuelle ses années. Ils s'abusent: l'experience les contredit, parce qu'il faudroit auoir pris vn cerf dans lequel vn serpent se soit trouué en estat de le renouueller, sans luy ronger les intestins. La chose est inouye, aussi n'en ont-ils rien dit de veritable, ioint que le serpent à tant de venin qu'il infecteroit tout le monde, bien loin d'en esperer aucune faueur: ce n'est pas que ie doute que le cerf ne viue fort long-temps par les connoissances du pied & de la teste, où la vieillesse d'vn cerf se peut iuger asseurément, & non pas l'âge, sans se tromper, mais bien par sa conduite, & le regime de viure qu'il obserue tout admirable dés l'âge de sept ans, qu'il est dans son entiere hauteur du cors & de la teste, où il prend la qualité de cerf de dix cors, qui le discerne des ieunes cerfs: c'est alors qu'il entre dans vne façon reglée & perpetuelle d'agir & de viander selon les temps, ce qui pa-

roist aux bois, autant de fois qu'on a dessein de le détourner ; car quand il débuche & releue du fort où il est demeuré à la reposée le iour, s'il y trouue vn fossé, il en suit & longe le bord, tant qu'il ait trouué vn passage pour le descendre & le monter, afin de n'estre pas obligé de le sauter ; & l'ayant monté, il demeure sur le bord, pour voir si dans le gagnage qu'il destine pour sa nuict & sa pâture, il ne découure aucun danger, & s'il y en a, il s'empeschera bien d'y aller, sans en auoir pris le vent, & n'y ayãt rien à craindre, il ira tousiours au pas, ce qui est aller d'asseurance ; & s'approchant des grains, il choisira les meilleurs, & mangera les plus friands & les plus tendres à sa dent, & plus propres à la digestion, ce qui paroist à ses fumées, quand elles sont déliées & bien mouluës : il y viande aussi fort posément, iettant les yeux par tout pour n'estre pas surpris, & lors qu'il est repeu, dés la pointe du iour il se retire au fort, tant il a de soin qu'il ne soit reconnu, y allant tousiours au pas & d'asseurance. Il y fera son entrée par vn chemin où il puisse faire quelques ruses & retours, & quelques faux rembuchemens, auparauant que d'en former vn veritable, pour oster la connoissance du lieu de son repos, & auparauant il ira dans vne taille d'vn an ou deux, afin que si la rozée l'a moüillé, il y puisse voir le Soleil pour l'essuyer. Il s'y mettra sur le ventre (que nous appellons au ressuy) tant qu'il y seiche entierement, pour apres aller dans de plus grands & vieux taillis se mettre à la reposée, & y passer le iour, où il choisira le plus épais du bois pour sa plus grande seureté, & pour n'estre pas veu ny picqué des mouches & des oyseaux qui le découurent le plus souuent : nous remarquons aussi au Printemps & en Esté, où les cerfs sont pleins de venaison, qu'ils s'abstiennent deux ou trois iours de sortir de leurs demeures, pour aller aux gaignages, ce que nous appellons se receller afin de n'estre pas prouoquez d'y manger, & ce par forme de diette qui leur est tres-profitable, ce qu'ils font mesme dans les

païs où ils ſont conſeruez, & n'ont aucune allarme, ce que i'ay pluſieurs fois reconnu allant aux bois. Ils ſont auſſi parfaitement reglez à ſe purger toutes les années au Printemps; par des herbes nouuellement pouſsées, qui leur faiſans vn corps neuf, en rétabliſſent la vigueur & la force. Et la preuue en eſt tant plus certaine, que leurs fumées changent de forme en cinq ou ſix iours, & que de fermes qu'elles eſtoient en crottes de chévre, elles ſont liquides & en forme de bouzées de vache, auſſi les appellons-nous bouzars, dans cette forme. Ils ont auſſi l'induſtrie de ſe mettre pluſieurs enſemble l'Hyuer, & fort proche les vns des autres à la reposée, pour ſe communiquer la chaleur par leur haleine, & en Eſté de ſe ſeparer pour ſe mettre plus au frais. Ie ne doute pas auſſi qu'eſtans indiſpoſez, la nature ne leur enſeigne quelques ſimples pour les guerir: Toutes ces choſes donnent des coniectures qne le Cerf vit long-temps, ioint que ſans accident, il s'en trouue peu de morts; mais d'en ſçauoir l'âge preciſément, cela ne ſe peut, ouy bien de connoiſtre s'il eſt ieune Cerf, ou Cerf de dix cors, & vieil Cerf, qui ſont les termes pour les bien diſcerner, & en mieux connoiſtre l'âge.

CHAPITRE SECOND.

Des proprietez qui ſe rencontre dans le Cerf.

LE cerf n'eſt pas ſeulement propre pour le plaiſir de l'homme; mais il luy eſt auſſi neceſſaire pour remedier à ſes infirmitez, puis qu'il ſe treuue en luy force choſes tres-cordialles & fortifiantes: comme au milieu de ſon cœur, il ſe rencontre vn os vn peu plat & preſque en forme de Croix, auſſi l'appelle t'on vulgairement croix de cerf: il eſt long comme la moitié du petit doigt, plus ou moins, à proportion de l'âge & grandeur des cerfs. Il y en

a qui disent que tuant vn cerf le iour de Saincte-Croix, cét os se void en porter la figure, ce que pourtant ie n'ay pas veu. De cét os nouuellement tiré du cœur, il faut oster toute la chair, afin qu'il en seche plustost & qu'il s'en garde mieux, pour au besoin le mettre en poudre, laquelle vous pourrez infuser dans de la Maluoisie, ou bon vin blanc, vn demy verre seulement, que vous ferez prendre aux femmes qui seront en perilleux trauail d'enfant, pour les en faire déliurer : cette poudre est bonne aussi aux fiéures malignes & pourpreuses, la prenant dans vne eau cordialle.

Le premier bois que porte vn cerf, que nous appellons les dagues, par où commencent les deux perches, sont aussi tres-cordialles, & font le mesme effet que le bois de la Lycorne : on en peut raper pour mettre dans des bouillons que l'on donne à ceux qui ont la fiéure, où on croid de la malignité : l'on peut aussi mettre la dague entiere, si on ne la peut raper, dans vn coquemar, & en faire de la ptisanne, qui fera le mesme effet.

Le bois nouueau poussé du cerf, lors qu'il est encore mol & couuert d'vne peau veluë, est propre à en tirer de l'eauë par l'allembic, apres que vous l'aurez coupé par roüelles, & de l'eauë qui en prouiendra, vous en pourrez donner trois doigts dans vn verre, aux personnes qui auront la pleuresie & fiéure maligne, & mesme à ceux qui auront la rougeole & la petite verole.

Il s'y fait aussi vne distillation qui coule des yeux du cerf dans deux fentes qui sont au dessous (que nous appellons larmieres) laquelle s'y arreste & s'y époissit en forme d'vnguent de couleur iaunastre, ce que nous nommons larmes de cerf, qui sont tres-souueraines pour les femmes qui ont le mal de Mere, delayées & prises dans du vin blanc, ou dans de l'eau de chardron benit : elles seruent aussi pour le mal caducq.

La moüelle tirée des os du cerf, est tres-souueraine pour fortifier & consolider les parties débilitées par ruptu-

res, ou fluxions froides, pourueu que l'on excepte la saison que les cerfs sont au Rut, & quelque temps apres, à cause qu'en ce temps ladite moüelle est rouge, & plustost de sang que de moüelle, & iusques à ce qu'elle soit redeuenuë blanche & ferme, comme elle estoit auparauant, elle n'a aucune vertu: Pour s'en seruir, il faut casser les os & en tirer la moüelle, & apres la mettre tremper douze heures dans de l'eauë fraîche, afin de la rendre plus belle & plus blanche, & lors qu'elle sera fonduë, vous la mettrez en petits pains pour la pouuoir plus commodément dispenser; & pour en vser, il faut la mettre auec autant de beurre frez que vous ferez fondre ensemble, pour corriger son extréme chaleur, & apres vous en frotterez la partie blessée, que vous mettrez vn linge chaud dessus. Le suif se peut apprester, fondre & appliquer de la mesme façon, horsmis qu'il n'est pas besoin d'y mettre du beurre, à cause qu'il n'a pas la mesme chaleur que la moüelle, ayant neantmoins la mesme vertu, outre que le nerf du cerf à vne telle proprieté qu'il guerit le flux de sang, apres l'auoir leué & mis tremper dans du fort vinaigre, deux fois vingt-quatre heures, pour le faire secher au four, iusques à ce qu'il se puisse mettre en poudre afin de s'en seruir au besoin, de laquelle poudre vous mettrez le poids d'vn écu dans vn bon demy verre d'eauë rose & de plantin, que vous ferez prendre aux personnes qui auront le flux de sang.

CHAPITRE III.

Du Rut des Cerfs.

DAns ce present chapitre ie parleray du Rut des cerfs, selon la veritable connoissance que i'en ay, sans considerer ceux qui en ont écrit, puis qu'ils en disent force choses qui sont vaines & superfluës, & où il y a aussi peu d'apparence de verité qu'au suiet du premier cha-

pitre. Ie diray donc que les vieux cerfs, cerfs de dix cors, & de dix cors ieunement entrent en chaleur au commencement du mois de Septembre, quelquesfois plustost de six ou huict iours, & quelquesfois plus tard : ce qui dépend du temps qu'il aura fait dans le mois d'Aoust: car s'il y a eu de grandes chaleurs, elles feront éleuer des brouillards dans les premiers iours de Septembre, qui feront auancer la chaleur & le Rut des cerfs, à cause que ces brouillards épais & vn peu froids font resserrer leurs pôres & empeschent l'exhalaison de la chaleur qui est en eux causée par leur plenitude & la disposition de la chaleur estrangere qui leur doit suruenir dans ce temps, à cause du Rut. Ce qui est à proprement parler l'Amour des cerfs, & qui dans son principe a du rapport à celuy des hommes, puis qu'il leur prend par vne melancholie qui interdit leur conduite ordinaire & les oblige insensiblement à marcher iour & nuict, la teste basse, ce que nous appellons Muser, sans s'arrester dans les chemins & campagnes, où ils ne vont pas de iour dans les autres temps, s'ils n'y sont contraints, & encores c'est en fuyant, pour n'estre pas apperceus des hommes; mais quand ils ont cette fantaisie, ils ne les connoissent plus, puis que lors qu'ils les rencontrant ils ne leur quittent le chemin qu'auec peine, & quelquesfois ne le font pas, tant ils sont preoccupez de cette humeur melancholique, iusques à les rendre furieux, en sorte qu'ils ont choqué & blessé des hommes qui leur sembloient se vouloir opposer à leur dessein : cette humeur mauuaise & cette inclination à porter la teste basse, leur dure ordinairement cinq ou six iours, & apres la forte chaleur du Rut leur vient, qui les porte à ce qu'ils souhaittent : ce qui les oblige à aller chercher les Biches, & apres les auoir trouuées, ils les courent & tourmentent auparauant que d'en pouuoir ioüir, & leur grand Rut commence & continuë pour les cerfs que i'ay nommez, tant qu'ils soient pleinement satisfaits, & peu de temps apres, les ieunes cerfs commencent leur Rut & se contentent des mesmes Biches,

en l'absence de ces vieux Cerfs : Le plus grand fort du Rut se tient ordinairement depuis les quatre heures apres midy iusques au lendemain neuf heures du matin, où il se fait des combats si furieux, qui s'y en blesse & tué bien souuent, & quelquesfois entremeslent leurs testes, sans les pouuoir dégager; Ce qui a esté conneu, pour en auoir troué les corps mangez des Loups dans la Forest de Fontainebeleau, dont les testes ont esté apportées par les Gardes, & mises dans la gallerie du Chasteau, où elles sont encores auiourd'huy liées ensemble. Quand les Cerfs ont gagné les Biches, ils continuent leur Rut au milieu des Forests où il y a le moins d'ombre, c'est deuers ces lieux que les Cerfs chassent les Biches de leurs testes, si l'amour ne les y porte, afin de les mieux voir & d'en estre les Maistres; Mais si par mal-heur au Cerf, il en vient vn pareil à luy, ce qui arriue tres-souuent, & faut qu'il le combatte & qu'il s'en rende le vainqueur, & si d'autres ont veu le combat, bien qu'ils soient aussi grands Cerfs que luy & qu'ils eussent eu auparauant dessein de luy disputer ses Maistresses, ils luy en laissent la pleine ioüissance & en cherchent d'ailleurs : au moins n'en aborderont-ils pas qu'il n'en soit éloigné ; & alors s'en approchans auec furie, ils s'en contenteront & s'en retireront au plus viste, de la peur qu'ils auront du retour du vainqueur, & apres ils iront aux mares & aux ruisseaux, se mettre sur le ventre pour s'y raffreschir, où ils y grattent du pied, iettant la bourbe çà & là, dans la furie où ils sont, & afin qu'ils y puissent estre plus auant, & y auoir plus de frescheur, & lors qu'ils en sont sortis, ils donnent encores de la teste en terre, en la iettans par dessus eux, crians & beuglans, ce qu'on appelle Reer en vray terme) de toute leur force ; c'est où l'on peut connoistre & discerner les Cerfs de dix cors d'auec les ieunes Cerfs, parce que le Cerf de dix cors Rée plus gros, à la voix plus grosse & moins éclattante que celle du ieune Cerf : le Cerf de dix cors ne Rée pas aussi souuent, ny si long-temps : Il y a aussi vne particuliere connoissance qui les fait discerner,
lors

lors qu'ils donnent de la teste en terre, puis que le cerf de dix cors y donne bien auant, & la remuë de telle sorte que vous iugeriez d'abord & auparauant que d'en auoir receu du pied, que ce seroit de Boutis de Sanglier; mais le ieune cerf ne donne en terre que du bout des Andoüillers & n'en emporte que la superficie; ils donnent aussi de la teste dans les spées, qui est vn reject de deux ou trois ans, & y fracassent & rompent le bois, particulierement les cerfs de dix cors: c'est ce que nous appellons Hardois, mais les ieunes n'en font qu'écorcher la peau: L'on peut aussi connoistre quand vn cerf a dessein de quitter les Biches, par l'entendre Raire, finissant en cela comme il a commencé, en reant plus bas & plus court; c'est ce que l'on entend plustost des cerfs de dix cors, qui finissent aussi comme ils ont commencé, puis que ce sont les premiers en chaleur, dont le Rut dure enuiron trois sepmaines, y comprenant tout ce que i'en ay dit: car leur plus grande chaleur ne dure que quinze ou seize jours; & quand ils ont quitté les Biches, les ieunes cerfs en prennent possession, leur Rut ne dure que douze ou quinze iours au plus, à cause qu'ils ont desia donné aux bestes par échappées, tellement que le Rut des cerfs de dix cors & des ieunes cerfs ne peut durer qu'enuiron cinq sepmaines, si ce n'est de quelques bien ieunes cerfs à leur premiere & seconde teste: les cerfs sont plus furieux & dangereux en cette saison pour les hommes, & aussi pour les chiens, particulierement lors qu'ils tiennent les abois, ce qui doit obliger le Chasseur d'aller à eux auec auantage & prudence, pour leur donner le coup d'épée, qui doit estre au deffaut de l'épaule, afin de luy trouuer le cœur, on luy doit, au moins couper les iarrets; il ne faut iamais attaquer vn cerf par la teste: car il ne manqueroit pas de vous choquer; vous ne deuez pas aussi exposer de ieunes chiens, qui n'ont pas l'addresse de se pouuoir esquiuer d'vn cerf, lors qu'il vient à eux: ioinct que la mauuaise & puante senteur qu'à le cerf en ce temps, les empescheroit de le chasser, la-

quelle odeur eſt cauſée par la chaleur qu'ils ont ſi grande, qu'elle leur fait noircir le poil au col & ſous le ventre, & meſme leur fait enfler le col & les dintiers.

CHAPITRE IV.

Des lieux où ſe retirent les Cerfs apres le Rut.

AVSSI-TOST que les cerfs ont quitté le Rut, & qu'ils ont repris leur premiere conduite, ils ſe retirent aux fonds des Foreſts, pour y eſtre plus à couuert du froid & du fâcheux temps de l'hyuer, où ils trouuent vn grand changement, puis qu'auparauant le Rut ils eſtoient dans de beaux buiſſons aux accus & confins des Foreſts, où ils auoient les gaignages à commandement & à choiſir; mais dans ces fonds de Foreſts, il n'y peut auoir que quelques glands, que les Sangliers & les Pourceaux n'auront pû manger, & des feüilles de Ronciers que la gelée n'aura pas encores fait mourir, ou ſi par bon heur pour eux, il s'y rencontre quelque ſource où il y aura du Creſſon, & quelques autres herbes qui s'y conſeruent tout l'Hyuer, à cauſe de la chaleur des eaux & aux terres en friſche, pour y manger la pointe de la bruyere, comme aux taillis coupez de l'année: c'eſt toute la nourriture qu'ils peuuent eſperer pendant cette fâcheuſe ſaiſon, ce qui n'eſt pas capable de remplir leur peau, bien au contraire: car il n'eſt pas conceuable qu'vn cerf de dix cors, qui aura eu auparauant ſon Rut quatre doigts de venaiſon ſur le cimier & à proportion en tout le reſte de ſon corps, n'ait pas ſeulement perdu toute cette venaiſon, mais encores beaucoup de ſa chair, & cela en trois ſepmaines de ſon Rut, & lors que le mois de Decembre eſt venu, où commencent les grands froids, les cerfs s'attrouppent naturellement, & par le meſme inſtinct ils ſe choiſiſſent afin d'eſtre plus proportionnés de taille & d'âge, ce qui fait qu'ils ſe ſouffrent

plus facilement, se mettans les vieux cerfs & ceux de dix cors, & quelques-vns de dix cors ieunement ensemble, & ceux qui sont au dessous de cét âge, encores ensemble, horsmis les Daguets & quelques-vns qui n'ont encores que le second bois, qui demeurent auec les biches, lesquels se mettent aussi en hardes, faisant trouppe auec eux, c'est ce qui se void tous les hyuers. Ce qui fait connoistre par années, si l'hyuer sera fort ou moderé: car s'il doit estre fort, vous les verrez en plus grande troupe: nous connoissons aussi lors que nous allons exercer nos ieunes limiers & que nous les lançons, que la nature leur enseigne, dans l'hyuer, de se mettre fort proche les vns des autres à la reposée, encore qu'ils soient quantité ensemble, pour se communiquer d'autant plus la chaleur, & qu'en Esté, ils se separent pour mieux se raffreschir; mais en Hyuer, ils ont l'instinct de choisir vn lieu plus sec, & encores d'attirer des feuilles auec leurs pieds, pour mettre au lieu où ils veulent reposer: le Seigneur du Foüillou fait voir par ses écrits, qu'il auoit peu prattiqué les choses dont ie parle, & entr'autres des changemens de pays que font les cerfs en leurs viandis & façons de faire leurs nuicts, quand il dit qu'ils en changent douze fois l'année, puis qu'il ne se trompe en cét article que de huict: car les cerfs ne changent que quatre fois de pays & de sortes de viandis, & par consequent de façons de faire leurs nuits, attendu qu'ils demeurent tout l'hyuer dans des fonds de Forests & de grands pais de bois, où ils ne viuent tout ce temps, que des choses que i'ay dites cy-dessus; & au Printemps ils vont aux buissons, bords & accus de grands pais, pour les nouueaux viandis qui lors y poussent, & dans les bois coupez de l'hyuer auparauant, comme aux seigles & bleds, pois, féves & autres menus grains: ces cerfs demeurent tout l'Esté dans ces buissons, ou s'ils les quittent, c'est pour aller en d'autres de mesme nature, & n'y peuuent auoir d'autres viandis que ceux que ie viens de dire: neantmoins il y a quelques changemens, atten-

du qu'eſtant plus auancez, ils ſont plus durs : ce qui peut faire diſcerner l'Eſté d'auec le Printemps : & dans l'Automne, ils ſe r'approchent des grands pays pour y trouuer les Biches & donner au Rut ; leurs viandis ſont alors des Regains qui viennent dans les chaumes d'auoyne & dans les prez, & encores aux plus tendres des bois pouſſez de l'année. C'eſt-là, ſans aucun contredit, les pais & les viandis où vont les cerfs toûs les ans.

CHAPITRE V.

De la ſaiſon que les Cerfs muent, & mettent bas leurs teſtes.

LEs cerfs apres auoir ſouffert la rigueur de l'hyuer, & qu'ils ſentent à la my-Février, ou au commencement de Mars, que le temps commence à s'adoucir, ils ſe ſeparent, ou au moins ils ne demeurent que deux ou trois enſemble, pour aller aux buiſſons qui leur ſont connus, y mettre bas leurs teſtes, la pouſſer & la faire plus belle, à cauſe des bons viandis qu'ils y auront le Printemps & l'Eſté, comme i'aÿ dit. Ie ne pretens pas icy parler que des vieux cerfs, des cerfs de dix cors, & de dix cors ieunement, car les ieunes cerfs ſe contentent de s'éloigner ſeulement du milieu de la Foreſt où ils auront eſté tout l'hyuer, pour s'approcher des gaignages qui ſont aux riues & aux accus des Foreſts pour y mettre bas, ioint que dans cette ſaiſon les cerfs ayment la ſolitude & le repos, à cauſe qu'ils ſe ſentent encores du trauail qu'ils ont eu dans leur Rut, & de la mauuaiſe nourriture qu'ils ont priſe dans l'hyuer, outre l'inquietude qu'ils ont, lors que leur bois s'ébranle & veut tomber, ce qui leur fait perdre, pour quelques iours, le repos, par des vers qui ſe ſont engendrez l'hyuer entre cuir & chair : mais comme ces vers ne ſont produits que par la défaillance de la nature,

causée par la mauuaise nourriture & le fâcheux temps de l'hyuer, ie peux dire que la mesme nature estant fortifiée par l'air & les nourritures de la nouuelle saison, chasse ces vers, puis qu'ils ne peuuent subsister que dans l'humeur corrompuë, & lors ils sont obligez de partir du lieu où ils ont esté tout l'hyuer : neantmoins leur diligence & leur sortie dépendent du beau ou mauuais temps qu'il fera en cette saison qui les peut auancer ou retarder, & en se retirant, ils se coulent entre cuir & chair, conduits par l'ordre de la nature qui les fait aller le long du col iusques au dessus du Massacre, qui est à proprement parler la teste du cerf, mais on luy a osté ce nom pour le donner aux cornes qu'elle pousse, afin d'y mettre l'agréement entier, & en rendre le terme plus beau, & lors que ces vers sont entre le massacre & la teste, c'est à dire le bois, ils s'y arrestent pour y trauailler, iusques à ce qu'ils ayent rongé & decerné la teste d'auec le massacre, ce qui ne se peut faire, sans que le cerf en ait du ressentiment, qui est plustost vne demangeaison qu'vne douleur, ce qui l'oblige à secoüer souuent la teste, & à se la frotter dans des spées & à de petits arbres que l'on appelle balliueaux, & de donner aussi quelquesfois des Andoüillers en terre. Toutes ces choses excitent & aydent à faire tomber plustost leur bois, ce qui ne se peut auant que les vers ayent consolidé & purifié la playe par vne vertu secrette que la nature leur donne. Ce qu'ayant fait, la teste tombe à terre, & aussi-tost les vers, mais non pas comme le pretendent ceux qui en ont écrit, disans que les deux costez tombent en mesme temps, & qu'il y en a vn qui ne se trouue iamais, à cause qu'ils veulent que le cerf l'enterre, faisans connoistre par ce discours qu'ils n'ont eu aucune pratique dans la Chasse; mais seulement ils ont veu apporter vne Muë, qui est vn des costez de la teste du Cerf, par quelqu'vn qui estoit aussi mauuais Chasseur qu'eux, qui ne leur aura pû dire que l'on ne trouue que tres rarement, les deux costez de la teste d'vn Cerf en vn mesme lieu, à cause qu'ils ne mettent pas bas leurs testes en vn mesme temps, & qu'or-

dinairement il se void des cerfs en cette saison n'auoir qu'vn costé de teste, ce que i'ay veu plusieurs fois deuant les chiens, & la mettre bas en courant, & i'ay veu laisser courre des cerfs qui auoient leur teste entiere en fuyant, en mettre bas vn costé, & prendre le cerf auec l'autre, & d'autres qui tomboient entierement, estans courus. Cette teste estant tombée, il se forme sur le Massacre, c'est à dire la teste, vne peau déliée qui est couuerte de poil d'vn gris de souris qui s'augmente lors que les meules se forment & se grossissent, qui est la tige de la teste, ce qui se fait en cinq ou six iours. C'est sous cette peau que la teste se forme, & qu'elle augmente en peu de temps, pourueu que le cerf qui la porte, soit dans vn pays fertile, & qu'il soit conserué de toutes les choses qui luy peuuent donner de la crainte, puisque c'est ce qui fait les belles testes. Les vieux cerfs & cerfs de dix cors, & de dix cors ieunement, qui sont ceux qui mettent bas les premiers, le font presque en vn méme temps, ou à peu de iours les vns des autres, pourueu qu'ils soient tous dans vne mesme santé & mesme force car celuy dans lequel il se rencontre plus de vigueur, c'est luy qui met bas le premier, comme i'ay veu, & plusieurs autres aussi bien que moy : vn cerf de dix cors ieunement qui auoit mis bas l'onziéme Ianuier en l'année mil six cens quarante, ayant les meules recouuertes que ie laissay courre deuant ce Grand Roy Louys le Iuste de tres-illustre memoire, au bois de la Selle pres S. Cloud, cét auancement extraordinaire à mettre bas fit douter, à la premiere fois que le cerf nous parut, que ce ne fust vne biche, ioint que c'estoit dans vn pais où elles ont le corsage tres-grand, ce qui neantmoins ne m'empescha pas de le faire donner aux chiens, apres en auoir reueu du pied, de la iambe & des os, & consideré ses connoissances, & en auoir obtenu la permission du grand Veneur, selon l'ordre étably de tout temps, qui estoit lors feu Monseigneur le Duc de Montbazon, qui pourtant ne me le permit qu'apres l'auoir demãdé au Roy, encores qu'il le pust par l'autorité de sa charge & de sa capa-

cité, luy ayant fait reuoir les connoiſſances du cerf que i'ay dites, & i'ozeray auancer à ſa gloire que dans vne occaſion ſi douteuſe, ſçachant bien que le laiſſer courre, en appartenoit à celuy qui en auoit défait la nuict, il auoit raiſon de ne le pas entreprendre ſans l'ordre du Roy, pour ne pas répondre de l'euenement, apres quoy ie le donnay aux chiens, & peu de temps apres, il débucha de ce buiſſon, & alla au bois de S. Cloud où il luy fut donné vn relais, & delà il alla aux tailles de Merly, où le Roy auoit enuoyé la vieille Meute, qui luy fut donnée dans le bon & ancien ordre, apres que les premiers chiens de la Meute furent paſſez, auquel pais le cerf ſe mela pluſieurs fois auec d'autres cerfs, où les chiens le maintinrent par vne ſageſſe admirable, & le contraignirent de ſortir des tailles de Merly, pour aller à la vallée du gros Houſt: mais comme ce bruit de Biche continuoit, & que la creance en eſtoit demeurée à pluſieurs, cela obligea ceux qui eſtoient à la chaſſe, de s'écarter à droit & à gauche, pour dans quelque rencontre le pouuoir voir de prés, afin d'en faire vn aſſeuré iugement: ce qui arriua heureuſement au Roy, comme au plus capable, qui s'eſtoit mis à couuert d'vne haye dans le détroit qui eſt entre les tailles de Merly & la vallée du gros Houſt, ou le cerf vint s'arreſter à dix pas du Roy, & luy donner le temps de le conſiderer, & de pouuoir le regarder entre les aureilles, où il luy vit les Meules recouuertes, ce qui confirma l'opinion que ſa Majeſté auoit euë que c'eſtoit vn cerf en le voyant fuir & venant à elle: ce qui ſe peut connoiſtre de ceux qui ont vne parfaite pratique dans la chaſſe; puis qu'vn cerf court & fuit auec l'égalité, portant ſa teſte à proportion du corps, & non pas la riche, qui la porte touſiours leuée, en trottant auſſi touſiours les iambes leuées comme vn cheual échappé. Ces remarques & la veuë qu'en eut ce grand Roy, lors qu'il eſtoit arreſté, obligerent ſa Majeſté à crier *Tayoo* & à ſonner de ſon Cor du greſle, ce que l'on doit faire quand on void le cerf de la Meute; ſa Majeſté eut auſſi la bonté d'attendre que les

chiens fussent venus que ie suiuois, pour me dire que c'estoit asseurément vn cerf, ce qui r'asseura toute la suite, qui negligeoit de se seruir du Cor, en le laissant sur le costé iusques là; mais depuis l'on vid chasser auec grand bruit, ce qui fit changer le dessein qu'auoit le cerf, d'aller à la vallée du Gros Houst & de retourner dans les Taillis de Merly, où il fust encores chasśé & relancé plusieurs fois, & pris à trois quarts-d'heures de là. Ie ne voudrois pas que le Lecteur creust que ce qui m'a fait dire le particulier de cette Chasse, procedast de vanité, ne l'ayant fait que pour donner exemple & aduis à ceux qui exerceront le mestier doresnauant, de ne se pas estonner en pareille occasion. Apres pourtant auoir meurement consideré toutes les connoissances pour demeurer fermes, hardis & resolus dans l'opinion qu'ils auront prise · car à ce Mestier, il ne faut pas estre timide ny trop chaud, ie reprens mon sujet pour vous dire qu'apres que cette peau a couuert les Meules, où commence la teste du cerf, s'il a les viandis bons & à commandement, sa teste aura poussé à quinze iours de-là, demy-pied de reuenu, où les premiers Andoüillers seront de quatre doigts de long, alors elle se peut dire porter quatre, & a autres quinze iours de-là, le Marain sera allongé d'autant ou quelque peu plus où il y aura des seconds Andoüillers qui pourront auoir trois doigts de lõg, & les premiers augmentez d'autant: alors la teste se pourra dire porter six bien semez, elle continuera de mesme à proportion de temps, iusques à ce que la nature ait fait ce qu'elle fera dans l'année en cette teste, puis qu'elle peut estre doresnauant augmentée aux ieunes cerfs de grosseur & hauteur, & aux cerfs de dix cors augmentée ou diminuée seulement d'Andoüillers. I'ay tousiours remarqué que dans la mi May, les cerfs de dix cors & de dix cors ieunement auoient poussé à demy leurs testes, & tout à fait à la fin du mois de Iuillet, & les ieunes cerfs dans le huictiéme ou dixiéme du mois d'Aoust, encores que bien souuent ils ne mettent bas leurs testes que trois sepmaines apres

apres les Cerfs de dix cors, & par consequent ne commencent pas si-tost à la pousser : Mais aussi ils n'ont pas vn si gros & si long bois à faire, ce qui fait qu'ils ne laissent de l'auoir acheué huict ou dix iours apres.

CHAPITRE VI.

De la saison & du temps que les Cerfs touchent aux bois: Comme cela se fait & aussi comme ils brunissent leurs testes.

LEs Cerfs apres auoir poussé leur teste, & qu'elle est tout à fait dure ; la Nature leur enseigne encores ce qu'il faut faire pour oster cette peau veluë qui la couure, afin qu'elle en soit plus belle & plus parfaite, leur faisant connoistre, pour y mieux reussir & auec plus de facilité, que c'est au bois qu'ils doiuent la frotter : ce qu'ils ne font pas d'abord, sans quelque repugnance, par la crainte qu'ils ont de s'y faire mal, puisque iusques-là elle a esté molle, & par consequent sensible à la douleur, s'en estans apperceus quand quelque branche dure & seiche leur a touché ; Neantmoins ils obeïssent à la Nature, en s'essayans dans les Spées ou Taillis d'vn an ou deux, où ils choisissent le bois qui est le plus vni & le plus aisé à plier, comme de la Mercelée, de la Coudre ou du Saule ; c'est ce que nous appellons Herdoüers : Et apres qu'ils ont conneu par cét essay, que leur teste n'est plus sensible à aucune douleur, ils se la vont frotter aux plus petits Balliueaux qui ont esté reseruez dans les Taillis coupez de l'Hyuer auparauant, qui sont les plus aisez à plier, n'ayans pas encores la hardiesse de s'attaquer aux plus gros, comme ils feront à six ou huict iours de-là : Ces seconds se doiuent appeller Fréoüers, ausquels vous ne pouuez auoir autre connoissance, que pour estre asseuré que c'est vn Cerf

que vous suiuez & non pas vne Biche, à cause que le iugement en matiere de Fréoüers, ne peut seruir que pour connoistre la grandeur du corsage du Cerf, & de la hauteur & cheuilleure de sa teste: & si les bouts des Andoüillers en sont gros: & pour le sçauoir, il faut qu'vn Cerf donne à du bois qui resiste & ne plie pas, puis qu'estant plié, il le peut frotter iusques au bout & le mettre à terre: Ce sont les Cerfs de dix cors & de dix cors ieunement, de qui l'on peut tirer plus parfaitement ces connoissances, à causes que ce sont eux qui donnent aux gros Balliueaux qui resistent: ce que ne font pas les ieunes Cerfs, n'en ayans pas encores la force, tellement que la saison estant venuë que les Cerfs de dix cors touchent au bois & font ces gros Fréoüers, vous pouuez estre asseuré qu'ils sont vieux Cerfs, quand vous les trouuez ainsi, ou vous pouuez discerner les Cerfs de dix cors ieunement d'auec les Cerfs de dix cors, & les vieux Cerfs, qui sont ceux qui font tousiours les plus gros Fréoüers & qui donnent des Andoüillers plus auant dans le bois, qui ont aussi les bouts des Andoüillers plus gros: car pour la hauteur & cheuilleure de la teste, cela est assez incertain, à cause qu'ils sont subjets à changer tous les ans, pour les raisons que i'ay dites: ce n'est pas que quand cela s'y rencontre, la connoissance n'en soit plus asseurée: & lors que les Cerfs ont tout à fait osté cette peau de dessus leur teste & qu'ils l'ont nettoyé du sang qui y reste, alors elle paroist blanche: neantmoins cette couleur ne leur agrée pas encore; mais plustost, comme ie croy, leur donne de la crainte, leur faisant croire qu'ils en seront découuerts plus facilement: Et pour la changer de couleur, afin qu'elle paroisse moins, les vns la vont frotter dans les places où l'on a fait du charbon, ce qui la rend de couleur noirastre & brune: c'est aussi ce que nous appellons brunir: & les autres la vont frotter dans des terres rouges, d'où ils empruntent en quelque chose la couleur, & quelques autres à des terres glaises, ce qui les rend de couleur gris plombé.

CHAPITRE VII.

De l'ordre qui se doit obseruer par les Veneurs, lors qu'ils apportent le premier Fréoüer à l'Assemblée, pour en obtenir le present du Roy.

IL s'est de tout temps pratiqué dans la Venerie de nos Roys, qu'à celuy qui trouue & apporte le premier Fréoüer à l'assemblée où est le Roy, où qu'elle soit establie par son ordre, pourueu qu'il laisse courre le Cerf qui aura fait ledit Fréoüer, il est donné vn present par le Roy, qui doit estre aux Gentils-hommes de la Venerie, d'vn Cheual, & au valet de Limier d'vn habit; Il semble que cette coustume se doit maintenir plustost par la grandeur de nos Souuerains que pour l'interest de leurs Veneurs, puis qu'en ce faisant, ils font voir à tous les autres Princes que la generosité regne dans toutes leurs actions & dans vn reglement incommutable, & qu'ils veulent aussi que celuy qui en pretend le bienfait, ne le puisse qu'auparauant il n'ait obserué ponctuellement les regles & formalitez qui sont establies de tout temps pour cela: Et pour y paruenir, il faut qu'apres que le Roy aura fait élection du lieu où il veut courre le Cerf, & qu'il en ait designé le iour, qu'en suite les questes en soient separées & données aux Gentils-hommes & Valets de Limiers de la Venerie, que chacun d'eux meine vn valet auec luy qui soit muny d'vne serpe, ou d'vne épée qui coupe bien pour leuer le Fréoüer, lors qu'ils le trouueront; ou bien que ceux qui ont leurs questes proches l'vne de l'autre, se couplent & aillent ensemble, & que le premier des deux qui aura rencontré d'vn Cerf qui ait fait vn Hardouer ou Fréouer de la nuict, qu'il sonne deux mots longs son associé, afin de l'obliger à venir à luy sans aucune réponce, pour ne per-

dre point de temps: Et pour cela il doit, en l'attendant, leuer le Fréoüer, pour à son arriuée luy faire reuoir les voyes du Cerf qui aura fait ledit Fréoüer, ou luy montrer des fumées de la nuict, s'il en a leué, & qu'aussi tôt, chargé dudit Fréoüer, il le fasse partir pour se rendre en diligence à l'assemblée, puis que c'est celuy qui y arriue le premier, à qui ce droict appartient; c'est aussi à celuy qui a eu connoissance le premier du Cerf, qui a touché au bois, de demeurer apres pour le détourner, pourueu que ce soit dans sa queste: car autrement il appartiẽt à celuy à qui elle seroit, d'y demeurer, encores qu'il n'en eust pas fait rencontre le premier, & pareillement à luy de frapper aux brisées & de le laisser courre, & que celuy qui portera le Fréoüer à l'assemblée, le mettra aussi-tost au milieu des chiens courans, s'ils y sont arriuez, sinon qu'il prenne attestation verballe de ceux qu'il y rencontrera, de ce qu'il est arriué le premier: Les autres qui viendront en suitte auec des Fréoüers, en doiuent faire de mesme, afin que l'on sçache ceux qui ont la primauté les vns sur les autres, pour, si par mal-heur l'on manquoit à laisser courre aux premieres brisées, que l'on allast aux secondes, ou à celle d'apres, afin de ne faire tort à persõne: Et si i'ay dit qu'il falloit porter le Freoüer au milieu des chiens, ç'a esté pour deux raisons; l'vne que c'est à eux ausquels il faut rẽdre le premier deuoir, puis qu'ils sont les principes de la Chasse; & l'autre pour connoistre si ces Fréouers sont faits d'vn Cerf ou si on les a contrefaits: car s'ils sont vrais, aussi-tost qu'on les aura mis aupres des chiens, ils se presseront les vns les autres pour l'approcher & le sentir, & y estant, l'on aura peine à les en éloigner; mais s'ils sont faux, aussi tost qu'ils les auront senty & reconneus tels, ils leueront la iambe, pisseront dessus & s'en éloigneront. Il est besoin aussi que ie vous fasse connoistre les incidens qui s'y rencontrent, qui peuuent estre, que si celuy qui auroit enuoyé le premier Fréoüer, en auoit détourné le Cerf dans vn païs qui ne fust pas en si belle Meute, que pourroit estre vn des autres qui auroient touché aussi au bois, & de qui l'on auroit fait le rapport, & que par cette consideration le Roy ne vou-

Iust pas aller aux brisées de celuy qui auroit apporté le premier Fréoüer, le droict pourtant ne laisseroit de luy appartenir, puis qu'il s'offre d'en laisser courre le Cerf; mais si l'on alloit à ses brisées, & qu'il donnast vn Cerf aux chiens qui n'auroit aucunement touché au bois, le droict ne luy appartiendroit pas, mais plustost punition ou reprimande, & d'autant plus que si l'on pouuoit iustifier qu'il eust falsifié ledit Fréoüer: ce qui se peut faire sans toutesfois en dire l'inuention, pour n'estre pas l'auteur du mal, mais plustost vous donner aduis que si cela se fait dans l'esperance que le Veneur auroit, que le Cerf en courant se frotteroit la teste contre du bois qui feroit resistance & qu'elle se froisseroit, & ainsi il paroistroit y auoir touché: Ce qui en fait la difference, c'est que quand vn Cerf touche au bois par inclination, il s'y arreste & appuye dauantage qu'vn qui ne fait que passer, & aussi qu'au moins il éleue la peau de sa teste, s'il n'en emporte le lambeau, à cause qu'il ne touche pas au bois, qu'il ne sente & s'apperçoiue que la disposition ne soit propre à ce détachement. Le droict du Fréoüer, dont nous auons parlé cy-deuant, arriue ordinairement aux Officiers de la Venerie, qui seruent le quartier de Iuillet, puis que c'est la saison & le temps que les Cerfs touchent aux bois; Et pour ne rien obmettre, ie diray encores qu'il faut que celuy qui a enuoyé le Fréoüer, vienne faire le rapport du Cerf qu'il aura détourné, auparauant que le Roy soit party de l'assemblée: car quand il n'en seroit qu'à cent pas, sa Majesté n'a plus d'obligation d'aller à ses brisées, & ainsi le Veneur ne doit plus rien pretendre au droict, pour auoir laissé partir le Roy, qui ne retourne iamais en arriere dans toutes ses actions.

CHAPITRE VIII.

De l'origine des Chiens-courans.

IL faut en ce Chapitre, que ie me serue de quelques Autheurs, pour tirer l'origine des premiers chiens-courans qui ont esté dans l'Europe, disant comme eux, que ce sont les chiens noirs & les chiens blancs, & que toutes les deux races sont venuës de la nourriture qu'en a faict Sainct Hubert; quelques Autheurs les appellent Greffiers. La recherche que i'ay faite auec soin d'où leur venoit ce nom, m'en a fait voir la cause dans vn ancien Autheur, qui dit que du Regne de Louïs XII. l'on prit vn chien blanc de la race des chiens du S. Hubert, duquel on fit couurir vne bracque blanche & fauue d'Italie, qui estoit à vn des Secretaires du Roy, que l'on appelloit en ce temps-là Greffiers, & que le premier chien qui en sortit, estoit tout blanc, hors-mis vne petite tache fauue qu'il auoit sur l'épaule, & que ce chien se trouua si bon qu'il se sauuoit peu de Cerfs deuant luy, à qui l'on donna le nom de Greffier, auquel chien on fit couurir vne Lyce blanche, d'où prouindrent treize petits, tant chiens que Lyces & tous aussi bons que luy, & qu'alors les chiens blancs commencerent à prendre le premier rang d'entre les chiens, & se le sont maintenu auec iustice iusques à present, ayans toutes les qualitez requises en de vrays chiens-courans, & que depuis ces deux premieres races de chiens noirs & de chiens blancs, le Roy S. Louys estant allé à la conqueste de la Terre-Saincte, où il fut fait prisonnier, luy qui aimoit tous les exercices nobles, particulierement celuy de la chasse, se voyant à la veille de sa liberté, & aduerty qu'il y auoit vne race de chiens courans en Tartarie, de poil gris & excellens pour chasser & forcer le Cerf, il y enuoya gens du mestier qui luy en emmenerent vne Meute entiere; Ce sont ces chiens

gris, que l'on tient estre les premiers dans ce Royaume, dont la race s'est maintenuë iusques au trépas de feu Monseigneur le Comte de Soissons, pere du dernier mort, qui en auoit vne belle & bonne Meute pour chasser le Cerf: car pour nos Roys, il y a tres long-temps qu'ils n'en ont de ce poil que pour chasser le Liévre: Voilà les plus signalées remarques que i'en ay peu apprendre de l'origine plus ancienne des chiens-courans, dont ie déduiray en suite les bonnes & mauuaises qualitez qui se rencontrent dans leurs poils.

CHAPITRE IX.

Du nature & beauté des Chiens blancs.

NOs premiers Roys de France qui ont eu inclination pour la chasse, eurent vne bonne pensée, lors qu'ils firent choix des chiens blancs pour chasser & forcer le Cerf, afin d'en rendre le plaisir plus parfait, puis qu'ils sont les plus beaux dans la couleur & les plus parfaits dans leur nature, ayans le nez bon & la menée belle, allans & parchassans bien dans les chaleurs, estans beaux chasseurs & tousiours la queuë sur les reins, ils tournent & requestent volontiers auec beaucoup de gayeté & diligence; ils battent raisonnablement les eaux, mais non pas si hardiment dans l'Hyuer que les autres poils, à cause d'vn traict de beauté qu'ils ont au dessus d'eux, ayant le poil plus court: ce qui fait que l'eauë & le froid les ont plustost penetrez iusques à la peau; Ils ont aussi le naturel meilleur que les autres chiens courans: ce qui se void par la facilité de les reduire au chenil & à la chasse, où ils sont plustost sages que les autres & en plus grande quantité qui gardent le change, ce qu'ils font auec vne sagesse & hardiesse admirable, l'ayant fait voir plusieurs fois dans tous les lieux où ils ont chassé, particulierement dans les forests de S. Germain,

Fontainebelleau & Mouceaux, où il y a tousiours vne quantité de Cerfs innombrable, & neantmoins on les y a veus plusieurs fois maintenir quatre à cinq heures le Cerf qui leur auoit esté donné, selon les saisons que l'on chassoit & la force du Cerf qu'ils courroient, qui se méloit & separoit en plusieurs fois auec cinq ou six cens Cerfs, & bien souuent malgré l'imprudence de ceux qui les accompagnoient, à cause qu'ils les pressoient de telle sorte, que les chiens estoient contraints de quitter la voye pour s'esquiuer de leurs cheuaux : ce qui neantmoins ne les empeschoit pas de reuenir prendre la voye de leurs Cerfs & de le maintenir dans tout ce change, iusques à ce qu'ils l'eussent porté par terre. Et pour donner vne preuue entiere de leur sagesse, ie diray auec verité que i'en ay veu plusieurs années, iusques au nombre de trente, découplez au laissé courre, n'y ayant qu'vn seul valet de chiens deuant eux, qui tenoit deux houssines en ses mains, suiuant celuy qui laissoit courre auec son Limier, qui chassoit de gueule en renouueller de voye, lancer le Cerf & sonner pour donner les chiens, qui pourtant ne passoient pas que le valet des chiens ne se fust détourné à droict ou à gauche, & qu'il n'eust laissé tomber ses houssines à terre, ou au moins fort bas. Toutes ces choses font voir que les chiens blancs sont plus naturellement nez pour agréer & donner du plaisir à l'homme, que les chiens d'vn autre poil, dont la pluspart ne se reduisent qu'auec beaucoup de peine & de chastiment. Les chiens blancs sont aussi moins pillarts & moins sujets aux maladies que les autres, à cause de leur temperament qui est plus reglé.

CHA-

CHAPITRE X.

Des chiens noirs.

I'AY creu deuoir parler des chiens noirs directement apres les chiens blancs, puis qu'ils ont autresfois precedé dans l'Europe, & qu'à mon aduis, ils sont les plus propres & plus commode pour courre le Cerf, apres les blancs : La premiere impression que i'en ay, vient de deux Meutes entieres de chiens noirs que i'ay veuës, l'vne à Monseigneur le Cardinal de Guyse, & l'autre à Monseigneur le Duc de Souuray (l'vn des meilleurs Chasseurs de ce temps) qui estoient de grands & beaux chiens, aussi bien taillez qu'il s'en puisse voir, & a qui i'ay veu prendre plusieurs Cerfs dans les païs où il y auoit force change : Mais en ces chiens de poil noir il faut qu'il y ait distinction de marque pour reüssir à chasser le Cerf, & deuenir sages, qui sont ceux qui ont leurs marques blanches, & non rouges, que nous appellons de feu, à cause que tels chiens sont tres-ardens & difficiles à corriger, aussi s'en trouue t'il peu de cette marque de feu qui gardent le change, ny qui tournent volontiers. Tels chiens ne sont propres qu'à courre des bestes qui dressent comme le Loup & les bestes noires : mais ceux que i'ay nommez les premiers, ils sont beaux & hardis Chasseurs, ayans force & vîtesse, ils tiennent long temps sur pied, & parchassent bien, ayans le nez bon, mais non pas si parfaitement, ny auec tant de patience que les chiens blancs, à cause qu'ils ont plus d'ardeur, ce qui les rends impatiens, & les empesche de s'attacher aux voyes qui vont de hautes erres : ils se font sages à garder le change, bien qu'auec plus de temps & de peine que les blancs, & y parroissent plus hardis : c'est pourquoy les piqueurs les doiuent tenir dans la crainte plus que les blancs, ils battent hardiment les eaux dans toutes les saisons, ils sont aussi plus que-

relleurs & pillarts que les blancs, mais moins que les noirs qui sont quatroüillez de rouge, que i'ay nommez, & sont moins sujets aux maladies qui suruiennent aux chiens.

CHAPITRE XI.

Du naturel des chiens gris.

LEs chiens gris ont esté les premieres Meutes de nos Roys, comme i'ay dit, & qui depuis ont esté tenus & fort considerez des Nobles, ce qu'ils n'ont pas fait sans raison, puisque ie les tiens les plus commodes pour les particuliers, pourueu qu'ils soient vrays chiens courans, & non corneaux, qui sont chiens engendrez d'vn mâtin & d'vne chienne courante, ou d'vne mâtine & d'vn chien courant : car ces chiens sont tres nuisibles dans vne Meute, en ce qu'ils peuuent donner vne mauuaise impression aux vrays chiens courans, & les rebuter, en se voyant gourmandez par leur grande vistesse. Ils leur apprennent aussi à couper, & à ne vouloir point retourner ny requester, & par consequent a n'estre iamais sages, telle nature de chiens ne manquent iamais d'auoir tous ces vices, & de ne crier que rarement; ie dis cecy pour ceux qui se veulent opiniastrer d'en tenir, à cause qu'ils les voyent vistes; mais qu'ils tiennent plustost de vrays chiens courans, comme i'ay dit, & que le poil en soit d'vn gris vif, & non blanchatre, que les quatroüilleures en soient blanches ou noires, & qu'ils soient bien taillez, n'estans ny trop grands, ny trop petits, puisque c'est la taille où il se rencontre plus de force & de vigueur, & qui tiennent le plus long-temps sur pied : & quoy qu'ils n'ayent pas d'ordinaire le nez si fin que les autres, leur bonne volonté & les diligences qu'ils font, lors qu'ils ont perdu la voye pour la retrouuer, suppléent aux deffauts de leur sentiment, l'ayant pourtant raisonnablement bon : ils peuuent aussi chasser

plus souuent que les autres, comme plus infatigables, ce qui est necessaire aux Gentils-hommes; ils s'entretiennent aussi mieux en bon corps, & sont peu pillars, & moins sujets aux maladies que les autres chiens, ayans vne si grande inclination à chasser, qu'ils chassent toutes les bestes que l'homme veut, sans se rebuter aussi bien dans l'Hyver que dans l'Esté, n'apprehendans pas le chaud ny le froid, y criant bien : ils se rendent mesmes assez obeissans & sages, lors que l'on leur fait chasser des bestes dont les chiens peuuent garder le change.

CHAPITRE XII.

Du naturel des chiens fauues.

LEs chiens fauues qui sont d'vn poil rouge-vif, & tirant sur le brun, où qu'ils en soient mantelez, sont ordinairement fort vigoureux & pleins de feu. Ce qui les rend étourdis & impatiens, lors qu'vne beste qu'ils chassent, tourne; car plustost que de tourner auec elle, ils iront prendre de grands deuants pour la trouuer passée, dans l'esperance qu'ils ont qu'elle percera & tirera de long, puisque c'est ce qu'ils ayment : ce qui m'oblige de dire que ie les tiens plus propres à chasser le Loup & les bestes noires qui tirent païs sans peu tourner : ils sont aussi dangereux à s'en aller sans les picqueurs, à cause de ce que i'ay dit, ioint qu'ils crient tres-peu, dans les chaleurs, & qu'ils sont extraordinairement vistes : & quoy qu'ils ayent le nez bon, ils n'ayment pas à rapprocher vne beste quand elle va de hautes erres, à cause qu'ils sont naturellement impatiens & opiniastres, aussi sont-ils les plus difficiles a reduire & à rendre sages, pour les obliger à garder le change : ils ne se tiennent pas si gras, ny en si bon corps que les autres, à cause qu'ils ont beaucoup plus d'ardeur à la Chasse, ce qui les oblige à en prendre quelques-fois au de-là de leurs forces. Ils sont

aussi les plus querelleurs & pillars, & plus sujets aux maladies que les autres, ayans le sang plus chaud.

CHAPITRE XIII.

Du naturel des chiens Anglois.

IE parleray des chiens Anglois, sans faire difference des poils, ce sont à present ceux desquels l'on se sert plus communément en France, à cause de la facilité qui se rencontre en eux, plus qu'aux François, à s'en seruir au moins de la façon que plusieurs en vsent, puisqu'il ne faut plus sçauoir aucun terme pour leur parler, ny aucun reglement de tons pour sonner, mais seulement sçauoir dire quelques meschans mots Anglois qui ne sont pas entendus des hommes ny des chiens, n'en ayant pas l'accent, ny aussi leur maniere de sonner, puisqu'il n'y a aucun reglement de tons pour pouuoir entendre si c'est sonner pour chiens, ou pour les faire requester, ou si on void la beste qu'ils chassent, n'y sonnans iamais deux fois d'vne mesme façon, ce qui se doit appeller plustost, fanfares, que pour faire chasser des chiens, ausquels vous ne pouuez donner par ce déreglement aucune creance, puisque les chiens ne la peuuent prendre que par l'habitude d'vne impression reglée que vous leur donnez, & qui ne doit iamais estre changée si vous voulez qu'ils la comprennent: il est donc vray qu'il est beaucoup plus facile de leur donner la bonne impression par des tons reglez, qu'vne mauuaise par ces fanfares déreglez, puisque les chiens Anglois n'ont pas plus d'esprit ny de iugement que les chiens François; mais seulement vne obeissance qu'ils ont plus naturelle: ce qui me fait dire qu'il seroit plus facile de leur faire entendre nos termes & façons de sonner, ce qui les affermiroit dans ladite creance, & leur donneroit aussi plus de cœur, d'émotion, & de promptitude à obeir, & plus de satisfaction à ceux qui chasseroient

auec vous, puiſqu'ils pourroient entendre & comprendre ce qui feroit dans la Chaſſe par ce reglement plus facile, & maniere plus intelligible de parler & de ſonner : cela feroit auſſi que les ieunes gens qui ſe mettroient dans le meſtier, ſeroient contraints de les apprendre pour les pratiquer, ou de monſtrer leur ignorance : car de la ſorte que l'on en vſe, ils y demeurent hardiment, à cauſe que cela eſt dans la mode, ioint qu'il y va de la reputation des François, qui ont fait voir iuſques à preſent, que toutes les choſes qui dépendent de l'eſprit, ont eſté empruntées d'eux beaucoup plus que des eſtrangers : ce qui s'eſt veu d'aſſez fraîche memoire par la priere que fit le défunct Roy Iacques d'Angleterre pere du dernier mort, au défunct Roy de France Henry le Grand, de luy enuoyer des plus habiles de ſes Veneurs, pour monſtrer aux ſiens les connoiſſances du pied du Cerf; & la maniere de le détourner & le laiſſer courre auec le limier afin qu'il puſt doreſnauant courre dans les foreſts qui ſont dans ſes Eſtats, & non plus dans des lieux fermez, comme ſont les parcs : où, iuſques-là, il auoit toûjours couru, & n'auoit pû connoiſtre les Cerfs qu'en les voyant : & pour luy en donner vne parfaite connoiſſance, le Roy y enuoya Monſieur de Beaumont pere de Meſſieurs de Beaumont qui ſont à preſent, & auec luy le ſieur du Mouſtier, & quelques valets de limiers, & depuis ce temps-là il y eſt allé le ſieur de Sainct Rauy qui y eſt demeuré iuſques à preſent, & pluſieurs autres bons Chaſſeurs qui y ont eſté. Ie retourne à mon ſujet, & dis que les chiens Anglois ont de fort bonnes qualitez, outre celles que i'ay dites, ayans le nez bon, s'attachans bien à la voye, qu'ils parchaſſent plus facilement, & auec plus de regularité que les François qui s'éparpillent en chaſſant, ne ſe tenant pas tous dans la voye, ce qui fait qu'ils abbregent plus vn Cerf que les Anglois qui ſe tiennent tous dans la voye, ſe ſuiuans les vns les autres, & ne retrouuent pas ſi toſt le retour d'vn Cerf que les François, ioint qu'ils ne tournent pas ſi volontiers, ny auec tant de legereté, ſans qu'ils y ſoient conuiez & ay-

dez, ce que font les François d'eux-mesmes. Il faut aussi toutes les fois qu'on les veut faire courre & faire chasser, que l'on fasse des choix des pais qui leur sont propres, comme plaines, futayes, golis, & pais clairs, & non fourrez, où ils ne se plaisent pas, y allans peu viste: ce qui feroit durer vn Cerf tres long-temps, & bien souuent le faillir. Ils ne battent pas aussi les eauës si hardiment que les François, particulierement ceux qui viennent du Nort, ce que font mieux ceux qu'ils appellent Bobez, qui sont plus propres dans les pais fourrez, à cause qu'ils sont plus épais & ramassez que ceux qu'ils appellent chiens du Nort: ils crient aussi plus volontiers; mais dans les pais clairs, ils ne sont pas si vistes. Ces deux sortes de chiens se rendent volontiers sages, & gardent également le change, ils se tiennent en bon corps & plustost gras que maigres, aussi ne leur faut-il pas tant donner à manger qu'aux François, à cause qu'ils sont plus gourmands: L'on les peut faire chasser souuent, & toutes sortes de bestes, horsmis le Loup, s'y en treuuant peu qui le veulent chasser. Ils tiennent long temps sur pied, ce qui fait qu'il ne faut pas tant faire de relais qu'aux chiens François; mais ils n'ont pas la menée si belle ny si agreable, & ne crient pas si souuent, particulierement dans les chaleurs: ils sont moins pillars, & moins sujets aux maladies des chiens.

CHAPITRE XIV.

De la taille des chiens, & comme ils faut qu'ils soient, pour estre bons.

C'EST vne chose tres-importante à ceux qui veulent tenir des Meutes de chiens courans, d'en sçauoir bien connoistre la taille pour estre bons, ou d'auoir gens pour cela qui ayent le iugement & la pratique de la Chasse, car quand le choix en est bien fait, la Meute en sera plus asseu-

rément bonne, & pour y reüssir, il faut qu'vn chien courant ait la teste plus longue que grosse, & que le front en soit large,& l'œil gros & gay,& qu'il ait vn épy au milieu du frõt, qui soit d'vn poil plus gros & plus long, se ioignant par le bout à l'opposite l'vn de l'autre. Ie ne dis pas qu'il le faille à tous:mais quand il s'y rencontre,c'est vn signe éuident de vigueur & de force. Il faut aussi que le chien soit bien auallé,les oreilles passans le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le passent d'vn grand demy-pied, que nous appellons clabots, à cause qu'ils demeurent à chasser dans trois & quatre arpens de terre, ou de bois,selon les lieux où on les fait chasser, où ils tournent & rebattent les voyes plusieurs fois. Ce qui les y oblige,c'est qu'ils ont naturellement peu de force,& voyans qu'ils ne peuuent aller auec les autres, ils se diuertissent en leur particulier. Il faut aussi que les chiens courans ayent(s'il se peut)vne petite marque à la teste,qui ne descende pas au dessous des yeux,& qu'ils n'ayent pas les épaules fort larges,ny aussi trop étroites, & que les reins en soient hauts en forme d'arc, & larges (ce que nous appellons bien rablez)les hãches hautes & larges,la queuë grosse aupres des reins,en amenuisant iusques au bout,qui sera épiée & éleuée en s'arondissant sur les reins,& non tournée comme vne trõpe de chasse (qui est marque de peu de force & de vîtesse) mais l'on en peut faire des limiers,la cuisse en doit estre troussée,le iarret droit,& la iambe nerueuse,le pied petit & sec,les ongles gros & courts, & qu'ils ne soient pas ergottez, au moins pour courre;mais pour mettre à la main,cela n'importe;c'est la taille & les signes qu'il faut aux chiens courans, & aux lyces pour estre asseurément bons.

CHAPITRE XV.

Comme il faut que les lyces ouuertes soient, pour en tirer race.

VOvs ne deuez tenir dans vne Meute de cinquante à soixante chiens, que cinq ou six lyces ouuertes, que nous appellons portieres, qui sont celles de qui vous deuez tirer race, afin que quand vos chiens viennent à manquer de force par maladie ou autre accident, vous en puissiez mettre de ieunes & de bonne race, puisque le prouerbe est vray qu'vn chien chasse de race, ou pour le moins le fait bien plustost qu'vn qui n'en est pas, & reüssit mieux & plus asseurément; vous ne deuez faire estat de ces lyces que pour vous seruir à porter des chiens, puisqu'elles sont presque tousiours chaudes, pleines, ou nourrices, & que leurs mamelles auallées leur font apprehender les forts, puisqu'elles s'y écorchent, vous les deuez choisir hautes, longues, & larges de coffre, auec toutes les qualitez que i'ay dites au Chapitre precedent, & qu'elles soient de bonne & ancienne race, & de vrays chiens courans, sans aucun deffaut, & pour en estre plus asseuré, il faut auoir eu le soin de faire vn papier où sera écrit l'inuentaire de la race de vos chiens, & des remarques de leurs bonnes & mauuaises qualitez, pour faire vn vray discernement, comme si d'vne race il y en eust eu de frappez du haut mal, de suiets à la goutte, & à couper par vice de querelleurs & pillars, & qu'ils ne criassent pas bien dans les chaleurs, afin de ne s'en pas seruir pour engendrer, mais seulement de ceux où vous n'y aurez reconnu aucun deffaut: & apres auoir fait choix de la lyce, si elle demeuroit trop long temps à deuenir en chaleur, comme il se peut selon les temps & les années, vous luy pourrez donner deux ou trois fois vne omelette auec huile de noix,

de noix, demy-douzaine d'œufs, & de la mie de pain de froment, où vous adiousterez, estant quasi cuite, vne douzaine de mouches Cantharides : & si c'est vne lyce qui n'ait iamais porté, vous ne luy donnerez pas ce prouoquement de chaleur, qu'elle n'ait quatorze ou quinze mois, qui est l'âge qui la peut rendre assez forte pour porter de plus beaux chiens, & les nourrir; neantmoins si elle deuient plutost en chaleur d'inclination d'vn mois ou d'eux, vous ne laisserez de la faire couurir, & non pas deuant qu'elle ait passé sa plus grande chaleur, & cependant vous la tiendrez enfermée pour empescher d'estre couuerte d'aucuns chiens que de celuy que vous luy destinez, particulierement la ieune lyce qui n'a iamais chienneté; car si elle estoit mâtinée, ses chiens en tiendroient iusques à la troisiesme portée, ce que nous auons remarqué plusieurs fois : Vous aurez aussi le soin de luy donner à manger deux fois le iour, & de l'eauë (car les lyces en chaleur sont plus suiettes à la rage que dans vn autre temps) vous la promenerez aussi deux fois le iour, la tenant couplée en main, de peur d'estre couuerte, & que ce soit dans vn lieu fermé, où il n'y puisse entrer aucuns chiens, si vous auez la curiosité d'en conseruer le poil; car si elle voyoit vn chien d'vn autre poil, ses chiens en tiendroient & seroient bigarrez par la force de son imagination; ce qu'il faut encore obseruer apres que vous l'aurez fait couurir, iusques à ce qu'elle soit entierement refroidie; sur tout que sa plus grande chaleur soit passée, quand vous la voudrez faire couurir, afin qu'elle en retienne plus asseurément : cela estant, vous deuez choisir vn de vos meilleurs chiens, & où il ne manque rien dans la taille, & dans la race (comme i'ay dit) aussi bien qu'à la lyce : & pour le poil, cela dépend de la fantaisie, & si c'est vne lyce qui n'ait iamais porté de chiens, il la faudra tenir auec vn couple, dont vous luy aurez bridé la gueule, pour l'empescher qu'elle ne morde & vous & le chien, autrement elle auroit peine à le souffrir, & si l'vn d'eux estoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudra soulager au besoin,

en choisissant vn lieu qui soit plus haut ou plus bas; mais si c'est vne lyce qui ait desia porté, il suffira que vous la fassiez enfermer auec le chien,faisant prendre garde par la fente de la porte,sinon par vne fenestre,pour estre asseuré qu'elle soit couuerte,& iusques à deux fois, puis vous la tiendrez enfermée comme auparauant, & iusques à ce qu'elle soit tout à fait refroidie,en la traittant & promenant de mesme,& pour iuger quand elle le sera,c'est quãd vous luy verrez le bouton entierement retiré,comme auant sa chaleur:ce qu'estãt, vous la mettrez dans le chenil auec les autres chiens, & la pourrez faire chasser, iusques à ce que ses mammelles grossissent & s'auallent: mais deuant cela pour la connoistre pleine, si en luy touchant le bout de la mammelle, s'il y a quelque dureté, c'en est vne marque certaine, & en cét estat,nous disõs que la lyce est noüée.vous le connoistrez aussi quand elle battra les chiens, & ne les pourra souffrir, & lors qu'elle sera auallée, vous la sortirez du chenil pour la mettre en liberté, & la recom̃anderez à vos valets, à ce qu'ils ayent soin de luy donner à manger,& de ne luy donner aucuns coups ny de baston, ny de pied, qui la feroient auorter, mais seulement du foüet ou de la houssine,pour l'obliger à se tenir dans la maison,afin de n'aller pas manger quelque charogne auec des mâtins qui la pilleroient:il la faut bien nourrir de potage & laict,quand il en sera besoin, de pain de froment, & non de seigle, qui relâche, & ne nourrit pas, afin de la tenir en bon corps, pour estre meilleure nourrice, & si vous la voyez dégoustée,donnez-luy du laict venant du py de la vache,& non de l'huyle,qui la feroit asseurément mourir.

CHAPITRE XVI.

Du soin que l'on doit auoir des Lyces, lors qu'elles font leurs chiens, & quand elles les nourrissent.

SI l'on veut de beaux chiens, il faut auoir vn particulier soin des Lyces aussi tost qu'elles sont couuertes, & continuer iusques à ce qu'elles soient deliurées de leurs chiens, notamment aux premieres portées, pour leur sçauoir choisir vn lieu propre selon la saison, qui soit chaud en Hyuer & frais en Esté, pour y chienneter, où il faudra mettre tres peu de paille, les deux ou trois premiers iours d'apres sa deliurance, de peur que le trop ne fist étouffer ses petits ; & ce temps passé, il leur faudra changer tous les iours de paille, pour empescher que les puces & la galle ne les accüeillent ; & si d'auanture ils en estoient atteints, ils les faudroit frotter d'huile de noix & de laict, mélez ensemble, apres l'auoir chauffé : Et pour connoistre si vostre Lyce veut faire ses chiens, il faut auoir remarqué le temps qu'elle a esté couuerte, & que les neuf sepmaines de sa portée soient expirées, alors il la faut obseruer, pour connoistre le temps qu'elle sera inquiete, qu'elle ira & viendra, & ne voudra pas manger, à l'heure il la faudra mener au lieu preparé, où vous la ferez garder par quelque valet qui sçache la secourir dans ce rencontre, & luy commander que le potage, le laict & mesme les œufs frez, ne luy manquent pas au besoin : car si elle estoit dans vn long & fort trauail, il luy faudroit faire seulement aualler les iaunes, & qu'au premier chien, il ait le soin de le tirer de dessous elle, & ainsi de tous les autres : & que si c'est vne premiere portée, qu'il demeure deux ou trois iours pres de la Lyce, pour empescher qu'elle ne tuë ses petits par imprudence, ou par malice, & qu'elle ne les mange : car si elle auoit pris cette mauuaise habitude, il seroit mal-aisé de l'en empescher desor-

mais, & le mieux feroit de la faire couper pour feulement s'en feruir à la chaffe; Mais fi vous auez eu deffein de nourrir plufieurs chiens de cette portée, il faudra auoir préueu où il y aura eu vne Mâtine pleine qui viendra à faire fes chiens quelques iours deuant la voftre, l'auoir accouftumée chez vous, en la nourriffant bien, & lors qu'elles auront toutes deux fait leurs chiens, fi voftre lyce en a fait plus qu'elle n'en peut nourrir, qui eft trois feulement: ou quatre, fi elle en a nourry; vous prendrez le furplus, ie veux dire trois ou quatre, que vous choifirez des plus beaux, que vous ferez porter à la Mâtine, les luy donnant apres auoir ofté les fiens, & en auoir égorgé vn pour en prendre le fang, duquel vous frotterez les chiens de voftre lyce, & apres vous les mettrez fous la Mâtine, que vous ferez obferuer & garder, & mefme la tiendrez en crainte, pour l'empefcher de leur mal-faire, & l'obliger à les laiffer tetter, tant qu'elle le fouffre volontiers. Il faut auffi auoir le mefme foin de voftre Lyce, & ne manquerez à écrire fur voftre inuentaire ou liure des chiens, le iour qu'ils feront nez, & la quantité des mafles & des femelles que vous faites nourrir, & le nom du pere & de la mere, afin que la race s'en reconnoiffe à l'aduenir, & auffi pour fçauoir l'heure qu'il les faudra tirer de deffous la mere pour les fevrer, & le temps qu'il les faudra faire nourrir chez les Laboureurs, quand il les en faudra retirer pour les mettre dans le chenil: Et pour fçauoir auffi à l'aduenir l'âge de vos chiens, afin que quand vous voudrez vous en feruir pour en tirer race, vous en fçachiez l'âge, & les faire à propos couurir, pour ne les y pas mettre trop ieunes ny trop vieux, ce qui ne doit eftre qu'à deux ans pour les mafles, à caufe que cela leur diminuëroit leur force, & que pafsé quatre ans, ils feroient des chiens fans force & vigueur: Et apres auoir donné ordre aux petits chiens & les auoir fait agréer à leurs nourrices, il faut auoir le foin de leur donner cinq ou fix iours durant deux ou trois fois le iour, du laict venant du py de la Vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empefcher les tranchées, qui ne

manqueroient de leur venir, sans cette precaution, ce qui les pourroit faire tarir, ou au moins auoir trop peu de laict; ce que vous deuez faire toutes les fois que vous les verrez dégouttées, outre le bon potage que vous leur donnerez, sans estre sallé: & lors que vos petits chiens auront vn mois, vous leur donnerez deux fois le iour du laict, comme i'ay dit, afin d'aider à leurs meres à les nourrir, & si elles ont bien du laict & qu'elles soient en bon corps, elles peuuent nourrir leurs chiens iusques à deux mois, en leur donnant pourtant vn peu de mie de pain dans leur laict: sinon vous les seurerez à six sepmaines: & apres, il sera tres-à-propos de les tenir encores vn mois, au moins, chez vous, pour les accoustumer à manger du potage & du laict, que vous leur donnerez pour les rendre plus forts, auant que de les faire nourrir chez des Laboureurs.

CHAPITRE XVII.

L'âge qu'il faut mettre les ieunes chiens chez les Laboureurs pour les nourrir. Comment auparauant il les faut esuêrer.

APRES auoir nourry vos ieunes chiens chez vous iusques à trois mois, & que vous aurez resolu de les mettre chez des Laboureurs, pour y estre nourris iusques à l'âge de dix à vnze mois, vous les deuez esuêrer auparauant, pour obuier aux accidens qui pourroient arriuer, s'ils deuenoient enragez chez les bonnes gens, qu'ils pourroient mordre, & les ruiner, s'ils mordoient leurs bestiaux: Ioinct que cela pourroit arriuer chez vous, lors que vous les auriez retiré & mis dans vostre chenil auec les autres; Mais apres l'operation que ie diray en suite, il n'en peut mesarriuer, puis qu'ils ne mordent iamais & meurent de la rage, comme d'vne autre maladie: Ie tiens aussi que cela

en peut diuertir le mal, ou au moins le rendre plus facile à guerir : Et pour en faire l'operation, il ne faut pour tous instrumens qu'vn razoüer, vn canif, ou vn poinçon, dont la pointe soit fort aiguë, & faire prendre le chien ou la Lyce (car ce remede leur est commun) auec vn couple, & luy faire ouurir la gueule auec les mains, & apres luy passer vn mouchoüer dedans, qui soit tenu des deux costez de la gueule, pour l'obliger à la tenir ouuerte, & à laisser prendre sa langue, que vous tirerez auec la main & la renuerserez pour voir & sentir vn petit nerf, qui est long comme la moitié du petit doigt & gros comme vn ferret d'eguillette, formé comme vn ver, ayant les deux bouts pointus, ce qui pique le chien lors qu'il est émeu par le sang qui bout dans toutes ses veines, quand il a l'accez de la rage, & croit qu'il sera soulagé toutes les fois qu'il appuira ce nerf ou ver, fortement contre que'que chose en la mordant, lequel nerf grossit à proportion de l'âge & l'accés de la rage. C'est l'effect des extrémes douleurs, d'éprouuer toutes choses pour se soulager. Apres auoir fait tirer la langue au chien, comme i'ay dit, il la faut fendre le long de ce nerf, seulement, pour y pouuoir passer le bout du poinçon par dessous, & l'ayant pris, vous l'enleuerez en mesme temps auec assez de facilité, à cause qu'il n'a aucune adherance ; & apres l'auoir osté, vous laisserez aller le chien, sçachant bien qu'il se guarit de sa saliue : & apres cette operation, vous donnerez vos ieunes chiens, separez les vns des autres, chez des Laboureurs, qui seront en pais de froment & non de seigles, dont la nourriture ne vaut rien pour les ieunes chiens, à cause qu'elle passe trop promptement & ne nourrit pas assez pour leur faire le rable large & toutes les autres parties à proportion, comme il faut que les chiens-courans les ayent pour auoir de la force, & qu'ils ne soient pas aussi proches des forests ou de quelques garennes, ou les ieunes chiens ne manqueroient d'y aller chasser aussi-tost qu'ils auroient sept à huict mois, & que n'estans pas encor , noüez , ils se pourroient filer, ou se faire pren-

dre par des Loups & mesmes par des personnes qui s'y rencontreroient, apres qu'ils seroient lassez de chasser : Ioinct qu'il n'y a point de chiens qui se laissent aborder plus aisément que les chiens-courans, particulierement lors qu'ils sont ieunes : Il faut donc que cette nourriture se fasse où il y ait des plaines, prairies, ou pastures, afin que les Laboureurs y puissent nourrir force Vaches, & que le laict ne manque pas aux ieunes chiens, qui est leur principalle nourriture dans cét âge : Et pour les rendre plus beaux, il faut donner aux filles dequoy les faire iollies ; & apres que la nourriture en sera faite, recompenser aussi le Maistre (car Dieu le veut ainsi) ce qui l'obligera à vous en nourrir d'autres auec le mesme soin. Ie n'approuue pas que l'on les donne à nourrir à des Bouchers, comme quelques-vns font, puis que cela les rend trop gras & trop épais, par consequent pezans & de peu de vistesse & de force, & les accoustume tellement à la chair, que si vous ne leur en donnez souuent, ou par des curées, ou par des bestes mortes, ils deuiennent maigres & sans aucune vigueur, ne voulans pas la plusspart du temps manger de pain, qui est leur meilleure nourriture, lors qu'ils ont atteint l'âge de dix ou douze mois, si ce n'est quelquesfois qu'ils sont dégoutez, alors il leur faut donner seulement du laict & du potage & non de la viande : Et si vous ne pouuez les faire nourrir chez les Laboureurs, ayans compassion de leur pauureté presente, ou que ceux qui sont à vostre deuotion, ne soient pas dans les lieux propres, comme ceux que i'ay dit, il les faut nourrir chez vous, ou dans vn lieu qui n'en soit pas fort éloigné, afin que vous les puissiez voir souuent, & que ce soit dans vne grande cour fermée, à ce qu'ils n'en puissent sortir & qu'ils y ayent de l'espace pour s'y pourmener : car lors qu'ils ont atteint sept ou huict mois & qu'ils se voyent en compagnie, ils sont plus âpres d'aller chasser, d'attaquer les bestiaux qu'ils trouueront dans la campagne, & que s'ils en auoient mangé, il seroit tres-difficile de les en empescher, lors que vous les mene-

riez à la chaſſe. Quant à leur nourriture, elle doit eſtre iuſques à ſix à ſept mois de pain de froment, mélé auec potage de laict, & enſuitte d'orge: pour les y accouſtumer, il faut qu'ils y ayent vn couuert pour s'y mettre lors qu'il vient du mauuais temps dans l'Hyuer, & (s'il ſe peut) y faire paſſer vn ruiſſeau, ſinon auoir le ſoin de leur donner tous les iours deux fois de l'eauë freſche, particulierement en Eſté: & de la paille freſche tous les deux iours, pour ne les laiſſer pas attaquer aux puces, ce qui les pourroit faire amaigrir & les rendre galleux, par l'obligation qu'ils auroient de ſe gratter.

CHAPITRE XVIII.

Du temps que l'on doit retirer les ieunes chiens de chez les Laboureurs.

L'On ne doit pas manquer de retirer les ieunes chiens que vous aurez mis chez les laboureurs ſi toſt qu'ils auront dix ou douze mois, pour pluſieurs raiſons, qui ſont que le cœur & la force leur viennent, & par conſequent l'enuie d'aller chaſſer, où il leur peut arriuer force choſes qui leur ſeroient nuiſibles, par les efforts qu'ils y feroient, n'ayans pas encores les reins noüez, & meſme ſe pourroient effiller ſuiure & chaſſer vne beſte dans vn pais hors de leur connoiſſance, où leur retraite incertaine leur feroit courir riſque de Loups ou de Mâtins, qui les rencontrans les pourroient eſtropier, accompliſſant l'ancien prouerbe, qui dit, que iamais Mâtin n'ayma chien noble. Ils peuuent auſſi rencontrer vn chien enragé, & qu'allans le matin à la chaſſe, que la roſée eſt grande ſur la terre, elle leur peut gaſter le nez, au moins leur diminuer le ſentiment, ou faire qu'ils ne voudroient plus chaſſer dans la chaleur: C'eſt auſſi l'âge qu'il les faut mettre dans le chenil,

nil, pour les accouſtumer auec les chiens dreſſez & à aller au couple, en prendre la nourriture, & les rendre obeïſſans, leur faiſans comprendre le chaſtiment, pendant qu'ils ſont ieunes, mais non pas comme l'enſeigne le Seigneur du Foüillou, qui dit qu'il leur faut pendre vn baſton au col, auſſi-toſt que vous les auez retiré de chez les Laboureurs, apres les laiſſer ſur leur foy, & qu'ils ne peuuent aller à la chaſſe auec cét entraue, qu'à peu de iours de-là, l'on les peut coupler auec les autres, & qu'ils iront au couple. I'auouë que cette methode leur peut donner quelque commencement à ce faire; mais auſſi ils peuuent encourir beaucoup de riſque, puis que ce baſton ne peut les empeſcher de ſortir que pour deux ou trois iours, qui eſt le temps qu'il leur faut pour les y reduire, & auoir appris à le tourner de biais par entre leurs iambes, & toſt apres ils ne manqueront de ſortir & aller à la campagne, où ils peuuent trouuer vn liévre, vn renard, ou quelque autre beſte, qui les menera dans vn bois, & que l'ardeur qu'ils auront, leur oſtera le ſouuenir du baſton, qui leur peut froiſſer les iambes & les nerfs, & les leur faire enfler; Ils ſe peuuent auſſi prendre dans le bois, en paſſant vne haye, & y demeurer tres-long-temps, & peut-eſte iuſques à ce qu'il vienne vn loup qui les y mangera: ioinct qu'ils en ſont plus aiſez à prendre & à emmener par des paſſans; Mais la meilleure & plus aſſeurée methode, c'eſt apres les auoir mis dans le chenil auec vos chiens dreſſez, de les mener à l'ébat auec eux, deux fois le iour, & coupler vn de vos chiens auec vn des vieux, apres auoir conſideré & choiſi les plus patiens & les moins querelleurs, afin qu'ils les ſouffrent quelques iours à ſe mouuoir & ſauter allentour d'eux, ſans les battre, & qu'il y ait vn valet de chiens aupres d'eux, pour ayder au ieune à marcher & l'obliger à ſuiure le vieil chien, en le carreſſant de temps en temps, & luy déméler les iambes dans ſa couple, où il ſe mettra bien ſouuent; ce que nous appellons déharder: vous continuerez de la ſorte cinq ou ſix iours, qu'il faut à vn ieune chien pour aller

au couple, & comme cela ils n'auront couru aucune risque. Il faut aussi qu'il y ait pour les premiers iours, iour & nuict, vn valet de chiens dans le chenil, la houssine à la main, pour faire retirer les chiens dressez, qui ne manquent pas de venir sentir ces ieunes chiens, qu'ils ne connoissent pas encore, ce qui les estonnent & ne peuuent souffrir qu'en se voulans deffendre & les mordre : ce qui pourroit obliger les vieux, apres en auoir souffert quelque dentée, de se ietter dessus, les mal traitter & mesme les étrangler : ce qui s'est veu assez souuent, quand l'on n'y prend pas garde. Le valet de chiens qui est dans le chenil, doit aller à eux de temps en temps, pour leur donner quelque peu de friandise, afin de s'en faire connoistre, & qu'ils soient plustost accoustumez auec eux dans le chenil : & lors que l'on donnera à manger aux chiens, il aura soin de leur en donner à la main, & selon leur appetit, & si d'auanture ils estoient trop longtemps sans vouloir manger, il leur doit donner du potage, hors du chenil, où vous les menerez auec vn couple; mais il faut auparauant les laisser ieûner, pour les accoustumer à manger du pain & ne s'attendre pas au potage. Il les doit pareillement accoustumer à ne pas faire leur ordure sur la paille, ny d'y pisser. Le sieur du Fouillou dit aussi que quand l'on a mis des ieunes chiens dans le chenil, il faut y sonner tous les iours pour les réjoüir, & quand vous les menerez à l'ébat, mon sentiment est encores, auec raison, contraire au sien, puis que cette methode ne peut produire que de mauuais effets, lesquels ie vous feray bien-tost connoistre, attendu qu'il n'y a rien qui puisse tant émouuoir les chiens, comme de sonner du cor, étably de tout tẽps pour cela: cette émotion les oblige à crier, & ne se voyans pas en liberté de courre & faire ce qu'ils deuroient lors que l'on sonne, ils se mélent les vns parmy les autres & l'impatience les prend, qui fait qu'ils ne peuuent souffrir leurs compagnons, se querellent, se battent & bien souuent s'estropient : & lors que vous les menez à l'ébat, vous leur donnez encore vne plus forte émotion de courre, se voyans à la campagne ; ce

qui les oblige à leuer le nez,& ainſi prendre le vent de quelque beſte qui ne ſera pas loin de-là, les chiens logeans ordinairement pres des foreſts & lieux commodes, pour eſtre plus proches des queſtes, ou bien de quelques beſtiaux, où ils iroient, & qu'apres il ſeroit tres-mal-aisé de les en empeſcher doreſnauant, ce que pluſieurs fois i'ay veu arriuer aux chiens du Roy, qui ont eſté de tout temps les plus ſages, & qu'apres eſtre échappez vne ou deux fois, l'on fut quelque temps ſans les en pouuoir empeſcher, où ils peuuent courre force riſques de ſe prendre couplez dans le bois & y demeurer: car tous les chiens ne ſçauent pas couper leurs couples: ioinct que la beſte qu'ils chaſſeront, peut paſſer vne riuiere, & eux la paſſer apres couplez, & s'entoüiller dans leurs couples, meſmes s'y noyer & auſſi ſe perdre par pluſieurs occaſions. Toutes ces choſes ſont pour obuier aux accidens qui peuuent arriuer aux chiens; Mais ce que ie vous vay faire connoiſtre, eſt le fondement de la vraye creance que l'on doit donner à des chiens-courans, ſi l'on en veut eſtre abſolument le maiſtre & les rendre bons. Ie diray donc que les chiens n'entendent que par ſignes & actions, ſuiuis pourtant de la parole que vous leur faites comprendre par habitude, comme auſſi de ſonner pour chiens & à veuë,& pour requeſter,& la retraitte: ce qui me fait dire que vous ne vous deuez ſeruir de ces choſes que dans ces occaſions qui en ſont la neceſſité, & non comme d'vne ſelle à tous cheuaux, ce qui les empeſche d'y pouuoir rien comprendre, & cela à cauſe que vous leur aurez parlé en tous lieux & en tout temps, ſans aucune diſtinction des temps ny des lieux: ce qui fait qu'ils ne peuuent comprendre ce que vous voulez d'eux: Ie diray plus, qu'il ne faut pas s'abſtenir ſeulement de ſonner dans le chenil & à l'ébat; mais encores dans le village où ils ſont logez,& que ſi cela arriue, il faut qu'vn valet de chiens aille dans le chenil, la houſſine à la main pour reprimer les chiens, lors qu'ils voudront crier & ſe battre, leur diſant, haye, en les chátiant, qui eſt le terme duquel on doit vſer pour leur faire connoiſtre qu'ils ſont en faute.

CHAPITRE XIX.

Comme il faut que le Chenil & le logement des chiens soit fait.

IE ne pretens pas icy vous faire voir la belle Architecture des chenils ou logemens des chiens, qu'ont fait bastir plusieurs Roys de France en diuers lieux, particulierement à leurs maisons de S. Germain, Fontainebleau, & Monceaux, ce qu'ont fait aussi quelques Princes & Seigneurs dans leurs maisons de campagne, où l'on voit encores auiourd'huy des chenils magnifiquement bastis, & accompagnez de toutes les choses necessaires, auec somptuosité. C'est en ces lieux où les curieux peuuent aller pour en prendre le modele; mais seulement ie veux vous representer la necessité des lieux qu'il faut pour la commodité des chiens, & de ceux qui les gouuernent, afin de les garantir de plusieurs maux qui leur pourroient arriuer, si leur logement n'estoit construit dans vn bel air, & en vne belle place, & où les chiens puissent auoir l'eauë à commandement, puisque c'est vne de leurs principales necessitez, & leur seroit auantageux qu'il s'y rencontrast vne fontaine, ou au moins que l'on y en pût faire couler vne dans leur enclos pour y faire quelques reseruoirs qui fussent tous pleins d'eauë, où ils pussent boire, & se raffraîchir dans les chaleurs. Il faut aussi obseruer que lors qu'on voudra bastir leur logement, la façade en soit vers le Soleil leuant, & que le bâtiment soit fait auec plastre, ou de chaux, & non auec de la terre, à cause qu'elle engendre des lezars, scorpions, & serpens, qui picqueroient les chiens, & leur pourroient causer vne enfleure, & quelquesfois la mort; il faut aussi que les murailles soient enduittes dehors & dedans de mesme matiere, afin qu'ils en soient plus chaudement en Hyver, & plus fraîchement en Esté; car quand cela n'est pas, il s'y fait,

par ſucceſſion de temps, de petits trous qui reçoiuent le froid & le chaud, & le communiquent dans le chenil; il faut que le logement ſoit bien penſé du Maiſtre qui le fait baſtir, pour le faire faire à proportion des chiens qu'il y voudra loger, & que le fonds du chenil ſoit paué de grands carreaux de greſſerie bien vnis, afin que les chiens ne s'y deſ-onglent pas, lors qu'ils viennent à ſe battre, à cauſe que dans cette action ils y font des efforts du corps, des iambes, & des pieds. ioinct que ces pauez qui ſont durs, larges, épais, & lourds, leur empeſchent l'inclination qu'ils ont naturellement de gratter, quand ils y retrouuent vn entiere reſiſtance. Il faut qu'il y ait vn égouſt dans le milieu de l'aire, afin que leur vrine & l'eauë qui ſe répandra de leurs vaſes, s'y puiſſent écouler, & ſoient conduites par deſſous la muraille du chenil, lequel doit eſtre de moyen exhauſſement, pour n'eſtre pas trop froid en Hyver, ny trop chaud en Eſté, & qu'il ſoit bien percé, particulierement du coſté du Soleil leuant, mais point du tout du coſté du vent d'aual, qui eſt le plus incommodant, à cauſe que la pluye y ſeroit portée par ce vent (qui eſt grand d'ordinaire) & notamment par les feneſtres, qui doiuent eſtre aſſez hautes au deſſus des bancs, pour empeſcher les chiens d'y pouuoir atteindre & monter, parce qu'il les faut ouurir, quand il fait beau pour y faire entrer l'air: vous y pourrez faire mettre du verre ou de la toile gommée, qui empeſche plus aſſeurément les mouches d'y entrer, & tient le chenil plus frais en Eſté. Il faut auſſi qu'il y ait des ventaux pour les fermer dans les mauuais temps, & eaus l'Hyuer, & qu'il y ait allentour de l'aire du chenil, des bancs pour y coucher les chiens, qui ſeront faits auec des membrures, de trois à quatre poulces d'épaiſſeur, ſouſtenus par des piliers faits de meſmes membrures plantez en terre de ſix pieds en ſix pieds, afin qu'ils ayent la force de ſouſtenir d'autres membrures par vn bout, & que l'autre ſoit encoché & ſouſtenu de la muraille, afin que toutes ces membrures puiſſent porter les planches deſquelles l'on les couurira, & que le tout ſoit de bois de cheſ-

ne, qui eſt le moins pourriſſant, à cauſe que les chiens y piſſent quelquesfois, & que ces bancs ſoient éleuez de terre de vingt poulces de haut, afin que les chiens y puiſſent monter facilement, ſans courre riſque de s'y renuerſer, ie veux dire pour des grands chiens: car ſi c'eſt pour de petits chiens pour liévre, il ne les faut que de dix ou douze poulces de haut, & qu'ils ayent huict pieds de largeur: il faut auſſi que la membrure du deuant excede de trois à quatre poulces les planches, pour empeſcher la paille que l'on y mettra, de tomber, & pour la tenir en eſtat ſur les bancs, lors que les chiens ſeront deſſus. Ie trouue qu'il eſt neceſſaire de faire vne cheminée dans le chenil, comme il y en a à tous ces grands chenils dont i'ay parlé, ſinon à proportion de celuy que vous ferez faire, dont le foyer ſoit large & échancré aux deux coſtez, afin que les chiens y ayent plus de place pour ſe chauffer. Vous y ferez mettre allentour, & au deuant, des balluſtres de fer, & vne porte aſſez haute, pour empeſcher que les chiens ne puiſſent ſauter par deſſus, & n'approchent le feu de plus pres: car s'ils le faiſoient, ils apporteroient de la paille dans le feu, ou remporteroient du feu dans la paille auec leurs pieds, ce qui mettroit le feu dans le chenil: ce réchauffement eſt fort neceſſaire aux chiens, lors qu'ils ont chaſsé par vn temps de neige, frimats & verglats que la gelée fait attacher à leur poil, tant du corps que des iambes, & que ce n'eſtoit par le moyen de ce feu qui la diſſipe, elle y demeureroit attachée iuſques à trois & quatre iours, ſans pouuoir eſtre entierement conſumée, ce qui leur peut cauſer force maux, comme vn deſvoyement, & enſuite la cacquecendre, les rendre etiques, leur peut auſſi faire venir le roux vieux, la galle, & vn refroidiſſement de nerfs, & des enfleures aux iambes & aux pieds, iuſques à leur faire tomber les ongles, & leur cauſer la goutte. Il faut auſſi (s'il y a moyen) faire venir de l'eau, dans le chenil par des tuyaux, & qu'elle ſoit retenuë par des robinets, pour la mettre quand l'on voudra dans des vazes de bois qui doiuent eſtre deſſous, afin de la pouuoir changer ſou-

uent, & de l'auoir fraîche en Esté, & chaude en Hyuer : elle seruiroit aussi à nettoyer vostre chenil. Il faut mettre dans ledit chenil en deux ou trois endroits, des bouchons fichez en croix dans vn baston, qui sera mis & planté entre deux pauez pour obliger les chiens à y venir pisser, afin de les empescher de pisser, & de se vuider sur la paille, & lors que cela arriuera à quelqu'vn, il le faut chastier de la houssine, en luy disant, fy, fy, chien, & le nommer par son nom, & sur le chenil il faut faire quelque chambre pour y loger les valets de chiens, afin qu'il se puissent secher, quand ils reuiennent mouillez de la Chasse, sans s'éloigner des chiens, & aussi pour faire du potage, & autres necessitez qu'il leur faut, & mesmes vn cabinet pour y resserrer l'équipage necessaire aux chiens, quand on les meines à la Chasse.

CHAPITRE XX.

Comme l'on doit panser les chiens, les mener à l'esbat, & leur donner à manger ; & de l'ordre que l'on doit tenir dans les équipages & Veneries du Roy où il y a Capitaine & Lieutenant.

IE ne voy pas seulement les termes & la belle methode de chasser, negligez : mais encores les soins accoustumez pour bien tenir les chiens-courans, & de les panser ponctuellement, tous les iours deux fois sans y manquer, ce qui est tres-important, si on les veut auoir beaux, vigoureux, & tousiours en bon corps, puisqu'en ce faisant on leur oste les excremens superflus & nuisibles, particulierement lors qu'ils ont esté excitez de sortir, par l'exercice violent qu'ils font à la chasse, qui leur a causé vne sueur à laquelle la poudre s'attache, aussi bien qu'à leur poil, & iusques à la peau, ce qui leur cause des maux & maladies, puis-

que cette crasse adherante à leur peau, leur bouche les pores, & retient l'humeur échauffée dans le corps, & qu'ayant le soin de les frotter & peigner, vous obuiez à tous ces mauuais accidens: & encore que mon principal dessein soit de rétablir dans la necessité du temps les ordres & soins que l'on a tenu & pratiqué de temps immemorial dans les Veneries des Roys de France; neantmoins mon intention est aussi que ce que i'en diray, serue aux Gentils-hommes qui tiendront des Meutes de chiens. Ie ne dis pas qu'ils le fassent dans vne si grande regularité que celle que i'ay fait voir; mais que ce soit assez pour tenir les chiens dans la netteté, afin qu'ils en reçoiuent les auantages que i'ay dit, & qu'ils en paroissent plus beaux, lors que leurs amis les viendront voir chasser. Ie vous diray donc auparauant que de continuer à vous parler des grands chiens blancs du Roy, qu'il y a vne Meute que l'on appelle les petits chiens blancs, qui sont aussi établis de tres long-temps pour courre & forcer le Cerf, ayant leurs Officiers particuliers, comme Capitaines, Lieutenans, Gentils hommes de la Venerie, valets de limiers, & valets de chiens, qui ioüissent des mesmes droicts, & exemptions qu'ont ceux de la grande Venerie, & sont sous la dépendance du Capitaine de ladite Venerie, qui peut pouruoir à toutes ces charges que i'ay nommées; mais quand le Roy veut courre auec cette Meute, & que le grand Veneur est aupres de sa Majesté, ils luy doiuent déferer, comme doiuent faire les Capitaines & Lieutenans des autres équipages, & les Capitaines des Chasses, puisque tous ces équipages ne sont que les branches de ce grand arbre, ou corps de la grande Venerie, qui est composée d'vn grand Veneur, de quatres Lieutenans, & quatre sous-Lieutenans, de quarante Gentils-hommes de la Venerie qui seruent, sçauoir vn Lieutenant & vn sous-Lieutenans, & dix Gentils-hommes par trois mois. Il y a encore huict Gentils hommes ordinaires qui ont esté choisis de tout temps parmy les susdits nommez, pour seruir actuellement dans la Venerie, ou le temps qu'il plaist au

Roy,

Roy, qui sont ceux à qui l'on doit auoir plus de creance, quand le choix en a esté bien fait, particulierement pour faire chasser les chiens dont ils ont la connoissance plus parfaites de leurs noms & de leurs qualitez, puisqu'ils les voyent & les font chasser plus souuent que ceux qui ne seruent que trois mois, qui peuuent trouuer la Meute changée de chiens, ou pour le moins vne partie, dont ils n'en connoistront le nom, ny la force, ny la sagesse. Il y a aussi deux Pages de la Venerie portans les couleurs du Roy, comme ceux de la petite Escurie, quatre Aumosniers, quatre Medecins, quatre Chirurgiens, & quatre Mareschaux, vn boulanger, & douze valets de limiers, seruans trois par trois mois, & deux ordinaires, que l'on appelle de la Chambre, quatre Fourriers seruans aussi vn par quartier, quatre Maistres valets de chiens à cheual, & vn ordinaire, douze valets de chiens à pied seruans par quartier, comme les autres Officiers cy-dessus, quatre ordinaires qui sont deux grands & deux petits valets de chiens, qui doiuent demeurer actuellement aupres des chiens, iour & nuict, au moins deux. Tous ces Officiers sont sous la dépendance & nomination du grand Veneur, horsmis les Lieutenans qui doiuent estre pourueus du Roy, ce sont les Maistres valets de chiens, chacun dans leur quartier, ou, en leur absence, l'ordinaire qui doit prendre l'ordre du Commandant au quartier de la Venerie, pour apres le donner aux valets de chiens; c'est aussi luy qui doit répondre des soins qu'il faut auoir des chiens, comme ie diray en suite, & pour connoistre s'ils y manquent, cela se fait par le soin qu'en doit prendre le Lieutenant qui sera en quartier, ou en son absence, le sous-Lieutenant, ou le plus ancien Gentil-homme de la Venerie en quartier, pour en rendre compte au grand Veneur, & le grand Veneur au Roy; & pour le mieux faire, il faut qu'ils apprennent à connoistre si les chiens ont le poil bien vny & luisant & pour les voir chasser, en remarquer la taille, pour en sçauoir le nom, la force & la sagesse, afin qu'ils y puissent auoir creance, quand l'occasion s'en

presentera; car il n'y a que les valets de limiers qui doiuent estre exempts de ces soins, qui sont établis seulement pour aller aux bois, & dresser des limiers pour détourner le Cerf, mais pour panser les chiens, c'est la charge des valets de chiens, où doit estre present le Maistre valet de chiens, pour leur dire les choses qu'ils doiuent faire, comme de les panser deux fois le iour, & aussi quand ils sont blessez ou malades, de les frotter lors qu'ils sont galleux: Et quant au soin particulier, comme de coucher dans le chenil auec les chiens, ce doiuent estre les deux petits valets de chiens ordinaires, ou à leur défaut, les deux grands ordinaires, lesquels sont établis particulierement pour cela: car pour tout le reste des autres soins, les valets de chiens en quartier y doiuent contribuer, & mesmes à coucher auec les chiens, en cas qu'ils manquassent des ordinaires: car les grands chiens blancs du Roy ne doiuent iamais coucher seuls, à cause que ce sont chiens de cœur qui ont peine à se souffrir les vns les autres, & se pourroient battre & s'estropier; s'il n'y auoit quelqu'vn pour les reprimer & chastier. L'ordre a esté de tout temps que l'heure estant venuë il faut les panser, sçauoir en Esté à six heures du matin, & à cinq heures au soir, & en Hyver à huict heures au matin, & à trois heures au soir, les promener & les mener à l'ébat aussi tost qu'ils sont pansez, & pour ce faire il faut que les grands valets de chiens ordinaires soient auec leurs petits compagnons qui auront couché dans le chenil, & qu'ils soient les premiers arriuez pour leur ayder à nettoyer les ordures que les chiens auront fait dans le chenil, afin que quand le Maistre valet de chiens, & les valets de chiens en quartier viendront auec des bouchons en vne main, & vn peigne à l'autre pour les panser, ils trouuent la place nette, & que le Maistre valet de chiens se fassent donner vne houssine par vn de ses compagnons; pour, cependāt que les autres pāseront les chiens, corriger ceux qui querelleront. Il faut que lesdits valets prennent chacun vn chien auec vn couple, & qu'ils commencent par la teste à le panser, en luy

prenant les oreilles, desquels ils luy essuyeront les yeux, & apres ils luy frotteront la teste auec le bouchon, & en suite tout le corps, comme les iambes ausquelles ils s'arresteront dauantage pour les obseruer & toucher de la main, afin de sentir s'il n'y a point quelque dentée fraîche faite, ou quelques épines demeurées de la derniere chasse, pour y remedier promptement selon le mal: & apres ils quitteront leurs bouchons, & prendront leurs peignes, desquels ils peigneront le chien par tout le corps, afin d'oster la crasse & la poudre qu'aura émeu le bouchon, ce qui se doit faire à tous. Cela estant fait, le Maistre valet de chiens doit aller trouuer le Lieutenant de la Venerie, ou celuy qui cõmandera au quartier en son absence, pour luy dire l'estat où sont les chiens, & s'il luy plaist de les venir voir mener à l'ébat, & si d'auanture le grand Veneur est logé dans le quartier de la Venerie, l'Officier doit l'aller trouuer, & mener le Maistre valet de chiens auec luy, pour luy demander s'il luy plaist de venir voir promener les chiens: s'il dit qu'oüy, l'Officier doit prendre son cor, & sonner, ou faire sonner deux mots pour obliger les Gentils hommes de la Venerie de venir, qui pourroient estre logez à quelques fermes à l'écart, & que ce signal les fera venir plus promptement, que de les enuoyer querir, à ce qu'ils se rendent au logis du grand Veneur, pour le suiure & accompagner au chenil, & à l'ébat des chiens. Les Pages y doiuent estre des premiers, s'ils ne sont allez aux bois auec les valets de limiers pour se faire instruire, lesquels valets de limiers ne sont pas obligez (comme i'ay dit) d'estre à l'ébat des chiens-courans, mais seulement d'auoir vn soin particulier de leurs limiers, puisque c'est le seruice qu'ils doiuent au Roy, & qu'vn bon limier leur est auantageux, estant l'instrument de leur mestier, & que s'il n'est bon, ils n'y peuuent pas reussir. Le grand Veneur estant arriué à la porte du chenil, le Lieutenant ou Commandant doit receuoir de la main du Maistre valet de chiens, deux houssines, pour en donner vne au grand Veneur, & l'autre la garder pour luy, & le Mai-

ſtre valet de chiens en doit auoir pluſieurs autres, pour donner aux Officiers chacun dans ſon rang & ancienneté: & à l'inſtant il doit entrer dans le chenil, pour voir ſi les valets de chiens ont couplé les chiens à propos & ſortablement, pour obuier qu'ils ne s'échapent, en ayant couplé vn ieune auec vn vieil, ou vn fol auec vn ſage: Et apres, il doit ouurir la porte du chenil, eſtant, s'il ſe peut, à deux guichets, afin que la baye en ſoit plus large & que les chiens ayent plus d'eſpace pour ſortir, & ne ſe pas choquer de la hanche aux iambages de la porte, où ils ſe pourroient étreuſler: & puis faire mettre à la teſte des chiens vn ou deux valets de chiens, qui auront leurs trompes au coſté & des couples à l'anguicheure, pour ſi d'aduanture les chiens s'échappoient, les r'appeller & recoupler; leſquels appelleront les chiens en leur diſant, *Hault-à-hault*, & les autres valets de chiens qui les ſuiuront, diront, *Tirez chiens, tirez*: car le Maiſtre valet de chiens doit ſuiure les chiens, pour obſeruer & voir s'il y en a quelques-vns de boitteux & de melancoliques, pour apres en auoir le ſoin neceſſaire. Le grand Veneur & tous ceux qui le ſuiuront, doiuent aller apres les chiens, ſans les preſſer, pour leur donner le temps de ſe vuider & manger de l'herbe, au moins ceux qui en voudront, & les valets de chiens ſeront ſur les aîles, pour aller aux premiers chiens à qui ils verront leuer la teſte, & faire mine de vouloir prendre le vent de quelque beſte, les reprimer en leur diſant haye, & les nommant par leur nom, & apres leur dire, tirez chiens, pour les obliger à ſuiure les autres: & les valets de chiens qui ſont à la teſte, doiuent dire de temps en temps, *Hault-à-hault*: & cependant que les chiens ſont à l'ébat, dont le temps ne doit eſtre que d'vne heure, le Maiſtre-valet de chiens doit auoir donné l'ordre à vn de ſes compagnons d'aller aduertir le Boulenger d'apporter le pain pour diſner les chiens, & deux valets de chiens demeureront au chenil, pour oſter la paille qui ſera ſur les bancs, pour y en mettre de la fréche du froment s'il ſe peut, à cauſe qu'elle eſt plus douce que

celle de ſeigle, & nettoyer le chenil de toutes les immondices & vuider les vaſes où eſt l'eauë, pour leur en donner de fraîche : Cela eſtant, & l'heure de la promenade des chiens expirée, l'on les doit ramener au chenil, pour leur donner à manger : & auſſi-toſt qu'ils ſont entrez, les valets de chiens les doiuent découpler, ſi ce n'eſt quelques-vns qui ſe tiennent trop pleins & trop gras, leſquels il faut tenir, durant que les autres prennent leur repas & ne les laiſſer en liberté que ſur la fin du repas : car ils en trouueront aſſez de ce que les autres auront laiſſé. Et pour donner à manger aux chiens, en voicy la maniere : il faut que les valets de chiens prennent chacun vn pain, ayans leurs couſteaux en main pour le couper, & leur en ietter par petits morceaux ſur la paille, tout autant qu'ils en voudront manger : & s'il y a quelques chiens qui ſoient delicats à leur manger, comme les vns à ne vouloir de la croute & les autres de la mie, & d'autres qui veulent que l'on leur donne à la main, il faut auoir ſoin de les ſeruir ſelon leur gouſt & inclination : Et pendant que cela ſe fait, le Grand Veneur & les Officiers auront la houſſine à la main, pour voir s'ils mangent bien & les reprimer, en cas qu'ils ſe querellent & battent. Il y a vne ancienne coûtume dans la Venerie du Roy, que les chiens, au moins cette grande Meute, mangent du pain de froment auſſi blanc & auſſi bon que le pain blanc que l'on fait à Goneſſe, & que les valets de chiens en peuuent prendre pour leur nourriture, ſans pourtant en abbuſer. Les chiens eſtans repeus, le Grand Veneur doit remettre ſa houſſine entre les mains du Lieutenant qui la luy a donnée, & qui la doit remettre auec la ſienne, entre les mains du Maiſtre-valet de chiens, qui doit receuoir auſſi toutes les autres des Officiers, à qui il en a donné : & alors les Officiers doiuent accompagner le grand Veneur chez luy, & puis apres le Lieutenant. Ie ne voudrois pas que l'on creût que ie vouluſſe par ce diſcours obliger le Grand Veneur à l'ébat des chiens, toutes les fois qu'il ſe trouueroit logé dans le quartier, voulant croire pluſtoſt que cela dépend de luy. Mais

ie le ſupplie de trouuer bon que ie diſe, que s'il s'y trouue, ſon exemple produira de bons effets : Premierement, cela obligera les valets de chiens à en auoir le ſoin qu'ils doiuent, & auſſi les Gentils-hommes de la Venerie à y aller ſouuent ; ce qui leur eſt tres neceſſaire, pour connoiſtre les chiens par leurs tailles & leurs noms, afin que quand ils les verront chaſſer, ils ſçachent ceux à qui ils doiuent auoir creance, lors que le change bondira. Le grand Veneur les obligeant à prendre cette inſtruction par ſon exemple, il la prendra auſſi pour luy, puis qu'elle luy eſt neceſſaire autant qu'à eux, pour les meſmes raiſons ; ioinct qu'il ſe peut rencontrer ſeul de Chaſſeur aupres du Roy, ſuiuant des chiens qui ſe ſeront ſeparez des autres, lors que le change aura bondi deuant eux, duquel le Cerf de la Meute ſe ſera accompagné & apres ſeparé, afin qu'il puiſſe appuyer ſes chiens, les connoiſſans ſages, & auſſi que le Roy luy peut demander les noms des chiens qu'il verroit chaſſer, où ne les ſçachant pas, il demeureroit court & manqueroit en quelque façon à ſon deuoir ; ce qui diminueroit le plaiſir du Roy, & auſſi l'eſtime qu'il auroit fait de luy & de ſa capacité dans la chaſſe, en luy faiſant connoiſtre qu'il la negligeroit : & que quand l'on veut entreprendre quelque choſe, il s'y faut attacher auec ſoin, pour y eſtre conſideré & eſtimé. Encores que i'ay dit que l'on doit nourrir les chiens du Roy auec du pain de froment, ce n'eſt pas que celuy qui eſt fait auec l'orge, ne ſoit auſſi propre, afin que les Gentils hommes qui ayment les chiens auec paſſion, n'en faſſent pas de meſme, ny de toutes les choſes que i'ay dites touchant le ſoin des chiens, au moins auec tant de regularité ; mais à proportion de leurs puiſſances & du monde qu'ils pourront entretenir, pour en auoir tout autant de ſoin qu'ils pourront.

CHAPITRE XXI.

De l'âge auquel on doit faire chasser les ieunes chiens-courans.

LORS que vous aurez mis dans le chenil, auec vos chiens dressez, les ieunes chiens que vous aurez retiré depuis six sepmaines ou deux mois, de chez les Laboureurs & qu'ils en auront pris l'habitude & la nourriture (ce que vous pourrez iuger les voyans pleins & en bon corps & non maigres) vous pourrez alors commencer à faire chasser les mâles à quinze mois & les Lyces à douze ou treize, afin que tous les deux ayent les reins noüez, & qu'ils ayent pris leurs forces : car quand l'on les fait chasser plus ieunes & qu'il se rencontre en eux de la bonne volonté & de l'ardeur à la chasse, ils en prennent trop d'abord : ce qui les pourroit faire effiler & les empescher de pouuoir plus prendre force ; mais pour obuier à cét accident, ie trouue qu'il est à propos de commencer par les faire chasser le Liévre, & que ce soit auec des chiens dressez, qui ne soient pas trop vistes, afin qu'ils ne soient pas obligez de s'étendre pour les suiure : Cela fait, qu'ils s'en rendent en moins de temps dans l'obeïssance, à cause que cette chasse se fait ordinairement dans la plaine, ou au moins elle s'y commence, où vous pouuez tousiours voir vos chiens, apres les auoir decouplez, & le lieu plus facile pour leur reprimer cette premiere ardeur, & pour les chastier, puis que vous pouuez estre tousiours aupres d'eux, & que vous voyez ce qu'ils font : comme cela ils ne peuuent prendre aucune mauuaise habitude ; mais seulement la bonne & vraye impression que vous voulez qu'ils ayent, comme de tourner & requester, parchasser & reuenir au chastiment : Ils en auront aussi doresnauant le nez plus fin, ayant chasé ce petit

animal, qui va le plus legerement de tous, qui les oblige, pour estre dans la voye, d'employer tous leurs sentimens & ne se pas écarter à droict ny à gauche : Ils se fortifient aussi peu à peu, puis que vous ne les faites chasser qu'autant que vous voulez, en estant le Maistre : & vous ne le seriez pas, si vous les auiez donné sur les voyes d'vn Cerf, qui pourroit tirer de long, & en se dépaisans ainsi & vous obliger à les abandonner par la lassitude de vos cheuaux, dans vn païs inconneu, dont la retraitte leur pourroit estre funeste, se trouuans tellement lassez au bout de leur course, qu'ils seroient contraints d'y demeurer la nuict, à la mercy des Loups, ou s'ils reuenoient, ils seroient apres tres-long-temps fatiguez. Ie sçay qu'il y a deux autres moyens dont on se peut seruir, quand on a resolu de commencer à faire chasser les ieunes chiens le Cerf, auparauant d'auoir chassé : dont l'vn est, que vous les pouuez donner, quand vous iugez qu'vn Cerf est mal-mené, particulierement dans vn fonds de forest, où les Cerfs se font ordinairement prendre ; Mais aussi vous n'estes pas asseuré qu'ils voudront chasser dans ce commencement auec ce grand bruit de chiens, à cause que c'est le temps qu'on a donné tous les Relaiz, ce qui les étonne & les oblige à s'écarter dans le bois, où ils peuuent rencontrer d'autres voyes qui peuuent estre d'vn Liévre, d'vn Renard, d'vne beste noire, ou d'vne Biche, où ils s'attacheront, & l'ardeur de la chasse vous aura empesché d'y prendre garde, qu'au temps de la prise du Cerf, qui sera peut-estre loing du lieu où vous aurez laisé vos ieunes chiens : cela estant, ils auront eu vne mauuaise impression pour leur premiere chasse. Le second moyen est, à mon aduis, le meilleur & le plus asseuré, qui est d'enuoyer reconnoistre quelques iours auparauant que vous vouliez les faire chasser par vn de vos Veneurs, à quelques beaux buissons qui soient éloignez au moins d'vne lieuë du grand païs, d'où sera venu le Cerf, dont vous aurez eu connoissance, & qu'il soit Cerf de dix cors, ou Cerf de dix cors ieunement, s'il y en a dans le pays, sinon qu'il soit

ſoit ſeul, & choiſirez vn beau iour, & que la terre en ſoit bonne) n'eſtant pas trop ſeiche, afin que vous en puiſſiez voir des fuites dans la plaine, lors qu'il y paſſera) pour mieux aſſujettir vos chiens dans la voye; & ayant ces precautions, vous lancerez voſtre Cerf auec le limier, & apres eſtre lancé, vous donnerez vos ieunes chiens, & pour les guider & conduire dans la voye, vous decouplerez auec eux ſix ou huict de vos chiens dreſſez, qui ne ſoient pas de vos plus viſtes, afin que vos ieunes chiens en puiſſent eſtre les maiſtres, auſſi bien que de la voye, allans ſeulement apres eux pour les remettre dans la voye, toutes les fois qu'ils l'auront quittée: Ce que feront auſſi les piqueurs, qui en courant auront l'œil à terre pour reuoir des fuittes du Cerf, afin que les voyans hors la voye, on les y appelle & vn autre les y faſſe venir: & touſiours ainſi, iuſques à ce que vous ſoyez à l'entrée du grand païs, ou vous aurez mis voſtre Meute de chiens dreſſez, & deux valets de chiens qui ſeront connus de vos ieunes chiens, afin qu'ils ſe laiſſent prendre à eux, quand ils ſeront laiſſez, & ne pourront plus tenir ny accompagner les autres chiens: il faut qu'ils les reprennent auec vn couple, & ſuiure auec eux doucement la chaſſe, pour quand ils iugeront & verront que le Cerf ſera mal-mené, les découpler ſur les voyes du Cerf, auec les autres qui le chaſſeront; Et quand le Cerf ſera pris, il faudra leur faire fouler en leur particulier, en les carreſſant & leur donnant de la main aux flancs, & leur dire *Velſtallé*, & les termes que l'on doit dire aux chiens quand ils chaſſent, & apres ouurir la nape au col du Cerf, pour leur en faire manger ſur le champ, afin de les mettre dans le ſentiment & dans la voye du Cerf, & les obliger doreſnauant à ſuiure, pour en eſtre à la mort: car les chiens chaſſent pour leur plaiſir & leur intereſt. Ie vous donneray encores cét aduis, que la ſaiſon du Rut n'eſt nullement propre pour faire chaſſer les ieunes chiens, à cauſe de la mauuaiſe ſenteur qu'ont les Cerfs en cette ſaiſon, & le danger que les ieunes chiens peuuent encourir, lors qu'ils rendent les abois.

CHAPITRE XXII.

Comme le valet de limier doit faire choix d'vn chien pour mettre à la main, & luy seruir de limier.

IL faut que les chiens que l'on veut mettre à la main, ayent toutes les bonnes qualitez que i'ay dites cy-deuant dans la proportion de leur taille, puis que ce sont eux qui font le fondement du plaisir de la chasse, s'ils se rencontrent bons: c'est aussi vn choix qui se doit faire par les habiles dans le mestier, lors que l'on ameine les ieunes chiens de chez les Laboureurs, preferablement à ceux qui doiuent estre destinez pour courre; ce qui se rencontre fauorablement pour l'vn & pour l'autre, puis qu'il faut les chiens pour courre, grands & longs, comme ie vous ay fait connoistre; mais ceux que l'on doit mettre à la main, il les faut de moyenne taille & courts, à cause que dans cette sorte de taille, il s'y rencontre ordinairement plus de vigueur & de feu, qu'aux grands & longs chiens, & que ce sont les qualitez qu'il faut necessairement à vn limier, pour n'apprehender pas les helées, broüillards & rosées froides, qui sont tres-souuent, selon les saisons, le matin. Il faut qu'ils soient d'vn poil vif & non claué, ny aussi blanc, à cause que les chiens de ces deux sortes de poil apprehendent les froids que i'ay dit, & qu'ils ayent la teste plus carrée & l'œil plus plein de feu & bien auallez, en vrais chiens courans, les reins hauts & larges, & les hanches de mesme, le iarret court: & pour le pied, quand il ne se rencontreroit pas si bien fait que ie l'ay dépeint, il n'importe pas: & aussi quand il s'en rencontreroit d'ergottez & que la queuë en seroit retroussée (puis que ces trois deffauts ne peuuent oster que la vistesse à vn chien, dont les limiers n'ont pas besoin) l'on les peut mettre

auec les chiens dreſſez dans le chenil, pour les apprendre à aller au couple & en prendre l'habitude, pour les rendre plus fiers & plus hardis, & quand meſme on les feroit chaſſer deux ou trois chaſſes, il n'en ſeroit que mieux, pourueu que l'on les donne ſur les voyes d'vn Cerf qui ſera ſur ſes fins : cela leur donne de l'émotion & les fait aller d'abord deuant, plus gayement : veritablement vous en aurez vn peu plus de peine à leur oſter le cacquet ; mais il vaut mieux que cela ſoit que d'eſtre obligez à les pouſſer du pied pour les faire aller deuant : neantmoins cela dépendra de vous : & ſi vous ne les mettez pas dans le chenil, il faudra que ce ſoit ceux qui s'en voudront ſeruir qui leur enſeignent à aller au couple, les tenans iour & nuict, iuſques à ce qu'ils y ſoient accouſtumez, & que ce ſoit auec vne petite chaiſne : car il en faut vne aux limiers qui doiuent eſtre enfermez & attachez ſeparément les vns des autres. Mais auſſi il ne les faudra plus mettre dans le chenil, à cauſe que cette ſeparation les aura rendu pillars, & qu'en cét eſtat, ſi vous les mettiez parmy les autres, ils en pourroient eſtre mal-traittez, & que lors que vous viendriez à les prendre, ils ne ſeroient pas en eſtat de vous ſeruir.

CHAPITRE XXIII.

Comme on doit dreſſer vn ieune chien-courant pour en faire vn limier.

C'EST vne des choſes des plus importantes dans vn équipage pour le Cerf, que les limiers en ſoient bons, & auſſi pour la reputation des Veneurs qui y ſont, puiſque c'eſt de-là que dépend le bon ou mauuais rapport de la demeure du Cerf, puiſque le Veneur eſt obligé de dire en ces termes : Ie mécroy détourner vn Cerf, s'il ne paſſe depuis

moy (ou ſi mon chien ne me trompe) neantmoins cette précaution qu'il ſemble auoir par droict (lors qu'il dit, ſi mon chien ne me trompe) ne luy peut pas empeſcher que ſon chien l'ayant trompé, il n'en reçoiue du blâme ; puiſque le choix qu'il en a fait, & les diligences qu'il a deu faire, pour le rendre bon, ont dépendu de luy, comme de iuger, apres qu'il l'aura mené huict ou dix fois au bois, s'il luy eſt propre ou non : car s'il le voit aller auec froideur deuant luy, & qu'il ne luy ait pû donner aucune émotion dans tout ce temps, il faut qu'il le remette dans le chenil (ſe trouuant peut-eſtre plus propre à chaſſer) & en reprenne vn autre qui ait plus de volonté, ce qu'il verra apres luy auoir donné connoiſſance de fauues, ou des beſtes qu'il aura deſſein de détourner, & qui aillent de bon temps. L'on les peut dreſſer pour fauues dans toutes les ſaiſons, horſmis celle du Rut, pour les raiſons que i'ay dites cy-deuant : les grandes chaleurs ny ſont pas encores fort propres, à cauſe de la ſeicheresſe de la terre. Ce qui empeſche de pouuoir de reuoir des voyes de la beſte, dont voſtre chien ſe rabbat, & vous oblige à le laiſſer ſuiure, iuſques à ce que vous ayez trouué vn lieu pour en reuoir & en pouuoir iuger, & que cela pourroit donner vne impreſſion mauuaiſe à voſtre chien, ſi d'auanture ce n'eſtoit des voyes d'vne beſte de laquelle vous voulez qu'il veuille, ioint qu'il eſt bien que ceux que vous voulez dreſſer pour fauues, ayent d'abord connoiſſance d'vn Cerf pour les raiſons que ie diray cy-apres ; tellement que ie tiens l'Hyuer le plus commode pour cét effet, pourueu que l'on y excepte les fortes gelee, & le temps que la neige eſt ſur la terre ; encore que le ſieur du Foüillou diſe que c'eſt le temps qu'il faut mener les ieunes limiers pour les dreſſer ; c'eſt en quoy il fait connoiſtre, comme en autres choſes dont il traite, qu'il auoit peu de ſcience & de pratique en ce meſtier, puiſque c'eſt le ſeul temps qui peut le plus donner de mauuaiſes habitudes à vn ieune chien que vous mettrez à la main pour en faire vn limier, leſquelles il n'oublie iamais, à cauſe que dans ce temps il voit les voyes

de la beste qu'il suit : ce qui fait qu'il s'attache plustost à sa veuë qu'à son sentiment, l'obligeant tousiours à leuer la teste pour aller où il voit des voyes, & comme cela il ne s'attache pas à celle que vous auez dessein qu'il suiue & ne fait que balancer, ce qui peut faire faire tres-souuent des fautes à celuy qui le meine, en changeant de voyes : car il est mal-aisé dans le temps que la terre est seiche, de pouuoir connoistre ce changement, puisque vous pouuez auoir rencontré d'vn Cerf de dix cors, & ainsi vous destournez, & faites rapport bien souuent d'vn ieune Cerf par ce changement de voye, ou, peut estre, d'vne grande biche; mais si les ieunes limiers considerent plustost les voyes qui sont sur les neiges par la veuë, que par le sentiment, ce n'est pas sans raison, puisque vous les voulez obliger à se rabatre, & à suiure des voyes qui n'ont aucun sentiment: la cause en est, que s'il a fort gelé, aussi-tost qu'vn Cerf ou vne autre beste appuye son pied, la neige s'éparpille & retombe dans les voyes, ce qui en oste le sentiment, & si elle est molle ne faisant que tomber, ou que ce soit par vn dégel, aussi tost que le Cerf est pasé, la neige fond : c'est ce que nous voyons par les voyes qui sont élargies, & par consequent le sentiment en est dehors : & s'il neige, elles sont surneigées, & s'il dégele, elles sont noyées, & surpluës par le broüillard qui tombe quand il dégele : & si la neige dure plusieurs iours sur la terre, elle est toute couuerte de voyes de toutes sortes de bestes, à cause qu'elles font dans ce temps beaucoup plus de païs, en faisant leurs nuits, estans affamées, ne trouuans que tres-peu à se repaistre. Il y a donc tant de voyes qu'elles mettent en confusion vn limier, ne sçachant ausquelles aller. Ces raisons pertinentes doiuent faire connoistre que i'ay raison de dire qu'il faut choisir les temps où vn Cerf puisse appuyer son pied sur la terre ferme, qui ne soit pourtant ny trop dure, ny trop molle, & où le sentiment s'y conseruera quatre, cinq & six heures pour les ieunes chiens, pourueu qu'il ne vienne point de pluye qui les élaue. Ceux qui n'auront seulement veu que pratiquer la Chasse, pour-

roient trouuer à redire sur ce que i'ay dit que le sentiment ne sera dans les voyes que si peu de temps pour les limiers, disans qu'ils auront veu requester des Cerfs plusieurs fois que l'on auoit brisé le soir, & que le lendemain sur les six, sept & huict heures, selon les saisons, l'on venoit à ces brisées auec vn limier qui en reprenoit la voye & la suiuoit, pourueu que ce fust en lieu couuert, & où il y eust des portées, comme sont ceux où on brise ordinairement les Cerfs, quand on a dessein de les requester: Il est vray qu'il y a des limiers qui le font, mais ce ne sont pas les ieunes limiers dont on se sert le matin pour destourner vn Cerf, si l'on veut estre asseuré de sa demeure: car ceux qui veulent de ces vieilles voyes, ce sont chiens qui ont quatre ans, & au dessus, de qui la chaleur naturelle est diminuée: ce qui fait qu'ils ressentent facilement le froid causé par les gelées blanches & rosées qui sont ordinairement sur la terre le matin, & tiennent les voyes froides, iusques à ce que le Soleil en ait osté la plus grande froideur: ce qui leur empesche le sentiment; mais pour les ieunes limiers qui n'agissent que par la force de la chaleur naturelle toute entiere en eux, & n'ont d'action ny de sentiment qu'autant que la nature leur en donne, & dans le temps que les voyes peuuent conseruer leur sentiment, ce n'est pas qu'ils ne se puissent rabattre, & vous remonstrer quelquesfois du releué d'vn Cerf, quand le temps est beau & serain; mais ils n'en pourront emporter les voyes, ny les suiure: ce qui vous sert à connoistre les voyes du releué d'vn Cerf, & celle du matin, lors qu'il se retire & rembusche, qui sont celles ausquelles vous vous deuez attacher, si vous auez dessein de le destourner: i'ay bien voulu vous donner cette connoissance, afin de n'obmettre rien, & de vous enseigner ensuite comme vn valet de limier doit faire pour dresser vn bon limier. Il faut pour y bien reussir, qu'il ait esté reconnoistre auec son chien dresſé, à quelques beaux buissons s'il y a vn Cerf seul, afin d'y aller aussi tost qu'il verra vn beau iour, & que la terre sera bonne, comme dans l'Hyuer, quelle ne soit pas gelée, & dans

l'Esté s'il auoit tombé de l'eauë le iour d'auparauant, elle en seroit meilleure, & feroit que son chien en auroit plus de sentiment : ioint qu'il luy pourroit ayder de l'œil, puisqu'il reuerroit des voyes du Cerf plus facilement, afin de voir d'abord de quelle beste son chien se rabbat, & qu'il le puisse tenir dans la voye, lors qu'il suiura. Cette preuoyance estant obseruée, il faut qu'il prie vn de ses compagnons d'aller auec luy, & de mener son limier dresſé, pour quand ils seront arriuez aux bois, qu'il le mette deuant luy, comme vous ferez aussi le vostre deuant vous, qui suiura vostre compagnon, apres que vous l'aurez flatté, en luy donnant d'vne main doucement aux flancs, & de l'autre luy prendre la teste, & luy cracherez dans la gueule, & apres vous luy allongerez le trait, en luy disant : Va outre, l'amy, le nommant aussi par son nom, vous l'exciterez aussi de vostre langue, en la faisant frapper contre vostre palais, afin de l'émouuoir & luy donner de la gayeté pour l'obliger à suiure vostre compagnon, & aller deuant vous : mais que ce soit tousiours auec douceur : & s'il reuient à vous, il le faut remettre encores deuant, en le carressant comme cy dessus, & luy parlant encore en ces termes : *Ho loo*, *Ho loo*, *Ho loo lo loo*, & l'exciter encore de la langue, & quand le chien de vostre compagnon se rabbattra de bonne voye, le prier de prendre garde si c'est d'vn Cerf, deuant que d'auancer auec le vostre : car il est important pour ces premieres fois, que vous luy donniez connoissance de Cerfs plus plustost que de Biches, afin qu'il en prenne l'impression plus forte, pour faire d'oresnauant qu'il s'en rabatte auec plus de chaleur, & vous faire connoistre quand c'est d'vn Cerf ou d'vne Biche. Ce qui vous peut beaucoup seruir pour abreger & faire vostre queste dans les saisons seiches, où l'on est quelquesfois long-temps apres vne beste, sans en pouuoir reuoir, au moins pour en iuger : & vostre compagnon vous ayant dit, c'est d'vn Cerf qui va de bon temps, vous le prierez de suiure auec son limier pour le lancer, afin qu'apres vous puissiez faire suiure les voyes qui iront de bon temps, a vo-

ſtre ieune limier : mais ſi c'eſtoit des voyes du releué, ou qui allaſſent de cinq ou ſix heures, il ne s'y faudroit pas arreſter, puiſque voſtre chien ne les pourroit pas emporter, & qu'auſſi pour en renoueller de voyes auec le chien de voſtre compagnon, il faudroit trop de temps pour en deffaire la nuict. Pour abreger & le trouuer rentré, il faudra aller prendre les deuants des plus grands forts, & des plus belles demeures, & l'ayant trouué entré, vous prierez voſtre compagnon de ſuiure trois ou quatre longueurs de trait dans le fort; cependant que vous le ſuiurez auec voſtre chien, que vous exciterez en luy diſant : *Velſiallé, Velſiallé, Mirault*, ou par ſon nom, afin de l'obliger à ſuiure peu à peu les voyes, en l'y tenant le plus exactement que vous pourrez, ne luy alongeant que le trait à demy. Vous le tiendrez auſſi quelquesfois ferme deſſus le trait; & s'il ne s'y tient pas, reuenant à vous (à l'ordinaire des ieunes chiens qui n'ont pas pris le ſentiment des voyes, ne ſçachans pas encor ce que vous leur voulez) il faut le remener dans la voye, & ſi vous voyez qu'elle allaſt de trop hautes erres, il faut prier voſtre compagnon de continuer à ſuiure auec ſon chien, tant qu'il ait renouuellé de voyes, & que voſtre chien les puiſſe emporter & ſuiure, & meſme de lancer au beſoin, & apres l'eſtre, vous mettrez voſtre chien ſur les voyes, en luy parlant & careſſant de temps en temps, comme i'ay dit, ſans toutesfois luy allonger le trait tout à fait, afin de le tenir plus ſujet dans la voye, & quand vous le tiendrez ſur le trait, s'il y tient & s'y arreſte, allez auſſi toſt le careſſer, & rompez des briſées deuant luy ainſi vous continuërez à ſuiure, iuſques à ce que vous ayez fait paſſer deux ou trois chemins au Cerf; & ſi voſtre chien auoit quitté la voye, il faut prier voſtre compagnon de la reprendre auec le ſien, & auſſi quand il y ſera, de vous appeller pour y remettre le voſtre, & au premier chemin qu'il paſſera; apres cela vous le briſerez haut & bas; ces briſées ſe doiuent faire en cette ſorte : Il faut rompre vne branche de la groſſeur du petit doigt, que vous mettrez ſur les voyes du Cerf, & que le gros bout ſoit du coſté

du costé où le Cerf a la teste tournée, on en doit ietter au moins deux ou trois, & en rompre à demy que l'on laisse prendre au tronc; ce que nous appellons, briser haut: ce qui se fait à deux fins: la premiere, s'il passoit quelques bestiaux par vostre rembuschement, qui eussent emporté vos brisées basses auec les pieds, vous auriez les hautes pour remarques, & pour reconnoistre vostre rembuschement; & la seconde, qui est la plus essentielle, c'est afin que si quelqu'vn de vos compagnons passoit par vostre rembuschement, il peust iuger que vous auez connu que c'est vn Cerf, & non vne Biche. car pour les Biches on ne doit ietter qu'vne seule brisée basse, & que si vous auiez manqué à briser vn Cerf haut & bas, ou ne l'eussiez brise seulement que d'vne brisée, vostre compagnon y passant & l'ayant reconnu, il peut se mettre apres, & en prendre les deuans, le destourner, en faire rapport, & le laisser courre, encore que ce soit dans vostre queste: car quand l'on ne iette qu'vne brisée, cela doit faire croire que vous pensez que ce soit vne biche, & non vn Cerf, & si vostre ieune chien, par le plaisir & l'émotion qu'il a euë, veut aller deuant, vous prendrez les deuans de vostre Cerf auec luy, & neantmoins vous prierez vostre compagnon de mettre le sien deuant luy, apres vous, afin que si le vostre sur-alloit, & qu'il passast sur les voyes de vostre Cerf (s'il sortoit de l'enceinte, & qu'il ne vous en donnast pas connoissance) le chien de vostre compagnon suppleast à ce défaut. En prenant vos deuans, il faut aussi rompre des brisées, & les ietter derriere vous, la pointe tournée vers vos tallons, dans le chemin par lequel vous les prenez, ce doit estre celuy qui est tousiours le plus proche du fort où est entré vostre Cerf: vous en deuez ietter aussi tous les changemens de chemins qui arriueront, & lors que vous arriuerez à vostre rembuschement, vous ferez suiure vostre chien, & lancerez le Cerf, & si vostre chien veut crier, vous le luy permettrez, au moins pour les dix ou douze premieres fois que vous le menez: car il ne luy faut donner aucun châtiment durant ce temps, ny iusques à ce

qu'il soit bien dans la voye, encore faut-il que ce ne soit que de la bouche, & non de la main, lors qu'il se rabbatra d'vne autre beste que vous ne voulez pas qu'il suiue. Vous l'exercerez quatre ou cinq fois de la sorte, & le voyant bien vouloir de ces voyes, lors vous chercherez l'occasion & les lieux propres pour luy en faire suiure qui aillent de plus hautes erres, comme si vn Cerf sortoit d'vn buisson, vne heure ou deux deuant le iour, pour aller à vn autre buisson, distant enuiron d'vne lieuë, que le temps fust beau, & la terre fauorable pour en pouuoir reuoir, afin d'ayder de temps en temps à vostre chien de l'œil, pour luy faire tenir la voye iuste; & si vous ne trouuez des occasions pareilles, lors que vous rencontrerez d'vn Cerf qui ira de bon temps, vous en prendrez le contrepied, afin de l'accoustumer peu à peu à suiure des voyes qui aillent de plus hautes erres, & que ce soit les voyes qui viennent du gaignage, & non celles où vostre Cerf aura fait sa nuict, à cause qu'elles vont trop tournoyans, & que cela pourroit donner vne mauuaise habitude à vostre chien, le faisant balancer, & ne tenir pas ferme sur la voye, à cause qu'il en sentiroit à gauche & à droit, & ne sçauroit ausquelles aller, & si d'auanture vostre chien n'estoit pas encore absolument affermy dans la voye, apres luy auoir fait suiure le contrepied, comme i'ay dit, vous deuez reuenir où vous en auez rencontré la premiere fois, pour en prendre & suiure le droit, iusques à ce que vous l'ayez lancé, pour luy donner encores ce plaisir, & vne plus parfaite connoissance de ce que vous voulez de luy; & si d'auanture il crie volontiers, lors qu'il est sur la voye, il faut chercher l'occasion pour rencontrer de quelques Cerfs qui releuent d'vn buisson, & passent vne plaine pour aller demeurer dans vn autre, afin d'en prendre la voye auec vostre chien, à qui vous direz de temps en temps: *Tout quoy, l'amy, Tout quoy*, & le nommerez par son nom, allant le caresser de temps en temps, & auec les mesmes termes, afin qu'il connoisse que vous desirez de luy encore cette complaisance, laquelle est necessaire, à cause que s'il crioit le matin, il lan-

ceroit vn Cerf qui iroit loin, deuant que de demeurer, aussi faut-il estre fort moderé, en luy faisant perdre le caquet, car si vous le battez, vous luy pourriez faire croire que vous ne voulez plus qu'il suiue ses voyes; puisque ce sont celles sur lesquelles vous l'auez caresſé tant de fois, pour l'obliger à les suiure; c'est donc l'assiduité & la peine qui peuuent faire vn bon chien; car il ne faut pas le rebuter, mais luy faire perdre le caquet par les longues & assiduës suites, qu'il faut pourtant regler, selon la force du chien que l'on dresse, & que le Veneur considere que s'il n'a vn bon chien, encores qu'il soit habile homme de soy, il ne le peut paroistre par le defaut de son limier.

CHAPITRE XXIV.

Pourquoy il est necessaire que les limiers veulent des Biches aussi bien que des Cerfs, ou pour le moins qu'ils s'en rabattent & en remonstrent à ceux qui les meinent.

MON dessein est de ne rien obmettre dans le mestier de toutes les choses qui le concernent, & qui pourroient entrer dans la pensée des curieux, & de ceux qui ont quelque connoissance de la chasse, pour auoir veu chasser le Cerf plusieurs fois, qui m'ont demandé pourquoy l'on n'empeschoit pas les limiers de vouloir des Biches aussi bien que les chiens-courans, puis que cela donneroit vne facilité plus grande aux Veneurs & valets de limiers pour abbreger & faire leurs questes, & aussi qu'ils en feroient le rapport plus asseuré, & comme cela, ils ne courroient plus de risque de laisser courre vne Biche pour vn Cerf; ce qui arriue assez souuent. Cette curiosité me surprit & m'obligea d'y penser, pour sçauoir si cela se pouuoit, sans rebutter vn limier, & s'il estoit aduantageux pour ceux qui vont au bois: Ce qu'apres auoir meurement

consideré, i'ay treuué qu'il estoit impossible, sans peril, de rebuter vn limier, &c. que mesme quand cela se pourroit; il seroit plus des-auantageux aux Veneurs que profitable. En voicy mes raisons. La premiere, que les limiers ne doiuent pas receuoir le chastiment si rude que les chiens courans, puis qu'ils sont attachez actuellement à ceux qui les meinent, & que s'ils les gourmandoient, il seroient apres tousiours dans la crainte; ce qui les troubleroit de telle sorte, qu'ils ne pourroient auoir dans la pensée qu'à exquiuer ce chastiment, & par ce moyen passeroient souuent par dessus les voyes du Cerf, sans s'en rabattre & vous en remonstrer: Mais il n'en est pas de mesme des chiens-courans; puis que lors que vous les trouuez chassans vne Biche, les ayans osté & chastié sur les voyes, vous les laissez apres dans leur liberté, ou bien vous les menez sur les voyes d'vn Cerf qui ne fera qu'aller, comme faisoit la Biche qu'ils viendront de quitter, & leur faites aussi tost chasser le Cerf en sonnant & parlant, ce qui augmente leur plaisir; Mais cela n'arriue pas de mesme aux limiers, qui peuuent auoir rencontré d'vne Biche qui ne fera qu'aller où vous les aurez chastié: & à peu de temps apres, ils peuuent rencontrer d'vn Cerf qui ira de quatre, cinq & six heures. Ces voyes qui vont de plus hautes erres, où ils ont peu de sentiment & par consequent peu de plaisir à les suiure: & le souuenir du chastiment qu'ils viennent de receuoir, les obligent à passer sur les voyes, sans s'en rabattre & vous en remonstrer, & aussi par l'apprehension qu'ils ont d'vn nouueau chastiment: & posé qu'il s'en puisse dresser quelques-vns. Ie veux vous faire connoistre comme cela seroit tres-preiudiciable aux Veneurs qui s'en seruiroient; leur estant necessaire qu'ils ayent connoissance des bestes fauues qui se rencontrent dans leurs questes, particulierement dans l'enceinte où ils mécroyent détourner vn Cerf, pour en rendre compte, lors qu'ils viennent faire leur rapport, estre precautionnez, pour quand ils viendront à laisser courre, & aduertis des bestes fauues qui sont dans l'enceinte, afin de

pouuoir conseruer la voye & les connoissances du Cerf, dont ils auront fait rapport : car s'ils n'auoient eu connoissance que de ce Cerf, & qu'il eust entré quelques-vnes de ces grandes Biches dans l'enceinte, qui ont beaucoup de pied, qui poisent beaucoup, n'en pouuant reuoir que par des foulées, où il est mal-aisé de pouuoir iuger, quand il y a peu de difference au pied des bestes : Ioinct que celuy qui aura fait le rapport, n'aura pû dire à ses compagnons, qu'il y a vne Biche dans son enceinte & qu'ils y prennent garde, pour si d'auenture ils sont obligez par le retour que peut faire vn Cerf, luy ayder à trouuer le retour où ils peuuent changer de voyes, & où ils se peuuent tromper comme celuy qui a faict le rapport, pour n'en auoir eu aucune connoissance:& comme cela, la chaleur & l'enuie qu'il aura de laisser courre, luy fera donner cette beste aux chiens; c'est ce qui peut arriuer plus souuent que de se méprendre en iugeant vne Biche pour vn Cerf. Il est donc vray que cette inuention ne peut estre que des-auantageuse, si ce n'est pour les ignorans, à cause du peu de connoissance qu'ils ont des pieds des Cerfs & des Biches, pour en faire le discernement.

CHAPITRE XXV.

Du temps qu'il faut à vn Cerf pour estre Cerf de dix cors ieunement, & Cerf de dix cors.

LE Cerf a pris sa croissance entiere du corps & de la teste à l'age de sept ans, comme i'ay dit : Pour le corps, il demeure dans sa hauteur, sans plus augmenter ; Mais pour la teste, il n'en est pas de mesme : car elle sera en des années plus haute & en d'autres plus basse, & aura plus ou moins d'andoüillers, à cause qu'elle dépend de la bonne ou mauuaise nourriture, du plaisir ou déplaisir qu'aura eu

le Cerf dans les années : La grosseur du corsage en est de mesme (au moins pour vn temps , qui est la saison qu'ils sont en ceruaison) car s'ils ont les viandis bons & à commandement , ils en deuiennent plus gros & plus pleins de venaison : Et pour en venir & commencer à l'origine des Cerfs , ie diray que lors qu'vn Cerf est né , & iusques à ce qu'il ait vn an passé , il ne porte aucun bois (que nous appellons la teste , car la teste nous l'appellons le Massacre) & que lors qu'il entre dans sa seconde année , il pousse deux petites perches qui excedent vn peu les oreilles : c'est ce que nous appellons les dagues : Et la troisiéme année , les perches qu'ils pousse , sont semées de petits andoüillers, qui sortent de ces deux perches (ou de ces Marains) qui seront au nombre de deux à chaque perche ; alors cette teste se peut nommer , porter six , à cause que les deux bouts des perches , qui font le haut de la teste , se doiuent aussi compter : Les quatre & cinquiéme années , sa teste croistra en hauteur & grosseur , puis qu'elle dépend du corsage qui en fait de mesme , particulierement s'il est dans vn bon païs, elle pourra porter huict , dix & iusques à douze : Et la sixiéme année , qui est l'âge que l'on le doit qualifier Cerf de dix cors ieunement , pour le discerner d'auec le ieune Cerf & le Cerf de dix cors , afin d'en rendre l'exercice de la chasse plus beau & la science plus parfaite : alors il pourra porter douze & quatorze : La septiéme année , qui est l'âge de la derniere croissance du corps & de la teste (pourueu qu'il soit tousiours dans vn mesme païs) il pourra porter seize , dix huict , vingt & iusques à vingt quatre : c'est le temps que l'on le peut qualifier Cerf de dix cors , puis que sa teste est dans sa perfection , & que les connoissances y sont pour la discerner d'entre les ieunes Cerfs & les Cerfs de dix cors ieunement ; mais non pas pour vn grand vieil Cerf , comme ie le feray connoistre cy-apres. Ce n'est pas que doresnauant , selon les années , la grosseur & hauteur de cette teste , ne diminuë ou augmente , aussi bien que la cheuillure : Neantmoins la Nature y mettra vn si bon

ordre, que les changemens qui s'y feront, ne preiudicieront point aux connoiſſances & à la beauté de la teſte, pourueu que le Cerf n'ait aucun déplaiſir & ſoit nourry dans vn bon pais, puis que ſi cette teſte n'eſt ſi bien cheuillée dans vne année, le Marain en ſera plus gros & plus long; ce qui en fera la teſte plus haute. Nos anciens & habiles dans l'art de la chaſſe, ſe ſont curieuſement eſtudiez en toutes les choſes qui en dépendent, comme d'auoir trouué vn moyen pour ſupputer les andoüillers de la teſte du Cerf touſiours en pair, encore qu'il ne s'y rencontre pas ordinairement, & que l'on dit, ſix, huict, dix, douze, & ainſi au deſſus & au deſſous; Mais pour n'y pas manquer, lors que le nombre pair des andouillers ne s'y trouueroit pas (où l'on pourroit trouuer à redire) ils ont adjouſté au nombre non pair, par exemple, s'il auoit cinq andoüillers ſur vne perche, & qu'il n'y en euſt que quatre ſur l'autre, & ainſi au deſſus & au deſſous, alors on dira, dix mal-ſemé, & ainſi des autres, où le nombre ſeroit non pair, & que quand il ſe rencontrera dans vne teſte vn andoüiller fort court (qui peut faire entrer en doute s'il peut eſtre compté) l'on doit en faire la preuue en prenant vne trompe, qui ait vne enguichure, que vous pendrez à cét andoüiller: car ſi elle y peut demeurer attachée, l'on le doit compter; c'eſt ce qui a eſté obſerué de tout temps.

CHAPITRE XXVI.

Des connoiſſances que l'on doit voir à la teſte d'vn Cerf.

I'AY creu qu'il eſtoit inutile de faire mettre les figures, des teſtes des Cerfs en ce lieu, puis que tant d'autres qui ont écrit de la chaſſe, les ont repreſentées, & que depuis le temps qu'ils l'ont fait, l'on en a eu vne plus parfaite & familiere connoiſſance: Ioinct que ie pretends d'en

donner vn si parfait éclaircissement au Lecteur, qu'aussitost qu'il verra les testes, il en sçaura faire le discernement: & pour cét effect, il faut considerer le principe & fondement de la teste, qui sont les Meules, qui sont attachées au Massacre (ce qui est à proprement parler la teste du Cerf, comme i'ay desia dit) à l'entour de ces Meules, ce sont les pierrures, en forme d'vne freize & comme de petites pierres, & qui sort de ces Meules, s'appelle Marain, ou perches: ce sont elles qui forment la teste, puis qu'elles en sont les tiges. C'est aussi d'où sortent les andoüillers: les premieres & les plus prés des Meules, s'appellent les Maistres-andoüillers, & ceux d'apres les seconds: & en suite les trois & quatriémes, selon la quantité qu'il y en aura à la teste, & iusques à ceux qui sont allentour de l'empaumure, qui est le haut de la teste: ceux-là se doiuent nommer sur andoüillers, sans faire distinction de grands & de petits, à cause qu'ils se rencontrent ordinairement de mesme hauteur & grosseur. Ie veux dire quand l'empaumure est formée: comme elle est au Cerf de dix cors: car les ieunes Cerfs n'en ont point; mais seulement deux ou trois andoüillers par-à-mont, dont l'vn excedera les autres. Et pour connoistre s'il y a empaumure, il faut qu'il y ait vne largeur au bout de la teste, comme la paume de la main, dont est venu le nom d'empaumure, & qu'elle soit renuersée & vn peu creuse (c'est d'où l'on tire aussi ce que l'on dit porter le Chandelier, qui est vn signe asseuré de grand vieux Cerf: neantmoins cela n'est pas des termes) où sont les andoüillers allentour, enuiron grands comme les doigts. Il peut auoir à quelques-vnes vn andoüiller qui excedera les autres, & le long du Marain ou de ses deux perches, il se voit des rayes aux vnes plus creuses & aux autres moins; c'est ce qui s'appelle les Goutticres: & ce que vous voyez le long de ces perches & aux andoüillers (selon les Cerfs que ce sont) qui est gommelleux, c'est ce que l'on appelle perlures. Il y a aussi dans les termes, les testes rouées: c'est quand les perches sont fort proches l'vne de l'autre, ce qui en rend

en rend la teste moins belle, puis que pour l'estre il faut qu'elle soit haute & bien ouuerte.

CHAPITRE XXVII.

Comme la teste d'vn Cerf doit estre pour estre belle en sa perfection.

IE vous ay dit la forme & quelque chose des connoissances de la teste d'vn Cerf dans le Chapitre precedent : Et dans celuy cy, ie vous veux faire connoistre comme il faut qu'elle soit pour estre belle & parfaite : & pour cela, elle doit estre portée par vn Cerf de dix cors, né & nourry dans vn païs fertile & temperé, & conserué de tous les accidens qui luy peuuent nuire. Le Cerf éleué dans vn si bon païs, doit pousser & former vne teste haute & bien ouuerte, dont les Meules en soient larges & les pierrures grosses, comme le Marain. Le premier andoüiller gros, long & bien tourné, n'estant ny droict, ny trop courbé. Le second andoüiller de mesme à proportion de grosseur, longueur & de forme, & les autres aussi à proportion, puis que tous ces andoüillers doiuent amenuiser & appetisser depuis la tige iusques à l'empaumure, laquelle doit estre large, creuse & renuersée, portant cinq ou six par à mont de chaque costé : les goutticres larges & creuses, & les perlures grosses & la teste bien cheuillée, portant, seize, dix-huict, vingt, & iusques à vingt-quatre. C'est ainsi que les Cerf de dix cors (qui sont nourris dans les païs de la condition cy-dessus) doiuent pousser & faire leurs testes.

CHAPITRE XXVIII.

Des testes des Cerfs contrefaites & bijarres.

AV chapitre precedent ie vous ay fait voir comme la Nature a esté tres-soigneuse de faire tout ce qu'on a peu souhaitter pour rendre la teste des Cerfs belle & parfaitte. Mais en cettuy-cy elle en vse tout autrement, où elle paroist tres-auare ; ce qui fait croire qu'elle fauorise qui bon luy semble. Neantmoins ie ne la veux pas absolument accuser de tous les deffauts qui se trouuent dans les testes des Cerfs, que ie vay nommer, puis que ces defauts pour estre aussi causez par des accidens, ou des maux qui arriuent aux Cerfs, à nous inconnus. C'est ce qui se voit dans les galleries des Roys, Princes & Seigneurs, qui ont pris force Cerfs, dont ils ont conserué les plus belles & les plus rares testes,& particulieremẽt auec soin, celles qui se sont trouuées contrefaites, où il s'en voit vne qui n'a qu'vne perche d'vn costé & vn mongnon de l'autre, de demy pied de haut. Vne autre qui n'aura que deux perches, sans aucuns andoüillers. Vne autre qui aura deux perches & vn sur-andoüiller à chacune, dont les perches en seront fort serrées & roüées. Vne autre qui aura trois perches, à sçauoir deux d'vn costé sur vne mesme meule, & vne de l'autre costé. Vne autre, dont les deux perches en seront fort renuersées & d'où il sortira deux grands andoüillers, qui feront vn contraire effect, puis que la pointe en sera tournée en auant, reuenant sur les yeux, au moins assez proche. Vne autre, où les andoüillers seront tournez en trompe de chasse. Enfin, vne autre teste qui n'aura que deux mongnons de quatre doigts de-haut. Il y peut auoir des Cerfs qui ont esté chastrez par quelques-vns de leurs compagnons, se battans auec eux dans le Rut, ou par vn coup d'arquebuse : ceux-là ne laissent

pas de mettre bas leurs testes, encores que quelques Autheurs disent que non ; mais aussi il ne leur en reuient plus, apres l'auoir mis bas, & seulement le test se recouure d'vne peau : A ceux-là il n'y a aucune connoissance par la teste, puis qu'ils n'en ont point, ny seulement des meules. Ce qu'ont toutes les testes desquelles i'ay parlé dans ce chapitre, où l'on peut connoistre s'ils sont vieux ou ieunes, puis que c'est la premiere & plus asseurée connoissance qui soit à la teste : mais elle ne s'y voit pas si bien ny si parfaitement qu'à ces belles testes desquelles i'ay parlé au chapitre precedent, qui ont toutes les connoissances parfaites. Mais à la plus grande partie de celles que i'ay cy-deuant nommées, les connoissances ne sont qu'aux meules, qu'il ne faut considerer par la largeur ny grosseur des pierrures ; mais prendre garde si elles sont proches ou éloignées du test : car si elles sont prés du test, c'est signe de vieillesse : & si elles en sont éloignées de trois & quatre doigts, elles sont asseurément d'vn ieune cerf. Il y en a quelques-vnes qui peuuent auoir des gouttieres & des perlures : & par-là, vous pouuez voir si elles sont larges & creuses, pourtant à proportion de la grosseur de la teste, car si le Marain est menu & affamé, les gouttieres n'en peuuent pas estre si larges, ny si creuses, ny les perlures si grosses.

CHAPITRE XXIX.

Des testes des Cerfs qui sont nourris dans les mauuais pays.

APRES vous auoir fait connoistre deux sortes de teste tres-differentes dans les deux chapitres precedens (qui neantmoins se peuuent rencontrer en mesmes pais.) Ie vay vous parler de celles qui sont poussées

par des cerfs qui ſont nourris dans des pays ſteriles, où il n'y a que des brandes & ayons, & quelques ſeigles & menus grains, & encores où ils ſont obligez de ſe conſeruer par leurs ſoins & precautions, pour ſe garantir des arquebuſiers en ſe recellant tres-ſouuent dans leurs fort, où ils trouuent tres-peu a viander : comme aux pays des Ardennes & de Bretaigne, & de quelques autres Prouinces, où les cerfs n'ont pas le corſage plus grand que les cheureüils des bons pays, & ont la teſte baſſe, les meules étroites, le Marain greſle & fort menu, les andouillers petits : & comme il y a peu de nourriture au Marain, cela fait qu'ils en eſt pouſsé moins : neantmoins les gouttieres en peuuent eſtre creuſes, mais non pas ſi larges, à cauſe que le Marain en eſt menu & les perlures n'en ſont pas ſi groſſes ; mais elles ne laiſſeront pas d'en eſtre éleuées, meſme l'empaumure quoy qu'étroite, ne laiſſera d'eſtre creuſe & d'auoir des andoüillers allentour, mais petits ; les Meules en ſeront auſſi fort pres du teſt, & la pierrure détachée & éleuée des Meules, pourueu qu'il ſoit d'vn Cerf de dix cors & d'vn vieil Cerf : car ce ſont là les connoiſſances qu'il faut qu'vn Veneur ſçache, auſſi bien à ces teſtes affamées qu'à ces belles, hautes & parfaites, que i'ay nommées au premier Chapitre, puis qu'il ſe peut rencontrer dans la maiſon d'vn Prince qui le conuiera (à cauſe qu'il eſt dans la reputation d'eſtre bon Chaſſeur) d'aller auec luy dans ſa gallerie, où il aura eu la curioſité de mettre toutes les teſtes des cerfs qu'il aura pris, pour ſe renouueller le plaiſir d'en compter les chaſſes : & apres luy auoir montré de belles & grandes teſtes, & bien nourries, il luy en peut montrer de ces tres-petites & affamées, dont ie viens de parler : qui neantmoins pourront eſtre de plus vieux cerfs que celles qu'il aura veuës auparauant : Et les voyant, s'il n'en ſçait remarquer les connoiſſances, comme lors qu'il verra vne teſte baſſe, le Marain greſle, & les autres connoiſſances qui y correſpondent, s'il dit que c'eſt vn ieune cerf, cela ſera croire au Maiſtre du logis que ce n'eſt qu'vn ignorant

dans la chaſſe, encores qu'il ſçache les autres connoiſſances du Cerf, & la maniere de faire chaſſer, dont il apprendra que ce n'eſt pas aſſez de pratiquer la chaſſe & ne ſçauoir qu'vne partie des connoiſſances ; mais qu'il les faut ſçauoir toutes, tant pour ſatisfaire à la curioſité des grands qui s'en informent, qu'aux plaiſir des ſçauans du Meſtier, qui s'en peuuent entretenir.

CHAPITRE XXX.

Des connoiſſances que l'on peut tirer de la teſte des Cerfs, pour connoiſtre vn ieune Cerf d'auec vn Cerf de dix cors ieunement, & vn Cerf de dix cors, d'vn vieil Cerf.

IE n'aurois pas aſſez fait dans le deſſein que i'ay de vous donner vn parfait éclairciſſement de toutes les choſes que ie propoſe, ſi ie ne vous inſtruiſois en general des connoiſſances que l'on peut auoir aux teſtes des Cerfs, encores que ie vous en aye dit vne grande partie dans les Chapitres precedens, ſelon leurs formes ; Mais dans celuy-cy, ie vous veux faire voir pour conclurre, comme l'on peut diſtinguer par la teſte le ieune Cerf d'auec le Cerf de dix cors ieunement, & le Cerf de dix cors d'auec le grand & vieil cerf : ce que ie ne puis faire ſans reprendre les connoiſſances que i'ay dites, pour vous mieux faire voir le diſcernement qui s'en peut faire : Il me ſemble qu'il ſeroit inutile d'y comprendre les bien ieunes cerfs qui ne portent que leurs premieres & ſecondes teſtes, puis qu'ils ſont tres reconnoiſſables pour cela ; mais ſeulement de commencer à parler des cerfs qui ont leur troiſiéme & quatriéme teſte, auſſi nommez ieunes cerfs, mais non pas bien ieunes, comme ceux deſquels ie viens de parler : ces cerfs à leurs trois & quatriémes teſtes (s'ils ſont nourris en païs bons) ils pourront

porter dix & douze, & auront le Marain & les andoüillers raisonnablement gros, neantmoins ils ne se doiuent iuger que ieunes cerfs, puisqu'ils n'en auront que les connoissances, encores que leurs testes soient plus hautes, & le Marain plus gros & plus cheuillé que de quelques cerfs qui seront de dix cors, nourris dans de mauuais pais. Ce qui se doit iuger aux ieunes cerfs par les Meules qui seront éloignées de trois doigts du Massacre, & que la pierrure en sera menuë, & qu'au Marain les gouttieres en seront peu creuses, n'allans que iusques à la moitié de la perche, comme les perlures qui seront fort menuës, & qu'au haut de la teste il n'y aura aucune empaumure, mais seulement deux andoüillers qui ne seront point renuersez, & qu'aux cerfs qui auront leur cinquiéme teste (que nous appellons cerfs de dix cors ieunement) que les meules ne sont éloignées du test que d'vn bon poulce, & la pierrure de la fraise en sera plus grosse & plus détachée : car pour la largeur des meules & la grosseur du Marain, cela dépend des bonnes ou mauuaises nourritures : c'est pourquoy il ne les faut considerer que dans les testes qui sont de proportions égales, selon leur âge. Il faut donc que les gouttieres en soient plus creuses, & que la pluspart aillent le long du Marain, & qu'il y en ait à tous les andoüillers, mais non pas iusques au bout, comme aussi des perlures qui commenceront à estre détachées & grosses : elles auront aussi vne empaumure portant trois par amont, dont les andoüillers commenceront à se renuerser. Et quant aux Cerfs de dix cors, il faut regarder aux meules qui ne seront éloignées du test que d'vn petit doigt, & la pierrure grosse & fort détachée, les gouttieres larges & creuses, & les perlures grosses, qui iront, comme les gouttieres, iusques au bout de la teste, hormis au bout des andoüillers, où elles ne vont iamais: il y aura aussi vne empaumure large comme la main, qui sera entourée de plusieurs andoüillers, les Maistres andoüillers en seront gros & longs, & les autres à proportion : c'est alors que leur teste est en sa perfection pour la beauté, mais non pas pour les plus essen-

tielles connoiſſance (qui ſont les meules, les pierrures, les perlures, les gouttieres, & l'empaumure) car les meules s'approcheront du teſt, lors que le Cerf vieillira, & les pierrures groſſiront: ce que feront auſſi les perlures & les gouttieres qui s'élargiront & ſe creuſeront, & l'empaumure s'élargira & ſe creuſera auſſi. Ces dernieres connoiſſances du vieil Cerf, ſont les veritables.

CHAPITRE XXXI.

Comme les Cerfs ont les pieds faits, ſelon les pays où ils ſont nez & nourris.

LEs Cerfs ne tiennent pas ſeulement des bons; mauuais, & differens païs, pour pouſſer & former leurs teſtes, mais encores au corps & iuſques aux pieds, ce que nous voyons, quand nous changeons de foreſts & de païs, où les terrains ſe trouuent differens: les vns humides & mareſcageux, & les autres ſablonneux & ſecs, & d'autres pierreux & graueleux: c'eſt où nous apperceuons que la nature agit par ſa préuoyance ordinaire, puis qu'elle fait & compoſe les pieds des cerfs comme il les faut, pour les y faire ſubſiſter, attendu que dans les païs mareſcageux & mols, les cerfs y ont le pied creux & large, le talon gros, à cauſe que l'humidité leur fait croiſtre les éponges & la corne du pied, comme auſſi celles des os: ils y ont auſſi preſque tous les pieds creux, & les os: ils n'en ont pas les coſtez ſi gros, ny les pinces ſi rondes, ce qui leur rend la forme du pied longue & large. Ce grand pied leur empeſche d'enfoncer ſi auant dans ces païs mols. Et dans les païs de ſables, il ont auſſi ordinairement beaucoup de pied: mais la forme en eſt differente, ayans le pied plain & plat, la ſolle plaine, les coſtez gros, les pinces rondes, & le tallon large: mais il n'en eſt pas ſi éleué, à cauſe que les éponges n'en ſont pas ſi

grosses, la iambe en est large, les os plus gros & plus courts: il y a aussi plus de pieds ronds, & aussi ronds que longs que de pieds longs : c'est là que les Biches ont ordinairement le plus de pied, & où on se peut plus aisément tromper,& dans les pais pierreux & ferrez,les Cerfs ont moins de pied, mais mieux faits, les proportions y estans obseruées, ils n'y ont pas tant de solles : mais les costez en sont plus gros,& les pinces plus rondes & plus grosses, dans la proportion du pied, & plus vsées, à cause de la rudesse du terrain, ce qui doit estre consideré par les veneurs qui vont aux bois : il y vont aussi les pinces plus serrées, les os en sont plus gros, plus courts, plus vsez, & plus bas ioinctez, à cause que ce sont, quasi tous, pieds ronds, qui sont ordinairement plus bas ioinctez que les pieds longs. Il se rencontre assez souuent dans toutes ces formes de pieds, des connoissances qui sont, qu'vn costé de pied (que nous appellons la pince) est plus long que l'autre, ce qui fait que cette pince croise & auance sur l'autre, y en ayant quelques-vnes de plus grandes que les autres : il faut aussi remarquer si cette connoissance est aux pieds de deuant ou de derriere, & si elle est de dehors en dedans du pied, ou de dedans en dehors : & pour connoistre si elle est de dehors en dedans, il faut qu'elle soit au costé du pied qui est au dehors du corps, & qu'elle vienne en dedans, & pour estre de dedans en dehors, il faut que la pince de dedans saille en dehors : car il faut que ceux qui font le rapport d'vn Cerf, déduisent toutes ces particularitez, si elles sont dans les pieds du Cerf duquel ils feront rapport, pour en donner connoissance aux piqueurs, qui doiuent faire chasser les chiens, afin que si le Cerf se mesloit auec d'autres en le courant, ils le puissent reconnoistre & en garder le change. Vous n'auez donc que ces trois formes de pieds, qui sont les pieds longs, les pieds ronds, & les pieds aussi ronds que longs; où il se peut aussi rencontrer quelques changemens entre les pieds de deuant & ceux de derriere, de longueur & de rondeur : & en ce cas il faudroit distinguer, comme de sçauoir dire si vn Cerf

vn Cerf a le pied rond deuant, & long derriere, ou auſſi rond que long, deuant, & le meſme derriere.

CHAPITRE XXXII.

Comme il eſt neceſſaire qu'vn Veneur pratique la Chaſſe en differens pays, pour ſe rendre habile dans le meſtier.

IE vous ay fait connoiſtre dans le Chapitre precedent que c'eſtoit le terrain qui formoit le pied du Cerf: & dans celuy-cy ie vous veux faire voir comme vn Veneur peut connoiſtre toutes ces formes, & ſe rendre habile dans le meſtier. Qu'il faſſe comme les apprentifs des autres arts, qui courent & changent de pays, pour ſçauoir apres mieux leur meſtier; puiſque le Veneur en ſçaura moins pour n'auoir eſté aux bois que dans vn petit contour de pays, & peut-eſtre dans deux ou trois foreſts ou grands païs de bois, posé qu'il ait eu vn bon Maiſtre qui luy ait donné les principes des connoiſſances, & neantmoins ce pays qui luy eſt familier & connu, les luy fera negliger & oublier, puis qu'elles luy ſeront d'oreſnauant inutiles par la familiere connoiſſance qu'il aura des Cerfs, dés qu'ils ſeront ſortis du ventre de leurs meres, & la frequente veuë qu'il en aura, à qui il aura donné le nom & le ſurnom, pour ne pas manquer à les reconnoiſtre. Il ſçaura auſſi les lieux à point nommé de leurs demeures, ſelon les ſaiſons; ce qui fait qu'il n'en defera pas la nuict, pour ſçauoir les remarques que l'on y peut faire, & comme cela, il en fera ſon rapport, ſans auoir fait aucune reflexion aux connoiſſances ny à la façon que le Cerf fait ſa nuict. Mais quand il luy arriuera de pratiquer en d'autres païs, & où les Cerfs auront vne autre forme de pieds, & peut-eſtre ſi peu qu'il ne leur en paroiſtra gueres plus qu'à vn Chevreüil qui ſera nourry dans vn bon païs, ce grand changement, & le peu de ſoin qu'il aura eu de pratiquer &

retenir les cõnoissances qui luy auront esté enseignées, l'estonneront de telle sorte qu'il n'aura plus l'asseurance de faire vn seul rapport, quoy qu'il rencontre dans la queste qui luy aura esté donnée de Cerfs, dans l'apprehension qu'il aura que ce soit vne Biche, si ce n'est quelque Cerf qui se fera voir à luy par hazard, qu'il laissera courre aussi de mesme; car ordinairement les Cerfs qui se font voir le matin, & qui ont veu vn homme auec vn chien, ne demeurent que rarement, & s'ils demeurent, ce sera apres auoir esté loin de-là, hors de sa queste. Cette negligence paroist aussi lors qu'il fait chasser les chiens; car la grande connoissance qu'il a de ce pays, luy empesche de s'attacher à la queuë des chiens, & l'apprend à couper & bricoller; & ayant pris cette mauuaise habitude, il ne peut plus estre bon picqueur, puis qu'il n'apprend pas les ruses que fait vn Cerf lors qu'il est chassé, & se contente aussi-tost que ses chiens ne chassent plus, de les mener requester au lieu où il sçait que les Cerfs ont accoustumé d'aller: où quelquesfois il peut reüssir, mais plus souuent faire faillir vn Cerf, qui peut estre demeuré sur le ventre, apres auoir fait bondir le change, dont il ne sçaura point le lieu, pour n'auoir pas suiuy ses chiens, & que se trouuant dans vn autre pays qu'il ne sçaura pas, il y perdra toutes ses pretentions, pour n'auoir plus aucune connoissance.



CHAPITRE XXXIII.

Des connoissances que l'on doit auoir par le pied pour discerner le Cerf de dix cors ieunement, & le Cerf de dix cors, d'auec la grande & vieille Biche brehaigne, & qui ne portent point de Fans.

IL y a deux sortes de Biches que l'on pourroit prendre pour des Cerfs par le pied, si on n'en consideroit pas exactement les connoissances. Les premieres sont les Biches brehaignes qui ne portent iamais de Fans, ce qui est cause qu'elles employent toute leur nourriture à faire vn grand & gros corsage, & à proportion beaucoup de pied; & les secondes : ce sont celles qui portent des Fans, qui excedent en corsage & en pieds les autres qui portent Fans, particulierement lors qu'elles sont pleines, à cause que dans ce temps elles pezent dauantage, & que leurs allures en sont meilleures & plus reglées, ioint que c'est la saison qu'elles se separent des autres, pour aller dans quelque buisson ou bout de pays pour y estre seules, & y auoir les gaignages à commandement, afin de n'estre pas obligées de les aller chercher loin, à cause de leur pesanteur, & aussi pour y faire choix du lieu où elles veulent faire leurs Fans : Mais les Biches brehaignes ne se connoissent pas par cela, qu'elles ne soient desia auancées dans l'âge, à cause qu'elles ne se separent des autres que le plus tard qu'elles peuuent, & encor s'en font elles chasser par la ialousie qu'elles ont de leurs Fans, & la connoissance qu'elles prennent à l'heure que ces brehaignes n'en portent pas: tellement que bien qu'elles ayent beaucoup de pied, elles n'ont pas esté fort dangereuses iusques-là, puis qu'elles ont esté en harde auec les autres : ce qui a empesché les valets de limiers de s'y arrester : mais lors qu'elles en sont separées, &

qu'elles font ſeules,ou deux ou trois enſemble au plus, particulierement aux printemps, & tout l'Eſté, elles font auſſi les meſmes pays que les Cerfs de dix cors & de dix cors ieunement, tant aux buiſſons qu'aux bouts de foreſts, donnans auſſi dans les meſmes gaignages pour y viander & faire leurs nuits. Tous ces ſignes qui ſe trouuent auſſi aux vieilles Biches pleines, la conformité de la vieilleſſe des Cerfs que i'ay nommez, & de ces Biches, & ce grand pied, & les connoiſſances qui ſe rencontrent ſemblables en beaucoup de choſes, ayans les coſtez, les pinces, & les os vſez, qui eſt-ce qu'ont les Cerfs de dix cors ieunement, & de dix cors, peuuent donner de l'émotion à vn Veneur qui eſt naturellement ambitieux de donner du plaiſir à ſon Maiſtre, & luy faire croire d'abord que c'eſt vn Cerf de dix cors. Ce qui me fait dire que les vns y manquent pour auoir trop de chaleur, & les autres manquent de ſcience, & la pluſpart par negligence, puis qu'auſſi toſt qu'ils ont rencontré vne beſte qui a beaucoup de pied, & qu'ils en ont reueu en deux ou trois endroits, & quelquefois en des lieux où l'on ne peut pas faire vn aſſeuré iugement, ſe contentant de reuoir d'vn grand pied, & que la beſte peſe beaucoup, ils la rembuſchent pour vn cerf: mais s'ils vouloient ſe donner la peine d'en faire ſuiure le contrepied auec les limiers, & en défaire la nuict, ils en pourroient reuoir en pluſieurs endroits du pied, de la iambe & des os, & auſſi en conſiderer les allures, où ils verroient que la Biche iroit les quatre pieds vn peu ouuerts, particulierement lors qu'elle paſſeroit dans vn lieu mol, ce que ne font iamais les cerfs de dix cors, & peu ſouuent les cerfs de dix cors ieunement : ſi ce n'eſt à quelqu'vn le pied de deuant : mais celuy de derriere ſera fort ſerré, ioint que les pinces ne ſont pas tournées du pied de la Biche, comme celles du pied du Cerf, n'ayant pas la rondeur ſi parfaite, & qu'elles les ont pluſtoſt formées en pourceau qu'en cerf, & qu'elles n'attirent iamais la terre à elles, comme font les cerfs de dix cors; elles ont auſſi autant & quelquefois plus de pied derriere que deuant, ce

que les cerfs n'ont iamais, ayans tousiours plus de pied deuant que derriere, outre que la iambe & le tallon n'en sont iamais larges tous deux ensemble ; car si la iambe paroist large aux Biches, c'est qu'elles ont les os plus longs que les Cerfs, & qu'ils sont tournez en dehors, & en garde de Sanglier, & les Cerfs les ont tournez en dedans, & en formes d'ongles. Les Biches ne sont aussi iamais si bas iointées que les cerfs, encores qu'il y ait égalité d'âges, & que les allures d'vne Biche ne soient pas semblables à celles d'vn cerf, puis qu'elles n'y ont aucun reiglement asseuré, mettans vne fois leurs pieds de derriere à droict de celuy de deuant, & l'autre fois à gauche, & bien souuent rompent les voyes de celuy de deuant: ce qui est infaillible, pourueu que vous vouliez vous donner la patience de la suiure douze ou quinze pas: car il s'en peut rencontrer quelques-vnes qui se pourroient iuger, ou apparence de cela, dix ou douze pas: ce que font plus ordinairement celles qui sont pleines ; Mais iamais il ne s'en est veu vne qui se soit iugée plus de quinze pas, pourueu que l'on y prenne garde exactement. Ie croy auoir esté en assez d'endroits, tant en France, Sauoye & Piedmont, trente ans & plus, pour connoistre ces choses, où i'ay reueu de toutes sortes de Biches, dont i'ay examiné les connoissances que i'ay dites, & particulierement les allures que i'ay tousiours reconnuës ainsi. Il faut neantmoins obseruer quelques temps dans deux saisons que les Cerfs se méjugent (il n'y en a qu'vne pour les ieunes Cerfs) qui est la saison du Rut, & aussi pour les cerfs de dix cors, & encores au temps qu'ils ont mis bas leurs testes: ce qui peut estre enuiron trois sepmaines, qui est le temps qu'il faut à leurs allures, pour reprendre leur fermeté qu'ils auoient perduë par cette grande & grosse teste qui leur sert de contrepoids Et ce qui empesche les ieunes Cerfs de tomber dans cette défaillance, c'est que leur bois est encores fort leger: ce qui fait que le corps ne s'en peut pas encore ressentir. Et si c'est dans les saisons que le terrain est sec, qui

ſont les temps les plus difficiles pour en reuoir & iuger des voyes, vous vous pourrez ſeruir des fumées, où vous ne vous ſçauriez tromper, pourueu que vous vous attachiez à la forme, ſelon la ſaiſon: comme au Printemps, que les cerfs les iettent en bouzards & en platteaux: & les grandes Biches & Brehaignes les iettẽt formées, ou pour le moins à demy formées, aiguillonnées ou martelées, à cauſe qu'elles ont vne chaleur extraordinaire dãs le corps, qui s'y conſerue malgré les herbes nouuelles pouſſées, qu'elles mangent en cette ſaiſon auſſi bien que les cerfs: cela cauſe qu'elles n'engendrent pas, & que les grãdes & vieilles Biches dont i'ay parlé ſont auſſi échauffées extraordinairement par le Fan qu'elles portent: Et lors que les Cerfs de dix cors iettent leurs fumées formées, elles ſont plus dures & plus maſſiues, & les aiguillons en ſont plus gros & courts: & que celles qui ſont aiguillonnées, le ſont toutes ſans exception: ce que ne ſont pas celles des Biches, y en ayant quelques vnes qui ne ſont pas aiguillonnées, les aiguillons en ſont auſſi plus longs. Ils s'y en trouue auſſi qui ſont entez, ce qui ne ſe void pas dans celles des cerfs de dix cors; mais pour eſtre ridées & bien mouluës, elles le peuuent eſtre les vnes comme les autres, puis que ces deux connoiſſances dépendent de la vieilleſſe qu'ils peuuent auoir égallement. On y peut auoir auſſi quelque connoiſſance par leur maniere de faire leurs nuicts, puis que les Biches y vont plus tournoyant, & ne ſe retirent pas auſſi de ſi bonne heure au fort, que les Cerfs: ce que vous pouuez iuger par la chaleur qu'aura voſtre limier, lors qu'il ſuiura les voyes qui iront de meilleur temps: Les Biches iettent auſſi, dans les ſaiſons que i'ay dites, beaucoup plus de fumées que les Cerfs,

CHAPITRE XXXIV.

Les connoiſſances que l'on doit remarquer pour connoiſtre le ieune Cerf d'auec la ieune Biche.

I'Ay voulu particulariſer dans ce chapitre les connoiſſances que l'on doit auoir pour diſcerner le ieune Cerf d'auec la ieune Biche, afin de ne rien confondre & mieux faire entendre au Lecteur que ces deux differentes âges de cerfs de dix cors & de ieunes Cerfs, & de vieilles & ieunes Biches, n'ont aucune conformité de connoiſſance, puis que les cerfs de dix cors & les vieilles Biches, ont les coſtez, les pinces & les os vſez, & qu'ils ſont bas ioinctez, à cauſe de leur âge & vieilleſſe : Et ceux deſquels ie vay parler, ont toutes les connoiſſances, que i'ay dites, tranchantes, & ſont auſſi haut ioinctez, à cauſe de leur ieuneſſe : & comme cela, les ieunes Cerfs & les ieunes Biches ont beaucoup de connoiſſances ſemblables, & que ie trouue plus delicates à en faire le diſcernement que des vieux cerfs & des vieilles Biches, particulierement au temps qu'elles ſont pleines, & qu'elles peuuent autant peſer que les ieunes cerfs, & dont les allures en paroiſſent meilleures en ce temps & ſont plus aſſeurées, à cauſe de la peſanteur qu'elles ont, qui les oblige de marcher auec moins de gayeté : elles ſe ſeparent auſſi des autres beſtes dans le temps que les ieunes cerfs ſe ſeparent des autres pour faire leurs teſtes, & les Biches pour faire leurs Fans, allans les vns & les autres dans de meſmes pays. Les ieunes cerfs ont les coſtez, les pinces & les os tranchans, & ſont haut ioinctez, ce qu'ont auſſi les ieunes Biches : i'entends celles qui excedent les autres dans la grandeur du corſage & du pied : car pour les ordinaires, pourueu que l'on ſoit connoiſſeur ; l'on ne s'y peut tromper. Vous voyez par ce

que i'en ay desia dit, que les connoissances en sont conformes : Ie continueray, disant que le ieune Cerf va le pied de deuant ouuert, ce que fait aussi la ieune Biche ; Mais il y a difference aux pieds de derriere, que le ieune cerf va serré, lors qu'il va d'asseurance : ce que ne fait pas la Biche, qui le porte vn peu ouuert. La Biche n'a pas aussi les pinces si rondes, le talon & la iambe si large, ny les os si bien tournez, les ayans en dehors: c'est toutesfois où il ne paroist pas tant qu'aux os de vieilles Biches, à cause qu'elles seront plus courts, & les ieunes Cerfs les ont tournez en dedans, sans y manquer, comme les allures asseurées & reiglées, comme aux vieux cerfs : ces deux dernieres connoissances sont les plus considerables & asseurées pour le discernement que l'on doit faire d'auec le ieune cerf & la ieune Biche. Il y a aussi connoissance aux fumées, les ieunes cerfs les iettent plus grosses & les aiguillons plus courts, plus reiglez & plus gros: Et lors que l'vn & l'autre iettent leurs fumées formées (qui est le temps que les Biches ont fait leurs Fans) elles les iettent en plus grande quantité que ne font les ieunes Cerfs, à cause de l'auidité qu'elles ont à viander pour se restablir & nourrir leurs Fans : Ioinct que leurs fumées sont la pluspart déformées, glereuses, & quelques-vnes teintes de sang : & pour les Macheures & Mouleures, & point ridées, elles ne le sont, ny de l'vn ny de l'autre : car ces connoissances ne se voyent que par la vieillesse.

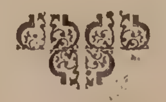
CHA-

CHAPITRE XXXV.

Comme l'on peut connoistre & discerner par le pied le Cerf de dix cors ieunement d'auec le ieune Cerf.

IE vous ay fait connoistre vne des plus considerables parties qui soit dans l'art de la chasse, pour cerf, dans ces deux precedens chapitres, puis que c'est ce qui la rend plus auguste & plus rare : & que cela fait voir à toute la Chrestienté, qu'il n'y a que les François qui ayent cette science de connoistre par le pied le cerf d'auec la Biche : & que les mesmes François n'en ont pas voulu demeurer là; mais ont voulu sçauoir la difference qu'il y a entre les ieunes cerfs, les cerfs de dix cors ieunement & les cerfs de dix cors, afin d'en rendre le plaisir en sa derniere perfection, & que doresnauant on ne s'abstienne pas seulement de courir les Biches, mais aussi les ieunes cerfs, si ce n'est aux deffaut des vieux : & pour le faire mieux comprendre, ils y ont ioinct les termes à la science, afin qu'elle en fust plus regulierement obseruée en la prattiquant : ce qui se doit faire par les connoissances que ie diray en suite. Que si vous rencontrez d'vn cerf de dix cors ieunement, qui soit accompagné d'vn ieune cerf, le cerf de dix cors ieunement deuroit auoir plus de pied que le ieune cerf, puis qu'il est plus aduancé en âge. C'est ce qui peut arriuer à des Cerfs qui auront este nez & nourris dans vn mesme pays, & encore cela n'est pas infaillible, parce que le ieune Cerf peut estre engendré d'vne plus grande Biche que le cerf de dix cors ieunement, le pied sera à proportion du corps. Il est donc mieux de ne considerer que les connoissances qui sont fixes : comme de voir & iuger qu'au pied du ieune cerf les costez en sont tranchans, selon la propor-

tion & forme du pied : car les pieds longs & les pieds creux, les ont naturellement plus tranchans que les pieds ronds & les pieds aussi ronds que longs, puis qu'en ces deux manieres de Cerfs il se peut rencontrer deux sortes de formes de pieds, & considerer que le cerf de dix cors ieunement, doit commencer à auoir ces connoissances que i'ay dites, vsées, qu'il aura aussi les pinces plus grosses & plus émoussée : car pour la selle & le talon, cela dépend de la grandeur du pied, comme aussi à la pluspart, de la largeur de la iambe ; puis que s'ils ont le pied grand, il faut que la iambe en soit grosse & large. Mais le ieune Cerf aura les os tranchans & petits, qui seront éloignez de trois ou quatre doigts du talon : ce que nous appellons haut ioinctez. Et le cerf de dix cors ieunement, aura les os plus gros & vsez, & & plus creux (si ce sont deux pieds creux) & sera aussi plus bas ioincté, ayant les os à deux petits doigts du talon. Les allures en seront aussi differentes, en ce que le ieune Cerf va, les pieds de deuant fort ouuerts, & qu'il donne & rompt la moitié des voyes de ses pieds de deuant auec ceux de derriere : ce que ne fait pas le cerf de dix cors ieunement, qui donne seulement du pied de derriere dans le bout du tallon de celuy de deuãt, & va le pied de deuant serré, ou au moins tres-peu ouuert : Et dans la maniere de faire leurs nuicts, elle est aussi differente, dautant que le ieune Cerf court & se iouë dans les gaignages : ce que ne fait pas le cerf de dix cors ieunement, comme ie le feray voir plus particulierement dans vn chapitre separé : comme ausi des fumées.



CHAPITRE XXXVI.

Des connoissances que l'on doit auoir pour discerner & connoistre le Cerf de dix cors ieunement, d'auec le Cerf de dix cors.

LE cerf de dix cors ieunement n'a qu'vn an à porter ce nom, puis qu'il y entre dans la sixiéme année de son âge, & en sort à la fin pour prendre le terme & le nom de cerf de dix cors : ce qui luy continuë plusieurs années, & iusques à ce qu'il soit reconneu par les Veneurs grand vieil cerf, lors que les connoissances y seront, comme ie les diray dans vn chapitre cy-apres. L'on se sert aussi du terme. Il peut estre cerf de dix cors ieunement : c'est lors qu'vn cerf entre dans sa cinquiéme année & pendant icelle, & aussi de bien ieune cerf, qui est quand vn cerf est dans sa deuxiéme & troisiéme année. Neantmoins de ces deux termes, l'on n'est pas obligé d'en parler, en faisant le rapport, mais seulement se peuuent dire à discretion, pour plus particulierement instruire les picqueurs. Il seroit comme inutile de faire le discernement d'vn cerf de dix cors d'auec vn de dix cors ieunement, si le nom & le terme de l'vn ne duroit pas plus que l'autre : & qu'il seroit mal-aisé, puis que cette proximité d'âge est si voisine : Mais comme ce terme de cerf de dix cors doit demeurer autant qu'vn cerf peut viure, le discernement s'en peut & doit faire. Pour mieux faire paroistre les connoissances par les degrez de l'âge des cerfs, quoy qu'elles se trouuent assez conformes : ce qui m'oblige d'en faire quelques redites, & que pour la grandeur du pied, elle peut estre égale & inégale, pour les raisons que i'ay dites au chapitre precedent, & que le cerf de dix cors ieunement, à l'âge de six ans est sur le point de prendre son entiere croissance ; mais la force

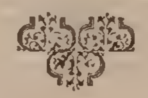
aux membres & aux liaisons n'y est pas encore : ce qui forme & établit les principalles connoissances, & qui fait que le cerf de dix cors va les pieds plus serrez que le cerf de dix cors ieunement, & qu'il attire la terre à soy en marchant; ce que ne fait pas le cerf de dix cors ieunement. Il a aussi les pinces & les costez plus gros & plus vsez, & le talon & la iambe plus large, les os plus courts, plus gros & plus vsez: il est aussi plus bas ioincté, les os n'estans éloignez que d'vn petit poulce du talon; neantmoins aux vns plus & aux autres moins, selon les formes des pieds. Les allures en sont aussi differentes, puis que le cerf de dix cors ne rompt iamais de son pied de derriere (si ce n'est rarement) la voye de son pied de deuant, le mettant ordinairement à vn doigt du talon : ce que ne fait pas le cerf de dix cors ieunement, qui donne du pied de derriere dans le bord du talon de celuy de deuant. La maniere de faire leur nuicts, est aussi en quelque façon differente, puis qu'vn cerf de dix cors va auec plus de retenuë dans les gaignages que le cerf de dix cors ieunement, à cause qu'il a plus d'experience des dangers qui luy pourroient arriuer : & que lors qu'il y est, il y choisit mieux son viandis & le fait plus posément: ce qui se void par ces fumées, qui sont mieux moulues que celles du cerf de dix cors ieunement. Il y a aussi d'autres connoissances aux fumées, que ie diray dans le chapitre que i'en feray. Le cerf de dix cors ruze aussi dauantage que le cerf de dix cors ieunement, lors qu'il se retire au fort & se rembuche.



CHAPITRE XXXVII.

Des connoiſſances que l'on doit obſeruer pour diſcerner les grands vieux Cerfs, d'auec les Cerfs de dix cors.

IE vous ay fait connoiſtre cy-deuant, qu'il falloit pour iuger vn cerf de dix cors, qu'il euſt la ſolle large, les coſtez gros, les pinces groſſes, le talon & la iambe large. Mais icy ie vous feray voir que pour eſtre qualifié grand vieil cerf, il faut qu'il ait toutes les connoiſſances contraires à celles que ie viens d'exprimer, puis qu'il doit auoir la ſolle retreſſie & les coſtez moins gros; mais plus vſez, & les pinces auſſi moins groſſes & plus émouſsées & parfaittement ſerrées, attirant la terre à ſoy de telle façon, qu'il y paroiſſe beaucoup, & que le talon & la iambe en ſoit retreſſie, en ſorte qu'il n'y ait lieu que pour mettre le poulce & le doigt entre les os, & qu'ils ſoient courts, vſez & proches du talon: ce que nous appellons tres-bas ioinctez, & que meſme les allures en ſoient differentes à celles des cerfs de dix cors: qu'ils ayent les quatre pieds tres-ſerrez, & que les pieds de derriere demeurent éloignez de quatre doigts de ceux de deuant, & vn peu en dehors, & touſiours dans vne meſme diſtance. Toutes ces choſes arriuent aux cerfs comme aux hommes, en ce que en l'vne & l'autre eſpece, quand la chaleur naturelle diminuë, les membres diminuent auſſi.



CHAPITRE XXXVIII.

Des allures du Cerf & de la Biche, & de la connoissance qu'on en peut tirer.

ENCORES que i'aye dit quelque chose des allures des cerfs & des biches dans les chapitres precedens, selon les rencontres qui m'ont obligé d'en parler. Ie n'en ay pourtant pas assez dit pour en donner vne parfaite connoissance, & oster l'impression à ceux qui n'ont pas pratiqué d'aller au bois pour y détourner le cerf, & qui ont leu ce qu'en a écrit le sieur du Foüillou, qui dit, Que les Cerfs vont l'emble comme les Meules, & que leurs pieds de derriere surpassent ceux de deuant de quatre doigts, sans en faire aucune exception, sinon des vieux cerfs. Il est vray qu'il y en a quelques-vns; mais ce sera au plus vn de cinquante, que nous appellons Embleures: car effectiuement, ils vont l'emble naturellement, qui sont de grands & longs corsages de cerfs, qui ont ordinairement grande force, & par consequent sont plus difficiles à forcer; Mais tous les autres cerfs ne surpassent iamais du pied de derriere celuy de deuant, & ont les vns & les autres vn reiglement asseuré dans leurs allures, aussi bien que les embleures: ce qui forme & établit, selon leur âge, le iugement dont ie veux parler, puis que le ieune cerf met tousiours son pied de derriere dans celuy de deuant, n'en rompant que la moitié, & en vn mesme lieu, sans y manquer: & que le cerf de dix cors ieunement met le pied de derriere sur le bord du talon du pied de deuant. Et quant au cerf de dix cors, il met le pied de derriere à vn doigt pres de celuy de deuant: Et les vieux cerfs à quatre doigts des pieds de deuant, & plus en dehors: ce qui se fait toute l'année hor'mis dans la saison du Rut, & quinze ou vingt iours apres que

les cerfs de dix cors ont mis bas. Et pour les cerfs qui em blent, ils font le contraire en vieilliſſant : car leurs pieds de derriere s'approchent touſiours de ceux de deuant, à cauſe que le corſage du cerf, lors qu'il vieillit, deuient plus large & plus gros, & aſſujettit ſes pieds de derriere à ne les pouuoir ſi fort auancer : Et pour les Biches, elles n'ont aucun reiglement dans leurs allures, mettans leurs pieds de derriere quelquesfois au coſté droit de ceux de deuant, & d'autresfois à gauche, & quelquesfois les couurent & les ſurpaſſent, ſi ce n'eſt quand elles ſont pleines, eſtans obligées par leur peſanteur de reprimer cette legereté & gayeté qui ſont en elles naturellement : ce qui leur cauſe ce dereiglement dans leurs allures, & eſtans pleines, elles ont plus de reiglemens dans leurs allures, mettans leurs pieds plus ſouuent en vn meſme lieu, ce qui pourtant ne continuë pas. Il faut auſſi ſçauoir que l'on ne peut aſſeoir aucun iugement aux allures des cerfs & des Biches, que lors qu'ils vont au pas & d'aſſeurance, à cauſe que c'eſt le temps qu'ils n'ont aucun effroy, & qu'ils marchent naturellement, ſi ce n'eſt à vn cerf que l'on court, où l'on peut ſe ſeruir de ſes allures, quoy qu'il fuye, pour iuger s'il eſt mal-mené ; ce que l'on peut voir quand les fuites n'en vont pas droit, & qu'elles vont balançant ; tellement que les allures, pourueu que l'on en excepte les ſaiſons que i'ay dites, & qu'on les ſçache bien connoiſtre, c'eſt vne des bonnes & des plus aſſeurées connoiſſances que nous ayons.



CHAPITRE XXXIX.

Des connoiſſances que l'on peut auoir pour diſcerner & connoiſtre les cerfs de dix cors d'auec les ieunes Cerfs, lors qu'ils font leurs nuits.

CEVX qui ſont deſtinez pour allez au bois y détourner le cerf, ne ſçauroient auoir trop de précaution & de ſcience dans l'art de la chaſſe, pour préuoir aux temps qui arriuent dans les ſaiſons, afin que s'ils ne peuuent ſe ſeruir des vnes, ils ayent recours aux autres, comme dans l'Eſté que le terrain eſt tres dur, que l'on ne peut reuoir des voyes d'vn cerf, pour en pouuoir iuger, mais ſeulement pour connoiſtre où il a la teſte tournée, & iuger que c'eſt le droit, qu'au moins ils ſe ſeruent de celles qu'ils peuuent auoir appriſes par leurs ſoins & pratiques, comme des remarques que l'on peut faire, lors que les cerfs débuchent du bois, où ils ont demeuré le iour à la repoſée, pour aller dans les taillis ou gaignages y viander & faire leurs nuits, afin que par les ſignes qu'il y reconnoiſtront, ils puiſſent faire le diſcernement des ieunes & des vieux cerfs, en défaiſant leurs nuicts : ce qu'ils doiuent faire apres auoir rencontré d'vn cerf, en prendre & ſuiure le contrepied auec leurs chiens, afin de s'appliquer à leur maniere d'agir, & voir qu'auſſi-toſt que le ieune cerf débuche du fort, s'il y rencontre vn foſſé, il le ſaute & bondit pluſtoſt que d'en aller chercher le paſſage, ou quelque lieu plus commode, & que peu apres il va la pluſpart du temps fuyant, iuſques à ce qu'il ſoit dans le gaignage, & lors qu'il y eſt, il y mange & viande auidemment, ſans conſiderer les morceaux qu'il prend, ny en quels lieux, les arrachant bien ſouuent par l'ardeur qu'il a de les prendre : & lors que ſa premiere faim eſt

eſt amortie, il s'y iouë & fait paſſade, & quand il a viandé, & ſuffiſamment repeu, il s'en retourne au fort, encores fuyant & y eſtant, s'il trouue encore vn foſsé, il le ſaute, entre dans le fort & s'y rembuſche. Voila tout ce que font les ieunes Cerfs. Encore que ie vous aye fait connoiſtre la façon que les Cerfs de dix cors font leurs nuicts dans le premier chapitre, neantmoins ie ſuis obligé dans celuy-cy, qui en eſt le ſujet, pour faire connoiſtre les ieunes Cerfs d'auec les Cerfs de dix cors, de reiterer ce que i'en ay dit, diſant que le cerf de dix cors, lors qu'il débuſche du fort, il s'arreſte pour conſiderer s'il ne voit rien de nouueau dans le lieu où il veut aller au gaignage pour y faire ſon viandis, & n'y reconnoiſſant rien, s'il y a vn foſsé entre le bois & le gaignage, il le longera, iuſques à ce qu'il ait trouué vn paſſage pour n'eſtre pas obligé de le ſauter; & y allant, ce ſera touſiours au pas & d'aſſeurance, où eſtant, il y viandera poſément, prenant allentour de luy la pointe des grains ou du bois nouueau pouſſé, ſi c'eſt dans vne taille, ſans en arracher aucun des grains (comme font les ieunes Cerfs) & faiſant ſa nuict, il ira touſiours d'aſſeurance, pourueu qu'il n'ait aucun effroy ny allarme qui l'oblige à fuyr: car d'inclination il ne s'y iouë iamais, & lors qu'il ſe retirera au fort, ce ſera encore en y allant d'aſſeurance, choiſiſſant, pour y entrer, vn chemin pour y faire plus commodément les ruſes & retours qu'ont accouſtumé les Cerfs de dix cors, & quelques faux rembuſchemens, particulierement ceux qui ont eſté courus. Vous pouuez iuger & connoiſtre par ces manieres d'agir des ieunes Cerfs, & Cerfs de dix cors, qu'il y a grande difference des vns aux autres, & par-là vous en pouuez faire vn iugement aſſeuré, pourueu que vous obſeruiez ponctuellement ce que i'en ay dit.

CHAPITRE XL.

Des formes differentes des fientes & fumées des Cerfs.

LA fiente du Cerf que nous appellons par nos termes, fumée, est la plus considerable & asseurée connoissance, apres celle du pied, que nous ayons pour faire le discernement, non seulement du cerf d'auec la Biche ; mais encor de la ieunesse & vieillesse des Cerfs ; elles nous arriuent aussi dans vn temps où elles nous sont tres-necessaires ; puisque c'est dans les mois de May, Iuin, Iuillet & Aoust (qui est la saison où l'on en peut tirer les plus asseurées connoissances, & aussi celle où nous en auons le moins par le pied, à cause de la seicheresse qu'il fait ordinairement en ce temps) que les cerfs sont aux buissons où ils font peu de pais, en faisans leurs nuits, à cause qu'ils ont les viandis à commandement & en quantité, & que sur la fin de ces mois ils commencent à estre rassasiez & peu affamez. La forme de leurs fumées se change aussi-tost que le Printemps est venu, & que les herbes poussent ; car auparauant elles estoient dures & seiches, & en forme de crottes de chévre, & au commencement de May elles se trouuent changées dans vne autre forme, puisqu'elles sont molles, & en forme de bouzées de vache, plattes & rondes : c'est aussi cette premiere forme que nous appellons bouzars, lesquelles sont liées & en masse. La seconde forme se fait au commencement de Iuin, qui est le temps que les grains & le rejet du bois commence à durcir : ce qui fait que les fumées commencent aussi à prendre vne autre forme, qui est encore ronde, & en masse, & platte ; mais elles commencent à se détacher. C'est cette seconde forme que nous appellons platteaux, lesquels se peuuent separer les vns des au-

tres : & la troisiéme forme se fait à la fin de Iuin , ou au commencement de Iuillet , laquelle nous appellons , en torche ou demy-formée , alors elles sont toutes separées les vnes des autres , & dans la fin de Iuillet , elles changent encor pour se mettre dans leur perfection & entiere forme qui est longue & dure , où il y a aux vnes au bout d'en haut , des aiguillons que nous appellons aiguillonnées , & celles où il n'y en a point , nous les appellons martelées ; les vnes sont aussi ridées , qui est proprement des rides , & les autres ne le sont pas, estant vnies. Il y en a aussi que l'on appelle les bien mouluës , & les autres mal : ce que l'on appelle les bien machées , & mal machées : Il s'en trouue aussi d'entées , c'est quand vne fumée est formée dans le corps , que deux n'en font qu'vne , & qu'en sortant , elles se ioignent , & se peuuent separer auec les mains, sans se rompre , comme font les autres. Il y en a encor qu'on appelle vaines, à cause qu'elles sont plus legeres , & moins massiues que les autres ; ces deux dernieres connoissances ne se peuuent voir & iuger qu'aux formes en torches & formées , comme les aiguillonnées & martelées : ce sont-là les formes des fumées & les connoissances que i'ay voulu vous faire connoistre en ce chapitre, pour vous en mieux faire comprendre le discernement, encores que i'aye esté obligé d'en parler ailleurs.

CHAPITRE XLI.

Les connoissances que l'on peut tirer des fumées pour discerner les Cerfs d'auec les Biches.

IL me reste à vous donner vne plus entiere & particuliere connoissance des fumées du cerf & de la Biche , pour en sçauoir faire le discernement : & pour y reüssir, c'est de bien remarquer les formes des fumées , comme ie les ay dites , & selon les saisons , où vous verrez que les cerfs

les iettent en forme de bouzards : car lors les grandes & vieilles Biches brehaignes (qui ſont les plus dangereuſes pour la connoiſſance des fumées) les iettent formées maſſiues, aiguillonnées ou martelées & ridées, à cauſe de la chaleur extraordinaire qu'elles ont , & autres raiſons que i'ay deduites cy-deuant, ce qu'elles continuent tout l'Eſté. Leurs fumées ne peuuent eſtre dangereuſes que pour les Cerfs de dix cors & vieux Cerfs, parce qu'elles ſont maſſiues , bien moulues & ridées, ce qu'on ne voit iamais aux ieunes cerfs, puiſque ces trois connoiſſances ne dépendent que de la vieilleſſe, & lors que les Cerfs de dix cors les iettent formées, la forme en eſt également mieux faite, les aiguillons en ſont auſſi plus gros, plus courts & plus reglez ; mais aux fumées des Biches il y a des aiguillons plus longs aux vnes qu'aux autres, & auſſi de moins gros: il s'y en trouue auſſi d'entées , ce qui ne ſe void pas au cerfs de dix cors, où il ſe voit de la graiſſe & venaiſon, ce qui ne ſe void pas ſur celles des vieilles Biches qui ſont plus ſeiches, ioint qu'elles en iettent en cette ſaiſon deux fois autant que les Cerfs : mais pour les rides, & eſtre auſſi bien moulues , elles le peuuent eſtre également, puiſque ces deux connoiſſances viennent de l'âge qu'ils peuuent auſſi auoir également: & pour connoiſtre celles des ieunes Cerfs d'auec celles des ieunes Biches, celles du ieune Cerf ſont plus groſſes & mieux formées, & les aiguillons en ſont auſſi plus gros & plus courts ; il en iette auſſi beaucoup moins qu'vne Biche ; elles ſont auſſi plus dorées & colorées que celles de la Biche: mais pour les moulures elles peuuent eſtre les vnes comme les autres, puiſque cette connoiſſance dépend de la ieuneſſe. Elles ne ſeront pas auſſi ridées pour la meſme raiſon , pourueu que vous conſideriez toutes ces connoiſſances, & particulierement de prendre les fumées dans leurs formes, ſelon les differentes ſaiſons que ie vous ay dites, & ainſi il ſera tres-mal-aiſé de vous y tromper.

CHAPITRE XLII.

Comme l'on peut connoiſtre le Cerf de dix cors d'auec le ieune Cerf, par les fumées.

AVSSI-TOST que le Printemps paroiſt doux, & qu'il fait pouſſer les herbes, les Cerfs changent de nature, ce qui ſe voit par le changement de leurs fumées, dont la premiere forme eſt en bouzars, elle en eſt plus groſſe & plus épaiſſe des Cerfs de dix cors que des ieunes Cerfs: ils en iettent auſſi moins, elles ſont ridées & bien mouluës, ce que ne ſont pas celles du ieune Cerf, qui ſont vnies & mal mouluës Et la ſeconde forme qui eſt en platteaux, les Cerfs de dix cors les iettent larges, épaiſſes & ridées, bien mouluës, dorées, & glereuſes, à cauſe qu'ils commencent à auoir de la venaiſon : ce que ne font pas les ieunes Cerfs qui n'en ont pas encores, & qui s'en chargent peu, mettant pluſtoſt leur nourriture à croiſtre : ce qui fait que leurs fumées ſont plus blanches & ſans gleres : elles n'ont auſſi aucunes rides, & ne ſont pas ſi larges ny ſi épaiſſes, & en iettent touſiours plus : & quant à la troiſiéme forme qui eſt en torche & demy formée, lors que les Cerfs de dix cors les iettent de la ſorte, les ieunes Cerfs qui ne ſont pas ſi auancez, les iettent encores en platteaux, & quand les Cerfs de dix cors, & les ieunes Cerfs les iettent formées, celles des Cerfs de dix cors ſont plus groſſes & plus lourdes, ridées & bien mouluës, les aiguillons gros & courts, & celles qui ſont martelées & ſans aiguillons, ont les meſmes qualitez: Il y a auſſi à pluſieurs quelques petits morceaux de graiſſe & de venaiſon, ce que n'ont pas celles des ieunes Cerfs, ny ne ſont pas maſſiues, ridées, ny bien mouluës, & quelques-vnes ſont entées : ils en iettent beaucoup plus que les Cerfs de dix cors, & lors qu'ils commencent à toucher aux bois

(qui est le temps que leurs fumées se défont de couleur & de forme) celles des ieunes Cerfs qui n'y sont pas encore, ont leurs formes parfaites, & la couleur en est dorée, à cause qu'ils sont dans leur plenitude, & celles des cerfs de dix cors sont noires, celles des ieunes cerfs ne sont pas aussi ridées ny bien mouluës.

CHAPITRE XLIII.

Des portées des Cerfs & en quel temps elles se font, & des connoissances que l'on en peut auoir.

NOVS n'auons point de connoissance si douteuse, & que l'on peut dire trompeuse, que les portées, puis que l'on y peut tromper son compagnon & s'y tromper soy-mesme : Et neantmoins le sieur du Foüillou, de la sorte qu'il en parle, l'estime. Ce que ie vous feray voir, apres vous auoir dit ce que c'est que portées, & en quel temps elles se font, pour les bien connoistre. Les cerfs de dix cors commencent à faire des portées de la teste à la my-May, qui sont connoissables : & les ieunes cerfs au commencement de Iuin. Les testes des vns & des autres estans pour lors à demy-poussées & assez hautes pour tourner les branches & les feuilles, quand ils passent dans les taillis de trois, quatre & cinq ans, où ils font leur demeures : pour lors, à cause que ce bois est tendre, qu'ils plyent aisément, obeissant à leurs testes, qui sont molles & douloureuses : & lors qu'ils y passent, ils écartent la pointe des branches à droict & à gauche, les poussant en auant : ce qui fait aussi que les feüilles se tournent : & ainsi ces branches & ces feüilles se tiennent dans cét estat quelques iours, au moins la plupart, s'il ne vient de la pluye & quelque grand vent. Il faut que ces portées soient à hauteur de six pieds, pour estre de la teste d'vn cerf : car toutes les bestes en peuuent faire du corps.

Et les Biches, qui doiuent estre les plus dangereuses, ce sont celles qui les font les plus hautes : pour discerner le cerf de dix cors d'auec le ieune cerf, c'est quand elles sont fort hautes & larges, qui est le signe éuident que c'est vne haute & large teste qui les aura faites, & d'vn cerf de dix cors & non de celle d'vn ieune cerf, qui ne les peut faire que basses & étroittes, selon la forme de sa teste. C'est ce que l'on peut tirer des connoissances des portées : ce qui seroit beaucoup si elles estoient fixes & asseurées, puis qu'elles sont dans vne saison où il fait mauuais reuoir, ce qui oblige de s'en seruir : & pour les connoistre mieux, il faut en se baissant regarder deuant soy, afin d'en considerer la hauteur & la largeur, par le bois qui y est plyé & les feüilles qui en sont renuersées ; Mais s'estans conseruées (ne venant aucun temps contraire) il arriuera qu'allant aux bois auec vostre limier dans ce mesme pays, deux ou trois iours apres qu'vn Cerf les aura faites, & qu'il aura quitté cette contrée de pays, où il peut auoir fait aussi plusieurs rembuchemens pareils : ioinct que l'ordinaire des cerfs, c'est de se rembucher par quelques petits faux fuyans, particulierement en cette saison, qu'ils n'ayment pas à toucher leurs testes aux bois. Les Biches cherchent aussi ces entrées commodes, notamment celles qui ont le corsage grand, où vous en pourrez rencontrer d'vne de la nuict dont vostre limier se rabbatra & vous fera connoistre, en la suiuant, qu'elle a bien du pied & qu'elle poise beaucoup. La saison qui est contraire pour en reuoir & en bien iuger, vous oblige à laisser suiure vostre chien iusques à ce que vous soyez deux ou trois longueurs de trait dans le fort, où vous voyez aussi-tost des portées hautes & larges, qui seront celles d'vn cerf ; mais qui les aura faites vn iour ou deux auparauant, & que cette Biche que vous suiuez, sera rembuchée sur les mesmes voyes du Cerf. : L'apparence vous feroit iuger par le pied, à cause de sa grandeur & de la pesanteur de la beste, que ce doit estre vn Cerf, non ieune Cerf : & ayant veu ses portées, vous n'estes plus en doute

que ce ne soit vn Cerf de dix cors, & l'apprehension que vous aurez de le lancer, si vous suiuez auec vostre limier, vous empesche d'entrer dauantage dans le fort: ce qui seroit le vray moyen pour reconnoistre qu'à peu de temps de là les voyes de la Biche, ne suiuroient pas la mesme routes de ces portées: & ne l'ayant pas fait, vous la briserez haut & bas, en viendrez faire vostre rapport & la laisserez courre; c'est de la sorte que l'on s'y trompe. Voyons à present comme on vous peut tromper: L'art de la chasse a esté de tout temps ambitieux & plein de ialousie, par l'enuie que les Veneurs ont d'exceller sur leurs compagnons, & comme cela, vous en pouuez auoir vne qui aura sa queste aupres de la vostre, ayant ialousie de longue main de ce que vostre reputation est plus grande que la sienne, pour auoir fait rapport de plusieurs Cerfs qui se seront trouuez iuste, & que vous aurez laissé courre: il cherchera les moyens de vous la diminuer, en se leuant plus matin que vous, le iour destiné & commode pour courre: ayant eu desia connoissance qu'il y a vne grande Biche dans vostre queste, il ira pour en rencontrer & la rembucher, apres l'auoir suiuie deux ou trois longueurs de traict dans le fort, & marqué les voyes auec des morceaux de papier, afin qu'apres s'estre retiré & auoir attaché son limier à dix ou douze pas de là, il vienne sur les voyes, & à l'entrée du fort, hausser les bras tout autant qu'il pourra, pour écarter les branches: & s'il n'est assez grand, il coupera deux grands bastons, qu'il tiendra en ses deux mains, les haussans le plus haut qu'il pourra, pour faire de hautes & larges portées, iusques où il aura suiuy dans le fort auec son chien, & apres reprendra ces petits morceaux de papier qu'il aura mis sur les voyes pour y aller iuste, afin qu'il ne paroisse pas qu'il ait esté là. Il reuiendra aux lieux où il aura reueu de cette beste, pour en effacer les voyes, afin que vous n'en reuoyez pas auparauant que d'auoir veu ces fausses portées, qui ne manqueront pas de vous donner de la chaleur, & apres il s'en ira faire sa queste: aussi-tost vous arriuerez à la vostre, ou vostre chien ne man-

ne manquera de s'en rabattre & vous mener droit au fort, où vous reuerrez des foulées qui peseront : ce qui vous obligera à leuer la teste & les yeux, pour connoistre s'il y a des portées : ce que vous verrez aussi-tost, & vous contenterez d'en auoir veu huit ou dix pas dans le fort, de peur de la lancer, Vous briserez haut & bas, & la détournerez, ce qu'il ne sera pas mal-aisé à faire : car les brisées ne vont pas loin.

CHAPITRE XLIV.

Du lieu où doit aller le Veneur en queste, en Ianvier, Fevrier & Mars, pour y trouuer & détourner le Cerf.

ENcores que les cerfs ne changent que trois fois de pays dans l'année, ie me trouue neantmoins obligé d'y en augmenter vne quatriéme, en prenant vn peu de chacune de ces trois, afin de les rendre plus commodes pour ceux qui seruent le Roy par trois mois dans sa Venerie, puisque c'est le principal sujet qui me fait écrire : Et pour leur en donner l'intelligence plus facile, ie commenceray par le quartier de Ianvier, Fevrier & Mars, que les cerfs sont dans les fonds de forests, où ils demeurent quasi toutes les années, si le Printemps ne s'aduance, qui les oblige d'en sortir (qui est la saison que les cerfs de dix cors & de dix cors ieunement, mettent bas leurs testes) ce qui les fait separer & quitter les fonds de forests & aller aux buissons voisins, pour y trouuer les grains, qui commencent à reuerdir, afin d'y pousser leurs testes. C'est doncques en ces deux sortes de pays où l'on doit aller en queste, durant ces trois mois. Le premier, qui sont les fonds de forests ; c'est sous les fustayes, où il faut aller, pour auoir connoissance des Cerfs qui y vont faire leurs viandis & à quel-

ques ronſſieres, où ſe trouueront encores quelques feüilles conſeruées de l'Hyuer. Ils vont auſſi aux ruiſſeaux & fontaines, pour y trouuer du creſſon & autres herbes : comme aux brandes & taillis pouſſez de l'année, & ſi le temps eſt aſſez beau, il les obligera d'aller au mois de Mars aux buiſſons. Il y faut aller pour y queſter, dans de pareils taillis de l'année, comme dans les ſeigles & bleds. Et pour abbreger, lors qu'ils ſeront encore dans les fonds de foreſts, il faut aller reconnoiſtre auparauant les bois les plus forts : ce que nous appellons les belles demeures, les plus voiſins de ces lieux, où les cerfs vont faire leurs nuicts, afin que le iour deſtiné pour courre, vous y alliez auec voſtre limier en prendre les deuants, pour n'eſtre pas obligé d'en defaire la nuict, où vous seriez tres-long temps, à cauſe qu'ils font en cette ſaiſon plus de pays, trouuans peu à viander, & que les nuicts ſont longues. Vous perdriez auſſi beaucoup de temps, qui vous doit eſtre cher, les iours eſtans courts, ce qui oblige de reuenir de bonne heure à l'Aſſemblée, pour attaquer auſſi vn cerf de bonne heure, & que vous n'auez pas beſoin de defaire toute la nuict d'vn cerf, puis que le terrain eſt fort fauorable pour reuoir des voyes & en iuger.

CHAPITRE XLV.

Où l'on doit aller en queſte pour trouuer & détourner le Cerf en Auril, May & Iuin.

110. LEs cerfs apres auoir reconneu les buiſſons, les bouts & les bords de foreſts où ſont les gaignages plus à commandement & meilleurs : comme bleds, ſeigles, pois, féves & les bois pouſſez de l'année, ils y établiſſent leurs demeures, chacun dans ſon particulier, au moins les cerfs

de dix cors, qui veulent estre ordinairement seuls : ce sont ceux aussi qui vont le plus souuent aux buissons, à cause qu'ils ont plus de connoissance du pays que les ieunes Cerfs, & aussi plus d'hardiesse & d'adresse pour se parer des accidens. Ils sont, dans cette saison, faciles à trouuer & à détourner, à cause qu'ayans fait choix d'vn buisson, ils n'en bougent plus, si on ne les oblige d'en partir. Neantmoins ils se peuuent receller & demeurer quelquesfois vne ou deux nuicts, sans sortir du fort, où il les faut aller quester, en y perçant auec le limier, pour en rencontrer de la nuict : ce qu'on doit faire quand on a eu connoissance qu'vn Cerf a donné au gaignage, au bord de ce buisson, vn iour ou deux auparauant, dans lequel y peut auoir quelque taille dérobée, qui sera deux ou trois perches de bois, qu'auront coupé des paysans, l'Hyuer precedent, de peur d'estre apperceus & repris de la Iustice, où vn Cerf peut faire sa nuict : & quand bien vous le lanceriez, il ne faut pas apprehender qu'il quitte ce buisson, pourueu que vous ne le suiuiez qu'vne longueur de traict ou deux, pour en pouuoir reuoir, iuger & enleuer des fumées, si vous n'en auez suffisamment reueu du pied. Il faut aussi sçauoir discerner les demeures des Cerfs en cette saison, à cause de leurs testes qui sont molles & tendres : ce qui les oblige à aller demeurer dans les taillis de trois, quatre & cinq ans, dont le bois obeyt:& non les vieux taillis de neuf, dix & douze ans, où ils se feroient douleurs à leurs testes, à cause qu'elles y trouueroient de la resistance. Il y a donc facilité à les détourner en cette saison, mais ils sont aussi tres difficiles à forcer, à cause qu'ils sont dans leur pleine force, ayans esté renouuellez par les herbes nouuelles, qui les ont remis en bonne chair, & ont pour lors plus de force que les ieunes cerfs, qui ne sont pas encore remis de l'Hyver : Neantmoins il y a tousiours plus d'auantage d'attaquer vn cerf de dix cors, qu'vn ieune cerf, que vous trouuez ordinairement plus éloigné du change : ce qui donne le temps à vos chiens de Meute d'en prendre le sentiment, aupara-

uant qu'il y soit; ils les chassent aussi plus volontiers, à cause de sa pesanteur & qu'il ne tourne pas tant.

CHAPITRE XLVI.

Où l'on doit aller en queste pour détourner le Cerf, en Iuillet, Aoust & Septembre.

LEs deux premiers mois de ce quartier, & quelques iours dans le troisiéme, sont les plus commodes pour ceux qui vont au bois: car les cerfs sont encores dans les buissons & aux acuts de pays, où ils estoient le quartier passé, où ils font tres-peu de pays en faisant leurs nuicts: ce qui se fait quasi tousiours dans vn mesme lieu, à cause qu'ils sont pleins de venaison & aussi rassasiez de viandis, ce qui les empesche de pouuoir beaucoup marcher: c'est aussi la plus douce & commode saison pour les Picqueurs, pourueu que ce soit en pays où il y ait des cerfs de dix cors, qui se chargent de venaison, & non où il n'y ait que de ieunes cerfs, qui sont pour lors en leur force. Il faut donc en cette saison plus exactement donner vn cerf de dix cors aux chiens, à cause de l'aduantage que vous y aurez: car si vous attaquiez vn ieune cerf dans cette saison chaude, vos chiens auroient peine à le maintenir si long-temps & à le r'approcher, s'éloignant d'eux, l'air & la terre leur estant, en cette saison fort contraires: ioinct que c'est la plus dangereuse saison pour faire deuenir les chiens enragez, à cause que cette maladie vient d'vn sang échauffé, qui se corrompt en suite: aussi leur faut il faire manger peu de curée, mais plustost force laict venant du py de la Vache.

CHAPITRE XLVII.

Où il faut aller en queste pour détourner le Cerf, en Octobre, Nouembre & Decembre.

IE suis contraint dans ce dernier quartier d'emprunter vne partie du mois de Septembre, à cause que ce dernier mois du quartier est presque tout à fait dans la saison du Rut, qui fait vn tres-grand changement à la maniere d'agir qu'auoit le cerf, puis que de tres-facile qu'il estoit à détourner, il est deuenu en huit iours, tres-difficile, & quasi impossible, au moins pour en estre asseuré : ce qui fait aussi que le terme duquel nous vsons, en faisant nostre rapport, ainsi nous mécroyons détourner vn cerf, s'il ne passe depuis nous, est fort à propos, & ne doit pas estre oublié dans cette saison, puis qu'il se renconrre presque tousiours : car du cerf qui sera auec des biches pour y Ruter, que vous aurez suiuy depuis le matin iusques à neuf ou dix heures (qui est le temps qu'ils se donnent ordinairement vn peu de relâche, se separans des biches pour vne heure ou enuiron) vous prenez les deuants auec vostre limier, & le trouuez demeuré dans vne enceinte, où les demeures en seront assez raisonnables, pour obliger vn cerf à demeurer. Neantmoins aussi-tost que vous serez party, la premiere fantaisie ou ialousie qui luy prendra, il en sortira pour aller trouuer ses Maistresses, qu'il fera marcher comme auparauant, sans leur donner non plus qu'à luy, aucun relâche : & dans cette saison pour en auoir connoissance, il faut aller dans les fonds de forests (qui sont les lieux où ils se rassemblent auec les biches pour y tenir leur Rut) mais pour leurs viandis, ils en prennent si peu, que l'on a peine de s'en apperceuoir, se contentans de viander seulement ce qu'ils trouuent en allant dans leur

extréme necessité : car ils sont tellement préoccupez de cette fantaisie d'amour, qu'ils ne pensent ny à manger, ny à s'arrester. Et pour estre plus asseuré de courre le iour que vous auez prémedité, il faut apres auoir separé les questes, donner aussi l'ordre au Maistre valet de chiens, de mener vos chiens-courans dans le milieu du pays, où vous enuoyez aux bois, & leur donner l'ordre qu'ils y soient à huict ou neuf heures du matin, au plus tard, & que ceux qui voudront les voir chasser & faire chasser, y aillent auec eux : Et mesme le Roy (s'il veut estre asseuré de chasser ce iour-là) apres qu'il aura déjeuné & commandé de porter dequoy repaistre ceux qui sont aux bois, lesquels doiuent estre allez deux ensemble, pour quand ils auront rencontré d'vn cerf courable, selon le pays, ie veux dire des plus vieux cerfs, & qui aille de bon temps, que l'vn deux vienne à l'Assemblée préméditée pour en faire le rapport, & que l'autre demeure tousiours apres le Cerf, brisant par tous les chemins où il passera, en prenant ses deuans, afin que s'il estoit trop éloigné pour entendre sonner ou houpper, lors que l'on l'iroit chercher, on le puisse suiure & trouuer par ces brisées, & qu'auparauant de partir de l'assemblée, l'on separe les relais pour les enuoyer dans les pays, à la refuite des cerfs, horsmis la vieille Meute que l'on doit mener auec la Meute pour sçauoir où l'on donnera le cerf aux chiens, afin de l'enuoyer à la principale & plus proche refuite, cependant que ceux qui auront destourné le cerf que l'on voudra courre, déjeuneront & se botteront : vous deuez auoir aussi enuoyé deux hommes à cheual de differens costez pour sonner deux mots, afin d'obliger le reste de vos Veneurs de venir à eux, & prendre l'ordre que vous leur aurez donné : pour, apres auoir beu vn doigt, s'en aller chacun à vn relais, & comme cela vous donnez vn Cerf aux chiens dans le temps qu'il a quitté les Biches, sinon vous ne laissez de l'en separer : Voila la meilleure & plus asseurée methode pour courre durant le Rut, & quand les cerfs n'y sont plus, vous ferez de meme qu'aux

autres temps, & dans le reste du quartier, qui est Nouembre & Decembre, vous irez quester les cerfs sous les futayes dans les fonds de pays, où ils viandent du gland, & quelques fruits sauuages qui y sont tombez, aux brandes & ronssiers, & aux tailles de l'année: mais pour les abreger & ne pas perdre de temps, il faut aller prendre les deuans des grands forts qui sont les plus fourrez, où ils se mettent en cette saison, pour y estre à l'abry & plus chaudement.

CHAPITRE XLVIII.

De l'ordre que l'on doit prendre, lors que le Roy veut aller chasser, & de la façon qu'on doit faire le logement.

IE ne croirois pas vous auoir assez satisfait des connoissances & manieres de chasser que i'ay données, si ie ne vous faisois connoistre aussi les ordres qui se doiuent obseruer dans les Veneries du Roy; puisque c'est ce qui maintient l'vnion dans les corps, & qui fait que le Maistre en est mieux seruy, & comme il y a desia quelques années qu'elles n'ont esté pratiquées, il seroit à craindre pour ceux qui les doiuent donner, qu'ils y manquassent, ne les sçachant pas, ce qui feroit naistre du mépris dans l'esprit de ceux qui les deuroient executer si ie ne disois comme ie les ay veu donner depuis quarante ans sous le regne de ce Grand LOVYS LE IVSTE, & que i'ay aussi pratiquées par ses ordres: ce qui fait que ie ne puis que les bien déduire en ce chapitre, pour les restablir dans leur premiere splendeur. Ces ordres se doiuent prendre par ceux qui ont les premieres charges dans les Veneries & équipages du Roy, & ainsi des particuliers, comme quand le grand Veneur se trouue aupres du Roy, lors qu'il luy prend enuie d'aller à quelques-vnes de ses forests pour y chasser le cerf, c'est à luy de receuoir l'ordre de sa Majesté, & de le donner au Lieutenant de la

Venerie qui sera pour lors en quartier, ou en son absence, au sous-Lieutenant, ou les susdits n'y estans pas, au plus ancien des Gentils-hommes de la Venerie en quartier ; comme aussi tous les susdits le doiuent prendre du Roy, chacun selon le degré de sa charge, en l'absence du grand Veneur, & celuy qui l'a receu du Roy, ou du grand Veneur, le doit donner au Mareschal des logis ou Fourrier de la Venerie, afin de l'obliger à partir aussi tost pour aller faire les logemens au lieu designé par le Roy pour sa Venerie. Il doit aussi commander qu'vn des valets de chiens aille auec luy pour choisir vn logement propre aux chiens, ou au moins le plus comme qui se trouuera dans le lieu ; où il y aura, s'il se peut, vne grande cour fermée de murailles, où les eauës soient en commandement, & considerer le logement selon les saisons, afin qu'il ne soit pas trop froid en hyuer, ny trop chaud en esté, & qu'il n'y ait eu ny poulles, ny cochons, à cause que cela pourroit donner le farcin aux chiens : ce lieu doit estre nettoyé, où apres vous mettrez de la paille de froment, afin qu'aussi tost que les chiens seront arriuez, on les y puisse mettre a couuert, pour les empescher de souffrir le froid ou le chaud selon la saison : c'est le soin que doit auoir le valet de chiens, puis que le Mareschal des logis, apres auoir reconnu & marqué le logement des chiens (qui le doit estre le premier, puisque ce sont eux qui font le principe de la chasse, doit visiter les maisons qui en sont plus proches, pour y loger le Maistre valet de chiens, les valets de chiens en quartier & ordinaires & le boulanger, puisque les chiens & les susdits Officiers ne font qu'vn corps, pour auoir le soin des chiens, dont ils doiuent respondre. Et apres que le Fourrier aura fait ce logement, il doit faire celuy du grand Veneur, & en suite celuy du Lieutenant, sous Lieutenant, & Gentils-hommes en quartier & ordinaires, selon leur rang, & l'equipage qu'ils auront, & des valets de limiers ; car les pages de la Venerie doiuent loger auec les Lieutenans (comme ils auoient accoustumé) & prendre ce qui leur est ordonné du Roy pour leur

leur nourriture, ce qui est vn bon ordre, & non celuy qui s'est tenu depuis quelque temps, leur ayant esté permis de prendre leur argent pour en viure à leur discretion, & la pluspart du temps auec des personnes qui ne leur peuuent donner que de mauuaises habitudes : ce qui se doit considerer, puis qu'estans sous la veue & conduite des Lieutenans, qui sont personnes de condition, ils y doiuent apprendre les bonnes mœurs & la science de la chasse, comme ont fait ceux qui ont esté nourris du temps que i'auois l'honneur d'y estre, afin qu'ils se rendent capables de seruir le Roy, pour monstrer que de la nourriture de ses pages, il a tiré ses meilleurs hommes, & les plus habiles dans la chasse, Dans ce rencontre, le Mareschal des logis doit auoir reserué quelques logis pour les personnes de condition qui voudront voir courre les chiens du Roy.

CHAPITRE XLIX.

Comme il faut faire partir les chiens du Roy de leur logement, & les accompagner.

LE iour estant arriué du commandement qui aura esté fait pour faire marcher les chiens du Roy, il faut que celuy qui commande, considere la saison dans laquelle il sera, afin que si c'est en Esté, il donne l'ordre dés le soir au Maistre valet de chiens, que l'on les panse & tienne prests dés le grand matin, pour les faire partir au frais, & que si c'est en Hyuer, s'il a gelé, l'on ne parte qu'apres que le Soleil aura donné sur la terre, ou pour le moins que la gelée en soit amortie, afin qu'ils ne se gastent pas les pieds, & que l'on leur donne chacun vn morceau de pain, deuant que de partir. Il faut aussi qu'il commande au boulanger d'aller deuant, & auec luy deux valets de chiens, pour leur choisir vn lieu propre où on les puisse faire dîner, & si c'est en Esté,

que ce ſoit dans vne grange, s'il y a moyen, afin qu'il y aye de l'air, & qu'ils y mettent de la paille, à cauſe qu'il eſt beſoin que les chiens y demeurent, iuſques à ce que le grand chaud ſoit paſsé; & comme la marche ordinaire des chiens courans doit eſtre par iour de ſix lieuës, on en doit faire quatre le matin (particulierement en Eſté) & auſſi-toſt qu'ils auront diſné, il faut que le boulanger & les deux valets de chiens repartent, pour preparer ce qui leur faut. Le Maiſtre valet de chiens ayant eſté de grand matin, ſuiuy de ſes compagnons, panſer les chiens, les voyant panſez & en eſtat de partir, il doit aller au logis du Commandant, où doiuent eſtre les Gentils hommes de la Venerie, & les pages à cheual, leurs trompes au coſté; il luy doit demander s'il luy plaiſt qu'on couple les chiens, & ayant dit qu'ouy, il s'en doit retourner au chenil, pour les faire coupler, & apres que tous les Officiers auront beu vn doigt, ils ſe doiuent rendre à cheual auec le Commandant, deuant le chenil, où arriuans, le Maiſtre valet de chiens doit donner vne houſſine au Lieutenant, apres au ſous-Lieutenant, & en ſuite aux Gentils hommes de la Venerie, puis aux pages (car pour les valets de limiers, ils ne ſont pas tenus de ſuiure & accompagner les chiens courans, mais ſeulement d'auoir ſoin de mener leurs limiers. (Les chiens eſtans couplez, & dans le ſoin que doiuent auoir eu les valets de chiens de mettre vn ieune chien auec vn vieil, afin qu'il puiſſe reprimer l'ardeur du ieune), il doit marcher vn valet de chiens ou deux deuant eux, pour les guider & conduire, & les empeſcher d'aller plus viſte qu'eux, ayans des houſſines à leurs mains, & toutes les fois qu'ils voudront s'auancer au de là d'eux, les en frapper, leur diſant, derriere, & les nommant par leurs noms, afin de leur faire connoiſtre qu'ils les doiuent ſuiure ſeulement. Les autres valets de chiens & les pages, Lieutenans & Gentils-hommes de la Venerie doiuent ſuiure les chiens, ſans les preſſer, afin de leur donner le temps de ſe vuider, & lors qu'ils paſſeront en veuë de quelques beſtiaux, ils s'en approcheront pour les retenir de

plus court, & voit aussi s'il y en a quelques-vns qui leuent la teste, afin d'aller à eux les reprimer de la voix & de la houssine, s'ils s'apperceuoient qu'ils voulussent s'emporter en leur disant *haye*, & les nommant. Ils doiuent auoir ce mesme soin, lors qu'ils passeront dans des bois, où il y aura des bestes fauues, & lors qu'ils sont arriuez au lieu où ils doiuent disner & coucher, le Commandant mettant pied à terre, doit aller visiter le logement des chiens, pour connoistre s'il leur est propre & bien nettoyé, si la paille que l'on leur a donné, est neufve, s'il y en a suffisamment, & alors les y faire loger, auparauant que d'aller à son logement.

CHAPITRE L.

Comme l'on doit separer les questes aux Veneurs & valets de limiers qui doiuent aller aux bois, sur la fin duquel est vne belle instruction pour les ieunes gens.

LEs chiens estant logez selon l'ordre du Roy, & quoy qu'il n'ait pas dit à celuy qui aura pris l'ordre, qu'il veut courre precisément le lendemain, afin de donner vn iour de repos aux chiens, & le mesme temps à ceux qui doiuent aller aux bois, pour reconnoistre le pays, les vns à cheual sans limiers, & les autres à pied auec leurs ieunes limiers, pourtant cela se doit obseruer selon la saison que le terrain sera fauorable, pour pouuoir rencontrer & reuoir des voyes des Cerfs, autrement il faudroit que tous allassent auec leurs limiers pour en auoir vne plus asseurée connoissance, sans neantmoins s'arester à abreger vn Cerf, lors qu'ils en auront rencontré & reueu de la nuit; mais seulement d'en prendre les grands deuants, afin de ne se pas fatiguer, & aussi les limiers, & de ne pas allarmer les Cerfs: ce qui les pourroit faire changer de païs la nuict d'apres, particulierement dans vn païs de buissons, ce que l'on ne doit faire

qu'apres en auoir conferé auec celuy qui commande au quartier, & en auoir receu l'ordre de luy, & qu'il ait separé les cantons verbalement, sans que cela puisse tirer à consequence, ne pretendant pas de l'obliger à leur donner questes, en leur particuliers, où ils trouueront des Cerfs, lors qu'il les separera par écrit, & comme cela l'on a connoissance des Cerfs dans le païs où vous vous voulez courre, où l'on les trouuera à point nommé, le iour que le Roy veut chasser. Il faut aussi que quand ils seront venus, ils aillent rendre compte de ce dont ils ont eu connoissance au Commandant, lequel doit partir aussi-tost apres, pour aller trouuer le grand Veneur, & luy en faire la relation, s'il est aupres du Roy; sinon il la doit faire au Roy, & sçauoir de luy en quel canton & quel iour il luy plaist de courre, & l'ayant resolu pour le lendemain, il luy doit demander s'il luy plaist de separer les questes, y ayant preueu, pour en auoir pris le memoire du Capitaine des chasses de la forest, ou de quelques-vns de ses gardes qui en ait le plus de connoissance: & si le Roy luy dit qu'oüy, il tiendra du papier & vne écritoire toute preste pour les écrire par billets separez: & apres l'auoir donné au Roy pour les distribuer & separer, ainsi que bon luy semblera, si sa Majesté n'en veut pas prendre la peine, le grand Veneur, ou celuy qui commandera, doit reuenir au quartier de la Venerie, où estant il doit faire sonner deux mots longs, afin d'obliger les Officiers & ceux qui doiuent aller aux bois, de venir à son logement. Le Capitaine des chasses, ou quelques-vns de ses Officiers, doit aussi venir prendre l'ordre du grand Veneur, afin que si ceux qui doiuent aller aux bois, ne sçauoient pas le pays, pour aller à leurs questes, il leur baille des gardes pour les y conduire, & apres qu'ils seront tous venus, le grand Veneur, ou Commandant, qui aura écrit les questes par billets separez, doit prendre la sienne & la donner à vn Gentil homme de la Venerie, ou valet de limiers, qu'il peut mener auec luy, & donner la seconde au Lieutenant, qui peut aussi mener vn valet de limiers: & apres au sous-

Lieutenant & Gentils-hommes en quartier & ordinaires, & aux valets de limiers : car les pages doiuent aller auec les plus habiles dans le meſtier, pour eſtre inſtruits, ſi d'auenture le grand Veneur, ou le Lieutenant ne leur commande d'aller auec eux. Le commandement eſtant fait, il doit dire que l'on ſoit matinal, & que l'on reuienne ſur les neuf ou dix heures à l'Aſſamblée, afin de ne pas faire retarder le plaiſir du Roy : & apres il doit donner l'ordre au Maiſtre-valet de chiens de les tenir preſts le lendemain au matin, & leur donner à manger ſobrement : particulierement s'il y a des chiens fort gras, ou chiens Anglois, il ne leur en faut point donner en tout, à cauſe qu'ils manqueroient d'haleine, & qu'il prenne garde s'il y a quelques chiens fort maigres ; melancholiques ou boiteux, afin de les laiſſer guarir auparauant que de les faire chaſſer : Et pareillement où le Roy veut que l'on faſſe l'Aſſemblée (ſi elle ne ſe fait dans le village où eſt logée la Venerie) pour y mener les chiens ſur les huict heures du matin. Et pour éclaircir plus parfaitement les pretentions que pourroient auoir quelques-vns, de vouloir retourner à leurs queſtes, apres eſtre partis de ce logement & y eſtre reuenus, peut-eſtre deux ou trois iours apres, l'on doit ſeparer derechef les queſtes, ou pour le moins cela dépendra de celuy qui commande au quartier, diſant que chacun retourne à ſa queſte. Ie treuue en ce rencontre vne choſe tres-neceſſaire à dire, pour les ieunes gens qui ſe veulent rendre habiles, à ce qu'ils ne manquent pas d'aller auec les meilleurs hommes dans le meſtier, les iours que l'on va reconnoiſtre le pays, où on a le temps que l'on veut, puis que l'on n'eſt pas obligé de reuenir à l'Aſſemblée, à l'heure dite, comme le iour des chaſſes : ce qui fait que l'on a le temps de deffaire la nuict d'vn Cerf & de s'inſtruire de ſa maniere d'agir, de ſes ruſes, & d'en leuer les fumées & les conſider (ſi c'en eſt la ſaiſon) comme d'en reuoir de toutes les connoiſſances du pied, tout autant que l'on veut, pour ſur toutes ces choſes inſtruire vn ieune homme, & apres l'interroger, pour connoiſtre s'il a eu l'impreſſion

des connoiſſances que vous luy auez données, pour le corriger, ou remettre ſur celles qu'il aura manquées. Et quand tous les Veneurs ſeront reuenus du bois & ſeront r'aſſemblez au logis du Commandant, s'il y a quelqu'vn de la compagnie qui ait reueu & détourné d'vn pied de beſte, qui le peut auoir mis dans le doute par ſa grandeur, ou quelques connoiſſances qu'il ait remarquées eſtre bonnes, & d'autres douteuſes : ou bien ſi c'eſt d'vn Cerf, ſans en eſtre en doute, ſinon de l'âge & la qualité, il doit conuier toute la compagnie d'y aller, particulierement à la conſideration des ieunes gens, afin qu'ils voyent là tous les habiles dans le meſtier, y raiſonner ſur toutes les connoiſſances, chacun dans ſa maniere & ſa ſcience : & ſi la choſe n'eſt reſoluë, lancer la beſte & la voir, afin que doreſnauant l'on puiſſe plus parfaitement connoiſtre, en quoy l'on a manqué aux connoiſſances.

CHAPITRE LI.

Contenant l'ordre que l'on doit tenir, lors que l'on va aux bois pour y détourner le Cerf.

LE ſieur du Foüillou a fait voir dans ſes écrits & ſelon ſon ſens, les bons & mauuais préſages que peut auoir vn Veneur par les rencontres, lors qu'il va au bois à deſſein de rencontrer d'vn Cerf & de le détourner, que ie trouue aſſez ridicules, & qui ſe pourroient gliſſer dans l'opinion de quelques eſprits foibles, licentieux, ou peu curieux, de lire les cas de conſcience, comme peuuent eſtre quelques Chaſſeurs, lors que ſoûtenant qu'au rencontre d'vn Preſtre, le Veneur s'en peut retourner, pour eſtre aſſeuré de ne trouuer aucun Cerf dans ſa queſte. Mais que s'il fait rencontre d'vne femme, qu'aſſeurément il trouuera vn Cerf & le détournera. C'eſt dont il ſe faut des-abuſer &

croire pluſtoſt que Dieu y eſt offencé, puis qu'il ſeroit mal-aisé, ſi vous auiez la creance que ce Preſtre vous eût porté mal-heur, de vous pouuoir empeſcher de murmurer contre luy : & cependant c'eſt vne perſonne enuers laquelle Dieu vous commande le reſpect : Et au regard de la femme, d'en faire vn iugement temeraire & ſcandaleux, ſi apres l'auoir rencontrée, vous trouuiez vn Cerf, puis que le ſieur du Foüillou s'imagine & veut faire croire que c'eſt vne femme de ioye; mais il faut pluſtoſt croire que le moyen de faire reüſſir ce que nous deſirons, c'eſt de ſe mettre & ſe maintenir dans la grace de Dieu, en nous proſternant à ſes pieds, pour y faire voſtre examen & quelques prieres qui luy puiſſent eſtre agreables, afin de bien rencontrer & nous guarantir de mauuais accidens, comme il ſe peut en chaſſant, d'y eſtre bleſſez par des cheutes de cheuaux, ou de la teſte d'vn Cerf : & auſſi d'en eſtre tué, comme l'ont eſté deux Gentils-hommes de la Venerie, depuis cinquante ans : l'vn à la foreſt de Senard, nommé ſainct Bon, qui auoit eſté nourry Page de la Venerie : & l'autre à la foreſt de Liury, qui s'appelloit Clair-bois : Et que ce ne ſoit pas ſeulement pour la crainte de ces accidens, mais pluſtoſt pour l'amour que nous deuons à Dieu, en pratiquant la chaſſe comme vn diuertiſſement innocent, & afin de ſuiure l'exẽple que nous en ont montré deux grands Perſonnages, S. Hubert & S. Euſtache, qui ſont nos protecteurs, comme ceux qui nous ont donné les premieres inſtuctions de la chaſſe : & en ſuite ce grand Roy LOVIS LE IVSTE, qui encores qu'il ſe fuſt beaucoup occupé à la chaſſe, elle ne l'a pas empeſché d'eſtre tres pieux & deuot, n'ayant pas manqué vn iour, tant qu'il a veſcu, à dire forces prieres, ny d'entendre la Meſſe. Ie puis dire encores de Victor Amedée, Duc de Sauoye, qu'il a eſté l'vn des grands Chaſſeurs de ſon temps : ce qui ne l'a pas empeſché de viure comme vn Religieux, n'ayant iamais manqué d'obſeruer tous les ieûnes commandez de l'Egliſe, & y adioûter tous les vieilles des Feſtes de la Vierge, vn ieûne au pain & à l'eauë, horſ-

mis quelques années auant ſa mort, par l'aduis de ſon Confeſſeur, qui en ces iours là, luy ordonna vn peu de vin. Et ie puis dire auſſi auec verité, ne l'auoir pas entendu iurer vne ſeule fois, en dix-huict ans que i'ay eu l'honneur de le ſeruir dans la guerre & dans la chaſſe, bien que trop d'occaſions s'y rencontrent. I'ay encore vne choſe tres-admirable à dire de ce ſage Prince, qui eſt de ne luy auoir iamais oüy médire d'aucun : ce qui eſt tres conſiderable, puis qu'vn coup de langue d'vn Prince peut ternir la reputation d'vn Gentil-homme. Suiuons donc les exemples de ces grands Perſonnages, en prenant le diuertiſſement de la chaſſe quelquesfois ; mais non pas pour nous y attacher de telle ſorte, qu'elle nous preoccupe abſolument l'eſprit, afin que nous puiſſions vaquer au ſpirituel & au temporel, ſelon la vacation dans laquelle nous ſommes. Et apres vos prieres vous deuez déjeuner, pour reſiſter au trauail que vous pourrez eſtre obligé de faire, puis qu'il ſe peut que vous rencontrerez d'vn Cerf qui fera beaucoup de pays auparauant que de vouloir demeurer : & ayant déieuné, vous irez prendre voſtre limier, & luy mettrez la botte au col, à laquelle vous aurez noüé vne couple pour la mettre auparauant la botte, au col de voſtre chien, afin que (s'il ſe l'oſtoit lors qu'il ſuiuroit vn Cerf) il fuſt retenu par cette couple : vous luy donnerez vn petit morceau de pain, pour luy empeſcher les tranchées que la roſée froide luy peut cauſer : ce qui le pourroit faire paſſer ſur les voyes d'vn Cerf, ſans s'en rabatre & vous en remonſtrer : & apres vous irez à voſtre queſte, auec intention de vous y diuertir, ſeruir voſtre Maiſtre, & de n'y pas tromper voſtre compagnon, ſi vous eſtes plus matinal que luy. Ce que vous feriez en allant faire ſa queſte, deuant que de faire la voſtre, afin, ſi vous y trouuiez vn Cerf, de le lancer, pour l'obliger à aller demeurer dans la voſtre : ce qui reüſſit tres-mal, la pluſpart du temps, puis qu'apres l'auoir lancé, vous vous engagez inſenſiblement à le ſuiure, & s'il ne va pas dans voſtre queſte, il ſera cauſe que vous ne la ferez pas : & il ſe peut que dans

ce temps

ce temps celuy qui aura sa queste de l'autre costé de la vostre, aura rencontré d'vn Cerf dans sa queste, qui ira de la nuict dans la vostre, & ne le trouuant pas brisé, & vous auoir houppé trois mots longs, comme il se doit faire, & qu'il nait aucune responsé de vous, il le peut rembucher, briser & détourner, en faire rapport, & le laisser courre deuant vous dans vostre queste, sans que vous vous y puissiez opposer: cela estant, vous receuez vn affront, puis que vous passez pour vn negligent, ou pour vn fureteur de queste, faisant celle des autres & non la vostre: & vous fera connoistre que les bonnes actions ont ce qui leur est deû, & les mauuaises aussi; Mais pour y aller auec sincerite, il ne faut pas déployer le laict, que vous ne soyez arriué dans vostre queste, où vous prendrez vostre limier par la teste, luy faisant carresse & luy crachant dans la gueule, & en le quittant, vous allongerez le traict & luy direz, *Va outre*, & le nommerez: & à peu de temps de-là, vous vous seruirez des termes que i'ay dit, qui est de luy dire, *Ho l amy, Holo, holo loo*, & ioüer apres de la langue, pour l'émouuoir à aller gayement deuant vous afin que lors qu'il rencontrera des voyes de fauues, il s'en rabatte & vous en remonstre: car les limiers des Officiers de la Venerie du Roy, ne doiuent vouloir que les fauues; mais ceux des Seigneurs, il est bien qu'ils veüillent de toutes bestes pour s'en seruir dans l'occasion, & selon le plaisir de leur Maistre: Et quand vous verrez que vostre limier se rabatra, vous luy donnerez le temps de prendre la voye; vestant, il le faut tenir ferme sur le traict, & luy dire, *Vay-le la*, en le nommant: & s'il demeure ferme c'est signe qu'il est sur la voye; vous irez à luy, en racourcissant le traict, & le pliant dans vostre main, afin qu'il ne bouge de la place & qu'il n'efface pas les voyes: & apres l'auoir ioinct, vous le mettrez derriere vous, pour en pouuoir reuoir plus facilement, & iuger si c'est d'vn Cerf, & s'il a la teste tournée au fort, où il faut ietter vne brisée à l'entrée; & dire a vostre chien, *Tien à moy, Velecy Reuary*, pour l'obliger à reuenir à vous &

luy faire suiure le contrepied, afin d'en pouuoir reuoir des connoissances,& en leuer des fumées,si c'est en la saison: car si vous suiuiez le droict des voyes qui va dans le fort & que ce fust vn Cerf, vous le lanceriez & luy donneriez, peut-estre vn tel effroy, qu'il ne voudroit plus demeurer: ce qui feroit que vous n'en pourriez venir à bout, ny le détourner; Mais apres en auoir reueu (en suiuant le contrepied) du pied, de la iambe & des os, si c'est dans vne saison & vn terrain assez mol, pour cela, ou si c'est sur de l'herbe, ou des feüilles, qu'il fasse des foulées, il les faut considerer pour iuger s'ils sont fort enfoncées, pour connoistre si la beste qui les a faites, peze beaucoup. Et pour le sçauoir, il faut mettre vn genoüil à terre & mettre les doigts dans les foulées, où vous connoistrez si les pinces en sont grosses & les costez, si le talon en est large: si c'est en Esté, il en faut reuoir en quelque endroit où la rosée ait rendu la poudre vn peu ferme, sinon il en faut leuer des fumées, où vous trouuiez des connoissances telles que i'ay dites: alors vous les mettrez dans le fonds de vostre chappeau, apres auoir mis de l'herbe dessous & dessus, afin qu'elles ne se defassent pas de couleur ny de forme afin que quand vous ferez vostre rapport à l'Assemblée, vous les y puissiez faire voir entieres pour en pouuoir remarquer les connoissances. Il faut par ses formes & connoissances du pied & des fumées, que vous iugiez s'il est ieune Cerf, Cerf de dix cors ieunement, ou Cerf de dix cors, & que par cela vous iugiez de la qualité des Cerfs qui seront dans le pays où vous estes aux bois: & si c'est vn Cerf courable, ou non: comme si vous estes dans vn pays où il y ait Cerfs de dix cors, il ne vous faudra pas arrester à suiure & détourner vn ieune Cerf: & apres ce iugement d'vn Cerf courable, il faudra reuenir à l'entrée du fort, où vous en auez rencontré la premiere fois, & suiure vne longueur, ou demy de traict dans le fort, pour connoistre s'il y entre pour y demeurer, ou bien pour y faire vn faux rembuchement: ce que vous connoistrez lors que vous verrez demeurer vostre limier au bout de la

voye & reuenir à vous ; alors vous retournerez au chemin pour deméler cette ruze : & pour en trouuer les dernieres voyes, vous le logerez à droict & à gauche, ce que vous ferez aussi dans le bord du fort : & si vous auez trouué que les dernieres voyes soient simples & non doubles dans le chemin, & qu'elles entrent dans le fort, vous le rembucherez, le brisant haut & bas, comme i'ay dit, de plusieurs brisées : & dans le chemin où il longera, vous rayerez derriere les voyes auec le bout du pied, & le plus dangereux des faux rembuchemens : c'est lors qu'vn Cerf entre dans le fort & en reuient tout court & repasse le chemin par où il est venu, sans le longer, entrant droict dans le fort de l'autre costé du chemin, où bien souuent il ne paroist aucunes voyes pour y faire trop dur, ou que le chemin sera si estroit que le Cerf l'aura peu affranchir de ses allures : tellement que si vous n'auez suiuy ce que i'ay dit, dans le fort, pour vous faire connoistre qu'il reuient, vous croyez détourner vn Cerf deuant vous & il demeure derriere ; Mais quand cela vous arriuera, & que l'on viendra à vos brisées, ayant suiuy auec vostre limier douze ou quinze pas, voyant qu'il ne tourne ny à droict, ny à gauche, c'est signe qu'il retourne sur ses premieres voyes & qu'il vous a fait vn faux rembuchement : en ce cas, il faudra faire de necessité vertu, & de sorte qu'on ne s'apperçoiue pas de la faute que vous auez faite. Pour cela, il faut faire rester les chiens de la Meute, & vous prendrez auec vostre limier sur la droicte, & vostre compagnon sur la gauche : & pour ne perdre point de temps, vous irez prendre les deuants dans le fort, de l'autre costé du chemin, vis à vis de vostre rembuchement, où vous ne manquerez de rencontrer des voyes de vostre Cerf, & de le lancer peu de temps apres, prenant garde vne autre fois que cela ne vous arriue ; Mais si vous trouuez vostre Cerf entrer dans le fort sans aucune feinte : apres auoir conneu par les foulées que c'est le Cerf que vous voulez détourner, vous regarderez en haut, si c'en est la saison, aux branches & aux feüilles, si elles sont tournées,

pour en iuger aussi par les portées. Cela estant vous le rembucherez & briserez, comme i'ay dit, haut & bas, & apres vous reuiendrez au chemin, où vous l'auez rembuché, & y ietterez vne brisée derriere vous, le rompu deuers vos talons: ce que vous ferez aussi à tous les carrefours & changemens de chemins, & en prenant vos deuants, vous ne laisserez aucun chemin dans vostre enceinte, si ce n'estoit que vous eussiez donné de l'effroy à vostre Cerf, & qu'il y fust sur pied: en ce cas, il faudroit prendre de plus grands deuants, pour attendre à l'abbreger & à accourcir l'enceinte encore vne heure: vous aurez tousiours vostre chien deuant vous, à qui vous parlerez de temps en temps, pour l'émouuoir à se rabattre, en cas que vostre Cerf passast.. Et aussi pour vous donner connoissance des Cerfs & Biches qui entreront & sortiront de vostre enceinte, pour estre certain de ce qui y sera, afin de le dire à l'Assemblée, & à vos compagnons qui seront auec leurs limiers au laissé courre auec vous, afin qu'ils soient aduertis pour ne pas changer de voyes, lors qu'ils questeront auec leurs limiers, & vous ayderont à trouuer le retour de vostre Cerf. Mais si d'auanture vous trouuez vn Cerf sorti de vostre queste, qui aille de mesme temps que celuy que vous aurez rembuché, ce que vous connoistrez par vostre chien, le voyant rabattre auec autant de chaleur: car si c'estoit du releué de vostre Cerf, ce seroit auec froideur, en negligeãt ces voyes, & que si le pied estoit de mesme forme que celuy que vous auez rembuché, & que vous n'en puissiez reuoir que des foulées, ny iuger si ce sont deux Cerfs approchans d'âge, & qu'apres auoir suiuy deux longueurs de trait, vous n'auriez pû iuger si c'est vostre Cerf ou vn autre Cerf qui sorte de vostre enceinte, il faut le brizer d'vne brizée basse seulement, à cause du doute où vous estes; Vous reuiendrez donc au chemin où vous deuez ietter cette brisée, pour ne pas hazarder de lancer vostre Cerf; mais plustost en prendre le contrepied que vous suiurez en allongeant le trait à demy à vostre chien, afin de l'empescher de crier & l'obliger à tenir la voye iuste: car si ce

n'estoit pas vostre Cerf que vous suiuissiez, le vostre pourroit estre sur le ventre à la reposée, proche des voyes de celuy que vous suiuez, & comme cela le limier en passant, s'il auoit la pleine liberté du trait, il pourroit en auoir le vent & l'aller lancer, & si vous voyez que le Cerf, dont vous suiuez le contrepied, tourne & fasse sa nuit dedans vostre enceinte, ne perçant pas droit, c'est vn signe éuident d'vn autre Cerf qui fait sa nuit dans cette enceinte où vous en pourrez reuoir & leuer des fumées, pour iuger s'il est plus Cerf que le vostre; mais quand cela seroit, vous deuez auparauant que d'aller apres, acheuer de prendre vos deuans, & du Cerf dont vous auez eu la premiere connoissance, afin de vous en asseurer, en cas que ce plus Cerf qui sort de vostre enceinte, ne demeurast pas dans vostre queste, & l'ayant trouué demeuré, vous irez apres le plus Cerf pour essayer à le détourner, & s'il sort de vostre queste, entrant dans celle de vostre voisin, quand vous l'aurez brisé de deux brisées, l'vne haute & l'autre basse, vous vous deuez retirer à cent pas de là, afin de ne luy pas donner de l'effroy pour houpper vn mot long & haut (& non pas dans le chappeau, comme font les fourbes) ce que vous deuez reïterer iusques à trois fois, en cas que vostre compagnon ne vous entende pas. Mais s'il vous répond d'vn mot, vous deuez houpper de deux pour l'obliger à venir à vous, & y estant vous luy direz, i'ay suiuy vn Cerf que ie mescroy tel qui sort de ma queste, & entre dans la vostre; vous plaist-il que ie vous en fasse reuoir? Alors vous le menerez au lieu où vous l'auez brisé, & quand il en aura reueu, & qu'il sera tombé dans vostre iugement, & dans la resolution de le destourner, vous deuez vous retirer & aller acheuer vostre queste, si vous ne l'auez faite, & s'il ne vous conuie pas d'en prendre les deuans auec luy: Mais si son sentiment ne se rapportoit pas au vostre, & qu'il n'eust pas dessein de le destourner, en ce cas il faudroit qu'il souffrist que vous le destournassiez dans sa queste: Mais s'il a voulu aller apres, & qu'il ait eu la ciuilité de vous prier de luy

ayder à destourner le Cerf que vous auez amené dans sa queste, afin d'abbreger pour reuenir plustost à l'Assemblée; vous le deuez faire, & prendre d'vn costé, cependant qu'il prend de l'autre, & le premier qui sera au rembuchement, attendra son compagnon, ou si l'vn ou l'autre trouuoit sorty le Cerf, il faut qu'il houppe vn mot pour obliger son compagnon de venir à luy, & luy remonstrer les voyes du Cerf qu'il trouue sorty, pour iuger ensemble si c'est qu'ils ont rembuché, & si ce l'est, il le faut encore rembucher, en reprendre les deuans, & briser apres vous à tous les changemens de chemins que vous ferez, apres mesmes l'auoir destourné, tant que vous soyez hors du bois, afin que ces brisées vous fassent reconnoistre & trouuer l'enceinte de vostre Cerf, lors que l'on viendra à vos brisées, pour le laisser courre; & quād vous arriuerez à l'assemblée, vous donnerez la deference à celuy à qui est la queste où sera destourné le Cerf, d'en faire le rapport, qui doit estre au Lieutenant de la Venerie, sous-Lieutenant, ou au plus ancien des Gentils-hommes en quartier de la Venerie, luy disant, nous mescroyons destourner vn Cerf vn tel & moy, en tel lieu, & le Lieutenant luy doit demander, quel Cerf est-ce? & luy doit dire s'il est ieune Cerf, ou Cerf de dix cors ieunement, ou Cerf de dix cors, & si c'est vn pied long ou vn pied rond, ou vn pied aussi rond que long, ou long derriere, ou aussi rond que long deuant, & s'il a quelques connoissances, dire aussi à quel pied elles sōt, & si elles sont de dehors en dedans, ou de dedans en dehors, afin que si l'on va laisser courre son Cerf, les picqueurs fassent ces remarques pour en faire garder le change aux chiēs, & s'il a des fumées, les mōstrer, & apres l'Officier les doit mener au grand Veneur, comme les autres qui auront fait leur rapport seuls, ou accompagnez, qu'ils doiuent faire dans les mesmes termes que ie viens de dire, pour estre tous conduits par le Commandant deuant le grand Veneur, lequel apres les auoir entendus & sceu d'eux quels Cerfs ce sont, & où ils les auront destournez, les doit mener au Roy, & luy en faire

les rapports, pour auiser quel Cerf l'on ira courre.

CHAPITRE LII.

Où il se void comme l'on doit faire choix d'vn Cerf, quand il y en a plusieurs de destournez, & du lieu où on le doit attaquer.

LE choix que l'on sçait bien faire d'vn Cerf, lors que l'on le veut courre, & du lieu pour l'attaquer, en rendent la prise plus asseurée : c'est aussi ce que l'on doit entendre, quand l'on dit qu'vn Cerf bien donné aux chiens est à demy pris : il s'y doit aussi comprendre qu'il soit bien destourné, afin que celuy qui laisse courre, soit aussi-tost apres qu'il est lancé dans la reposée, pour faire donner les chiens, & ne luy pas donner le temps de se fort-longer, comme il feroit, s'il s'en estoit allé auparauant d'effroy: ce dernier est quelque chose, mais la premiere disposition est beaucoup plus, quand elle est bien & meurement pensée : ce qui se doit faire par le Roy & le grand Veneur, le Lieutenant & sous-Lieutenant, & les Gentils-hommes de la Venerie, où doit estre aussi le Capitaine des chasses du pays, & ses Officiers qui sçauront le pays, ou quelques Gentils-hommes qui y auront chassé & veu courre le Cerf, afin de sçauoir leurs refuites, selon les lieux où il y en aura de destournez; & lors que le Roy en sera suffisamment informé, il doit faire le choix du lieu où il n'y a qu'vne refuite, & qu'elle soit la plus asseurée, puisque l'on peut donner vn Cerf à vn bout de pays qui en aura deux, & vn qui sera à l'autre bout n'en aura qu'vne, ce que l'on doit obseruer pour aller preferablement à celuy qui n'a qu'vne refuite, & à vn Cerf seul, plustost qu'à deux ensemble, si ce n'estoit qu'ils fussent dans vn buisson de cent ou deux cens arpens de bois, esloigné du

grand païs & du change, d'vne lieuë ou enuiron, & où l'on les pust separer, lors qu'ils sortiroient à la plaine, auparauant que de les donner aux chiens, pourueu toutesfois que ces trois Cerfs soient de mesme qualité, ie veux dire tous Cerfs de dix cors: car s'il y en auoit vn seul dans vn pareil buisson qui ne fust que Cerf de dix cors ieunement, & que l'autre qui seroit destourné dans le grand païs, fust Cerf de dix cors, il faudroit aller au Cerf de dix cors ieunement, qui seroit dans le buisson, pourueu qu'il le fust: car s'il n'estoit que ieune Cerf, l'on ne le doit pas faire, puis qu'ordinairement le temps que les Cerfs vont aux buissons, c'est au Printemps & en Esté, que les ieunes Cerfs ont la force & l'haleine incomparablement plus grande que les Cerfs de dix cors, & de dix cors ieunement, qui sont chargez de venaison, ce que n'ont pas les ieunes Cerfs, & que la consideration pour laquelle on doit attaquer plustost vn Cerf aux buissons qu'aux grands païs, c'est pour donner l'auantage aux chiens de prendre le sentiment d'vn Cerf, auparauant qu'il soit arriué dans le change, & lors qu'il n'y a des Cerfs destournez que dans la forest; l'on doit aller aux bouts & accusts de cette forest, en cas qu'il y en ait de destournez, pour les attaquer, & faire tousiours le choix d'vn Cerf seul, & du plus Cerf qui est plus agreable à voir deuant les chiens, dont ils gardent mieux le change, à cause de sa pesanteur qui leur donne plus de sentiment: il dresse mieux aussi qu'vn ieune Cerf, ce qui fait qu'il s'en fait chasser plus agreablement, & ne rient pas si souuent les grands forts, ce qui soulage les picqueurs, & oblige le Maistre à tenir plus souuent la queuë des chiens, & a le plaisir de voir bien tenir la voye a des chiens, tourner, requester & parchasser quand vn Cerf est fort-longé, & lors qu'il donne dans le change, de les voir aussi le garder auec sagesse & hardiesse. Les picqueurs les peuuent aussi mieux ayder par le iugement qu'ils peuuent faire plus asseurément d'vn Cerf de dix cors, qui est plus connoissable d'auec les autres, que ne peut estre vn ieune Cerf, si dauanture il n'a quelque connoissance,

connoiſſance, ou vn pied extraordinaire.

Ie ſçay qu'il y en aura qui trouueront à redire ſur ce que i'ay dit qu'il falloit attaquer vn Cerf aux accuts & bouts des grands pays, pluſtoſt que dans le milieu, afin de donner le temps aux chiens de la Meute d'en prendre le ſentiment, auparauant qu'il ſoit dans le change, & qu'ils diront qu'il eſt mieux de l'attaquer dans le milieu du grand pays & le grand change, à cauſe que les chiens qui ſeront frais & viſtes au partir du couple, le preſſeront & l'obligeront s'éloigner du milieu du pays & du change, & comme cela les chiens en prendront vn entier ſentiment, auparauant qu'il y ſoit reuenu, ioint que le Cerf ſera aſſez mal-mené pour ſe faire remarquer, lors qu'il ſera meſlé dans vne harde de Cerfs frais, quand on le verra. Ie l'auouë, pourueu que ces choſes reüſſiſſent ainſi, & ie ne veux pas conteſter que cela ne puiſſe arriuer de cinq ou ſix fois l'vne: mais ie puis dire que c'eſt beaucoup hazarder voſtre plaiſir, puis qu'il eſt bien mal-aiſé de deſtourner vn Cerf ſeul dans vne enceinte, & dans vn fonds de pays où ſont retirez preſque tous les Cerfs dans l'Hyuer, que l'on y court le plus ſouuent à cauſe des fortes gelées qui vous empeſchent d'attaquer vn Cerf dans les buiſſons, puiſque vos chiens ſe deſolleroient, lors qu'ils paſſeroient dans les plaines, & quand bien vous y auriez deſtourné vn Cerf ſeul, & auſſi donné aux chiens ſeuls, il ne manquera de s'aller meſler auſſi toſt auec d'autres Cerfs deſquels il aura eu le vent, pour n'en eſtre ſeparé que d'vn chemin, puiſque ce grand bruit de chiens qu'il entendra, l'y obligera: quel ſentiment donc auront pû prendre vos chiens en deux ou trois cens pas qu'ils l'auront chaſſé pour en pouuoir garder le change? puiſque ce n'eſt que ſimplement le temps qu'il leur faut, pour paſſer cette premiere ardeur qu'ils ont au partir du couple: tellement que voſtre Cerf s'eſtant meſlé auec d'autres auſſi vieux Cerfs que luy, & quand il s'en ſeparera, vos chiens ne manqueront à ſe ſeparer, & obligeront ceux qui les ſuiuent, à en faire de meſme de prendre party auec ceux à qui ils

R

auront plus de creance, & que lors qu'ils regarderont à terre, & reuerront des fuites d'vn Cerf de dix cors ils croiront que c'est celuy que l'on a donné aux chiens, & que les autres qui chassent auec les autres chiens, les doiuent rompre & les amener pour se rallier auec les siens, & comme cela ils s'attendent les vns aux autres : ce qui fait bien souuent faillir vn Cerf, & quelquefois aussi en courre deux, ou trois, ou quatre, & auec peu de plaisir : puisque vous voyes chasser peu de chiens deuant vous, & que vous vous voyez seul, n'ayant dans la pensée que l'ambition de prendre vn Cerf pour en apporter le pied au Roy, afin de vous en faire considerer, pour auoir si bien gardé le change : ce qui pourra faire vn contraire effet, puisque lors que vous vous presentez à luy auec vn pied de Cerf, croyant luy donner de la ioye, vous le metez en colere, à cause que ce sera peut-estre le trois ou quatriéme que l'on luy aura apporté, desquels il n'aura eu aucun plaisir, & que ce sera dans vn pays qu'il fait conseruer auec soin: Il est donc mieux & plus assuré de les attaquer dans les lieux les plus éloignez du grand change, afin que les chiens ayent passé leur ardeur, & en ayent pris le sentimẽt pour le maintenir & en garder le change, lors qu'il s'en separera.

CHAPITRE LIII.

L'ordre de tenir & donner les Relais.

IL est tres-important que ceux ausquels l'on donne la conduite des Relais, soient entendus dans la chasse: aussi les a-t'on donné de tout temps à mener & conduire dans la Venerie du Roy aux Gentils-hommes, & que dans les autres équipages des Princes & Seigneurs, si on ne les donne à gens du mestier, il faut, au moins, qu'ils ayent quelques connoissances & prattiques de la chasse, & l'hu-

meur naturelle à l'aymer, ayant aussi esprit & iugement, & peu de chaleur, puis qu'vn relais donné à propos, rend la prise d'vn Cerf asseurée, comme de le donner mal, le fait faillir; puis qu'vn homme qui conduit vn relais, le fait aduancer aussi-tost qu'il entend la chasse, & auparauant que le Cerf de la Meute soit passé, si elle vient droict à luy: car si elle s'en esloignoit, il doit s'auancer; mais venant à luy, il ne faut pas que ces chiens partent du relais, ny aucun de ceux qui tiennent les cheuaux, qu'il ne leur ait fait le signal auec son chappeau, ou qu'il ne leur ait enuoyé quelqu'vn (si d'auanture il n'en peut estre veu) pour leur dire qu'ils viennent & qu'il a veu passer le Cerf de la Meute: car il doit, apres auoir placé son relais, s'auancer cinq ou six cens pas, le long de la route où il sera, pour se tirer du bruit, & auoir cét auantage, pour voir passer le Cerf & entendre plus facilement la chasse, & si-tost qu'il sera passé, qu'il aille au lieu où il l'aura veu trauerser la route, pour y ietter deux ou trois brisées sur les voyes, & que s'il a le temps de mettre pied à terre, pour reuoir des fuites du Cerf, il en considere la forme & les connoissances, afin de les dire aux Picqueurs qui seront à la queuë des chiens: comme aussi la hauteur & grosseur de corsage, le pelage & les connoissances qu'il aura remarquées à la teste, afin que par là ils puissent iuger si c'est le Cerf de la Meute, & l'ayant reconneu pour tel & qu'il soit seul, il peut faire donner son relais, apres que les premiers chiens qui chassent, seront passez; Mais s'il estoit accompagné, il est obligé de le dire aux Picqueurs qui sont à la queuë des chiens, & leur demander s'ils veulent qu'on donne les chiens du relais, puis que c'est à eux à iuger s'il en est besoin: ce qu'ils ne doiuent faire que par l'extréme lassitude des chiens, ou qu'il n'y ait que peu de chiens deuant eux, & encore que ce ne soient pas de leurs chiens sages & de change: car vn relais ne se doit donner à vn Cerf qui est accompagné d'autres, particulierement s'ils sont aussi Cerfs que celuy de la Meute, à cause que les chiens que vous donnerez frais, maistriseront & iront de-

uant ceux qui auront chaſſé depuis deux ou trois heures, qui ont le ſentiment du Cerf, & non ceux que l'on viendra donner : Mais ſi ce ne ſont que ieunes chiens que vous ayez deuant vous, & que vos bons & ſages ſoient demeurez, vous deuez faire donner le relais, puis que de deux maux on doit éuiter le pire, & eſperer que les chiens du relais que vous aurez donné, maintiendront plus aſſeurément voſtre Cerf, quoy qu'il ſoit accompagné, ayant le ſentiment plus fort que les autres, qui n'ont que peu chaſſé ; ce qui eſt connu aux chiens des relais, à cauſe que ce ſont vieux chiens qui chaſſent dés long-temps: ce qui fera que lors que le Cerf de la Meute ſe ſeparera, ils en garderont plus aſſeurément le change que les ieunes chiens: Et ſi par l'imprudence de celuy qui meine le relais, il auoit fait retourner le Cerf de la Meute, pour s'eſtre trop auancé auec les chiens qui auroient crié, ne les ayant pas fait chaſtier, ce qui cauſeroit deux maux, l'vn de faire retourner le Cerf: & l'autre, que les chiens chaſſans, tomberoient en deffaut & viendroient au bruit des chiens du relais, les croyans ſur les voyes, donnans le temps au Cerf de ſe fort-longer, chercher le change, & de ruzer par des retours, & de ſe reméler dans le change: En ce cas, il ne faudroit pas donner les chiens; mais pluſtoſt requeſter & chercher le retour auec les chiens, qui l'ont deſia chaſſé, puis qu'il ne faut iamais relayer, s'il n'y a des chiens qui chaſſent, à moins que l'on fuſt dans vn grand & long deffaut, & que ceux qui tiendront les relais, l'euſſent appris par l'vn des Picqueurs qui auroit eu connoiſſance de ce deſordre: ce qui ſe doit touſiours faire, lors qu'on eſt en deffaut. Cependant qu'vne partie des Picqueurs demeure à requeſter, on doit aller dans la fuite ordinaire des Cerfs, prendre les deuans à l'œil dans les routes, & ſçauoir de ceux qui ſont au relais, s'ils ont veu paſſer le Cerf de la Meute, leur en dire le corſage, le pelage, la hauteur & cheuillure de la teſte, la forme de ſon pied, & de quelle qualité il eſt, afin que s'ils l'ont veu paſſer, ils luy puiſſent dire le lieu, pour luy faire donner le relais ſur les voyes: & s'ils ne l'auoient pas encore

veu paſſer,& qu'ils le viſſent depuis ces connoiſſances qu'il leur auroit dites, cela ſeruiroit à le connoiſtre & donner les chiẽs du relais que le Picqueur doit ſuiure & tenir,au moins iuſques au premier relais, qui ſera donné, & qu'il enuoye deux ou trois de ceux qui tiendront des cheuaux au relais, ſe ſeparer dans le pays, pour chercher les Picqueurs de la Meute, qui requeſtent, pour les ioindre au pluſtoſt auec leurs chiens le long des routes. Voilà ſuccinctement comme ſe doiuent donner les relais. Il eſt auſſi beſoin de vous aduertir que pour y maintenir le bon ordre, il faut que ceux à qui on donne la conduite des relais, ſoient les Maiſtres,non ſeulement des chiens,mais auſſi de ceux qui y tiennent les cheuaux du Roy: & que ceux des Princes & Seigneurs reçoiuent l'ordre par le premier Eſcuyer du Roy, & les Eſcuyers des Princes,à ce qu'ils luy obeyſſent, ſur peine de punition: & apres ils leur ordonneront qu'ils ſuiuent celuy qui menera les chiens des relais, ſans qu'il y ait aucun qui paſſe deuant eux, & qu'auſſi-toſt qu'ils ſeront arriuez à leurs relais, ils choiſiſſent vne place, ſi c'eſt en Eſté, au milieu de deux ou trois groſſes ſpées, pour y faire mettre les chiens à couuert des mouches & au frais,commander à celuy qui les tient, de ne bouger d'aupres d'eux, pour les empeſcher de couper leurs couples, & qu'ils ayent ſoin de leur chaſſer les mouches auec vn feüillard, & à ceux qui tiennent leurs cheuaux, de les attacher auſſi au frais,s'ils n'aiment mieux demeurer à cheual, & les émoucher, pour les empeſcher de mener du bruit: Et apres cét ordre, il faut qu'il aille ou doit venir la chaſſe,comme i'ay dit au commencement de ce chapitre.

CHAPITRE LIV.

Du lieu où l'on doit faire l'Assemblée, lors que l'on veut courre le Cerf, & comme l'on doit separer les Relais.

CE que nous appellons l'Assemblée, c'est le lieu à donner le rendez-vous aux Veneurs & valets de limiers, qui sont aux bois; pour y venir faire leur rapport, il faut que ce lieu soit choisi par ceux qui connoistront le pays où l'on veut courre, & qu'il soit iustement au milieu, afin de donner plus de facilité à ceux qui seront aux bois, de s'y rendre auec moins de peine, apres auoir fait leurs questes & à l'heure qu'il faut, pour manger, & separer les relais, afin d'aller au laissé-courre entre dix & vnze heures (particulierement en Hyuer, que les iours sont courts) & s'il s'y rencontre vn village, ou vne ferme, pour apprester le disner, il seroit plus à propos pour y manger les viandes chaudes; sinon il faut que ce soit dans vn beau carrefour, où l'on portera des viandes froides, à moins que le Roy fust allé aux bois & qu'il y voulust disner: en ce cas, il faudroit choisir vn village le plus commode & le plus proche des questes: cela estant, l'Assemblée est deuë par le Roy aux Veneurs, qui est vne quantité de pain, vin & viande, qui sont reglez & ordonnez de tout temps dans la Maison du Roy, que ie leur ay fait donner plusieurs fois, estant en quartier de Maistre d'Hostel: C'est aussi ce qui rend les Officiers de la Venerie Commensaux de la Maison du Roy, puis qu'ils y ont pain & vin ordonné; c'est dans ce lieu où les chiens doiuent estre conduits par les Maistres-valets de chiens & leurs compagnons, en quartier & ordinaires, ayans leurs trompes au costé, dont les anguicheures soient chargées de couples, afin que si quelques chiens

coupent les leurs, ils leur en mettent d'autres, & aussi pour harder & tenir les chiens, lors qu'on laissera courre : Et estans arriuez à l'Assemblée, il faut qu'ils choisissent vn lieu commode & éloigné des cheuaux, pour mettre les chiens à couuert du chaud, ou du froid, selon la saison : & qu'vne partie des valets de chiens demeure aupres d'eux, pour empescher qu'ils ne se battent : que l'autre partie aille dans le bois le plus proche & le plus commode, couper des bastons gros comme le poulce & longs de deux pieds & demy, qu'ils pelleront, horsmis la poignée qui doit auoir demy pied de long. Neantmoins à la reserue des mois d'Avril, May, Iuin, Iuillet, & iusques à ce que l'on ait pris vn Cerf qui ait touché au bois, aussi ne doiuent-ils pas cesser de les peler, que lors que l'on aura pris vn Cerf qui aura mis bas, & apres en auoir coupé & fait la quantité qu'ils iugeront pour le Roy & les Picqueurs qui seront à l'Assemblée, ils les garderont iusques à ce que l'on aille au laissé courre, & alors ils les doiuent donner au Maistre-valet de chiens. Il faut que ces bastons soient du bois le plus vny, comme de coudre, marselée & chastigner. Le Roy estant arriué à l'Assemblée, le grand Veneur luy doit mener ceux qui ont esté aux bois, particulierement ceux qui ont détourné des Cerfs, & en son absence les Lieutenans, ou ceux que i'ay dit, pour luy en faire les rapports : & apres aller disner, pour ne perdre aucun temps, afin que tous les Veneurs soient à cheual, leurs trompes au costé, lors que le Roy sortira de son disner, pour suiure les chiens, que l'on doit mener au lieu le plus commode & le plus proche, pour y separer les relais, qui doiuent estre conduits par le Maistre-valet de chiens, assisté de ses compagnons en quartier, notamment les ordinaires, qui connoissent encore mieux les chiens, où le grand Veneur sera present, suiuy du Lieutenant & sous-Lieutenant & Gentils-hommes en quartier & ordinaires de la Venerie, qui connoissent la force & sagesse des chiens, afin d'oster ceux qui ne peuuent pas aller de Meute, pour les mettre à la vieille Meute : ceux aussi qui

n'y pourront pas aller, les mettre au relais des six chiens, & ainsi des autres relais, puis que la force peut diminuer & augmenter aux chiens par l'aage, les indispositions & accidens qui leur peuuent arriuer, afin de leur donner temps de se remettre. Les relais sont reglez, de tout temps, de nombre, aussi bien que les chiens dans la Venerie du Roy, qui sont vne vieille Meute, & les six chiens, & trois relais où l'on peut augmenter vn relais volant de chiens, qui seront tirez de la Meute; mais des moins vistes & menez par vn des grands valets de chiens ordinaires, qui sçaura mieux le pays que ceux qui sont en quartier, & qui est aussi plus en haleine pour faire diligence. Ce relais ne se doit faire qu'en cas que vous laissiez courre dans vn pays de plusieurs refuites, afin d'y estre secouru, si vostre Cerf ne donnoit pas dans vos relais établis : car celuy-là ne doit auoir aucun lieu fixe, & doit suiure la chasse à veuë de pays. Il est bien pourtant de l'enuoyer en lieu auancé, du costé où ne sont pas vos relais, afin de donner cét auantage à celuy qui le meine, & qu'il vous puisse plus asseurément secourir en vous suiuant : car il ne faut pas donner ce relais, que les chiens de la Meute ne soient las & mal-menez, & que celuy qui le meine, n'en ait l'ordre des picqueurs, qui suiuent & font chasser les chiens de la Meute. Ce relais se fait plus ordinairement pour les Seigneurs qui courent le Cerf, que pour le Roy, qui court tousiours dans les forests, où les refuites sont asseurées; mais les Seigneurs courent bien souuent où il peuuent, pour y trouuer vn Cerf. Les chiens estans separez & ordonnez d'aller au relais (selon leurs forces) le grand Veneur doit demander au Roy, s'il luy plaist de les enuoyer; & s'il ne le veut faire, il les doit enuoyer, faisant choix de deux Gentils-hommes en quartier & de deux ordinaires, pour tenir & accompagner les chiens de la Meute, & que ce soient ceux qui détournent les plus Cerfs, & dans les plus belles Meutes, afin que si l'on manquoit à laisser courre aux premieres brisees, l'on en eust vn sur le lieu pour aller aux siennes, ce qui fera qu'on ne perdra

perdra aucun temps: car pour le Lieutenant & ſous-Lieutenant, ils doiuent aller de Meute: La vieille Meute ſe doit enuoyer la premiere & à la ſuite la plus proche, où l'on doit donner le Cerf aux chiens: Et ſi par mal heur, l'on manquoit à laiſſer courre aux premieres briſées, & qu'on allaſt laiſſer courre vn autre Cerf aſſez éloigné de là, il faudroit enuoyer changer la vieille Meute de ſon lieu, & la mettre à la place d'vn autre relais qui ſoit le plus proche d'où l'on iroit laiſſer courre, & enuoyer ce relais en ſa place: Et pour l'accompagner, le grand Veneur y doit enuoyer deux Gentils hommes de la Venerie & vn valet de chiens, pour mener vne partie des chiens: car l'autre doit eſtre menée par les valets des Gentils-hommes qui la conduiſent, & ſemblablement aux ſix chiens, où il doit auoir vn Gentil-homme de la Venerie, comme aux autres relais, qu'ils feront mener par leurs valets: Et s'il n'y auoit des Gentils-hommes ſuffiſamment pour conduire les relais, le Mareſchal des Logis y doit aller. Les Gentils-hommes de la Venerie, qui ſeront de Meute, doiuent tenir & accompagner les chiens, au moins iuſques à la vieille Meute, & ceux qui en ſont, iuſques aux ſix chiens, & ainſi des autres qui tiennent les relais, ſans les quitter, s'il ne leur arriue accident. Le Capitaine des chaſſes du pays où l'on doit courre & ſon Lieutenant, auec ſes gardes, doiuent ſe trouuer à l'Aſſemblée. Le Capitaine, ou ſon Lieutenant, pour conduire le Roy: & les gardes, pour aller auec ceux qui menent les relais, pour les guider. Le grand Veneur, ou Commandant, doit enuoyer aduertir le Premier Eſcuyer du Roy, pour le faire venir, & les cheuaux du Roy, afin qu'il les ſepare & ceux de ſes Eſcuyers, & les enuoye chacun auec vn relais, apres auoir reſerué les plus viſtes pour aller de Meute. Il doit enuoyer ceux d'apres à la vieille Meute, & dans cét ordre aux autres relais: & commander aux Pages qui les menent, qu'ils ne s'éloignent pas des chiens, & obeiſſent à ceux qui menent les relais, afin que l'on puiſſe donner les chiens à propos, & que les cheuaux du Roy

S

ſoient frais, lors qu'il les voudra monter. Le grand Veneur doit ſeparer les ſiens de la ſorte, & ainſi les Officiers & ceux qui ſeront à la ſuite du Roy.

CHAPITRE LV.

De l'ordre que l'on doit tenir lors que l'on va laiſſer courre le Cerf.

APRES auoir enuoyé les relais, il faut conſiderer le temps qu'il leur faut pour aller aux lieux qu'on leur a deſtiné, & ſçauoir la diſtance qu'il y aura de l'Aſſemblée à l'enceinte où eſt détourné le Cerf que l'on veut courre, afin de ne pas aller donner le Cerf aux chiens, auparauant que les relais ſoient à leurs poſtes, à cauſe que ſi le Cerf y paſſoit auparauant qu'ils y fuſſent, vous courriez riſque de n'eſtre point relayez: Ce temps eſtant iugé & attendu, le Maiſtre-valet de chiens doit auoir les baſtons de chaſſe deuant luy à cheual, & en donner trois aux Lieutenans de la Venerie, pour en preſenter deux au grand Veneur, afin que le grand Veneur en donne vn au Roy: & s'il y a des Princes, le Lieutenant en doit prendre du Maiſtre-valet de chiens, pour leur en donner: & le Maiſtre-valet de chiens, aux Officiers & Picqueurs, & à ceux qui ſont à la ſuite du Roy, comme aux Gentils-hommes de la Venerie, qui ſont allez aux relais. Ces baſtons ſe portent à la main, pour empeſcher que les branches ne vous puiſſent offenſer la veuë, lors que vous eſtes dans le fort, à la queuë des chiens. Il eſt auſſi beſoin d'y porter de gros gans, pour empeſcher que les branches ne vous faſſent mal aux mains (particulierement dans l'Hyuer, qu'il n'y a point de feüilles) & de fort groſſes bottes, pour conſeruer les iambes des meſmes accidens & des épines. Les baſtons eſtans diſtribuez, celuy qui doit laiſſer courre, doit marcher le pre-

mier, s'il sçait bien le pays, sinon il doit auoir prié le Capitaine des chasses de luy donner vn de ses gardes à cheual, à qui il dira le lieu où il a détourné le Cerf, afin qu'il l'y mene, ou pour le moins aux dernieres brisées qu'il aura iettées en se retirant; où estant, il les suiura pour aller à son rembuchement. Les valets de limiers doiuent marcher apres luy, tenans leurs limiers auec le traict dénoüé à la main, & le Maistre valet de chiens à cheual apres, & en suite vn valet de chiens à pied, deuant les chiens de la Meute, tenant vne houssine à la main, comme tous les autres qui suiuront les chiens: & les deux Pages tenans aussi chacun vne houssine & les anguichures des leurs trompes garnies de couples, & de chacun vne harde, pour reprendre les chiens qui se separeront du corps de la Meute, lors qu'ils chasseront; ce que fera aussi le Maistre-valet de chiens: car ces trois personnes ne doiuent faire autres fonctions dans la chasse, si ce n'estoit que l'on fust dans vn grand & long deffaut, & qu'ils eussent trouué des chiens qui chassassent le Cerf de la Meute: en ce cas, ils doiuent les appuyer, sonner & parler à eux, iusques à ce qu'il soit venu des Picqueurs, ausquels ils en doiuent remettre la conduite, & eux rentrer dans leurs fonctions: Et apres doiuent marcher les Lieutenant, sous-Lieutenant, Gentils-hommes de la Venerie, grand Veneur & le Roy: & apres, ses Escuyers, Capitaines des Gardes, & les Princes & Seigneurs qui seront à sa suite. Et lors que celuy qui doit laisser courre, iuge qu'il n'y a plus que cent pas iusques à ses brisées, & qu'il ait trouué vne belle place, comme vn carrefour, il doit s'y arrester, disant au Maistre-valet de chiens, Faites harder les chiens: ce qu'il doit faire apres auoir mis pied à terre & dit à ses compagnons, *Hardons les chiens dans l'ordre*, qui est de harder les plus sages ensemble, afin de les donner les premiers: & cependant celuy qui a fait le rapport, doit aller dire au Lieutenant de la Venerie, qu'il est proche de ses brisées, s'il luy plaist de le dire au grand Veneur, afin que le grand Veneur le dise

au Roy, pour sçauoir s'il luy plaist (comme tous les susdits) de reuoir du Cerf, dont il a fait rapport : & si le Roy n'y veut aller, il faut que le grand Veneur y aille & qu'il mene auec luy ceux qu'il a établis pour faire chasser les chiens; puis que cela est de consequence pour iuger si le rapport qui luy en a esté fait, est iuste : c'est à dire, si le Cerf est aussi vieil Cerf que l'on l'a fait dans le rapport, & aussi pour en remarquer la forme du pied, & s'il y a quelque connoissance, & à quel pied, afin qu'ils le puissent discerner, lors qu'il se mélera auec d'autres Cerfs & qu'il s'en separera ; Mais s'il ne se trouuoit que ieune Cerf, & celuy qui en auroit fait le rapport, l'eust fait Cerf de dix cors, il faudroit aller à d'autres brisées, s'il y auoit vn Cerf de dix cors détourné, sans considerer le temps que l'on prendroit, plustost en apparence qu'en effect, puis que vous le recouureriez, en ce qu'vn Cerf de dix cors dureroit moins & se feroit mieux chasser : ioinct que les chiens en garderoient plus asseurément le change, pour les raisons que i'ay dites au chapitre cy-deuant : pour empescher doresnauant des rapports frauduleux, & que si le Veneur l'a fait par ignorance, il se fasse instruire desormais par les habiles dans le mestier : Mais si le rapport se trouue iuste, celuy qui doit laisser courre, demandera au grand Veneur, *Vous plaist-il que ie fasse approcher les chiens & que ie frappe à mes brisées* : Le grand Veneur doit dire au Roy ce que l'on a iugé du Cerf, & quel pied il a, & apres luy demander s'il trouue bon que l'on frappe aux brisées; & en ayant receu l'ordre, il doit commander à celuy qui doit laisser courre, d'y frapper, & le suiure, & apres luy les chiens & les picqueurs : alors celuy qui doit laisser courre, doit caresser son chien sur les voyes & au rembuchement, & apres luy alonger le trait, le laissant suiure & crier : les valets de limiers doiuent pareillement le suiure, leurs limiers derriere eux, & le trait dénoüé à la main, pour estre prests à l'alonger lors qu'il les priera de luy ayder & trouuer le retour de son Cerf (s'il en fait vn) & apres il tiendra son chien vn peu

de temps sur ce trait, luy disant *Vayla*, en le nommant, & le laissera suiure en criant *Harout* Harout, Haly, en regardant a terre, & lors qu'il en reuerra des voyes ou des foulées, il criera *Velcy va auant, dy vray, Velcy va auant*; & si c'est à la saison qu'il y a des portées, il se baissera vn peu pour les mieux iuger si elles sont hautes & larges, comme ie les ay dit, à l'heure il pourra crier *Velcy va auant par les portées*, plusieurs fois, & lors qu'il aura suiuy quelque temps, qu'il les considere & regarde encore pour iuger si elles sont de mesme que les premiers qu'il a veuës, de peur que son chien n'ait changé de voyes, & trouuant que non, il doit reïterer & dire *Velcy va auant par les portées, apres l amy apres*, & le nommer par son nom, Harout, *Harout, Haly*, & si son Cerf fait vn retour (comme ils ont accoustumé deuant que de se mettre à la reposée) son limier luy fera connoistre lors qu'il demeurera, ne trouuant plus de voyes deuant luy: cela estant, il doit dire au valet de chiens & aux picqueurs de demeurer ferme, iusques à ce qu'il ait trouué le retour, car s'ils bransloient, ils pourroient passer sur les voyes du Cerf, & en oster le sentiment aux limiers : & pour abreger, il doit prier vn de ses compagnons de prendre les deuans à main gauche, cependant que luy les prendra sur la droite, & si son compagnon trouue le retour plustost que luy, apres auoir suiuy deux ou trois longueurs de trait, & le temps qu'il luy faudra pour reuoir & iuger par les foulées & les portées, que c'est le Cerf dont il aura reueu au rembuchement, il doit crier *Velcy va auant*, & aussi-tost apres s'arrester pour attendre celuy qui a fait le rapport, & l'ayant ioint, il luy doit remonstrer des voyes du Cerf, que son chien a suiuy iusques-là, pour luy faire connoistre si c'est son Cerf: & si ce l'est, il doit mettre son chien derriere, pour laisser suiure la voye à celuy qui en a fait le rapport, qui doit crier *Hault-à-hault*, pour faire venir le grand Veneur, les chiens, & les picqueurs, qui les doiuent suiure, sans s'écarter dans l'enceinte, & luy suiure sa voye auec son chien, luy parlant comme cy-dessus, & obseruant les mes-

mes formes & les mesmes termes, & lors qu'il verra son chien hausser la teste pour euanter, il doit croire que le Cerf n'est pas loin de là à la reposee : neantmoins, de peur que ce ne fust d'vne autre beste dont il eust le vent, il faut qu'il le tienne plus court sur le trait & plus souuent arresté & luy dire *Vayla*, & par son nom, afin de luy faire suiure la voye iuste, & qu'il ne la change pas, & aussi-tost qu'il l'entendra redoubler de voye, & le bruit qu'vn Cerf fait au partir de la reposée, il doit crier *Gâre Gâre*, afin d'auertir les Picqueurs qui suiuét les chiens, & ceux qui sont dans les chemins autour de l'enceinte, de prendre garde à eux, pour essayer de voir le Cerf, & d'en remarquer le corsage, le pelage & la teste, & lors que celuy qui laisse courre, sera dans la reposée, il la doit considerer, en voyant si elle est longue & large, & si la forme du pied, & les connoissances en sont du mesme que du Cerf dont il a fait rapport, & si c'est à la saison des fumées, les considerer pour iuger si elles sont semblables à celles qu'il aura leuées le matin, & apportées à l'Assemblée, & toutes ces cônoissances se treuuans conformes, il doit crier *Volcelay*, car quand vn Cerf fuit, l'on doit parler en ce terme, & non plus *Vol cy va auant*, il doit suiure encore trois ou quatre lôgueurs de trait, auparauât que de faire dôner les chiés, pour obuier à vne ruze que font ordinairement les Cerfs au partir de la reposée, particulieremét les Cerfs de dix cors, & ceux qui ont esté courus par des chiens courans, qui font vn retour aussitost qu'ils sont lancez. pour se deffaire des chiés qui s'emportent ordinairemét deux ou trois cens pas, apres estre découplez, à cause de l'ardeur qu'ils ont dans ce temps, ioint que si vn Cerf auoit fait vn retour, & qu'ils n'en trouuassent plus la voye, ils pourroient lancer vn ieune Cerf ou vne Biche, & quâd ils ne lanceroient rien, vostre Cerf peut aller faire partir vn ieune Cerf de la reposée pour s'y mettre sur le ventre, & que lors que vous feriez reuenir vos chiens pour requester & trouuer la voye de vostre Cerf, ils tomberoient sur les voyes du ieune Cerf, le chasseroient sans faire faute, puis qu'ils n'auroient pas encore pû prendre le sentimét du Cerf qui leur

auroit esté donné,& ayans suiuy deux ou trois longueurs de trait,cõme i'ay dit,qui vous empesche ce mauuais rencõtre, & vous donne le temps de reuoir des fuites de vostre Cerf,& en estre asseuré,vous deuez demander au grand Veneur s'il luy plaist d'en reuoir des fuites ou s'il veut que vous fassiez dõner les chiens,&s'il dit,oüy,vous deuez sõner le premier en cette occasion,& le grand Veneur apres vous, & cela à cause que c'est vous qui auez fait le rapport,qui laissez courre,&qui deuez répondre de l'euenement:comme s'il arriuoit que ce fust vne Biche,ou vn ieune Cerf, & que vous eussiez fait rapport d'vn Cerf de dix cors:puis que c'est celuy qui sõne le premier qui laisse courre,s'il le fait de son mouuemẽt, & que ce ne soit pas par la priere que luy aura faite celuy qui fait le rapport de sonner,n'ayãt peut-estre pas de trompe sur luy,ou ayant mal à la bouche:car si vn Veneur auoit fait rapport d'vne Biche pour vn Cerf,& que l'on vinst à ses brisées, & qu'en suiuãt les voyes,il reconnust par le pied les portées, & les fumées,que ce fust vne Biche,il peut dire: *Ie me suis trõpé à ce matin,mais pour le present ie connois que c'est vne Biche* & ne faisant pas donner les chiens,il ne peut estre accusé d'autre faute que du retardement au plaisir de son Maistre,& que s'il y auoit quelqu'vn des picqueurs qui voulust raffiner & croire que ce fust d'vnCerf,ou par malice qu'il sonnast pour chiens, ce qui obligeroit de dõner les chiẽs,ce seroit luy qui auroit laissé courre & fait la faute,encores que celuy qui a fait le rapport n'eust pas fait la declaration susdite,parce qu'il faut que ce soit luy qui sonne le premier,ou qui en donne l'ordre.

CHAPITRE LVI.

Des qualitez qu'vn bon Picqueur doit auoir.

IAY creu qu'il estoit à propos de vous faire connoistre les bonnes qualitez que doit auoir vn Picqueur auparauant que de le faire chasser, afin qu'en vous les déduisant en détail, vous les compreniez mieux. Il est donc à propos qu'il soit homme de iugement, vigoureux, & hardy, afin qu'il n'apprehende pas de franchir & sauter vn fossé, & de passer vne riuiere dans l'occasion, ny de donner dans le fort où les branches & les épines le pourront égratigner, & s'il se rencontre bon sonneur, il s'en fera mieux entendre, & en donnera plus d'émotion aux chiens; c'est vne bienseance qui se peut rencontrer au Picqueur; mais il n'en est pas de mesme de la science qui se doit acquerir par le temps & l'assiduité que l'on doit rendre pour se faire connoisseur, qui est la qualité que l'on doit auoir pour estre bon Picqueur (puisque c'est ce qui forme & asseure le iugement en faisant chasser:) il faut aussi qu'il connoisse le nom, la force, le nez, & la sagesse des chiens qu'il veut faire chasser, & qu'il ne soit pas trop chaud, ny aussi trop timide, puis que le trop de chaleur peut faire prendre le change aux chiens, & la timidité les empesche d'y chasser: quand ils sont sages, & que dans ces recontres le Picqueur se doit conseruer le iugement pour leur ayder de la parole & de l'œil, se ressouuenir de la forme du pied & des connoissances du Cerf que l'on aura donné aux chiens, & qu'il n'en fasse pas vn iugement en courant (comme font les étourdis) mais plustost s'arrester, pareillement mettre pied à terre, & (s'il en est besoin) le genoüil, pour en mieux considerer la solle, les costez, les pinces, le talon, la iambe & les os, afin de voir si ces connoissances sont confor-

mes à celles du Cerf que l'on a donné aux chiens : car le Picqueur ne doit pas estre satisfait d'en auoir reueu, quand il alloit d'asseurance (encores que ce soit la forme & le temps que l'on peut plus asseurément iuger d'vn Cerf pour sçauoir de quelle qualite il est :) il faut aussi qu'il en reuoye lors qu'il fuit, pour s'en seruir, afin de le plus asseurément reconnoistre, puis qu'vn Cerf qui aura vn pied aussi rond que long, allant d'asseurance, peut, quand il court, faire des fuites rondes : & pour le sçauoir, il faut au premier chemin ou plaine que passera vn Cerf, apres estre donné aux chiens, que là les Picqueurs en considerent les fuites, & voir si elles se rapportent à la forme du pied, lors qu'il alloit d'asseurance, pour leur en seruir dans les temps qu'il fuira, & ira d'asseurance : comme s'il arriuoit qu'il fust fort-longé deuant les chiens, & qu'il fist des ruzes, qui sont d'aller & venir sur eux d'asseurance dans les chemins, c'est au connoisseur à qui ie donne cét aduis, afin qu'il ne se laisse pas emporter par la chaleur assez ordinaire aux Chasseurs, & non à ceux qui n'ont que la qualité de hardis Picqueurs, qui ne sonnent & ne parlent aux chiens que dans le temps qu'ils chassent, ou qu'il n'y a qu'à crier *our vary*, pour les obliger à tourner : mais lors qu'ils arriuent dans le change, les voyant balancer, ils demeurent interdits & hors d'œuure, ayant recours au ciel plustost qu'à la terre, où ils ne connoissent rien : ce qui me fait conclure & dire, qu'il faut estre connoisseur, pour estre bon picqueur.

CHAPITRE LVII.

Comme le Picqueur doit parler & sonner lors qu'il fait chasser les chiens, la mort du Cerf, & la Retraite.

CEVX qui doiuent faire chasser les chiens, se doiuent nommer Picqueurs, qui sont ceux desquels i'ay parlé au chapitre precedent, vous ayant fait voir leur capacité ; & dans celuy-cy ie veux enseigner comme ils doiuent parler & sonner quand ils feront chasser, ainsi que l'ont pratiqué de tout temps les bons & anciens Picqueurs, & non comme en vsent la pluspart de ceux d'aprésent, puisque c'est vne methode qui a esté raisonnée & epurée par vne quantité innombrable d'excellens hommes en cét art, depuis deux cens ans, & qui est reconnuë presentement par les sçauans, pour la vraye & la meilleure que l'on puisse tenir, qui est que l'on ne doit iamais sonner du cor que du gros ton, quand l'on fait chasser, & par mots coupez, comme *Don, Don, Don, Don, Donhoon*, & ce dernier doit estre long. L'on doit aussi parler en ces termes : *Il va là chiens, Il va là*, & *s'en va là*, & quelquesfois dire, *outre-vault chiens, outre-vault*, quand ils tiennent la voye, & la chasse, & parlant à ceux qui sont à la teste, les nommer en disant les termes cy-dessus ; Le gresle ne se doit sonner que lors que vous voyez le Cerf, où l'on doit dire d'vn ton haut *Tayaut*, ce qui fait connoistre à ceux qui suiuent la chasse, ce que l'on y fait, & qui établit & maintient la croyance aux chiens, puisqu'il y a vn reglement, & que dans la maniere que l'on sonne & parle à present aux chiens, il n'y en a aucuns, leurs termes tenans plustost du Basteleur que du Chasseur ; Neantmoins ie ne veux pas estre si regulier que ie ne dise que quelquesfois en faisant chasser, quand l'on

n'eſt pas dans vn païs de change, ou que vous eſtes aſſeuré que voſtre Cerf eſt ſeul deuant les chiens, vous ne puiſſiez ſonner quelque ton du greſle, pourueu qu'il ſoit ſuiuy du gros ton, & acheué, & que pour les autres chaſſes (dont ie parleray en ſuite du traité pour Cerf) l'on ne le puiſſe plus ſouuent, comme pour Loup, Sanglier, & Renard, qui ſont beſtes qui ne donnent pas ſi ſouuent dans le change, eſtant beſoin d'animer les chiens; Mais pour Cerf, Liévre & Cheureüil, il n'en faut pas vſer ainſi, puis qu'il leur faut pluſtoſt donner de la crainte, afin de les obliger d'en garder le change, particulierement du Cerf, qui le cherche & fait bondir plus qu'aucun des animaux, & que lors qu'vn Cerf tourne (ce que vous voyez par vos chiens lors qu'ils demeurent ſans crier) il faut leur dire *Hourvary chiens, Hourvary, à moy tiéhault*, & ſonner, ſi vous voulez, le premier ton du greſle, & les autres entrecouppez du gros ton, en cette ſorte: *Ton hon, Ton hon, Ton hon*, pour les obliger à retourner plus promptement à vous, & en trouuer le retour, & lors que vous en reuerrez des voyes qui ſeront du retour & doubles, vous leur crierez *Volcy reuary, Volcy reuary*; & quand les voyes ſeront ſimples, vous crierez *Volce l'eſt la voye* & à l'heure que vous iugerez que voſtre Cerf ſera accompagné, afin de les tenir en crainte, & en garder le change, vous leur crierez *Laylà, chiens, Laylà*, & cela iuſques à ce que voſtre Cerf ſoit ſeparé & ſeul, & que l'on rompe ceux qui prendront le change, que l'on les oſte de deſſus les voyes, en leur criant *haye*, & que le Picqueur qui les remenera auec les autres qui chaſſeront le droit, les appelle en leur diſant *à moytié à hault & a moy chiens, tié a hault*, & celuy qui les fait ſuiure, leur doit dire *tirez, chiens, tirez*; & pour les faire requeſter & les obliger à ſe rabatre des voyes du Cerf, il leur faut dire *Velcy allé, Mes belots, Velcy allé*, & les nommer, particulierement ceux en qui vous auez creance, où vous ſonnerez encore par mots entrecoupez, & ſi vous auez deſſein de faire venir quelqu'vn des Veneurs à vous, il faut ſonner vn mot long,

& luy vous doit répondre du mesme mot, ce qu'oyant, vous sonnez deux mots longs, qui est le signal de la chasse pour le faire venir au plustost sans aucune réponse ; & le Cerf estant pris, vous en sonnerez la mort par trois mots longs, comme *Don, Don, Dooon*, & en suite la retraite, comme *Donhon, Donhon, Donhon, Donhon*, ce dernier mot se doit sonner long.

CHAPITRE LVIII.

Comme les Picqueurs doiuent faire chasser les chiens pour forcer le Cerf.

CE n'est pas assez de vous auoir donné toutes les precautions pour chasser le Cerf, il en faut venir à l'execution, en vous faisant connoistre comme on le doit forcer & prendre ; & pour n'y rien obmettre, ie veux auparauant vous dire les obstacles qui s'y rencontrent par la diuersité des temps & des saisons qui en peuuent diminuer le plaisir, comme les vents autans & galernes qui empeschent d'ouyr les chiens, & leur oste vne partie du sentiment des voyes, ce qui fait qu'ils n'en chassent pas auec tant de chaleur, ny n'en gardent pas si bien le change, qu'au Printemps, pour la forte senteur des herbes qui poussent, & oppriment vne partie du sentiment des voyes aux chiens, aussi s'en voit-il beaucoup moins dans cette saison qui gardent le change, que dans les autres saisons. Celles du rut fait aussi par la forte senteur des Cerfs, que les chiens n'en chassent pas si hardiment, & qu'il est besoin quand vous estes dans le change, de les réchauffer plustost que de les intimider, pour les obligerà maintenir ces puantes voyes. Voila les temps & les saisons que les Picqueurs doiuent obseruer, afin de n'auoir pas vne si grande confiance aux chiens que dans les beaux temps & autres saisons, qu'a-

pres l'eur auoir donné vn Cerf, ils leur laissent passer cette premiere ardeur qui leur est ordinaire, & ne les approchent pas qu'ils n'ayent bien pris la voye, & qu'ils ne l'appuyent. Vous ne sonnerez aussi dans ce commencement, que mediocrement, afin qu'ils puissent s'imprimer le sentiment du Cerf que vous leur auez donné, auparauant qu'il se mesle auec d'autres Cerfs: & y estant, qu'ils en gardent le change, lors qu'il s'en separera, & s'il y a quatre Picqueurs commandez pour tenir & faire chasser les chiens (si c'est en pais de grand change) que deux les tiennent assiduëment les vns apres les autres, & que les deux autres suiuent sur les ailes, l'vn à droit, & l'autre à gauche, pour voir venir le change, lors que le Cerf de la Meute & les chiens le feront bondir, afin de l'obseruer, pour voir s'il y est: & n'y estant pas, s'il y a des chiens qui chassent le change, de les rompre & les faire rallier au corps de la Meute. Les pages & les Maistres-valets de chiens doiuent suiure la chasse, pour faire aussi rallier les chiens qui suiuent de loing & qui trainent, leur criant, *Tirez, chiens, tirez*, & qu'au premier chemin où le Cerf de la Meute longera ou trauersera, les Picqueurs s'y arrestent assez, pour considerer la forme du pied par les fuites, afin que le Picqueur soit muny de tout ce qui luy est necessaire pour s'en seruir dans l'occasion, & particulierement lors que les chiens prendront le change, afin qu'ils puissent reconnoistre leur Cerf & le remettre deuant eux. Il faut aussi qu'il n'y ait que ceux qui sont à la queuë des chiens qui sonnent: car si ceux qui sont aux ailes sonnoient, ils pourroient causer du desordre. Ie dy mesmes quand ils verroient le Cerf de la Meute, pourueu que les chiens chassent & en tiennent la voye: car si vous sonnez, vous ferez venir les chiens qui ne seront pas dans la voye, comme sont les ieunes chiens & les moins sages: & venant à celuy qui sonnera pour prendre la voye, ils l'emporteront au preiudice des sages, qui viendront apres, & ces étourdis ne la maintiendront que iusques à ce que vostre Cerf s'accompagne. Mais lors qu'il se separe-

ra, ces chiens n'estans pas sages, ils n'en garderont pas le change, & vos bons chiens venans apres & trouuans les voyes chassées, ils s'en refroidiront, & peut estre les quitteront pour aller ioindre ceux qui seront deuant eux, qu'ils trouueront en defaut, ou chassans le change; ce qui vous peut faire faillir le Cerf, ou au moins, estre long-temps sans le pouuoir remettre deuant les chiens. Ie diray encore plus, qu'on ne doit pas sonner, quand bien les chiens ne chasseroient pas, pourueu qu'il n'y ait que peu, & que ce soit sur vn retour que le Cerf de la Meute eust fait, dont les Picqueurs & les chiens en questassent le bout de la ruze; puis que cela peut faire deux mauuais effects: l'vn qu'il donnera vne mauuaise impression aux chiens, de ne leur pas laisser acheuer de trouuer le bout de la ruze du Cerf qu'ils chassent, & les accoustumera qu'aussi-tost qu'vn Cerf tournera, ils leueront la teste pour écouter & oüir sonner, au lieu de tourner & requester: ioinct qu'ils peuuent, venans à celuy qui sonnera, faire partir le Cerf qui sera à la reposée, entre le lieu d'où ils seront partis, & celuy qui aura sonné, que les chiens pourront chasser quelque temps auparauant que vous les puissiez rompre, & cependant vostre Cerf se fort-longera & retournera au change, pour faire les mesmes ruzes: ce qui vous donnera bien de la peine, & vous fera perdre beaucoup de temps, & tres-souuent faillir vn Cerf. Tellement que la vraye methode, c'est de ne sonner qu'à la queuë des chiens, puis qu'il n'appartient qu'à ceux qui les voyent chasser, de iuger de ce qu'ils font, & que si d'auanture il y auoit quelque chien qui eust plustost troué le retour du Cerf que les autres, il le faut arrester iusques à ce qu'ils soient venus, en luy disant, *derriere*, & non *haye*, a cause qu'il n'est pas en faute, afin de chasser dans le bel ordre & non en bracconiers, qui ne font que couper & essayer à trouuer vn chien ou deux pour dérober vn Cerf &, que tant que les chiens qu'ils ont deuant eux, veulent chasser, ils les suiuent, & la plusspart du temps, sans sonner, pour mieux couurir leurs finesses; mais aussi-tost

qu'il leur arriue desordre, ou par le change, ou quelque ruze d'vn Cerf sur vn retour, ils quittent leurs chiens & là en vont chercher d'autres, pour faire le mesme : & si en chassant, ils passent à vn relais, ils le font donner au preiudice de ceux qui chasseront le Cerf de la Meute, qui viendront apres, & ne trouuans plus de relais, leurs chiens & leurs cheuaux estans recrus, sont obligez de se retirer, & cela estant, les vns ny les autres ne prennent le Cerf. Il est donc mieux de chasser dans le bon ordre, & de deffendre à ceux qui sont aux relais, de ne les donner que lors qu'ils verront les Picqueurs établis pour tenir les chiens, & qu'ils les auront fait chasser iusques-là, si ce n'estoient les meilleurs & les plus sages chiens de la Meute qui s'en seroient allé sans Picqueurs, comme cela se peut; Mais s'il y a des Picqueurs, ce doit estre d'eux de qui ils doiuent receuoir l'ordre pour relayer, puis que ce sont eux qui peuuent iuger le besoin qu'ils en ont: comme quand vn Cerf est seul deuant les chiens, & qu'il y ait au moins vne heure qu'ils le chassent, l'on ne peut manquer à relayer; mais s'il est accompagné d'autres Cerfs & particulierement s'il y en a d'aussi Cerfs que luy, ils ne doiuent pas faire donner vn relais, si ce n'est dans vne extréme necessité, comme de n'auoir que trois ou quatre chiens deuant soy, en qui le Picqueur n'ait pas creance pour n'estre pas sages, ou bien que ces chiens soient outrez, ou tres-mal menez. La raison est, que faisant donner des chiens frais, qui n'auront pas encores eu le sentiment des voyes du Cerf de la Meute, quoy que ce soient des chiens sages, comme doiuent estre ceux des relais, ils maistriseront vos chiens de Meute, ou pour le moins s'ils vont auec eux, ce sera par vn effort de leur ambition, qui les mettra hors d'haleine & les empeschera de conseruer le sentiment de leur Cerf, & fera aussi qu'aussitost que vostre Cerf qui sera mal-mené, se sentira poussé par ces chiens frais & trop pressé, il se separera des autres, auant que vos chiens, que vous aurez donné frais, en ayent pû prendre le sentiment : car lors qu'ils s'en separera, ce

fort pour deux raiſons, l'vne pour ne pas faire emporter les chiens au delà des voyes, & l'autre pour regarder à terre, & voir ſi le Cerf retourne ſur luy, afin que ſi cela eſt, il rappelle ſes chiens auec le cor & la voix, en leur criant *Volcy reuary à monté a hault*, & ayant relancé voſtre Cerf, s'il va chercher l'eau pour la longer & battre, comme dans vn ruiſſeau qui pourra trauerſer le pays où vous chaſſerez, y arriuant auec vos chiens, il faut obſeruer ſon entrée, pour voir s'il monte ou deſcend: car ſi vous vous eſtiez mépris, vous perdriez vn grand temps, comme s'il montoit & que vous deſcendiſſiez; & lors que vous ſerez aſſeuré où il a la teſte tournée, vous longerez l'eau, & crierez à vos chiens, *il bat l'eau*, & pour en eſtre plus aſſeuré, il faut qu'vn des Picqueurs aille dans le ruiſſeau deuant les chiens, pour voir ſi les branches & herbes qui ſeront deſſus le bord, ſeront moüillées des éclabouſſures qu'aura fait le Cerf en entrant dans le ruiſſeau, & s'il y a quelque groſſe pierre qui excede l'eau, d'y regarder auſſi, afin de voir ſi elle eſt moüillée, & voyant ces ſignes, il doit crier *il bat l'eau*, & ſonner pour chiens, & les autres Picqueurs doiuent eſtre auec les chiens my-partis des deux coſtez du ruiſſeau, pourtant à douze pas, pourueu que ce ne ſoit point dans vn lieu où il y ait des forts & des demeures. Car, en ce cas, il faudroit longer le ruiſſeau ſur le bord, de peur de faire bondir le change, & à cauſe que les chiens pourroient auoir plus de ſentiment dans ce lieu couuert, ou le Cerf feroit des portées au ſortir du ruiſſeau, & que ſi c'eſtoit vne plaine au ſortir du ruiſſeau, les voyes du Cerf en ſeroient élauées pour dix ou douze pas de l'eau qui deſcendroit le long de ſes iambes, ce qui en oſteroit le ſentiment; c'eſt ce qui m'a fait dire qu'il falloit prendre à douze ou quinze pas du ruiſſeau: En cas qu'il n'y euſt point de bois où il pût faire des portées, vous continuërez ainſi à longer, ou monter ce ruiſſeau, iuſques à ce que vous trouuiez voſtre Cerf ſorty; Mais s'il alloit dans vn étang, il faut empeſcher vos chiens d'y entrer, & pluſtoſt aller prendre les deuans auec eux de l'autre coſté,

pour connoiſtre s'il en ſort, & les ayant pris entierement, ſi vous ne le trouuez pas ſorty, il faut, auec vos chiens, vous retirer à quelque ferme là aupres, pour vous y rafraiſchir, où vous demeurerez vne heure : car ſi le Cerf a deſſein d'en ſortir, il le fera dans ce temps-là qu'il n'entendra plus de bruit, & alors vous viendrez reprendre vos deuans; le trouuant, vous mettrez quelques Caualiers ſur le bord de l'étang, pour l'empeſcher d'y reuenir ; car s'il eſt malmené, auſſi-toſt que vous l'aurez relancé, il y reuiendra, & s'il n'en eſt pas ſorty, c'eſt ſigne qu'il n'a plus de force, & que s'il va ſur ſes fins à vne grande riuiere, ce ſera pour touſiours s'y faire voir, s'il ne paſſe dans quelques Iſles où vous irez le relancer, en y menant vos chiens auec vn batteau : car il ſeroit dangereux de les laiſſer battre l'eau apres le Cerf, s'il s'y opiniaſtroit, à cauſe qu'il pourroit y auoir pied en pluſieurs endroits, & non pas les chiens, ioint que les abords ſont difficiles à monter, & que les chiens eſtans las, s'y pourroient noyer; mais ayant vn batteau, vous l'y prenez ſans aucune riſque, & le Cerf eſtant pris, vous en ſonnez la mort, comme ie l'ay dit au chapitre cy-deuant, & en ſuite la retraite, cependant que l'vn des Picqueurs en leue le pied droit de deuant auec vn couteau, en fendant la peau entre le gros nerf & l'os, la longueur de demy-pied qu'il coupera comme la peau de deſſus, la leuant iuſqu'au premier ioint du pied, & le decernant, il l'enleuera, puis fendra le nerf & la peau enuiron trois doigts pour y paſſer la main, & apres le preſentera au grand Veneur, ou en ſon abſence au Commandant qui le donnera au Roy; c'eſt au Gentil-homme de la Venerie qui a relayé le dernier, à aller chercher vne charrette pour amener le Cerf, au quartier de la Venerie, afin d'en faire curée aux chiens, & s'il y a vn valet de limier, ce doit eſtre luy qui garde le Cerf, iuſques à ce que la charrette ſoit venuë, & demeurera auſſi auec le meſme Gentil-homme à la conduite iuſques au quartier, & s'il ne ſe rencontre vn valet de limier à la mort, ce doit eſtre au penultiéme des Gentils-hommes de la Ve-

nerie qui aura relayé à garder le Cerf(l'ordre estant ainsi étably de tout temps) car les valets de chiens doiuent remener les chiens qui se seront trouuez à la mort (au moins vne partie) & les autres doiuent aller par le païs d'où la chasse est venuë, sonnant la retraite de temps en temps, afin que s'il est demeuré des chiens, de les prendre & ramener au quartier; car sans ces diligences, il demeureroit tres-souuent des chiens couchez de lassitude, dans le bois à la mercy des loups, ioint qu'il y en peut auoir qui auroient chassé le change, qu'ils doiuent rompre & ramener comme les autres; & que les autres qui emmenent les chiens qui ont pris le Cerf, si tost qu'ils seront arriuez au quartier de la Venerie, mis les chiens dans le chenil, & beu vn doigt, ils preparent ce qu'il faut pour faire la curée, comme quelques cuuiers ou vases pour mettre la moüée du sein de pourceau & du lait, si c'en est la saison.

CHAPITRE LIX.

Des lieux où l'on peut requester vn Cerf, lors que l'on l'a failly, & comme on le doit faire.

IE vous ay fait voir comme il falloit connoistre vn Cerf par le pied, le corsage & la teste, le détourner, le chasser, & le prendre; neantmoins ie n'ay pas assez fait, puisque la prise en peut estre incertaine, à cause de beaucoup d'obstacles qui arriuent assez souuent lors que l'on chasse, comme d'vne grande nuée qui peut tomber à l'improuiste qui élauera les voyes du Cerf que vous courez, & qui les refroidira, aussi bien que vos chiens de le chasser, & qu'vn relais peut estre donné mal à propos, ou bien qu'vn Cerf s'opiniastrera à battre l'eau, ou qu'il se sera accompagné d'autres aussi Cerfs que luy, desquels il vous aura donné le change, & qu'apres il se sera fort-longé pour auoir le temps

de ruser dans les chemins, ou autres lieux; toutes ces choses font qu'vn Cerf ménage sa force, puisque cela vous met dans de grands & longs defauts, ce qui fait que bien que vous ayez retrouué ses voyes, & que mesmes vous l'ayez parchassé, rapproché, & relancé, la nuit vient aussitost qui vous oblige à le briser pour le requester le lendemain; & pour y reüssir, il faut que vous l'ayez chassé tard, & que vous soyez asseuré que c'est la voye de vostre Cerf lors que vous le brisez, & que vous iugiez si c'est dans vn pais où l'on le puisse, comme en des buissons, ou que si c'est dans vn grand pays, il faut qu'il y ait peu de Cerfs; car dans les grands pays (qui sont tres-peuplez de Cerfs, & de toute qualité & d'aage) c'est ce qui ne se peut faire que par vn tres grand bon-heur, puisque pour y reüssir, il faut que le Cerf que vous courez, ait vn pied extraordinaire aux autres, comme d'estre vn grand pied long, ou vn fort gros pied rond, ou que ce soit vn si vieux Cerf dont le pied en soit retressi, & extraordinairement petit, ou qu il ait vn pied bot, ne donnant que du bout de la pince en terre, ou vne grande connoissance que vous ayez bien remarquée, pour sçauoir à quel pied elle est, & si elle est de dehors en dedans, ou de dedans en dehors, du pied de deuant ou de derriere, encores cette derniere connoissance peut manquer, à cause qu'elle se peut rompre en courant, particulierement si c'est dans vn pays rude & pierreux, ou que ce soit vn corsage extraordinairement grand, ou tres-petit, & le pelage aussi extraordinaire, qui peut estre fort noir ou moucheté comme vn fan, & que la teste en fust tres-haute, fort ouuerte, & extraordinairement cheuillée, comme de porter vingt, vingt-deux, & vingt-quatre; ou que ce fust vne de ces testes bijares dont i'ay parlé: en ce cas l'on peut requester vn Cerf dans ces grands pays; mais si c'est vn pied, vn pelage, & vne teste ordinaire, il est tres-mal-aisé; si ce n'estoit vn Cerf qui eust tenu les abois deuant vos chiens plusieurs fois, que vous eussiez laissé à vne ou deux heures de nuit, qui n'auroit pas pû s'éloigner du lieu où vous l'au-

riez brisé, à cause de son extréme lassitude ; car s'il n'y a quelques vnes de ces choses cy-dessus, vous ne pouuez requester vn Cerf dans vn pays de grand change par la science, & rarement par bon-heur ; mais dans les pays où il y a peu de Cerfs, comme i'ay dit, vous le pouuez, apres auoir chassé ou parchassé vn Cerf le plus tard que vous aurez pû, & que vous en aurez bien consideré la forme du pied & les connoissances, pour iuger si c'est vostre Cerf, auparauant que de le briser ; c'est vn auantage de le pouuoir faire sur la terre, & quand on n'est pas contraint de laisser vn Cerf battant l'eau, particulierement dans des ruisseaux: car si c'est dans vn étang, apres en auoir pris les deuans, vous estes asseuré qu'il y est ; & croyez qu'il en sortira peu de temps apres que vous l'aurez quitté, pourueu qu'il n'entende plus de bruit pour n'aller pas loin de là demeurer, s'il est mal mené : sinon il retournera dans le pays d'où vous l'aurez amené, s'il s'est dépaysé ; car dans les grosses riuieres, il ne peut demeurer : vous n'auez donc que les ruisseaux à craindre ; car où il y en a plusieurs, vn Cerf peut sortir de l'vn & rentrer dans l'autre ; & s'il y a des demeures entre ces ruisseaux, il s'y pourra mettre sur le ventre ; c'est ce qui se rencontre rarement en France ; mais frequemment en Piémont, où ie n'ay pas laissé d'en requester plusieurs par les ordres de deffuncte S. A. R. VICTOR AMEDE'E, & de Monseigneur le PRINCE THOMAS son frere, qui y contribuoient beaucoup de leurs soins, dont la bonne pratique & leur humeur genereuse ont tousiours fait reüssir ce qu'ils ont entrepris, tellement que pour requester vn Cerf dans ce pays où sont tant de ruisseaux qu'ils appellent Biallieres ; il y faut peiner du corps & de l'esprit, & ne se lasser de longer ou monter ces eaues des deux costez, iusques à ce que vous ayez connoissance que vostre Cerf en soit sorty, & s'il rentre dans vn autre bras, ou dans vne de ces Biaillieres, vous en ferez de mesme : & si les voyes de vostre Cerf alloient de trop hautes erres, & que vos limiers ne les pussent emporter & suiure, il faut, apres

auoir pris les deuants, trauerser & fouler les enceintes qui s'y rencontreront, pour en renouueller des voyes du Cerf, & le relancer; Mais si vous n'en auez aucune connoissance, il faudra aller prendre les grands deuants à l'œil & auec les limiers, par où vostre Cerf est venu le iour d'auparauant: ou pour abreger, il y faut auoir enuoyé, dés le matin, vn valet de limier & vn Veneur à cheual, qui ayent eu connoissance de vostre Cerf, pour luy aider à prendre les deuants à l'œil, & que s'ils en ont connoissance, celuy qui est à cheual, vienne auertir ceux qui requestent dans le pays où l'on a brisé le Cerf le iour precedent. I'ay voulu donner ce peu d'instruction pour le Piedmont, afin de s'en seruir aussi bien qu'en France, si on en auoit besoin. Et pour sçauoir le pays où l'on est, pour y requester vn Cerf quand on l'a brisé, l'on doit demander au premier paisan que l'on trouue, quel pays & quel bois sont ceux où l'on est, & quel village en est plus prés, afin de s'y faire mener pour y faire la retraite. Et aussi-tost que vous y serez arriuez auec vos chiens, vostre premier soin sera de les loger, & leur donner bonne & ample paille blanche, leur visiter les jambes & les pieds, pour connoistre s'ils y ont quelques épines, les tirer, & s'ils sont aggrauez, ou échauffez, afin de leur faire vn restraintif dés le soir, & leur donner aussi du laict venant du py de la Vache, s'il y en a dans le village, sinon leur faire du potage en façon de moüée auec sein doux, & aussitost que vous serez à vostre logement, vous enuoyerez au Roy, luy donner auis de ce que vous auez fait, & en mesme temps au quartier de la Venerie, pour faire venir chiens, limiers & cheuaux, toute la nuict, afin qu'ils puissent arriuer au poinct du iour, où vous estes logé, & mander qu'il demeure vn relais de chiens à l'entrée du pays d'où vous aurez emmené vostre Cerf, & vn valet de limier, pour en prendre les deuants: & s'il trouue le Cerf reuenu, qu'il enuoye aussi-tost vn homme à cheual, pour vous auertir, afin que vous alliez le trouuer & y meniez vos chiens, pour suiure le Cerf & l'y reclamer. Ie dis toutes ces choses, si c'est

vn Cerf depayſé ; ce qui arriue le plus ſouuent quand l'on requeſte des Cerfs, à cauſe qu'ils ne ſont pas relayés : ainſi ils ne ſont pas chaſſez des chiẽs, ny pouſſez ſi viſte, ce qui les fait durer plus long-temps & iuſques à la nuict ; Mais ſi c'eſt dans les pays où vous auez donné vn Cerf aux chiens que vous ayez briſé, vous vous deuez retirer au lieu où eſt logée la Venerie, où tout le reſte de l'equipage ſe retire auſſi, & là vous aduiſerez enſemble des lieux & cantons où vous deuez aller prendre les grands deuants, qui doiuent eſtre pris par vne partie de vos valets de limiers, & par les autres, dans les plus proches chemins & routes du lieu où vous aurez briſé voſtre Cerf, & ordonner qu'il y en aura vn qui ira prendre les voyes, qui ſera accompagné d'vn Picqueur qui ait eu connoiſſance du Cerf que vous auez couru, & que les autres ſe ſeparent & aillent auec les autres valets de limiers : C'eſt là l'ordre que l'on peut donner dans vn grand pays : Et pour le Cerf qui s'eſt dépayſé, il faut auſſi-toſt que les hommes, les limiers, les chiens courans, & les cheuaux ſeront arriuez au lieu où vous ſerez logez, donner l'ordre que l'on les faſſe repaiſtre, & apres qu'ils vous viennent trouuer ſur le pays, & au lieu où vous aurez briſé le ſoir voſtre Cerf, & leur donner vn guide pour cela, afin qu'ayans renouuellé des voyes de voſtre Cerf, vous les puiſſiez auoir, pour ſuiure les chiens que vous voudrez donner, lors que vous l'aurez relancé ; & pour les autres ils ſeront ſeparez & enuoyez en relais du coſté que vous verrez que le Cerf aura la teſte tournée, & qu'ils ayent le ſoin de porter à boire & à manger pour ceux qui requeſtent le Cerf : & apres ces ordres, & que vous aurez déjeuné, vous enuoyerez vn de vos valets de limier auec vn des Picqueurs, connoiſſant voſtre Cerf qui aura fait chaſſer les chiens le iour auparauant, afin qu'il prenne les deuans derriere vos briſées, à quelque diſtance de là, & par le lieu où ſera venu voſtre Cerf le iour precedent, & que deux autres aillent deuant vos briſées vn plus prés, & l'autre plus loin, prendre de grands deuans, pour connoiſtre ſi voſtre Cerf s'en ſera

ſera allé tout d'vn temps dés le ſoir, & qu'il y ait vn Picqueur ou deux, ſi vous en auez, auec eux, la trompe au coſté, puiſqu'il faut que tous ſoient ainſi, lors que l'on requeſte vn Cerf, & que ces Picqueurs ayent auſſi eu connoiſſance du Cerf de la Meute, afin que ſi les valets de limiers qui ſont auec eux, en rencontrent, ils puiſſent iuger enſemble ſi c'eſt voſtre Cerf, & que ce l'eſtant, ils ſonnent deux mots longs pour vous auertir & vous obliger d'aller à eux: & quant à vous, vous irez auec vn ou deux des limiers qui voudront des voyes qui iront de hautes erres aux briſées & rembuchement que vous aurez fait de voſtre Cerf, le ſoir auparauant, pour prendre les voyes de voſtre Cerf que vous ſuiurez iuſques à ce que vous les ayez renouuellées, ou que quelques-vns de vos Picqueurs ſonnent pour vous faire aller à eux. Ayant trouué paſſé voſtre Cerf, & y eſtans arriuez, vous prendrez la voye auec vn de vos limiers, en cas qu'ils n'euſſent pas renouuellé de voyes; car ſi cela eſtoit, & que voſtre Cerf fuſt à couuert dans des forts, il faudroit le briſer au premier chemin, & en prendre les deuans, ſinon vous prendrez la voye, comme i'ay dit, auec vn de vos limiers, & les autres vous les enuoyerez à droit & à gauche prendre les grands deuans, afin d'abreger, apres pourtant en auoir reueu & iuge ſi c'eſt voſtre Cerf, & ſi ce l'eſt, vous enuoyerez vn homme à cheual faire venir vos chiens & vos cheuaux au lieu que vous leur auez deſtiné le matin deuant que partir, & quand vous verrez que voſtre limier aura renouuellé de voye (ce que vous iugerez quand il aura plus d'ardeur, & qu'il ſera plus gay) alors ſi voſtre Cerf entre dans vn fort, & de belle demeure, il l'y faut briſer, le rembucher, & en prendre les deuans; & s'il demeure, vous vous éloignerez de deux ou trois cens pas du rembuchement pour ſonner deux mots, pour faire venir vos hommes, chiens, & cheuaux; & en les attendant, vous conſidererez les connoiſſances du Cerf que vous aurez rembuché, pour plus aſſeurément iuger ſi c'eſt voſtre Cerf, de peur d'auoir changé de voyes ce iour-là, en ſuiuant auec vos limiers,

comme il eſt poſſible, particulierement ſi voſtre Cerf auoit donné la nuit auec vn autre, où il auroit fait vne partie de ſa nuit, & le quittant, il ſeroit demeuré en ſa place ſur le ventre, & que l'autre Cerf euſt percé pour aller demeurer à vne enceinte ou deux au delà; en ce cas il faudroit, pour s'en aſſeurer, obſeruer les allures ballançantes du Cerf qui aura eſté couru: car de l'autre, elles irōt droit fermes, & reſoluës, & quant aux fumées, vous les verrez, deffaites de couleur & de forme au Cerf qui aura eſté couru, & ſeront auſſi rouges, ſeiches, & bruſlées, ioint que le Cerf qui eſt mal-mené, appuye plus du talon, de la iambe, & des os, ce qui luy fait paroiſtre la iambe plus large, les os s'écartans dauantage, à cauſe de ſa laſſitude qui luy fait manquer de force: Et apres que vous aurez bien conſideré ces connoiſſances, vos chiens eſtans venus, & deux relais enuoyez, l'vn entre le lieu où vous redonnerez le Cerf aux chiens, & le pays d'où vous l'auez emmené le iour precedent; & l'autre, dans le fonds du pays où vous ſerez, & le Roy eſtant venu, ou qu'il vous ait mandé qu'il ne viendra pas, & apres auoir donné le temps à vos relais d'aller à leurs poſtes, vous frapperez à vos briſées pour relancer voſtre Cerf & le redonner aux chiens. C'eſt le terme dont vous deuez vſer quand vous requeſtez vn Cerf; car il n'y a que lors que vous commencez à le courre qui ſe peut dire lancer, & apres l'auoir redonné aux chiens, vous le chaſſerez de la meſme maniere qu'au chapitre precedent: Et quand il ſera pris, vous en ſonnerez la mort & la retraite de meſme, apres auoir fait fouler vos chiens, & auoir ouuert la nappe au col du Cerf pour en donner à ceux qui ſeront à la mort, particulierement aux ieunes chiens, afin que toutes les fois qu'vn Cerf qu'ils chaſſeront, ſe dépayſera (encore qu'ils ne ſoient pas ſecourus des relais) ils le maintiennent.

CHAPITRE LX.

Des preparatifs pour faire la curée aux chiens.

LE Gentil-homme de la Venerie qui aura esté chercher vne charrette, & le valet de limier qui aura garde le Cerf, le doiuent faire charger, & tous les deux le doiuent accompagner, puisque ce sont eux qui en doiuent répondre, iusques à ce qu'il soit conduit au quartier de la Venerie, & déchargé dans le chenil, en la garde des valets de chiens; & quant au lieu destiné pour y faire la curée, ce doit estre vne belle & grande place herbuë, afin que la venaison ne se gaste pas dans la poudre; & si tost que le Cerf est entre leurs mains, ils doiuent prendre leurs couteaux pour oster la nape du Cerf, & le preparer pour en faire la curée à leurs chiens qui sont dans le chenil, où il doit auoir deux valets de chiens aupres d'eux pour les empescher de crier & se battre, à cause du vent qu'ils auront du Cerf. Les valets de chiens le mettront sur le dos, soûtenu de son bois; & si c'est dans le temps de la Cerfuaison, il faut qu'ils ayent fait prouision d'vn crochet de bois pour y mettre & accrocher les menus droits qui appartiennent au Roy, & commencer par la coupe des bouts de la teste qui en sont mols, & iusques au dur: car le reste doit seruir à faire de l'eau, & mettre ces bouts de teste dans vne seruiette blanche; puis ils leueront les dintiers, le bout du musle, & les aureilles qu'ils mettront au crochet par vne fente qu'ils auront faite à la peau: cela estant, ils commenceront à luy oster la nappe, la fendant sous la gorge, & iusques où ont esté les dintiers. Apres ils prendront le pied droit dont ils couperont la peau alentour de la iambe, & la fendront iusques au noyau de la poitrine, & les autres valets de chiens, ou pour le moins deux, en peuuent faire demesme à ceux de derriere,

cependant que deux tiennent les deux autres pieds, & pour l'ouuerture de la peau des iambes de derriere, elle doit aller le long du dedans des cuisses iusques aux dintiers, & apres ils depoüilleront les iambes, & en suite le corps. Ce qu'estant fait, on luy doit laisser la nappe sous le corps pour leuer la langue, & le reste des menus droits, coupans les quatre nœuds qui sont au deffaut des épaules & des cuisses qu'ils mettront pareillement au crochet. L'on doit fendre le Cerf tout le long du ventre, & en oster la panse, sans le rompre ny couper, afin de ne pas gaster la venaison de ce qui sortiroit de ce sac, que l'on doit donner aux petits ou grands valets de chiens ordinaires, & en leur absence, à ceux qui sont en quartier, pour l'aller vuider & lauer où est la franc boyau, qui est encores des menus droicts, qui se doit mettre au crochet, & pour le membre du Cerf, il doit estre leué, dont les valets de chiens doiuent auoir soin de se lauer, nettoyer & le mettre tremper vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & apres l'en tirer, pour le faire secher au four, ou au Soleil, selon la saison; pour quand il sera sec, le remettre au maistre valet de chiens, qui le doit donner au Lieutenant, ou au grand Veneur, s'il le veut, dont la vertu est de guarir le flux de sang. Comme l'os que l'on doit tirer du cœur du Cerf, que l'on appelle vulgairement, Croix de Cerf, qui doit estre seulement nettoyé de sa chair & seiché. Il faut donner le cœur, vne partie du foye & de la ratte aux valets de limiers, pour le droict de leurs limiers, qui leur doiuent faire manger par petits morceaux, apres les auoir mis deuant la teste du Cerf, que l'on aura leué du Massacre, où ils les tiendront quelque temps, les vns deuant les autres pour les animer. Alors on leuera les épaules, dont la droicte appartient à celuy qui a laissé courre le Cerf: & l'autre aux Gentils-hommes de la Venerie. Les petits filets doiuent estre encore au Roy, & le cimier au grand Veneur. Les grands filets aux Lieutenãt & sous-Lieutenant de la Venerie. Les foccilets & les nõbres, aux valets de limiers, & le col aux valets de chiens. Et quant au bois du Cerf, il doit estre

porté au Roy. On doit auoir conserué le sang dans vn sceau ou chauderon, aussi-tost que l'on a ouuert le Cerf. Il faut aussi auoir fait prouision de deux ou trois sceaux de laict venant du py de la vache, ou aumoins qu'il ne soit pas écrémé, ny aigre; ce qui feroit mal aux chiens. Les valets de chiens ayant apporté le sac & les boyaux, bien lauez & nettoyez, ils les couperont par petits morceaux, auec le reste de la ratte & du foye, & force pain aussi, par petits morceaux, & méleront le tout dans le sang & le laict, qui sera dans vn grand banquet, ou deux (s'il ne suffit d'vn) broüillant le tout auec les mains, & le laisseront vn peu de temps, pour faire imbiber le pain: & apres, vous mettrez sur la nape du Cerf (qui est la peau) que vous aurez étenduë sur le drap de curée, qui doit estre de toille forte, assez grand & carré: & peu de temps apres que vous aurez mis la moüée sur la nappe, vn des valets de chiens la doit oster: & les autres doiuent prendre le drap de curée par les coings, pour remuer & méler la moüée, iusques à ce que le pain soit imbu du sang & du laict: & dans l'Hyuer que l'on ne trouue pas du laict facilement, l'on doit prendre huict ou dix liures de sein doux, selon la quantité de chiens que l'on a, pour faire la moüée grosse ou petite, lequel l'on fait fondre & meler auec de l'eau & boüillir dans vne chaudiere, que l'on met tout chaud dans vn grand bacquet, où est le pain en petits morceaux, & le dedans du Cerf, que l'on remuë auec des bastons. Le Maistre-valet de chiens doit auoir fait couper force houssines par ses compagnons, qui soient de bois de bouleau, ou de coudre, & non de bois puant & de souynette, qui donne le flux de sang. Cette preparation estant faite, il doit aller dire au Lieutenant de la Venerie, ou à celuy qui commandera dans le quartier, que la curée est preste: & apres, il doit reuenir donner le reste de ses ordres, comme de faire mettre le coffre du Cerf dans vne belle place herbuë, à cinquante pas de la moüée, & le forthu à mesme distance (si c'en est la saison) qui est le temps de la Cerfuaison. Ce forthu, sont les petits boyaux du Cerf, que l'on

doit mettre au bout d'vne fourche de bois, dont on aura émoussé les bouts, de peur qu'elle ne picque les chiens, & donner ordre aux valets de chiens de se tenir partie dans le chenil, & l'autre dehors, aux aisles, pour conduire & faire aller les chiens à la moüée, & que ceux qui seront dans le chenil, se tiennent à la porte, pour l'ouurir tout d'vn temps, & la tenir ouuerte, afin que les chiens ne s'y heurtent pas de la hanche en passant, où ils se pourroient étreusler, & que l'on couple & tienne les chiens qui sont trop gras, pour ne les decoupler qu'apres que les autres auront esté quelque temps à la moüée.

CHAPITRE LXI.

Des ceremonies que l'on doit obseruer en faisant la curée.

LE Lieutenant de la Venerie, ou celuy qui commandera en son absence, ayant receu l'aduis du Maistre-valet de chiens que la curée est preste, il doit aller chez le grand Veneur, sa trompe au costé, luy donner le mesme aduis, & le grand Veneur aussi en mesme estat, doit aller en aduertir le Roy, suiuy du Lieutenant & des Officiers de la Venerie, estant bien de faire les choses auec le plus de pompe que l'on peut, puis que c'est pour honorer le plus grand Roy de la Chrestienté, & que vous rendez aussi ce que vous deuez au grand Veneur, qui arriuant aupres du Roy, luy doit demander s'il luy plaist de venir voir faire la curée à ses chiens: & y venant, le grand Veneur le doit suiure auec tous les Officiers de la Venerie: & sa Majesté arriuant proche du chenil, le grand Veneur, auec sa suite, doit s'auancer, pour sçauoir du Maistre-valet de chiens si la curée est en estat, par lequel il se fera donner deux houssines, l'vne qu'il presentera au Roy, & l'autre pour luy. Et

s'il y a des Princes & des Ducs, le Lieutenant de la Venerie en doit prendre de la main du Maistre-valet de chiens, pour leur en donner : & apres ledit Maistre-valet de chiens en doit distribuer aux Officiers de la Venerie, & à ceux qui sont à la suite du Roy. Il s'obserue vn ordre de tout temps que tous ceux qui assistent à la curée, doiuent oster leurs gants, à moins que d'estre confisquez aux valets de chiens. Celuy qui a laissé courre le Cerf, dont on fait la curée, prend la teste deuant luy, auec ses deux mains, l'appuyant le bas à terre, & la tient droicte derriere la moüée, pour la faire voir aux chiens, lors qu'ils viennent. Le Roy se met derriere celuy qui tient la teste, & sonne pour chiens, si bon luy semble, le premier : apres le grand Veneur, le Lieutenant, les Officiers de la Venerie & assistans ; au mesme temps, les valets de chiens doiuent ouurir la porte du chenil des deux costez & les chiens estans à la moüée, on leur doit parler comme en les faisant chasser, & flatter les ieunes chiens auec la main, leur donnant par les flancs, en les nommant, & continuer ainsi à sonner & parler, iusques à ce qu'ils ayent mangé la moüée ; alors l'on doit mettre les chiens gras en liberté : le Roy, s'il luy plaist, le grand Veneur & Officiers, voyans la mouee presque mangee, iront au plus viste où est le coffre, y sonner encore pour chiens, & tousiours du gros ton : & ceux qui sont demeurez auec les chiens à la moüée, diront aux chiens ; *Tirez, chiens, tirez*, & y estans, continuëront à parler de la mesme sorte qu'à la moüée, iusques à ce qu'ils ayent mangé toute la venaison. Il faut que les valets de chiens ayent le soin de leur oster les os qui ne seruent plus qu'à leur gaster les dents & à les faire entrebattre. Alors on doit aller (comme on a fait au coffre) où est le forthu, que doit tenir vn valet de chiens en le montrant aux chiens quelque temps auparauant que de leur donner, & crier *Tayoo*, & le Roy, le grand Veneur & tous les Officiers, doiuent sonner du gresle, & forthuer les chiens aussi de la bouche ; ce qui se fait pour diuersifier les tons, les occasions, & les temps qui se presentent dans la

chasse, afin d'établir la vraye creance que doiuent auoir les chiens. En suite, le valet de chiens leur abandonne le forthu : & apres l'on doit sonner la retraitte, en se retirant vers le chenil, pour obliger les chiens à y aller, où le Maistre-valet de chiens doit estre à la porte, pour les voir entrer & en sçauoir le compte, afin que s'il ne s'y trouuoit pas, il enuoye aussi-tost des valets de chiens auec leur trompe, sonner la retraite dans les lieux où aura passé la chasse,& en aille faire la relation au Lieutenant, & le Lieutenant au grand Veneur, afin qu'il en puisse rendre compte au Roy, lors qu'il luy demandera.

Fin de la premiere Partie.



* *

LA

VENERIE

ROYALE.

**



A SON ALTESSE ROYALE DE SAVOYE.



ONSEIGNEVR,

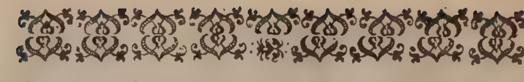
Les signalez bien-faits que i'ay receu de vostre Royale Maison, en dix-huict ans de mes seruices, ne se pouuans effacer de mon esprit, non plus que mes recognoissances à vous continuer mes deuoirs, & correspondre au vertueux diuertissement de Vostre ALTESSE ROYALE. *Le present subjet en est un moyen trop specieux, pour ne le vous pas offrir, puisque ie ne vous presente rien que ie ne vous doiue. Receuez donc,* MONSEIGNEVR, *ce-*

Second Traicté de Chasse, qui contient la maniere de l'exercer en Piedmont, que i'ay si long-temps & si souuent prattiquée, par les ordres & en la presence de Vostre Auguste Predecesseur ; Et ie m'asseure qu'en voyant cette VENERIE ROYALE, *elle vous agreera autant que feu S. A. R. en aymoit le plaisir; comme le digne Successeur de ses vertus, que vous imiterez auec gloire, en vous formant à ces genereux exercices, qui sont les veritables & les plus dignes emplois d'vne personne de Vostre Illustre Naissance, & vn veritable essay des trauaux de la guerre. Au reste, si vous en daignez prattiquer les enseignemens, vous en augmenterez d'autant plus mon bon-heur, & les obligations que i'ay de me dire à iuste titre,*

MONSEIGNEVR,

De Vostre Altesse Royale,

Le tres-humble, tres-obeyssant
& tres-obligé seruiteur,
DE SALNOVE.



SECONDE PARTIE DE L'A VENERIE ROYALE

CHAPITRE PREMIER.

Pour chasser le Cerf, en Piedmont.

ENcore que i'aye donné dans la premiere Partie de cét œuure les connoissances des Cerfs, & tout ce qui s'y peut faire pour en bien prattiquer la chasse en France ; Neantmoins me trouuant obligé & d'inclination que cét ouurage serue aussi en Sauoye & en Piedmont, i'en ay fait quelques Chapitres, afin d'en donner vne plus parfaite intelligence à son Altesse Royale de Sauoye, qui a beaucoup d'affection pour cette chasse, qui pourtant ne sera que pour luy faire cônoistre la maniere d'agir, en faisant chasser les chiens, & les lieux où il faut chasser, selon les saisons: car pour les connoissances du pied, du corsage & de la teste, ie ne luy en sçaurois donner d'autres que celles que i'ay exprimées cy-deuant ; puis qu'elles sont de mesme en ces pays qu'en France, & que les termes & la façon de sonner, y doiuent estre égallement obseruës. Mais quant à la façon d'agir, en faisant chasser, elle est d'vne autre maniere, à cause de la difficulté des pays, ie veux dire des lieux où l'on chasse le plus ordinairement le Cerf en France,

France ; où il y a aussi des Prouinces qui sont montagneuses, dont ie ne pretends pas parler ; mais seulement des pays plats & sans eauës, au moins qui puissent incommoder les chiens ny les hommes, & où l'on peut les accompagner par tout, & voir ce qu'ils font, pour les reprimer auec facilité : ce qui ne se peut en Sauoye, à cause que c'est vn pays de grandes & hautes montagnes, pleines de rochers, où il se faut contenter de cottoyer & suiure les chiens, par de bien petits chemins, & de leur parler de temps en temps, & sonner à propos, pour les obliger de chasser, comme lors qu'vn Cerf tourne, de tourner & requester, pour en trouuer le bout de la ruze : ce qu'il faut faire auec iugement, & par la connoissance que l'on doit auoir des chiens par la voix, lors qu'ils chassent, puis que l'on ne les peut voir : & ainsi des autres choses que ie diray plus amplement.

Le pays où l'on peut courre le Cerf en Piedmont, a plus de conformité à celuy de France que la Sauoye, à cause qu'il est plat, & que l'on y peut accompagner les chiens de mesme ; mais il y a des torrens d'eauës qui y passent, qui les rendent differents, où elles sont tres grosses & rapides, particulierement au Printemps, & vne partie de l'Esté : elles viennent des montagnes qui bornent le pays, & sont causées par la neige qui s'y est conseruée tout l'Hyuer (à cause des grands froids qu'il y fait) & sont fonduës par le Soleil, dans le temps que i'ay dit, qui enflent & grossissent ces riuieres & torrens, lesquels vont serpentans dans le plat pays du Piedmont, & se separent en beaucoup d'endroits ; Et de ces torrens sortent plusieurs ruisseaux, qu'ils appellent biaillheres, que ceux du pays conduisent auec grand soin & adresse, pour arroser leurs campagnes & prairies : ce qui les rend tres-fertiles ; mais qui fait vn obstacle aux plaisirs que son Altesse Royale auroit plus parfaits à courre le Cerf ; puis que ces torrens & biaillheres passent, la pluspart, dans les pays où sont les Cerfs, & où il doit chasser : neanmoins ces eauës ne le peuuent pas em-

peſcher de les prendre, pourueu que l'on y apporte les remedes & precautions en ſuite, comme ie les ay pratiquées dix-huict années que i'ay eu l'honneur d'y ſeruir ſon A. R. VICTOR AMEDÉE, ſon pere, ayant fait prendre à ſes chiens deuant luy, vne quantité de Cerfs innombrables, où eſtoit auſſi Monſeigneur le Prince Thomas, ſon frere, qui depuis ce temps-la s'eſt rendu tres-ſçauant dans la chaſſe, & dans toutes les precautions que ie diray: ce qui m'oblige d'auoüer que s'il pouuoit touſiours chaſſer auec ſon Alteſſe Royale, ſon Nepueu, & auſſi long-temps qu'il viura, ce que ie fais preſentement, ſeroit inutile; mais comme il eſt mortel, i'ay iugé qu'il eſtoit à propos que ie r'apellaſſe ma memoire, pour annoncer à ſon Alteſſe Royale les choſes plus eſſentielles que i'ay peu connoiſtre dans ſes Eſtats, en y chaſſant, afin qu'elles puiſſent ſeruir à ſon diuertiſsement, à ſes ſucceſseurs & à moy, en luy témoignant que ie ſuis touſiours dans les reſsentimens de l'honneur & des bien-faits que i'ay receu de cette grande & admirable Princeſse, Madame Royale, ſa Mere, & de ſon Auguſte Maiſon. Et pour y mieux reüſſir, i'en feray quatre chapitres, où ie feray connoiſtre les lieux où l'on doit courre dans les ſaiſons: ce qui eſt le plus important, puis que ſans cette obſeruance il eſt tres difficile de forcer les Cerfs auec les chiens-courans en Piedmont, où ils ont vne differente nature & maniere d'agir à ceux de France, lors qu'ils ſont chaſſez, eſtans preſque touſiours dans l'eau. Mais en France, les Cerfs ne battent l'eau que dans le beſoin de s'y rafraiſchir, ou pour y ménager ſi peu de force qui leur reſte, ie veux dire lors qu'ils s'y arreſtent: car ſi vn Cerf, apres eſtre donné aux chiens, quitte ſon pays pour aller en vn autre, s'il trouue vne riuiere, ou vn eſtang, il paſſe l'vn & l'autre, ſans s'y arreſter. Vous n'auez donc qu'à en prendre les deuants par l'autre coſté, où vous ne manquerez de le trouuer ſorti; & ſi par malice il va à l'eau pour ſe deffaire des chiens, ce ſera dans quelque petit ruiſſeau qui ſe pourra rencontrer dans vn pays de bois, ſortant d'vne

ſource ou d'vn eſtang, où il y aura ſi peu d'eau (au moins en quantité d'endroits) qu'elle n'empeſchera pas les chiens d'y chaſſer, y ayans des branches pendantes, ou des herbes des deux coſtez, que le Cerf touchera, lors qu'il y paſſera & y fera des portées, où les chiens auront du ſentiment: car il ne ſçauroit la battre long temps dans les eſtangs, ny dans les riuieres que nous auons en France, à cauſe qu'il faut qu'ils y nagent touſiours; Mais le pays de Piedmont n'eſt pas de meſme nature, ny les Cerfs de meſme humeur, puis qu'ils vont à l'eau & la battent par inclination: ce qu'ils font connoiſtre dés le matin, lors que l'on eſt aux bois, en les ſuiuant auec le limier, pour les détourner: car ſi toſt qu'ils ont le vent de vous & de voſtre chien, ils ſe iettent dans vn de ces torrens ou biaillieres, pour les longer: & ſi vous vous opiniaſtrez à les ſuiure, ils ſortiront de ceux-là, pour rentrer en d'autres, & long-temps ainſi, ſans vouloir demeurer: Et quant à ceux que vous détournez & laiſſez courre, peu de temps apres qu'ils ſont donnez aux chiens, ils vont s'y remettre, pour les longer, ou monter, & apres l'auoir fait quelque-temps, ils entrent dans des Iſles peuplees de bois & de grands forts, où bien ſouuent les Cerfs font leurs demeures, pour y faire bondir le change: & s'ils ne l'y ont rencontré, ils ſe rejettent de l'autre coſté dans le torrent, pour le battre encore; Mais pour les obliger a quitter le torrent, il faut mettre des hommes à cheual à cinq cens pas l'vn de l'autre, afin qu'ils ſe puiſſent voir & s'aſſiſter à pouſſer le Cerf, & qu'en criant, ils aduertiſſent les Picqueurs, & n'en eſtans pas oüis, il faut qu'vn d'eux les aille chercher, & les faſſe venir auec les chiens: & en ce faiſant, vous obligerez le Cerf à quitter les torrens, pour aller dans ces biaillieres, preſque auſſi grandes que les petites riuieres qui ſont en France, où neantmoins les Cerfs ont pied quaſi par tout, & non pas les chiens, qui ſont obligez d'y nager: ce qui les laſſe & refroidit, à cauſe que ces eauës ſont de neiges & de ſources, & que ſi le Cerf ſort de cette biaillere, ce ſera pour r'entrer dans vne autre: & comme cela

bien fouuent, il vous donne à deuiner, & vous fait perdre beaucoup de temps, cependant il fe fort-longe, & n'eftant pas preffé, il fe maintient dans fa force : ce qui le fera durer tres-long-temps, quand bien vous le maintiendriez : Et pour y obuier, il faut tous les ans, auparauant que de chaffer dans ces pays, où font ces quantitez d'eauës & biaillieres, que des Picqueurs, qui fçauront parfaitement le pays, menent des payfans, qui ayent des ferpes, ou coignées, pour couper des arbres des deux coftez des biaillieres (s'il y en a) finon de les y en faire apporter, pour les ietter aux trauers de la biailliere, tant qu'il y en ait fuffifamment, pour empefcher l'eau de les emporter, & les Cerfs d'y pouuoir paffer, & que ces barricades foient à cinq cens pas l'vne de l'autre, pour obliger vn Cerf, lors qu'il y fera, d'en fortir, afin que les Picqueurs en ayent connoiffance, quand bien il y rentreroit, & qu'ils foient affeurez qu'il va deuant eux, & que le Cerf s'en voyant fuiui & appuyé, il foit obligé de quitter l'eau, pour aller rufer fur la terre, où vous démélerez plus aifement fes rufes, & auec plus de plaifir. Il y a encore d'autres chofes à faire, que ie diray en fuite, felon les occafions qui s'en prefenteront.

CHAPITRE LXIII.

Du pays où on peut courre le Cerf au Printemps, en Piedmont.

CE qui eft le plus important pour forcer le Cerf en Piedmont, c'eft de fçauoir faire élection du lieu où on le doit attaquer dans les faifons, comme de confiderer que dans le Printemps vous ne le deuez, ny ne le pouuez dans le pays plat (qui eft le grand pays) ny auffi dans les buiffons voifins, puis que la plufpart des Cerfs qui y font, viennent du grand pays en cette faifon, & où ils s'en re-

tourneroient aussi-tost que vous les auriez donné aux chiens : & ces buissons, sont Stupigny, les Montagnes de Riuole & de Riualte ; les Isles d'Harpignan, Giuoulet, les Risiers ; & les buissons qui sont entre Ligny & Vulpian, puis que tous ces lieux n'ont autre refuite que le grand pays où passent ces torrens & biaillieres, qui sont en cette saison, si pleins d'eau, qu'il est impossible de les passer ; Mais vous auez la Montagne de Pioussasque, qui en est eloignée de quatre à cinq lieuës : ioinct que les Cerfs qui y sont, n'en viennent pas, venant vne partie des Montagnes qui sont aux pieds des Alpes, & l'autre est née dans cette Montagne, qui est belle & assez commode, ayant le village de Trasne au pied, pour faire le logement de la Venerie, & aussi l'Assemblée : Les Relais y sont iustes, & que l'on peut donner auec facilité voir souuent les chiens, lors qu'ils chassent, & les oüir tousiours. Vous les pouuez aussi secourir de temps en temps, en coupant au deuant d'eux, par des petits chemins, qui descendent dans des gorges, qui y sont, pour reuoir des voyes du Cerf, afin d'estre asseuré de ce qu'ils chassent, & aussi que les Picqueurs peuuent estre, les vns au pied de la Montagne, & les autres sur le haut, où il y a vn chemin où son Altesse Royale peut aller & galoper par tout, en les faisant élaguer tous les ans, d'où il peut ouyr tousiours les chiens chasser ; vous y auez vn torrent que l'on appelle le Sangon qui passe au pied de cette Montagne, & l'allonge d'vn costé, où il faut mettre des gardes à cheual, depuis le grand rocher de Trasne, iusques au Pont de Iauannes, à deux cens pas l'vn de l'autre, pour voir entrer le Cerf dans l'eau & le suiure, au moins de l'œil, pour prendre garde s'il ira dans des Isles qui y sont ; car comme l'eau est fort haute & rapide en cette saison, il ne la peut battre long temps. Il faut mettre aussi vn Relais & vn Picqueur sur le bord de l'eau dans vn pré qui y est, & ne donner ce Relais que lors que le Cerf en sera sorty ; pourtant en cas que le Cerf n'eüst pas percé la riuiere, sans s'y arrester pour quitter la Montagne ; car en ce cas, il le fau-

droit donner, mais reuenant à la Montagne, ce feroit pour maintenir le Cerf, iufques à ce que les chiens de la Meute les ayent ioints, puifqu'ils peuuent eftre demeurez dans les Ifles a battre l'eau & à requefter. Vous mettrez voftre vieille Meute aux quatre chemins, ou à Liueloux, qui font les deux retuites les plus affeurées; neantmoins vous en ferez diftinction, comme aux quatre chemins, lors que l'on laiffera courre fur le penchant de Trafne, ou du cofté du Pont de Iauannes, & quand vous laifferez courre fur le penchant de Piouffafque & de Cumiane, l'on la doit mettre à Liueloux, & les autres Relais qui feront dans la Montagne, au Campet & à l'Efpraize: & lors que vous donnerez vos Relais, vous pouuez faire reprendre des chiens qui chafferont, & les aller faire raffraifchir à des fontaines & des petits ruiffeaux qui font en beaucoup d'endroits dans la Montagne, pour apres les ramener au lieu où ont efté donnez les Relais, pour les redonner quand le Cerf y repaffera; car dans les Montagnes il faut fouuent donner des chiens frais, à caufe qu'ils y peinent beaucoup plus que dans la plaine. Vous mettrez auffi deux autres Relais, l'vn à la Montagne de Riuole, & l'autre à celle de Riualte, en cas que voftre Cerf y vouluft aller, & donnerez l'ordre à ceux qui les meneront, qu'apres y auoir demeuré deux heures, & que la chaffe n'y aille pas, ils s'en reuiennent dans la Montagne de Piouffafque, par le chemin que les Cerfs ont accouftumé d'aller à ces Montagnes, afin que fi celuy de la Meute y alloit, ils le rencontraffent en leur chemin, & vous relayaffent; car l'on peut faillir à laiffer courre aux premieres brifées, ce qui vous obligeroit d'aller à d'autres, ioint que l'on eft ordinairement long-temps à lancer vn Cerf dans cette Montagne, à caufe que l'on ne le peut abreger, y ayant peu de chemins; tellement que comme cela, ces deux Relais ne peuuent manquer de vous fecourir, puis qu'ils reuiendront affez-toft dans la Montagne pour y donner leurs chiens, eftant la faifon ou les Cerfs ont plus de force; & fi vous ne trouuez affez de Cerfs dans cette Montagne

pour vous occuper, iusques à ce que les eauës soient écoulées dans les pays que i'ay nommez, il faut aller en queste aux Montagnes de Pragelas, & du Col Marion, où vous trouuerez des Cerfs qui viendront, apres estre donnez aux chiens en la Montagne de Pioussasque, n'ayant point d'autre refuite, si ce n'est quelques-vns qui pourront aller à des buissons qui sont au de-là de Vigon, où il y a aussi ordinairement des Cerfs.

CHAPITRE LXIV.

Des Buissons du Piedmont où l'on doit courre le Cerf en Esté.

LE mois de Iuillet estant venu (qui est le temps de la Cerfuaison) & que les neiges seront fonduës aux montagnes, & les grandes eauës écoulees dans la plaine, les torrens & les braillieres y seront guayables, ce qui fera que l'on y pourra courre le Cerf, au moins à la pluspart des buissons, afin de laisser le grand pays pour chasser l'Hyuer, pour les considerations que i'ay desia dites: ioint que les plus vieux Cerfs qui y sont l'Hyuer, sont allez aux buissons pour y pousser leurs testes, & y trouuer les viandis meilleurs & en plus grande quantite qui les auront chargez de venaison: ce qui vous en facilitera la prise, & les empeschera aussi de pouuoir venir iusques à ce grand pays qui est pour lors encore plein d'eau, particulierement ceux qui sont alentour de Vulpian, où ie suis d'auis que l'on aille planter le piquet, auec les chiens & l'equipage pour y loger. Au partir de la Montagne de Pioussaque, le pays en est tres-beau, & les eauës y sont en cette saison si basses, qu'elles se trouuent fauorables pour les chiens, plustost que nuisibles, puisqu'ils se rafraischissent dans la grande chaleur de cette saison, & qu'ils y peuuent auoir aussi par tout le sentiment d'vn

Cerf, & que si vous y attaquez vn Cerf de dix cors, il se fera prendre dans le pays où vous mettrez vos Relais, horsmis vn qu'il faut mettre dans les Risiers de Ligny, où le Cerf pourroit venir sur ses fins, n'ayant point d'autre retuite, & si c'est vn ieune Cerf, il pourra quitter le pays, où vous mettrez seulement la vieille Meute, & le plus fort Relais, d'apres, au milieu des Riziers de Ligny, qui sera tenu par vn Picqueur, pour relayer & secourir les chiens qui chasseront: car bien souuent les Picqueurs ne les peuuent accompagner dans ce pays qui est tres-marescageux; ce qui les oblige à aller chercher quelques ponts qui y sont, & des passages: mais quand on court vn Cerf de dix cors, ils y peuuent suiure les chiens: car vn Cerf de cét âge ne passe en aucuns lieux, que le Picqueur n'y puisse passer, ioint qu'il ne s'opiniastre pas à s'y faire battre & tourner; mais seulement ils le percent pour aller en Courtasse, comme font aussi les ieunes Cerfs, où vous deuez mettre vn bon Relais & vn Picqueur, & que ce soient vos chiens les plus sages, puisque c'est l'entrée du grand pays & du grand change, ou au moins vn buisson qui n'en est separé que d'vn chemin, & que le Prince aille passer par les anciens chemins qui vont de Ligny à Turin; & quand vous aurez pris cinq ou six Cerfs à ces buissons, vous pourrez aller à Casenauue, qui est vn pays fort éloigné du grand change & des eauës, & apres aller aux buissons de Riuolle & de Riualte, c'est où leurs Altesses de Sauoye ont vne Maison de plaisir, qui porte le nom de Riuolle, dans laquelle, entre autres beaux logemens, il y a vn Sallon considerable pour sa grandeur, & les belles peintures qui y sont, au bout duquel est vne grande & longue galerie où sont les testes les plus considerables des Cerfs que les Ducs de Sauoye ont pris, y en ayant vne entre les autres, qui est haute, large, & extraordinairement cheuillée, portant vingt-quatre, dont i'en laissay courre le Cerf deuant S. A. R. VICTOR AMEDÉE, & Monseigneur le Prince Thomas son frere. Ce Cerf auoit beaucoup vieilly pour auoir vn pied extraordinairement

nairement petit, & qu'aussi en vieillissant il luy estoit rétressy, ce qui auoit fait passer les Veneurs qui en auoient eu connoissance plusieurs fois, les voyes, sans en considerer les connoissances, les prenant plustost pour estre d'vne Biche que d'vn Cerf, ioint qu'il s'estoit rendu si fin & si malicieux, qu'il estoit tres-mal-aisé (encores que l'on en eust rencontré aller de bon temps) d'en pouuoir venir à bout pour le détourner, & encore pour le laisser courre, mesmes qu'apres l'auoir lancé, il alloit aussi-tost faire partir vn autre Cerf pour se mettre en sa reposee, & le faire courre en sa place: ce qui m'a fait experimenter quelquesfois auparauant que de pouuoir le faire chasser aux chiens. Il fut pris dans le grand païs, deuant son Altesse Royale, & Monseigneur le Prince Thomas; Son Altesse voulut qu'on l'apportast à Thurin pour en faire la curée à ses chiens, deuant Madame Royale, & les Serenissimes Infantes ses sœurs, apres que le pied droit en fut leué & donné à son Altesse Royale, qui voulut que les connoissances en fussent considerées par ses Veneurs, afin de leur faire connoistre que ce n'est pas seulement aux grands pieds de Cerfs où il se faut arrester; mais encores aux connoissances d'vn vieil Cerf, & comme ie les ay dites au traité cy-deuant, & que pour les connoistre, il se faut faire assez long temps instruire par les habiles dans le mestier, & non comme ceux qui croyent qu'apres auoir esté dix ou douze fois au bois auec vn Maistre, ils en sçauent autant & plus que luy, voulans aller aussi-tost apres seuls, où par hazard ils détournent vn Cerf, & le laissent courre, & voyans qu'ils ont si bien reüssi, ils croyent qu'ils peuuent passer par tout pour tres-habiles, quoy qu'ils ne le soient pas: car pour se dire connoisseur, il faut auoir esté long-temps au bois, & auec des personnes qui soient experimentées au mestier, & pratiquer encores plusieurs années en son particulier pour s'établir dans les connoissances, & apprendre les ruzes des Cerfs: car ce qui est ordinaire, reüssit volontiers, comme à voir vn grand pied de Cerf où sont toute les connoissances, il est aisé

d'en iuger pour peu de pratique que l'on ait, comme aussi (quand le Cerf fait sa nuit) de le détourner, & quand il se rembusche sans faire aucune ruse ny faux rembuschemens, & qu'il se va mettre à la reposée dans le premier fort qu'il trouue: Mais lors que les Veneurs peu instruits rencontrent des pieds de Cerf, comme celuy dont ie viens de parler, & qui fasse les mesmes ruses, ils le laissent & l'abandonnent, dans le doute qu'ils ont que ce soit vn Cerf, ioint qu'ils ne peuuent sçauoir où il demeure, n'en pouuans trouuer les dernieres voyes, tellement que telles gens ne font iamais rapport, si ce n'est de ces grands pieds de Cerf, encore faut-il que le liure aux asnes soit ouuert, qui sont les temps qui fait mol & beau reuoir. Ie reprens mon sujet, disant que les buissons de la Montagne de Riualte ont trois refuites qui sont Stupigny, Pioussasque & les Montagnes de Riuole; mais Riuole est la plus asseurée où vous deuez mettre vostre vieille Meute, lors que vous y courrez, & vn Relais dans les Isles d'Arpignan, vn autre à l'entrée du grand pays au canal, & vn autre dans la Montagne de Pioussasque, au grand rocher; que si vostre Cerf y va, vous enuoyerez querir vostre vieille Meute, & le Relais des Isles, qui viendront aux quatre chemins pour vous secourir dans Pioussasque, & quand vous laisserez courre à la Montagne de Riuole, vous mettrez vn Relais à Pierregrosse, qui est le milieu de la Montagne, & la vieille Meute aux Isles d'Arpignan, auec vn Picqueur; il faut mettre aussi des gardes à cheual le long de la Doire, pour prendre garde où ira le Cerf, & s'il fera bondir le change dans des Isles qui y sont remplies de bois, où demeurent souuent des Cerfs: & au delà de la Doire il y a vne biailliere qui va à Arpignan, où vous mettrez encore vn Relais de chiens. Il faut que le Picqueur se tienne au dessus de la biailliere, & en lieu qu'il puisse voir dans les Isles & la riuiere, pour connoistre ce qui en sortira, & s'il voit venir vn Cerf à luy, qu'il le remarque, pour iuger si c'est le Cerf de la Meute par le rapport qui aura esté fait à l'Assemblée deuant luy, & s'il est hassé & moüillé, & quand

il sera entré dans biailliere, il se remettra sur l'eminence, & fera auancer ses chiens du costé d'Arpignan, si le Cerf n'a percé la biailliere aussi-tost qu'il y sera entré; car bien souuent il l'allonge, & n'en sort qu'aupres d'Arpignan, pour se dérober dans les Isles: celuy qui est à ce Relais, doit auant que de faire donner ses chiens, dire à vn de ceux qui tiennent des cheuaux, d'aller auertir les Picqueurs qui sont en defaut dans les Isles, s'ils ne l'ont entendu sonner, afin qu'ils viennent, cependant que luy fera donner ses chiens sur les voyes du Cerf, pour le maintenir iusques à l'entrée du grand pays qui est au canal de ce costé-là; où il y doit auoir vn Relais de chiens sages, & vn Picqueur qui le doit faire donner, apres que les chiens de la Meute seront passez, puisque dans les pays où il y a du change, ils se doiuent donner ainsi: car au premier retour que fera vostre Cerf, les Picqueurs & les chiens de la Meute pourront ioindre la chasse. Vous auez encore la Montagne de Giuoulet, où se trouuent ordinairement dans cette saison de vieux Cerfs, qui sont venus du grand pays pour y faire leurs testes, & qui y retourneront aussi-tost qu'on les aura donnez aux chiens; ce qu'il faut faire auec six chiens seulement, & tenir la Meute dans le bas de la Montagne, & à l'entrée de la plaine au dessus d'Arpignan, pour la donner, lors que le Cerf passera, sans attendre les chiens qui le chasseront, & mettre la vieille Meute au canal, & les autres Relais dans le grand pays, & pour l'empescher de descendre dans les Isles d'Arpignan, il faut qu'il y ait deux ou trois hommes à cheual sur le penchant, entre les Isles & la Montagne qui sonnent & menent du bruit, pour l'obliger d'aller où l'on tiendra les chiens de la Meute.

CHAPITRE LXV.

Des Buissons où l'on doit courre le Cerf durant l'Automne en Piedmont.

IE tiens qu'il y a plusieurs raisons qui vous doiuent obliger d'attendre la saison de l'Automne pour courre le Cerf aux buissons de Stupigny, à cause que c'est vn pays marescageux de soy, & qu'en ce temps les chaleurs de l'Esté precedent, l'auront desseiché, ou qu'au moins les Picqueurs y pourront passer & tenir les chiens, & qu'aussi la recolte sera faite dans cette grande & fertile plaine, qui est entre Thurin & Riuolle, où vous n'auriez pû passer auparauant, sans y faire vn grand degast, & que Dieu n'y eust esté offensé: car c'est là qu'vn Cerf passe aussi-tost qu'il est donné aux chiens, pour aller aux bois de Colin, où l'eau de la Doire sera assez basse pour y passer, comme les biaillieres qui le trauersent, où pour lors vous pourrez tenir vos chiens, ce que vous n'auriez pû faire si vous y auiez chassé au Printemps & dans l'Esté, à cause des grandes eauës; & que le Cerf estant sorty du bois de Colin, il va, sans y manquer, au grand pays, où vous trouuerez aussi les eauës abaissées; mais la derniere & plus forte raison est, que c'est le temps que leurs Altesses Royales vont à vne de leurs maisons que l'on appelle Mille-fleurs, & plustost de Mille-plaisirs, pour luy faire iustice, puisque tous ceux que l'on peut souhaiter dans vne maison de campagne, s'y rencontrent au sortir de la porte, comme les promenoirs, les belles eauës & la chasse, qui sont dans deux grands parcs, l'vn en la face de la Maison, au bout duquel il y a vne grande plaine extrémement vnie, & peuplée de Liévres, Faisants & Perdrix, bornée d'vn costé d'vne petite riuiere, qu'on nomme le Sangon, où il y a force oyseaux de riuiere, que l'on

peut voler auec plaisir, à cause que cette riuiere est remplie de sources qui est ce que les oyseaux de riuiere ayment. Il y a aussi vne futaye sur le bord, où il se nourrit des Herons, qui passent incessamment sur cette plaine, que l'on peut attaquer au passage, auec des oyseaux de proye. Et au bout de cette plaine, du costé de Thurin, ce sont force belles maisons, que l'on appelle Cassines, separées les vnes des autres, de mil ou douze cens pas, qui font de petites plaines, où il y a tousiours du couuert, à cause des vignes qui y sont plantées par rangées, distantes d'enuiron trente pas, & soustenuës par de petits arbres & quelques pieux, qui font des couuerts agreables, où vous pouuez courir tousiours au frais, & où sont force petits ruisseaux, qu'on y fait couler, pour arroser les heritages: c'est où l'on peut chasser & forcer le Lievre auec les chiens-courans, tout l'Esté, & auec beaucoup de plaisir; parce que le sentiment de la voye du Lievre s'y conserue, & que les chiens s'y raffraischissent souuent: Ioinct que ceux qui sont à la chasse, ont vn double plaisir, de la faire à la veuë des Dames de Thurin, qui paroissent aux fenestres de leurs Cassines, où elles vont dans cette belle & agreable saison. Et derriere la maison, & l'autre parc, qui est aussi planté par allées & abbaissé de cinquante a soixante pieds du logement, dont l'assiette est aussi platte que de l'autre; lequel abbaissement se fait tout à coup par la nature, qui s'y est heureusement rencontrée, comme ie vous feray connoistre, apres vous auoir dit qu'auparauant d'entrer dans ce parc, l'on descend à vn grand parterre qui est deuant, par vn escallier double, reuestu de balustres de marbre blanc, dont est aussi reuestu vn grand & large canal, plein d'eau merueilleusement belle, d'où sortent à l'enuy plusieurs sources coulantes dans des canaux, qui ferment ce parterre & ce parc, dont quelques-vns qui le trauersent, sont bordez de grands arbres, qui font des allées & des couuerts à perte de veuë, où l'on se promene auec delices dans des barques qui y sont tres-enjoliuées & toujours au frais. Ce beau parc est acheué de fermer par cette

petite riuiere que i'ay dite ; Et de l'autre costé il y a vn grand pays aussi plat que celuy de deuant la maison ; mais de differente nature, puis qu'il est diuersifié par de petites plaines & de grands buissons, peuplés de bestes fauues & bestes noires : & ce sont ces beaux buissons de Stupigny, dont ie veux parler, d'où l'on peut souuent oüir & voir la chasse dés l'appuy des fenestres de Millefleurs, où le Cerf vient quelquesfois se raffraischir dans les canaux, & mesme s'y faire prendre. C'est aussi le lieu que les Ducs de Sauoye ont de tout temps destiné pour le diuertissement de la chasse, aux Princesses desquelles ils se sont alliez, où chacune a paru dans sa façon d'habits & maniere d'agir ; ce qui a fait connoistre que celles venuës de France, ont l'action & l'agréement au dessus des autres, ayant paru à cheual auec vne vigueur & vne adresse admirable, sur toutes Madame Royale, & Madame la Princesse de Carignan, qui ont bien voulu montrer par leur humeur genereuse, le peu d'estime qu'elles font des chasses où vont les autres Princesses, pour faire choix de celles du Cerf, où elles ont fait voir encore qu'elles surpassoient leur sexe en force, conduite & courage, & ne le cedoient pas mesmes au nostre, en ces nobles qualitez, s'estans trouuées à la mort de quantité de Cerfs, que ie leur ay veu mesmes pousser, lors qu'ils estoient aux abois, estans suiuies de douze ou quinze de leurs Dames, aduantageusement vestuës & montées sur des cheuaux de prix, dont les housses & brillans harnois, richement étoffez, n'estoient pas de moindre valeur ; ce qui augmentoit de beaucoup le plaisir des Chasseurs qui les accompagnoient, & en rendoit la prise certaine : car cette admirable troupe prenoit par tout où elle paroissoit. I'aurois à parler à l'infiny de ces augustes & aymables personnes, n'estoit qu'en reprenant mon sujet, où elles ont vne tres-loüable inclination, ie me sens obligé de satisfaire aux curiositez de leurs Altesses Royales. Ie diray donc, que toutes les fois que vous laisserez courre dans les buissons de Stupigny, il faudra donner seulement six chiens, pour obli-

ger le Cerf à ſortir & debucher du pays, pourueu que ce ſoit vn Cerf de dix cors, ou de dix cors ieunement, qui ne manquera pas auſſi-toſt apres eſtre donné aux chiens, de venir à la plaine, où vous mettrez voſtre Meute à l'entrée, vis-à-vis de la maiſon de Stupigny, ſur vne éminence, qui eſt fort proche du Sangon; d'où vous pouuez voir tous les buiſſons & venir le Cerf à vous. & auſſi-toſt qu'il ſera paſſé, vous ferez donner les chiens de la Meute ſur ſes voyes, ſans attendre ceux qui le chaſſent, que vous ferez reprendre par vn valet de chiens, lors qu'ils viendront. Vous deuez auſſi auoir tiré huict ou dix chiens de voſtre Meute, des moins viſtes, & les enuoyer au chemin qui va de Thurin à Riuolle, à cauſe qu'il y a loin de Stupigny au bois de Colin, où doit eſtre voſtre vieille Meute a l'entrée. & vn relais au débuché de l'autre coſté, tenu par vn Picqueur, pour en cas que voſtre Cerf y fiſt bondir le change, & qu'apres l'auoir fait, il ſe iettaſt à l'eau, la battre & la longer dans la Doire, qui y paſſe, & dans quelques biaillieres, qui ſont difficiles à paſſer pour les Picqueurs, à cauſe qu'ils ont de hauts bords, & peu d'abords; ce qui les peut empeſcher d'accompagner les chiens & connoiſtre ce qu'ils ſont. Il y auroit à craindre que le Cerf ayant battu l'eau, ne ſe derobaſt des chiens pour aller au grand pays, qui eſt la refuite ordinaire des Cerfs: & ſi cela arriuoit, il faudroit que ce Picqueur donnaſt ſon relais auſſi-toſt qu'il ſeroit paſsé, pourueu qu'il n'entendiſt aucuns chiens qui chaſſaſſent les voyes du Cerf, & qu'il euſt conneu que c'eſt le Cerf de la Meute, où auſſi-toſt il enuoira auertir les Picqueurs de ce qu'il a fait, afin qu'ils le ſuiuent auec leurs chiens, cependant qu'il maintiendra le Cerf, & le menera à l'entrée du grand pays, où doiuent eſtre vos ſix chiens, comme les plus ſages & les plus forts, apres voſtre vieille Meute, que vous ne deuez donner, qu'apres qu'il y aura des chiens paſſez ſur les voyes, & qu'il ſoit hors d'vn torrent qui y eſt, le conduiſant de l'œil durant qu'il y ſera: & que celuy qui menera les chiens, l'allongera du coſté du grand pays, où vous deuez

terin le relais : car il ne faut iamais relayer, quand vn Cerf est à l'eau, pourueu que vous ayez des chiens deuant vous, si ce n'estoit qu'il rendist les abois, & que vos chiens ne le pussent plus perdre de veuë ; vous deuez aussi auoir mis vn relais dans le grand pays, particulierement si vous attaquez vn ieune Cerf.

CHAPITRE LXVI.

Du pays où l'on peut courre l'Hyuer, en Piedmont.

I'Ay fait connoistre par la description que i'ay faite au chapitre precedent, comme la Maison de Millefleurs est parfaitement accomplie, & commode pour y chasser, & comme sont les lieux & buissons que i'ay nommez auparauant. Il ne me reste plus qu'à vous faire voir ce que c'est du grand pays, que i'ay esté obligé de vous nommer plusieurs fois, à cause que c'est la retuite de tous les buissons desquels i'ay parlé, & l'origine des bestes fauues, Chevreüils & bestes noires, & encores de toutes sortes de gibiers, y en ayant vne quantité assez grande pour fournir au plaisir & au goust des Ducs de Sauoye. Ce pays est composé d'enuiron quatre à cinq mil arpens de bois taillis, qui se coupent tous les neuf ou dix ans ; qui sont separez en quantité d'endroits par des Fermes, ou Cassines, qui ont leurs heritages alentour, semez & remplis de toutes sortes de grains ; tellement que cette quantité de bois, qui se coupe tous les ans & en plusieurs endroits, à cause que tous ces bois sont à des particuliers, c'est ce qui donne vne grande nourriture par tout le pays aux bestes qui y sont : aussi s'y plaisent-elles si parfaitement, qu'elles multiplient beaucoup plus qu'en France, & le pays ne s'en peut deserter, pour le peu de soin qu'on aye de les conseruer, y en ayant veu prendre de toutes ces sortes de bestes, en dix huict années, vne quantité incroyable:

incroyable : & apres tout ce temps il s'y en voyoit autant qu'auparauant. Mais encore, vne commodité admirable s'y rencontre fort à propos, c'est que le pays est au sortir des portes de Thurin, au moins n'en est-il éloigné que d'vne petite lieuë : Et cette ville est d'autant plus considerable, qu'elle est la demeure ordinaire de leurs Altesses Royalles : & qu'aussi tous ces buissons que i'ay nommez, n'en sont qu'à deux & trois lieuës, excepté la Montagne de Pioussasque, qui en est à quatre : Tellement qu'en quelque lieu que le Duc de Sauoye veüille aller attaquer vn Cerf, il le peut chasser & prendre, & venir, sans s'incommoder, coucher dans son Palais à Thurin. Ce païs est tres-commode pour y picquer & tenir les chiens, lors qu'vn Cerf se fait chasser sur la terre, à cause que le bois qui y est, plie & obeït aux cheuaux ; mais la quantité des eauës rapides qui y passent, par des riuieres & biaillieres, le rend difficile & penible aux hommes & aux chiens, lors que les Cerfs s'y font chasser, & les oblige, aussi bien que les Cerfs, de s'y habituer & accoustumer, pour y pouuoir resister du corps & de l'esprit, puis qu'il faut que l'vn & l'autre trauaille sans discontinuer, pour y maintenir & chasser vn Cerf de pres, & ne luy pas donner le temps de s'éloigner & se fortlonger deuant les chiens : car quand cela arriue, il est tres-mal-aisé de le pouuoir r'aprocher & relancer, à cause des ruses & changemens qu'il fait dans ces biaillieres, sortant de l'vne pour r'entrer dans l'autre : & pour y obuier, apres auoir fait faire les barricades que i'ay dites aux autres chapitres, lors que vous auez donné vn Cerf aux chiens, & qu'il vient à l'eauë, il faut exactement obseruer son entrée, afin de sçauoir, sans y manquer, s'il descend, ou s'il monte pour longer vne riuiere, ou vne biailliere des deux costez, & que les Picqueurs & les chiens soient my-partis, & faire le plus de diligence que vous pourrez, en conseruant seulement le temps qu'il faut à vos chiẽs pour se rabatre des voyes de vôtre Cerf, lors qu'il en sortira : car il leur faut permettre le moins que vous pourrez, d'entrer dans ces torrens & biaillieres d'eauës ra-

pides & froides, venans de neiges fonduës & de sources, qui leur refroidiroient les iambes & les lasseroient, à cause qui leur seroient obligez d'y nager, & qu'ils y feroient aussi moins de diligence : & obseruer aussi de ne les pas prendre si pres du bord, à cause qu'vn Cerf qui en sort, porte de l'eau sur son poil, qui luy coule le long des iambes & des pieds, & tombe dans ces voyes; ce qui les élaue & en oste le sentiment aux chiens, & seulement iusques à ce qu'elle soit toute tombée. Mais si sur le bord de ces torrens & biaillieres, il y a du bois & des forts, où vn Cerf peut faire des portées, touchant aux branches par les endroits du corps & de la teste, qui n'auront pas esté moüillez, où les chiens pourront auoir du sentiment; en ce cas, il faut prendre des deuants, plus pres de la biailliere, à cause qu'il seroit dangereux, si vous vous écartiez dans le fort auec vos chiens, de faire bondir quelque autre Cerf qui y seroit à la reposée, que vos chiens chasseroient, peut-estre long-temps auparauant que vous les peussiez rompre & oster de dessus les voyes; ce qui donneroit le temps à vostre Cerf de se fortlonger & de ruzer : ioinct qu'apres qu'ils auroient assenti de ces bonnes voyes, ils auroient peine à se rabatre & parchasser celles de vostre Cerf, qui iroient de hautes erres, & quand vous arriuerez à ces retranchemens & barricades, il faut qu'vn Picqueur mette pied à terre, pour en reuoir & connoistre s'il en sort, & aussi s'il rentre dans la biailliere au de-là de la barricade, ou s'il la quitte tout à fait, à cause du peu de sentiment que peuuent auoir les chiens, lors qu'vn Cerf sort de l'eau, pour les raisons que i'ay dites; Et s'il y r'entre, il faut qu'vn Picqueur le suiue, si l'eau n'est pas trop haute, sinon qu'il aille sur le bord, pour connoistre aux branches des arbres qui pendront sur le bord de la biailliere, si elles sont moüillées : car si vostre Cerf y a passé, il n'aura pas manqué d'y faire sauter de l'eau, comme sur des pierres (s'il y en a qui excedent) que vous verrez moüillées par endroits; ce qui est plus ordinaire dans les riuieres & torrens, à cause qu'il y en a beaucoup

plus & de tres-grosses : c'est ce qui se doit appeller éclabousſures, & les voyant, vous deuez crier, *il bat l'eau*, & sonner pour chiens, pour auec les Picqueurs, les obliger de venir à vous. Vous continuerez ainsi, iusques à ce que vous le trouuiez sorti, & alors qu'il enfoncera dans le païs, pour chercher le change, & vous le donner, vous obseruerez vos chiens, qui tiendront la teste, pour les connoistre de nom, afin de sçauoir s'ils sont sages assez pour conseruer le sentiment de vostre Cerf, s'il est accompagné, & le maintenir lors qu'il s'en separera ; afin que si vous n'y auiez vne parfaite creance, vous ayez soin de leur crier tres-souuent, *Layla, Layla*, L*ayla, chiens*, pour les obliger à auoir de la crainte & n'aller pas si viste, afin que vos chiens sages qui seront apres eux, puissent deuant passer & que quand vostre Cerf se separera des autres, ils en ayent pris le sentiment & le maintiennent : car c'est vne chose asseurée que les chiens qui commencent à estre sages, ou au moins qui sont obeïssans, ont de la méfiance d'eux aussi-tost que vous vsez de ce terme L*ayla*, & que vous ne sonnez plus. Ce qui se doit faire dans ces occasions, est seulement pour auertir ceux qui suiuent la chasse & les relais ; & cela fait que cette meffiance les oblige à laisser passer les sages deuant eux, à cause qu'ils leur ont veu garder le change d'autres fois : & si vostre Cerf ruse & fait des retours dans le fort, retourner iuste sur les voyes, afin d'obliger vos chiens de vous suiure, pour trouuer le retour & le bout de la ruse, & ne pas faire bondir le change : que si par mal-heur vos chiens l'auoient pris, il les faudroit aussi-tost oster de dessus les voyes, en leur criant *haye*, & briserez haut en ce lieu : & au premier chemin que vous trouuerez, vous y ietterez des brisées, afin qu'apres auoir pris les deuants, si vous ne trouuez vostre Cerf passé, vous puissiez reuenir & connoistre le lieu où vos chiens ont pris le change, pour y requester & y relancer vostre Cerf, puis que vous ne l'auez pas trouué passé, apres auoir fait reprendre les ieunes chiens & ceux qui ne sont pas sages, pour requester auec ceux qui sont sages ; mais il vous faut resou-

uenir de prendre tousiours ces grands deuants, auparauant que de vous arrester à requester dans le fort (pour les consequences que i'ay dites au Traicté pour Cerf) & si vostre Cerf reuient à l'eau, & s'il a encore de la force, vous en vserez comme i'ay dit; mais s'il en manque, il faut que les Picqueurs le poussent, pour acheuer de l'outrer: car les chiens peuuent estre rebutez de battre l'eau: ioinct que le Cerf peut rendre les abois en des lieux où ils ne peuuent pas aller, à cause de la rapidité des eaux, ou bien il y ménageroit le reste de sa force iusques à la nuict.

Fin de la premiere Partie.





LA VENERIE ROYALE.

DE LA CHASSE DV LIEVRE, ET DV CHEVREVIL.

CHAPITRE PREMIER.

Contenant les termes desquels on doit vser en faisant chasser les chiens pour le Lievre, & les remarques que l'on doit faire du terrain & du temps.



NCORE que la taille du Lievre & celle du Cerf, soient les plus esloignées de proportion, des bestes courables (desquelles ie parleray cy-apres) neantmoins ce sont celles où il se rencontre plus de conformité, dans le sentiment qu'en ont les chiens : Ce qu'ils nous font connoistre, lors que nous commençons par les faire chasser le

Lievre quelque temps, pour leur imprimer vne plus parfaite obeyssance, & les laisser prendre force, afin qu'aussitost apres que l'on leur donne vn Cerf, ils le chassent de mesme; C'est aussi ce qui a obligé ceux qui ont introduit les termes, de les rendre semblables, au moins peu differens, sans considerer l'inegalité du pied, ny les connoissances, puisqu'il n'y en a point au Lievre; mais au sentiment & à la maniere qu'ils se font chasser, puisque ce sont les deux animaux qui font le plus de ruses & de retours, & qui se trouuent les plus semblables, selon pourtant la nature des pays differens où ils les font: car le Lievre les fait dans la plaine presque tousiours, ou dans quelques bocquetaux, & cela à cause qu'il y est né & nourry, & le Cerf les fait dans de grands pays de bois, pour les mesmes raisons de la naissance & de la nourriture, & tous deux la pluspart du temps dans les chemins, & tousiours sur leurs voyes, ce que ne font pas ordinairement les autres bestes. Ces raisons m'obligent à parler de la Chasse du Lievre, immediatement apres celle du Cerf, afin de mieux & plus facilement faire connoistre ce que i'en diray, sans interruption des termes: ce que i'obserueray en suite des Chasses dont ie parleray.

La Chasse du Lievre est beaucoup plus facile à comprendre que celle du Cerf, puisque ce n'est à proprement parler, qu'vne pratique & routine à faire chasser seulement, & que celle du Cerf est vne science où il faut estre bon Connoisseur pour estre bon Picqueur. Elle se peut aussi apprendre en bien moins de temps, pourueu que ce soit par des personnes qui ayent esprit & iugement, à cause que c'est la plus delicate pour le sentiment, & la plus suiette aux terrains & aux temps de toutes les Chasses: car lors qu'il fait grand chaud, la poudre vole dans les terres, les herbes sont bruslées, ou au moins, si seiches, que le Lievre y passant, n'y laisse, ny dans l'vn ny dans l'autre, que peu de sentiment; & s'il vient vne pluye dans ces chaleurs, elle fait fumer la terre, ce qui la rend puante, & offusque le sentiment

du Liévre, & ne peut estre bonne qu'apres trois ou quatre heures de là; s'il gele, le sentiment en est aussi moindre, à cause de la terre qui est dure, & empesche que le pied du Liévre n'y peut entrer & s'y imprimer, & aussi que le froid le concentre; que s'il a dégelé, les Liévres pastent & emportent la terre auec leurs pieds qu'ils ont fort pleins de poil,& comme cela, laissent peu de sentiment à la terre. Il y a aussi les vents de bise, galerne, & autan; mais particulierement les deux premiers sont si aigres & essuyans, qu'ils emportent le sentiment des voyes. Toutes ces choses doiuent estre connuës & obseruées de celuy qui fait chasser les chiens pour Liévre, pour quand il s'en apperçoit, ne pas aller ce iour-là à la chasse, puisqu'il n'y peut donner aucun plaisir à ses chiens; mais plustost du refroidissement à son Maistre pour la chasse, s'il n'en auoit pas encore la parfaite connoissance, & puisqu'il se peut imaginer que ce sera le mesme toutes les fois qu'il ira, & aussi que la chasse est seulement établie pour le plaisir.

Les termes pour faire chasser le Liévre, sont que lors que vous aurez découplé vos chiens & qu'ils auront passé leur premiere ardeur, vous leur deuez crier, *à moy chiens, tié hault*, & sonner vn ton du gresle, & trois ou quatre du gros ton entrecoupé, pour les obliger à reuenir à vous, & y estans reuenus, vous leur deuez dire, *Bellement mes bellots*, plusieurs fois, & nommer ceux en qui vous auez plus de creance, afin de les obliger à quester,& pour cela vous leur direz *Holo, Holo, Holo loo*, & lors que vous verrez qu'ils rencontreront des voyes de la nuict d'vn Liévre, vous irez à eux, & les nommant, vous leur direz *Velcy allé*, plusieurs fois, pour les obliger à tenir la voye du Liévre, ce que vous reïtererez de temps en temps, & iusques à ce qu'ils l'ayent lancé. Il faut aussi que le iugement de celuy qui les fait chasser, leur ayde, en considerant la saison & le lieu où il est, pour connoistre où peut demeurer vn Liévre, afin d'y aller auec ses chiens: & pour les obliger à le suiure, il leur doit crier, *à moy tié haut*, & en nommer quelques-vns des plus sages

qui peuuent faire suiure les autres, & s'ils ne le font, ceux qui suiuent la chasse, leur doiuent crier *tirez, chiens tirez*, & faire claquer leur foüet : car on en doit estre muny à la chasse du Liévre, ou d'vne grande houssine, encore plus commode, en ce qu'elle ne sert pas seulement à chastier les chiens, mais aussi à battre sur les hayes & les buissons pour faire partir & repartir vn Liévre, lors qu'il y est au giste & relaissé ; & pour obliger mieux vos chiens à vous suiure, vous deuez sonner du gros ton par mots entrecoupez, comme *Ton hon, Ton hon, Ton hon*, & aussi pour les faire tourner, quester, & requester, celuy qui le verra au giste, doit crier *Ho loo te le voy*, & lors que le Liévre est lancé, celuy qui le verra, doit crier *Velle la*, & quand les chiens en auront pris la voye, le Picqueur leur doit crier *s'en va chiens, s'en va*, & sonner pour chiens comme pour Cerf, quelques mots du gresle, pourueu que l'on finisse du gros ton: car l'on ne doit iamais finir du gresle, si on ne void la beste que l'on chasse, & lors que le Picqueur reuoit des voyes du Lievre fuyant; il se peut seruir, s'il veut, du terme que l'on vse pour le Cerf, qui est *Vol ce l'est*, pour faire difference de celuy qu'il auroit dit en faisant parchasser, lors que le Liévre faisoit sa nuict, & alloit d'asseurance, qui est *Vel cy allé*.

CHAPITRE II.

De ce que la nature enseigne aux Liévres.

LA reflexion que i'ay faite plusieurs fois sur la maniere d'agir du Liévre, selon les saisons & les temps, lors qu'il se releue le soir du bois, ou du lieu où il s'est mis au giste le iour pour s'y reposer, & cacher, & comme il fait sa nuict, & de la façon qu'il se retire & rentre au matin, m'a fait connoistre qu'il auoit vne plus parfaite connoissance de la mutation des temps que les Astrologues qui en ont

écrit,

écrit, ce qui doit estre appris par ceux qui le veulent chasser & forcer, puisque, comme i'ay dit au Chapitre precedent, cette chasse est la plus dépendante des temps, de toutes; & pour le sçauoir sans y manquer, il faut que celuy qui fait chasser les chiens pour Lieure, aille le soir auparauant au releué du Lieure, & le matin à la rentrée, d'où il connoistra à point nommé, le temps qu'il fera ce iour-là, afin qu'il en puisse estre asseuré, & du lieu où il pourra trouuer vn Lieure; ie ne dy pas qu'il doiue estre exact à suiure & remarquer où vn Lieure se met au giste, mais seulement qu'il remarque le matin s'il rentrera dans le bois d'où il l'aura veu sortir le soir, ou s'il s'est mis dans quelque hallier, ce qui sera vn signe éuident qu'il ne pleuuera pas ce iour-là; car le Lieure ne se met iamais dans le fort, lors qu'il doit pleuuoir, à cause qu'il seroit moüillé dans son giste, & qu'il y auroit de continuelles alarmes quand l'eau des branches & des feüilles tomberoit dessus, & allentour de luy: il choisira plustost sa demeure sur le penchant d'vn fossé qui sera à l'abry de la pluye & du vent, & où l'eau pourra s'égouter sans venir sur luy, ou aux lieux eminens dans la plaine, comme sur quelque Meurier, ou tas de pierres; & lors qu'il doit faire de grands vents & froids, il rentre au bois pour y estre à couuert; mais quand il demeure au giste dans les guerets ou bleds, c'est vn signe asseuré d'vn beau temps, ce que vous connoissez le matin, les attendant à la rentrée sur le bord du bois, & que vous n'y en voyez venir aucun; ces remarques se doiuent faire selon les saisons, l'âge, & le naturel des Lieures: car les Leuraux & les ieunes Lieures n'ont pas encore toutes ces adresses & habitudes, eux qui demeurent dãs les lieux où ils ont esté nez & nourris iusques à ce qu'ils soient forts; c'est aussi à l'exception des Lieures qui sont ladres, qui font leurs demeures dans des lieux humides & marescageux, comme dans quelques petites Isles, & aux queuës des estangs sur des buttes de ioncs, ou dans les bas des terres aupres des prez, y ayant ordinairement de l'eau dans leur giste. Il y a aussi des temps que les Lieures

ſont en amour, & lors ils ont vn tel déreiglement en leur façon d'agir, que l'on n'y peut faire aucun iugement, à cauſe qu'ils ſont touſiours ſur pied, courans les vns apres les autres iour & nuict; mais ils n'ont pas leurs ſaiſons de chaleur ſi reglées que les autres beſtes: & ce qui nous le fait connoiſtre, c'eſt que nous voyons des Levraux preſque en tout temps; neantmoins ils ont les mois de Decembre & Ianuier pour leur principale & plus aſſeurée chaleur, & que ie croy eſtre reglée pour les vieux Lievres: car ceux qui peuuent eſtre en chaleur dans les autres temps, ſont des Levraux qui naiſſent dans les ſaiſons extraordinaires, & qui viennent en âge & en chaleur dans vn temps déreglé, n'ayans bougé d'enſemble, où ſe rencontrent d'ordinaire maſle & femelle. Les hazes peuuent faire iuſques à trois Levraux, ce qui ſe peut connoiſtre lors que vous en prenez vn qui aura vne eſtoille au front; il n'y a aucune connoiſſance par le pied entre le maſle & la femelle; mais l'on en peut faire des coniectures, lors qu'on en deffait la nuict auec des chiens courans, puiſque le maſle fait beaucoup plus de pays que la femelle qui ne fait que tourner allentour du lieu où elle veut ſe mettre au giſte, & qu'auſſi lors que vous les chaſſez, la femelle tourne plus que le maſle & tient moins de pays, & ne s'eſloigne pas auſſi tant des chiens, & en les voyant, l'on y peut remarquer que le maſle a ordinairement la teſte plus courte & plus carrée, le corſage plus petit, & le poil plus rouge, ce ſont les ſignes qui peuuent faire coniecturer que c'eſt vn maſle.

CHAPITRE III.

Des proprietez du Liévre.

LEs proprietez du Liévre se rencontrent beaucoup plus aux gousts qu'à la santé, neantmoins la ceruelle en est bonne pour attendrir les gensiues aux petits enfans, & leur faire plus promptement percer les dents, en leur en frottant, & le pied de deuant du Liévre est propre pour ceux qui sont sujets à la colique: si c'est le pied droit, il le faut porter au costé droit, & le pied gauche au costé gauche, c'est ce que i'ay veu experimenter à vn Gentil-homme de condition, & cela sans tirer à consequence, ny blesser nostre Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Le poil est aussi propre à étancher le sang; mais pour le goust, on le peut mettre en plusieurs apprests, desquels il n'est bas besoin de parler, mais seulemẽt de deux qui semblent étre les plus commodes aux chasseurs, à cause de la facilité & promptitude à les apprester: Le premier, c'est de se seruir du foye & du sang pour le mesler auec des œufs, & en faire vne omelette, & le second s'en est vn que i'ay inuenté; apres auoir tué vn Liévre vn iour de Caresme-prenant, qui estoit si vieil & si dur, qu'il nous fut impossible de luy separer les aureilles auec les mains, quoy que nous l'eussions repris à plusieurs fois; ie m'auisay pour éprouuer si on le pourroit attendrir de le faire vuider seulement, & aussitost apres l'embrocher sans l'écorcher, faisant rougir deux pesles à feu: & pour ménager le lard, i'en coupay deux tranches, comme pour faire des lardons, & les attachay auec du fil à deux lattes, passant le fil entre la coüenne & le gras, afin qu'il ne se bruslast pas; & quand mon Lievre eust le poil assez sec, i'y mis le feu auec vn tison flamboyant: le poil estant brûlé, ie pris vne des pesles rouges & appuyay mon lard contre icelle, le faisant degouter sur le Lievre, & continuay auec ces pesles, qui rougissoient l'vne apres l'autre, iusques à ce que ie

vy que la peau se separoit du corps, & que ie l'a pû oster facillement auec des pincettes (ce qui se peut faire aussi auec la main) & apres estre détachée & ostée, ie l arrousay encore vne fois auec le lard, & apres auec du fort vinaigre : & le voyant cuit, l'on y fit vne saulse, qui se pent faire douce, ou à la poivrade, selon le goust : ce vieil Lievre & dur qu'il estoit, auparauant d'estre cuit, se trouua plus tendre qu'vn levraut gardé de trois iours, d'où il sortoit du ius en le coupant, comme d'vn gigot de mouton, qui sont les deux choses contraires qui rendent les Liévres rostis mauuais: ioinct la dureté, & qu'ils sont alors fort secs. Et apres y estre tout à fait experimenté, le deffunct Roy Louys XIII. me commanda vn iour des Roys, à Versaille, de luy en faire apprester vn qui venoit d'estre pris, & propre pour en faire l'experience, estant tres-vieil & tres-dur. Il eut aussi la curiosité de vouloir le venir voir rostir à la bouche (ainsi s'appelle la cuisine des Roys de France) sa Majesté le trouua si tendre & si excellent, & ceux qui auoient l'honneur de manger auec elle, qu'il n'y demeura que les os. I'ay voulu mettre cét apprest, pour seruir aux Chasseurs, lors qu'ils auront pris vn Lievre à la campagne, & qu'ils iront pour repaistre dans vn mauuais cabaret, où ils ne trouueront rien : & par cét aduis, ils pourront faire promptement leur disner, & retourner incontinent à la chasse,

CHAPITRE IV.

Des saisons où il faut chasser le Lievre.

CE n'est pas assez de vous auoir fait connoistre les vents & les temps qui sont contraires à la chasse du Lieure, il faut que ie vous donne encore la connoissance de la terre & des saisons propres, & celles qui y sont contraires, comme sont les gelées, à cause que cette chasse se fait presque toûjours dans la plaine, où les chiens se pourroient dessoler & en seroient long-temps boiteux; ce n'est pas que l'on ne puisse chasser dans l'Hyuer, pourueu que l'on fasse choix des lieux propres pour cela, comme dans des plaines, où il y a des brãdes, & dans des fonds de sable, où le Soleil aura paru vn peu de temps, pour amortir la plus grosse gelée, comme en d'autres pays, où il a dégelé, & en suite dãs le Printemps, iusques à ce que les grains soient grands à les pouuoir gaster, & qu'en ce temps les hazes ont leurs levraux tres-petits. Toutes ces considerations vous doiuent retarder de chasser le Lieure, iusques à ce que la recolte soit faite, au moins à ceux qui habitent les plaines, & d'attendre iusques au mois de Septembre propre à dresser les ieunes chiẽs. La terre en est fraische, le Lieure y fait des portées dans les chaumes & regains; ce qui augmente le sentiment aux chiens. Il y a de grands Levraux que vous pouuez prẽdre & forcer en vne heure, quelquefois moins: c'est ce qu'il faut à vos ieunes chiẽs. I'ay dit au Traicté pour Cerf, comme il falloit accoustumer les ieunes chiens dans le chenil, & les apprendre à aller au couple: vous en deuez vser ainsi des chiens pour Lieure, sinon que vous les pouuez faire chasser deux mois plus ieunes, à cause qu'ils ne sont pas obligez à faire de grãdes traittes, comme les chiens pour le Cerf, parce qu'on les peut reprendre, quand on

veut, puis que cette chasse se doit faire dans la plaine, n'estant pas encores en cecy dans le sentiment du sieur du Foüillou, qui veut que l'on commence à faire chasser les ieunes chiens pour Lievre, dans les bois & pays couuerts, & mesme que l'on les y découple; ce que ie n'approuue pas, parce que cette methode ne peut produire que de mauuais effets, a cause qu'ils s'y peut trouuer vn Renard, vne fouine, vn chat & d'autres bestes, selon les pays, & que ces ieunes chiens peuuent chasser long-temps auparauant que vous puissiez voir ce qui est deuant eux : ioinct qu'il est difficile aux Picqueurs de les suiure dans des pays fourrez où se font chasser ces animaux, qui ne font que tourner, où il vous seroit mal-aisé de les oster de dessus les voyes de ces bestes & les y chastier : & aussi que si vous donnez des ieunes chiens dans des pays couuerts, où le sentiment est bien plus grand du Lievre, que dans la plaine, ce que i'ay dit, leur fait prendre vne mauuaise impression d'abord, & fera que toutes les fois qu'vn Lievre viendra à la plaine, ils en mépriseront les voyes, à cause du fort sentiment qu'ils auront eu dans ces pays couuerts; & c'est cela qui leur fait mépriser les voyes, ou au moins, les chasser mollement : ce qui donne le temps à vn Lievre de se fortlonger & ruyer deuant eux, & fait que les voyes s'amoindrissent tousiours dans les sentiment des chiens, & qu'en peu de temps de-là ils ne les veulent plus chasser, allans plustost chercher d'autres voyes dans les pays couurets : ioinct qu'apres les auoir accoustumé à aller chercher & quester vn Lievre dans les bois, & qu'en suite vous les voulez mener quester à la plaine, pour lancer vn Lievre, ils ne le feront que tres-negligemment, & ne penseront qu'à trouuer du couuert : Et quand bien ils y auront lancé vn Lievre, s'il ne va bien-tost dans ces pays couuerts, ils ne l'y maintiendront pas, si ce n'est par vn temps fort propre à chasser Vous estes aussi dans ces pays couuerts, priué de la moitié du plaisir que vos pouuez auoir à chasser le Lievre, d'entendre seulement vos chiens, & de ne les pas voir; Mais dans la plaine, vous auez le plai-

ſir entier, y voyant tout ce que font vos chiens, eſtant en voſtre pouuoir de les chaſtier, & ainſi les rendre à commandement en bien moins de temps, puis que vous leur pouuez donner d'abord, ſans y manquer, la connoiſſance de ce que vous voulez qu'ils chaſſent, en enuoyant deux heures deuant, reconnoiſtre par vn homme ou deux, à cheual, dans le pays où vous deſirez chaſſer, pour voir vn Lievre au giſte, ſi vous ne vous voulez donner la peine & la patience de le faire queſter auec des chiens dreſſez ; vous leur donnerez ce Lievre remarqué, dans vn pays où il y en ait peu : car s'il y en auoit beaucoup, ils en feroient partir ſouuent & en prendroient le change; & les voyant, cela les obligeroit à faire des efforts, & leur donneroit vne mauuaiſe habitude de leuer le nez auſſi-toſt qu'ils rencontreroient de bonnes voyes, ou qu'ils entendroient vn chien crier. Ie ne voudrois pas auſſi que l'on attendiſt à faire partir le Lievre que l'on auroit veu au giſte, à la veuë des chiens; mais que ce fuſt vn peu auparauant, & qu'apres on les menaſt ſur les voyes, & que vous euſſiez choiſi auſſi vne belle iournée exempte de ces vents, que la terre ſoit bonne, comme s'il auoit pleu le ſoir auparauant, & non d'vne heure ou deux, pour les raiſons que i'ay dités cy-deuant.

CHAPITRE V.

De la qualité des chiens que les Gentils-hommes doiuent auoir pour forcer le Lievre, & comme l'on les doit tenir.

LA chaſſe du Lieure eſt celle qui conuient le mieux aux Gentils-hommes, à cauſe qu'elle eſt de moindre dépenſe pour les hommes & pour les cheuaux, & où il n'eſt pas beſoin que les chiens ſoient grands pour y reüſſir : ce qui fait qu'il leur faut moins de pain, & auſſi qu'ils peuuent

faire cette chasse dans leurs petites terres, en leur particulier; & quand ils voudront chasser à plus grand bruit, ils se pourront assembler & ioindre leurs petites Meutes ensemble : ce qui les entretient dans la societé & bonne intelligence, & leur oste la ialousie qui regne ordinairement parmy les Chasseurs, ne pouuants souffrir que leurs voisins chassent sur leurs terres; Mais comme cela, tout est en commun : ce qui est doit estre, & ne faire pas comme quelques-vns qui croyent que leurs voisins qui ont sur eux fait lancer vn Lieure par leurs chiens, ne le peuuent suiure sur leurs terres; mais qu'aussi-tost qu'ils y entrent, ils doiuent rompre leurs chiens; c'est où ils se trompent; veu que ce respect n'est deu qu'aux Roys, encore ce ne doit estre que dans quelques vnes de leurs terres, qu'ils reseruent pour leur plaisir particulier : car pour leurs autres terres, ils ont eu de tout temps la bonté de les donner aux plaisirs des Gentils-hommes; ce qui doit estre permis aux Gentils-hommes & aussi aux terres d'Eglise, l'ayant veu iuger & decider ainsi au deffunct Roy LOVIS LE IVSTE, estant à Sainct Germain en Laye qui voulut auoir la bonté de prendre connoissance d'vn pareil differend meu entre deux Gentils-hommes qui estoient de ses domestiques, où toutes les particularitez cy dessus furent déduites. Cette societé, que les Gentils-hommes doiuent auoir inuiolable, fait aussi qu'ils ne s'emportent pas dans la presomption de vouloir tenir des Meutes au de-là de leur reuenu, afin de chasser auec plus grand bruit que leurs voisins, en quoy plusieurs ont incommodé leurs familles: les vns par ostentation, & les autres par vn tres-grand attachement à la chasse, n'ayans point d'autre pensee, où Dieu peut estre offensé, puis que nous deuons auoir les temps & les heures reglées, pour vacquer au spirituel & au temporel, & apres il veut bien que nous ayons celles de nostre diuertissement. Vous obserueres que les chiens pour Lieure, ne doiuent estre ny grands, ny petits, pour plus generalement estre bons: car, comme i'ay desia dit, les grands chiens y reüssissent peu, à cause qu'ils sont

ſont haut de terre & qu'ils en ont moins de ſentiment du Lieure: ioinct qu'ils n'ayment pas à tant tourner, pour employer mieux leur viteſſe & la faire paroiſtre; les petits chiens ſont auſſi plus vigoureux, & ſe tiennent en meilleur corps & ſont de plus grande fatigue pour chaſſer. Ils doiuent eſtre taillez dans leur proportion, comme les chiens pour Cerfs: & pour le poil, ſi ce n'eſt pour les Princes & grãds Seigneurs: ie tiens qu'il eſt mieux de ne s'y pas attacher; mais ſeulement n'en prendre pas de ces poils élauez, dont i'ay parlé au Traiсté pour Cerf. Vous les deuez loger à proportion de vos conditions & de la quantité de chiens que vous aurez dans des chenils, afin de les tenir enfermez, ſi vous en voulez auoir tout le plaiſir: car ſi vous les laiſſez vagabons, ils vont le matin chaſſer à la rosée: ce qui leur gaſte le nez & fait qu'ils ne veulent plus chaſſer dans la chaleur, ny pour voſtre plaiſir, ayant deſia pris le leur dans leur particulier, ou s'ils vous obeyſſent, ce ſera auec negligence, peu de viteſſe & de force, eſtans ſi pleins de quelque beſte morte, qu'ils ne pourroient plus aller. Il faut auoir le ſoin de les panſer, au moins deux ou trois fois la ſemaine, particulierement le lendemain de la chaſſe, pour leur abbatre la poudre & la ſueur qu'ils y pourront auoir pris, & leur viſiter les iambes & les pieds.

CHAPITRE VI.

Où l'on doit trouuer les Lievres dans les ſaiſons.

IE commenceray par l'Automne, à vous faire voir où ſe trouuent les Lieures & Leuraux, puis que c'eſt la ſaiſon la plus propre pour dreſſer les ieunes chiẽs; vous deuez donc aller chercher, lors qu'il fait ſec, les Lieures dans les chaumes de bled & d'auoine, particulierement où il y aura des

chardons : & quand il aura pleu, les quester dans les terres nouuellement labourées; les Lievres ne se plaisans pas dans ces chaumes, lors qu'ils sont moüillez, & les Leuraux dans les hayes & buissons, comme dans les clos de petites maisõs, à l'écart: & durant l'Hyuer, dans quelques petits bois & gros halliers, où il y aura quelques tas de pierres, & aussi sur le haut d'vn fossé, & quand il fera vne belle iournée, dans les bleds verds, où vous pouuez auoir connoissance qu'ils sont au giste, par vne vapeur de leur haleine, qui paroist comme vne petite fumée; c'est la pratique, qui vous peut donner cette connoissance. Ils se mettent aussi volontiers dans quelque maison ruinée, où il se trouuera des épines & des ronces, pour estre en ce lieu à l'abry du vent: & au Printemps, dans les terres nouuellement labourées: & quand il fait chaud, au pied de quelque petit buisson, ou genests, proche d'vn gagnage, pour se mettre à couuert des mouches.

CHAPITRE VII.

Des ruzes & addresses des Lieures, quand ils sont chassez.

LEs Lieures, quoy que les plus petits de tous les animaux desquels ie parle dans mon Traité de Chasse, ne sont pas les moins rusez, particulierement les vieux & ceux qui ont esté courus auec les chiens-courans, que l'on peut connoistre quand ils se font voir dans le giste, d'où ils ne veulent partir qu'en leur donnant de la houssine : & aussi quand ils se mettent au milieu d'vne plaine, & au lieu le plus eminent ; & que lors qu'ils en sont partis, pour commencer à courre, ils se font petits, & estans entrez dans vn chemin, le longeant, ils secoüent le iarret de temps en temps; par ces signes, vous vous pouuez asseurer qu'ils sont de

grande viteſſe & haleine, & que c'eſt vn maſle: car les femelles (comme i'ay deſia dit) ne s'écartent pas ſi loin de leurs demeures, joint qu'elles ſont ordinairement dans les buiſſons, ou ſur le bord de quelque foſſé; ſi ce n'eſt par vn iour extraordinairement beau. Ce Lieure donc pourra longer vn chemin demy-lieuë ou plus, & iuſques à ce qu'il ait troué vn carrefour, où il y ait pluſieurs chemins pour faire ſes ruſes, en les longeanr & reuenant ſur luy, courant preſque de ſa force, afin de maintenir l'auantage qu'il a d'eſtre fortlongé & éloigné des chiens, & les oyant venir, s'il y a quelque grande piece de terre labourée, que nous appellons guerets, il y entrera, faiſant encore le petit, de peur d'eſtre apperceu: & s'il fait chaud, & que la terre ſoit fort ſeiche, il la trauerſera, ayant l'adreſſe & la ruſe de voir qu'il fait voler la poudre par tout où il paſſe, qui recouure ſes voyes, & oſte vne partie du ſentiment aux chiens qui le chaſſent, & s'il a pleu quelque petite lauaſſe, il l'allongera dans les rayes où l'eau aura vn peu couru, & où il fera gâcheux, afin qu'il emporte de cette terre détrempée auec ſes pieds, qu'il a tres-garnis de poil: & comme cela, il oſte encore le ſentimēt aux chiens, qui trouueront auſſi ſes voyes aller de hautes erres, à cauſe du temps qu'il leur aura fallu à démeſler ces retours & ruſes, & ſe voyant fortlongé des chiens, & qu'il a le temps de chercher le change, il le va trouuer, & comme il eſt l'ancien, il fait partir le ieune Lieure de ſon giſte en le battant, s'il n'en veut ſortir, & ſe met en ſa place. Ce Lieure nouueau qui entend ſonner le cors, & venir les chiens, s'en va; les chiens arriuent où le Lieure de la Meute eſt relaiſſé, qui ne bougera, ſi vn chien ne le fait partir du nez ou de la dent: & cela n'eſtanr pas, vos chiens trouuent les voyes du Lieure frais, qui vont du meſme temps, puis qu'il eſt party quand celuy de la Meute eſt demeuré, & ainſi il vous donne le change, & ſi cette ruſe ne luy reüſſit, eſtant relancé & échapé des chiens (car i'en ay veu faire ſi fort les fins, qu'ils ſe laiſſoient enueloper, & prendre au milieu de huit ou dix chiens) mais s'il en échappe, vous

les verrez faire des diligences tres-grandes pour regagner ſon auantage, & s'éloigner encore des chiens, pour chercher quelque autre occaſion de ruſer, puis que celles-là ne luy ont pas reüſſi. Comme s'il voit vn troupeau de vaches, ou de beſtial blanc, qui en paiſſant ſoit épars, il aura l'adreſſe d'y aller doucement en ſe faiſant petit, pour ne les pas eſpouuanter & raſſembler, afin qu'il y puiſſe faire deux ou trois ruſes auparauant que de ſe flaſtrer au milieu d'eux, ou il attendra les chiens, qui eſtans venus, peuuent courre apres le beſtial, & par leurs fuites auront paſſé ſur les voyes du Lieure, & les auronnt effacées, ce qui en oſtera le ſentiment: & s'il eſt relancé, il s'en ira encore de ſa force droit à quelque hameau, pour y ruſer allentour des maiſons, dans les chemins battus du beſtial: & apres s'il y a quelques maiſons ruinées de long-temps, il montera huit à dix pieds ſur vne muraille, pour s'y relaiſſer: & s'en voyant relancé, il s'en ira dans quelque petit bois, faiſant feinte de le paſſer, & reuiendra ſur ſes voyes, demeurer à dix pas d'ou il eſt entré ſur le haut d'vn foſſé, ou ſur quelque tocque de bois, & allant dans vne plaine, ſur ſes fins, il ſe mettra dans quelque trou qu'aura fait vn chien dans la terre, pour y chercher vn mulot, ou ſous quelque rocher, ou le long des hayes, ſur quelque foſſé, apres auoir fait vn élan & vn ſaut extraordinaire, afin que les chiens n'en ayent pas le ſentiment iuſques-là. Ce n'eſt pas qu'vn Lieure faſſe toutes ces ruſes que i'ay dites cy-deſſus, toutes les fois qu'il eſt chaſſé; mais elles peuuent arriuer en pluſieurs chaſſes: & ſi c'eſt vn Lieure ladre, vous le pouuez connoiſtre auſſi-toſt qu'il ſera ſorti de ſon giſte, que vous trouuerez dans les lieux mareſcageux, & bien ſouuent pleins d'eau. Ce Lieure fera ſes ruſes contraires au premier dont i'ay parlé: car celuy-cy ſe fera chaſſer dans des lieux humides, & battra l'eau auſſi quelquesfois, quand il la rencontrera commode à ſa taille, en gardant les lieux mareſcageux, qui eſt le centre de ſa demeure. I'ay voulu vous faire connoiſtre toutes ces ruſes, comme ie les ay pratiquées, auparauant que de vous mon-

trer comme il les faut exercer en chassant, afin que vous en ayez vne plus parfaite connoissance.

CHAPITRE VIII.

Comme l'on doit faire chasser les chiens pour forcer le Lievre.

I'Ay fait connoistre dans les Chapitres precedens les ruses des Lieures, & des tẽps qu'il les falloit attaquer pour les forcer selon les saisons, puisque ces precautions sont le fondement de cette chasse, comme de sçauoir connoistre les lieux qui sont les plus auantageux aux sentimens des chiens, & qu'il falloit que ce fust en des pays découuerts pour y pouuoir voir tousiours les chiens chasser, tourner & requester, afin que le plaisir en soit entier, pourueu que ce ne soit pas dans des plaines où il y ait beaucoup de Lieures, comme sont celles que les Princes & Seigneurs conseruent, où vous auriez bien moins de plaisir, puisque vous verriez souuent partir le change, & le prendre à vos chiens qui ne le peuuent pas garder, comme d'vn Cerf. Ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-vns des vieux, qui apres auoir chassé vne demy-heure vn Lieure, ne donnent quelques connoissances aux Picqueurs, lors que le change est party, & va deuant eux en les voyant chasser plus froidement, & aussi qu'en ces pays où les chiens voyent souuent les Lievres, ils en contractent de mauuaises habitudes telles que ie les ay desia dites; Vous vous ressouuiendrez aussi de ne les pas faire chasser, quand il y aura de la rosée sur la terre, si ce n'est quelquefois dans les extrémes chaleurs, en ce cas il faut faire de necessité vertu, comme d'obseruer les vents; neantmoins s'il ne fait que le vent autan, vous ne laisserez de chasser, pourueu que vous obseruiez de n'attaquer pas, pour ce iour-là, le Lievre dans

vne grande plaine, où il peut plus essuyer les voyes que dans les lieux couuerts, & aussi vous peut moins incommoder à ouyr les chiens, & vous entendre les vns les autres. Et apres vous estre ressouuenu de ces choses que i'ay voulu vous dire encore vne fois toutes ensemble, afin de vous en rafraichir la memoire dans l'occasion necessaire, il faudra preparer vos chiens auec soin, afin qu'ils en paroissét plus beaux & agreables à vostre Maistre, & à ceux qu'il aura conuiez de les voir chasser, & en aller receuoir le commandement de luy le iour auparauant, pour en aduertir ceux qui seront sous vostre charge, afin qu'ils se leuent du matin pour aller bouchonner & peigner les chiens, leur visiter les iambes & les pieds, pour voir s'ils n'y ont point d'épines ou de dentées, & s'il y en a quelques-vns qui ayent les pieds échauffez ou dessolez, il les faut laisser ce iour-là au chenil, & iusques à ce qu'ils soient guaris: & s'il y en a de maigres, qui peuuent estre quelques ieunes chiens qui auront trop d'ardeur à la chasse, en prenant au delà de leurs forces, ceux-là ne se doiuét faire chasser que de deux chasses; l'vne, afin de leur donner le tẽps de reprendre leurs forces; car autrement vous les mettriez si bas, qu'ils deuiendroiét étiques. Vous pouuez voir mieux toutes ces choses lors que vous les menerez à l'ébat, & prendrez le compte de ceux qui pourront chasser pour le dire au Commandant à l'équipage, ou à vostre Maistre, & leur donnerez peu à mãger pour le repas, particulieremét aux chiens gras & aux chiens Anglois. Ayans fait ces diligences, vous deuez déieuner & faire déieuner vostre monde, & aussi-tost apres cõmander aux valets de chiens qu'ils aillent coupler, où le Cõmandant doit aller aussi, afin qu'il ordonne de ceux qu'il faut laisser au chenil, & apres leur auoir donné l'ordre du lieu où ils doiuent aller à la chasse, il doit monter à cheual, & aller trouuer son Maistre, pour luy dire que ses chiens vont au rendez-vous, & la quantité qu'il en aura ce iour-là, pour chasser, & luy direz les causes pourquoy les autres sont demeurez, & voyant son Maistre à cheual, & qu'il ait receu le second ordre pour aller au lieu où il veut chasser, il

doit s'en aller au galop ioindre ses chiens pour les y mener, & y estant, il doit prendre son mouchoir par vn coin, leuant la main aussi haut qu'il pourra, pour voir d'où vient le vent, afin d'y découpler & y mener ses chiens quester, pour leur donner plus de sentiment & de facilité à déméler la nuict d'vn Lieure, lors qu'ils en auront rencontré, en parchasser & tenir la voye iusques à ce qu'ils l'ayent lancé; son Maistre estant arriué, il luy doit donner vne houssine, pareillement à ceux qui seront auec luy, pour battre les hayes & les buissons, afin d'en faire partir le Lievre & repartir, lors qu'il y sera relaissé, & aussi pour chastier les chiens quand ils seront en faute, & les faire r'allier au corps de la Meute, & apres il doit demander à son Maistre s'il luy plaist qu'il fasse découpler, & s'il dit ouy, il doit mettre pied à terre, & passer les resnes de la bride de son cheual dans le surfais, ou les sangles, pour l'empescher qu'il ne s'en aille, afin d'ayder à tenir les chiens & les découpler. Il doit commencer par les plus sages, & s'il y a des ieunes chiens qui n'ayent pas encore chassé, les faire prendre & tenir par vn valet de chiens à qui il ordonnera de ne les donner que iusques à ce que les autres ayent lancé vn Lievre, & qu'ils l'ayent chassé vn quart d'heure, à cause qu'il les pourroit faire emporter en questans, courans, & crians apres les cheuaux & les oyseaux, ce qui les peut lasser si l'on est long-temps sans trouuer vn Lievre, & afin que cela leur dõne aussi vne meilleure impression quand vous les donnez d'abord dans les voyes d'vn Lievre, & vne vraye connoissance de ce que vous voulez qu'ils fassent. Cela ne doit estre que pour les deux ou trois premieres fois que vous les faites chasser: car apres il les faut donner d'abord auec les chiens dressez pour les accoustumer à quester & parchasser des voyes de la nuict d'vn Lievre: Les chiens estans donnez, & le Picqueur à cheual, il doit demeurer ferme pour laisser passer cette premiere equipée que font ordinairement les chiens François au partir du couple (car les chiens Anglois en ont peu) & apres les appeller en leur disant, *à moy chiens tié hault*, & ne reuenans

pas, il faut qu'il ſonne par mots entrecoupez, & le premier ton du greſle, pour les obliger à reuenir pluſtoſt. Eſtans reuenus, il doit les mener queſter au lieu deſtiné, & dans le vent, en leur diſant, *bellement mes bellots*, par pluſieurs fois, & pour les obliger à queſter, il leur faut dire *Holoo*, *Holoo*, *Hololoo*, & ſonner de temps en temps par mots entrecoupez du gros ton, leur criant auſſi *au lict*, *au lict chiens*, & s'il en voit quelqu'vn à qui il doit auoir creãce, ſe rabatre des voyes de la nuit d'vn Lievre, & en crier, il doit aller à luy & luy dire *Vel cy allé*, pluſieurs fois, le nommant, & ſonner afin de faire venir les autres, pour luy ayder à déméler & parchaſſer ces voyes, & ſi elles alloient de trop hautes erres, & que vous viſſiez qu'elles ne fiſſent que tourner, c'eſt ſigne que ce Lieure s'ira mettre au giſte loin de là, & que c'eſt le lieu où il aura fait ſa nuict & ſon viandis. Alors le Picqueur doit appeller ſes chiens, & aller prendre de grands deuans dans le vent, & conſiderer la ſaiſon dans laquelle il eſt, & le temps qu'il fait ce iour-là, comme ſi la terre eſt humide, ce Lieure ira demeurer dans vn lieu ſec, ſur vne petite eminence où il y aura quelque murier ou tas de pierre, ou ſur le haut d'vn foſſé releué, ou s'il n'y en a dans ce lieu, ce ſera dans la terre la plus éleuée, pourueu qu'il ne faſſe pas grand vent; & s'il fait fort ſec, il ſera dans les bouts & culées des terres où le chaume eſt grand, proche les prez, & dans les endroits où il y aura force chardons; ſi c'eſt dans vn pays dont les terres ſoient en friche, ce ſera ſous quelques geneſts & petits buiſſons, pour ſe parer du grand chaud & des mouches. Cependant que le Chaſſeur le queſtera auec ſes chiens, ceux qui ſont à cheual, doiuent eſtre ſeparez les vns des autres de cinquante à ſoixante pas, regardant à terre pour eſſayer de voir le Lievre au giſte: ce qu'arriuant, ils doiuent crier d'abord *Holoo te le voy*, & marcher touſiours, afin de ne pas faire partir le Lieure, & apres faire ſigne du chapeau au Picqueur, s'il en peut eſtre veu, ſinon ietter ſon mouchoir à terre en lieu où il le puiſſe retrouuer, aller faire venir le Picqueur & les chiens, & venir deuant pour faire partir le Lieure,

le Lievre, afin que les chiens ne le voyent pas pour les raisons que i'ay dites, & parce que cela les oblige à faire des efforts, & les empesche de si bien prendre la voye, au moins si-tost, à cause qu'ils n'ont pas le sentiment libre, lors qu'ils sont hors d'haleine. Le Lievre estant party du giste, il faut que ceux qui sont à la chasse le considerent, pour remarquer s'il est grand ou petit, ce qui se peut iuger dans sa proportion par ceux qui sont experimentez en cette chasse, comme s'il est rouge, ou gris, blanc, ou gris brun, afin que lors que le change partira, ils le puissent reconnoistre, & le dire aux Picqueurs, qui ne doiuent pas presser les chiens à cette chasse, particulierement du commencement, ne les deuant approcher d'vn bon quart d'heure, que de cent pas, & aprés de cinquante, & tous ceux qui sont à la chasse, les doiuent suiure, sans s'écarter à droit ny à gauche dans la plaine, où ils pourroient rompre les voyes du Lievre qui tourne tres-souuent, ce qui empescheroit les chiens d'en pouuoir reprendre le bout du retour, & les feroit tomber en defaut: ils ne doiuent pas aussi sonner qu'à la queuë des chiens, & apres le Picqueur, quand bien ils verroient le Lievre, pourueu que les chiens chassent, puis qu'ils feroient venir ceux qui ne seroient pas dans la voye, & leur apprendroient à couper, joint qu'il faut tousiours maintenir les chiens ensemble pour chasser à plus grand bruit, & en rendre le plaisir plus parfait; car s'il y en auoit quelqu'vn qui emportast la voye du Lievre, cent pas, ou plus, deuant les autres, il le faudroit arrester, en luy disant *derriere*, & non *haye*; car ce mot de *haye*, ne se doit dire qu'aux chiens qui sont en faute, comme quand ils chassent le change; mais si les chiens estoient en defaut, que les Sçauans dans la chasse vissent le Lieure de la Meute, le iugeant tel par les remarques que i'ay dites, & que la terre estant humide, il fust moüillé & crotté, & par la chaleur, qu'ils le vissent échauffé & dehaslé, en ce cas ils doiuent sonner pour faire venir les Picqueurs & les chiens, afin de releuer le defaut; & si le Lievre enfile & longe vn chemin, & qu'il ait desia quelque auantage de-

uant vos chiens, estant fort-longé; en ce cas ne les pressez pas, afin de donner le temps à ceux qui sont les moins auancez, d'en trouuer le retour, comme il arriue le plus souuent, specialement quand c'est vn chemin qui confine à des terres nouuellement labourées que nous appellons guerets, où le Lievre se plaist à les trauerser, particulierement s'il a esté chassé d'autres fois, ayant l'adresse de connoistre que c'est où les chiens ont le moins de sentiment. Et lors que vous verrez vos derniers chiens prendre la voye du retour dans le gueret, ne voyant point partir de Lievre, & que vos premiers chiens soient demeurez, vous sonnerez pour chiens, & leur parlerez pour les obliger d'en mair tenir la voye: car c'est vn signe éuident que c'est vostre Lievre qui a tourné & ruzé pour aller dans ce gueret où le chassent vos derniers chiens. Vous remarquerez aussi à quelle main il aura fait ce premier retour, pour y tourner toutes les fois, puisque de trente, il en fera au moins vingt-cinq à cette main. Il faut encore moins presser vos chiens dans ces guerets, où ils ont le moins de sentiment, & par consequent plus de peine à tenir la voye, & que si vous les pressiez, vous les obligeirez à l'outrepasser, ou les faire aller à droit ou à gauche, & lancer vn autre Lievre: car c'est en ces lieux que les Lievres gistent plus volontiers; & si vostre Lievre est fort-longé, & que ces terres soient seiches, le Lievre ayant fait voler la poudre en courant, qui peut recouurir vne grande partie des voyes, & en oster aussi du sentiment; ou s'il a pleu, faisant gacheux, le Lievre qui a le pied plein de poil, emportera cette terre détrempée auec ses pieds, ce que nous appellons paster, ce qui diminuë aussi beaucoup le sentiment. Cela estant, il faut appeller vos chiens, & aller auec eux prendre de grands deuans, & iusques à des terres plus fermes & vieilles labourées, où il y ait des herbes & du frais, où le Liévre peut faire des portées en quelques endroits (car ce qui touche aux iambes & au corps se doit appeller portées) ce qui augmente le sentiment aux chiens; ou bien vous irez par rencontre en quelque terre en friche, où il y a

plus d'herbe & plus de sentiment, où il se conserue aussi plus long-temps ; vous menerez vos chiens en ces lieux prendre les deuans, les faisant requester doucement, en vous seruant des termes & des tons pour sonner, que i'ay dit, afin que lors que vostre Lieure passera, ils s'en rabattent & le chassent ; & si apres en auoir rencontré les voyes, vous rentriez dans ces terres nouuellement labourées, sans les auoir renouuellées, il faudroit reprende encore vos grãds deuans, pour chercher d'autres terres fermes & herbuës, & les ayans pris, si vous ne trouuez voster Lieure passé, il faudra les reprendre plus courts iusques à trois fois, les racourcissant à chaque fois, en y allant tres-doucement, pour donner assez de temps à vos chiens de s'en pouuoir rabatre, & leur ayder aussi de l'œil ; & si vous ne le trouuez passé, c'est vn signe éuident qu'il s'est flastré & relaissé ; alors il faudra aller auec vos chiens où vous auez quitté les dernieres voyes, les y réchauffer (en leur parlant & sonnant, comme i'ay dit) pour les obliger à tenir la voye, au moins que ce soit de temps en temps, & ceux qui sont à cheual, prendront garde à terre pour découurir & voir le Lieure relaissé, & que les Picqueurs mettent pied à terre pour regarder en se baissant aux lieux les plus fauorables, & essayer d'en voir des voyes, & si l'on voit partir vn Lieure, n'aller pas apres, qu'auparauant on n'ait veu le lieu d'où il est party, pour iuger si c'est vn giste, ou vne flastrure ; car si c'est vn giste, il sera enfoncé & fort battu, ce qu'ils font auec leurs pieds auparauant que de s'y mettre, comme le lieu qu'ils choisissent pour y demeurer le iour, & y estre plus cachez ; & si c'est vne flastrure, il n'y paroistra que peu, puisqu'ils s'y mettent seulement sur le ventre, n'ayant pas le temps de la façonner, ils s'y razent seulement le plus qu'ils peuuent ; & si c'est vne forme, c'est vn signe évident que c'est vn Lievre frais : Il y peut auoir aussi quelque doute, quand bien ce ne seroit qu'vne flastrure, & que vous n'eussiez pas iugé au Lievre qui en sera party, les remarques que i'ay dites, pour voir que c'est celuy de la Meute, puisque ce peut estre vn Lievre

qu'vn berger, ou vn mâtin peut auoir fait partir, il y aura peut-estre vne heure; il est vray que cela se peut, ce que vous pouuez connoistre à la flastrure qui en sera plus battuë que celle d'vn Lievre qui est couru, & l'ayant relancé, il ne manquera d'aller chercher d'autres lieux & de differente nature (puisque ces guerets ne luy ont pas reüssi) & d'allonger le iarret, s'il en a encore la force, pour faire diligence & se fort-longer encore deuant les chiens, afin d'auoir le temps de ruser d'vne autre maniere, particulierement si c'est vn masle, à cause qu'il sçaura plus de pays qu'vne femelle; il ira chercher vn carrefour, où se trouueront force chemins, dans lesquels il ira & viendra de toute sa force, pour auoir le temps d'aller & venir dans tous: & apres il se relaissera sur le haut d'vn fossé, ayant fait vn saut, ou vn élan de toute sa force, pour s'esloigner de ces dernieres voyes, afin que les chiens n'aillent pas iusques à luy en le chassant; Et lors que vous arriuerez à ce carrefour, & que vous verrez vos chiens chasser dans tous ces chemins, il faut les appeller, en leur sonnant & parlant, comme cy-deuant, pour les faire venir à vous, requester & les mener prendre les deuants autour de ses chemins, & au de-la du lieu où le Lievre aura fait ses retours, pour y trouuer ses dernieres voyes; en cas qu'il s'en aille, & ne le trouuant passé, apres auoir pris vos deuants entiers au de-là de toutes ces voyes, pour estre asseuré qu'il demeure, il faut que les Picqueurs rameinent leurs chiens requester allentour de ce carrefour, dans les hayes & buissons, s'il y en a, & les réchauffent en leur parlant, pour les obliger à y entrer, & battent auec leurs gaules, comme tous ceux qui sont à la chasse & sur le haut des fossez, qui sont entre les terres labourables & ces chemins, où il se peut relaisser: Et l'ayant relancé, il faut encore, pour estre plus asseuré, que c'est le Lievre de la Meute, aller voir au lieu d'où il est party, pour iuger si c'est vne forme ou vne flâtrure: & dans le temps qu'ils voyent le Lievre, iuger s'il est fait comme celuy qu'ils ont chassé iusques-là, & s'il va donner dans vn troupeau de bestial

blanc ou à corne. Auparauant que vos chiens y soient meslez, il faut les rompre & aller prendre de grands deuants auec eux, afin de trouuer les voyes de vostre Lievre seules, & sans estre effacées de ce bestial, si d'auanture il perce, sinon vous reuiendrez requester de l'œil & auec vos chiens, dans vostre enceinte, où le bestial aura esté. Il faudra aussi obseruer si vostre Lievre n'auroit point esté iusques au bestial & qu'il s'en fust retourné; & pour cela, il faut prendre vos deuants plus grands par le lieu d'où vous estes venu, & en connoissance de quelques Levraux, dont il vous auroit donné le change, vous le connoistrez, voyant chasser vos chiens, qui ne feront que tourner. Cela estant, vous romprez vos chiens & prendrez auec eux les grands deuants de ces iardinages, pour sçauoir si apres que vostre Lievre vous aura donné le change, il s'en est allé, & ne le trouuant passé, vous viendrez requester auec vos chiens au lieu d'où est party le change; & s'il a quelque mazure, ou quelque maison ruinée, ou il soit venu quelques ronces ou épines, vous irez battre & quester, sans y rien obmettre: car il y peut estre allé iusques au haut pour s'y flastrer: & si apres s'estre relancé, il se va mettre dans quelque trou de Blereau ou de Renard, ou dans vn trou, sous quelque rocher: ce que vous pourrez iuger par vos chiens, qui le chasseront iusques-là, & aussi à la voye du Lievre, qui est longue & étroitte (celles du Renard & du Blereau, estans rondes & beaucoup plus larges) vous l'en pourrez tirer auec vn églantier, qui est vne forme d'épine, qui a ces pointes vn peu larges, longues, & crochuës, que vous mettrez dans le trou à rebours; & lors que vous sentirez que le bout touchera le Lievre, vous appuyerez & tournerez l'eglantier, qui s'attachera au poil, & comme cela, vous le tirerez; Mais si c'est vn Lievre ladre que vous chassiez, il ne manquera d'aller chercher les lieux marescageux, comme les queuës d'estangs, où il se pourra relaisser sur des buttes de ioncs qui y sont, & lors que vous y arriuerez & que

vos chiens ne chasseront plus, il faut les appeller pour retourner, afin de connoistre s'il n'auroit point esté iusques-là, & seroit reuenu tout court sur luy; & ayant veu que cela n'est pas & qu'il entre dans l'estang, pour y demeurer, ou en percer la queuë, il en faut prendre les deuants; & ne le trouuant sorti, vous viendrez où vous l'auez trouué entré, pour y aller auec les cheuaux & obliger les chiens d'y requester, si le fonds en est assez bon pour cela, sinon il y faut faire entrer des valats de chiens à pied, pour faire le mesme & relancer vostre Liéure: il pourra aussi apres battre & longer l'eau dans quelques petits ruisseaux, dont il faudra obseruer l'entrée, pour estre asseuré s'il la monte ou descend, pour aller auec les chiens & les Picqueurs, des deux costez, & le trouuer sorti: ce qui ne tardera pas long-temps, ne s'opiniatrant pas à battre l'eau, comme vn Cerf. Il peut aussi aller passer vn bras de riuiere à nage, pour entrer dans vne Isle, où il aura esté d'autres fois, pour y manger de l'ozeille, de quoy ces Lieures sont fort friands, & qu'ils s'en sont fort bien trouuez, à cause de la chaleur extraordinaire qu'ls ont; ils s'y peuuent aussi relaisser sur quelque teste de saule, qui ne sera éleué que de trois ou quatre pieds, où vous pouuez entrer auec vos chiens, pour le requester, relancer & le prendre. Toutes ces choses n'arriuent pas autant de fois que l'on court le Lieure; mais cela peut arriuer en plusieurs fois que vous le courrez. Le Lieure estant pris, il faut que le Picqueur soit diligent de l'oster aux chiens, & de remonter aussi tost à cheual, pour en estre le Maistre; & y estant, leur montrer en criant, *Velleloo*, plusieurs fois: & apres il doit sonner, & ceux qui sont à la chasse aussi, du gresle, pour obliger les chiens qui traisnent, de venir; & s'il y a des ieunes chiens, leur montrer le Lieure, particulierement apres que l'on aura fait retirer les autres: Cela estant fait, vous en sonnerez la mort par trois mots longs, comme pour Cerf, & la retraitte en suite, & emporterez vostre Lieure iusques à ce que vous ayez trouué vn pré, ou vne belle place, pour en faire curée à vos chiens,

prenant le pain qui est coupé par petits morceaux (ainsi qu'il doit estre dans les gibecieres des Picqueurs) & s'ils n'en ont, qu'ils en aillent prendre a la premiere maison, pour le brouiller & méler dans le sang du Lievre, apres luy auoir osté la peau ; ce qu'il ne faut pas manquer : car elle feroit rendre gorge aux chiens, puis vous l'ouurirez & melerez ces petits morceaux de pain auec le sang & les dedans, qu'il faut aussi mettre en pieces, & vne partie des épaules & des cuisses : & l'autre vous les garderez pour les ieunes chiens en leur particulier. Apres la curée faite, & pour le crops, vous leur donnerez, apres leur auoir fait manger la moüée en forme de forthu, en sonnant le gresle, & du gros ton à la moüée, que vous étendrez apres estre faite comme i'ay dit, assez large, afin que les chiens en ayent tous. Pour ces formalitez, elles s'y peuuent obseruer de mesme que pour Cerf, puis que ce sont les mesmes termes. Et apres, vous recouplerez vos chiens & les compterez, afin de voir s'il en manque, pour enuoyer vn ou deux de vos valets de chiens sonner la retraitte par les lieux où vous aurez chassé ; & puis vous prendrez vos ieunes chiens, pour leur donner ce que vous aurez gardé du Lievre & de la moüée, & leur faisant manger, vous leur frapperez de la main par les costez, en les nommant, & leur disant les termes qu'il faut pour les faire chasser. Cela se doit faire, sans y manquer, à cause qu'ils n'ont pas encores la connoissance de ce que l'on veut d'eux, afin de leur donner & les obliger à aller à la curée doresnauant auec les autres, & aussi d'y chasser.

LA CHASSE DV CHEVREVIL.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualitez qui se rencontrent au Chevreüil.

IL semble que ceux qui ont écrit cy-deuant de la Chasse, n'auoient pas encore l'entiere connoissance du plaisir que l'on peut auoir à forcer le Chevreüil auec les chiens-courãs, ny l'addresse de le faire, puis qu'ils en ont dit si peu de choses: & neantmoins c'est la plus considerable apres celle du Cerf, & elle s'y peut parangonner en plusieurs choses ; le pied, le corps & la teste, ayans beaucoup de ressemblance dans leurs proportions. Ils font aussi leurs viandis de mesmes nourritures & dans les mesmes pays, où il faut agir de mesme façon, lors que l'on va en queste pour les détourner, & mesme quãd on les donne aux chiens: & lors qu'ils y sont donnez, ils tiennent les mesmes pays & font les mesmes ruses que les Cerfs, sinon qu'ils ne s'éloignent pas tant, & ne se depaysent pas si ordinairement que les Cerfs: ce qui n'en est pas moins agreable, puis que les relais en sont plus iustes, & que la retraitte en est plus facile : elle est aussi moins penible & de beaucoup moins de peine, n'estant pas obligé de tenir tant d'hommes, de cheuaux & de chiens, ny de si habiles gens dans le mestier, puis que l'on n'est pas tenu dans ce rapport, de discerner le masle d'auec la femelle : ce qui neantmoins est mieux, quand on le peut faire, à cause qu'il y a plus de plaisir à voir vn Chevreüil auec son bois deuant les chiens, qu'vne Chevrette qui n'en a point, & que l'on en peut mieux garder le change, aussi bien que la race. Il se fait aussi mieux chasser, & ne tourne pas tant que la Chevrette : ce qui se peut connoistre quand on rencontre d'vn vieil Chevreüil, qui a ordinairement

nairement plus de pied que la Chevrette. Il y a aussi de la difference à leur façon d'agir, lors qu'ils font leurs nuicts (ce que ie feray voir cy-apres) vous y auez aussi grande facilité à rencontrer des chiens pour mettre à la main & chasser le Chevreüil: car c'est l'animal qui a le plus de sentiment & qui donne le plus d'ardeur aux chiens, lors qu'ils le chassent: ce qui fait qu'ils n'en gardent pas si hardiment, ny si communement le change que d'vn Cerf. Il y a aussi plus de difficulté à le donner aux chiens seuls, à cause que le masle & la femelle sont ordinairement ensemble.

CHAPITRE II.

Comme il faut que les chiens soient taillez pour chasser le Chevreüil.

LEs chiens pour chasser & forcer le Chevreüil, doiuent estre d'entre-deux tailles & bien rablez, ayans dans leurs proportions les qualitez que i'ay dites au chapitre des chiens pour Cerf, & qu'ils soient de race de vrais chiens-courans, puis qu'il faut à cette chasse des chiens d'vne parfaite obeyssance, à tourner & requester tres-souuent dans les forts, où les Chevreüils font plus ordinairement leurs ruses & retours que les autres bestes, & que si les chiens n'y tournoient iuste sur les voyes, ils feroient bondir souuent le change, qui leur est plus difficile à garder que des autres grandes bestes. Il ne faut donc pas de ces clabots à grandes aureilles, qui rebattent les voyes plusieurs fois, puis qu'ils trouueroient à cette chasse, de quoy exercer leur réuerie, à cause que les Chevreüils tournent plusieurs fois dans vn pays. Il n'y faut pas aussi de ces chiens corneaux, qui sont hauts d'aureilles & à demy mâtins, qui ne tournent pas volontiers: & encore quand cela leur arriue, ce n'est pas dans la voye; mais plustost en prenant vn grand tour: ce qui est tres-

dangereux à faire bondir le change ; & encore qu'ils ne le fissent pas, ils peuuent rencôtrer les voyes du Chevreüil, que vous courrez, & l'emporter sans crier : car tels chiens crient ordinairement peu, & ne sont iamais sages n'estans propres qu'à mettre dans vn vautret, pour chasser la Sanglier : Et pour le choix du poil des chiens, desquels on se peut seruir à chasser le Chevreüil, cela dépend de l'umeur de ceux qui les voudront, pourueu que ce ne sont pas de ces poils élauez, dont i'ay parlé au Traicté pour Cerf.

CHAPITRE III.

Des lieux où les Chevreüils font leurs viandis, selon les saisons.

LORS que le Printemps est venu, & que le bois qui a esté coupé l'Hyuer auparauant, a poussé quelque reject, & que les seigles & bleds commencent à venir, & autres menus grains, les Chevreüils y vont faire leurs nuicts & leurs viandis ; chosissant en cette saison, aussi bien que les Cerfs, les acuts des pays, & les buissons, pour y aller & les y auoir plus à commandement. Ce que pourtant ils ne font pas si-tost, & tant qu'ils auront de ces bois nouueaux dans les pays où ils sont, & iusques à ce qu'ils en soient rassasiez, ou au moins, qu'ils en ayent passé leur premier appetit, qui leur est si grand, & en mangent de telle sorte, que leur estomach en estant si plein, n'en fait la digestion qu'auec beaucop de peine : ce qui est cause qu'il s'éleue force vapeurs à leur cerueau, qui ne peuuent estre que fortes, à cause de la force qui se rencontre en ce bois nouueau, poussé de telle sorte, qu'ils en sont comme troublez, pour trois semaines, ou vn mois, se laissans voir & approcher durant ce temps, auec facilité ; & lors que l'Esté est venu, ils

vont aux gagnages, pour y viander & faire leurs nuicts, qui sont les bleds, auoines, pois, féves & vesses, les plus proches des acuts de pays & buissons où ils demeurent, & y seront encore à l'Automne, si on ne les en chasse, faisans leurs nuicts & leur viandis dans les taillis, & aux regains des prez & des auoines, dequoy ils sont encore fort friands. Et l'Hyuer estant venu, ils quittent tous ces lieux & se retirent dans les fonds des forests & plus grands pays, où ils font leurs nuicts & leurs viandis aux ronciers & aux fontaines, où il y a des herbes tousiours vertes, & aux brandes & taillis les plus ieunes: Ce sont là les lieux où les Veneurs doiuent aller en queste auec leurs limiers, pour les rencontrer & les détourner.

CHAPITRE IV.

En quel temps les Chevreüils entrent au Rut.

LE Chevreüil en ce rencontre, a beaucoup d'auantage sur le Cerf, puis qu'il fait son Rut dans vne espece de mariage, & reciproque amour auec sa femelle, en sorte qu'ils ne s'abandonnent qu'à la mort, mais le Cerf le fait comme dans vn concubinage perpetuel. C'est ce qui fait que lors que la mort de l'vn ou de l'autre arriue, ils ont beaucoup de peine à se r'associer, à cause qu'il faut qu'il arriue vn mal-heur égal à d'autres, ou bien qu'vne Cheurette ait fait trois fans d'vne ventrée (comme il arriue quelquefois) où il y aura deux masles & vne femelle, ou deux femelles & vn masle, & qu'apres auoir esté chassez du pere & de la mere: l'vn des deux masles, ou l'vne des femelles, se trouue sortable pour s'accoupler auec celuy ou celle qui est deparié: & cela n'estant pas, le suruiuant demeurera comme dans vne perpetuelle viduité, & quant à ces trois iumeaux, ils feront leur Rut ensemble, & y demeureront

aussi iusques à ce que le temps soit venu, que la Chevrette sera preste à faire ses fans : car en ce temps, il faut que l'vn des deux masles quitte, & que l'autre aille chercher compagnie, & ainsi quand il y a deux femelles. Leur Rut commence dans le mois d'Octobre, & ne dure que douze ou quinze iours, à cause qu'ils en ont la iouyssance toutes les fois qu'ils la veulent, n'estans contrariez d'aucun Chevreüil, comme sont les Cerfs de leurs compagnons. Ils ne se font pas voir aussi comme les Cerfs, ny ne meinent pas tant de bruit, lors qu'ils crient & rayent, le faisant d'vn ton gros & court, & sans éclat : Ceux qui rayent le plus gros & le plus court, ce sont les plus vieux Chevreüils. Ils vont se raffraischir aux mares & aux ruisseaux, assez souuent dans le temps de leur Rut. Ils grattent aussi quelquefois du pied en terre; mais peu en comparaison des Cerfs. Ils font aussi des hardois selon la proportion de leurs testes & de leurs forces, la gorge leur enfle où le poil leur noircit, & mesme sous le ventre; mais non pas si fort qu'aux Cerfs.

CHAPITRE V.

En quel temps les Chevreüils mettent bas leurs testes & les brunissent.

LE Chevreüil n'est pas reiglé, ny si asseuré de la saison qu'il doit mettre bas, que le Cerf: car nous voyons des Chevreuils en toutes les saisons, qui ont la teste veluë; Neantmoins la plusspart mettent bas à la fin du mois d'Octobre, ou au commencement de Nouembre, saison assez desaduantageuse pour pousser leurs testes, puis que c'est l'entrée de l'Hyuer, & le temps qu'ils sortent du Rut; aussi la poussent-ils si lentement, qu'encore qu'ils en ayent peu, elle n'est pas en sa perfection, dans quelques années plûtost que celles des Cerfs; Mais l'ordinaire, c'est en Avril,

& apres ils bruniſſent leurs teſtes ; ce qu'ils ſont de la meſme maniere que les Cerfs, comme de toucher au bois, ſinon qu'ils ne ſe frottent qu'à de petitts brins de bois fort plyans, qui ſont à hauteur de leurs teſtes & ſelon leurs forces ; auſſi n'y peut-on auoir aucune connoiſſance, que pour diſcerner le maſle d'auec la femelle, à cauſe qu'ils ne touchent iamais leurs teſtes à aucun bois qui reſiſte & ſe tienne droict, ce qui fait voir la hauteur du corſage & de la teſte. L'on n'en leue pas auſſi le Fréoüer, comme l'on fait d'vn Cerf. Ils mettent bas auſſi par vne meſme cauſe, ayans vne demangeaiſon cauſée par des vers aux meſmes endroits, qui les oblige de meſme à toucher au bois, pour ébranler & faire tomber pluſtoſt leurs teſtes. L'on en trouue peu de muës, à cauſe qu'elles ſont petites & qu'ils arriuent à mettre bas dans les lieux où il va peu de monde.

CHAPITRE VI.

En quel temps les Chevrettes mettent bas, & font leurs fans.

L'Amour deſcend auſſi bien en l'animal qu'en l'homme, ce que nous fait voir la Chevrette, puiſqu'elle a veſcu iuſques-là auec le Chevreüil, ſans l'abandonner d'vn pas, s'il ne l'a voulu; Mais lors que ſes fans ſont preſts à ſortir de ſon ventre, elle s'en ſepare par l'amour qu'elle a plus grand pour eux que pour luy, par vn inſtinct de nature qui enſeigne à la Chevrette, que ſi elle en donnoit ſi toſt la connoiſſance au Chevreüil, il ne pourroit ſouffrir qu'elle leur fiſt careſſe deuant luy, puiſque l'amour qu'il a pour elle, eſt ſi grand, qu'il luy eſt impoſſible de ſouffrir qu'aucun animal l'approche, & cela ſeulement, iuſques à ce qu'elle luy ait fait connoiſtre qu'ils ſont de luy ; ce qu'elle ne fait qu'apres que ſes premieres ardeurs ſont paſſées de les careſſer, & qu'ils ſont aſſez

forts pour marcher ; car si elle en vsoit autrement, il les tuë-roit;c'est ce que veut dire le sieur du Foüillou, quand il écrit que les Chevrettes se vont cacher lors qu'elles veulent faire leurs fans, à cause que le Chevreüil les mangeroit : ce qui ne peut estre,attendu qu'il ne mange d'aucune chair ny charnage, puisqu'il est vn des plus propres, & des plus delicats de tous les animaux dans son manger ; ce qui se voit en ceux que l'on nourrit : La Cheurette ayant vsé de ces precautions, elle va choisir vn lieu commode pour y faire ses fans,hors du danger des hommes, des loups,& des renards; & pour ne donner pas ce déplaisir tout à coup à son masle, elle s'en dérobe cinq ou six iours auparauant, seulement deux ou trois heures le iour,afin de l'accoustumer peu à peu au seiour qu'elle fera sans le voir, luy faisant ainsi esperer qu'elle le viendra retrouuer apres sa deliurance, afin qu'il ne s'éloigne pas de ce pays-là, & qu'elle l'y puisse resoudre : ce qui se fait dans le mois de May, & quand elle a fait ses fans, elle les garde cinq ou six iours, qu'il leur faut pour auoir la force de marcher & s'esquiuer du Cheureüil,lors qu'elle les luy monstre ; alors elle le va chercher & le meine où ils sont, les luy monstrant auec indifference,&toutefois l'obseruant, pour,si d'auãture la ialousie & la colere le prenoit, qu'elle se peust mettre au deuãt d'eux,auparauãt qu'il les pust offẽser, & apres les luy auoir fait connoistre & aymer ils les gardent ensemble, iusques à ce que les fans les puissent suiure, & qu'ils soient grands;mais rentrant au rut, ils s'en dérobent, & si leurs fans les viennent retrouuer, ils les chassent en les battant,tant que leurs petits font vne societé particuliere, & demeurent ensemble. La Cheurette en peut auoir iusques à trois, en des années.

CHAPITRE VII.

Des connoissances que l'on doit auoir des ieunes Chevreüils d'auec les vieux par la teste.

LEs connoissances que l'on peut auoir aux testes des Chevreüils, sont pareilles à celles des Cerfs, comme les termes & les noms pour en iuger les connoissances; ce qui se doit commencer par les Meules, pour connoistre si elles sont pres du test, & si elles sont larges, la pierrure grosse, les gouttieres creuses, les perlures grosses & détachées. Il faut aussi cōsiderer la grosseur du marain, & la quantité des andoüillers qui y seront attachez, afin de iuger que s'il y en a beaucoup, le marain n'en peut pas estre si gros, & regarder à l'empaumure si elle est large & renuersée, puisque toutes ces connoissances doiuēt estre à la teste d'vn vieil Chevreüil, & s'y peuuēt connoistre aussi bien qu'à celle d'vn Cerf, apres auoir cōsideré la qualité & proportion des animaux, & que la hauteur, largeur, & grosseur de la teste d'vn Chevreüil dépend (aussi bien que du Cerf) des bons & mauuais païs où ils sont nourris, ioint que les ieunes Chevreüils ont aussi les mesmes connoissances que les ieunes Cerfs, ayans les meules hautes & éloignees du test de deux doigts, & que les vieux Chevreüils ne les ont que d'vn petit doigt, les pierrures petites & peu détachées, les perlures de mesme, peu de goutieres, & sans aucune empaumure, ayans seulemēt vn ou deux andouillers par amōt. Les Chevreüils qui sont nourris dās ces bons païs, peuuent porter iusques à douze, bien ou mal semé : ce terme se doit dire aux Chevreüils comme aux Cerfs.

CHAPITRE VIII.

Des connoiſſances que l'on peut tirer par le pied, pour diſcerner le Chevreüil d'auec la Chevrette.

IE ſçay que ceux qui vont aux bois pour le Chevreüil, ne ſont pas obligez de faire le diſcernement du maſle d'auec la femelle par le pied, & auſſi que lon n'a pas deu les obliger à en faire le rapport, qui auroit eſté tres-ſouuent frauduleux, à cauſe du peu de connoiſſance qu'il y a dans la generalité des pieds des Chevreüils & des Chevrettes, où l'on peut neantmoins particulariſer, en y prenant de la peine, & s'y attachant l'eſprit par vne loüable ambition de ſe tirer du commun, & pour en rendre le plaiſir plus parfait, & en conſeruer la race, l'on en peut auſſi mieux garder le change, lors qu'on en reuoit, & auſſi quand on le voit. Il s'en fait auſſi mieux chaſſer: Et pour y reüſſir, il faut obſeruer, lors qu'on va aux bois, de certains pieds de Chevreüils (qui ſont connoiſſables d'auec ceux de Chevrettes, pour auoir plus de pied) & remarquer leur maniere d'agir, quand ils ſe débuchent du fort, ſont leurs nuicts, & qu'ils s'y rembuchent, & bien conſiderer les connoiſſances qui ſont aux pieds de pluſieurs Chevreüils que vous trouuerez ſemblables dans leurs proportions, à celle des Cerfs. Ce qui me fait dire que ceux qui ſont connoiſſeurs pour Cerf, ont vn grand auantage ſur les Chaſſeurs des autres beſtes, qui ne ſont pas connoiſſeurs pour Cerf; mais ceux qui le connoiſſent, ſe peuuent rendre plus habiles dans toutes les autres chaſſes, lors qu'ils s'y veulent appliquer, & en moins de temps, que celuy qui aura eſté enſeigné par vn homme qui n'aura eſté au bois que pour Chevreüil; car il ne ſçaura que diſcerner le pied des Chevreüils d'auec les autres beſtes, & comme cela le Maiſtre & l'Eſcolier n'auront iamais autre

curioſité

curiosité ny ambition que de sçauoir détourner des Chevreüils & les lancer, sans iamais pouuoir connoistre le masle d'auec la femelle : ce qu'ils font selon leur sens, n'ayans aucunes connoissances, sans lesquelles on ne peut faire aucun discernement des pieds. Ie commenceray à dire que les masles ont ordinairement plus de pied deuant que les femelles, que le tour des pinces en est plus rond, & le pied plus plein que celuy des Chevrettes, qui les ont ordinairement creux, & les costez moins gros que les masles, qui ont aussi le talon & la iambe plus larges, & les os plus gros & tournez en dedans; mais les femelles les ont en dehors, & moins vsez que les Chevreüils, qui ont leur quatriéme, cinquiéme, & sixiéme teste, & au dessus; car les Chevreüils qui sont au dessous de cét age, donnent peu de connoissance, si ce n'est aux allures : car le Chevreüil se iuge comme le Cerf, mettant tousiours les pieds dans vne mesme distance. Il y en a aussi qui vont l'emble naturellement, comme quelques Cerfs qui sont de grands & longs corsages, de grande haleine & force; mais à ces connoissances il y faut regarder de prés, & les bien obseruer; ce qui se peut quand il fait bon reuoir, joint que vous auez tousiours vn pied de Chevrette, aupres de celuy de Chevreüil pour les confronter, puisqu'ils vont ordinairement ensemble ; aussi y a-t-il difficulté de donner vn Chevreüil seul aux chiens; mais lors qu'ils se separent, vous vous pouuez seruir de ces connoissances pour discerner le masle d'auec la femelle, & y rallier vos chiens. Vous les pouuez aussi discerner par la maniere qu'ils font leurs nuits; ce qui vous seruira à en remarquer le pied & le connoistre, pour quand vous les courrez & les separerez, vous obseruiez que lors qu'ils releuent, le masle sort le premier, & s'auance aussi le premier dans le gaignage, afin de reconnoistre s'il y a quelque danger pour en exempter la Chevrette; & y estans tous deux, le masle est tousiours plus auancé dans la plaine; & quand ils se retirent au fort pour y faire leur demeure, il marche le dernier. L'on se peut seruir de ces connoissances & remarques pour en preiuger; mais

non pas pour en faire vn rapport asseuré, qui pourroit estre incertain dans des saisons de l'année, à cause des grandes seicheresses qu'il fait dans l'Esté, où il seroit mal-aisé d'en pouuoir iuger. Ie ne doute pas que ce que i'ay dit cy-dessus ne soit censuré des faineans, qui diront qu'il n'est pas necessaire de vouloir rafiner & examiner si c'est vn masle ou vne femelle, puisque l'vne & l'autre se peuuent courre, pour n'estre pas obligez en l'apprenant de peiner de l'esprit & du corps. Ce n'est pas aussi pour eux que i'écris, mais pour ceux qui aiment le mestier & l'honneur.

CHAPITRE IX.

Des termes dont on se doit seruir, lors que l'on va aux bois pour Chevreüil, & qu'on le chasse.

LEs termes & la façon de sonner pour faire chasser & requester les chiens, lors qu'on court le Chevreuil, sont de mesme que ceux que ie vous ay dit au Traicté pour le Cerf, & aussi pour parler aux limiers, quand on les meine aux bois pour le détourner; Il faut agir de mesme façon lors que l'on dresse vn ieune chien pour en faire vn limier, afin de l'obliger à se rabatre d'vn Chevreuil, à en vouloir, & le suiure iuste dans la voye, comme de luy faire perdre le caquet par les suites, & aussi de luy permettre de crier quād on laisse courre vn Chevreuil; mais pour le détourner, la methode en est differente à celle du Cerf, qu'il ne faut iamais lancer (si l'on peut) le matin; mais pour le Chevreuil, il le faut lancer toutes les fois que vous le pourrez, à cause que les Chevreuils se retirent de bonne heure des gaignages, ou des taillis coupez de l'année, pour aller à ceux qui auront vn an de reiet, où ils acheuent de faire leurs nuits, faisans beaucoup de tours, ce qui doit obliger le Veneur, apres en auoir rencontré, de les suiure auec son limier, ius-

ques à ce qu'il les ait lancé, & fait partir d'où ils seront au ressuy, afin d'oster la difficulté que l'on auroit à démesler toutes ces voyes, qui iroient serpentans dans les tailles d'vn an ou deux, où ils vont acheuer leurs nuits, & où l'on seroit long temps à les démesler, puisque l'on doit estre asseuré qu'apres les auoir lancez, ils iront se rembucher au premier fort, où ils demeureront; mais comme cela vostre limier l'ira lancer plus facilement, lors que vous le voudrez donner aux chiens, à cause que les voyes iront droit & de meilleur temps, & que si vous les voulez faire aller querir & lancer auec vos chiens courans, les découplans aux brisées sur les voyes, vous le pourrez aussi; ce qui est bien à propos, puisque cela les accoustume à vouloir des voyes qui iront de deux ou trois heures, afin que quand il arriuera qu'ils seront tombez en defaut d'vn Chevreuil, qui leur peut auoir donné le change, & à quelque temps de-là ils en rencontrent les voyes, ils les reprennent, & les parchassent; ce qu'ils auroient peine à faire, si l'on ne les y auoit accoustumé. L'on doit aussi détourner le Chevreuil dans la mesme methode que le Cerf, & en faire le rapport dans les mesmes termes, sinon qu'on n'est pas obligé de discerner le masle d'auec la femelle; & neantmoins si vous l'auez pû, y ayant veu les connoissances que ie vous ay dites, vous pourrez dire: *j'y mécroy vn masle.*

CHAPITRE X.

Du choix que l'on doit faire des Païs pour attaquer vn Chevreüil, & le courre à force, selon les saisons.

IL n'est pas moins important de sçauoir bien attaquer vn Chevreuil qu'vn Cerf, puisqu'il est aussi suiet à en donner le change, & encore plus difficile aux chiens à le garder, vous en ayant dit les raisons. Il faut donc selon les

saisons, attaquer les Chevreüils aux lieux les plus éloignez du change, comme en Esté, aux buissons, où ils vont pour y trouuer les viandis meilleurs, & en plus grande quantité, le masle pour y acheuer sa teste, & la femelle pour y choisir vn lieu propre à y faire ses fans, & qu'il y ait des viãdis pour là faire bonne nourriture. C'est donc en cette saison qu'il les faut attaquer aux buissons, & se bien estudier à ne courre que les masles, afin d'en rendre le plaisir plus agreable, & en maintenir la race, puisque c'est le temps que les Chevrettes sont prestes à faire leurs fans, ou à en estre deliurées. Ils sont aussi plus aisez à voir, & separez dans ces buissons, d'où ils sortent aussi-tost apres estre dõnez aux chiens, à la plaine, pour aller aux grands païs où est l'origine de leur naissance; & quand mesme le masle ne sortiroit pas si-tost, il est plus facile en cette saison de le donner seul aux chiens, à cause qu'il se rembuche seul, & qu'aussi tost qu'on l'aura lancé, il sortira de l'enceinte, pour empescher que l'on n'ait connoissance de la Chevrette qu'il sçait estre pleine & pesante, ou qu'elle a des fans; cela fait que vos chiens passent leur premiere ardeur auparauant qu'ils soient entrez dans le grand païs où est le change, & qu'ils ne s'écartent pas à droit ny à gauche, demeurans dans la voye du Chevreüil qui leur a esté donné, & qu'apres l'auoir maintenu ainsi seul, ils en auront pris le sentiment pour le conseruer, lors que le Chevreüil de la Meute fera bondir le change pour le garder, ou au moins en donner connoissance aux Picqueurs, s'ils ne le gardent absolument. Et en Hiuer, qu'ils sont retirez dans les fonds des forests, il les faut attaquer aux bouts & acuts de païs, comme les plus éloignez du change, afin de les pouuoir voir auparauant qu'ils y soient, & donner ce peu d'auantage à vos chiens, pour leur en donner le sentiment, laissant passer leur premiere ardeur; & pour la resuite, elle est presque tousiours asseurée, pourueu que ce ne soit pas vn Chevreüil passager, qui ayant perdu sa femelle, cherchera à s'accoupler, pouuant estre venu de sept ou huit lieuës de-là, de buissons en buissons, où il

s'en pourroit retourner, apres que vous l'auriez donné aux chiens. Ceux-là sont ordinairement de grands coureurs ayans esté mis en haleine par des Matins & chiens de Bergers, en passant dans la campagne : comme aussi par quelques chiens de Gentils-hommes, allans quester vn Lievre. Tellement que leur refuite ne se peut connoistre que par l'adresse & diligence de celuy qui l'aura détourné : & le connoissant venir seul de campagne, il en doit prendre le contre-pied, & le suiure quelque temps, pour connoistre le païs & les buissons d'où il vient, pour le dire à l'Assemblée, afin que l'on y enuoye deux relais, & que l'on en mette seulement vn dans le pays, en cas qu'il y demeurast, pour secourir les chiens de la Meute, iusques à ce que l'on ait fait venir ceux de la refuite. Il faut aussi que le Maistre-valet de chiens ait preparé des bastons de chasse, selon la saison, de mesme que pour le Cerf, & que l'on y obserue toutes les mesmes formalitez, comme ie les ay veu pratiquer au Capitaine de la Venerie du Roy, pour le Chevreuil, particulierement à Monsieur le Cheualier de la Fontaine, qui est tres-capable de sa charge, & qui a esté aimé & consideré du deffunct Roy, non seulement pour cette chasse, mais aussi pour celle du Cerf.

CHAPITRE XI.

Comme l'on doit chasser & forcer le Chevreüil auec les chiens-courans.

IE vous ay fait connoistre cy-deuant les formalitez qui se doiuent obseruer au partir de l'Assemblée de la chasse pour Chevreuil, & comme il falloit separer les relais, & aller au laissé courre; lesquellles aussi-bien que les termes & manieres de sonner, ne different en rien de celles dn Cerf. Partant il me reste à vous en faire voir l'effet ; & pour cela.

vous dire qu'estant au rembuchement du Chevreuil que vous deuez courre, celuy qui en a fait le rapport, doit auoir son limier à la main, le trait dénoüé, & demander à son Capitaine s'il luy plaist qu'il frappe aux brisées, & qu'il donne le Chevreuil, auec son limier, aux chiens de la Meute, ou s'il veut qu'on les découple sur les voyes pour le lancer. Ce que le Capitaine doit demander au Roy, ou doit luy auoir demandé, afin de ne faire aucun retardement à son plaisir. Ie vous ay desia dit l'effet que cela faisoit aux chiens, de leur faire lancer le Chevreuil. Et icy ie dis encore que le plaisir en est plus agreable, pour le grand bruit de quantité de chiens, que d'vn seul limier: outre qu'ils le vont lancer auec plus de diligence, dont l'vn & l'autre accroist le contentement. Vous pouuez donc commencer à découpler les chiens ausquels vous auez plus de creance, afin qu'ils prennent la teste, & soient maistres de la voye, pour la tenir iuste, & tourner aussi-tost que le Chevreuil tournera (ce qu'il fait ordinairement, apres estre party de la reposée) & apres qu'ils seront découplez, il leur faut crier, *Bellement, mes Belots, bellement*, & nommer les chiens en qui vous aurez confiance, en leur disant, *Vel-cy-allé, Vel-cy-allé*, pour les obliger à donner dans la voye, & la tenir iuste, regardant à terre de temps en temps, pour leur ayder de l'œil; & lors que vous en reuerrez, vous crierez, *Vel-cy-va-auant*, & ainsi iusques à ce qu'il soit lancé. Apres quoy, (quand vous en reuerrez des fuites) vous crierez, *Volcel est*. Vous sonnerez aussi du gros ton, par mots entre-coupez, comme pour faire chasser & requester, & cela, iusques à ce qu'il soit lancé: Et si vostre Chevreuil tourne auparatant (ce que vous iugerez lors que vous verrez vos chiens qui demeureront) alors il faut tourner par où ils sont venus, afin de les obliger de vous suiure, & de ne pas s'écarter, où ils pourroient changer de voyes; mais seulement trouuer le bout de la ruse de vostre Chevreuil, afin de le lancer seul, & que vous soyez asseuré que c'est luy; & pour cela il faut crier à vos chiens, *L'ayla, chiens*, quand vous les entendrez,

redoubler de voye, de peur que ce ne fust vne autre beste qu'ils eussent lancé : ce qui les tiendra en crainte, & leur fera connoistre que vous voulez qu'ils ne chassent que du Chevreuil. Et apres ces termes reïterez, les voyant appuyer & chasser la voye, vous deuez croire qu'ils chassent vn Chevreuil ou des Chevreuils : & pour en estre plus certain, & aussi pour faire le discernement du masle & de la femelle, par les connoissances que i'ay dites, il faut qu'au premier des chemins qu'il passera, le Picqueur, qui est à la queue des chiens, descende & mette vn genouil en terre, pour en mieux reussir, & iuger si c'est le masle, & s'il est seul deuant les chiens : & y trouuant les connoissances necessaires, il doit crier, *Volce-l'est*, & sonner pour chiens, quand bien la Chevrette y seroit iointe ; & aussi-tost qu'il verra les autres Picqueurs qui suiuent la chasse à droit & à gauche, leur dire qu'il y a deux Chevreuils deuant les chiens, afin que le premier qui verra le masle seul, il sonne & crie *Tayoo*, afin que les autres rompent les chiens, & les ostent de dessus les voyes de la Chevrette, pour les amener sur celles du Chevreuil, pour ne faire qu'vn corps, & chasser à plus grand bruit : Et si d'auanture il n'en estoit entendu, il doit briser sur les voyes, & apres les aller querir, & leur dire le corsage, le pelage du Chevreuil, & la hauteur de sa teste, & s'il le iuge vieil ou ieune, afin que quand il fera bondir le change, ceux qui sont à la chasse, le puissent connoistre, & discerner d'auec les autres : & lors qu'il sera seul, les Picqueurs doiuent parler, & sonner dauantage à leurs chiens, pour animer & donner de la creance à ceux qui ne l'ont pas encore parfaitement. Pour cela, il faut qu'ils obseruent de ne pas confondre les termes, ny la maniere de sonner, & d'en faire la distinction selon les temps & les occasions, afin de rendre leurs chiens à commandement. Ce que l'on doit faire, particulierement à la chasse du Chevreuil, qui fait le plus de retours & le plus de ruses sur ses fins, de tous ceux qui ont le pied fourchu ; aussi faut-il que les Picqueurs tiennent exactement les chiens, pour leur ayder à tourner, requester

& les tenir en crainte, quand le Chevreuil donnera dans les lieux où ils croiront qu'il y ait du change, où il faut sonner peu, & y chasser sagement, ayant tousiours l'œil sur les chiens sages, afin de pouuoir iuger par leur maniere d'agir, quand le Chevreuil de la Meute est accompagné, & lors qu'il est separé, de les en voir prendre la voye, & la chasser. Ce qui se fait quand vous voyez mollir vos chiens sages; car c'est vn signe éuident que vostre Chevreuil est accompagné; & aussi tost qu'il est separé, & que les chiens en ont trouué la voye, vous les voyez renoueller de iambes, & redoubler leurs voyes; alors vous pouuez sonner pour chiens, comme auparauant, & vous ressouuenir quand il se r'accompagnera, d'vser de la mesme precaution, & de parler à vos chiens auec les mesmes termes, pour les faire chasser sagement, & les tenir en crainte; puisque c'est par eux, & par la prudence que vous aurez à les faire chasser, que vous deuez maintenir vostre Chevreuil dans le change, à cause du peu de connoissance que vous y pouuez auoir par le pied, & que vos chiens ont peine à en discerner le sentiment, pource qu'il est presque tousiours dans vne égalité, quoy qu'ils ayent couru, par leur naturel qui est chaud; ce qui fait qu'ils n'en peuuent pas si bien garder le change, comme des Cerfs, dont le sentiment s'augmente en courant; parce que de leur temperament ils sont plus froids que les Chevreuils, & aussi qu'ils s'échauffent dauantage en courant, à cause de leur plus grande pesanteur. Ce sont là les raisons pour lesquelles il se voit peu de chiens qui gardent le change du Chevreuil, auec la mesme hardiesse que pour Cerf; mais seulement ils donnent la connoissance aux Picqueurs, lors que le change du Chevreil bondit deuant eux, & s'accompagner auec le Chevreuil de la Meute; tellement que ce doit estre de la prudence & iugement de ceux qui font chasser les chiens, de les maintenir dans cette sagesse, s'ils veulent connoistre du change, puis que les chiens ne le peuuent garder d'eux-mesmes; & s'il arriuoit qu'ils l'eussent pris, il faut rompre vos chiens, & les tirer hors

hors du fort, apres y auoir brisé haut & bas, & au chemin par lequel vous sortirez, pour reconnoistre le lieu, afin d'y reuenir requester vostre Chevreüil, quand vous aurez pris vos grands deuants, ne l'ayant point trouué passé; encores que les Chevreuils demeurent plus volontiers que les Cerfs; neantmoins il en faut tousiours prendre les deuants, afin d'en estre asseuré. C'est pourquoy i'ay dit qu'il falloit que les Picqueurs, qui font chasser pour Chevreuil, teinssent plus exactement leurs chiens, que pour les autres grandes bestes, pour connoistre ce qu'ils font & leur ayder à tourner & requester, à cause qu'ils doiuent sçauoir où sont les dernieres voyes du Chevreuil que les chiens ont chassé, lors que le change a bondi, où ils doiuent briser: ce qu'ils feront aussi aux chemins qu'ils passent apres leurs chiens, lors que le Chevreuil est mal-mené & de differente maniere, en y faisant des brisées, les vnes fort hautes, les autres vn peu plus basses: & pour celles qu'ils ietteront en terre, qu'il y en ait de plus grosses les vnes que les autres, pour les discerner & en faire connoistre les dernieres iettées: & comme cela, ils sçauront les dernieres voyes de leur Chevreuil, pour y mener leurs chiens requester, toutes les fois qu'ils tomberont en deffaut: car le Chevreuil tourne beaucoup plus que le Cerf & en bien moins de pays, ce qui fait doubler ses voyes: Ioint que pour requester dans le change & faire parchasser ces dernieres voyes, il faut que ce soit auec les chiens les plus sages, & faire reprendre ceux qui ne le sont pas, pour les faire suiure & les redonner, lors que vos chiens sages, auront rapproché & relancé vostre Chevreuil: ce qui fait deux bons effets, l'vn que vous en chassez auec plus grand bruit, & l'autre que cela fait les ieunes chiens sages, en ne leur permettant pas de chasser d'autres bestes, que celles que l'on leur aura donné de Meute: Et lors que le Chevreuil est fort mal-mené, il faut rendre presque les mesmes assiduitez que si vous chassiez vn Lievre, à tourner & requester dans les hayes & dans les forts, & où il y a aussi de vieilles maisons, & mesme regarder sur des ra-

meaux que les bucherons auront laiſsé, ayans bien la malice de s'y ietter, en faiſant vn élan, pour oſter le ſentiment aux chiens. Il peut auſſi aller trauerſer vn eſtang ou vne riuiere, battre l'eauë, & la longer dans des ruiſſeaux, où il faut obſeruer les meſmes reigles que pour Cerf, prenans de grands deuants aux eſtangs pour le trouuer ſorty, & de meſme dans les riuieres & dans les ruiſſeaux, obſeruer ſon entrée auec ſoin, pour voir où il a la teſte tournée, afin d'y deſcendre ou monter des deux coſtez, auec les chiens, iuſques à ce qu'ils l'ayent trouué ſorty : & l'ayant pris vous en ſonnerez la mort, comme pour Cerf, & la retraitte, & en ferez la curée auec les meſmes choſes, ſoins & ceremonies.

Fin de la ſeconde Partie.





TROISIESME PARTIE DE LA VENERIE ROYALE.

DE LA CHASSE DV LOVP, DV SANGLIER, DV RENARD, & des receptes pour les Chiens.

CHAPITRE PREMIER.

Du naturel des Loups.

LEs autres chasses dont i'ay parlé, n'ont pour objet que le plaisir; mais outre qu'il se rencontre en celuy cy, l'homme a besoin de cette chasse, pour détruire son ennemy; Aussi est-elle établie de temps immemorial pour cette necessité, par nos premiers Roys, & maintenuë par leurs Successeurs, speciale-

ment par ce grand Roy, LOVIS LE IVSTE, qui n'a eu autre attention en toute sa vie, que de faire la guerre aux Ennemis de son Estat, quoy que ce fussent les moindres de ses exploits : Neantmoins on a connu depuis sa mort, le bien que cette chasse apportoit dans toute la France. Notamment dans la Prouince de Gastinois, où les Loups ont tué plus de trois cens personnes, de toute sorte d'âge & de sexe. Il se donne quelques-fois des batailles où il n'y en meurt pas dauantage : ioinct que cette mort est beaucoup plus déplorable au sentiment humain. I'ay veu arriuer les mesmes choses en Piedmont, ensuite de la guerre ; ce qui fait que ces animaux trouuent des corps morts, & les mangent auec tant de goust, qu'ils ne veulent plus se repaistre d'autre chose que de l'homme, qu'ils n'apprehendent plus. Au contraire, ils le vont espier pour le surprendre, afin de l'estonner dauantage, le terrassant, auparauant qu'il se soit apperceu qu'ils l'ayent attaqué : & comme cela, ils s'en rendent les maistres aisément. C'est ce qu'ils prattiquent à toutes les bestes, quand ils les prennent par differentes ruses : Car si c'est vn chien, de peur d'en estre mordus, ils le prennent par la gorge, & aussi pour l'empescher de crier, à qui vous n'entendez faire qu'vn cry, & encore tres-bas & fort enroüé. Et si vn Loup prend vn Mouton, ce sera par dessus le col, afin de le charger plus aisément sur son dos, & pour l'empescher de crier & se deffendre, en luy ostant le vent, apprehendant aussi que s'il le traisnoit, il n'épouuentast les autres, afin que quand il l'aura tué & mis dans vn bois, il en aille reprendre vn autre. Et s'il attaque à vn Cheual, ce sera par le deuant, où il y aura moins de danger, & à vne Vache, par le derriere, la prenant par son pis, comme à ce qu'elle a de plus sensible, pour la faire aussi-tost tomber. S'il attaque vn grand Pourceau, il le prendra par l'oreille & en compagnie d'vn autre, cependant que son compagnon luy percera la gorge : car ils sont ordinairement en compagnie, pour estre plus hardis & plus forts. Ils sont aussi tres-friands des asnes & poulins : ioinct qu'ils y

trouuent peu de resistance. Les Loüueteaux commencent par la prise des poules, poulets-d'Inde & des oyes, dont ils sont fort friands: & en suite, prennent des petits chiens, quand ils les ont attirez vn peu loing des maisons, se seruans de l'addresse qui est née en eux, de se rouller, iusques à ce qu'ils soient à portée pour les prendre, deuant qu'ils puissent se sauuer dans les maisons. Toutes ces raisons cy-dessus sont assez pertinentes, pour me permettre de dire que les Roys sont obligez d'entretenir cét équipage; puis que nous sommes sous leur protection: ioinct que leurs plaisirs sont beaucoup diminuez par ces animaux rauisseurs, qui prennent les bestes fauues, Chevreuils & bestes noires; comme tous les gibiers, se rendans pour les chasser à force, aussi adroits que des chiens-courans. Quand ils ne les peuuent surprendre, sçauoir les bestes fauues & Chevreils à la reposée, & les bestes noires à la bauge: ie veux dire les bestes de compagnie: car pour les grands Sangliers, ils sont trop fins pour s'y attaquer: Pour y mieux reüssir, ils s'associent trois Loups ensemble, afin de se relayer & se raffraîchir les vns apres les autres, dont il y en aura vn qui prendra la voye & poussera la beste, & les deux autres iront à droict & à gauche, gaignans & prenans les deuants, pour quand ils verront la beste passer, essayer de la ioindre, ou pour le moins l'outrer, en luy diminuant sa force, afin de la prendre en moins de temps. Celuy qui a fait ce rencontre, en prend la voye & la chasse: & celuy qui vient sur les voyes, ayans connoissance qu'elles sont suiuies par vn de ses compagnons, il la quitte & coupe, prenant des deuants & haleine, & fait ce que son compagnon vient de faire à la premiere rencontre de la beste, & tousiours ainsi iusques à ce qu'ils l'ayent prise; ce que i'ay conneu plusieurs fois, estant au bois, pour exercer de ieunes limiers, & entre autres d'vne Biche, que ie trouuay envasée sur la glace d'vn des estangs de Porches-Fonteines, pres de Versaille, apres l'auoir suiuie assez long-temps, & auoir receu en plusieurs endroits de trois Loups qui la suiuoient, que ie trou-

uay cantonnez allentour de l'estang, esperant qu'elle en sortiroit; Mais pour cette fois ils chasserent en vain pour eux, puis que la beste fut pour nous. Les Loups qui sont accoustumez à cette chasse, sont de plus grande vistesse & force, que les Loups qui ne sont nourris que de bestes mortes & de tripailles, qu'ils vont chercher sur le bord des riuieres. Tels Loups sont taillez & faits comme de grands & gros Mâtins; mais ceux desquels i'ay parlé auparauant, qui sont nez & nourris dans les forests & grands pays des bestes fauues, Chevreuils & bestes noires, sont faits comme de grands & beaux Levriers, bien arpez & estricquez, en ayant veu qui s'en alloiẽt sans tour, ny atteinte deuant les Levriers de l'équipage du Roy, qui estoient parfaitement vistes. Le Loup est le plus fin & le plus méfiãt de tous les animaux, & qui a le nez meilleur; car si vous ne le prenez à bon vent, il est impossible de l'approcher auec l'arquebuze, ny le prendre auec les lévriers, & si vous luy faites vne traînée d'vne partie d'vne beste morte pour luy en donner la connoissance, & l'obliger a venir au lieu où vous l'aurez mise pour le tirer, il ne sera pas besoin que vous vous y mettiez le premier iour: car il n'y viendra pas, quelque faim qu'il aye, auant que de connoistre que les mâtins y ayent esté, comme à vne chose abandonnée, ce qui se fait dans les grandes gelées & neiges, que les Loups sont affamez, ne trouuant rien à la campagne, à cause que la terre est couuerte, & que l'on tient le bestial à l'étable; ils n'iront donc pas ce premier iour, ny quelquesfois le second; mais bien au troisiéme, encore ce ne sera que par échappée: Et si vous n'auez picqué vostre curée auec des pieux & des crochets, ils l'emporteront par morceaux, n'y allant qu'en courant de toute leur force pour en prendre vne goulée ou vn quartier; car ils ont vne force incroyable deuant; mais derriere vne atteinte d'vn lévrier leur fait donner du cul à terre, & apres auoir pris leur morceau, ils le vont manger à deux ou trois cens pas de-là, ce qu'ils font auec grande diligence; car c'est le plus goulu, & le plus carnassier de tous les animaux,

auſſi eſt-il le plus ſujet à la rage, & à faire de grands maux, lors qu'il en eſt atteint, à cauſe de ſa grande force & viſteſſe. ce qui fait que rien ne ſe peut ſauuer deuant luy, & ce qu'il prend, il le déchire de telle ſorte qu'il y a peu d'eſpoir de guariſon, ioint que la morſure en eſt de ſoy venimeuſe. Nous auõs remarqué en pluſieurs Loups, apres les auoir pris & ouuerts, qu'il s'engendrent vn ſerpent dans leur corps, le long de leurs reins, qui en groſſiſſant & ſe trouuant cõtraint, remuë inceſſamment : ce qui leur donne de l'inquietude, & les fait tenir ſur pied, ſans prendre aucun repos, & en ſuite il en naiſt vne douleur qui les fait deuenir maigres, vne partie du poil leur tombant, & enfin les fait mourir etiques ou enragez. L'on en trouue aſſez ſouuent de morts, ce qui doit faire croire qu'ils ne viuent pas ordinairement bien vieux. Le ſieur du Foüillou dit qu'ils ne viuent que douze ans, neantmoins c'eſt ce qui ne ſe peut ſçauoir preciſément; car depuis que les Loups ont paſſé ſix ans, on n'y connoiſt plus rien; Ils ſçauent les remedes qui leur ſont propres, lors qu'ils ſe ſentent dégouſtez, & ſe purgent comme les chiens, auec de l'herbe ou du bled en vert; Ils mangent auſſi d'vne certaine terre qu'on appelle Glaiſe, qui leur ſert de medicament quelquesfois; & quelquesfois d'aliment : Ils ont auſſi cette adreſſe, que lors qu'ils ſe voyent chaſſez dans le bois par des chiens courans, pour les faire ſortir à la plaine, s'ils ſont pleins de carnage, ils ſe font rendre-gorge, en s'y mettant la patte pour s'exciter à vomir, afin d'en eſtre plus legers, & d'en mieux courir, en cas qu'ils y ſoient obligez; neantmoins dans toutes ces mauuaiſes qualitez, il s'y trouue quelque vertu, puiſque les groſſes dents en ſont bonnes à polir, & auſſi pour frotter les genſiues aux enfans pour les attendrir & faire ſortir leur dents auec plus de facilité : & le grand boyau ſert auſſi, apres eſtre dégreſsé & bien nettoyé, tant qu'il n'y demeure que la ſimple peau, pour la rendre déliée & ſeichée comme vn ruban de ſoye, eſtant vn remede infaillible à ceux qui ont la colique, en ſe le met-

tant alentour du corps, ſur la chemiſe. Il faut aux hommes celuy de la Louue, & aux femmes celuy du Loup.

CHAPITRE II.

Des lieux où l'on doit aller en queſte auec le limier, pour trouuer & détourner les Loups.

LEs Loups ont leurs mangeures ſelon les temps, & auſſi leur façon d'agir en faiſant leurs nuicts, auſſi bien que les autres beſtes deſquels i'ay parlé dans ce traité; mais elles ſont differentes, parce que toutes les autres ne viuent que de ce que pouſſe la terre, & les Loups viuent de chair; & neantmoins ils ont beaucoup de rapport dans la nourriture, ſelon les saiſons, auſſi bien que les viandis & mãgeures aux autres beſtes, dont elles ſont friandes au Printemps, à cauſe de leur nouueauté & tendreur; qui en Eſté ſont plus nourriſſantes par leur maturité, & dont ils ont auſsi en plus grande abondance; & en Hyver, ils ſont moins bonnes & en plus petite quantité, comme i'ay fait voir; Il en eſt auſsi de meſme pour les Loups, puis qu'au Printemps le beſtial commence à entrer en chair; il va auſsi dés le matin aux champs: ce qui leur donne plus de temps pour l'épier & en faire leur proye; & l'Eſté, ils en ont encores plus d'occaſion, puiſque les campagnes ſont des foreſts pour eux, à cauſe que les grains y ſont grands où ils peuuent eſtre à couuert tout le iour pour y épier & prendre encore plus facilement le beſtial, qui eſt en ce temps-là en pleine greſſe & bonté: & dans l'Hyver, il eſt reſſerré dans l'étable, leurs gardes ne les faiſans ſortir que pour le promener & le faire boire, ioint que les iours ſont courts, & les campagnes découuertes: ce qui les empeſche d'y oſer paroiſtre, ſi ce n'eſt par quelques grands broüillarts, ou que l'extréme faim les y contraigne,

& auſſi

& aussi que tout ce qu'ils y peuuent trouuer, n'est qu'vne vieille vache morte de faim, ou vne brebis de pourriture, ou du claueau, & encore n'en ont-ils que le reste des mâtins qui y vont le iour. Il est donc vray que dans cette saison leur nourriture est beaucoup moindre en qualité & quantité, aussi bien qu'aux bestes fauues : ce qui les oblige aussi à faire beaucoup plus de pays que dans les autres saisons, pour trouuer à se repaistre, ioint qu'ils se sont retirez dans les fonds de forests, ou grands pays, ayans quitté les buissons, peu de temps apres que la campagne a esté découuerte, à cause qu'ils y sont trop tourmentez des paysans & de leurs mâtins; Il faut donc aller en queste aux queuës de ces forests où ils se retirent, apres auoir battu la campagne pour en estre plus pres, afin d'y retourner auec plus de commodité, & aussi qu'ils y peuuent plustost esperer quelque proye par vne belle iournée, qui oblige le Laboureur de mettre son bestial aux champs, dans le bord des bois, à l'abry du vent, pour y trouuer quelques herbes qui s'y conseruent. Ils peuuent aussi demeurer quelquefois dans vn buisson au milieu de la campagne, par vn iour qui sera fort obscur, comme quand il neige, & qu'il fait vn grand broüillard, & mesme demeurer sur pied dans la campagne, n'ayant pas encore trouué dequoy se repaistre; mais apres si vous les trouuiez entrez & demeurez dans vn buisson, il faut estre diligent à les venir courre; car ils n'y demeurent que iusques à ce qu'ils iugent l'heure que l'on mettra le bestial aux champs; & pour les obliger à demeurer, il sera bon d'y mettre quelques hommes alentour, pour quand ils paroistront dans la plaine, les huer & crier; ce qui les obligera à rentrer, & donnera le temps à vos chiens-courans & à vos levriers de venir : & quand bien vous les auriez détournés dans ces bouts & acuts de pays, vous les y pouuez faire voir & courre à vos levriers, pourueu qu'il y ait vne taille de l'année qui separe l'enceinte, où ils seront détournez du costé du grand pays, où vous mettrez des deffenses, qui doiuent estre des hommes distans les vns des autres de dix ou

douze pas de mesme hauteur, où vous pouuez tendre aussi des panneaux, & que le vent soit propre dans la plaine pour y faire la courre, & y mettre vos levriers; c'est en cette saison que le Loup & la Louue qui en ont de ieunes, s'en défont, en les battant & les mordant pour les obliger à les quitter: alors ces ieunes Loups se tiennent encore ensemble sept ou huit mois, & iusques à ce qu'ils se sentent le courage & la force d'aller chercher leur proye, & apres ils se mettent deux ensemble, & pour leurs mangeures, ils vont la nuict dans les villages pour y chercher quelque reste de beste morte (n'estans pas encore si fins ny si meffians que les vieux Loups) & pour y prendre quelques petits chiens qui sont si peu fins que de sortir pour courre apres eux; & s'ils n'ōt eu leur proye la nuict, ils vont faire leurs demeures dans quelques garannes ou petits bois, le plus proche du village, pour en sortir & se couler le iour le long d'vne haye, afin d'y prendre vne poule, ou vne oye qui se sera écartée du village; c'est aussi en cette saison qu'ils heurlent, & font leur musique, puis qu'ils mettent leur patte dans leur gueule quand ils crient, pour en faire le tremblement: ce qui fait paroistre quatre Loups, comme s'il y en auoit douze. Les ieunes Loups font souuent cette musique, peu apres qu'ils sont chassez des vieux Loups, afin de les obliger à leur répondre, & les pouuoir aller trouuer; ce que pourtant ils ne font pas, à cause que c'est le temps qu'ils entrent en chaleur, & que le vieil Loup ne veut pas auoir de compagnon, ce qui arriue au commencement de Ianuier.

CHAPITRE III.

Des lieux où l'on doit aller en queste pour le Loup, dans le Printemps.

IL faut que ie prenne cette saison dés le mois de Ianuier, afin de faire voir le Rut des Loups, & pour oster l'erreur de quelques Autheurs qui en ont écrit. Ie diray donc que dans le mois de Ianuier les vieux Loups commencent à se chercher pour se ioindre, & dans ce temps il est facile d'en rencontrer & en auoir connoissance ; mais tres-mal aisé d'en venir à bout pour les détourner, puisqu'ils sont quasi tousiours sur pied ; c'est aussi celuy qui tombe dans les dernieres voyes, qui est le plus heureux, puisqu'en cette saison l'on en détourne plusieurs ensemble, en ayant veu demeurer & donner aux chiens dans vn buisson proche d'Angu, iusques à quatorze, desquels il en sortit huit à la courre, tout d'vn temps, & de la seconde fois les six autres ; ce qui apporta vne telle confusion aux levriers qui couroient chacun le leur, qu'ils n'en purent prendre qu'vn à chaque fois; Les Caualiers qui estoient à la courre pour secourir les léuriers, auoient peine à les discerner d'auec les Loups ; aussi sont-ils tous des chiens, les vns appriuoisez par les hommes, & les autres sauuages, à cause qu'ils se nourrissent dans les bois ; mais tout le reste de leur nature est semblable à nos chiens domestiques, bien qu'il y ait vne inimitié entr'eux irreconciliable : ce qui se voit aprés auoir nourry vn ieune Loup dix ou douze mois en compagnie d'vn ieune chien, auec lequel il se iouëra bien souuent, & toutefois le tenant vn iour à l'écart, il le tuëra & le mangera ; neantmoins ils ont les mesmes complexions & les mesmes infirmitez. On pourra dire que les Loups ne viuent que de chair qu'ils prennent : Aussi diray-ie que les chiens en feroient de mes-

me, s'ils ne craignoient le chaſtiment : les mâtins ne ſe iettent- ils pas ſur les beſtiaux ? & ne les mangent-ils pas quand ils ſont morts ? & s'ils ne le font pas, c'eſt à cauſe qu'ils ſont nourris auec eux, & que dans leur ieuneſſe on leur en empeſche par le chaſtiment; ce que feroient auſſi les grands lévriers, s'ils n'eſtoiét enfermez, veu que toutes les fois qu'ils s'échappent, & qu'ils rencontrent des beſtiaux, ils y courent, les eſtranglent s'ils peuuent, & les mangent ; & meſmes les chiens-courans, ſitoſt qu'ils ſont en liberté, courent aux troupeaux de moutons, les prennent & les mangent, s'ils en ont le temps. Quant à la chair humaine, s'eſt-il pas veu des chiens gratter la terre, déterrer des corps, & les manger? Les petits chiens ne prennent-ils pas des poules, des oyes, & autres volatiles ? & ne les mangent-ils pas auſſi bien que les ieunes Loups ? Et pour les maladies, les ont-ils pas de meſme ? Le Loup eſt ſujet à deuenir etique auſſi bien que le chien, & à auoir la galle, le roux-vieux, du farcin, des dartres, des fils, la cacqueſcendre, & flux de ſang; ce qui ſe voit par leurs l'aiſſées, & tout le reſte auſſi, quand on les a pris, ſans en excepter la rage le plus faſcheux de tous les maux; & ſi la dent d'vn Loup eſt venimeuſe, celle d'vn chien l'eſt auſſi, ce qui eſt cauſé à l'vn & à l'autre par leur haleine. Et le ſeul auantage qu'a le chien ſur le Loup, eſt le naturel & l'amitié qu'il a pour ſon bien-faicteur; mais le Loup n'en a iamais, car quelque bien que vous luy faſſiez, il ne vous paye que d'ingratitude ; c'eſt en qouy ie voy que le ſieur du Foüillou ſe méprend dans ſes écrits, diſant que l'on ne peut nourir de Loups ; il deuoit pluſtoſt dire qu'il n'en falloit pas nourrir, puiſque la nourriture n'en vaut rien. Il dit auſſi vne particularité du Rut & chaleur des Loups que i'ay obſerue tres-long-temps, & fait remarquer par ceux qui ont eſté aux bois pour Loup, ſous ma charge, afin d'en pouuoir connoiſtre la verité, où ie n'en ay veu aucune apparence : ce qui me fait croire qu'il l'a empruntée de quelques naturaliſtes qui ſe ſont auſſi trompez, diſans que la Louue apres s'eſtre fait ſuiure pluſieurs iours & nuicts

par plusieurs Loups, & qu'elle les a lassez iusques à ce qu'ils ayent esté contraints de se coucher & de dormir, alors elle éueille celuy qu'elle trouue le plus à sa fantaisie, & s'en fait couurir, & que les autres estans éueillez, le trouuans couplé & tenu auec elle (comme font les chiens) ils le tuent : Si cela estoit, il faudroit que ce secret eust esté releué par les Loups du temps d'Esope : car c'est ce qui ne se peut sçauoir qu'en le voyant, Or de le voir, il est impossible, puisque ces choses arriuent dans le milieu des bois : car des Loups ne s'endormiront pas dans vne plaine, estans les plus méfians de tous les animaux, & qui ont le sommeil le plus tendre & le nez le plus fin, pour ne se pas laisser approcher des hommes. Ce que nous voyons, quand nous allons lancer vn vieil Loup qui est détourné, puis qu'au premier aboy que fait le limier, il sort de son liéteau, n'attendant pas de plus pres que de deux ou trois cens pas. Outre qu'il faudroit que les Loups se mangeassent les vns les autres, & qu'ils en auallassent les os & le poil, puis que l'on n'a iamias eu connoissance d'aucune des ces choses, en les suiuant le matin auec le limier, ny aussi le haut du iour, en les laissant courre. Ie vous ay fait voir la ressemblance & fait connoistre la comparaison qu'il y a entre le Loup & le chien. Il est encore à croire que les Louues se font couurir de mesme que les chiennes vagabondes : elles attirent les chiens apres elles, & s'en font suiure quelque temps, n'estans pas encore dans leur pleine chaleur, pour souffrir qu'ils les couurent. C'est dans cette suite que les chiens se battent souuent, & qu'il y en a vn qui se trouue plus fort & plus hardy que les autres, & les fait demeurer à l'ecart, qui est celuy, quand la chienne est toute à fait chaude, qui la couure. Il en est de mesme des Loups, puis que nous voyons, en les suiuant dans cette saison, qu'ils font force vire-voltes, & que mesme il y en a qui ont esté portez par terre : ce qui nous doit faire iuger & croire, que celuy qui se trouue le plus fort, c'est luy qui couure la Louue : & aussi se voit-il tousiours vn grand Loup auec elle,

quand elle a des Loueteaux gros & rabelez, ayans la teste fort grosse, qui sont les plus forts & les plus mal-aisez à abbatre par les Levriers: de sorte que ce Loup, apres l'auoir tenuë, ne la quitte plus, au moins iusques au premier Rut: & si encore il se trouue le plus fort, il continuë de demeurer auec elle, & les autres la quittent à peu de temps de-là, se mettans deux ou trois ensemble, pour en estre plus forts & hardis à la proye. Comme aussi auec quelques Louues, qui n'entrent pas en chaleur dans cette année: car elles ne portent pas tous les ans; alors ils vont & viennent des forests aux buissons, les mois de Fevrier & Mars, & en Avril, ils quittent tout à fait les grands pays, au moins ceux qui ne se nourrissent pas de bestes fauues. Et les Louues, quoy qu'elles soient pleines des Loueteaux, elles les y font & les y nourrissent. Le goust de la chair de ces bestes leur est trop agreable pour le quitter, outre que ces Loups lors qu'ils ne peuuent plus prendre les grandes bestes, qui sont remises dans leur force, ils prennent les fans & les marcassins, à quoy ils sont encore plus friands, & les autres qui sont allez aux buissons, comme la Louue & son masle, ils choisiront vn beau buisson, où il y aura de grāds forts fourrez d'épines & quelques trous (comme où l'on a tiré des meules de pierre) qui sera au milieu de trois ou quatre villages, & sur le bord de quelque riuiere, ou vn ruisseau, afin d'y auoir leurs mangeures plus à commandement, pour s'y mieux nourrir auec leurs Loueteaux. Cette chasse suspend son exercice à la my-May, ce que l'on appelle la Muë dans la Venerie pour le Loup du Roy, à cause des bleds qui commencent à estre grands, où les Levriers ne pourroient voir les Loups, & qu'aussi ils sont tousiours sur pied, & qu'on auroit peine à en faire vn rapport asseuré, ioint qu'ils demeurent la pluspart du temps dans les bleds.

CHAPITRE IV.

Des lieux où l'on doit aller en queste du Loup, en Iuin, Iuillet & Aoust.

CEs trois mois, l'equipage pour Loup doit demeurer en repos, au moins les levriers, à cause que les grains sont grands dans la campagne, où sont ordinairement les Loups, ce qui les rend tres-difficiles à détourner : ioint qu'on ne peut faire de courre pour les faire voir aux levriers; c'est aussi le temps que les Loueteaux sont tres-petits, desquels vous n'auriez pas plaisir en les prenant. Il faut plustost les laisser fortifier, afin de les faire chasser aux ieunes chiens pour les dresser; vous y pouuez aussi dresser ceux dont vous voulez faire des limiers, auec beaucoup plus de facilité, & en moins de temps qu'aux autres saisons, à cause qu'apres auoir eu connoissance d'vne portée de ieunes Loups dans vn buisson, ils n'en bougent plus, s'ils n'en sont chassez; où les vieux sont aussi, qui vont & viennent deux fois le iour, dans la campagne, le matin & le soir, pour se nourrir & leurs petits: ce qu'ils font reglément & hardiment, à cause qu'ils sont affamez dans cette saison, se sentans encore de l'Hyuer, ioinct que la Loue nourrit ses petits de laict, ce qui l'amaigrit & la rend plus affamée, outre le grand amour qu'ils ont pour leurs petits; ce qui leur fait prendre & leur apporter incessamment la proye, & arriuant aupres d'eux, ils se font rendre gorge, pour leur faire manger, en se mettant la patte dans la gueule, & lors qu'ils sont vn peu plus forts, ils leur apportent des pieces entieres de chair morte: & en suite de la viue, comme vne oye, vne poule, vn agneau, vn petit cochon, ou vn petit chien, pour les apprendre à les tuer, aussi bien le Loup que la Loue. Encore que le sieur du Foüillou dise que le Leup est gras dans ce temps, à cause

qu'il ne donne rien de ce qu'il prend à ses Louueteaux, & que c'est la Louue seule qui les nourrit, & qu'a cette considera-tion, elle est tres maigre dans ce temps. Elle ne peut estre au-trement, puis qu'elle peut auoir nourry cinq, six & iusques à sept Louueteaux: mais dans l'ordinaire c'est cinq, ioint que dans ce temps, elle ne se pouruoit pas, à cause de l'amour qu'elle a pour eux, par le soin qu'elle prend de les allaicter, & n'estoit que le Loup luy apporte à manger, au moins pour les premiers iours qu'elle a fait ses petits, elle pâtiroit, & par consequent ses Louueteaux, à cause qu'elle n'auroit pas du laict, ne se pouuant resoudre à les quitter, iusques à ce qu'ils voyent clair (ainsi que font les chiennes de leurs petits) pendant les premiers iours. Et quand ils commencent à mar-cher, alors ils les gardent l'vn apres l'autre, & le Loup a au-tant d'amour pour eux que la mere; mais comme il n'a pas tant contribué à leur nourriture iusques-là, & qu'il a mangé vne grande partie des bonnes chairs qu'il a prises, comme moutons, agneaux, poulains & volailles, cela l'a rendu gras plustost que de ces bestes maigres, mortes de maladie qu'il mangeoit l'Hyuer, qui luy faisoient souuent plus de mal que de bien, & encore la pluspart du temps n'en auoit-il que la moitié son saoul, ayant aussi dans cette saison toutes les oc-casions fauorables pour y surprendre le bestial qui est dés le matin à la campagne, & depuis 3. heures apres midy iusqu'à la nuit. Et lors que les Louueteaux commencent à estre forts, & qu'il leur faut plus de carnage, le Loup & la Louue vont ensemble à la chasse, pour s'ayder l'vn & l'autre, afin d'y prendre dauantage: c'est dans ce temps qu'ils font plus d'ab-batis de bestiaux, c'est là la chasse de ceux qui font leurs pe-tits dans les buissons; car ceux qui les font dans les fonds de forests, c'est aux fans de Biches, Chevreüils & Marcassins, & aussi aux meres, s'ils les peuuent surprendre, à qui ils s'atta-quent.

CHAPITRE V.

Des lieux où l'on doit aller en queste & courre le Loup, en Octobre, Nouembre & Decembre.

L'Ordre doit estre donné aux Officiers de la Venerie du Roy pour le Loup, lors que l'on les enuoye à la Muë, de venir auec leurs limiers & levriers, ioindre les chiens au rendez-vous, qui leur aura esté designé par le grand Louuetier, ou Lieutenant de la Venerie, au premier iour du mois de Septembre, pour releuer la Muë, & faire deux ou trois chasses, afin de mettre les chiens-courans & les limiers en haleine & en curée, auparauant que d'aller trouuer le Roy, qui ne doit manquer en cette saison de chasser le Loup; puis que c'est la plus belle & plus fauorable de toute l'année; l'air y est temperé & la terre bonne pour les chiens: les ieunes Loups sont assez forts pour durer vne heure & plus: & si l'on veut courre ceux de l'année auparauant (qui peuuent auoir en ce temps-là, seize mois) on le pourra, & auec beaucoup de plaisir. Les vieux Loups sont aussi dans leur plus grande force & vîtesse, pour se bien deffendre des levriers; puis qu'ils ont fait bône chere tout l'Esté; ils ne sõt pas aussi si affamez, ce qui fait qu'ils ne font pas tant de pays, & qu'ils en sõt plus aisez à détourner, & n'en changẽt pas si volontiers, particulieremẽt ceux qui ont des ieunes Loups: Car vous vous pouuez asseurer que quand vous en aurez eu connoissance dans vn buisson, vous ne manquerez de les y trouuer, quand vous les voudrez courre, pourueu que ce ne soit pas d'vn trop long-temps; Mais si vous les chassez, & que vous ne les preniez pas, ils changeront aussi-tost apres de pays, le Loup & la Louue contraignant les Loueteaux d'en sortir, la Louue allant deuant, pour les guider, & le Loup apres, qui les

chasse, en les mordant, pour les faire suiure : ce que nous connoissons lors que nous en rencontrons & suiuons auec le limier. Ils les meinent ordinairement à vn buisson qui leur est conneu, pour y auoir de grands forts : ou s'il n'y a aucun buisson à leur fantaisie, pour les y mettre en seureté, ils les meineront dans quelque marais, ou dans la queuë d'vn grand estang, où il y aura force buttes de ioncs, où vous ne laisserez, apres les y auoir detournez, de les courre ; mais auec plus de peine, pour les hommes & les chiens. Ce sont là les lieux où vous deuez aller en queste pour Loup, cōme aux autres saisons cy-deuant nommées, & que l'experience m'a fait connoistre.

CHAPITRE VI.

Des la taille qu'il faut que les Levriers ayent pour prendre le Loup.

IL faut que les levriers, pour ioindre & attaquer le Loup soient vistes & vaillans, & pour y plus asseurément rencontrer, il est besoin qu'ils soient tirez de race experimentée : car autrement il s'en rencontre peu qui le veüillent attaquer : Pour les auoir ainsi, il faut faire couurir vne grande levrette pour Lieure, par vn levrier compagnon grand & bien déchargé, & qui ait toutes les qualitez requises dans sa taille, afin que les levriers qui en viendront, soient grands longs & déchargez, horsmis deux lesses, qui doiuent estre plus renforcées, que l'on doit mettre au fond de courre, pour coefier & arrester le Loup, lors que ceux des flancs leur ont donné tour & atteinte. Les meilleurs que i'aye veus dans la Venerie du Roy pour le Loup, estoient venus de Bretagne & donnez par Monseigneur le Duc de Montbazon, qui auoit eu le soin d'en proportionner la taille, en faisant courir vne levrette, si elle estoit vn peu époisse &

grande, par vn levrier fort déchargé, & si la levrette estoit déchargée, par vn levrier vn peu plus épais. C'est ce qui se doit faire, si vous voulez estre parfaitement bien en levriers: Et apres estre nourris, faire le choix seulement de ceux qui sont déchargez, comme i'ay dit: & des autres, vous vous en seruirez à prendre le Sanglier, à quoy ils seront propres; puis qu'il n'est pas necessaire qu'ils ayent tant de vitesse, mais plustost de la force & valeur. Il faut que ceux que l'on choisira pour le Loup, ayent les qualitez en suite, dans leur taille, sçauoir la teste vn peu plus longue que large, l'œil gros & plein de feu & bien coëffé, & que le col en soit lōg: c'est signe de vitesse, comme estre déchargé d'épaules, de reins hauts & larges, auoir les hanches larges & bien gigotées, le jaret droit, la jambe seiche & nerveuse, & le pied petit, les ongles gros, & qu'il n'y ait aucuns argots; pour le poil, cela dépend de la fantaisie, en ayant veu de bons de tours poils, mais particulierement de gris tisonnez, noirs, rouges, vifs, & à gros poils. Ils n'en sont pas si beaux, mais ils sont plus durs à la fatigue: quand il pleut, ou qu'il tombe de la neige, l'on ne les void pas trembler comme les autres, & sont aussi plus ordinairement vaillans. Ce sont là les tailles & les poils que i'ay veu le mieux reüssir: car pour les gros levriers doguistes, ils n'y sont nullement propres, à cause qu'ils ont ordinairement peu de vitesse, & sont moins vaillans pour le Loup, que les tailles que i'ay dites cy deuant. Ils ne sont pas aussi de grande fatigue, & sont plus difficiles à gouuerner, se mangeans les vns les autres, si l'on n'en a grand soin: & si vous les laissez aller hors lesse, ou que les tenans ils s'échappent, le premier bestial qu'ils rencontrent, ils l'attaquent & le tuent. Tels levriers ne sont bons que pour le Sanglier, & à combatre contre le Taureau & les Ours, pour ceux qui aiment ce diuertissement; & si vous voulez maintenir la race de ces bons levriers, il faut faire choix de deux ou trois levrettes bien taillées, que vous laisserez ouuertes, les voyant larges de coffre, & qu'elles ayent toutes les qualitez dans leurs tailles que i'ay dites, & lors

qu'elles ſeront dans leur chaleur pour ſouffrir le chiens,vous les ferez tenir par de vos plus beaux & meilleurs levriers, qui ne paſſent point quatre ans, qui ſoient les plus viſtes & vaillans, point querelleurs,n y pillards, & conſidererez les tailles du levrier & de la levrette,comme i'ay dit,afin que les levriers qui en viendront, ſoient comme vous les deuez ſouhaiter, pour ſeruir d'etrique, de flancs & de teſte, ſelon le beſoin que vous en aurez. Apres qu'ils auront fait leurs levrons, il faut en auoir vn ſoin particulier, en nourriſſant fortemẽt la mere: & ſi vous en voulez faire nourrir pluſieurs d'vne portée, vous vous pouruoirez quelques iours auparauant d'vne Mâtine, pour les allaicter, au ſouiagement de leur mere (comme i'ay dit au Chapitre des chien-courans pour Cerf) & les nourrirez trois mois chez vous, auparauant que de les donner aux Laboureurs, qui ſeront en pays où il ne vient que des fromens propres à nourrir des ieunes chiens, comme ie l'ay dit, en les recompenſant: car ils ne les peuuent bien nourrir de laict, potage & pain qu'il ne leur en couſte beaucoup. Et ainſi eſtans nourris chez ces Laboureurs,ils s'accouſtument auec les Mâtins & le beſtial, auec qui ils ſont tous les iours: & comme cela, ils ne ſont moins pillards. Et à vn an vous les retirerez,qui eſt le temps que le cœur leur vient & l'enuie de chaſſer, qui leur fait chercher l'occaſion dans la campagne, où ils pourroient trouuer vn Lievre, qui leur feroit faire des efforts,en le courant long-temps, à cauſe qu'ils ne prennent pas auec la meſme facilité que fait vn petit levrier, où ils ſe pourroient effiler: ioinct que c'eſt l'aage de les mettre à la leſſe, pour les y accouſtumer, & à la nourriture que l'on leur veut donner; & qu'ils ſe rendroient vicieux en attaquant les beſtiaux & les Mâtins, deſquels ils ſe pourroient faire tuer ou eſtropier. Il faut auſſi que vous teniez les levrettes, que vous aurez choiſies pour en tirer race,en quelque maiſon particuliere, afin qu'ils n'ayent aucune communication auec les levriers, à cauſe qu'elle leur cauſeroit force querelles, particulierement dans l'equipage & Venerie du Roy pour Loup. C'eſt

ce que i'ay tousiours obserué, & celles que vous voudrez couper, il les faut faire couurir : & les voyant noüées & pleines de trois semaines, ou vn mois, vous les ferez couper, ou cener par vn homme habile & bien experimenté en cét art.

CHAPITRE VII.

Comme l'on doit tenir & nourrir les Levriers dãs la Venerie du Roy, pour la chasse du Loup, la quantité que l'on en doit auoir, & la qualité des Levriers.

DANS l'equipage & la Venerie du Roy pour le Loup, il y doit auoir huict lesses de levriers, taillez, comme i'ay dit au Chapitre cy-deuant, mais de differente force & hauteur, pour tenir chacun leur poste, qui sont deux lesses d'estrique, pour pousser & faire enfoncer le Loup dans la courre, & le faire aller à quatre lesses de flanc, & en suitte aux fonds de courre à deux autres lesses de teste: les levriers des estriques doiuent estre les plus petits & les plus legers, & comme de grands levriers pour Lievre : ceux des flancs vn peu plus forts & aduantageux, & ceux des testes encores plus forts, qui sont ceux qui doiuent arrester & retenir le Loup. Chaque lesse doit estre de trois levriers, conduite & gouuernée par vn homme qui porte la qualité de valet de levrier, qui est (comme ses compagnons) Officier du Roy, iouïssant des droicts & exemptions qui leur ont esté de tout temps donnez, comme aux autres Officiers de ladite Venerie, Commensaux de la Maison du Roy. Ces huict valets de levriers seruent le Roy dedans cét equipage, Mais il n'y en a que quatre qui soient dans la dependance & nomination du grand Louuetier : car les quatre autres sont sous la nomination des premiers Gentils-hommes de la Chambre du Roy, & sont seulement sous l'obeïssan-

ce du grand Louuetier & du Lieutenant de ladite Venerie, durant le temps qu'ils sont dans l'équipage : ces valets de lévriers doiuent auoir soin de leurs levriers, parce qu'ils sont obligez d'en répondre ; je veux dire des accidens qui leur seroient arriuez par leur faute, comme s'ils leur donnoient de mauuais pain, ou qu'ils ne leur en donnassent pas assez (ce qui les feroit maigrir peu à peu, & diminuer de force) ou de les auoir mené à des carnages de vieilles bestes mortes de maladie (ce qui leur pourroit causer le flux de sang, les faire mourir, ou au moins les dégouster) pour apres n'estre pas en la force & vitesse qu'ils doiuent auoir pour seruir, & ne les pas bouchonner & peigner pour les tenir nets, & qu'à faute de ce, il leur viendroit la galle, & quand ils sont dégoustez, s'ils ont manqué de leur donner du potage en Hiuer, & du lait en Esté venant du py de la vache, & s'ils ont esté blessez du Loup ou de leurs compagnons en se battant, qu'ils ne les ayent pas étuuez & pansez auec le soin & la capacité qui y est requise (qu'ils doiuent auoir) & ne l'ayent pas dit au Commandant pour les luy faire voir, & qu'ils n'ayent pas eu le soin de leur donner de l'eau, & la changer en Hiuer tous les iours, & en Esté deux fois chaque iour, ou de les auoir mal-établez, en les mettant dans vn lieu où il y aura eu des cochons ou des poules : ce qui leur peut donner vne galle, que nous appellons le roux-vieux, ou le farcin, & de n'auoir pas pris garde si la porte du lieu où ils les auront logez, n'estoit pas bonne ny bien fermante, tant qu'ils fussent sortis & perdus, & si en les promenant ils les laissoient aller hors lesses sans les tenir, & qu'ils allassent attaquer vn bœuf, vne vache, ou vn taureau, qui les pourroit tuer, ou vn mâtin qui les pût estropier, ou qu'il vint à passer vn chien enragé dont ils auroient esté mordus, & deuenus enragez, sans en auoir donné aduis par leur negligence affectée ; car s'ils manquent à toutes ces choses, ils meritent punition, comme de ne les pas tenir en bon corps, puisque les levriers y doiuent estre, si vous voulez qu'ils ayent vitesse & force pour resister au trauail qu'ils ont à

souffrir dans cét équipage, quand le Roy y prend plaisir, à cause qu'il faut déloger & marcher souuent : car quand vous auez fait deux chasses en vn lieu, s'il y reste des Loups, & si ce sont vieux Loups, ils s'en vont; Il faut donc bien nourrir les lévriers en leur donnant du pain de bon orge, & bien fait qui soit cuit de deux ou trois iours ; c'est ce que i'auois étably dans ladite Venerie, leur ayant fait donner vn cheual pour porter leur pain; car auparauant ils mangeoient le pain tel qu'ils le trouuoient dans les vilages où ils logeoient, & de toutes sortes de grains, & quelquesfois au sortir du four, ce qui les faisoit couler selon ces changemens de pain; aussi estoient-ils maigres dans ce temps, sans force ny vitesse, & depuis cét ordre ils furent tousiours en bon corps, vistesse, & en force.

CHAPITRE VIII.

Comme il faut que les chiens-courans soient pour chasser le Loup.

IL faut que les chiens-courans pour chasser le Loup, soient d'vne nature extraordinairement hardie, puisqu'à tous les autres, bien loin de le chasser ; aussi-tost qu'ils en ont le vent, le poil leur dresse, se mettans la queuë entre les iambes, & derriere, les cheuaux des Picqueurs, encore qu'ils soient sur les voyes d'vne beste qui est dans leur sentiment, & qui leur plaise : ce que font aussi les limiers qui ne sont pas dressez pour le Loup, reuenans derriere celuy qui les meine, ou du moins se serrent-ils contre luy, ne voulans pas aller de quelque temps aprs deuant, pour la crainte qu'ils ont de cét animal; c'est pourquoy quand l'on est bien en race de chiens pour Loup, il la faut conseruer auec grand soin. Ce n'est pas qu'il ne s'en puisse rencontrer quelques-vns qui le chassent, quãd vous les don-

nez auec d'autres au lancé d'vn Loup, encore qu'ils ne ſoient pas de race;mais ce ne ſera que iuſques à ce qu'ils ayent rencontré vne autre beſte dont le ſentiment leur ſoit plus agreable: ce que i'ay experimenté pluſieurs fois,& ce qui me fait dire que les chiens qui ne ſont pas deſcendus de la race, chaſſent ſeulement par obeyſſance, & non pas par inclination. Il eſt donc tres important de la conſeruer, & d'en ſçauoir bien choiſir la taille, comme ie l'ay décrite aux autres Traictés,& d'obſeruer la nature des chiens & des lyces, afin que ce ſoiét ceux qui auront le nez le plus fin,puiſque le ſẽtiment du Loup eſt le plus delicat, & qui ſe perd le pluſtoſt, à cauſe de la quantité de poil qu'il a ſous les pieds, qui empeſche que la ſolle & la peau ne portent en terre, au moins ſi fortement que des autres grandes beſtes : ce qui en diminuë beaucoup le ſentiment aux chiens, & qui fait qu'ils ſont naturellement enclins à le chaſſer hardiment, comme beaux chaſſeurs & requeſteurs;& qu'ils ne ſoient pas iournaliers : il faut auſſi qu'ils ayent l'œil plein de feu, ce qui ſignifie hardieſſe,bien deliberez;mais pour pillarts, ce n'eſt pas vn defaut pour Loup, car ils le ſont preſque tous par le grand courage qu'ils ont ; enfin ils doiuent eſtre grands & bien taillez, & auoir toutes les qualitez que i'ay dites au Traicté cy-deuant. Il faut auſſi que les lyces ſoient ainſi taillées,ayans les meſmes qualitez leſquelles vous ferez couurir auſſi de meſme, & quand elles auront fait leurs chiens, vous en aurez le meſme ſoin, & en ferez les meſmes nourritures chez vous, comme apres chez les laboureurs. Vous les en deuez retirer à dix mois,comme les autres pour les meſmes raiſons;mais il ne les faut pas faire chaſſer, qu'ils n'ayent quatorze ou quinze mois, qui eſt l'âge que le cœur & la force ſont venus aux chiens;car ſi vous les faiſiez chaſſer auparauant, il y auroit à craindre que vous ne les rebutaſſiez, & qu'ils ne vouluſſent plus chaſſer le Loup.

CHA-

CHAPITRE IX.

Comme il faut tenir & nourrir les Chiens-courans pour le Loup.

LEs chiens-courans pour chasser le Loup se doiuent tenir dans vn chenil, comme ie l'ay décrit au Traicté pour le Cerf, les garder & obseruer iour & nuict, y ayant vn valet de chiens couché aupres d'eux, à cause que ce sont chiens pleins de feu & de courage; ce qui les rend querelleurs, & fait qu'ils se battroient souuent, si on n'y estoit pour les reprimer & chastier de la houssine, en les nommant, & leur criant *haye:* car manque d'auoir ce soin, l'on en trouueroit souuent d'estranglez, ou au moins d'estropiez; Il faut aussi auoir vn soin particulier de leur donner de l'eauë, & leur changer souuent, apres auoir nettoyé les vases dans lesquels vous la mettrez: car comme ces chiens sont pleins de feu, ayans le sang tres-chaud, ils ont besoin d'estre rafraischis souuent, autrement ils deuiendroient enragez, à quoy ils sont enclins plus que les autres par leur chaleur extraordinaire; il les faut aussi bouchonner, peigner, & gresser quand ils en ont besoin; & quand vous les verrez maigrir, leur donner du potage fait auec sein de cochon & du creton que l'on prend chez les bouchers, outre leur nourriture ordinaire qui doit estre de pain d'orge, plus particulierement pour ces chiens: ce qui les rafraischit & les maintient en bon corps; & si l'on iuge que cette maigreur vient d'vne grande & longue course qui les peut auoir échauffés, il leur faut donner du laict venant du py de la vache, quelque temps, & iusques à ce qu'ils soient en bon corps, & non des breuuages auec l'huile, qui les échauffe & les rend si malades, que quelquesfois ils en meurent.

CHAPITRE X.

De la saison qu'il faut choisir pour dresser les ieunes chiens pour le Loup.

LEs mois de Iuin, Iuillet, & Aoust, le Roy ne voit pas chasser son equipage pour le Loup, par les raisons que i'ay dites cy-deuant : il faut donc l'employer à dresser les ieunes chiens que vous aurez nourris, afin de renouueller les vieux qui seront dans vostre Meute, & la fortifier, si elle est foible. La saison vous en est auantageuse, puis qu'apres auoir eu connoissance des ieunes Loups, & du lieu où ils sont, vous les y trouuez quand vous voulez, aussi bien que les vieux ; outre que la campagne est couuerte : ce qui fait que le sentiment en est meilleur pour les chiens, puisque les Loups touchent par tout de la iambe & du corps, & y font des portées ; ce qui en augmente le sentiment aux chiens, & fait qu'ils chassent auec plus de chaleur, & en tiennent plus facilement la voye : Il faut du commencement, auec ces ieunes chiens, attaquer des ieunes Loups, plustost que des vieux, quoy que le sentiment n'en soit pas si grand, mais aussi ils ne s'éloignent pas d'eux, & ne bougent de dedans le fort, où le sentiment des voyes est encore plus fort ; il y fait aussi plus frais pour les chiens dans cette saison, qui est ordinairement tres-chaude. Et quand vous voudrez estre asseuré où il y aura des ieunes Loups, il faut s'enquerir des bergers & laboureurs où ils voyent aller & venir souuent des vieux Loups dans vn buisson, afin d'y enuoyer vn valet de limier, où il ne manquera de trouuer les ieunes Loups qui seruiront pour dresser vos ieunes chiens, & ieunes limiers. Il y doit aller auec vn chien dressé pour en auoir connoissance, qu'il aura apres auoir trouué entrez & rembuchez les vieux Loups, allant auec son chien dans le buisson

par les chemins & faux-fuyans, & s'il n'en rencontre là, il considerera l'enceinte où sont les plus grands forts, & d'où il aura trouué sortis & entrez les vieux Loups, & peut-estre ressortis; car ils ne demeurent pas volontiers auec leurs ieunes Loups, s'ils ne sont tres-petits. Il percera cette enceinte iusques à ce qu'il trouue les abbatis qu'auront fait les ieunes Loups, qui sont des herbes abbatuës comme des petits sentiers, où ils se promenent, & vont au deuant des vieux, qui leur apportent à manger; car quand ils sont fort petits, ils ne sortent pas de l'enceinte, & aussi-tost qu'il en aura eu connoissance, il se peut retirer, & s'asseurer qu'ils sont dans cette enceinte, quand bien ce n'auroit pas esté de la nuit, pourueu qu'il ait eu connoissance des vieux de la nuit, neantmoins il en peut prendre les deuans pour en estre plus asseuré, & ne les ayant trouué passez, reuenir au quartier de la Venerie, en faire son rapport au Lieutenant ou Commandant, pour y aller, apres auoir déieuné, auec les ieunes chiens, & quatre ou six des vieux, pour les émouuoir à chasser, & s'attacher à la voye, lors qu'ils auront lancé les ieunes Loups, que l'on trouue ordinairement dans vne enceinte separée des vieux, qui ne veulent pas demeurer auec eux, pour n'en pas donner connoissance à ceux qui la pourroient auoir d'eux plus facilement, ioint qu'ils pourront estre allez chercher dequoy les repaistre.

Vous deuez donc aller découpler vos vieux chiens dans l'enceinte où sont les ieunes Loups, & faire tenir vos ieunes chiens dans le chemin le plus proche de l'enceinte, par des valets de chiens, & vn Picqueur qui sera à la teste, pour les conduire & mener aussi-tost que les ieunes Loups seront lancez, à celuy qui fera chasser les vieux chiens, l'ayant entendu sonner pour chiens: Ce qu'estant, il doit entrer, & faire entrer ces valets de chiens dix ou douze par dans le fort, auec les ieunes chiens, auant que de les decoupler, & il faut qu'il y ait aussi vn vieil chien pour les guider, & leur montrer à suiure le Picqueur, qui doit sonner, & les mener le plus viste qu'il pourra, pour ioindre les chiens qui chas-

ſent, & les rallier auec eux en les réchauffant, pour les obliger de prendre la voye, & la chaſſer; & ce qui m'a fait dire qu'il falloit découpler les ieunes chiens dans le fort, pluſtoſt que dans le chemin, c'eſt qu'en les découplant dans le chemin, ils le pourroiẽt longer ou entrer dans l'enceinte de l'autre coſté, où ne ſeroient pas les ieunes Loups, & où ils pourroient rencõtrer & lãcer quelqu'autre beſte, & la chaſſer: ce qui leur donneroit vne mauuaiſe impreſſion, & les retarderoit peut-eſtre aſſez long-temps, à ne vouloir pas chaſſer le Loup, dont le ſentiment leur plaiſt moins que des autres beſtes. Le Picqueur ayant ioint les vieux chiens qui chaſſent, & celuy qui les fait chaſſer, il doit parler à eux en ces termes, *Veleſcyallé*, & les nommer par leurs noms, & leur crier, *Harlou, mes bellots, harlou*, & ſonner pour chiens: mais mediocrement pour ce commencement, afin de ne les pas eſtonner, & les obliger à prendre la voye auec les autres, & la chaſſer, ou au moins les ſuiure: car en ces commencemens ils ne chaſſent pas volontiers. Il faut que l'vn des Picqueurs ait le ſoin de les appeller de temps en temps, pour les remettre ſur les voyes, & l'autre de les faire ſuiure, en leur diſant, *Tirez, chiens, tirez*, & ayant ioint celuy qui fait chaſſer, il leur doit crier encore, *Harlou, mes bellots*, Harlou, Rali *chiens*, Rali: Et comme il verra qu'ils chaſſeront, ou ſuiuront les autres, crier, *S'en va, chiens, s'en va*; & s'ils vont dans les chemins aux valets de chiens, il faut qu'ils les reprennent en les flattant pour les premieres fois: car il eſt plus dangereux de les rebuter pour Loup, que des autres beſtes, & les redonner apres les autres, qui chaſſeront lors que le Loup paſſera vn chemin, ſinon qu'ils entrent dans le fort, la chaſſe eſtant prés d'eux: car il ne les faut pas donner de loing, à cauſe qu'ils pourroient reuenir à eux: Et ſi les ieunes Loups commencent à eſtre vn peu forts, il faut auoir mené vn relais de quatre ou ſix chiens dreſſez, pour ſecourir les chiens que vous auez donné de Meute: car pour prendre vn ieune Loup, il les faut tous mettre à bout, à cauſe qu'ils ſe relayẽt les vns les autres, ne faiſant pas beaucoup de païs: ce qui

fait qu'ils se rencontrent plus souuent, & qu'ils en durent dauantage: Et voyans vos chiens mal-menez, vous donnerez vostre relais; ce qui rechauffera vos ieunes chiens; lors qu'ils verront ceux-là chasser auec plus d'ardeur, vous continuerez à leur parler & à les r'allier auec les chiens chassants, & aussi les valets de chiens, & iusques à ce que vous ayez forcé & pris vn ieune Loup: ce qui doit suffire pour vne fois, afin de les ménager pour faire plusieurs chasses, & seruir à mettre vos ieunes chiens à la voye: ioinct qu'il ne les faut pas lasser de ces premieres chasses. Le Loup estant pris, vous le ferez fouler à vos vieux chiens, pour obliger les ieunes à s'y méler par quelques atteintes: car en ces commencemens, ils ne les foulent pas volontiers; & apres qu'ils l'auront foulé quelque temps, & que vous les aurez flattez & touché de la main aux flancs en le foulant, & leur parlant, comme quand vous les auez fait chasser, le Picqueur doit prendre le ieune Loup & monter à cheual, pour le montrer encore aux chiens, sonnant le gresle (comme il a deu faire dans le temps qu'ils le fouloient) & leur crier, *Voyla le mort, à moy, chiens, tiehault*: Et il faut que l'autre Picqueur les fasse suiure, leur disant, *Tirez, chiens, tirez, acoute à luy*, & quand vous serez au premier chemin, le faire fouler encore aux ieunes chiens seulement: & si vous auez quelque morceau de Loup cuit, leur en donner: cela fait, vous les couplerez & reprendrez le Loup, à cheual, deuant les chiens, sonnant pour lors la mort par trois mots longs, & en suite la retraitte; Et quand vous serez arriuez au quartier & logement des chiens, vous ferez cuire le Loup, si vous n'en auez vn de cuit, pour leur en faire la curée, de la façon que ie le diray dans vn chapitre particulier: & y mettrez deux vieux chiens auec les ieunes, pour leur montrer le chemin d'aller à la moüée & au forthu, & encore auront-ils assez de peine à y aller pour cette premiere fois, & à manger du Loup, qui est d'vn goust naturellement desagreable aux chiens: ce qui fera qu'ils s'écarteront çà & là: Il les faudra appeller pour les obliger à y aller, sinon les prendre auec des cou-

ples & les y amener, en les carressant, leur en faire manger dans la main, & les mener au forthu, qui est le coffre, où vous les decouplerez, cependant que l'vn des Picqueurs sonnera le gresle & criera, *Velle-loo.*

CHAPITRE XI.

Des termes que l'on doit tenir pour parler aux chiens, quand l'on les fait chasser le Loup.

IE me suis trouué obligé, pour ne donner point de l'interruption au Lecteur, de mettre en suite du Traicté pour Cerf, celuy du Lievre & du Chevreüil, à cause que les termes en sont semblables, comme en beaucoup de choses, les manieres de faire chasser & de sonner; Mais les termes pour Loup sont differents, & ont de la consonance auec le Sanglier & le Renard, dont ie traitteray cy-apres: car sans cette regularité, à laquelle ie me suis voulu attacher, & que i'ay creu estre necessaire, pour estre plus intelligible au Lecteur, i'aurois mis le Traicté de la Chasse pour le Loup directement apres celuy du Cerf, puisque dans cét equipage & Venerie, il y a vn grand Louuetier: outre c'est vn corps separé des autres, n'estans pas mesmes payez par les Thresoriers des Chasses, Toiles & Fauconnerie, comme les autres; mais par les Thresoriers de l'Espargne, & que dans les autres Equipages (excepté la grande Venerie ponr Cerf) il n'y a que Capitaines & Lieutenans. Ie commenceray à parler des termes dont on doit vser, & des connoissances du Loup. Quand on en reuoit, on doit dire, *Voicy la trace ou piste du Loup*, & les os qui sortent de son pied, se doiuent appeller ongles: & la fiente, les laissées, & lors qu'il marche au pas & d'asseurance, alleures, & quand il court, fuittes du Loup; les alleures se connoissent allant d'asseurance, quand le pied du Loup est serré; & les fuites, quand il lou-

ue. Ce qui ſe fait par l'effort qu'il fait en courant, & lors qu'il a gratté, cela s'appelle galies ou déchauſſeures; où il s'eſt déchauſſé, ſelon le rencontre qui ſe fait dans la façon de parler, quand le Veneur fait ſon rapport, & le lieu où il ſe couche le iour, ſe nomme litteau: car quand on le court & que lors il ſe repoſe & ſe met ſur le ventre, ce lieu s'appelle flattreuſe; & quand le Veneur eſt aux bois & que ſon chien a rencoutré la voye d'vn Loup, apres en auoir reueu, il doit dire à ſon limier, *Vel-cy-allé*, ſi le Loup va d'aſſeurance, le ſuiuant, comme quand il le laiſſe courre; mais l'ayant lancé, voyant qu'il fuit, il doit dire alors, *Velcſcy-allé, Vele, cy-allé*, qui eſt le terme ſignificatif qu'il va fuyant. Il doit dire auſſi à ſon chien qui ſuit pour lancer le Loup, *Apres, l'amy, apres harout, harout, haly, hou, hou, harlou, harlou*; & apres eſtre donné aux chiens, le Picqueur leur doit crier, *S'en va, s'en va, chiens, mes belots, harlou, harlou, outre vault chiens, outre vault*, & ſonner pour chiens, & pour requeſter à veuë la mort & la retraitte, comme pour les autres chaſſes cy-deuant: mais quand on le voit il faut crier, *Velleloo*.

CHAPITRE XII.

Comme le Veneur & valet de limier, doiuent dreſſer les ieunes limiers pour le Loup.

Le valet de limier pour Loup, doit plus exactement prendre garde à faire choix d'vn chien bien fait, que les autres, & qu'il ait non ſeulement les qualitez que i'ay dites au Traicté pour Cerf; mais encore quelque augmentation, comme d'eſtre plus trauerſé, qu'il ait la teſte plus carrée, l'œil gros, flamboyant, & naturellement ardent & furieux, l'ayant veu pluſieurs fois ſe piller auec les autres, & s'il ſe rencontre à gros poil, il en ſera mieux, & de poil vif, comme s'il eſt rouge, que ce ſoit vn rouge de feu, ou brun,

& s'il eſt gris, que ce gris ſoit d'vn gris brun & non élaué, ou tout noir, & qu'il ſoit plus court que long; la taille s'en peut cõnoiſtre en le voyant, cõme tous ces ſignes & qualitez que i'ay dites. Mais pour ſçauoir s'il ſera bon, il en faudra faire l'épreuue; & pour cela, il ſera bien ne le mettre dans le chenil, pour eſtre encore plus aſſeuré de ſon ardeur & courage, où il ſe domeſtiquera auec les autres, & apprendra à aller au couple: il s'en rendra auſſi plus fier & hardy, le faiſant chaſſer trois ou quatre chaſſes en compagnie: ce qui luy fera prendre d'abord la connoiſſance du Loup, & en ira plus volontiers deuant celuy qui le menera, comme de s'en rabatre, pourueu qu'il aille de bon temps, ou que vous l'ayez fait lancer par vn chien dreſſé, afin de luy donner de bonnes voyes, comme celles qu'il a deſia chaſſées, & le continuer dans cette bonne volonté & premiere chaleur: car aux limiers pour Loup, vous ne leur en ſçauriez trop donner, pour les conſiderations que i'ay dites: & commençant à les mener, il faut continuer auec grand ſoin, pour bien reuſſir à la chaſſe du Loup, puiſque c'eſt le principal ſuiet: car ſi les levriers n'en ſont bons, il eſt tres-mal-aiſé que les chiens-courans le puiſſent eſtre: Que ſi vn chien eſt froid & melancholique, apres en auoir tiré des preuues, comme de l'auoir mis pluſieurs fois ſur les voyes d'vn Loup, venant d'eſtre lancé, & qu'il n'en veüille que par maniere d'acquit; ce que vous verrez en le tenant ſur le traict: & s'il ne ſent, & qu'il ne morde pas la branche que vous luy preſentez, où a touché le Loup, vous le deuez remettre au chenil, où il pourra mieux reüſſir pour courre auec les autres chiens, qui luy donneront de l'émotion; vous en prendrez vn autre, en obſeruant qu'il ſoit de la vraye race pour Loup: car autrement il ſeroit mal-aiſé qu'il peuſt reüſſir: ce qui eſt plus important à cette chaſſe qu'aux autres, pour ces raiſons que l'on peut aller lancer les autres beſtes à la Trolle, à cauſe que pour peu d'habitude que vous ayez dans vn païs, vous ſçauez où doit demeurer vn Cerf, vn Chevreüil, & vne beſte noire: ce que vous ne pouuez ſçauoir des vieux Loups

qui

qui n'ont point de Loūueteaux, ſans leſquels ils n'ont point de demeure aſſeurée. Tellement que vous pourriez, peut-eſtre, queſter trois iours, ſans rien trouuer, où vous laſſerez voſtre equipage: & encore que vous l'euſſiez lancé par hazard à la Troolle, vos levriers n'eſtans pas placez, vous ne leur pourriez faire voir le Loup qui a accouſtumé auſſi-toſt qu'il eſt lancé, de s'en aller, ſans tourner dans vn buiſſon, trois & quatre lieuës de là, & ſans s'arreſter: & par conſequent vous ne le pourriez pas prendre; tellement que le fondement du plaiſir de cette chaſſe depend des bons limiers: Et pour les dreſſer auec moins de peine & plus promptement, il faut que ce ſoit dans les mois de Iuin, Iuillet, Aouſt & Septembre, qui eſt le temps des Louueteaux, que vous trouuerez à poinct-nommé: Apres auoir eu connoiſſance du lieu où ils ſont, où vous pourrez aller tous les deux ou trois iours auec voſtre ieune chien, les luy faire ſuiure & lancer, ſans qu'ils s'en aillent du pays où ils ſeront: & lors que voſtre chien en voudra bien, vous pouuez attendre les vieux Loups, qui reuiennent de la campagne, pour apporter à manger à leurs Louueteaux, les faire ſuiure, ou attendre quelque temps; ce qui ſe doit faire ſelon l'ardeur de voſtre chien à ſuiure: & comme il eſt auancé en ſcience, vous en auez tout le loiſir, comme de luy faire ſuiure le contrepied, puis qu'en cette ſaiſon l'on ne court pas. Si voſtre ieune chien n'a point encore chaſſé, n'ayant pas eu connoiſſance de Loups, il faudra pour les premieres fois, prier vn de vos compagnons d'aller auec ſon chien dreſſé auec vous, pour lancer les ieunes Loups & ne donner connoiſſance à voſtre ieune chien, & iuſques à ce qu'il en veüille parfaitement, briſant deuant luy & prenant des deuants: & apres les auoir trouuez demeurez, les aller lancer auec voſtre ieune chien: & lors qu'il en voudra bien, vous le ferez ſuiure les vieux Loups, qui viendront de la plaine, dont les voyes iront de plus hautes erres, & dreſſeront mieux que d'vn ieune Loup: & comme cela, vous l'accouſtumerez à vouloir des voyes qui ail-

lent de la nuict, à perdre le cacquet & à se taire à force de suite:car il ne faut point battre les limiers, crainte de les rebutter: Et sur tout obseruez, quand vous dressez vn limier pour Loup, de ne le mettre que sur des voyes de Loup, iusques à ce qu'il en veüille parfaitemét: car autrement il courroit risque de se refroidir & de n'en vouloir plus; & les premieres fois que vous irez aux bois, vous porterez des petits morceaux de Loup rosty, afin de luy en donner de temps en temps, sur les voyes, & de faire en sorte de l'auoir tout à fait dressé dans les mois que i'ay dit: car la saison de l'Hyuer y est toute contraire, pour plusieurs raisons. Premierement, que la terre est la plusspart du temps gelée, ou couuerte de neiges, & dans ce temps l'on ne doit pas mener des ieunes limiers aux bois (pour les raisons que i'ay dites au Traicté pour Cerf) Secondement, les nuicts y sont longues. Et troisiémement, les mangeures pour les Loups, sont mal-aisées à trouuer; ce qui les oblige à faire vn grand pays, & vous seroit difficile de rencontrer vn Loup qui allast de bon temps, au moins qu'vn ieune chien en peust emporter les voyes: & comme cela vous irez plusieurs fois aux bois, sans pouuoir donner aucune connoissance de Loup, ny plaisir à vostre ieune chien, & quand par bon-heur vous luy en auriez donné vn iour, vous serez long temps apres sans en trouuer l'occasion: & ainsi vous estes tousiours à recommencer, & en hazard de donner connoissance plusieurs fois d'autres bestes à vostre ieune limier: & partant ie tiens qu'il est tres-difficile de dresser vn limier pour Loup, si ce n'est en Iuin, Iuillet, Aoust & Septembre.

CHAPITRE XIII.

Des connoissances par lesquelles l'on peut connoistre le Loup d'auec la Louue & le grand chien, & aussi les vieux Loups d'auec les ieunes.

IE vous ay dit que les Loups sont d'vne nature des chiens sauuages, & qu'ils auoient pour l'ordinaire de grandes ressemblances dans leurs manieres d'agir, auec les domestiques. Ils en sont de mesme dans les parties du corps, sinon qu'ils les ont plus fortes; Ce qu'ils font voir quand les levriers, qui sont plus hauts qu'eux, ne les peuuent arrester, s'ils ne sont plusieurs. La raison est, qu'ils ont les membres plus nerueux & mieux ioincts; ce qui nous fait discerner le Loup d'auec le chien par le pied, pour grand qu'il soit. C'est ce que ie vous feray connoistre, apres vous auoir dit les lieux où l'on en peut plus asseurément iuger, selon les saisons. Dans l Hyuer l'on en peut reuoir presque par tout, pourueu qu'il n'ait pas gelé extraordinairement: car si ce n'est qu'vne gelée blanche, les Loups font des foulées aussi bien que les autres bestes, lors qu'ils passent sur de l'herbe, où vous en pouuez iuger, pourueu qu'elle obeysse au pied, tant qu'il s'y imprime; & que ce soit aussi auparauant que le Soleil ait paru sur les voyes: car il fait fondre la gelée & oste la forme du pied, ou pour le moins la diminuë si fort, que l'on n'y peut auoir aucune connoissance. L'on en peut aussi reuoir sur la neige, pourueu qu'elle soit nouuelle tombée & qu'il ne degele pas, le pied s'y peut imprimer & donner connoissance; mais lors qu'elle est fort gelée & que le Loup y passe, elle est gromeleuse & retombe ainsi dans les voyes qui les couure & en oste la forme: Et que s'il degele, pour en pouuoir iuger sur la neige, il faut qu'vn Loup ne fasse que d'aller: car les voyes sont élargies peu de temps

apres qu'il est passé. Et lors qu'il n'a pas gelé & que la terre est découuerte, c'est dans les chemins où elle est ferme & non gailleuse, comme aux autres lieux, où l'on en peut iuger: car dans la terre molle, aussi-tost qu'vn Loup y est passé, les voyes s'effacent, ou au moins se retressissent de beaucoup. Et dans l'Esté, c'est aussi dans les chemins, le matin, que la rosée a battu la poudre & luy a donné assez d'humidité pour la rendre plus massiue & plus ferme, où la forme du pied s'imprime toute entiere, & vous donne occasion d'en pouuoir iuger: comme aussi dans les terres nouuelles labourées, où la rosée fait le mesme effect; & cela seulement iusques à ce que le Soleil ait seché cette humidité: car apres la poudre vole par tout & est trop seiche pour souffrir vne parfaite impression du pied, & donner lieu d'en faire vn iugement asseuré; mais s'il auoit pleu, vous en pourriez iuger tout le iour. Ce sont les lieux où vous pouuez voir les connoissances que ie vous vay enseigner, non seulement du Loup, differentes du chien; mais aussi du Loup d'auec la Louue, & du vieil Loup d'auec le ieune. Ie commenceray par la plus essentielle, & celle dont les valets de limiers pour Loup, sont obligez de sçauoir le discernement, puis qu'ils en doiuent faire le rapport, qui est du Loup d'auec le chien, & non pas de la Louue d'auec le Loup. Premierement, il faut remarquer qu'au vieil Loup, quand il va d'asseurance, vous voyez tousiours le pied tres-serré, dont la forme ou l'empreinte (qui est le bout des doigts) en est mieux iointe & mieux faite que celuy du chien qui va le pied épatté & ouuert, & a le talon moins gros & large que le Loup, & les deux grands doigts plus gros que le Loup, dont les ongles sont aussi plus gros que du chien, & entrent plus auant dans la terre que ceux du chien qui ne font que l'effleurer, à cause des doigts qu'il a beaucoup plus gros & plus pleins & qu'il n'a pas aussi les liaisons si fortes : ce qui fait qu'il ne peut pas appuyer si fortement du bout du pied que fait le Loup, ioint que le talon du Loup en est plus gros, & comme i'ay dit plus large, qui forme dessous trois petites

fossettes, ce qui ne se voit pas au chien; il l'a aussi plus détaché & eloigné du reste du pied, outre qu'il a plus de poil sous le pied que le chien, & que les allures en sont plus longues, mieux reglées, & asseurées, encore que le chien soit grand; mais il ne s'étend point allant au pas comme fait vn Loup. Bien que ie vous aye dit que l'on n'estoit pas obligé de discerner la Louue pour en faire le rapport d'auec le Loup; neantmoins il est tousiours mieux de le sçauoir, puis qu'il s'en peut connoistre en la plusspart, en considerant que la Louue est mieux chaussée (ainsi que nous appellons) c'est à dire qu'elle a le pied plus étroit & plus long, & les ongles moins gros que le Loup. Et pour le reste des connoissances, elles y sont de mesme dans leur proportion de pieds. Et pour connoistre des ieunes Loups d'vn & deux ans (car passé cét âge, ils se doiuent nommer vieux Loups, mais non pas grands vieux Loups) il faut regarder & considerer que les liaisons des pieds des ieunes, ne sont pas encores si fortes que celles des vieux Loups; ce qui fait que les ieunes vont le pied plus ouuert; ils ont aussi les ongles plus petits & pointus que les vieux, & n'ont pas les allures si reglées ny si longues. Pour les reste des connoissances, elles y sont de mesme. Vous les pouuez aussi connoistre dans la façon de faire leurs nuicts, à cause que les vieux Loups font beaucoup plus de païs que les ieunes; ioint que dans les grandes plaines, les vieux Loups vont faire leurs nuicts, & les ieunes la font allentour des villages, & le long des ruisseaux: Ils n'ont aussi iamais leurs fientes (que nous appellons laissées) si dures que les vieux Loups, & de cette connoissance entre le vieil Loup & la vieille Louue, c'est qu'ordinairement la Louue les iette au milieu d'vn chemin, & molles: Et celles du vieil Loup sont dures, les iette quasi tousiours sur vne pierre, vne, butte, ou vn petit buisson, & quand il gratte (que nous appellons se déchausser) il le fait auec plus de violence que la Louue, ny que les ieunes Loups, creusant dauantage en terre, & les iette aussi plus loin.

CHAPITRE XIV.

Comme le valet de limier doit aller aux bois pour le Loup, le détourner, & en faire le rapport.

IL faut que le valet de limier pour Loup, ſoit d'vn bon temperament, afin qu'il ait bon pied & bon œil pour en reuoir dans les ſaiſons ſeiches,& en pouuoir iuger, à cauſe qu'à cette chaſſe il faut aller ſouuent aux bois,quand le Roy y prend plaiſir, ioint que les Loups font beaucoup plus de pays, en faiſant leurs nuicts, que les autres beſtes, n'ayant pas leurs mangeures aſſeurées & établies comme elles, qui les ont au ſortir du fort; mais les Loups vont au hazard toute la nuit pour y rencontrer quelque beſte morte, particulierement dans l'Hyuer; tellement que cinq ou ſix hommes iront aux bois en de differens lieux, qui neantmoins auront tous connoiſſance d'vn meſme Loup, & quelquefois pas vn ne le détournera, à cauſe qu'apres auoir percé cinq ou ſix buiſſons où il n'aura pas eſté repeu, il ira demeurer dans vn fonds de foreſt: ou s'il fait broüillard, ou qu'il tombe de la neige, il demeurera dans la campagne derriere vne haye ou vn buiſſon, pour y épier quelques beſtiaux. Il n'eſt pas beſoin que celuy qui va aux bois pour Loup, dans vn buiſſon, en faſſe les dedans comme pour les autres beſtes, car le Loup ſort à la campagne pour aller chercher ſes mangeures; mais quand c'eſt dans vn grand pays où il y a des beſtes fauues & autres, dont les Loups ſe peuuent repaiſtre; il faut faire les dedans, & particulierement dans la ſaiſon qu'il y a des ieunes Loups, pour en auoir connoiſſance, à cauſe qu'ils ne ſortent pas, s'ils ne ſont deſia grands; & pour connoiſtre qu'il y en a dans le bois où vous allez, c'eſt quand vous trouuez deux vieux Loups en ſortir & entrer pluſieurs fois, & de tous temps, c'eſt vn ſigne éuident qu'ils y ont

leurs ieunes Loups. Quant à la maniere de mener le limier aux bois, le mettre deuant, & le faire quester; c'est la mesme que pour le Cerf, & le Chevreüil: & aussi quand il se rabat, où vous luy deuez dire, *Vel-cy-allé*, tant que le Loup ira d'asseurance, & pour échauffer vostre chien, & l'obliger à suiure, vous luy direz *hou*, *l'amy*, *hou apres*, & quand vous le rembuchez, vous le flatterez, en brisant haut & bas: Et si vous en voulez prendre le contrepied, vous luy direz de mesme, *tien a moy*, *Velcy re'ary*, si ce n'est que vous eussiez rencontré vn Loup dans la plaine, où vous l'eussiez suiuy pour en reuoir, & le iuger par les connoissances que i'ay dites au Chapitre precedent, & apres auoir fait les grands deuants de vostre queste, & n'auoir de rien rencontré, vous deuez considerer le pays pour voir de quel costé pourroit venir vn Loup qui pourroit estre demeuré encore dans la campagne, pour n'auoir pas trouué dequoy se repaistre, afin de vous y mettre & y attendre vne heure, en écoutant si vous entendrez crier des laboureurs ou bergers pour aller à eux, en cas que le Loup ne vienne à vous, & estant tombé sur les voyes auec vostre chien, les suiure iusques à ce que vous l'ayez trouué entré dans vostre queste, s'il y va; sinon ne laisser de le suiure iusques à ce que vous l'ayez mis à couuert dans vn fort où vous le briserez, encores qu'il entre par vn chemin (ce que font ordinairement les Loups) qui ne font point de retours sur eux, comme les autres bestes, si ce n'est rarement. Vous irez prendre le grands deuants du buisson, afin de ne le pas presser: car il pourroit estre demeuré à vingt pas dans le bois pour écouter, sans estre entré dans le fort: & quand vous auez pris les deuants du buisson, vous deuez reuenir où vous l'auez brisé, pour en suiure la voye le long du chemin, le rembucher dans le fort, & apres l'auoir fait, vous reprendrez vos deuants, que vous commencerez par où vous les auez acheué, pour changer le vent à vostre limier, & luy faciliter le sentiment: & si vous le trouuez sorty (car si c'est vn Loup qui soit affamé, il ne demeurera pas s'il n'y est contraint par

la peur) vous le deuez ſuiure iuſques à ce que vous le trouuiez briſé : Et encores que cela ſoit, il ſera bien pour l'affection que vous deuez auoir au plaiſir de voſtre Maiſtre, de houpper voſtre compagnon, afin que s'il a beſoin de vous & de voſtre chien pour en venir à bout & le detourner, vous le ſecouriez, puiſque ce Loup qui aura eſté deſia hole par ces bergers, & peut-eſtre couru par leurs chiens, & qui aura auſſi eu le vent de vous & de voſtre chien, aura peine à ſe reſoudre de demeurer, joint la faim qu'il peut auoir, ou s'il le fait, ce ſera apres auoir fait beaucoup de tours, en longeant les chemins les vns apres les autres : ce qui peut embaraſſer vne homme ſeul, & le tenir beaucoup de temps, & cependant les voyes vieilliſſent, & le limier ne les peut plus emporter ; mais quand l'on eſt deux, cependant que l'vn démeſle des voyes pour en trouuer le dernier rembuchement, l'autre doit prendre les grands deuants pour reconnoiſtre s'il ne ſort point du buiſſon, afin que par là ils ſoient éclaircis de tous les faux rembuchemens : car les Loups en font aucunes fois trois ou quatre, & aſſez ſouuent au premier carrefour qu'ils trouuent ils ſe déchauſſent, qui eſt vn ſigne éuident qu'ils ne veulent pas demeurer, au moins ſi toſt : mais celuy qui prend les grands deuants, abrege & aſſeure ſon compagnon ſi le Loup demeure, ou s'il s'en va : car s'il ne l'a pas trouué ſorty, encore que vous ne l'euſſiez pas pû rembucher, vous ne laiſſerez d'en faire le rapport, pourueu que ce ſoit dans vn buiſſon qui n'ait que quatre ou cinq cens arpens : puiſqu'en découplant les chiens-courans à la trolle, ils le peuuent aller querir & lancer, à cauſe qu'vn vieil Loup ſort du litteau auſſi toſt qu'il entend du bruit : & l'ayant ainſi détourné enſemble, celuy à qui ſera la queſte, fera le rapport à l'Aſſemblée, au Lieutenant de la Venerie, luy diſant : *Nous mécroyons vn tel & moy* (en nommant ſon compagnon) *détourner vn* Loup *ou deux, vieux ou ieunes* : ou, *le Loup & la* Louue *en vn tel lieu* : Et apres le Lieutenant le menera au grand Louuetier, pour en faire le rapport au Roy. I'ay dit dans le chapitre où ie parle du naturel des Loups

Loups, qu'ils sont fort sujets à la rage, & ce qui en est la cause: Et icy ie vous monstreray comme le valet de limier peut connoistre si vn Loup est enragé, lors qu'il en a rencontré le matin, & qu'il le suit, ou au moins en auoir de grandes conjectures, c'est quand il rencontre vn Loup qui trauerse les champs, & qu'il en voit aller la piste balançant : ce qui vient de la foiblesse que le mal luy donne, ne s'apperceuant pas mesmes qu'il ait rien pris pour se repaistre, encore qu'il soit allé & venu alentour des villages, qu'il y soit passé, & qu'apres tous ses tours, il entre dans vne talope de bois, comme vne grosse haye, ou dans vn petit bocqueteau (qui peut estre le temps que son accez est passé) où il demeurera iusques à ce qu'il luy reprenne, ou qu'il se mette dans des roseaux à la queuë d'vn estang qui soit esloigné des bois. Tous ces signes sont d'vn Loup malade de la rage, ce qui oblige le valet de limier à en faire le rapport dans ce doute, afin que l'on y aille en estat de le tuer, & non de le chasser auec les chiens-courans, ny le faire prendre aux lévriers, car ce seroit perdre vostre équipage.

CHAPITRE XV.

Comme il faut choisir la Courre pour y prendre les Loups.

IL est aussi important à vn grand Louuetier de sçauoir bien choisir la courre, & y placer les lévriers pour prẽdre le Loup, qu'il est à vn General d'armée de sçauoir prendre vn poste auantageux pour mettre son armée en bataille & y battre son ennemy : C'estoit ce grand Roy LOVYS LE IVSTE qui sçauoit tous les deux parfaictement : Il a fait connoistre l'vn à toute la Chrestienté, & l'autre à ceux qui ont eu l'honneur de le voir chasser; c'est aussi de luy que ie l'ay appris, & qu'il falloit auparauant que de mettre la

Courre, aller la recõnoistre, quand on ne la ſçauoit pas; Auſſi-toſt apres que le Veneur a fait ſon rapport, & que le Roy eſt reſolu d'aller à ſes briſées, il faut s'enquerir des Gentilshommes du païs qui voyent aller & venir les Loups d'vn buiſſon à vn autre, ou des Laboureurs, afin d'en ſçauoir la refuite, & ſi vous ne voyez pas qu'ils en parlent pertinemment, il faut demander où ſont les grands pays de bois qui ſont les plus proches du lieu où eſt détourné voſtre Loup, afin de faire voſtre Courre dans cette refuite, ſi le vent y eſt bon : Et apres en eſtre inſtruit, vous deuez aller viſiter le buiſſon pour iuger le lieu le plus propre pour faire la Courre, & y placer les lévriers, apres auoir connu d'où vient le vent : car pour eſtre bon & propre, il faut qu'il vienne du coſté du buiſſon, & non du coſté de la Courre, à cauſe que le Loup, qui eſt vn animal fin & défiant, & qui a le nez excellent, auroit le vent de vos lévriers, & ne ſortiroit pas de ce coſté-là. Il faut apres conſiderer l'aſſiette du lieu où vous voulez faire la Courre, afin qu'il ne ſoit pas boſſu; mais qu'il ſoit en pays plat, & non de colline, & qu'il n'y ait aucun buiſſon dedans; puiſque c'eſt ce qui fait ordinairement faillir le Loup par des détours qu'il fait alentour de ces buiſſons, où les lévriers le perdent de veuë, au moins pour quelque temps : ce qui le fait eſloigner d'eux, & qu'apres ils ne le peuuent plus ioindre. Il ne faut pas auſſi mettre la Courre la teſte en bas, à raiſon de l'auantage qu'ont les Loups ſur les lévriers, lors qu'ils courent en deſcendant, à cauſe que toute la force du Loup eſt ſur le deuant, ce qui le fait plus fortement ſouſtenir en courant à la vallée que les lévriers: joint qu'ils ne peuuẽt prendre le Loup ſans courre riſque de tomber & faire la cullebute. Et ſi vous eſtes contraint de faire voſtre Courre où ſeront ces collines & ces buiſſons, à cauſe que s'en eſt la refuite, & que le vent y eſt bon, laiſſez cette teſte auallante dans voſtre enceinte, la faiſant deffendre de meſme que le buiſſon où ſera voſtre Loup, & placez vos premiers lévriers au commencement du pied montant, & le reſte en ſuitte. Et encore qu'il ſe rencontraſt vn pays plat pour faire la Courre, & qu'il y euſt des buiſ-

ſons dedans, s'il n'y en auoit que peu, & qu'ils fuſſent fort petits, il les faudroit faire couper, & s'en ſeruir à faire des huttes pour cacher les léuriers; mais s'il y en auoit beaucoup, faites voſtre Courre au delà des buiſſons, où vous mettrez des deffenſes, iuſques au bout où ſeront vos lévriers d'etriques; & ſi vous n'en auez ſuffiſament, vous mettrez ſeulement des Caualiers à gauche & à droict de ces buiſſons, pour y deffendre & pouſſer le Loup dans la Courre, tirant quelque coup de piſtolet en l'air, afin de l'obliger à percer plus viſte, & qu'il n'ait pas le temps de reconnoiſtre la Courre. Ce qu'eſtant bien reconnu & penſé dãs toutes ces circõſtances, vous enuoyerez vos deffenſes par vn Picqueur de l'equipage qui aura eſté auec vous recõnoiſtre le buiſſõ la Courre, afin qu'il ſoit inſtruit des lieux où il les faut mettre; & ſi c'eſtoit dãs vne queuë de foreſt ou grand pays, qu'il n'y euſt pas vne taille de l'année qui ſeparaſt l'enceinte où eſt détourné le Loup, d'auec le grand pays, mais ſeulement vn chemin, il faudroit y tendre des panneaux, & y mettre des Caualiers derriere pour les deffendre.

CHAPITRE XVI.

Comme l'on doit placer les deffenſes autour de l'enceinte où eſt le Loup & les Levriers à la courre.

LORS que l'on veut aller courre vn Loup, qui eſt détourné dans vn buiſſon, où dans vne queuë de grand pays, il faut enuoyer placer les deffenſes & tendre des panneaux, s'il en eſt beſoin, & preſque en meſme temps, aller placer les levriers à la courre. I'ay marqué dans le Chapitre cy-deuant les lieux où il falloit tendre les pãneaux, mais non pas comme il les faut, ny comme il les falloit tendre. Les

panneaux pour Loup, doiuent estre de cinq pieds de haut, quand ils sont tendus, & que le fil dont ils seront faits, soit vne fois aussi gros que de ceux pour Renard, & que les mailles en soient aussi plus grandes : & quand vous les tendrez, vous leur donnerez beaucoup de morfil : Ie veux dire qu'il faut retirer du panneau, en le tendant assez pour estre lasche, afin que le Loup s'y maille & s'y embroüille : car s'il estoit trop tendu, en donnant contre, il s'en retireroit & pourroit apres y reuenir & sauter par dessus : car le Loup saute facilement cinq & six pieds de haut : Et que la corde qui commande le panneau, soit assez grosse pour ne pas rompre, lors que le Loup y donnera : ie veux dire pour prendre; mais pour deffendre, il n'importe pas. Et afin de les faire durer dauantage, il faut les teindre auec du tan. Pour les autres deffenses, à pied & à cheual, il faut qu'elles soient alentour du bois où est détourné le Loup, du costé que vous ne voulez pas qu'il aille, pour l'obliger à aller aux levriers. Il faut que les gens de pied soient à six pas l'vn de l'autre, la teste tournée aux bois, auec chacun vn baston à la main (car il y a quelquesfois des Loups qui les veulent forcer) & qu'ils soient éloignez du bois de dix ou douze pas, pour n'en estre pas surpris, lors qu'ils en sortiront, & auoir le temps de crier, faire du bruit & montrer leurs bastons, pour les empescher de passer & les faire retourner dans le bois : & pour cela, que chacun demeure à sa place; car s'ils couroient apres le Loup, il reuiendroit par derriere eux & s'échapperoit. Les Caualiers doiuent estre vn peu plus éloignez du bois à cause de l'auantage qu'ils ont, & que les deux qui sont voisins, où le Loup sortira & les voudra forcer, se secourent : car il ne faut pas que les autres branlent, de crainte d'vn pareil accident. Quant aux gens de pied, vous les mettrez à quinze pas l'vn de l'autre, la teste tournée au bois : & si vous auez plus de monde, vous les mettrez plus pres les vns des autres. Les Caualiers tireront des coups de pistolets de temps en temps, pour diuertir le dessein que pourroit auoir le Loup de venir passer à

eux, pour l'obliger d'aller à la courre. Dans le temps que l'on place vos deffenses il faut placer vostre courre, à cause qu'vn Loup en peut auoir le vent & s'en aller : les valets de levriers y estans arriuez, ils doiuent auoir des cerpes : ou que leurs épées taillent assez bien pour couper des branches, qui seruiront à faire les huttes, afin de s'y mettre à couuert auec leurs levriers : c'est ce que l'on appelle loges, horsmis les deux qui tiennent les levriers d'estricques, qui n'en ont pas besoin, puis qu'ils doiuent estre dans vn fossé où s'il n'y en a, se mettre à couuert au bord du bois, de peur d'estre apperceus du Loup, qui ne manque iamais de sortir la moitié du corps hors du bois & s'arrester, pour considerer dans la plaine s'il n'y voit rien qui luy donne de la crainte, deuant que d'y entrer & enfoncer dans la courre. Il faut aussi que ces valets de levriers ayent chacun vn baston à la main, de grosseur & longueur raisonnable, pour s'en seruir quand le Loup est arresté & porté à terre par les levriers, & le luy mettre dans la gueule, afin qu'il ne les estropie pas & pour les faire démordre. Mais si l'on vous a fait rapport d'vn de ces grands Loups, qui sont ces coureurs & preneurs des bestes fauues, & qui sont extraordinairement vistes, il faut tirer deux levriers de vos estricques, les plus forts & les plus vaillans, pour en faire vne lesse, & les placer au milieu de vos deux premiers flancs : car il n'y a rien qui embroüille & embarasse vn Loup comme cette lesse, qui le pince & l'oblige à tourner, au moins à demy ; ce qui luy fait perdre du temps, & en donne, aux lesses des flancs, pour le ioindre : & de cette sorte, vous ne pouuez faillir vn Loup pour viste qu'il soit. La courre doit estre nette, comme ie l'ay dit, sans aucun buisson, que personne n'y passe, quand les levriers y seront placez, & qu'il soit plus large aupres du bois que dans le fonds, en plaçant les levriers sur deux lignes & dans leurs distances, comme ie le diray. Les estricques (qui sont les deux lesses qui doiuent pousser le Loup & le faire aller dans le fonds de la courre aux autres lesses) doiuent estre aux deux ailes de l'entrée de la

courre, ſur le bord du bois & cachées (comme i'ay dit) proche des dernieres deffenſes, & à chacune vn Caualier, qui ſera auſſi caché dans le bois, pour pouſſer apres les levriers, quand ils ſeront cachez, afin d'obliger le Loup à tenir le milieu de la courre; & les deux premieres leſſes des flācs, doiuent eſtre miſes à cent pas des eſtricques ſur les deux lignes & de diſtance égale. Et pour cette leſſe que i'ay dit, que l'on tiroit des eſtricques, il la faut mettre au milieu de ces deux flancs: & les deux autres flancs ſur les meſmes lignes & en meſme diſtance, à ſoixante pas des premiers flancs: & les deux leſſes de teſte au bout des deux lignes & au fonds de la courre, à diſtans auſſi égales, à cinquante pas des dernieres flancs. Et cela toutesfois en cas que vous ayez aſſez de place, ſinon les mettre à proportion, pour les diſtances ſeulement: car il faut que la courre ſoit touſiours diſpoſée comme ie l'ay dit. Il faut auſſi qu'il y ayt des Caualiers cachez au fonds de la courre, qui ayent de la pratique pour animer & ſecourir les levriers. Vous ordonnerez aux valets des levriers, de laſcher à propos, qui eſt que ceux qui tiendront les eſtricques, ne laſchent pas que le Loup ne ſoit auancé dans la courre quarante pas, ſortant apres de leur hutte auec leurs levriers, la leſſe à la main, dénoüée pour leur faire voir le Loup, auparauant que de les laſcher. Ce que doiuent faire tous les autres, ſur peine de punition: car autrement c'eſt manquer, puis que s'ils laſchoient auparauant, ils pourroient auſſi-toſt aller d'vn autre coſté qu'au Loup, & que les premiers flancs, ny la teſte qui ſera au milieu, ne laſche pas que le Loup ne les ait paſſé, & auancé dans la courre de huict ou dix pas, pour ne le pas faire retourner dans le bois, & que les ſeconds flancs laſchent quand ils verront le Loup vis-à vis d'eux; & qu'auſſi-toſt que les valets de levriers qui tiendront les teſtes, verront les ſeconds flancs laſchez, ils s'auancent auec leurs levriers & aillent au deuant du Loup, pour laſcher en teſte, & auparauant qu'il ſoit à ceux. C'eſt ce qui fait qu'on les appelle levriers de teſte, qui doiuent eſtre les plus grands & les plus

forts pour faire arrester le Loup. Ces ordres estans donnez par le Roy, s'il en a voulu prendre la peine, sinon par le grand Louuetier, ou le Lieutenant, l'on doit aller donner les chiens pour lancer le Loup, si vous ne le voulez faire lancer par le limier; Mais si vous voulez qu'il le soit plus promptement, afin de ne pas donner de l'impatience au Roy, vous decouplerez vos chiens de Meute au rembuchement que l'on aura fait du Loup, pourueu qu'il ne soit pas du costé de la courre: car autrement il faudroit les aller découpler à la Troole du costé où l'on a mis les deffenses; & si c'est dans vn pays où il y ait force autres bestes; il ne faudra donner que les chiens qui veulent du Loup seulement, pour le lancer, faisant tenir les autres, que vous ferez donner, apres qu'il le sera: Et si c'est dans vn buisson de deux ou trois cens arpens, il ne faut donner que six ou huict chiens, afin qu'ils ne pressent pas le Loup, crainte de l'obliger à forcer les deffenses; & estant venu à la courre, & lasché dans l'ordre que i'ay dit, couru & arresté des levriers, il faut attendre le Roy, pour luy demander s'il le veut tuer, sinon que ce soit quelqu'vn qui en ait la pratique, prenant son espée des deux mains, afin qu'il y en ait vne pour conduire la lame, & luy donner le coup au deffaut de l'épaule, bien posément, pour n'en pas frapper les levriers, à cause qu'ils branlent tousiours. Le Loup estant mort, les valets de levriers doiuēt faire demordre les levriers auec les bastons, & que ce soit auec addresse, pour ne leur pas rompre les grosses dents: & s'il y a vn autre Loup dans l'enceinte, il faut qu'ils se remettent promptement à leurs places, pour lascher de mesme & le prendre; Quand il viendra, les Picqueurt doiuent aussi r'appeller les chiens-courans & les remener dans le bois quester le Loup, le chasser & le faire aller à la courre.

CHAPITRE XVII.

Comme l'on peut prendre les Loups à force, auec les chiens courans, & quels Loups il faut attaquer pour y reüßir.

IL ſemble qu'au plaiſir de la chaſſe, comme en toute autre choſe, le changement n'en eſt pas deſagreable, puis que ce qui ne ſe rencontre pas au gré de l'vn, le peut eſtre à l'autre. C'eſt ce qui ſe trouue à la chaſſe du Loup, puis qu'apres en auoir veu courre & prendre auec les levriers, vous en pouuez auſſi courre & forcer auec les chiens-courans. Il y a encore pluſieurs autres addreſſes pour les prendre, dont ie me tairay; mon deſſein n'eſtant que de parler des chaſſes nobles & d'eſprit, & où il faut auoir de la ſcience & vne longue prattique, pour y bien reüſſir. Il faut auſſi eſtre nay auec eſprit, & que l'inclination y ſoit comme la complexion forte: car il y faut beaucoup peiner. Et celuy qui va au bois le matin, pour les détourner, ira quelquefois dans certaines ſaiſons, trois & quatre iours de ſuite, auparauant que de rencontrer vn Loup qui aille d'aſſez bon temps pour le faire ſuiure à ſon chien, ou s'il en rencontre qui aille d'aſſez bon temps, il ira ſi loin qu'il n'en pourra venir à bout pour le détourner: Et quand vous l'auez détourné & donné aux chiens, il faut auſſi que le Picqueur qui les fera chaſſer, ſoit dans vne agitation, ſans aucun relaſche d'eſprit & de corps; de l'eſprit, pour faire que les chiens en maintiennent la voye; à cauſe de la delicateſſe de cette chaſſe, par le peu de ſentiment qui eſt au Loup, & du corps, pour le trauail continuel qu'il eſt beſoin qu'vn Picqueur faſſe, à cauſe que ſi-toſt que le Loup eſt donné aux chiens, il eſt touſiours ſur pied deuant les chiens: car lors que les Loups tournent, c'eſt ſeulement à droict & à gauche,

gauche, & non ſur les voyes, comme les autres beſtes : cependant ils ont la meſme habitude, puis qu'au premier retour & à la main qu'ils le feront, ce ſera preſque touſiours de ce coſté-là : ce qu'il faut obſeruer ; tellement que ſi les chiens s'attachent bien à la voye, ils y ſont touſiours chaſſans, & comme cela, vous n'eſtes iamais en deffaut, ce qui en rend la chaſſe plus belle & plus aymable ; c'eſt auſſi où l'on a plus de chaleur : Et pour reüſſir à les forcer, il faut en ſçauoir faire le choix, comme de n'attaquer pas vn vieil Loup, dont la force & l'haleine eſt indomptable, puis qu'apres les auoir couru cinq ou ſix heures, s'ils trouuent de l'eau, ils ſont auſſi frais qu'auparauant, particulierement ces grands Loups qui ſont de la taille des limiers, deſquels i'ay parlé, qui ne viuent la pluſpart du temps que de beſtes fauues & autres, qu'ils prennent à la courſe, ou à force. C'eſt ce qui les maintient en haleine, ioinct que ces vieux Loups ſçauent pluſieurs pays où ils ont eſté ſe pouruoir & chercher les Louues en chaleur ; ce qui rend leur refuite incertaine. Il ſe peut rencontrer quelque gros Loup de taille de maſtin, qui ne vit que de beſtes mortes, qu'il va chercher proche des villes, des bourgs & le long des riuieres; de ceux-là, il s'en peut forcer : car ils ont ordinairement peu d'haleine, puis qu'auſſi-toſt qu'ils ſont repeus, le premier bois qu'ils trouuent, il s'y mettent au litteau, d'où ils ne bougent iuſques à ce qu'il leur faille retourner à la proye : Mais pour eſtre plus ordinairement aſſeuré de la priſe, ce ſont les ieunes Loups qu'il faut attaquer, depuis l'aage de ſix mois iuſques à dix-huict ou vingt, qui ne ſont pas encores en pleine force, ny en haleine, n'ayans fait aucune courſe, s'eſtants contentez de demeurer & viure dans leur pays natal. Ils n'ont pas auſſi encores eſté en chaleur pour aller chercher les Louues en d'autres pays, ce qui en rend la refuitte aſſurée, pour y mettre vos relais & en eſtre ſecourus ; & comme cela, vous les pouuez prendre en trois, quatre & cinq heures, ſelon l'aage dans lequel vous les attaquerez. L'Aſſemblée ſe doit faire au lieu le plus commode pour les que-

ſtes,& dans la meſme forme & maniere que pour Cerf, ſinon que les baitons doiuent eſtre pelez toute l'année, horſmis la poignée,& les relais ſeparez dans les meſmes conſiderations, la quantité deſquels vous en mettrez, ſelon les âges & forces des Loups que vous attaquez.

CHAPITRE XVIII.

Comme l'on doit chaſſer & forcer le Loup auec les chiens-courans.

IE conuie ceux qui auront naturellement peu d'inclination pour la chaſſe, & à qui elle peut eſtre neceſſaire, pour ſe tirer d'vne humeur melancholique, qui leur pourroit cauſer de longues & ennuyeuſes incommoditez, de commencer par voir chaſſer le Loup; puiſque c'eſt celle qui eſt la plus chaude & la plus animante, par l'auerſion qu'on a naturellement contre cét animal, & qui ſe fait chaſſer de plus pres que les autres beſtes: ce qui anime les chiens & les oblige à redoubler leurs voyes & mener plus de bruit, lequel continuë ordinairement iuſques à la priſe, puis que c'eſt la chaſſe où il arriue le moins de deffauts, pourueu que la Meute en ſoit bonne & que les Picqueurs qui la ſeruent, ſoient habiles dans le meſtier. Vous les pouuez donner auec le limier, ſinon auec les chiens courans, que vous découplerez au rembuchement, ſur les voyes; Neantmoins vous ne deuez pas pretendre d'eux qu'ils le puiſſent lancer tenans touſiours la voye, comme il ſe fait des autres beſtes; puis que le ſentiment de Loup ne s'y conſerue pas ſi longtemps. Il faut donc auſſi-toſt que vous aurez decouplé vos chiens, percer & fouler l'enceinte, le plus habilement que vous pourrez, à cauſe que le Loup a le ſommeil fort tendre; ce qui fait qu'au premier bruit il ſort auſſi-toſt du litteau: & comme cela, il ſe pourroit eſloigner & fort-longer, aupara-

uant que vous eussiez tombé sur les voyes auec vos chiens, si vous ne faisiez diligence, autrement ils auroient peine à le r'approcher, au moins pour les vieux Loups : car quant aux ieunes, qui sont au dessous d'vn an, il les faut quester auec plus de moderation, pour donner le temps à vos chiens de les pouuoir lancer : & si vous ne les trouuez dans le milieu de vostre enceinte, apres auoir foulé les plus grands forts & les plus fourrez, où ils demeurent ordinairement, il faut aller quester aux riues & sur le penchant d'vn fossé, qui ferme le bois, où ils ont desia la malice de se mettre, pour voir si dans la plaine il y a quelques menus bestiaux, qu'ils puissent prendre : Et aussi-tost que quelques-vns de vos chiens se recrieront, il faut aller à eux, pour sçauoir quels chiens ce sont, si vous ne les auez conneus par la voix, afin que si ce sont des chiens de creance, vous sonniez pour chiens, pour obliger les autres à venir à vous; ce qui ne vous doit pas empescher de regarder à terre, au premier chemin que passera le Loup. Car comme i'ay dit que cette chasse estoit subiecte au temps, vos chiens le peuuent estre aussi, & en ayans receu, & tous les chiens s'estants r'alliez, vous deuez leur laisser bien empaumer la voye auparauant que de sonner & leur parler beaucoup, ne les pressant pas, afin que quand le Loup tournera, ils ne s'emportent pas au de-là de la voye; mais plustost qu'ils y trouuent auec luy, à ce qui n'ait aucun temps pour le fort-longer deuant eux; Mais quand vous les verrez parfaittement dans la voye, vous deuez sonner souuent & du gresle, & leur parler aussi souuent, en leur criant, *Harlou, mes belloos, harlou, S'en va chiens, s'en va* : car il leur faut à cette chasse donner de l'emotion, le change n'estant pas à craindre de ces auimaux comme des autres bestes, à cause qu'ils ne tiennēt (la plufpart du temps) que les chemins, les lieux clairs & les plaines, si ce ne sont les ieunes Loups, & les vieux Loups, quand ils sont sur leurs fins. S'ils se rencontrent dans des pays fourrez, l'ō a peine à les en tirer; ce qui les fait durer dauantage, & fait qu'ils vous contraignent quelquesfois d'aller chercher vne

harquebuze pour les y tuer : & s'il vous arriuoit qne dans le temps que vostre Loup auroit encore beaucoup de force, vous tombassiez en deffaut par vos chiens, qui se seroient emportez au de-là de la voye, ou vne nuée qui les auroit élancé, il faut sans perdre aucun temps, que le Picqueur appelle ses chiens & qu'il aille prendre de grands deuants, de la refuitte ordinaire des Loyus, comme d'vn grand pays de bois, le plus proche, où il sera, & s'il ne le trouue passé par ces premiers deuants, il en faut prendre d'autres plus courts, en considerant les lieux plus fauorables aux sentimens des chiens : comme où y il pourra auoir des portées de la iambe ou du corps, ou au moins plus de fraischeur. Il aura aussi l'œil à terre, à tout les chemins qui entretreront dans les bois : Et apres auoir pris ces deuants, si ses chiens ne le trouuent passé, il doit reuenir au lieu de son deffaut, où il doit auoir brisé, pour en reconnoistre les dernieres voyes; & y requester auec ses chiens, leur parlant souuent, pour les obliger à se rabatre de la voye du Loup, & la parchasser, iusques à ce qu'ils l'ayent relancé : & s'ils ne la peuuent tenir, il les faut mener requester sur le bord des fossez, ou dans quelques vieilles mazures, s'il y en a dans les bois, & dans les plus grands forts : ou si c'est dans des plaines, où il y ait vn estang a demy sec & forcè rozeaux, & cela seulement dans l'enceinte d'où vous aurez pris vos deuants; car si vos chiens ne luy mettent le nez dessus il ne partira pas ; & l'ayant relancé, s'il va dans vn ruisseau pour se longer & y battre l'eau, vous obseruerez son entrée, comme toutes les autres choses (ainsi que ie les ay dittes pour Cerf & pour Chevreüil) mais cela n'arriue pas si souuent pour Loup, & s'il donne dans le change, vous parlerez aussi de mesme à vos chiens pour les tenir en crainte, & obseruerez ceux en qui vous auez plus de creance. Et encore qu'ils n'en puissent pas garder le change comme de Cerf; neantmoins il s'y trouue tousiours quelques chiens qui vous font connoistre le change en le chassant plus froidement, joint que les Loups au dessus d'vn an estás sur leurs

fins, ne le vont pas chercher comme le Cerf & le Chevreüil, mais seulement ils vont deuant les chiens, sans autre dessein que de s'en eloigner, & dans les lieux où ils se rencontrent, sans en auoir d'affectez; puisque i'en ay veu bien souuent se faire prendre dans des villages, & mesmes dans des maisons. Le Loup estant pris, vous en sonnerez la mort, & si vous le voulez conseruer en vie, vous le baillonnerez auec vn morceau de bois & vne corde, pour le faire chasser à vos ieunes chiens, choisissant vn lieu propre, comme vn petit buisson, où il n'y aura point d'autres bestes, afin qu'ils soient obligez de le chasser; & pour l'empescher de s'éloigner des chiens, il luy faut couper vn nerf au jaret, & le leur abandonner, mettant auec eux deux ou trois vieux chiens pour les maintenir dans la voye, & l'ayant pris, vous le leur ferez fouler, en les caressant, & vsant des termes comme pour chasser.

CHAPITRE XIX

Comme l'on doit faire manger le Loup aux Chiens-courans, & leur en donner curée.

LA chair de Loup est la plus difficile à digerer; car si vn chien la mange, sans estre cuitte, il ne manque pas d'auoir le flux de sang. Elle est capable aussi de le faire mourir, elle n'est pas encore bonne cuitte & boüillie auec de l'eau, mais rostie dans le four, elle se digere, & ne leur fait aucun mal. C'est de la sorte qu'il la faut preparer pour leur en donner curée, & pour cela, la couper par quartiers, leuant les épaules & les gigots, & laissant le coffre entier, faire chauffer vn four comme pour cuire du gros pain, & le mettre dedans; & quand il est bien cuit, l'on doit couper les gigots & les épaules par petits morceaux, pour les mettre dans la moüée que l'on doit faire auec du laict & de la graisse

ſe, ſelon les ſaiſons (comme ie l'ay dit au Traicté pour Cerf) & le coffre, vous le mettrez à vingt-cinq ou trente pas de là, afin de le leur faire manger apres la moüée, en les fort-huant de la voix & du cor ſonnant le greſle : & afin que vous donniez plus promptement curée à vos chiens, quand ils auront pris vn Loup, il faut en auoir vn cuit d'auance, reſeruant celuy que vous auez pris, que vous ferez cuire pour la premiere chaſſe. L'on doit tenir la teſte du Loup deuant la moüée, quand les chiens viennent la manger, & apres l'on en leue la peau que l'on emplit de foin pour la mettre aux portes : l'on leue auſſi les quatre groſſes dents pour ſeruir aux enfans, & le boyau de Loup que l'on appreſtera, comme i'ay dit, l'on y doit obſeruer les meſmes formalitez & ceremonies qu'à la curée pour Cerf, & auoir les meſmes ſoins des chiens.



LA CHASSE DV SANGLIER.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualitez du Sanglier.

LE Sanglier eſt le plus vaillant & le plus dangereux de tous les animaux que nous chaſſions en France, particulierement pour les chiens, donnant la mort à pluſieurs, & faiſant à d'autres de grandes bleſſures : c'eſt ce qui me fait vous promettre vn moyen pour en garantir au moins les léuriers. Ils pourroient auſſi mal-traitter les hommes, s'ils ne l'attaquoient à cheual : Ie pretens parler du Sanglier qui eſt en ſon tieran ou en ſon quartan: car pour les layes, & les beſtes de compagnie, elles ne peuuent pas bleſſer, mais elles font d'autres maux par leurs mangeures & gourmandiſes

qu'elles ont plus que les autres bestes, puis qu'elles peuuent en vne nuict ruyner vne famille qui n'aura qu'vn arpent de bled prest à en faire la dépoüille, tellement que cét animal ne peut estre bon qu'apres sa mort, encore y a-il des saisons qu'il ne l'est pas, particulierement lors que les Sangliers sont au Rut, & iusques à ce qu'ils ayent mangé des grains & du glan; Il y a donc (outre le plaisir que l'on a de les chasser) du merite à les prendre : ce que l'on peut faire de quatre façons, comme ie vous feray voir cy-apres; Ie veux dire des chasses que les Princes & Gentils-hommes peuuent exercer auec beaucoup de contentement, & en donner aussi aux Dames, où ils peuuent aller en carrosse, & se mettre au fonds de la courre, pour les voir prendre auec les lévriers, & quand on les mettra dans les toiles (car pour les deux autres façons de chasser, qui est le vautret & à force, ce sont chasses trop penibles pour elles) cette chasse est considerable & belle de soy; mais encore, à cause qu'elle se peut changer & diuersifier : Aussi a-elle esté de tout temps considerée par nos Roys, qui ont tousiours eu grand & bel equipage pour ces quatre manieres de les chasser.

CHAPITRE II.

De la taille qu'il faut que soient les Chiens-courans pour chasser Noir.

LEs chiens-courans pour chasser les bestes noires, y comprenant toutes celles qui sont de ce genre, comme ie l'ay dit au Chapitre cy-deuant, doiuent estre grands, trauersez, & plus épais pour cette chasse que pour les autres; puis qu'ils sont pour suiure des bestes qui se font chasser dans les plus grands forts & les plus épineux, ayans la peau & le poil à l'épreuue; ce qui fait que les chiens à gros poil y sont plus propres; & pour la taille, il les faut comme

au Traicté des Chasses cy-deuant, pour ne pas faire des redittes ; & quant au poil, cela dépend de la fantaisie de celuy qui les veut. Ie tiens qu'à cette chasse, il est bien de ne s'y pas attacher, ny d'auoir beaucoup d'affection pour les chiens, afin de se tirer du déplaisir des les voir tuer assez souuent ; l'on y peut neantmoins trouuer quelque consolation, en ce que tous les chiens veulent du Noir ; ce qui les rend plus faciles à recouurer ; vous les deuez tenir dans le chenil comme les autres chiens, leur donner la mesme nourriture, comme les panser, appriuoiser à aller au couple, & de les faire chasser ; mais il ne faut pas du commencement les donner sur les voyes d'vn grand Sanglier qui les tuëroit, n'ayans pas encore l'adresse de s'en esquiuer.

CHAPITRE III.

Comme il faut que les lévriers soient faits pour prendre le Sanglier.

LEs lévriers pour prendre le Sanglier doiuent estre grands, bien trauersez, la teste large, l'œil gros plein de feu, les épaules & le poictrail large, les reins hauts & larges, & le reste des qualitez comme celles que i'ay dittes au Chapitre des levriers pour Loup. Pour le poil il s'en rencontre de bons de toutes les sortes ; mais particulierement les gris-noir, rouges de feu, tizonnez, tous noirs, & à gros poil ; les valets de lévriers les doiuent tenir enfermez deux à deux comme quand ils doiuent aller en lesse. Et pour les ieunes lévriers, il faut pendant quelques iours les pourmener seuls pour leur apprendre à aller en lesse, & s'en faire connoistre & craindre, car de tels chiens il en faut estre le Maistre, & auoir soin de les bien loger, & d'y aller de temps en temps, & ne s'en éloigner pas pour quelques iours iusques à ce qu'ils ayent pris amitié l'vn pour l'autre ; & lors que

que vous les entendrez gronder, il faut aller à eux auec vn foüet ou vne houssine à vne main, & vn baston à l'autre; l'vn pour les chastier, & l'autre pour faire démordre celuy qui aura le dessus; car il estrangleroit son compagnon: ou auoir vn seau d'eau tout prest, pour leur ietter dessus, n'y ayant rien qui les separe plustost, & quand ils auront couru ensemble, & qu'ils seront tout à fait dans l'obeyssance, vous ne laisserez pourtant de les tenir tousiours enfermez; car ces levriers le doiuent tousiours estre. Il faut les pourmener ensemble deux fois le iour, les tenans en lesse: car ils pourroient se causer du mal s'ils estoient en liberté, & en faire beaucoup, en se iettant sur les bestiaux qui se rencontreroient dans leur chemin, y en ayant peu qui se puissent deffendre de deux grands & furieux levriers, comme sont ceux-là; ioint qu'ils peuuent courre apres des mâtins, & s'en faire estropier; outre bien d'autres accidens que i'ay dit au Chapitre des lévriers pour Loup. Ce qui seruira aussi pour leurs soins & traictemens, qui doit estre de mesme: ce qu'il y a de plus en ceux-cy, c'est qu'ils sont suiets à estre blessez par de grandes décousures que leur font les Sangliers auec leurs deffenses, dont les valets de levriers les doiuent sçauoir panser: & pour cela, qu'ils n'aillent point à la Chasse sans vne grosse éguille & du fil propres pour les recoudre, & des lardons pour seruir à leurs playes, & en empescher la mouche.

CHAPITRE IV.

Comme l'on peut connoistre les masles qui ont la qualité de Sangliers.

CE que nous appellons Sangliers, ce sont les masles qui commencent à prendre ce tiltre, lors qu'ils ont quitté les compagnies que nous appellons Bestes-noires, qui ne se

feparent iamais, finon les Layes preftes à faire leurs Marcaffins, & depuis qu'elles en font deliurées, iufques à ce qu'ils foient affez forts pour fe mefler auec les autres; mais les Sangliers ne s'y rejoignent que quand ils font en Rut, & auffi-toft qu'ils ont Ruté, ils les quittent. L'âge dans lequel ils prennent ce nom de Sanglier, ne doit commencer qu'à trois ans, quoy qu'à deux ans & demy ils ayent quitté les autres beftes: ce qu'ils ne font pas tout à coup, s'en efloignans quelquefois, & iufques à ce que le courage leur foit venu, qu'ils fe fentent affez forts pour eftre feuls: Durant ces fix mois l'on les doit appeller Ragots: à trois ans, l'on les doit qualifier de Sanglier en fon tieran, & à quatre ans, Sanglier en fon quartan. Alors il eft en fa haute qualité & pleine force: & apres ce temps on le peut dire auffi grand vieil Sanglier: & comme ie vous ay fait voir premierement les connoiffances de la tefte des Cerfs, auant que celle du pied, ie veux faire le mefme à la hure des Sangliers qui ont quatre groffes dents, deux à chaque cofté, les deux d'en bas fe nomment deffenfes, & ceux d'en haut, gres. Ce qui a efté bien pensé par celuy qui en a efté le parrain, puifque celles d'en bas font proprement leurs deffenfes, & bien fouuent tres-offenfiues: celles d'enhaut font auffi nommées fort à propos gres, à caufe qu'elles touchent & frottent contre les deffenfes, qui femblent les aiguifer, fans s'appuyer l'vne contre l'autre, ce que l'on void faire à vn Sanglier lors qu'il eft en furie, & qu'il tient deuant des chiens, puis qu'il fait comme s'il mâchoit, faifant mener du bruit à fes quatre dents; ce que i'ay veu & ouy plufieurs fois. Quant à la difference des ieunes & des vieux Sangliers, c'eft qu'au ragot les deffenfes n'excedent les gres que d'vn petit doigt, & du Sanglier en fon tieran de deux doigts, & lors qu'il eft en fon quartan, de trois doigts. De ces trois âges les deux derniers peuuent faire plus de mal, à caufe que leurs deffenfes font plus longues & fort trenchantes, & qu'ils font auffi plus vaillants pour auoir plus de force & de cœur: Ce qui n'eft pas encore au premier, & quand ils viennent plus dans l'age, ils ne peuuent plus faire de mal, à

cause que leurs deffenses se tournent en trompe, la pointe s'approchant de l'œil, de laquelle ils ne peuuent plus offenser: il n'y a donc que le choc à craindre de ceux-là, car ils ont tousiours dessein de mal-faire: ce sont ceux que l'on appelle Sangliers mirez: les deffenses n'en sont pas aussi si trenchantes, ny si blanches, à cause de leur vieillesse & des pierres & racines qu'ils ont rencontré toutes les fois qu'ils ont foüillé, vermillé, & fait leurs boutis, ce qui leur émousse & leur vse les deffenses: l'on les peut nommer aussi grands vieux Sangliers.

CHAPITRE V.

Comme l'on peut connoistre & discerner les Sangliers dont ie vous viens de parler, par le pied.

IE vous viens de faire voir ce que c'est qu'vn Ragot, vn Sanglier en son tieran, vn autre en son quartan, & vn grand vieil Sanglier par les deffenses. Cette connoissance est satisfaisante pour la curiosité, ne pouuant seruir qu'à cela, puis qu'elle ne paroist parfaictement qu'apres la beste prise: il est vray que l'on les peut voir & iuger en chassant, pourueu que ce soient gens du mestier; mais s'il est lancé & deuant les chiens, n'estant pas vne beste que vous vouliez prendre à force comme les Cerfs, au moins ne le deuez-vous pas, si vous ne vous voulez deffaire de vos chiens, & n'ayant pas ce dessein, cette connoissance ne vous est pas necessaire, puisque vous n'en deuez pas garder le change comme d'vn Cerf. C'est donc celle du pied ou de la trace qui se peut dire necessaire pour le détourner & en faire le rapport: Et voicy la difference qu'il y a entre la trace du Sanglier & de la Laye qui se separe des autres bestes, quand elle est fort pleine & va seule (comme fait le Sanglier dont

ie viens de parler) pour choisir de belles & fortes demeures, afin d'y faire ses marcassins : Il y a aussi la saison qu'elles sont au Rut auec les Sangliers : ce que le Veneur est obligé de sçauoir, pour en faire le discernement & rapport asseuré, à cause du danger qu'il y a pour les chiens, & pour cela il faut remarquer que les Lays, en la saison qu'elles sont fort pleines, pesent beaucoup : mais cette pesanteur les fait aller les quatre pieds ouuerts, dont les pinces sont aussi moins grosses que d'vn Sanglier qui va la trace serrée; les gardes en sont aussi plus larges du Sanglier, & la sole aussi plus large, les costez plus gros & vsez, & le talon plus large, les alleures en sont aussi plus longues & plus asseurées, mettant les pieds plus reglément dans vne mesme distance. Il fait aussi beaucoup plus de pais en faisant sa nuict, que la Laye, à moins de rencontrer son mangis proche de sa demeure: ce n'est pas que la Laye ne soit en aussi bon appetit que luy, ayant ses Marcassins à nourrir; mais elle aura bien l'adresse d'auoir choisi vn buisson où il aura ses mangeures, tres-peu loin de là, & de l'eau dans le buisson (pour s'y mettre au soüillé) comme tout ce qui luy est necessaire, pour sa seureté, & pour n'estre pas obligée à l'aller chercher loin, se meffiant de ses forces, à cause de sa pesanteur. Et dans la saison du Rut, quelques-vnes peuuent auoir les alleures aussi longues qu'vn Sanglier, ayant les membres plus libres que quand elles sont fort pleines, & se peuuent aussi mieux iuger, à cause du déreglement des Sangliers en la saison du Rut : mais la forme de la trace du Sanglier est plus ronde & mieux faite, comme les autres connoissances que i'ay desia dittes. Il y a vne autre difference entre le Sanglier en son tieran, & le Sanglier en son quartan : Le Sanglier en son tieran, a la sole moins pleine que celuy qui est en son quartan, & a les costez de la trace plus trenchans, les pinces en sont aussi moins grosses & plus trenchantes. Le Sanglier en son quartan a les gardes plus larges & plus vsées, la iambe en est aussi plus large, & les gardes plus pres du talon : les alleures en sont plus longues, & son pied de derriere demeu-

re plus eſloigné de celuy de deuant, au lieu que le Sanglier en ſon tieran rompt vne partie de ſa trace, & va les pieds plus ouuerts : & les vieux Sangliers mirez ont encore les gardes plus larges que ceux-là, plus groſſes & plus vsées, elles ſont auſſi plus pres du talon & plus bas joinctées, & vont les quatre pieds plus ſerrez : Il y a auſſi connoiſſance à leur ſoüille, où l'on y peut voir la grandeur & groſſeur par la largeur & longueur du ſoüille, & en eſtant ſorty, entrant dans le fort, s'il en crotte & moüille les branches, on en connoiſt la hauteur par ſes portées, qui ſe peuuent appeller ainſi, comme des laiſſées, ſi elles ſont longues & larges, & quand l'on les a lancé, en conſiderer la bauge ſi elle eſt creuſe, longue & large; tous ces ſignes ſont de grands & vieux Sangliers.

CHAPITRE VI.

Comme il faut connoiſtre la beſte noire d'auec les pourceaux priuez.

IL eſt encore neceſſaire de vous faire voir les connoiſſances que l'on peut auoir entre les beſtes de compagnie & les pourceaux priuez, puis que ceux-cy vont auſſi dans les bois y chercher le gland, & y demeurent quelquefois cinq & ſix iours, & dans les grands fonds de foreſts, quelquefois deux & trois mois, pour y engraiſſer : & qu'apres eſtre bien ſaouls de ce gland, qui les échauffe, ils vont ſe mettre au ſoüille, à la premiere mare ou eau qu'ils trouuent; & en eſtans ſortis, ils ſe vont mettre à la bauge dans vn fort, pour y eſtre plus en repos. Les beſtes noires font le meſme. Il faut donc pour les diſcerner, que ce ſoit par les connoiſſances que l'on doit tirer des pieds des vns & des autres, & conſiderer que les pourceaux priuez vont touſjours les quatre pieds ouuerts, & les pinces pointuës & ſans

rondeur. Mais les bestes noires vont les pieds plus serrez, particulieremẽt ceux de derriere : ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le pied plus creux que ceux des porcs priuez, qui l'ont ordinairement plein & n'appuyent pas du bout de la pince, comme les sauuages, qui ont le talon, la iambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'vn pourceau, qui a les gardes petites & picquantes, droict en terre. Il ne se iuge pas par les alleures, comme les bestes noires, les faisans plus courtes & plus dereglées, le vermillis en est aussi plus petit que les bestes noires, & qui ne se suit pas, trauersant les seillons qu'il rencontre : ce que ne fait pas la beste noire, qui suit son vermillis tres-long, sans discontinuer ; mais le pourceau le fait en vn endroit, & puis en vn autre.

CHAPITRE VII.

Des lieux où les Sangliers vont chercher leurs mangeures, selon les saisons.

POur suiure l'ordre que i'ay entrepris, ie commenceray par l'Hyuer, afin de faire voir où les Sangliers vont faire leurs nuicts & chercher leurs mangeures, pour en donner l'aduis à ceux qui doiuent aller aux bois, les détourner. Ie commenceray donc par la plus difficile saison, au moins pour les Sangliers qui entrent au Rut dans le mois de Decembre, quelques années à la moitié, & d'autres au commencement; ce qui leur dure enuiron trois semaines, & manquans de trouuer des layes, ils vont quelquefois chercher des truyes, & s'en est veu plusieurs fois les suiure iusques dans leurs estables, & les autres, qui les ont tenuës dans les bois. C'est en ce temps-là qu'il faut aller apres les bestes de compagnie, pour les destourner & les courre : car elles sont bonnes à manger & les Sangliers ne valent rien, la chair en estant rouge, mai-

gre,& de mauuaiſe odeur;ce qui ſe fait en trois ſemaines:car auparauant que d'eſtre au Rut,ils ſont gras & en porchaiſon, au moins eſt elle peu diminuée. En ce temps ils ſont dans les fonds de forests,faiſans leurs nuicts & leurs mangeures, ſous les ſuſtayes,où il y a du gland,de la foüite & quelques fruicts ſauuages,qui ſont cachez la pluſpart ſous les feüilles, qu'ils treuuent en vermillant,& quelques racines d'herbes: & aux fontaines, du creſſon & autres herbes; c'eſt lors qu'ils font plus de pays, faiſans leurs nuicts, ne trouuant que peu de mangeure en vn endroit;ſi bien qu'ils marchent toute la nuit pour ſe raſſaſier,à cauſe que cét animal gourmand ne ſe contente pas de peu.

CHAPITRE VIII.

Des lieux où le Veneur doit aller en queſte & chercher les Sangliers, au Printemps & l'Eſté.

IL eſt à propos que ie ioigne dans ce Chapitre le Printemps & l'Eſté, puis que ce ſont les deux ſaiſons où les Sangliers, les Layes & les beſtes de campagne, ſont en meſme pays, où elles demeurent tout ce temps, ſi on ne les oblige d'en ſortir, ou qu'elles manquent de nourriture: & s'ils le font, ce ſera pour aller à vn autre pays de meſme nature, particulierement les Sangliers & les Layes, qui vont chercher les buiſſons les premiers, pour y trouuer leurs mangeures à propos: le Sanglier, pour s'y refaire de la maigreur de l'Hyuer & du Rut: & la Laye, pour y choiſir vn beau buiſſon, où il y aura de grands forts, pour y faire ſes Marcaſſins, d'où elle ne bougera, ſi on l'y laiſſe en repos:& pour le Sanglier, il ira & viendra à trois ou quatre buiſſons, de temps en temps, pour reconnoiſtre, en faiſant chemin, les mangeures qui luy plairont le plus, qui ſont les bleds, &

bien que verds, il ne laisse pas de les pasturer, foüiller & vermiller, y mangeant des racines de chiendant, de pissanlis, de bassinets, de naueaux sauuages & de senez : & aussi tost que les pois, feves & lentilles s'auancent, les Sangliers, Layes & bestes de compagnie, y vont tres-volontiers; mais les Layes pleines sortent peu à la campagne, ne voulant pas donner connoissance d'elles, se contentans de vermiller dans les clairiers & chemins de leurs buissõs & sous les fustayes, s'il y en a, pour deterrer quelques glands qui seront tombez de l'Hyuer auparauant, & quelques racines que le Printemps aura poussé. Il est iuste de leur laisser faire leurs Marcassins, & de chasser plustost les bestes de compagnie, pour apres attaquer les Sangliers: Et lors qu'ils auront mangé des grains en leur maturité, les raisins venans à estre meurs, quand ils y peuuent aborder, ils en mangent tant qu'ils s'enyvrent, en ayant trouué à la bauge dans des vignes, & s'ils en sortent, c'est pour aller peu loing de là demeurer dans quelque hallier. Les Layes & les bestes de compagnie y vont aussi, & non pas si hardiment; mais le Sanglier vaillant, quand il se sent en bon corps, il va où la fantaisie le prend, sans rien craindre.

CHAPITRE IX.

Des lieux où l'on doit aller en queste l'Automne, pour y trouuer le Sanglier.

LEs Sangliers, Layes & bestes de compagnie, voyant la recolte faite, & apres auoir encore glané vn peu de temps, ils se retirent dans les fonds de forests, où ils font leurs mangeures de pommes, poires sauuages, d'herbes & de racines à leur goust; & lors que le gland commence à tomber, ils en mangent & s'en donnent tant, qu'ils acheuent d'emplir leur peau; ce qu'ils ont desia bien commencé

par

par les grains qu'ils ont mangé. Il les faut donc aller quester & chercher en ces lieux, & où il y a des mares & ruisseaux, autremét ils n'y pourroient pas subsister: car le grain les ayant desia échauffez, le gland acheue de leur mettre le feu dans le corps; tellement qu'il faut qu'ils boiuent & se mettent au soüille deux ou trois fois le iour, pour s'y r'affraischir. Ils ne font pas grand pays en cette saison, ayans toutes leurs mangeures sur le lieu; ce qui fait qu'ils sont tous bons, & qu'il n'en faut faire aucun choix pour les détourner & courre auec plaisir & moins de peine, & qu'il y a grand goust à les manger, quand l'on les a pris.

CHAPITRE X.

Des termes desquels l'on se doit seruir pour faire chasser le Sanglier, & aller aux bois.

LEs termes pour faire chasser Loup & Sanglier, ont bien du rapport; mais dans les façons d'aller aux bois, ils sont differents en beaucoup de choses; ce qui m'oblige à les faire suiure, selon les occasions, & les dire toutes, afin que le Lecteur les puisse mieux entendre, & n'ait aucune interruption. Ie diray pour cela, que le pied du Sanglier se doit nommer la trace: & les os dont ie vous ay parlé au Traicté pour Cerf, qui sortent du derriere de la iambe, se doiuent appeller gardes, & ce reste du pied comme pour Cerf, la sole, les costez & les pinces, le talon & la iambe: & quãd il se rencontre vne des pinces plus lõgue que l'autre, cela se doit nommer pigache, qui est ce que l'on dit au Cerf, connoissance; & quand ils foüillent, l'on doit dire, boutis; & lors qu'ils ne font que pousser du bout du boutoy, la superficie de la terre, faisãt comme vne petite raye, suiuant les traces des Mulots, pour trouuer leur magazin, qu'ils ont fait de gland ou de noisettes, cela s'appelle ver-

miller; où ils se couchent dans la bourbe, se doit nommer le soüille; où ils se couchent & demeurent le iour, se doit nommer la bauge; & la fiente, les laissées. Ce sont là les termes qui doiuent seruir aux Veneurs qui vont aux bois pour détourner les bestes noires; & aussi quand ils en font le rapport, lors qu'on les interroge; Et le Piqueur qui fait chasser les chiens, lors que le Sanglier leur est donné, il doit sonner pour chiens comme à veuës, lors qu'il le voit; & pour faire requester, la mort, & la retraitte, de mesme qu'aux chasses precedentes: Et pour parler aux chiens lors qu'ils sont dans les voyes & qu'ils la chassent, quand le Piqueur reuoit de la beste qui fuit, il doit vser de ces termes, *Velesçy allé fuyant*, plusieurs fois: & apres, *s'en va, chiens, s'en va, hou hou, chiens, hou, hou*; & quand il voit le Sanglier, crier, *Voyle-là*: & lors qu'il tourne, crier, *Hourvary*, à ses chiens, pour les obliger à tourner.

CHAPITRE XI.

Comment le Veneur & valet de limier doit faire choix d'vn chien, pour luy seruir de limier, & comme il luy doit parler pour Noir.

LE valet de limier doit faire choix d'vn ieune chien, pour luy seruir de limier, d'entre deux tailles, assez court & trauersé, & à gros poil, s'il se peut, à cause qu'il faut qu'il soit souuent dans les forts épineux; ce qui les rend plus hardis, & fait qu'ils ne se rebuttent pas: car il n'y a que cela à craindre pour les limiers que l'õ veut mettre au noir, puis que tous les chiens le chassent d'inclination, à cause qu'il a le sentiment plus fort que les autres bestes. Ie vous ay dit pour la taille & le poil, comme il les falloit, aux Traitez des chasses cy-deuant. Il faut obseruer dans ces qualitez celles qui font connoistre la hardiesse d'vn chien, afin

de le choisir tel, pour ne se pas rebutter des bourades des Sangliers, lors qu'il les lancera & fera partir de la bauge: & pour la maniere de le mener, afin de l'obliger à aller deuant se rabattre & suiure les voyes, en prendre les deuants & suiure le contrepied: & pour le donner aux chiens, ce sont aussi les mesmes methodes, comme pour Cerf, Chevreüil & Loup. Les termes, ie vous les ay dits, sinon que quand le Sanglier va d'asseurance, il faut dire, *Vel-cy-allé*: & quand vostre chien suit, luy dire, *Hou, hou*; & quand il est lancé, crier, *Velescy-allé*.

CHAPITRE XII.

Comment le valet de limier doit aller aux bois, pour détourner la beste noire.

LE valet de limier doit estre plus matinal, pour aller aux bois pour bestes noires, que pour autres bestes, à cause qu'elles se retirent au fort de meilleure heure, si ce n'est en deux saisons; sçauoir au temps du Rut, & lors que les bleds sont en maturité, où ils sont à couuert en faisant leurs mãgeures, ioint qu'ils ont peine à les quitter: cela leur arriue aussi quelquefois quand les raisins commencent d'étre meurs. Et horsmis ces deux saisons, ils võt faire leurs nuicts dans les lieux que i'ay dit, y faisant beaucoup de pays: ce qui fait que si vous n'vsez de precaution, en vous enquerant des lieux où sont leurs demeures ordinaires, qui sont les plus grands forts, pour en aller prendre les grands deuants auec vostre limier, vous courrez risque bien souuent, encore que vous ayez rencontré des voyes de la nuict, si vous voulez vous opiniastrer à les suiure & en deffaire la nuict, de perdre beaucoup de temps, à cause qu'ils font force tours & beaucoup de pays dans les longues nuicts, où vous consommeriez le temps qu'il faudroit à les

détourner & venir en faire voſtre rapport , vous laſſer & voſtre limier , en laiſſant vieillir les dernieres voyes , qu'il ne pourra plus emporter , quand bien vous en auriez connoiſſance: Vous deuez donc aller droit où ſont les demeures, en prendre les grands deuants , & quand voſtre chien ſe rabattra de beſte noire , ietter vne brisée à l'entrée du fort & en prendre le contrepied , pour en reuoir ſuffiſamment & en iuger par les connoiſſances que i'en ay dites , & de la beſte que vous aurez deſſein de détourner, ſelon l'ordre que vous en aurez: Et ayant trouué par les connoiſſances du pied, de la iambe & des gardes , que ce ſont beſtes conformes au deſſein que vous auez , vous reuiendrez où vous auez ietté cette brisée, pour en rompre trois ou quatre autres & le rembucher, & ferez ſuiure les voyes à vôtre limier deux longueurs de traict , pour obuier au faux rembuchement, particulierement ſi c'eſt vn Sanglier apres qui vous eſtes , qui eſt vn animal tres-fin & méfiant : & apres eſtre aſſeuré qu'il entre , vous vous retirerez au chemin & en prendrez les deuants , comme des autres beſtes ; & quand vous trouuerez des beſtes noires ſorties de voſtre enceinte , apres en auoir reueu , ſi vous eſtes en quelque doubte, il en faut prendre le contrepied, pour en le ſuiuãt, percer voſtre enceinte , & voir ſi ce ſont les meſmes beſtes que vous auez rembuché , par les meſmes manieres & precautions que i'ay dites au Traicté pour Cerf: Et lors que vous les aurez détournées, vous deuez venir à l'Aſſemblée en faire le rapport à voſtre Capitaine, qui vous doit mener au Roy , où vous reïtererez ce que vous luy auez dit, diſant , *Ie meçray détourner Vn Sanglier en ſon Tieran , ou en ſon Quartan* , où ce qu'il ſera , *qui a Vne grande & groſſe trace :* & vous direz s'il a quelque cõnoiſſance (qui s'appelle vne Pigaſſe) on doit dire auſſi s'il a peu ou beaucoup de pied , ou s'il a la teſte ronde , ou auſſi longue que ronde : & tout cela , en cas que le Roy le vouluſt courre à force , afin que s'il donnoit le change aux chiens , l'on le peuſt diſcer-

ner d'auec d'autres; Mais si l'on le veut courre auec des levriers, ou auec le Vautraict, cela n'est pas necessaire.

CHAPITRE XIII.

Comment l'on doit chasser & prendre les grands Sangliers.

LEs Sangliers qui sont en leur tieran & leur quartan, ne se doiuẽt pas chasser à force auec chiens-courãs; mais seulement il en faut decoupler six ou huict des plus vieux, qui sont les plus adroits à s'esquiuer de leurs coups: encore seroit-il bien de leur mettre vn collier, où il y ait des grelots, pour obliger le Sanglier à fuir, & ne pas tenir & tourner à eux: cela fait aussi qu'il sort du bois & vuide plustost, pour aller à la courre. Ces grands Sangliers se peuuent aussi courre & forcer auec le Vautraict; ce que ie feray voir dans vn Chapitre en suite, celuy-cy n'estant que pour donner l'instruction de les prendre auec les levriers d'attache, que l'on doit iaquer, pour les conseruer & empescher d'estre blessez & mesme d'en estre tuez. Car la perte seroit grande d'vn bon levrier, qui vous auroit beaucoup cousté à nourrir, dix-huict ou vingt mois, qui est le temps que l'on doit commencer à les faire courre; ce qui peut arriuer à la premiere chasse, pour ne sçauoir coëffer vn Sanglier à propos, afin d'en esquiuer les coups: Et vous le pouuez empescher auec vne assez petite despence, en faisant faire des iaques, qui peuuent durer douze ou quinze ans, pourueu qu'on les fasse estendre & seicher, apres les auoir ostées de dessus les levriers. Vous ne vous en deuez seruir que pour prendre les Sangliers: car pour les bestes de compagnie, les levriers n'en ont que faire, puis qu'elles en diminueroient la vistesse, en ayant besoin pour ces bestes qui sont tres-vistes, pour sept ou huict cens pas. Ces iaques doiuent estre

faites de toile de chanvre ; vous les pouuez faire auſſi de deux façons : l'vne d'y mettre cinq ou ſix toilles picquées enſemble & fort dru, auec du fil, ſinon deux toiles ſeulement,& au milieu du crin ou du cotton ; mais le crin ſeiche plus aiſement,puis les ioindre & attacher ſur le chien, par deſſus le dos,pour couurir le ventre entierement ; en ſorte que le poictral en ſoit couuert, le col & la gorge, dont le bout ſera attaché au collier,qui doit eſtre large & de deux ou trois doubles de cuir:car ils ſont ſuiets à auoir la gorge coupée. Ces Sangliers que i'ay nommez cy-deſſus, ſe doiuent prendre par ces levriers, qui ſeront mis à la courre, quand ils ſe rencontrent détournez dans vn buiſſon, ou à quelques bouts de foreſts, les pouuant faire venir à la plaine, en gardant le grand pays, comme s'il y a vne taille de l'année, pour y mettre des deffenſes & les empeſcher d'y aller; vous le pouuez faire auſſi ſous des fuſtayes, pourueu que les arbres n'y ſoient pas plantez drus, & qu'il n'y ait aucun buiſſon. Ce ſont là les lieux où vous pouuez faire vos acourres. Les deffenſes ſe doiuent mettre comme pour Loup, ou vn peu plus pres l'vn de l'autre, & voſtre courre auſſi de meſme,y placer vos levriers de meſme & ſelon leur taille,ſinon qu'il la faut faire plus courte & plus eſtroite, à cauſe que les Sangliers ont beaucoup moins de viſteſse que les Loups ; & auſſi que vos levriers ſe mettroient hors d'haleine, s'il falloit qu'ils vinſsent de ſi loing les ioindre: ce qui les empeſcheroit de les ſi bien prendre & tenir. Il faut auſſi obſeruer le vent, car cét animal n'eſt pas moins méfiant que les Loups; & ſi vne fois il a entré à la courre, & qu'il ait entré dans le fort, il ne faut plus eſperer qu'il y reuienne: & cela eſtant, il faudra mettre voſtre courre en vn autre lieu, où vous replacerez vos levriers de la meſme maniere, & donnerez l'ordre à vos valets de levriers de ſe bien hutter & cacher, & ne donner les eſtriques, que le Sanglier ne ſoit entré dans la courre,au moins à trente pas. Les flancs ſe doiuent donner quand il eſt vis-à-vis d'eux:

car le Sanglier retourne peu quand il eſt ſi aduancé, ſe confiant à ſa force & valeur. Les valets qui tiennent les levriers de feſte, ſe doiuent auancer la leſse à la main, pour les laſcher, pour coëffer le Sanglier & ſecourir ceux des flancs. L'on doit auoir eſtably des Caualiers, qui ſoient cachez derriere les eſtricques, pour ſecourir les levriers, & que ce ſoient perſonnes qui ayent de la prattique, & des epées bien pointuës & fermes, pour picquer & faire mourir promptement le Sanglier, luy donnant le coup à quatre doigts au deſſous de l'épaule. Il faut auſſi ſçauoir prendre le poil & appuyer la lame ſur la main gauche, pour la conduire & tenir plus ferme, afin de ne pas bleſſer les levriers, apres auoir mis pied à terre, puis qu'il n'y a aucun peril, lors que les levriers ont coëffé le Sanglier: car ils ne demordent iamais, s'ils ne ſont bleſſez ou tuez, pourueu qu'ils ſoient nombre ſuffiſant à le tenir. Voſtre courre eſtant ordonnée & lors que vous auez dit aux gens de cheual de n'y laiſſer paſſer perſonne, vous irez frapper à vos brisées auec vn limier, ſinon vous decouplerez vos chiens-courans aux brisées, pour l'aller querir & lancer, ſonner & parler, pour les faire queſter ; & quand il ſera lancé, leur crierez, *Hou, hou, hou, S'en va, chiens, s'en va*, & ſonner fort ſouuent, afin de donner chaleur à vos chiens & preſſer le Sanglier, pour l'obliger à aller à la courre, ſans ſe reconnoiſtre : & y eſtant entré, luy donner les levriers dans l'ordre que i'ay dit, le prendre & l'emporter, & faire curée des dedans & des épaules à vos chiens, & le reſte, gardez-le pour vous.

CHAPITRE XIV.

Comme l'on doit chaſſer le Sanglier auec le Vautraict.

L'On peut prendre encore les Sangliers dont ie viens de parler, comme toutes les beſtes noires auec le vautraict, dont la chaſſe n'eſt pas moins plaiſante que celle que ie viens de nommer, & encore plus facile à exercer, puis qu'il n'eſt pas neceſſaire de nourrir des chiens-courans, ny d'aller aux bois pour les détourner, mais ſeulement de faire recherche dans les Fermes chez les Laboureurs des jeunes, grands, & beaux mâtins, & qu'ils ayent dans leur taille vne partie des qualitez que i'ay dites pour les chiens-courans, qu'ils ſoient bien deliberez, & y mettre (ſi vous les auez) demy-douzaine de chiens baſtards, engendrez de chiens-courans & mâtines, leſquels crieront mieux ſur la voye, & la tiendront auſſi plus iuſte que les mâtins; ce ſeront auſſi eux qui les remettront dans la voye, lors qu'ils l'auront perduë. Cette chaſſe ſe doit commencer au mois de Septembre, lors que toutes les beſtes noires ſont en bon corps, ioint que la recolte eſt faite; elle ſe peut continuer iuſques à la fin du mois de Mars, particulierement des beſtes de compagnie: car pour les Sangliers & les Layes, depuis le temps qu'ils ont donné au Rut, ils ſont maigres, joint que de chaſſer plus auant dans la ſaiſon, ce ſeroit en deſtruire la race, à cauſe que les Layes ſont pleines: Et pour auoir des mâtins dans le temps que i'ay dit, il faut aller en Iuillet & Aouſt viſiter les Fermes pour y trouuer & faire election de ceux qui vous ſeront propres, comme ie les ay repreſentez cy-deſſus, & dont l'âge en ſoit depuis vn an iuſques à deux, & la quantité que vous deſirez en auoir, qui doit eſtre pour les grands de quarante-cinq ou cinquante

cinquante, à cause qu'il s'en fait vne grande diminution, pour estre souuent blessez & tuez alors qu'ils rencontrent de grands Sangliers; Et apres auoir fait cette remarque, il faut les faire emmener par les paysans à qui ils sont, vn mois deuant que vous vous en vouliez seruir pour chasser, & les enfermer dans vn grand lieu où il y ait dequoy les mettre à couuert, & en auoir les mesmes soins que des chiens-courans, leur donnant les mesmes nourritures, & y établir deux Picqueurs & deux valets de chiens pour les soigner, appriuoiser, & s'en faire connoistre: comme de les apprendre à aller au couple, s'il se peut, & leur donner des couples, comme aux épaigneuls, pour les empescher qu'ils ne les coupent; parler & sonner quelquefois où ils sont, comme quand vous les ferez chasser, afin de leur donner de l'émotion: car tels chiens en ont besoin pour les obliger à chasser, lors que vous le voudrez: Et pour les mettre plus parfaitement ensemble, il faut leur faire courre & tuer vn asne d'vn an ou dix-huit mois, & apres leur en faire curée. Vous deuez apres vous enquerir des pays où vous voulez aller chasser, & mesme y aller reconnoistre les plus grands forts, & les demeures les plus ordinaires des bestes noires selon les saisons, comme ie les ay dites, afin d'y aller auec vos mâtins, & mener sept ou huit chiens-courans pour quester & lancer les bestes noires, qui seront conduits par l'vn des Piqueurs, & que l'autre, & les deux autres valets de chiens qui ont esté tousiours aupres des mâtins, dont ils seront connus, demeurent auec eux & les tiennent dans les routes, iusques à ce que les chiens-courans ayent lancé des bestes noires, & que le Piqueur qui le fait chasser en ait receu pour en estre plus asseuré, & qu'il ait sonné pour les chiens: Alors on doit découpler les mâtins, & le Piqueur qui est auec eux, doit pousser son cheual, & crier, *à moy tié à haut*, & les valets de chiens leur doiuent dire *tirez chiens*, *tirez*, en faisant claquer leur foüet: Alors le Piqueur doit joindre le plustost qu'il pourra celuy qui fait chasser les chiens-courans, afin de mettre les mâtins sur les voyes, leur criant *hou*, *hou*,

hou, hou, & sonner pour chiens pour les animer à chasser la voye, ou au moins la tenir de temps en temps, & rider, qui est ce que font tels chiens, & auoir le soin que toutes les fois qu'ils s'écarteront, vn des Piqueurs les aille faire reuenir aux chiens-courans qui tiennent la voye, qui sont accompagnées par l'autre Piqueur qui doit sonner & crier *à moytié à haut*, & parler aussi pour chiens, pour les obliger à venir à luy & dans la voye: & s'ils vont aux valets de chiens dans les chemins, il faut qu'ils fassent claquer leur foüet, & leur disent *tirez chiens, tirez*, & quand la beste noire aura tenu deux ou trois fois deuant eux, s'ils ne l'ont coeffée, il la faut tuer d'vn coup de fuzil, qui doit estre porté pour cela, afin de ne les pas faire chasser trop long-temps pour cette premiere chasse, & leur asseurer la curée, & comme cela trois ou quatre fois; car lors qu'ils seront bien à la voye, & qu'ils chasseront vn Sanglier, pour grand qu'il soit, ils le coefferont, pourueu qu'ils y arriuent ensemble dix ou douze: Et pour les bestes de compagnie, tout aussi-tost qu'ils les tiendront deuant eux, & mesmes qu'elles ne partiront pas assez-tost de la bauge, ils les coefferont & arresteront; Il faut que les Picqueurs soient munis de bonnes épées & de mousquetons pour tuer les grands Sangliers, lors qu'ils les verront tenir deuant les mâtins; car autrement ils en estropieroient, & en tuëroient beaucoup, & apres leur auoir tiré du mousqueton, y aller auec l'épée; car on ne sçauroit trop tost secourir les chiens; ce que i'ay experimenté long-temps en Piémont, où Son A. R. de Sauoye VICTOR AMEDE'E, auoit vn beau & grand vautrait, & dequoy le bien exercer; car il se trouue-là vne tres-grande quantité de bestes noires. Il faut que les Picqueurs à cette chasse portent des aiguilles & du fil, & du lard pour coudre & mettre dans les playes des chiens qui seront blessez, & faire suiure vne petite charrette attelée d'vn cheual pour les emporter auec les bestes noires que l'on prendra; Cette chasse est chaude & animante, en y mettant, comme i'ay dit, cinq ou six corneaux qui crieront & obligeront les mâtins à crier de téps en

temps sur les voyes. Vous ne sçauriez ainsi perdre la chasse, & quand bien ils ne crieroient pas bien souuent; cette quantité de grands mastins qui s'écartent cà & là dans le fort, cottoyant la voye, fait qu'ils tiennent demy-arpent de bois en largeur, & qu'ils menent beaucoup de bruit : Cette chasse se peut faire à moins de frais, quand l'on veut, ayant moins de mastins, & par consequent moins de monde; & la saison estant venuë de ne plus chasser, pour les raisons que i'ay dites, il faut garder vos mastins, ou les faire conseruer par les mesmes Laboureurs que vous recompenserez, afin que le temps de chasser estant venu, ils vous seruent à en dresser d'autres.

CHAPITRE XV.

Comment l'on doit mettre les bestes noires dans les toiles.

CETTE façon de chasser & de prendre les bestes noires, de laquelle ie vay parler, n'appartient qu'aux grands Princes, à cause du grand attirail qu'il faut pour conduire les toiles & les Officiers pour les tendre & garder; le diuertissement en est tres-agreable de soy, & qui se peut augmenter en y menant les Dames, y ayant apparence qu'elle a esté inuentée plustost pour elles que pour les hommes, au moins celles qui ont inclination de chasser. Ce qui est à proprement parler, faire courre par des chiens apres vne beste pour la forcer, la laissant dans sa liberté, en tenir la voye, & luy voir faire ses ruses d'elle-mesme; & non comme celles cy que l'on met dans les toiles, qui sont forcées plustost par l'emprisonnement que l'on leur donne, que par la science & sagesse des chiens; mais pour les hommes, il ne faut pas qu'ils en manquent, non plus que d'experience, pour les y mettre asseurément : & pour y reüssir, il faut que

ceux qui vont aux bois pour détouner les bestes noires à mettre dans les toiles, aillent deux ensemble, & qu'arriuans à leurs questes, ils se separent pour en prendre les grãds deuants, & que s'estant rencontrés & dit l'vn à l'autre qu'ils n'ont eu aucune cõnoissance de bestes noires de la nuict, ils se separẽt derechef pour aller faire le dedãs de leurs questes, & que le premier qui rencontrera de beste noire, houpe à son compagnon pour l'obliger à venir à luy. L'ayant joint, il luy doit remonstrer des bestes qu'il aura rembuchées, desqu'elles ils doiuent prendre les deuants ensemble, pourtant separez, prenant l'vn à droit & l'autre à gauche, pour se rencontrer dans le mesme chemin où ils auront fait leur rembuchement; & s'estans rencontrez, n'ayans rien trouue sorty de leur enceinte, ils doiuent s'outrepasser en se croissant, & reprendre encore leurs deuants, pour changer le vent à leurs limiers, comme i'ay dit autrefois, & n'ayans rien trouué sorty de leur enceinte celuy qui a le meilleur chien, doit demeurer, afin que si ces bestes sortoient de leur enceinte pour auoir eu le vent d'eux, ou effroy d'autre chose, il les brisast, & en prist les deuants, comme aussi à tous les changemens de chemins où il passera, afin que son compagnon venant, il le puisse suiure, & le trouuer, en cas qu'il fut trop loin pour l'entendre houpper, & que l'autre aille à l'Assemblée où sera le Capitaine des toiles pour luy en faire le rapport; lequel Capitaine doit auoir donné l'ordre dés le soir au Commissaire des toiles, & aux Archers de se tenir prests pour marcher auec l'attirail, aussi-tost qu'ils en auront le commandement, auec le Lieutenant, sous-Lieutenant, Picqueurs, & valets de limiers, lors qu'ils seront reuenus du bois: Et ayant sceu la quantité de bestes qu'ils mécroyẽt détourner & quelles bestes ce sont comme d'vn an & deux ans, & s'il y a vne Laye & des Marcassins, il en doit faire le veritable recit, & comme s'il auoit vn masle que nous appellons Ragot: car les Sangliers en leur tieran & en leur quartan, ne se meslent pas auec les bestes de compagnie, si ce n'est à la saison du Rut; mais pour lors ils sont tres-

mal-aisez à mettre dans les toiles, à cause qu'ils sont presque tousiours sur pied. Le rapport estant fait au Capitaine, ou Lieutenant, en son absence, il doit commander au Commissaire & aux Archers, de faire marcher les toiles, qui doiuent estre portées sur vn chariot, que tous les [illegible] suiuront, & le valet de limier, qui a fait le rapport. Le Lieutenant, ou sous-Lieutenant, doit aller auec eux, pour voir & iuger le lieu où il faudra tirer les toiles, & faire haster & mesurer le circuit de l'enceinte, ou le faire luy mesme, pour en estre plus asseuré, afin de sçauoir s'il y aura assez de toille pour l'enclorre & aussi le parc; & l'ayant fait, il doit demander au Commissaire combien il y a de pans de toiles; ce qu'il doit sçauoir, & s'il ne s'en trouue pas assez pour enclore l'enceinte, il faut qu'il fasse reprendre les deuants par le valet de limier, pour découurir quelque faux fuyant, qui passe par vn coing de son enceinte, venant à sortir au chemin par où il prend ses deuants, & l'ayant troué, y faire aller doucement le valet de limier, auec son chien deuant luy, pour connoistre si les bestes qu'il a rembuchées, le passeront. Et ne les y trouuans passées, il doit faire tirer les toiles par là, & commencer à bon vent, afin que les bestes n'en ayent pas le vent, & faire continuer à prendre les deuants pas les valets de limiers, cependant que l'on les tirera, & iusqu'à ce qu'elles soient leuées; car le bruit que l'on fait, pourroit donner de l'effroy aux bestes noires & les obliger à s'en aller. Il arriue assez souuent que ces Ragots les quittent, & qu'aussi quelquefois vne partie des bestes sortent de l'enceinte; puis qu'il se peut que deux compagnies seront entrées dans vne mesme enceinte, dont l'vne demearera, & l'autre sortira; c'est à quoy les Veneurs qui les auront détournées, doiuent regarder, pour sçauoir combien il y en est entré & sorty, se donnant la patience de suiure assez long-temps leurs voyes auec leurs limiers, pour les pouuoir bien compter: Et apres en estre asseuré, il faut tirer & leuer les toiles & les pieux plantez des deux costez, de douze pieds en douze pieds, & crochetées par en bas. Le Capitai-

ne ou le Lieutenant, en son absence, doit aller faire le rapport au Roy, & luy demander s'il veut les voir prendre ce iour-là. I'ay tousiours veu que le deffunct Roy enuoyoit sçauoir de la Reine, si elle y vouloit aller (ce que i'ay veu faire aussi par son A. R. de Sauoye, à Madame Royale, qui ne manquoit pas d'y aller & d'y mener toutes ses Dames) & si le Roy dit qu'il veut aller ce iour-là les prendre; celuy qui a receu cét ordre, doit laisser de ses Officiers aupres du Roy, pour le conduire où sont les toiles, & luy s'en aller au galop, pour faire tout preparer, & choisir le lieu plus propre à faire le parc, où l'on doit faire venir les bestes, & les prendre deuant le Roy, obseruans qu'il soit à bon vent: car autrement l'on auroit beaucoup de peine à les y faire venir. Ce lieu doit estre en vne des riues de l'enceinte, & où il y aura le moins de bois, pour l'auoir plustost couppé & éplané: car il faut que la place en soit nette, & faire faire vn échaffaut au bois & en teste de la courre, pour y mettre les Dames, le faisant couurir de feüillages, si c'est en Esté; & en Hyuer, de toiles: Que l'on ait le soin de faire apporter des tapis, pour mettre sur l'appuy, & des chaires, pour le Roy & la Reyne, des sieges pour les Dames, & vne bonne collation, que le Maistre-d'Hostel du Roy commandera de porter, apres auoir eu le plaisir de la chasse, pour satisfaire à l'appetit des Dames. Voylà cõme ie l'ay veu prattiquer en Piedmõt. Et apres ces ordres, il faut faire tirer & leuer les toiles du parc & retranchemẽt, où il doit y auoir vne toille qui separe l'enceinte & le parc, que l'on puisse abbaisser quand on veut que les bestes y entrent: Et au pied de ces toiles, trois ou quatre Archers serout couchez & cachez, pour les leuer & tendre aussi-tost qu'il y aura quelque beste entrée dans le parc, & iusques à ce qu'on l'ait prise ou tuée. L'an les peut faire encores d'vne autre façon, en leuant le bord de la toile; & aussi-tost que les bestes y sont entrées, la rabaisser. Les Archers des toiles, doiuent couper des bastons, vn peu moins gros que le bras, longs de quatre pieds, qu'ils doiuent donner aux Seigneurs & Gen-

tils-hommes, que le Roy fait entrer dans le parc à pied, au cas qu'il n'y ait point de Sanglier dans les toiles: car s'il y en a, il n'y en faut que cinq ou six à cheual, l'epée à la main, & y mettre des levriers, si l'on veut; sinon les laisser tuer à ces Caualiers, à qui il en coustera quelques cheuaux. Tout estant preparé, & apres auoir veu à l'entour de l'enceinte si ces toiles sont bien tenduës en bas, & crochetées de petits crochets de bois, fichez en terre le crochet, prenant le maistre d'en bas de la toile, éloignez de six pieds en six pieds, pour empescher que les bestes noires n'y passent, en leuant la toile auec leur boutoy. Et pour cela, commandez aux Archers de faire bonne garde derriere la toille, où ils se mettront de distances égales, selon qu'ils seront de monde, & d'y frapper auec des bastons de temps en temps, particulierement quand ils entendront les bestes s'allonger, pour essayer à la leuer, lors qu'elles seront lancées & chassées. Les toiles estans toutes leuées & crochetées, le Capitaine doit faire entrer vn valet de limier, auec son limier, dans les toilles, pour aller lancer les bestes, afin d'estre plus asseuré qu'elles y sont. Ce qu'ayant fait, il doit aussi-tost se retirer, sans leur donner plus d'effroy. C'est ce que l'on doit toûjours prattiquer, afin de ne pas faire venir le Roy à faute. Alors le Capitaine doit retourner au Roy, luy asseurer qu'il y a des bestes noires dans les toilles, luy en disant le nombre: Et comme quelquesfois le temps & les affaires du Roy ne luy premettent pas d'y aller ce iour-là: en ce cas, il faut que toute la nuict il fasse faire bonne garde, par les Commissaires & les Archers, qui pourront faire du feu au dehors des toiles, s'ils en ont besoin, & les battre souuent: car les bestes feront ce qu'elles pourront pour en sortir: & s'il y auoit vn Sanglier, il seroit dangereux qu'il ne fist le passage aux autres bestes, auec ses deffences, en fendant la toile; Mais quand il y a vn grand Sanglier, si l'on a des toilles assez, on les doit tendre doubles. Le Roy & la Reyne estans venus, s'il n'y a point de Sangliers; mais seulement des bestes de compagnie, le Roy se peut mettre dans le parc, &

faire mettre la Reyne & les Dames sur l'échaffaut. Le Roy y doit estre à cheual, pour y estre plus seurement. Ie ne dis pas pour le dãger des bestes noires; mais plustost de quelque coup de baston dans la mélée, par l'ardeur qu'ont ceux qui courent les bestes, pour les assommer, y en ayant veu plusieurs en receuoir. Le Roy a accoustumé de faire entrer les Seigneurs & Gentils-hommes à pied, dans le parc auec luy: Pour cela, le Capitaine doit auoir donné le baston au Roy & aux Princes, s'il y en a; le Lieutenant, aux Seigneurs: & les Commissaires, aux Gentils hommes. Et apres, le Capitaine doit demander au Roy, s'il luy plaist de placer les Princes & Gentils-hommes dans la courre, & s'il n'en veut prendre la peine, c'est à luy de les placer, apres en auoir iugé la quantité, les separer par cantons, & les cacher dans le parc, pour quand les bestes y entreront & qu'elles passeront à leurs postes, les frapper. Le coup mortel est sur le nez, que nous appellons le boutoy. Ainsi le tout preparé dans le parc & les Dames placées, l'on doit abbaisser ou hausser la toile, qui separe le parc & l'enceinte, pour faire entrer les Piqueurs & les chiens dans l'enceinte, qui doiuent aller lancer les bestes, pour les faire venir à la courre: & aussi-tost qu'vne de ces bestes sera entrée dans la courre, il faut qu'il y ait des Archers cachez pour la leuer ou abbaisser, afin que la beste ne puisse retourner dans l'enceinte; & aussi tost qu'elle sera prise, la leuer ou l'abbaisser, pour en laisser entrer vn autre dans la courre: & tousiours ainsi tant qu'il y aura de bestes dans l'enceinte, & toutes les fois qu'elles y viendront, les Seigneurs & Gentils-hommes les doiuent frapper, quand elles passeront à leurs postes. Il y en a tousiours à qui ils font faire quelques cullebuttes, venans à eux les cercquer & leur passer entre les iambes; ce qui fait rire les Dames, au moins celles qui n'y ont pas d'interest: car ce sexe est sensible à ce qui le touche. Toutes les bestes estants ainsi prises, l'on doit faire faire collation à la Reyne & aux Dames, & apres se retirer, sonner la retraitte & emporter les bestes. Quant à celles que le Capitaine des toiles iugera

iugera les meilleures pour le Roy & la Reyne, il les doit enuoyer à la bouche du Roy & à la cuisine de la Reyne, & des autres en enuoyer aux Seigneurs qui auront esté de la chasse: faire faire bonne curée aux chiens qui auront chassé, & commander aux valets de chiens de leur visiter le corps, les iambes & les pieds, pour leur tirer les épines; ce qui ne se fera pas sans besoin.

CHAPITRE XVI.

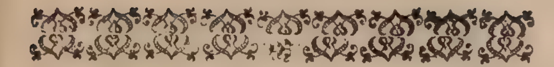
Comment l'on doit prendre les bestes noires à force.

IE vous ay fait voir comme l'on deuoit prendre les Sangliers auec les levriers & auec le vautraict, comme dans les toiles; Il ne reste plus qu'à vous faire connoistre comme on les doit chasser pour les prendre à force, & quelles bestes il faut attaquer pour cela. Ie ne trouue pas qu'il soit à propos que ce soit vn Sanglier en son tieran, ny en son quartan; mais si d'auanture vous auez fantaisie d'attaquer des Sangliers, que ce soit des ces grands vieux mirez (desquels i'ay parle) pour la seureté de vos chiens, s'ils sont bons, & que vous vous en vouliez seruir à plusieurs chasses, comme doiuent faire les Gentils-hommes, ausquels ie pretends parler, & non aux Princes, qui peuuent tout hazarder pour leur plaisir; comme recouurer des chiens facilement, ou bien d'attaquer les bestes depuis vn an iusques à deux, pour les masles: car pour les femelles on le peut tousiours, hors-mis celles qui se trouuent pleines, ou qui ont des petits Marcassins, si vous en voulez conseruer la race: ioinct qu'il y a de la supercherie d'attaquer ces bestes, qui sont en ces temps tres-pesantes & qui dureroient peu deuant les chiens. Vous les pouuez discerner par les connoissances que i'ay dites cy-deuant; vous ferez l'Assemblée comme pour les autres bestes, & separerez les questes aussi de mesme. Le

rapport s'en doit faire au Capitaine des toiles, qui doit donner des bastons, comme aux autres chasses; mais toûjours pelez, hormis la poignée, en donnant vn au Roy & aux Princes;& le Lieutenant, aux Seigneurs de la suite du Roy, qui auront esté preparez par le premiet valet des chiẽs. & donné par luy au Capitaine. L'on doit separer les relais ainsi qu'aux chasses precedentes, sçauoir la vieille Meute & quatre relais: car ce sont bestes qui durent long-temps, & rebuttent bien souuent les chiens, à cause des pays qu'elles tiennent ordinairement, qui sont fourrez d'épines. Il est important de sçauoir leur refuite: car n'estans pas relayées dans la grande force qu'elles ont, vos chiens se pourroient rendre sur les fins, où ils s'opiniastrent ordinairement à tenir les grands forts & s'y faire battre; & pour y remedier, vous ferez vn relais volant de six chiens, menez par deux hommes, qui aillent bien à pied & sçachent le pays, pour secourir vos chiens de Meute, en cas que la beste se dépayse, où vous mettrez de vos meilleurs cheuaux. Et apres auoir disposé toutes ces choses, vous irez auec vostre Meute, vos Picqueurs & valets de limiers, laisser courre vostre Sanglier, ou beste de compagnie, y obseruant les formes que i'ay dites aux autres Traictez. Celuy qui en fait le rapport, doit frapper aux brisées, apres en auoir receu l'ordre de son Capitaine, suiure & lancer la beste noire, & luy parler dans les termes que i'ay dit: & apres estre lancée & suiuie deux ou trois longueurs de traict, & en auoir reueu suffisamment, si elle a quelquel connoissance, le dire aux Picqueurs, pour la conseruer dans le change, lors qu'il bondira deuant les chiens: Il doit alors faire donner les chiens, en sonnant pour chiens, comme aux autres chasses; ce que doiuent faire aussi les Picqueurs, leur criant. *S'en va, chiens, s'en va: Hou, hou*: & ainsi de temps en temps, tant que les bestes dresseront deuant vos chiens: vous mettrez aussi l'œil à terre pour voir s'il y en a plusieus deuant eux: & lors qu'elles se separeront, vous r'allierez les chiens à la plus grãde beste, s'il se peut, ayant plus de plaisir & de lieu à la remarquer

quand on la voit: ioinct que les chiens chasseront mieux vne beste de deux ans, que d'vn an, à cause qu'elle pese plus : ce qui fait que le sentiment en est plus fort. Le Chasseur doit estre plus hardy à picquer, sonner & parler aux chiens, lors que la beste est separée: car auparauãt il doit auoir tousiours l'œil à terre, ou sur ses chiens, pour en voir & connoistre la separation (ces bestes font peu de retours sur elles, si ce n'est sur leurs fins, tournans seulement à droit & à gauche) estant separée & ayant fait vne raudonnée dans ce lieu, pour y retrouuer sa compagnie : car ne la trouuant pas, elles tireront de longues, longeans les chemins, perçans dans les fustayes & golys, & bien souuent se depayseront; tellement que dans tout ce temps, les Picqueurs n'ont pas grand trauail d'esprit, à cause que les chiens tiennent & chassent facilemẽt la voye qui va droit; mais ils peinent beaucoup de corps, qu'ils doiuent auoir fort & robuste, & estre verts & hardis Picqueurs, n'apprehendans pas les cheutes, à cause qu'ils passent souuent dans des lieux où ces bestes ont fait de grands & creux boutis, ny les épines, qui sont dans de grands forts, où se font chasser ces bestes sur leurs fins, pour y chercher le change & ménager leurs forces, particulierement lors qu'elles se sentent proche de la nuict, où elles tiennent deuant les chiẽs de temps en temps. Et ne seroit pas mal à propos de faire porter par quelqu'vn vn mousqueton pour les tuer, quand ils sont à bout de leurs forces : car si vous allez à eux auec l'épée, ils partent deuant les chiens & se vont faire abboyer à dix pas de-là, & tousiours ainsi : ce qui me fait dire que la reputation des Chasseurs, qui se picquent de vouloir forcer vne beste sans supercherie, n'est aucunement blessée, puis que la beste est renduë deuant les chiens. Ils peuuent aussi bien que les autres bestes, passer vn estang & vne riuiere, qui se rencontrera dans leurs refuites; où vous obseruerez les mesmes choses que i'ay dites pour les autres bestes, afin de les en trouuer sorties: & quand vous vous apperceurez que la beste aura fait partir le change (qui sont d'autres bestes noires) ce que vous pourrez voir & iuger par vos chiens sa-

ges, qui n'iront pas ſi viſte; alors vous deuez les tenir en crainte & ſonner auſſi peu, à cette chaſſe, qu'à pas vne autre dans cette occaſion, à cauſe que les chiens ont peine à en garder le change, pour les meſmes raiſons que i'ay dites au Traicté pour Chevreüil, puis que ce ſont les deux ſortes de beſtes qui ont le ſentiment plus fort;Neantmoins quand vne Meute eſt bien à la voye & de longue main, il y a des chiens qui le font connoiſtre au Picqueur, par les raiſons que i'ay dit cy-deuant : tellement que dans ce temps que la beſte eſt accompagnée,il leur faut crier ſouuent, *Layla*, *layla*, & ſonner peu : & cela iuſques à ce qu'elle ſoit ſeparée : & à cette ſeparation,obſeruer vos chiens ſages, afin de connoiſtre par leur maniere de chaſſer, ſi c'eſt la beſte que vous leur auez donné de Meute:& cela eſtant,vous deuez ſonner, & y faire r'allier vos chiens:Et ſi par mal-heur tous vos chiens auoient pris le change,apres en eſtre aſſeuré,il faudroit rompre & les oſter de deſſus les voyes des beſtes qu'ils chaſſeroient,briſer haut dans le fort & au premier chemin que vous trouuerez en ſortant, puis aller prendre vos deuants du coſté de la refuite;& ne la trouuans paſſée,reuenir requeſter au lieu où elle aura fait bondir le change,& de la meſme maniere que des autres grandes beſtes, deſquels i'ay parlé au Traicté cy-deuant: Et l'ayant relancée & priſe, vous la ferez forcer à vos chiens, & leur en ferez curée,dans les meſmes formes & ceremonies que pour Cerf& Chevreüil. C'eſt ainſi que ie l'ay pratiqué.



LA CHASSE DV RENARD.

CHAPITRE PREMIER.

De l'augmentation de la chasse du Renard, & sa plus haute perfection, ainsi que le feu Roy LOVYS LE IVSTE l'a exercée.

POur suiure exactement le dessein que i'ay de vous donner l'entiere connoissance de toutes les chasses que i'ay veu exercer à ce grand Roy Louys le Iuste, ie n'y dois pas obmettre celle du Renard; puis que c'est luy qui l'a mise dans son haut lustre, ayant forcé cette beste rusée, auec les chiẽs-courans, & non auec les bassets, dont on se seruoit auparauant, iusques à le faire détourner par des limiers dans les mesmes formes & manieres, le laisser courre & donner aux chiens, comme les autres bestes, dont i'ay parlé, ayant concerté, pour rendre cette chasse plus belle & plus aymable, les equipages qu'il falloit, comme vn chariot commode pour y mener les chiens dans les saisons fascheuses que la terre est rude, & aussi pour les faire suiure dans les grands & continuels voyages, pareils à ceux que cét Auguste Monarque a faits, en faisant la guerre, où il ne laissoit de chasser le Renard, en ayant fait vne eslection particuliere, pour s'en diuertir par tout où se trouuent des Renards, ayant encore ordonné vn chariot pour les panneaux & le reste de l'equipage, pour les tendre & pour foüiller & deterrer les Renards. Ce bon Prince a tousiours voulu mesler ses plaisirs dans l'vtilité publique, qui se trouue en la destruction de cét animal, qui n'a aucune bonne qualité que le poulmon, lequel estant preparé, seché au four, mis en poudre & en tablette, est pro-

pre pour les personnes, dõt le poulmon est attaqué, & la peau sert pour des fourrures, & tout le reste de cette beste ne peut faire que du mal.

Il faut pour chasser au Renard, que les chiens-courãs ayent les qualitez dans la proportion de leurs tailles que ceux que i'ay nommez dans les traictez cy-deuant, & qu'ils soient plûtost petits que grands chiens, qui ne se plaisent pas à le chasser, à cause que cet animal ne fait que tourner, & tient ordinairement les bois qui sont fourrez d'épines & de ronces, où les grands chiens ne percent pas si aisément que les petits, joint qu'ils ont l'ambition de chasser les grandes bestes, comme celles qui tirent pays, & qui vont dans des lieux où ils peuuent s'estendre, & faire voir leur force & vistesse; Il faut aussi auoir deux lesses de levriers faits & taillez comme les plus grands pour lievre, & qu'ils soient reconnus hardis pour mordre & prendre le Renard qui se deffend selon sa force, autant que pas vn des animaux, car il ne démord pas aisément; ces levriers sont propres pour quand on a détourné des Renards dans vn moyen buisson, y faire vne à courre où l'on les doit mettre pour prendre deux Renards (s'il y en a trois) afin de chasser celuy qui reste auec les chiens-courãs, & en auoir plus de plaisir; car cét animal aussi-tost qu'il se void chassé des chiens, il cherche & fait partir ses compagnons, & luy se relaisse; & ainsi les autres; tellement que quand il y en a plusieurs, il les faut tous forcer & mettre à bout, auparauant que d'en prendre vn. L'on peut chasser le Renard toute l'année, & sans apprehender que la race en faille, car il n'y a point d'animaux qui multiplient comme celuy-là. Les chiens-courans se doiuent loger, nourrir, & gouuerner de mesme que ceux pour le Loup, & les limiers se doiuent dresser de la mesme maniere pour aller en queste, & les détourner.

CHAPITRE II.

Comment il faut aller aux bois, & détourner les Renards auec le limier.

LEs Renards font leurs nuicts & leurs mangeures alentour des villages, y cherchans les tripailles dans les ruës, ou de quelque beste morte: Ils vont aussi le long des ruisseaux pour y trouuer & prendre des grenoüilles, & dans les garennes des lapins, & dénicher des raboüilliers qui sont les petits lapereaux, & dans les champs & bleds ils y questēt & chassent les perdreaux, quand c'en est la saison, & mesme les levrauts, jappans sur les voyes comme les chiens, mais beaucoup plus bas d'vne voix enroüée; aussi est-ce vne sorte de chiens: cette maniere de crier leur arriue plus ordinairement par les grandes & fortes gelées; L'on doit s'enquerir des buissons dans le pays où l'on a dessein de chasser le Renard, & s'y faire mener pour les visiter & sçauoir s'ils sont de grandeur propre pour cette chasse, comme de trente, quarante, & cinquante arpens: l'on le peut faire aussi dans des queuës de pays qui sont longues & estroites, & trauersées de chemin pour y pouuoir tendre les panneaux, & mettre les levriers à la plaine où ils sortent, apres auoir reconnu le panneau pour rentrer dans le bois au delà d'où il est tendu. Il faut visiter les dedans de ces buissons, pour connoistre s'il y a beaucoup de terriers, afin quand on y aura destourné des Renards, de les boucher auparauant que de chasser: car autrement ils iroient se terrer. Et afin que ceux qui vont aux bois, ne perdent point de temps pour en rencontrer les dernieres voyes, il faut qu'ils prennent seulement les deuants des plus grands forts où ils les trouueront entrez, & lors que leurs chiens s'en rabbatront, ils doiuent regarder à terre pour connoistre & iuger du pied

d'vn Renard d'auec celuy d'vn Blereau ou d'vn Lievre qui a le pied plus long & étroit : le Blereau l'a plus large & éleué, & moins de poil: Et là les briser haut & bas en les rembuchant, & apres en prendre les deuants, comme des autres bestes. Ainsi ils les détourneront, & apres l'vn d'eux en viendra faire le rapport au Capitaine, disant: *Ie mécroy auoir détourné vn ou deux Renards*, & dira la quantité qu'il y en aura : Le Capitaine doit en faire le rapport au Roy, & apres luy demāder s'il luy plaist de les courre: s'il dit qu'ouy, il faut en mesme temps qu'il fasse partir le chariot auec les panneaux, & que celuy qui a fait le rapport, le conduise, & que le Capitaine y aille aussi pour faire tirer & tendre les panneaux qui doiuent estre dans les chemins qui separent les queuës de pays, & cōsiderer où l'on pourra faire la courre, & y mettre les levriers: cela estant, il doit enuoyer auertir le Roy que toutes choses sōt prestes & dire aussi que l'on fasse venir les chiens-courans & les levriers, & durant ce temps, qu'il fasse boucher les terriers s'il y en a dans l'enceinte.

CHAPITRE III.

Comment on doit forcer les Renards auec les Chiens-courans.

SI le Renard que l'on a détourné est dans vn beau buisson où il n'y ait aucun terrier, il faut laisser le champ libre, ie veux dire mettre les panneaux & les deffenses seulement au deuant des lieux où il y aura des terriers. Ces choses estant preueuës, vous ferez deux ou trois relais, ce qui se doit iuger par la quantité de Renards que vous aurez détourné, pour les raisons que i'ay dites cy-deuant, & apres auoir placé vos lesses dans la retuite la plus asseurée & commode pour faire la courre ; alors vous découperez vos Chiens de Meute au rembuchement & sur les voyes du Renard. Il ne faut pas que vous esperiez qu'ils le puissent aller querir

querir & lancer tenans la voye, à cause que le sentiment ne s'y conserue pas si long-temps. Il faut donc si tost que vous serez dans l'enceinte, parler à vos chiens comme pour Loup, & sonner pour les obliger à quester, & regarder où sera le plus grand fort, ou le plus gros hallier pour y entrer, ou au moins y faire entrer vos chiens, puisque ce sont là les lieux où ils demeurent le plus ordinairement, particulierement dans les grands froids; car quand il fait Soleil, ils s'y mettent quelquesfois. Le Renard estant lancé, vous deuez parler à vos chiens, & sonner comme pour Loup, & de la mesme maniere à les faire chasser, à cause que le Renard, quoy qu'il fasse beaucoup de tours, ne retourne iamais sur ses voyes, mais seulement à droit & à gauche. Il faut obseruer aussi à quelle main il tourne la premiere fois pour y aller & faire aller vos chiens toutes les fois qu'il tournera, & comme cét animal, aussi bien que le Loup, est tousiours sur pied, s'il ne se terre, ou s'il n'est fort mal-mené: il faut toutes les fois que vos chiens seront hors de la voye, prendre des deuants & les faire secourir par vos relais, à cause qu'ils se lassent à percer dans ces forts épineux, & s'en pourroient rebuter: & si vostre Renard se terre (ce que vos chiens vous feront connoistre, lors qu'ils demeureront tout à coup, ayans chassé iusques-là auec furie) il faut que le Piqueur ayant fait tourner les chiens, sans qu'ils ayent repris la voye, reuenant au mesme lieu, fasse recherche du terrier, & l'ayant trouué, & connu que le Renard y est entré pour y trouuer des chiens sur le bord, & aussi qu'il en peut reuoir par le pied: ces terriers estans ordinairement faits dans des terres sablonneuses, il doit sonner d'vn ton particulier, qui a esté étably par le mesme Roy LOVYS LE IVSTE, pour donner aduis que le Renard est terré, & aux hommes qui sont pour le foüiller & déterrer, de venir auec leurs hoyaux, béches, cerpes & péles. Ce ton doit estre trois ou quatre tons du gresle fort courts, & vn ton du gros sur la fin, & les reïterer, comme du gresle *ton hon, ton hon, ton hon*, & du gros, *ton hon*. Le Roy estant venu, & les

pionniers auec leurs bassets, ils en doiuent mettre vn dans le trou où est entré le Renard, où le Piqueur aura brisé haut & bas pour le plus asseurément remarquer, & faite retirer les chiens, afin de ne mener aucun bruit pour entendre l'abboy du Basset que l'on aura mis dans le trou, & sçauoir le lieu où il est ; & pour le mieux entendre & remarquer, il faut mettre sur le ventre vne aureille contre terre, & l'ayans reconnu, les Pionniers y feront vne tranchée, iusques à ce qu'ils ayent trouué le trou : Il faut aussi deuant qu'ils l'ayent reconnu, sçauoir s'il y a d'autres gueules au terrier pour les boucher ; & ayans foüillé iusques au trou, ils sçauront par le basset qui y abboira, en luy parlant de temps en temps pour l'animer contre le Renard, où sera le fonds de son aqu (qui est vne longueur du trou que ces bestes rusées conseruent tant qu'elles peuuent) & s'il est encore loin, il faudra faire vne autre tranchée iuste sur luy pour cette fois, où vous le prendrez ; ce qui ne se peut faire dans tous les lieux & terrains : car s il y auoit des rochers, il n'y faut pas penser. Le Renard estant pris, vous le ferez fouler aux chiens, en leur criant *Voylela*, *Voylela*, & sonner le gresle, & apres en sonner la mort & la retraitte, comme des autres chasses. La curée s'en fait comme pour Loup, car il le faut faire cuire (apres estre écorché dans le four tout entier, & en auoir tiré les entrailles & le poulmon. Les Gentils-hommes se peuuent diuertir à cette chasse sans tout ce grand attirail, & auec moins de chiens, à cause qu'ils sçauent leurs pays pour les y trouuer à point nommé, ce qui peut diuersifier leur plaisir, puis qu'apres auoir chassé deux ou trois fois le Lievre, ils peuuent aller chasser vn Renard, joint que le temps & la saison peuuent estre propres à l'vn qui ne le seront pas à l'autre.

TRAICTE' DES RECEPTES.

CHAPITRE PREMIER.

Des maladies des chiens, & de la Rage.

IE ne croirois pas auoir assez fait de vous auoir seulement donné les connoissances pour parfaitement pratiquer la chasse, & comme il faut gouuerner & traicter les chiens; si ie ne vous enseignois des remedes pour les guerir, lors qu'ils seront malades, afin d'en maintenir la race, & vous conseruer le plaisir de la Chasse, puisque faute de ce, l'on perd la pluspart du temps les meilleurs chiens d'vne Meute, qui guident & font chasser les autres. Ie veux commencer par la Rage, la plus dangereuse maladie qui puisse arriuer aux chiens, & où il y a le moins de remede, quand ils en sont frappez: car auparauant on les en peut exempter par les remedes & precautions que i'enseigneray à la fin de ce Chapitre, apres vous auoir fait voir combien il y a de sortes de Rages, & quels sont leurs effets aux chiens & aux loups, qui sont les deux animaux les plus sujets à cette maladie, à cause de leur temperament qui est chaud & sec, & que les grandes courses que font les chiens, leur augmente cette chaleur qui en fait vne estrangere, laquelle leur cause la fiévre, aussi bien qu'aux Loups, pour auoir mangé trop de carnage qui les échauffe & leur cause le mesme effet qu'aux chiens. Ils y sont aussi plus sujets dans les grands froids qui leur concentrent cette chaleur, & leur échauffent encore le sang qui en suitte se corrompt; & l'estant, il leur fait monter vne vapeur au cerueau qu'il attaque par sa malignité, comme on voit quand vne humeur melancolique saisit les esprits, faire differens effets en ceux qui en sont trauaillez,

ſelon le ſujet qu'elles rencontrent. Ainſi la rage eſt plus dangereuſe aux vns qu'aux autres chiens, ſelō leur âge,& l'exercice qu'ils font, ſelon les temps & ſaiſons de l'année, leur nourriture & traictement. Elle eſt auſſi plus cruelle à vn chiē de dix-huit mois, iuſques à trois ans, qu'à vn ieune & vieil chien. La raiſon eſt, qu'à l'vn la chaleur n'eſt pas encore en ſon entier,& pour l'autre,il n'en a plus gueres; mais pour vn chien qui court & chaſſe ordinairement, il y a plus de chaleur qu'à vn qui ne chaſſe pas. Les iours caniculaires ſont auſſi tres-dangereux à ce mal,& y font plus de maux, à cauſe qu'ils y ſont plus furieux: le chien mal-nourry y eſt plus ſujet que celuy qui l'eſt bien, parce que ne mangeant qu'à demy ſon ſaoul, il s'échauffe le ſang.

Il ſe trouue de ſix ſortes de rages; la premiere eſt la plus mauuaiſe que nous appellons rage enragée; les chiens qui en ſont frappez, crient & hurlent à voix caſſée & enroüée, pour la grande ſeichereſſe qu'ils ont dans le goſier; ceux-là ſont les plus à craindre, à cauſe qu'ils vont tout autant qu'ils ont de force, & mordent generalement tout ce qu'ils rencontrent; car le venin de la rage leur a tellement troublé les ſens, qu'ils ont perdu toute connoiſſance; leur morſure en eſt auſſi plus dangereuſe, y en ayant peu qui ſoient mordus à ſang qui en échappent, le venin eſtant ſi grand, qu'il penetre auſſi-toſt les parties nobles, y voyant pluſtoſt les ſignes de la mort, que les remedes en ſoient preparez.

La ſeconde eſt approchante de la premiere, toutefois differente en vne choſe, que le chien qui en eſt malade, ne s'attache pas aux hommes, mais ſeulement aux beſtes qu'il trouue en ſon chemin; la morſure en eſt auſſi dangereuſe que la premiere, le chien qui en eſt frappe, court touſiours ſans s'arreſter, d'où elle ſe nomme Rage courante: à celle-là les chiēs ont encore quelque iugement qui leur fait connoiſtre l'homme qu'ils ayment naturellement, ce qui fait qu'ils ne le mordent pas. Ces deux rages ſont fort contagieuſes pour les autres chiens, encore meſmes qu'ils n'en ſoient pas mordus, par la communication de leur haleine forte & enuenimée.

Il faut donc oster, non seulement le malade, mais aussi separer les autres.

La troisiesme Rage s'appelle tombante, car les chiens qui l'ont, ne se peuuent presque soustenir, allans chancelant, & meurent ainsi: De celle-là le venin n'en est pas si violent, particulierement au cerueau : aussi n'ont-ils pas la furie des autres, & ne mordent pas; mais ne laissent d'en estre bien dangereux; ce qui me fait dire qu'il les faut separer, n'ayant point trouué vne meilleure precaution.

La quatriesme s'appelle Rage efflancquée. Les chiens qui en sont attaquez ont les flancs serrez, & leur battent perpetuellement: ils en tiennent la teste & le regard bas, leuant les pieds fort haut, & chancellent en marchant; cette Rage vient ordinairement aux vieux chiens, & à ceux qui sont mal-nourris, mal couchez, & qui sont rompus, leur venant peu apres vn amaigrissement de long-temps; tels chiens enragez ne sont pas dangereux pour mordre, n'ayans pas assez de force, & meurent dans cette langueur & foiblesse.

La cinquiesme s'appelle endormie, parce que les chiens sont tousiours couchez, & font mine de dormir: cela prouiẽt quand l'humeur froide & chaude se rencontrent dans le cerueau, ils tombent dans vn dormir-veille, que l'on appelle, c'est à dire vn assoupissement sans pouuoir dormir ; mais si l'humeur froide abonde plus que la chaude, le chien dort plus qu'il ne veille, & ne pense pas à mal-faire, par consequent cette Rage n'est pas dangereuse.

La sixiesme & derniere s'appelle Rage de teste, parce que la teste du chien malade en deuient enflée, & les yeux en paroissent si gros qu'ils semblent hors de la teste, ce qui procede de la grande abondance de sang chaud & ardent, lequel est renuoyé du cœur au cerueau, s'épanchant par tout ; & à cause de cette enfleure, ces chiens ne mordent personne.

CHAPITRE II.

Des signes qui font connoistre quand vn chien est enragé.

C'Est le commun prouerbe, que quand on veut tuer son chien, on luy fait croire qu'il est enragé; C'est ce qui arriue à force personnes, de ce que voyans leurs chiens faire mauuaise mine, ils croyent qu'ils sont enragez. Les bestes aussi bien que les hommes, peuuent estre dégoustées pour deux ou trois iours, ne mangeans que de l'herbe pour se purger,& si on ne les obserue pas, l'on croit qu'elles ne mangent aucune chose: Ie vous en veux dire les vrais signes,& à quoy on doit s'asseurer qu'vn chien est enragé.Pour cela;prenez-le & l'approchez de l'eau, il ne manquera de trembler & de dresser le poil; & s'il a les yeux rouges & chancelans, le regard de trauers,la veuë immobile,regardant tousiours en vn mesme lieu, & qu'il panche la teste, & en courant, s'il va la gueule ouuerte sans crier, qu'il tire la langue & iette de l'écume de la gueule & des nazeaux, faisant sortir le vent gros de son nez, mordant les autres chiens en remuant la queuë & les flairant, deuant que les mordre; que les babines couurent ses dents qui paroissent si retirées, qu'on ne les puisse aisément voir par dessous: s'il chancele ça & là, se heurte à tout ce qu'il rencontre: s'il ne connoist plus ny Maistre, ny Maistresse,où il a esté nourry; ce sont là tous signes de rage: Et pour l'éprouuer parfaitement & en estre asseuré, il le faut separer & l'enfermer trois iours & trois nuicts, luy donnant pain, vin, viande, potage & laict, & qu'il ait de l'eau aupres de luy, & s'il ne mange pas, il est asseurément enragé, & ne peut viure en cette rage que neuf iours au plus.

CHAPITRE III.

Des Receptes pour les chiens qui sont mordus des chiens enragez.

IE vous veux faire voir comme il y a des remedes experimentez, pour empescher que les chiens qui sont mordus de chiens ou de Loups enragez, n'en deuiennent malades mais pour guerir ceux qui sont dans ce mal, ie n'en sçache aucun, n'en ayant point veu guerir particulierement des trois premieres rages que i'ay suscrites; mais pour les trois suiuantes, leur donnant les remedes dans leur premier accés, il s'en peut échapper quelques-vns, pourueu que l'on y trauaille promptement. Mais le meilleur & le plus seur, est de les panser aussi-tost que vous vous estes apperceu qu'ils ont esté mordus: En voicy les plus asseurez remedes que i'ay experimentez plusieurs fois: Ie commenceray par S. Hubert, qui est vn remede infaillible, de les y mener, si vous n'en estes pas trop esloigné: sinon, vous auez les villages où S. Pierre est le Patron: on y tient vne clef, qu'ils appellent la Clef S. Pierre, qui est faite expres pour flastrer & brûler les chiens & bestiaux, au milieu du front, leur bruslant le poil & la peau; car il faut que l'escarre en tombe: apres vous les irez ietter & plonger trois fois dans vn estang ou riuiere, & mettrez ainsi le feu à l'endroit de son corps, où il aura esté mordu, pourueu que ce ne soit pas sur des nerfs: & apres y mettrez vn emplastre de poix neufue, qui attirera le venin: où les menerez a la mer, si vous n'en estes pas bien loing, & les y plongerez aussi trois fois: Et si vous estes esloigné de toutes ces choses, il faut faire les remedes suiuans.

Si le chien qui est mordu, a vne grande playe, il la faut laisser fort saigner, afin qu'vne grande partie du venin s'en

aille par là · & quand le sang sera arresté, appliquer vne grosse ventouse sur la playe, auec assez de feu, pour faire plus d'attraction du venin qui sera dans la playe; puis la leuer & remettre deux ou trois fois: & apres qu'elle aura fait son effect, il y faut mettre vn poulet tué tout à l'heure, fendu & appliqué chaud, & l'y laisser six heures. Il fait deux effets; il attire le venin & oste l'inflammation de la playe & appaise aussi la douleur. Que si l'entrée de la playe est petite, & qu'elle n'ait pas assez d'ouuerture pour éuacuer le sang & venin, en ce cas, il la faut scarifier, deuant que d'y mettre la ventouze; Vous les saignerez aussi des veines qui sont au dedans des quatre iambes, & à deux autres veines qui sont à costé du gros nerf, qui est sous la langue, & à deux autres qui sont sur les deux yeux: Et si d'auenture vous n'auez des ventouses à propos, vous lauerez bien la playe auec du fort vinaigre, tout chaud, ou auec de l'eau, où il y aura boüilly d'vne racine, appellée parelle sauuage, que l'on trouue par tout. Quand la playe sera bien lauée, vous y mettrez vn cataplasme, fait auec oignons & aulx cuits dans les cendres, y adioustant vn petit de miel & de sel puluerisé.

En voicy vne que ie ne tiens pas moins bonne que celle cy-dessus. Prenez vn gros oignon & le faites cuire entre deux cendres, & le pilez dans vn mortier auec teriaque & mitridat, autant de l'vn que de l'autre: & si vous voulez auec de la ruë & ortil, y adioustant sur la fin de l'eau de vie. Et encores que les remedes cy-dessus puissent beaucoup appaiser le mal; neantmoins il faut y remedier par dedans. Pour bien faire ietter en dehors ce venin; vous prendrez vne poignée de pinprenelle, que vous pilerez & en tirerez le ius & le mélerez dans vn demy-septier d'huile d'oliues vierge, si vous ne voulez faire vne omelette de cette pinprenelle pilée auec du beurre frais, sans sel, & cinq ou six œufs, & leur faire manger. Vous leur pouuez lauer aussi la playe auec de l'vrine deuant que d'y mettre le cataplasme susdit, pourueu que la partie où est la playe, ne soit pas nerueuse. Vous mettrez ces cataplasmes six iours durant au chien:

chien : & apres vous entretiendrez la playe auec des remedes ordinaires pour la tenir long-temps ouuerte.

CHAPITRE IV.

Recepte pour la Rage.

POur les dernieres Rages que i'ay nommées cy-dessus, l'on peut faire quelques remedes qui peuuent reüssir à quelques-vns; En voicy vn pour la rage tombante, ou rage muë. Vous prendrez le poids de quatre escus du ius d'vne herbe qu'on appelle Passerage, laquelle a la feüille comme d'Iris, sinon qu'elle est vn peu plus noire, la mettrez dans vn petit pot plombé, puis prendrez le poids de quatre escus du ius d'Esbe, qui est vne herbe qui se nomme Elebore noir: & encore le poids de quatre escus du ius d'vne autre herbe, qu'on appelle Ruë, & si les herbes ne rendoient pas de ius, il faut en faire vne decoction & en prendre, y mettre le poids de quatre écus de vin blanc, méler le tout ensemble, le passer dans vn linge & le mettre dans vn verre ou gobelet, & apres y adiouster deux dragmes de Scamonée, sans estre preparée, faire aualer le tout au chien malade, en luy tenant la gueule haute: encores quelque temps apres, de peur qu'il ne la rejette, vous le saignerez auec vn cousteau bien poinctu, dans la gueule, au palais d'enhaut, sous la denteleure, & luy ferez assez d'ouuerture, afin qu'il saigne, & apres le mettrez sur la belle paille fraiche. Vous pouuez luy faire aualer aussi du ius d'herbe appellée Corne de Cerf, huict dragmes, auec vn peu de sel en poudre

CHAPITRE V.

Recepte pour la rage tombante.

IL faut prendre le poids de quatre écus de la feüille, ou graine, qu'on appelle Peaune, de celle qui porte graine: prendre aussi le poids de quatre écus du ius d'vne racine que l'on appelle *Brionia* & en François du Parc, qui vient dans les hayes & a la racine grosse comme la iambe d'vn homme; puis prendre le poids de quatre écus du ius d'vne herbe que l'on appelle en Latin *Cruciata*, & en François Croisette: & apres prendre quatre dragmes d'Estafiacre, bien broyez ensemble, & le méler auec tous les ius susdits; puis le faire boire au chien, de la sorte que i'ay dit cy-dessus. Cela fait il luy faut fendre les deux oreilles pour le faire saigner, ou bien le saigner des deux veines des dedans des épaules, que l'on appelle pour les chiens, les erres: Et si vous voyez que la medecine n'ait pas assez operé, il la faut reïterer.

CHAPITRE VI.

Recepte pour la rage endormie.

PRenez le poids de six écus de ius d'Absinthe, & le poids de deux écus d'Aloës, en poudre: le poids de deux écus de Corne de Cerf, brûlée auec deux dragmes d'Agaric, puis mélez les ius & poudre ensemble: & si vous voyez que les poudres rendissent le breuuage trop épais, vous y pourrez adiouster le poids de quatre ou six écus de vin blanc, puis le faire aualer comme dessus.

CAAPITRE VII.

Recepte pour la rage rheumatique des chiens qui ont la teste enflée.

IL faut prndre le poids de six écus de ius, ou decoction de racine de Fenoüil: le poids de quatre écus de ius, ou decoction de Guy, qui croist dans les Aubes-épines: le poids de quatre écus de ius, ou decoction de Lierre: le poids de quatre écus de ius, ou marc de racines de Polipode, qui croist dans les chesnes, & mettre le tout dans vn petit poëslon, boüillir auec du vin blanc; & quand il sera vn peu refroidy, le faire prendre au chien.

CHAPITRE VIII.

De la Cacquesandre, ou flux de sang des chiens.

LA Cacquesandre vient aux chiens pour auoir fait longue chasse, où ils ont fait grãd effort, & en ces mémes tẽps ont esté moüillez par frimas, eauës de neiges, morfondures & mauuais logemens. Cette maladie est contagieuse, & partant il les faut separer des autres & les mettre dans vn lieu où ils soient bien chaudement & nettement, ne leur donner rien à manger de salé, les nourrir de potage fort épois, où vous mélerez de la terre sizelée: & s'ils n'en guarissent, prenez de la farine de féue & en faites de la boüillie fort épaisse, dans laquelle vous mélerez aussi de la terre sizelée: si c'est vn ieune chien, il en guerira; mais s'il est vieil, cela est douteux.

CHAPITRE IX.

Recepte pour faire mourir les puces, poux & autres vermine des chiens.

PRenez deux ioinctées de feüilles de Berne, & deux de feuilles de la Passe, & deux de Mante, que vous ferez boüillir ensemble en lessiue de ferment, & adiousterez deux onces d'Estafiacre en poudre, pour quand le tout aura boüilly, passer les herbes, & dans la collature, vous y dissoudrez deux onces de sauon ordinaire, auec vne once de saffran & vne ioinctée de sel, puis en lauerez le chien.

CHAPITRE X.

Recepte pour faire tomber les vers.

IL faut prendre des noix quand elles sont encores vertes, & les faire piler, & apres les mettre dans vn pot, & vne chopine de vinaigre par dessus, que vous laisserez tréper quatre heures: apres vous les ferez boüillir sur le feu deux heures, puis les passerez dans vn linge, & mettrez cette decoction dás vn pot, y adioustát vne once d'Aloës Epatique, vne once de Corne de Cerf brulée, vne once de poix-raisine; puis il faut méler & remuer toutes ces poudres dans la decoction, & bien nettoyer le lieu où sont les vers, & mettre la drogue de dans: ces vers mourront & n'y en viendra plus.

CHAPITRE XI.

Recepte pour les morsures des Serpents & Viperes.

PRenez vne poignée d'herbe nommée la Croisette, ou Cruciate, vne poignée de Ruë, vne poignée de feuilles d'vn arbre nommé *Cassus*, autrement poiure d'Espagne, vne poignée de bouillon blanc vne poignée de pointe de Genests & vne de Mante, pilez fort ces herbes & quand elles seront bien concassées, prenez vne once de vin blanc, & faites boüillir le tout vne heure, dans vn petit pot plombé; apres vous passerez la decoction, où vous adiousterez le poids d'vn écu de Theriaque dissous, vous en ferez aualler vn verre au chien, & apres luy en lauerez la morsure lié d'vn Genests.

CHAPITRE XII.

Comme il faut panser les chiens qui sont blessez des Sangliers.

LEs chiens qui chassent le Sanglier, sont tres subiets à estre blessez. Il est donc tres-necessaire de les sçauoir panser promptemét. ils sont ordinairement blessés au ventre, mais pourueu que ce ne soient que décousures, encore que les boyaux leur sortent, n'estans offensez, ils se guarissent facilement par vn homme adroit, leur remettant les boyaux doucement auec la main, qu'il aura auparauant bien lauée, essuyée & oincte d'huile d'oliue, ou de graisse douce & nette. Il doit mettre dans la playe vne petit tran-

che de lard, pour empeſcher la mouche & la recoudre auec vne de ces aiguilles dont ſe ſeruent les Chirurgiens, & auec du bon fil blanc retord & noüer ſes poincts, depeur que le fil ne s'échappe : ioinct qu'il ſe pourroit pourrir, & que les autres poincts ſe laſcheroient. Il ſe peut faire de meſme aux autres endroits, & tenir touſiours la playe graſſe, afin d'obliger le chien à la leſcher; ce qui eſt ſō meilleur & plus ſouuerain orguent: l'aiguille doit eſtre carrée par la pointe & le reſte rond, dont les valets de chiens & valets de levriers, doiuent eſtré garnis, auſſi bien que de bon fil & de lardons.

CHAPITRE XIII.

Recepte pour les chiens qui ont eſté foulez des Sangliers.

IL arriue bien ſouuent que les chiens ſont foulés des Sangliers, leur paſſans ſur le ventre, & encore qu'ils ne les atteignent pas des deffenſes, cét animal qui eſt peſant, ne laiſſe quelquesfois de leur rompre quelque coſte, ou au moins leur demettre; en ce cas, il les faut remettre; mais s'il n'y a que foulure, prenez racine de Simphitō, emplaſtre de Melillot, poix, ou gomme, huile roſat, autant des vns que des autres, mélant le tout enſemble, que vous étendrez ſur de la toile neufue, puis vous couperez le poil à l'endroit du mal, & appliquerez l'emplaſtre le plus chaudement qu'il la pourra ſouffrir. Mais en Sauoye & Piedmont, vous auez vn remede tres-ſouuerain, qui eſt preparé, que l'on nomme Benjoin, qui ſe prend aux Sapins, dont l'emplaſtre ne ſe détache point qu'à la parfaite gueriſon.

CHAPITRE XIV.

Recepte pour faire vuider les vers que les chiens ont dans le corps.

LEs chiens sont assez sujets aux vers, qui leur causent vn broüillement & bruit dans le ventre, & les obligent à rendre gorge, cela se voit par ces signes, & quelquesfois ils en iettent auec peine. Prenez deux drachmes de ius d'absynthe, deux drachmes d'aloes Epatique, deux drachmes d'Estafiacre, vne drachme de corne de Cerf bruslée, vne drachme de souffre, le tout pilé & incorporé ensemble auec de l'huile de noix, iusques à la valeur de demy verre, & le faites aualler au chien malade.

CHAPITRE XV.

Restrainctif pour les chiens qui ont les pieds aggrauez.

LEs chiens sont sujets par de grandes chaleurs & seicheresses, à s'aggrauer & à s'échauffer les pieds, & dans les gelées à se les écorcher. Prenez des jaunes d'œufs, selon les chiens que vous aurez à panser, & les démeslez auec du fort vinaigre, de la suye que vous prendrez à la gueule d'vn four, & la passerez, ne mettant que le plus delié auec les œufs & le vinaigre, & apres vous prendrez de l'estouppe sur laquelle vous l'étendrez & la mettrez sur vn linge en double à proportion du pied dont vous l'enuelopperez; s'il a beaucoup de mal, vous luy raffraischirez le lendemain, iusques à ce qu'il soit guery.

CHAPITRE XVI.

Recepte pour faire mourir les chancres, dartres, & fils aux chiens.

PRenez vne drachme de ſublimé en poudre, & la mettez dans vn mortier de plomb,& y mettez le ius d'vn citron, apres que l'écorce en eſt oſtée ; & quand cela eſt bien broyé, il faut mettre vn peu de vinaigre & d'eau, puis vous prendrez le poids d'vn eſcu d'alun, & autant de ſauon, leſquels vous meſlerez & broyerez auec les choſes ſuſdites que vous ferez bouillir dans vn petit pot neuf verniſsé iuſques à la conſommation du tiers,& apres vous appliquerez voſtre decoction ſur les chancres & dartres qui seront ſur la peau & aux aureilles;mais s'il y en a ſur le nez, membre, & chair viue, il faudra faire boüillir le ſublimé, & en ietter la premiere eau, afin qu'il ne ſoit pas ſi corroſif,& apres en frotter, comme cy-deſſus.

CHAPITRE XVII.

Recepte pour faire piſſer les chiens qui ne le peuuent.

LEs chiens apres auoir fait de grandes courſes, particulierement dans les chaleurs, & auſſi auoir eſté apres des lyces chaudes, ſe ſont echauffez les reins,ce qui leur cauſe vne difficulté d'vrine:l'on le voit quãd ils ſe preſentent ſouuent pour piſser. Prenez cinq ou ſix raues coupées par roüelles, vne poignée de feuilles de Guymauue, autant d'vne herbe qui s'appelle Archagante qui ſe trouue dans les vignes, racine d'aſperges,de fenoüil,& de piſsanlys,

lys, de mesme poids, que vous ferez bouillir ensemble auec du vin blanc, iusques à la reduction de la tierce partie que vous ferez aualer au chien.

CHAPITRE XVIII.

Recepte pour les playes des chiens.

PRenez du lard vieil salé, & bruslé auec vne pesle rouge; Il faut qu'il soit picqué d'auoine, & auoir du jus de choux rouges que vous battrez ensemble, & en mettrez sur la playe, apres l'auoir nettoyée auec du vin & de l'eauë, & que l'vnguent soit mis sur vne feüille de choux rouge qui sera auparauant passée sur le feu.

CHAPITRE XIX.

Recepte pour les chiens qui ont mal dans les aureilles.

PRenez du verjus, & le mettez dans vne escuelle; vous y adiousterez de l'eau de feüilles & fleurs d'vn arbre que l'on appelle Trosne, ou de l'eau de la fleur de Chevrefeüille que l'on trouue dans les hayes, auec du miel commun, aussi gros que le bout du doigt, que vous meslerez auec ces eaus, & les mettrez dans l'aureille du chien, luy broyant & mouuant auec le pendant de l'aureille, apres vous luy ferez tomber lesdites drogues: puis vous ferez chauffer de l'huile de laurain ou laurier que vous luy mettrez dans le fonds de l'aureille, la luy étouppãt apres auec du coton, quand mesme vous n'y mettriez que de l'huile de laurain, elle peut guerir, à moins que le mal ne s'opiniastre. Ce qui vous obligeroit à faire les remedes precedens.

CHAPITRE XX.

Recepte pour empescher que les Lyces n'entrent en chaleur.

IL faut donner à vne chienne, auparauant qu'elle ait porté, par neuf matinees, neuf grains de poivre que vous luy ferez aualer dans du formage, ou autre chose qu'elle a accoustumé de manger. Cela reüssit à quelques-vnes, mais le plus seur, c'est de les faire couper ou chastrer.

CHAPITRE XXI.

Comment on doit faire l'Vnguent pour frotter & guarir les chiens quand ils sont galleux.

IL y a quelques Auteurs qui ont écrit plusieurs façons de faire de l'vnguent pour guerir les chiens de la galle, qui ont esté épreuuées, & ne s'en est trouuée aucune plus asseurée que celle-cy. Vous prendrez de l'huile de cheneuy, ou au defaut, de l'huille de noix; que vous mettrez dans vn pot de terre neuf, & fort épais, sur de la braize, & en mettrez aussi autour, & comme elle commencera à fremir, vous aurez du souffre bien pilé que vous mettrez dedans, & les remuerez tousiours auec vn baston, & à vne petite demie-heure de là, vous aurez aussi pilé de la couperoze, vert-de-gris, & noix de galle; mais plus de souffre que de pas vne des choses susdites, vous les ietterez aussi dans le pot, & cõtinuerez à les remuer, & si cela veut boüillir par dessus, vous y ietterez vne poignée de sel & vn peu de vinaigre pour le faire abaisser; il faut qu'il y ait peu de feu, &

pour connoiſtre quand la drogue ſera cuitte, il en faut mettre ſur vne tuile, & ſi elle blanchit, elle ſera cuite: Et ſi vos chiens ſont tres-galeux, vous y mettrez de la poix neufue de Bourgogne, & apres eſtre faite, vous en greſſerez vos chiens, que vous bouchonnerez beaucoup d'vn bouchon rude auparauant, afin d'émouuoir la gale, & que l'vnguent penetre mieux; il faut que l'vnguent ſoit chaud, que pourtant l'on y puiſſe ſouffrir la main, & pour cela, il faut que le pot ſoit ſur du charbon pour maintenir ſa chaleur égale, & auoir ſoin de reſeruer de l'vnguent, pour en regraiſſer ceux qui ſeront les plus galeux, à trois iours de là. Ie ne mets point la quantité, ny la doze, puis qu'elle ſe doit employer ſelon les chiens que vous auez a graiſſer; L'on les doit apres laiſſer ſur la paille, ſans les ſortir, & ne les pas faire chaſſer le Cerf la premiere Chaſſe d'apres, dans les pays de grand change, à cauſe que cét vnguent leur a offuſqué vne partie du ſentiment.

Fin de la troiſieſme Partie.



QVATRIE'ME PARTIE DE LA VENERIE ROYALE

ADVIS COMME IL FAVT peupler les Forests.



Omme les limiers sont aux Veneurs les principaux instrumens pour chasser, ainsi les bestes qu'on veut prendre, en sont & le fondement & la fin pour en acheuer le plaisir, & sans elles la Chasse n'auroit point de lieu. Il faut donc peupler les Forests de bestes, pour commencer la Chasse, & en conclure la satisfaction ; C'est pourquoy i'ay trouué bien à propos d'enseigner icy les moyens de peupler les Forests, auant que d'en faire le dénombrement, les Questes & les Relais.

Encores que la methode soit maintenant assez conneuë

pour peupler les forests, ie ne laisseray pourtant d'en dire mon opinion, pour n'obmettre rien de ce qui touche mon ſubiet au contentement du Lecteur. Quelques Autheurs ont écrit qu'il faut faire des parcs de pallis, pour y mettre & enfermer les Biches, & autres femelles, d'vne grandeur raiſonnable. I'aduouë qu'elles y ſeroient en plus grande ſeureté pour le temps qu'on les y veut tenir; mais apres leur auoir donné la liberté, qu'il leur faut donner à quelque temps de-là, & dans la ſaiſon du Rut, afin que les Cerfs voiſins les puiſſent ioindre, i'apprehenderois qu'apres le Rut, elles ne s'éloignaſſent pour s'aſſeurer ailleurs d'vne plus grande liberté, dans le ſouuenir de leur priſon: ioinct que ces parcs ſont d'vn grand couſt & de beaucoup de peine, & que depuis l'experience nous a fait connoiſtre qu'il faut prendre les femelles des fauues, Chevreüils & beſtes noires, & quelques maſles, pourueu que ce ſoit d'vne foreſt aſſez éloignée de celle où vous les voulez mettre, n'en ayant pas encores eu la connoiſſance, autrement elles s'en retourneroient. Il les faut prendre auec des pandereſts, ou bricolles, tenduës alentour de l'enceinte où on les aura détournées; mais il les y faut chaſſer & pouſſer auec des chiens-courans, pour ne leur pas donner le temps de reconnoiſtre les filets: & ſi-toſt qu'elles y ſeront priſes, il leur faut lier les quatre iambes enſemble, & les mettre dans vne charrette où il y aura force paille, de peur qu'elles ne ſe bleſſent: Il leur faut bander les yeux, afin qu'en les tranſportant, elles perdent la connoiſſance du chemin, & ne s'épouuantent pas à tous rencontres. Et quand vous les aurez conduites au milieu de la foreſt que vous leur deſtinez, il les faut décharger toutes en meſme temps, les ayant debandées, pour ſe reconnoiſtre, & apres leur délier les pieds; s'il y a quatre Biches, vn Cerf leur ſuffira, & ainſi des autres beſtes: ioint qu'il ne manquera d'y venir d'autres maſles, pourueu qu'ils ne ſoient éloignez que de ſix ou huict lieuës. Plus vous mettrez de beſtes en voſtre foreſt & plûtoſt elle ſera peuplée, pourueu que vous

ayez des gardes qui en ayent bien du ſoin. Et ſi c'eſt dans le fonds de l'Hyuer que vous les y mettiez, le temps en ſera plus commode, parce que les beſtes ſont toutes enſemble & ne ſont pas pleines: Autrement, & en d'autres ſaiſons, vous pourriez bleſſer les femelles & les faire mourir. Il leur faut porter de l'auoine & du foin aux lieux où vous les aurez miſes, en pluſieurs endroits, pour ne les pas contraindre d'en chercher d'ailleurs & de ſe dépayſer, & cela ſeulement pendant le grand froid, & tant qu'elles ſçachent le pays, pour y trouuer leur ſubſiſtance.





DENOMBREMENT DES FORESTS & grands Buiſſons de France, & des vrayes ſituations qui s'y trouuent propres aux Queſtes, Relais & Logemens, pour y chaſſer.

PREMIERE FOREST.

FONTAINE-BELLEAV.

POur courre à la foreſt de Fontaine-belleau, le logement des chiens & des Officiers de la Venerie du Roy, doit eſtre à Fontaine-belleau.

Et pour courre du coſté de Tomery, il faut faire l'Aſſemblée à la Vente au Diable, ou au Puys de Moret.

Queſtes.

Queſte.	A la fontaine Nadon, vn valet de limier, il y faut,	vn homme.
	Aux buiſſons des Sables,	1. h.
	Au fort de Tomery,	1. h.
	A la poincte d'Iroy,	1. h.
	Au Bois Gautier & Butte du Mouceaux,	1. h.
	A Montaudart,	1. h.
	A la Vente au Diable,	1. h.
	A la Male-Montagne,	1. h.
	A la plaine du Rut,	1. h.

Pour courre dans toutes ces Questes, il faut placer les Relais aux lieux qui ensuiuent.

Relais.

Relais. Au pays de Moret.
A la Route de Vidausan, dans la Vente au Diable.
A Mont-Marle.
Au paué de Bouron.

Et pour courre du costé de Bouron, dans la mesme forest, il faut faire l'Assemblée au Paué de Boucon.

Questes.

Queste.	A la garenne de Bouron,	vn homme.
	A la vallée Ioubreton,	1. h.
	A Cumiers,	1. h.
	Au fort de Marlot,	2. h.
	A la grande Bruyere.	1. h.
	Aux Espines vertes,	1. h.
	A la Gauche Guillemette,	1. h.
	A la grande Bruyere,	1. h.
	A Montmorillon,	1. h.

Et pour courre aux Questes cy-dessus.

Relais.

Relais. Au paué de Bouron.
A la Croix de Soueray.
A la Route de Reclause.
A Mont-Marle.
Au Puys de Moret.
A Franchart.

Pour

Pour courre dans la mesme forest, du costé d'Vry L'Assemblée à la Croix de Souuray.

Questes.

Queste.	Aux Bernoulets,	2. hommes.
	Au Clos Heron,	2. h.
	Au Clos Tabours.	1. h.
	Au Parc au Bœufs,	2. h.

Relais.

Relais. A la Croix de Souuray.
Au chemin d'Achere.
A Franchart.
Au Paué de Bouron.
A Mont-Marle.

Pour courre dans la mesme forest, du costé d'Arbonne. L'Assemblée à l'Hermitage de Franchat.

Questes.

Queste.	Dans les Rochers d'Arbonne & Buissons circonnoisins,	2. h.
	A la Touche au Mulet,	2. h.
	Au Grand-feüillart,	1. h.
	Aux Turrelles,	2. h.
	A la Mare aux Corneilles,	1. h.
	Au Franchart.	1. h.
	Aux Ventes Barbier,	1. h.

Relais.

Relais. A la Touche au Mulet, proche le chemin de Milly.

A la Croix de Souuray.
Au Paué de Bouron.
Et parce qu'il y a deux refuittes.
A Franchart.
A la Croix du grand Veneur.

Pour courre à la mesme forest, du costé de Chailly. L'Assemblée, à Chailly.

Questes.

Queste.	Au bois Nostre-Dame,	2. hommes.
	A la Basse Pommeraye,	2. h.
	Au Mont-Gerard,	1. h.
	A la Croix du grand Veneur,	1. h.
	Au Mont-foy, proche la belle Croix,	1. h.
	A la Mare aux Enées,	2. h.
	A la Beccassiere,	1. h.
	A S. Louys,	1. h.

Relais.

Relais. A l'entrée de la Pommeraye.
A la Mare aux Enées.
A Franchart.
A la belle Croix.
Au Puys de Vauzernelle.
A la Boissiere.

Pour courre à la mesme forest du costé de la Table du Roy. L'Assemblée, à la Table du Roy.

Relais.

Queste.	Aux buissons du Lys,	2. hommes.
	Au bois de Coulas,	2. h.

Sur-Brolle. 2. h.

Relais.

Relais. A la Table du Roy.
A la Mare aux Enées, dans la Route-ronde.
A S. Louys.
A la belle Croix.

Pour courre dans la mesme forest du costé de la Boëssiere. L'Assemblée aux hautes Loges.

Questes.

Queste. A la Boëssiere, 2. hommes.
A la queuë de Fontaine, 2. h.
Au Rocher de Cassepot, 2. h.
Au bois de la Magdelaine, 1. h.

Relais.

Relais. Au chemin des hautes Loges.
A Cassepot.
A la belle Croix.
Au Puys de Vauzernelle.
A la Croix du grand Veneur.
Dans la Route-ronde, proche de la Mare aux Enées.

BVISSONS DE LA BRYE.

Pour courre aux buissons de la Brye, circonuoisins du Chastelet, le logement des chiens & des Veneurs, doit estre au Chastelet. L'Assemblée, au mesme lieu.

Questes.

Queste. Dans Massory, 3. hommes.

Au grand Barbault, 2. h.
Au buiſſon S. Denys, 1. h.
A la Haye de Chiury, 1. h.
Au petit Barbault, 2. h.
A la Marbriere. 1. h.

Relais.

Relais. Dans la grande Route de Maſſaury.
Aux trois Cheminées.
A la queuë de Fontaine, ſur le bord de l'eau.
A Caſſepot.

MONTIGNY PRES FONTAINE-BELLEAV.

Pour courre aux buiſſons de Chaillot en Brie. Le logement des chiens & des Veneurs doit eſtre à Montigny. L'Aſſemblée, à Chaillot.

Queſtes.

Queſte. Au bois de Ché en Sereine, il y a deux refuites à ce buiſſon, l'vne à la foreſt de Fontaine, & l'autre à Vallery, 1. homme.
A la Charmoye, proche Ville-Mareſchal. 1. h.
A la foreſt la Reyne, 1. h.
Aux Eſpiziers, 1. h.
Au grand bois, 1. h.
Au bois bruſlé, 1. h.
Au buiſſon de Chaillot, 1. h.

Relais.

Relais. A la montagne de Train.
A l'entrée de la foreſt de Fontainebelleau, ſur le

bord de l'eau, au bout de la Garenne de Grosbois.

A la Meule-montagne, du costé de la plaine de Rozoy.

A Mont-Marle.

Au Puys de Moret.

Au Paué de Bouron.

BOIS D'ARVAVX EN BRIE.

Pour courre au bois d'Aruaux, en Brie. Le logements de chiens & Veneurs à Montigny. L'assemblée à d'Aruaux.

Questes.

Queste. A Cercanceaux, il y a deux refuites à ce buisson, l'vn à Montigny, & l'autre à la forest de Fontainebelleau, 2. hommes.

Au bois du Boullay,	1. h.
Au grand Malyserue.	2. h.
Au petit Malyserue,	1. h.
Au bois d'Aruaux,	2. h.

Relais.

Relais. A l'entrée des bois d'Aruaux, si vous laissez courre aux buissons de Cercanceaux & du Boullay.

A la Pierre-grise.

A la garenne, sur le bord de l'eau, à l'entrée de la forest de Fontaine-belleau.

A la Male-montagne.

Au Puys de Moret.

A Mont-Marle.

Au Paué de Bouron.

BVISSONS DE CHAMPAGNE en Brie.

Pour courre aux buiſſons de Champagne. Le logement des chiens & Veneurs, à Champagne. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. Au bois de Champagne, du coſté de Grauille, deux hommes.
Dans le meſme buiſſon, ſur Mont-Mellian, 2. h.
Dans le fonds du meſme pays, 2. h.

Relais.

Relais. Au buiſſon de Champagne, dans la route qui va de Grauille à Valrin.
A l'entrée de la foreſt de Fontaine-belleau, au Bois Gaultier.
A vne autre entrée à la Dent, où le Cerf peut aller.
Dans la foreſt de Fontaine-belleau, à la Croix de Guiſe.

LA FERTE' EN LAYE.

Pour courre aux buiſſons circonuoiſins de la Ferté en Laye. Le logement des chiens & des Veneurs à la Ferté. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. A Beaumont, 3. hommes.
A la Butte de Chaumont, 1. h.

Au bois du Coudray,	1. h.
En Fremiere,	3. h.
Au bois de la Mare,	1. h.
Au bois des Vaux,	1. h.
Au Rocher d'Ideuille,	1. h.
A Ardenay,	2. h.
Aux bois du Roy,	3. h.
Au Chesne Beccard,	1. h.

Relais.

Relais. A Beaumont.
A l'entrée du bois du Roy.
A la Butte de Chaumont.
A Ardenay.
En Fremiere.
Au Chesne Beccard.

LVSIGNY, Logement du Roy.

Pour courre au bois S. Martin & au bois Nostre-Dame, & autres buissons. Le logement des chiens & Veneurs à la Queuë en Brie. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. A la garenne Dyers,	1. hommes.
A la grange du milieu,	1. h.
A la Iustice de Ville-Crénne,	1. h.
A Gros-bois,	1. h.
Au bois sainct Martin, pres Gros-bois,	1. h.
A la queuë de Sancteny & de Cernon,	2. h.
Au bois Nostre-Dame, iusques au chemin du Chesne au Loup & Mamonces,	2. h.
A la Queuë de Lusigny,	2. h.

A la Queuë de Poiltart,	1. h.
A Pontillort,	1. h.
Au bois l'Abbé,	1. h.
Au bois sainct Martin,	4. h.

Relais.

Relais. Au desert de Marolles.
Au Chesne l'Alloüette.
Au bois S. Martin.
Au Chesne au Loup.
A la Chappelle de Moutety.
A la Croix au Loup.
A la Iustice de Ville Crênne.

ROND-BVISSON pres Ozoüay la Ferriere.

Pour courre au Rond-buisson pres Ozoüay la Ferriere.
Le logement des chiens & Veneurs à Ozoüay.
L'Assemblée à Armiere ou à la Planchette.

Questes.

Queste.

Au Rond-buisson,	2. hommes.
Aux Minieres,	2. h.
Au long Diolle,	2. h.
A la Longue-vente,	1. h.
Au Bois-Roze,	1. h.
A la Lechelle.	1. h.
A la Planchette,	1. h.
Aux bois Darmiere,	1. h.
Aux bois de Pont-carré,	1. h.
Aux bois de Mony,	1. h.
Aux bois de Belle-assise,	1. h.
Aux bois de la Guette,	1. h.
Aux trente arpens,	1. h.

Relais.

Relais. A la Chapelle de Moutety.
Aux bois de S. Martin.
Au Chesne au Loup.
Au Chesne à l'Alloüette.
A la Poincte le Roy.
A la Rucherie.
A Bourneblanche, qui est és entrées de la Forest de Cresy.

SENARC FOREST.

Pour courre à la Forest de Senarc.
Le logement des chiens & Veneurs à Montgeron.
L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. Au petit Senarc, 3. h.
Sur Estiolle iusques aux cinq freres, 1. h.
Sur Ligery, 1. h.
Depuis la Grange de Senarc iusques sur Armoye, 2. h.
A la queuë de Leursin, 2. h.
Allentour de la Trace, 1. h.
Depuis la petite Route qui vient de la Garenne de Breuuoy, au grand chemin iusques à la Mare plate, 1. h.
A la Garenne de Breuuoy, 1. h.
A Montgeron iusques au Carrefour du Tremblay, 1. h.
Depuis la Route qui va de Montgeron au Carrefour du Tremblay, iusques au Iardin d'Oliuet, 1. h.

A la Iustice de Choisy iusques aux cinq freres, 1. h.
Depuis les cinq freres iusques au Carefour du Tremblay, au grand chemin de Leursin, 2. h.

Relais.

Relais. Au Carrefour des Cerisiers.
A la Mare platte.
Aux cinq freres.
A la Iustice de Choisy.
Au Iardin d'Oliuet.
Au Carrefour du Tremblay.

SEQVIGNY.

Pour courre à la Forest de Sequigny.
Le logement des chiens & Veneurs à Vizy.
L'Assemblée à Saicte Geneuiefue des bois, ou à la Greffiere de Reims.

Questes.

Queste. A la Garenne de Lisse, 1. homme.
Au bois S. Genault, 1. h.
Au bois d'Orengy & Bondoulfe, 2. h.
Au bois de Sainct Michel, 1. h.
A la queuë de Long-Pont, iusques à la Route de Saincte Geneuiefue, 3. h.
Depuis la Route de Saincte Geneuiefue iusques au chemin qui va de la Greffiere de Reims à Morsan, 2. h.
A la queuë de Vizy, 2. h.
A la Garenne de Sauigny, 1. h.

Relais.

Relais. Au Carrefour dans la Route.

Au bois Sainct Michel.
A Bondoulse.
A l'entrée de Senart.
A la Greffiere de Reims.
Laissant courre à Lisse, il faut mettre la vieille Meute à la Greffiere de Reims.

VERRIERE.

Pour courre à Verriere.
Le logement des chiens & Veneurs à Versaille.
L'Assemblée à Villecomble.

Questes.

Queste.	A la Tour.	1. homme.
	Depuis le chemin de la Tour à Iousny à la main droicte,	2. h.
	A Eurigny,	1. h.
	A la main gauche du chemin de la Tour à Iousny iusques sur Verriere,	2. h.
	Au bois de Villebon,	1. h.
	A Scüre,	1. h.
	A Montafillaut,	1. h.
	Aux Coustaux d'Igny,	2. h.
	Au bois de Pille,	1. h.
	A l'homme mort,	1. h.
	A Verisy,	1. h.

Relais.

Relais vieille Meute, A Velisy.
A Verriere.
Aux bois du Pillery.
A Porche Fontaine.
A la Cuue au Renard.
A Faulse reposée.
A Fruaye.

VERSAILLES.

Pour courre aux buiſſons de Verſailles : Le logement des chiens & des Veneurs à Verſailles. L'Aſſemblée a Porchefonteine ou Verſailles.

Queſtes.

Queſte.	Aux Couſtaux de Verſailles,	1. homme.
	Aux Couſtaux de Choiſy,	1. h.
	A la Cuue au Renard,	1. h.
	Aux Couſtaux de Buc,	1. h.
	Aux Connehars & bois des Loges,	1. h.
	Aux Couſtaux de Iouy,	1. h.
	A Porche-fonteine,	1. h.
	A l'homme mort.	1. h.
	A Veliſy,	1. h.
	A Seure,	1. h.
	A fauſſe repoſée,	2. h.
	Aux bois d'Arſy,	1. h.
	Aux bois Berangé,	1. h.
	Aux bois de la Selle,	1. h.

Relais.

Relais. A Porchefonteine.
A la Cuue au Renard.
A Verriere.
A fauſſe repoſée.
Aux tailles de Merly.
Au Cheual d'or.
Au gros Erable.

CROVY.

Pour courre à Crouy ; Le logement des chiens & Veneurs

Questes.

Queste. Au Parc de Boissy, 1. homme.
Aux tailles d'Arblé, 1. h.
Au Parc Saincte Iame. 2.h.
Sur les Estangs de Rets iusques à Ioüanual, 2.h.
Sur Asniere & Vau-Martin, 2. h.
Sur la Bretesche iusques au chemin du cheual d'or, 2.h.
Depuis le cheual d'or, iusques à la vallée du gros Houst, 2. h.
A la vallée du gros Houst iusques aux tailles de Merly, 2. h.
Sur Noisy, 1. h.
Aux tailles de Merly, 1. h.
A la Garenne de Noisy. 1. h.
Sut l'Estang de Fourqueux, 2. h.
Depuis l'Estang de Fourqueux à cheual d'or iusques à la Mont-joye, 1. h.
Depuis le Chesne le Roy iusques au gros Erable, 1. h.
Aux bois de la Selle, 1.h.
Au bois Berangé, 1. h.

Relais.

Relais. Au gros Erable.
Aux Estangs de Rets.
Au Chesne le Roy.
A l'entrée de sainct Germain.
A la Croix Pucelle.
A la butte des Loges.
Au pas du Roy.
A la Croix Dauphine.

S. GERMAIN EN LAYE.

Pour courre à sainct Germain en Laye. Le logement des chiens & Veneurs, à sainct Germain. L'Assemblée à S. Germain.

Questes.

Queste. Aux Ventes sainct Leger, unhomme.
Aux Ventes de la queuë au Moyne, 2. h.
Aux Ventes de Poissy, 2. h.
Depuis le grand chemin de S. Germain, à Poissy & aux Loges, 2. h.
Depuis le chemin qui va des Loges à sainct Germain, iusques aux murailles du parc, 2. h.
Aux Ventes aux Dames, iusques au pas du Roy, deux hommes.
Au buisson Richard, 1. h.
A la Vente de Bourbon, 1. h.
Aux Ventes de Maisons, 2. h.
Au repos du Tonnellier, 2. h.
A lentour de la Meute, 2. h.
A la Vente Epineuse, 1. h.

Relais.

Relais. Au grand chemin de Poissy.
Entre les deux parcs.
A la Sablonniere.
A la Croix Dauphine.
Au pas du Roy.
Au Chesne saincte Barbe.

AVX ALVETS.

Pour courre aux Aluets. Le logement des chiens & Veneurs, à Chambourcy, ou aux Aluets. L'Assemblée aux Aluets.

Questes.

Queste. Aux Flansbertins, vn homme.
A Abbécourt & Rougemont, 2. h.
Aux trente arpens, 1. h.
Sur Morinuilliers, à la Mare des bois, 2. h.
Aux Ventes baillées & Ventes sainct Benoist, iusques au chemin de Fresne, aux Aluets, 1. h.
Depuis le chemin d'Albert qui va à Fresne, iusques au Chesne Ferré, 1. h.
Depuis le chemin de la queuë de l'estang, de la ferme des bois au chemin Ferré, iusques au chemin de Bonaflé, iusques au chemin de Fresne à Môle, 1. h.
Aux Preaux iusques à la ferme Rouge & du Roussay, 1. h.
Autour du Roussay & Mareplatte, 1. h.
A la vallée Martinet, iusques sur Presle, 1. h.
Depuis le chemin de Môle, aux treize voyes & sur Bazemont, 1. h.
Depuis les treize voyes & sur la Fontaine poureuse, iusques sur Môle, 1. h.
Depuis les treize voyes, iusques au Chesne Ferré, vn homme.

Relais.

Relais. Au Chesne Ferré.
Aux treize voyes.

A Abbécourt.
A l'entrée de sainćte Iame.
Au gros Erable.
A l'entrée de sainćt Germain.
A la butte des Loges.

BASSE FOREST DE MONTMORENCY.

Pour courre à la basse forest de Montmorency. Le logemēt des chiens & Veneurs, à Villiers-Adam. L'Assemblée. à l'Abbaye du Val.

Questes.

Queste. Depuis la garenne de Mery, iusques à l'Abbaye du Val & le chemin de Villiers-Adam, 1. h.
Aux Griuaudes, iusques à l'Abbaye du Val, 1. h.
Depuis les Griuaudes, iusques au chemin de Villiers-Adam, 2. h.
Depuis le grand chemin de l'Isle-Adam, iusques à la maison de l'apotiquaire, 1. h.
Aux enuirons des Bons-hommes, 1. h.
Sur le haut Merdu, 1. h.
A Beau-Champ. 1. h.
A la Boissiere, 1. h.
Au Chesne la trouuée. 1. h.

Relais.

Relais. Aux Griuaudes.
Au Chesne des quatre voyes.
A Montauglan, pour l'entrée de la haute forest, Refuitte de sainćt Germain.
Entre Sougnolles & Mery, dans le grand chemin.
au Chesne de la trouuée.

HAVTE

HAVTE FOREST DE MONTMORENCY.

Pour courre à la haute forest de Montmorency. Le logement des chiens & Veneurs, à sainct Prix. L'Assemblée, au Chasteau de la Chasse.

Questes.

Queste. Au fond des Aulnois, deux hommes.
Depuis la Croix blanche, iusques aux estangs de la Chasse, 1. h.
Sur Domons, 1. h.
Sur Bonfemont, 1. h.
Sur Chauery, 1. h.
A la fontaine du Four, 1. h.
Sur Montubois, iusques au Chesne au Chat & Tauerny, 1. h.
Sur S. Leu, iusques à la Croix de hautes Bruyeres & du chemin qui va à sainct Prix, à la Croix de hautes Bruyeres, 1. h.
Vers sainct Prix, 1. h.
Aux enuirons de la Croix Cailleux, iusques à S. Pere, 2. h.
Depuis sainct Pere, iusques aux enuirons de la Chasse, 2. h.
Aux Moulineaux & sur les estangs de Marsilly, deux hommes.

Relais.

Relais. Au chesne Cailleux.
A la Croix blanche.
Aux estangs de la Chasse.
Au carrefour de la Poincte.
A la Croix de hautes bruyeres.

Au chesne au Chat.
A Beauchant.
A l'entrée de sainct Germain.

LA FOREST DE LIVRY.

Pour courre à Liury. Le logement des chiens & Veneurs, à Liury. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	A la queuë d'Aunelle,	deux hommes.
	A la queuë de Villemonble.	4. h.
	Sur les Rincy, iusques à Clichy,	2. h.
	Depuis Clichy sur Cresne & Vaujour,	2. h.
	A l'Hermitage & les fosses de Labron,	2. h.
	Aux Codreaux,	2. h.
	Aux bois sainct Denys,	1. h.
	Aux bois sainct Martin,	2. h.
	A Ville-Parisis,	2. h.
	Aux bois d'Eguisy,	2. h.
	A Montjay,	2. h.

Relais.

Relais. A la Table.
Sur les Rincy.
Au moulin de Beaujour.
Au bois sainct Denys.
A l'Hermitage.

FOREST DE MOVCEAVX.

Pour courre à la forest de Mouceaux. Le logement des chiens & Veneurs, à sainct Iean des deux Iumeaux. L'Assemblée, à Mouceaux.

Questes.

Queste.	A Verdelot,	vn homme.
	Depuis la route de Mouceaux, iusques à la route de Verdelot,	2.h.
	Depuis la route de Verdelot, iusques à la route de sainct Iean,	1.h.
	Depuis la route de sainct Iean, iusques à la route d'Armantiere,	2. h.
	Depuis la route d'Armantiere, iusques à la route du Nuisement,	2. h.
	Depuis le Nuisement, iusques à la route de Germigny,	2. h.
	Depuis la route de Germigny, iusques à la route de Poincy,	2. h.
	Depuis la route de Poincy, iusques à la route de Trilleport,	2. h.
	Depuis la route de Trilleport, iusques à la route de Mouceaux,	2. h.
	Autour du carrefour,	1. h.

Relais.

Relais. Au carrefour.
A la route de Trilleport.
A la route d'Armantiere.
A la route du Nuisement, nommée la petite route.
En Verdelot.

FOREST DE CRESSY.

Pour courre à la forest de Cressy. Le logement des chiens & Veneurs, à Mansart, ou à la Ville-neufue. L'Assemblée, au chesne Patu.

Questes.

Queste. Au bois de sainct Denys, iusques à Borneblanche, vn homme.
Aux bois du Iarrié & Irain, 1. h.
Depuis Borneblanche, iusques à la route herbuë, & la route de la Ville-neufue, & celle de Creuecœur, 2. h.
Depuis la route herbuë, iusques à Creuecœur, à la main droicte de la route, qui va de la Ville-neufue à Creuecœur, 2. h.
Depuis sainct Fiacre, iusques à la route de Mansard à Creuecœur, 2. h.
Depuis la route de Creuecœur, iusques à la Croix Dandardenne, 2. h.
A la queuë de Lurigny, 1. h.
Aux bois de Maluoisine, 2. h.
Au bois de la Tournelle, 1. h.
Depuis la route de Mansart, à Neufmentiers, iusques aux routes de sainct Fiacre, & de la Ville-neufue à Creuecœur, 3. h.
Aux bois des Dames & Sutidens, 1. h.
Autour du Chesne Patu, 1. h.
Aux bois Bourguignon, & aux trois cens arpens, vn homme.
Sur le prez de la Ville-neufue, 1. h.

Relais.

Relais. A la Croix Dandardenne.
A la route de sainct Fiacre.
Au Chesne Patu.
A Borneblanche.
A l'entrée de Maluoisine.
A la route de Creuecœur.

Dans la Capitainerie de Senlis & ancien ressort sont les Forests de Chantilly & de Halatte, haute & basse Pommeraye, Pont-arme, les grandes Ventes, Queus, Dory, Vieury, bois de Chalys, des Rieux, de Lusarche, bois Bon, Royaumont, & Bertinual, de Quoze, bois Bourdon, de Mouiere, & Char, les bois de Chalis, Darmenouuille, de Verboirets, Mont-l'oignon, Mont-l'Euesque, de Baron, Cornons, Mont-épillion, le haut Montet, bois de Rarets, le bois du Poirier, bois des Agens, le bois du Lieutenant, le bois Bonnart, le bois de Vin, le bois S. Michel, le bois de Cramoisy, bois de Merlou, & plusieurs autres petits bois, lesquels montent à la quantité de trente-mille arpens ou enuiron : Tous lesquels sont nommez ensuitte, & separez pour y aller en Queste, & où l'on peut connoistre les lieux où les Cerfs vont lors qu'ils sont chassez, pour y mettre les Relais.

FOREST DE CHANTILLY.

Le logement des chiens & Veneurs à la Chappelle ou Pont-armé : L'Assemblée à Chantilly.

Questes.

Queste. Sur Tiers le caré qui fait la grande route iusques au grand chemin, le long du ruisseau, 2. h.

Sur Pont-armé iusques au grand chemin tournant par la longue route, 2. h.

Sur Pont-armé la feuë Madame, & le long du ruisseau depuis le grand chemin, le long de la route, iusques à Montgresin, 2. h.

Depuis la route dudit Montgresin, le long de la longue route, iusques à la loge de Vierme qui est sur le ruisseau, 2. h.

Depuis la loge de Vierme, tout le long du ruisseau,

iuſques ſur la Morlaye, reuenant à la longue route, & au chemin qui conduit à ladite loge, 1. h.

Depuis la porte de Chantilly, & bois Bourillon, & les bois Sainct Denys, les Houis, le long de la longue route de Montgreſin, 2. h.

Depuis la route de Montgreſin & le long de la longue route, iuſques au chemin qui conduit à S. Nicolas, 1. h.

Depuis le chemin de Sainct Nicolas, le long de la Muette, iuſques au chemin de Plailly, reuenant à la longue route, 1. h.

Le grand buiſſon appellé les grandes Ventes, ſeparé par vn ruiſſeau de la Foreſt de Chantilly, appellé Pré harmé, 1. h.

A la queuë de la Chappelle iuſques au chemin de la Chappelle à Ouy, 1. h.

Depuis ledit chemin iuſques au chemin d'Ouy à Luſarche, 1. h.

Depuis ledit chemin, le bois Bonnet, Royaumont, & Batinual, 2. h.

Au bois Bourdon, & bois Charlet, & de Moriene, 1. h.

Relais.

Relai. Au Carrefour des routes.
A la loge de Vierme.
Aux Garennes & grand chemin de Paris.

Pour courre aux Buiſſons circonuoiſins, comme Chaly.

Le logement des chiens & Veneurs à Armenouuille.
L'Aſsemblée audit lieu.

Queſtes.

Queſte. Au bocquet Dammartin, 1. h.

Au bois Sainct Sulpice, & Armenouuille, 2.h.
A Mont-l'oignon, & fontaine, 1.h.
A Bor & Mont l'Euesque, & les bois de la Victoire, 2. h.

Relais.

Relais. A la Croix Danleu.
A la butte des Gensd'armes.
Autre refuitte.
A l'entrée de Parte.
A l'entrée des bois de Nanteüil.

Buissons de la Pommeraye.

Questes.

Queste. Au bois Sainct Michel, vn homme.
Au bois de Merlou, 1. h.
Au bois de Cramoisy, 1. h.

Relais.

Relais. Aux Garennes de Lauersine.
A l'entrée de la Pommeraye, au bois Sainct Romain, & les autres dans la Forest.

FOREST DE HALATTE, pres Senlis.

Le logement des chiens & Veneurs, à Fleuraine & Sainct Christophe. L'Assemblée a Fleuraine.

Questes.

Queste. A la queuë au Renard, 3. hommes.
Aux enuirons de la Croix Franc-potel, iusqu'au chemin de Villiers S.Framboult à Ponts. 2.h.

Depuis le chemin de Villiers sainct Frambaoult, iusques au chemin qui vient de Ponts à sainct Christofle, & iusques au Pas sainct Ryeule, vn homme.

Depuis le Pas sainct Ryeule, iusques à Malgenest, à la main gauche du chemin qui va de S. Ryeule à Senlis, 2. h.

Depuis Malgenest, iusques à Oignon, 1. h.

Au bois Paris, 1. h.

Depuis le chemin qui va depuis sainct Ryeule, iusques au chemin de Fleuraine à Senlis, 2. h.

Depuis le chemin de Senlis, iusques à la belle Croix, 1. h.

Au mont Aetas, 2. h.

A la longue Vente, 1. h.

Depuis le mont Aetas, sur Haultmont, du costé de Senlis, 1. h.

Depuis la longue Vente, iusques à Malassis & la Pommeraye, nommée le fonds du Cornet, 2. h.

Depuis le fonds du Cornet, iusques à la Croix des Veneurs & sur Verneüil, 2. h.

Depuis la Croix des Veneurs, iusques sur Beaurepaire, 1. h.

Au fonds du Sac, iusques sur Ponts, 1. h.

Relais.

Relais. A la belle Croix.
Au pas sainct Ryeule.
Au poirier Botelot.
A la Croix des Veneurs.
A l'entrée de la haute Pommeraye.
Aux sept freres.

FOREST DE VILLIERS-COSTE-RETS.

Pour courre à la Forest de Villiers-coste-rets : le logement des chiens & des Veneurs à Villiers-coste-rets.
L'Assemblée, au mesme lieu.

Questes.

Queste.	A la fontaine de Sainct Laurent,	vn homme.
	Au four Robin,	1. h.
	A la fontaine aux Loups,	2. h.
	A la Serue,	2. h.
	A la Crapaudiere,	1. h.
	A la Fontaine Armand,	2. h.
	Depuis la Croix Sainct Georges iusques à la Croix de Dandeu.	4. h.
	Au Puys des Sarrazins,	2. h.
	Depuis le chemin d'Auuigny iusques au chemin de Villiers-coste-rets à Bour-fontaine,	2. h.
	Depuis le chemin de Bour-fontaine iusques au chemin de Boursonne,	2. h.

Autres Questes pour la mesme Forest.

L'Assemblée quand elle sera au Verfeüil.

Queste.	Au bois du Quesnoy,	vn homme.
	Au bois des Eglises separé de la Forest,	3. h.
	A l'equippée de sainct Pierrelle,	1. h.
	Au tres-fond de Montgobert,	1. h.
	Au quartier de Pieuzeux iusques à Tres-fonds de Mongobert,	2. h.
	A la Chappelle Mantart,	1. h.
	Aux enuirons de Vauluaudrans,	1. h.
	A la Garenne de Valsery,	1. h.

Autre Canton pour courre à la mesme Forest.

L'Assemblée à Danleu.

Questes.

Queste.	Aux ventes entre Danleu & Fleury,	2. hommes.
	Au fonds Binart,	2.h.
	Aux Montieux,	2.h.
	Au clos de Long-pont,	2.h.
	Au Chasteau aux Fées,	2.h.
	A la belle Espine,	2.h.
	A la fosse aux Damoiselles,	2.h.
	Aux enuirons de saint Antoine,	2. h.
	Depuis saint Antoine iusques à Silly,	2. h.
	Aux ventes d'Aniauxmont,	1.h.
	Depuis les ventes d'Aniauxmont iusques à la route deDaules, & à Villiers-coste-rets,	2.h.

Autre Canton pour courre à la mesme Forest.

L'Assemblée à Bourfontaine.

Questes.

Queste.	Depuis Bourfontaine iusques à la Croix de Guseleux,	2. hommes.
	Aux Prez des Concierges,	1.h.
	A la Fontaine de Long-pont,	2.h.
	Au gros bois de Boursonne,	2. h.
	Aux ventes du Champ familier,	2. h.
	Au Tres-fond Diuor,	4.h.
	Au Tres-fond de Gaune,	1. h.
	Au Tres-fond d'Ormoy,	1. h.
	Au Buisson d'Ovaligny,	3. h.
	Au Buisson du Tilloit vers Crespy,	4.h.

Relais pour courre à tous ces Cantons & Questes cy-dessus qui seront choisis selon les lieux où on lairra courre le Cerf.

Relais. Au Carrefour de la Croix du sault du Cerf.
A la Croix du Rond la Reyne.

Resuitte pour aller vers la Forest de Compiegne.

A la Croix Morel.
A la Croix du faiste de Rets qui regarde la Haye la Biche, la Forest de Rets est celle de Compiegne. Ces Relais cy-dessus sont placez le long d'vne mesme Route.
A la Croix de Guize, au milieu de la Forest.
A la Croix de Danleu.
Ala Croix du haut Pierrie.
Au Carrefour de Meriziers.
A la Croix de Pizieux.
Aux estangs de la Ramée & de Long-pont.

Resuitte pour aller à Nanteüil.

A Claure.
Au Tillou.

FOREST DE COMPIEGNE.

Pour courre à la Forest de Compiegne. Le logement des chiens & des Veneurs à la Croix saint Oüen. L'Assemblée à la Bresne, quand on veut courre aux enuirons de la Bresne.

Questes.

Queste. Aux Marests Sainct Louys, vn homme.
Aux Huguenots & les Bobées, 1. h.

Aux enuirons du Carrefour des Routes, 1. h.
Aux enuirons de sainct Cornille, 1. h.
A la Belle Image, & aux enuirons de Marplatteaux, 1. h.
Aux enuirons des gres de Roussi & du Pont-Minet, 1. h.
Aux enuirons du Mareſt la Reyne, 1. h.
Depuis saint Iean, iuſques au bois de Rapon, 2. h.
Aux Mareſts de l'Eſchelle, 1. h.

Et quand vous ferez l'Aſſemblée à ſainct Oüen.

A la belle Cuue, 1. h.
A la haute Cuue, 1. h.
Aux Arpens, 1. h.
A la vente du Vinaigrier, 1. h.
A la plaine aux Biches, & aux enuirons, 1. h.
A l'Epinoy, 1. h.
Aux prez neufs & vieux prez, 1. h.
Aux Cornets, 1. h.
Au Viuier Cors, 1 h.
Aux enuirons du Pré. 1. h.

Et faiſant l'Aſſemblée à ſainct Cornille.

A Embergue, & aux enuirons, 2. h.
A la garde Boudrelot, 1. h.
Aux enuirons du Viuier frere Robert. 1. h.
A la Croix des ſept morts, 1. h.
A la Croix de la belle Image, 1. h.
Aux enuirons de la Mare à cheual. 1 h.
A ſaint Eſtienne, 1. h.
Aux vſages de Morienual, 1. h.
Au petit Mont, 1. h.

Laissant courre dans le canton de S. Cornille.

Relais.

Relais. A la belle Image.
Au Cheual noir.
Aux Huguenots.
Au carrefour des routes.
Dedans la route du bois de Rupon.
A la Mare à Cheual.

Et quand vous ferez l'Assemblée à la Croix.

A la planchette de Bethisy.
A la plaine aux Biches.
Au pont à l'Ange.
Au pont Minet.
Au Carrefour des routes.
Aux Scéguenaux.
Au Cheual noir.

FOREST DE MONTFORT.

Pour courre à la forest de Montfort. Le logement des chiens & Veneurs, à sainct Leger. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. Aux Foüilleux,	2. hommes.
A Baussart,	2. h.
A l'Estang neuf,	1. h.
Au pont à la Dame,	1. h.
Au gros Billot,	2. h.
Aux quatre Estres,	2. h.

A la Mare-ronde,	1.h.
Aux Mornées,	1.h.
A la Serquelase,	2.h.
Au petit Champ,	1.h.
Aux Essartons,	2.h.
Au bois de Mayray,	1.h.
Au Plauiraux,	3.h.
A la fosse au Loup,	2.h.
A l'Epart,	2.h.
A la Quenoüillée,	2.h.
A la Vente au Moyne,	2.h.
Au petit Choisel,	2.h.
Au pré Ionon,	1. h.
Au pont Quentin,	2. h.
Aux Ioussieres,	1.h.
A Villepert,	2.h.
A Coupegorge,	2.h.
A la Renardiere,	2 h.

Laissant courre vers le Parc, ou à la Serqueuse.

Relais.

Relais. La vieille Meute, au Gros-billot.
Aux Estangs de Holande.
A Billette.
Au Moulin André de Pongny.
Au chesne Vaul-guion.
A la Croix au Veneur.
A l'Estanchet.
A l'Estang rompu.

TAILLES D'ESPERNON.

Pour courre aux Tailles d'Espernon. Le logement des

chiens & Veneurs, à Poigné. L'Assemblée au mesme lieu,

Questes.

Queste. A la Folie,	1. homme.
A la Croix d'Esprit,	2.h.
A l'estang du Roy,	2 h.
Aux enuirons de Quipêreux,	2.h.
A la vallée des Grecs,	2.h.
A Pecqueuse,	2. h.
Au Pisote,	2. h.
Au Haut-planet,	1.h.
A la Houssine,	

Laissant courre vers Quipêreux.

Relais.

Relais la vieille Meute, A la Croix d'Esprit.
A l'estang du Roy.
A l'Entree des bois de Gazeran, vers la Pommeraye.
Vers la Croix au Veneur.
Au Gros-Billot.
A Villepert.

PREAUX.

Pour courre à Preaux. Le logement des chiens & Veneurs, à Ronquerolle. L'Assemblée à Ronquerolle, ou à sainct Iacques.

Questes.

Queste. A Preaux,	3. hommes.
A la Houssée & le Mont à l'Ecache,	2.h.

Depuis Robinet, iuſques au chemin de Ronquerolle, 1. h.

Depuis le chemin de Ronquerolle à Dernetal, & le fond de Mont-faucon, iuſques à la Table, 2. h.

A Mont-faucon & au bois de Monſieur ſainct Iacques, 2. h.

Depuis la Caue du Roulle & Susbourdeny, iuſques au bois Dauid, 2. h.

Au bois Dauid & au parc Longuet, 2. h.

Au Marnieres, iuſques au beau Queſne, 2. h.

Aux bois du Neuf-bourg, 2. h.

Allentour du Beau-lieu, 2. h.

Aux bois ſaincte Catherine, 2. h.

Laiſſant courre à Preaux.

Relais.

Relais, la vieille Meute, A Robinet.
Au grand chemin de Ronquerolle à Dernetal.
A Mont-faucon.
A la Table.
Au parc Longuet.

Laiſſant courre vers le bois d'Eunebour, ou du Neufbourg.

Relais.

Relais, la vieille Meute, Au parc Longuet.
Au bois ſaincte Catherine.
A Beau-lieu.
A la Table.
A Mont-faucon.
A Robinet.

ROV-

ROVVRAY.

Pour courre au Rouuray. Le logement des chiens & Veneurs, à Lessart. L'Assemblee au mesme lieu.

Questes.

Queste. A Madrillet, 2. hommes.
Depuis Madrillet, iusques à la Mare d'Oisel, 2. hommes.
Depuis la Mare d'Oisel, iusques au Val au Prestre, 2. h.
Depuis le Val au Prestre, iusques sur le Catelief, 2. hommes.
Sur les Rochers, iusques au nouueau Monde, 2. h.
Depuis le nouueau Monde à Moulineaux, iusqu'au chemin de Couronne, au nouueau Monde, 3. h.
Entre le chemin de Couronne & celuy de Lessart, au nouueau Monde, & le chemin de Lessart, à Couronne, 2. h.
Depuis le chemin de Lessart à Couronne, iusqu'au premier Val, 2. h.
Sur le petit Couronne, iusqu'au dernier Val, deux hommes.
Sur Queully, 2. h.

Laissant courre à Madrillet.

Relais.

Relais, la Vieille Meute, A la Mare de Risel.
Au gras Merisier.
Entre les deux Vaux.
Au gros Chesne.

Entre Lessart & le nouueau Monde.
Au Mont à la Queure.

FOREST DV PONT DE LARCHE.

Pour courre à la forest du Pont de Larche. Le logement des chiens & des Veneurs, au Vaudreuil. L'Assemblée. au Chesne, iusqu'au Meusnier.

Questes.

Queste. Depuis la vallée d'Incaruille & du Mont au Gueret, iusqu'aux Mollieres & la vallée de Maigremont, trois hommes.

Depuis la vallée de Maigremont, sur le chemin d'icelle, & le chemin de l'Ormiere, iusqu'à la vallée de la Croix, 2.h.

Depuis le fonds de la vallée de Maigremont, iusques à la Mare Chalendrin, & le chemin du Perré, 2.h.

Depuis la vallée & fonds d'Inquaruille, iusqu'au fourneau à chaux, & à la main droite du chemin qui va aux Mollieres, 2.h.

Depuis le fourneau à chaux de la vallée d'Inquaruille, iusques sur Toste, 2.h.

Sur Toste & à la Cramponniere, & la Mare-courante, 2.h.

Depuis la Mare-courante, iusques à la Mare aux Escoufles, 1.h.

Depuis la Mare aux Escoufles & le fonds de la vallée de Maigremont, iusqu'au chemin de Louuiers, 2.h.

Sur la vente des fossez, iusqu'à la Fleur-de-lys. 1.h.

Depuis le chemin du Perré & le chemin de Louuiers, iusques à la Mare Blaroleuse, 1.h.

Depuis la vallée de la Croix & le chemin de Louuiers, iusqu'à la mare seche, 2. h.

Depuis la mare Garoleuse & le chemin de Louuiers, iusqu'à la mare au Cerf, 2.h.

A la Boissiere & la mare d'entre les deux gardes, deux hommes.

Depuis le commencement de la vallée de la Croix, & haut de saint Cire, iusqu'au chemin de la mare du Cocq, 2. h.

Depuis le chemin de la mare du Cocq, qui va au chemin de Louuiers, iusques au fonds de Vallongue, 2.h.

Depuis le chemin de la route & le chemin du Pont-de-l'Arche, iusqu'au Val la Rouë & le chemin de Toste, 2. h.

Depuis le fonds de Craillomene & les champs, iusqu'à la Blanche-voye, à reuenir au Chesne Ferré, 2.h.

Depuis le haut du Valoigne & le chemin du Chesne Ferré, iusqu'au chemin du Pont-de-l'Arche, 2.h.

Depuis le chemin de la voye blanche, qui va au Pont-de-l'Arche, iusques sur l'Erroy & les Dances aux Dames, 2.h.

Depuis le chemin de la voye blanche, qui va au Chesne Ferré & les Bruslins, iusqu'au Pont-de-l'Arche, 2.h.

Depuis le Val de la Rouë, iusqu'au chemin de Toste & sur Boiniers, 2.h.

Depuis le chemin de Toste, iusques sur la Corbilliere & au chemin de la route du Becquet, 2. h.

Depuis le chemin de la route du Becquet & le chemin du Toste, iusques sur Bon-parc. deux hommes.

Au fief Manssellle, iusques à Criquebeuf, 2. h.

Autour du Val de Seille, 1.h.

Au fief du Parc & ſur le Becquet, 2. h.
Depuis le Becquet, iuſques au bout du Pays, 2. hommes.
Aux bois de ſaint Cire, 1. h.

Relais.

Relais. Au fonds de la vall ée de Maigremont.
A la Croiſette.
Au chemin de la Toſte.
Au fief Manſelle.
Au fourneau à chaux de la vallée d'Inquaruille.
Au fourneau à chaux de la Follie.

FOREST DV NEVF-BOVRG.

Pour courre à la foreſt du Neuf-bourg. Le logement des chiens & Veneurs au Neuf-bourg. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. Aux tailles de la Maiſon-rouge, 1. homme.
Depuis le gros Heſtre, iuſquà Illet. 1. h.
A la creuſe mare, depuis le gros Heſtre, iuſqu'aux Taillis-hardy, 1. h.
Aux Taillis-hardy, 1. h.
Aux Taillis ſainct Nicolas, depuis le chemin de ſaincte Vaubourg, à Roüen. 2. h.
Sur le fourneau, iuſqu'à la carriere de la Neufville du Bocq, 1. h.
A la baſſe foreſt, depuis la carriere de la Neufville du Bocq, iuſqu'au Buot, 1. h.
Depuis le Buot, iuſqu'à la caue de la Neufville à la Haye, 2. h.

Depuis ladite caue, iusques au Moulin-à vent, 1. homme.

Depuis le Moulin-à-vent, iusques aux Iumeaux, 1. homme.

Aux Iumeaux & Vieille-buche, iusqu'à la Taille-Hardy, 1.h.

Au Val-Esme, 1.h.

Au Mont-Maillé, 1.h.

Au petit Parc, 2.h.

Relais.

Relais. A la Perusette,
Au Moulin-à-vent.
Au Beau-Quesne,
Au haut Coudray.

Autre Refuitte.

A l'entrée de Montfortsur-Isle.
Au parc du Becq.

Autre Refuitte.

A l'entrée de la forest de Beaumont.
Au chemin de Bernay.

FOREST DE BEAVMONT LE ROGER.

Pour courre à la forest de Beaumont. Le logement des chiens & Veneurs, à Beaumont. L'assemblée au Val Marin, quand l'on courre à la petite Garde.

Questes.

Queste. Depuis le chemin Chasseur, iusques au chemin

de la Colliniere, à Lauraille, 2. hommes.

Depuis le chemin de la Colliniere à Lauraille, iusqu'au chemin de Bernay, où est la Belle-branche, 2.h.

Depuis le chemin de la Belle-branche, iusqu'à la Vente des Gentils-hommes & le chesne de la table aux Sergens, 2.h.

Depuis la table aux Sergens, iusqu'à la haye l'Abbé & le clos Gilles, 2.h.

Depuis la Vente aux Gentils-hommes, iusqu'à S. Marc & bois de Cerquigny, 3.h.

Depuis la Vente au Prestre, iusques à S. Marc & petite Vallée. 1.h.

Depuis la grande Vallée & le Chesne sainct Eustache, iusqu'au chemin du Chasseur & le Val Bon-cœur, 2.h.

Les Buissons détachez de la Forest.

Questes.

Queste. Au parc de Plâne, 3. hommes.

A Courselle, 1.h.

A Maniéval, 1.h.

Aux bois de Fontaine-l'Abbé, iusqu'à Quarentonne, 1.h.

A Maubuisson, 1.h.

A saint Brie, 2.h.

A Fontaine la forest, 2.h.

Si on laisse courre à ces buissons détachez.

Relais.

Relais. *La Vieille Meute.* A l'entrée de la forest de Beaumont, Haye la Bec.

Refuite du Neuf-bourg.

Au bois de Fontaine l'Abbé.
Au chemin de Bernay.
Au chemin Chasseur.
Au chemin Broquet.
A Vallot la Chappelle.

GRANDE GARDE DE LA FOREST de Beaumont.

Pour courre à la grande Garde de la forest de Beaumont. Le logement des chiens & des Veneurs, à la grande Garde. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. Depuis les Terriers, iusqu'au chemin qui va à la Ferriere, & iusques au chemin qui vient au moulin à papier, 3. hommes.

Depuis le chemin qui va à la Ferriere, à main droite, iusqu'au buisson Broquet & grande vallée du Val S. Martin, 3. h.

Depuis le chemin Broquet, iusqu'au chemin qui vient de Grosse à Bernay & au fonds du grand Essart, 2. h.

Depuis le chemin de Grosse à Bernay, & le chemin de la Ferriere, iusques au chemin des quatre costes, & le chemin qui descend du Vallot la Chappelle, au fonds des quatre costes, 2. h.

Depuis le chemin qui descend du Vallot la Chappelle, au fonds des quatre costes, iusqu'au chemin de Grosse à Goutiere, 1. h.

Depuis le chemin qui vient de Grosse à Goutiere, à

main droite du chemin de Ferriere, iuſqu'à la Iuaumiere & Hermeres, 3.h.
Depuis les quatre coſtes & le chemin qui va de Groſſe à Goutiere, iuſqu'à la Hargerie Picot, & les champs de Goutiere, 2.h.
Depuis le chemin de Bernay à Groſſe, à main gauche, & du chemin de la Ferriere, venant de Beaumont, & le Vallot de la Chappelle, iuſqu'au foſſé Pantaleon, 2.h.
Au foſſé du Four, depuis le chemin qui vient de Beaumont, iuſqu'au chemin de Bernay à Groſſe, 1.h.
Depuis le chemin qui va de Groſſe à la Hermeres, iuſqu'au bout de Gramont, & la vente des Grés, 1.h.

Relais.

Relais. Pour ce pays cy-deſſus, comme ceux de la foreſt de Beaumont.

BOIS D'ACQVIGNY.

Pour courre au bois d'Acquigny. Le logement des chiens & des Veneurs, à Acquigny. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. Au Chaſteau Robert, iuſques ſur Quembrement & iuſqu'au chemin du Neuf-bourg, 1.h.
Depuis le chemin du Neuf-bourg, iuſques au chemin d'Ingremare, 1.h.
Depuis le chemin d'Ingremare, iuſqu'au Champ Iacques,

Iacques, vn homme.

Au bois de Fecamp. 1.h.

A la Tasse, iusques au chemin du Neuf-bourg, deux hommes.

Depuis le chemin du Neuf-bourg, iusqu'à Becdal, 2.h.

Depuis le chemin qui descend à Becdal, iusques au Mesnil Iourdain & bois du Rouuray, deux hommes.

A la coste à la Violette, iusques au chemin du fourneau, 2.h.

Depuis le chemin du fourneau, iusqu'à la haye le Comte, 2.h.

Si on laisse courre au Vongosse.

Relais.

Relais, la vieille Meute, A Becdal.
Au chesne sainct Nicolas.
Au Vongosse.
A la haye le Comte.
A sainct Lubin.
Au fourneau à chaux de Louuiers.

FOREST DE ROSNY.

Pour courre à la forest de Rosny. Le logement des chiens & des Veneurs, à Bonniere. L'Assemblée, à la Tuillerie.

Questes.

Queste. Au beau Noyer & bois de Buron, deux hommes.
A la Fresnaye & le clos de Nonnain, iusqu'a la vallée aux Ernes, 2.h.

Depuis la vallée aux Ernes, iusqu'aux trois freres des Vaux de Herdor & chemin de Rosny, au chesne des Houllettes, 2.h.

Depuis le chemin de Rosny, au chesne des Houllettes, iusques au chemin de Rosny, à la Tuillerie, nommee les vieilles fosses, 2.h.

Depuis le chemin de Rosny à la Tuillerie & Val de Poissée, iusques au Val de Mimbour, 2.h.

Depuis le Vaux Mimbour, iusqu'au gros Hestre, deux hommes.

Depuis le gros Hestre, iusqu'à la maison Rafy, nommé la coste Chaumié, 2.h.

Depuis la maison Rafy, iusqu'à la mare de la Bourre, qui est au bord de la grande route, 1.h.

Depuis la mare de la Bourre, iusqu'au chesne saint Nicolas, 2.h.

Depuis le chesne saint Nicolas, iusqu'au chesne des Houllettes, 2.h.

Depuis le chesne de saint Nicolas, iusqu'au desert, 1.h.

Depuis le desert, iusqu'au chesne des Houllettes, & les Ventes des Buttes, 1.h.

A la petite touffe d'Apremont, 1.h.

En Gallice, 2.h.

A la Houssaye, 1.h.

A la Fontenelle, iusqu'au bois du debat, 3.h.

Relais.

De quelque part que l'on laisse courre.

Relais, la vieille Meute, Au chesne des Houllettes.

Au gros Hestre.

Au petit Hestre, lieu nommé la Croix Quignet.

Au Vaux Mimbour.
Au chesne saincte Barbe.

Refuitte de la Roche-Guyon.

Relais.

Relais. En Gallice.
A l'entrée de la Roche-Guyon, sur le haut de la coste.

FOREST DE BAVVE.

Pour courre à la forest de Bauue. Le logement des chiens & des Veneurs, à Costenchy en l'Estree. L'Assemblée à l'Estrée.

Questes.

Queste. Au Paraclin,	vn homme.
Dans la forest,	4.h.
Au bois de l'Estrée,	1.h.
Au bois du Roy,	1.h.
Au bois du Preu,	1.h.
Au bois des Celestins,	1.h.
Au bois de Iumelle,	2.h.
Au Cantibault,	3h.
A la Fallaize,	2.h.

Si on laisse courre à la Fallaize, ou au Cantibault.

Relais.

Relais, la vielle Meute, A Iumelle.
Au Cantibault, pour le retour.
A l'entrée de la forest.

Au bois du Roy.
Au bois de Preu pour le retour.
Au grand chemin de Costenchy à Amiens.

MEMBROLLE & VARENNE, & autres Buissons prochains.

Pour courre à Membrolle, &c. Le logement des chiens & des Veneurs, à Membrolle. L'Assemblée à Charainuille.

Questes.

Queste.	Au buisson de la Membrolle,	2. hommes.
	Au buisson de la Vare,	2.h.
	Au buisson de sainct Roch,	2.h.
	A Beaufort & à Challes,	1.h.
	A Montpertuy,	1.h.
	A Polle,	2.h.
	Aux buissons de la Charmoye.	2.h.
	Au buisson du bois Bigot & du Rouzeau,	2.h.

Si on laisse courre à la Membrolle.

Relais.

Relais. La vieille Meute. Au bois Bigot.

Si on laisse courre à la Vare.

Relais. La vieille Meute à sainct Roch, autrement dit la fosse aux Loups.
Au bois Gastet, à la Croix.
A la Pierre Monteputain.
Des Poulaillers à la Croix.

Refuittes aux buiſſons de Polly.

Relais. Au buiſſon de Beaufour.
A la Sedeliere de la Motte.

Buiſſons de Marmontier, de Melle, & le Pleſſis-Regnault

Pour courre à Marmontier, &c. Le logement des chiens & Veneurs, à Monuoye. L'aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte.	Au bois de Marmontier,	2. hommes.
	Aux buiſſons de Meſle,	1. h.
	Au buiſſon de Beuurié,	2. h.
	Au Pleſſis Regnault, & au buiſſon d'Eſtaché,	3. h.
	Aux buiſſons de Ialienge,	1. h.
	Au Chaſtene, à la Foreſt Blier, & au clos Clous,	4. hommes.
	Aux buiſſons de Rougeolle,	2. h.
	Aux buiſſons de l'Archeueſque,	2. h.

Si on laiſſe courre à Marmontier.

Relais.

Relais, La *vieille Meute.* Au Pleſſis Regnault.
Au grand Chaſtenay prés Mormées.
A la Foreſt Blier.
Aux buiſſons de Rougeolle.
A Beuurié.
A Nozilly, & ſe faut mettre entre la butte & le village dudit Nozilly.

Refuittes.

Relais. A Flecteaux au Chasteignier.
A l'Abbaye de Flecteaux en Gastine.
Au grand Estang de Flecteau.

FOREST DE LA MOTTE.

Pour courre à la Forest de la Motte. Le logement des chiens & des Veneurs à Embuillou. L'Assemblée à saincte Christine.

Questes.

Queste.	Aux Parcs de la Motte & la Grenoüillere,	2.h.
	Au Parc de la Rochedain & Brenetain,	2.h.
	A la Fresnaye & à la Branche,	1.h.
	Au Lága & buissons de Landes,	1.h.
	Aux quatre freres & au Brosson,	1.h.
	A la Sedilliere, & au Parc aux bœufs,	2.h.
	A la Herouniere, au Zonnebry, & à la Boesdrie,	2.h.
	A la Pottiminiere, & au beau fort,	2.h.
	Aux buissons de Tuanne & de Houport, & aux buissons de Belleuille,	2.h.

Relais.

De quelque part que l'on laisse courre, il faut mettre la vieille Meute au gros Houst.

Relais. Sur la chaussée du grand Estang de la Rochedain.
A l'Estang de la Dame, autrement dit la Cabanne.
A l'Estang de Chosse.

Refuitte.

Relais. A la barriere des Parcs de Champ-Chevrier, autrement Bremande.
Au Chesne de Belliart.
A la Croix des Poullaillers.

Autre Refuitte.

Relais. A la Croix du bois Gautier.
A la Pierre de Monte-putain.
Entre la haye & la queuë de l'Estang de Tourne-Lune.

FOREST DE VAVIOVR.

Pour courre à la Forest de Vaujour : le logement des chiens & des Veneurs à Chaleau. L'Assemblee à Vaujour.

Questes.

Queste. Au Parc de la Caue, vn homme.
Au Montsion, & au fort de Chosse, 1.h.
A l'Essart, iusques à Rugebecq, & la Franchise, 1.h.
A Mons & à Landoulle, 2.h.
Sur l'Estang du bois, 1.h.
A Rouge-becq, 2.h.
Au buisson de la Nonnain, & à la vieille Heronniere, iusques aux six freres, 2.h.
Depuis la riuiere au Duc, iusques au buisson de Perrouze, 1.h.
A la Braudiere, 1.h.

LA HAVTE FOREST DE VAVIOVR.

Queste.	Au Parc aux vaches,	vn homme.
	A la Laudelle & au buiſſon de la Iuſtice,	1.h.
	Sur ſainct Nicolas,	1. h.
	Aux vieilles ventes,	4.h.

Relais.

Relais. Aux ſix freres.
A la Raucer au Duc.
A l'Eſtang à la queuë de Choſſe.
A la foſſe aux Loups qui ſeruira à l'entrée des Parcs de Champ-chevrier, & de Bramande.
A la Roche Dain ſur la chauſſée du grand Eſtang.
A gros Dou.
Au gros Cheſne du Belliart.

Le Roy eſtant logé à Vaujour.

Pour courre à Clerté : le Logement des chiens & Veneurs à Broche. L'Aſſemblée ſur les Gaſteaux.

Queſtes.

Queſte.	Aux Paſtis,	1.h.
	A Buronniere & à Boëſſera,	2.h.
	Au Limbe & Huppe-loup,	2.h.
	Au bois de la Curée,	4.h.
	Aux Tuilleries,	2. h.
	A la grande & petite vacherie & Bouliniere,	2.h.
	Au buiſſon des Touches,	1.h.
	A Mere,	1. h.
	Au bois de Menars,	1.h.

Questes.

De quelque part que l'on laisse courre, la vieille Meute à Huppe Loup dedans le grand chemin qui va de Vaujour à saint Pater.

Relais. A gros Dou.

A la Feruere entre Neullié & Houssay.

Au bois de l'Imbertier.

A la barriere des Parcs Champ-chevrier, autrement Brebande.

Au grand Estang de la Rochedain.

A Zuclambert, il faut mettre les cheuaux à la gallerie de Vaujour.

Aux six freres.

A la queuë de l'Estang de Chaussay.

CHAMP-CHEVRIER.

Pour courre dedans les Parcs de Champ-chevrier. Le logement des chiens & des Veneurs à Embillou. L'Assemblée au Billard.

Questes.

Queste. Au grand Poirier iusques à l'Estang du grand' Imeray, 2. hommes.

Depuis la Barriere iusques au petit Imeray allant au Cormier d'Embillou, 2.h.

Alentour de la cabane, iusques à l'Hermitage, prenant le long du bois Painet, 3.h.

Au Boullavrier derriere le Bellart, 2.h.

A la Belleiere & Sinctiere, 2.h.

Au Buisson de Toucherie, & au buisson au Loup, 2. hommes.

A Creuille, & au buiſſon de la barriere prés Cleré, 2. h.
A la Freſnaye & la branche, & au Viuier des Landes, 2.h.
Au Lagua & au buiſſon des Landes, 1.h.
Aux quatre freres d'Enbroſſon, 2.h.

Relais.

Si on laiſſe courre dedans les Parcs de Champ-chevrier.

Relais, la vieille Meute, A la queuë de l'Eſtang de Bremande.
A l'eſtang de la Dame.
A l'eſtang de la queuë de Chauſſay.

Refuitte.

Aux ſix freres.
A Groſdou.
Au bois Gaultier à la Croix.
A la Croix des Poulaillers.
Au gros cheſne du billart.
A Creuille.
A la haute Gruë.
A la Pierre Monteputain.

LVYNE.

Pour courre à Luyne en Digny. Le logement des chiens & des Veneurs à Saint Eſtienne de Maillé. L'aſſemblée à Lornay.

Queſtes.

Queſte. Depuis le Parc de Maillé, iuſques au grand chemin qui vient de la Croix des Poullaillers, iuſques à Pont-Clous, 2. hommes.

Depuis le Parc de Maillé, iuſques au Parc des cheuaux, 2.h.
Sur ſaint Eſtienne, 2.h.
Au fonds de Daudigny, iuſques au Parc aux cheuaux, 2.h.
Au buiſſon de Champ-Iory, 1.h.
Au buiſſon de Lornay, iuſques à la Chappelle, 1.h.
Depuis le buiſſon de Lornay, iuſques au Pont Clous, à la main droicte, à venir de Maillé, nommé le grand & petit Aunay, 2.h.
Au bois Gautier & aux hayes rouges, 3.h.
Au bois du Gué, 1.h.
Au buiſſon de la Toucherie, & au buiſſon au Loup, 1.h.
Au buiſſon de ſaint Mars, 2 h.
Au buiſſon de la Parcoire, 1.h.

Relais.

Si on laiſſe courre dans le fond Daudigny ou S. Eſtienne.

Relais, La vieille Meute. A la pierre Monte-putain, ou bien au grand chemin qui va au Parc aux cheuaux, à ſainct Mars de la Pille.

Refuitte.

A ſaint Mars.
Au vaux Bruneau.
A la vallée Marion.

Autre Refuitte.

A la Croix des Poullaillers.
Au gros Cheſne du Billart.
A la queuë de l'Eſtang de Bremande.

Autre Resuitte.

A la Croix Bois-Gautier.
A Grosdou.

FOREST DE CHANSY.

Pour courre à la forest de Chansy. Le logement des chiens & Veneurs, à Chansy. L'Assemblée à Rugny.

Questes.

Queste.	A la forest de Chansy,	2. hommes.
	Aux bois qui sont sur la Valliez,	2. h.
	Au buisson de l'Espine & de Nazile, à ladite forest de Chansy,	2. h.
	A Fontaines les blanches,	2. h.
	A la forest bellier & le Clos bous,	1. h.
	Au buisson du Vré & la Caligniere,	2. h.
	Au buisson de l'Archeuesque & la Boissonniere, vn homme.	

Relais.

Si on laisse courre à la forest cy-dessus, ou au buisson de l'Espine.

Relais, la vieille Meute, Dedans le grand chemin, qui va de Rugny à Amboise, prés ladite forest.
A ux Blanches.
A l'entrée de Corneau.
A Herbault.
A la Coüarde.

Autre Resuitte.

A la forest Bellier.

Au bois Rocolle.
A la ſortie du bois de Rougeolle.

BVISSONS DE SAINT LAVRENS en Gaſtine.

Pour courre aux buiſſons de ſaint Laurens en Gaſtine.
Le logement des chiens & des Veneurs, à Noiſiliy.
L'Aſſemblée, à la Broſſe.

Queſtes.

Queſte.	Au buiſſon de Noiſilly,	2. hommes.
	Au buiſſon du bois du Roy, & le Roy-boit,	2. h.
	Au bois Rouiolle,	1. h.
	Au Rond-buiſſon & Boullignere,	2.h.
	A la Ferriere & à la Houlée,	2.h.
	A la Broſſe & au Pleſſis-Macé,	2.h.
	A la Gibaudiere & aux Herces,	2.h.
	A la Peniſiere & Boiſelin,	2.h.
	Au bois Gelin,	1.h.
	Au bois du Guy,	1.h.

Relais.

Si on laiſſe courre à Noiſilly, qui eſt le plus prés.

Relais. La vieille Meute. A la Thuillerie du Cheruiſon, ou à la Chappelle.
A la Ferriere.
A la Houlée.

Autre Refuitte.

Au Carroy Tout luy faut.

A la Penisiere.
A l'Estang du Qué.

Autre Refuitte.

Aux bois Rongely.
A la forest Blier.

FOREST DE GASTINE. & de Montoire.

Pour courre à la forest de Gastine & de Montoire. Le logement des chiens & des Veneurs, à saint George. L'Assemblée, à la Court en Gastine.

Questes.

Queste. Aux enuirons de la Court en Gastine, 2. hommes.
Depuis le bois de la Sottiere, iusqu'aux Brosses & buissons de Moriuaux, 2. h.
Au parc de la Poissonniere, 2. h.
Au buisson Vigneau, 1. h.
A la forest de Montoire & à la Charmoye, 3. h.
Au buisson des Foys du Prince, 4. h.
Au buisson de la Gruë, 1. h.

Relais.

Si on laisse courre à la forest de Gastine.



Relais. La *vieille Meute.* Au moulin de Vaul-tourneaux.
A Noisilly.

Autre Refuitte.

Aux bois de la Bride.

Aux Estangs de la Brosse.
Au Carrefour Tout-luy faut.
Au bout de la Houlée, à venir du costé de Pierre-maison, de Monsieur de la Bloüée.
Sur l'estang de la Court en Gastine.

FOREST D'AMBOISE.

Pour courre à la forest d'Amboise. Le logement des chiens & des Veneurs, a saint Martin. L'Assemblée, à la Croix de Monsieur le Maistre, ou au Paradis.

Questes.

Queste. Au buisson de la Bordessiere & iusqu'au chesne Corbin, 3. hommes.
Depuis le chesne Corbin, iusqu'aux Estangs de Dourdan, 3. h.
Depuis l'Estang de Dourdan, iusqu'au grand chemin de Bleré à Amboise, 2.h.
Depuis le grand chemin de Bleré, iusqu'à la Croix de Monsieur le Maistre, 2.h.
Au buisson des Arpentis, 2. h.
Au bois de Pindre, 2.h.
Au buison de desus Chenonseaux, 2. h.
Aux trois Costeaux, 4.h.
Depuis la Croix de Monsieur le Maistre, iusqu'aux Estangs Iumeaux, 2.h.

Relais.

Relais. *La vieille Meute.* A la Croix de Monsieur le Maistre.
Aux Estangs des Iumeaux.
Au grand chemin d'Amboise, à Bleré.

Aux Estangs de Dourdan.
Au chesne Corbin.
Sur les trois Costeaux.
Au bois de Pindré.
Au grand chemin, qui va des Arpentis à Montrichard.

PARC DE CHAMBORT.

Pour courre au parc de Chambort & aux buissons voisins. Le logement des chiens & Veneurs, à Chambort. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	Au Periou,	deux hommes.
	A la Plante au Loup,	1. h.
	A Maurepas,	1. h.
	A la Motte,	1. h.
	Au Bouchet,	1. h.
	A la Guillaumiere,	1. h.
	Aux Chamoiseux & Montrieu,	2. h.
	Au Ruant & Vente de la Chaussée,	2. h.
	Au vieil Parc,	2. h.
	Autour de Coullongne & Pied-plan,	2. h.
	Au Telliarge,	2. h.
	A la Vente aux Charbonniers,	1. h.
	A la Motte & au Marets bourbeux,	2. h.
	A la Varie & marche bourbeuse,	2. h.

Laissant courre au vieil Parc.

Relais.

Relais. La vieille Meute. A l'Estang neuf.
Dans le parc aux Tauernettes.

A la

A la Plante au Loup,
A Mont-franc.
A Boulogne.
Au détroit de Mont, pour la forest de Rusy.

FOREST D'ANDIGNY, proche Maillé.

Pour courre à la forest d'Andigny, prés Maillé. Le logement des chiens & des Veneurs, à S. Estienne de Maille, L'Assemblée, à Lozné.

Questes.

Queste. Depuis le parc de Maillé, iusqu'au grand chemin qui vient de la Croix des Poullaillers, iusqu'au parc Cloüet, deux hommes.
Depuis le parc de Maillé, iusqu'au parc aux Cheuaux, 2.h.
Sur saint Estienne, 2.h.
Au fonds d'Andigny, iusqu'au parc aux Cheuaux, 2.hommes.
Au buisson de Champiory, 1.h.
Au buisson de Lorne, iusqu'à la Chappelle, 1.h.
Depuis le buisson de Lorne, iusqu'au pont Cloüet, à la main droicte, venant de Maillé, nommé le grand & petit Aulne, 2.h.
Au bois Gaultier & aux Hayes Rouges, 2.h.
Au bois du uay, 1.h.
Au buisson de la Toucherie & buisson au Loup, vn homme,
Au buisson de saint Mars, 2.h.
Au buisson de la Parquoire, 1.h.

Relais.

Si on laiſſe courre dans le fonds d'Andigny, ou ſainct Eſtienne.

Relais. La vieille Meute. A la Pierre Monte-putain, ou au grand chemin, qui paſſe aux Cheuaux à ſainct Marode la Pille.
A ſainct Mars.
Au Vaux Bruneau.
A la vallée Marion.

Autre Refuitte.

A la Croix des Poullaillers.
A la Croix du Belliart.
A la queuë de l'Eſtang de Bremande.

Autre Refuitte.

A la Croix du bois Gaultier.
A Gros-dou.

FOREST DE LA MOLLIERE, en Poictou.

Pour courre à la foreſt de la Molliere. Le logement des chiens & des Veneurs, à Amboirie. l'Aſſemblée à la belle Croix, ou au beau Cheſne.

Queſtes.

Queſte. Aux deffenſes & aux bois de la Cour, trois hommes.

Sur la Serin, iusques aux estangs de Charrasse, deux hommes.

A la Touche le Comte, 2.h.

Aux Genests du Roy, 2.h.

Au marché plat & au Goulet, 4.h.

Sur le haut de Boirié, 2.h.

Dans le parc des Cosses, le parc Bertin, & le parc de Villiers, 4.h.

A la garenne du Fou, 4.h.

A la borne des bois, iusqu'à la maison Brosse, deux hommes.

Relais.

Si on laisse courre, à la Touche le Comte.

Relais, la vieille Meute, A la belle Croix.
A la fosse au Loup.
A la maison Brost.
A la Touche le Comte.
Aux Gaches des Loges.
A Marche platte.
Au gros Chesne.
Sur le haut de Boirié.

FOREST DE CLERY.
près Boisgency.

Pour courre à Clery. Le logement des chiens & des Veneurs, à Four le Potier. L'Assemblée, à Ioüy.

Questes.

Queste. Au bois de Meziere, trois hommes.
Au bois de Ville-faice & autres bois attenans, 2. hommes.

Au bois de l'Emerillon & de la Borde, 2.h.
Au bois de Sendre & de Penly, iusqu'au grand chemin des bois de Geusy à Lude, 2.h.
Depuis le chemin du bois de Gensy à Lude, iusques au bout du Peré, 2. h.
Aux bois d'Ardon la Bestille & de Lude, 4. h.

Relais.

Si on laisse courre à Mesiere.

Relais, la vieille Meute. A l'estang de la Boulle.
A l'entrée de la Ferté saint Aubin.
Aux Essars, prés Ioüy.
A l'estang de Charenton.
Aux bois aux Moynes.
A l'entrée de la Ferté aux Oignons.

FOREST D'ORLEANS, du costé de Loury.

Pour courre à la forest d'Orleans, du costé de Loury. Le logement des chiens & Veneurs, à Loury. L'Assemblée à la queuë de l'estang de Rauoir.

Questes,

Queste. Au Bouchet, iusqu'au chesne Chappon & la Fontaine salée, 2.h.
Aux Fleurs-de-lys, iusqu'au chemin de Montargis, à Ozoiyrs, 2.h.
Depuis le chemin de Montargis à Ozoiyrs, autour du Champ-montoye, iusqu'au chesne au Chappon & Marches-Bichart, 3.h.
A la Fontenelle, 2.h.
A Broussillon & Crocadet, 2.h.
A Chape en bois & la Rembliere,

Au haut de Chambault & au parc, 2.h.
Sur les estangs de Rauoir, à la main droite, sur le chemin d'Ozoiyrs, en allant de Lory à la Bonde-l'estang, 3.h.
A la main gauche de l'estang, du costé du Bouchet, 3.h.

Relais.

Relais. *La Vieille Meute.* A la Fontenelle.
Relais. *Les six chiens.* Aux estangs de Rauoir.
Relais. *Pour le retour.* A Rauoir,
A la plaine au Cerf, ou au chesne Iean Gault.

Refuite de la Bussiere.

Au haut de Chambault.
Aux terres de la grande Sergente.

FOREST D'ORLEANS, du costé de Cercottes.

Pour courre à la forest d'Orleans, du costé de Cercottes.
Le logement des chiens & des Veneurs, à Cercottes.
L'Assemblée au mesme lieu, ou à Pommiers.

Questes.

Queste. Au Feüillard, deux hommes.
Depuis le Feüillard, iusques au paué de Chartres, cinq hommes.
Depuis le paué de Chartres & le parc de Cercottes, à Orleans, 2.h.
A Iupeau & Mallevhunie, 2.h.
Aux ventes des Guiblées, 4.h.
Aux ventes doubles, iusques à la Laye, 2.h.
Depuis la Laye, iusques au chesne au Loup, 3.h.

Relais.

Laissant courre vers Pommiers.

Relais. *La vieille Meute.* Au chemin de Cercottes à Orleans. Si on laisse courre aux Guyblées.

Relais, *la vieille Meute.* Au chemin de sainct Dié ou sainct Lié, nommé le chemin au Loup.

A Chanteau nommé les Estangs de Bonniers.

A Ember.

Dans le chemin de sainct Dié, prés le village de sainct Dié.

Au paué de Chartres.

FOREST DE CLAIRAMBAVLT.

Pour courre à la Forest de Clairambault. Le logement des chiens & des Veneurs à Gette. L'Assemblée à Clairambault.

Questes.

Queste. A la forest de Clairambault,	deux hommes.
A Lepo,	4.h.
Au bois de la Garenne,	2.h.
Au bois de Lire & de la Foucaudiere,	2.h.
A la Forest du Parc,	2.h.
Au Droulliet,	1.h.
Aux Deffaicts,	1.h.
A la Rombardiere,	1.h.
Aux Arderes & au Faculiarde,	2.h.
Aux buissons de la Tanniere,	1.h.
Aux buissons des Landes Facuris prés Belle-fontaine,	2.h.
Au Chesne Corbec & à la Rablais,	2.h.

Relais.

Laiſſant courre à Clairambault & à Lepo.

Relais, la vieille Meute. Aux Blottieres.
Les ſix chiens. Au Moulin Ralion.
A la Rombardiere.
Au Cheſne Corbet.

Refuitte de Chollet.

Relais. A la Croix au Chat.
Laiſſant courre aux Arderes.
A la Croix de la Varenne.
A l'Eſpinette.
Laiſſant courre au Soucaudiere.
Relais double, ou 2. A l'Eſtang de Tilly.

CHOLLET.

Laiſſant courre à Chollet. Le logement des chiens & des Veneurs dans Chollet. L'aſſemblée à ſainct Legier.

Queſtes.

Queſte.	Dans Chollet,	4. hommes.
	Dans Mortaigne & les deffauts,	4. h.

Relais.

Laiſſant courre dans Mortaigne ou dans Chollet.

Relais, la vieille Meute A l'Eſpinette.
Relais, les ſix chiens. A l'Eſtang de la petite tiere.

A l'Estang des Nous à l'entrée de Berlambert.
Dans la grande Challiere.
A la sortie de Berlambert pour aller à Mont-lévrier.

FOREST DE LA CHAPPELLE-LIEN, & Buissons voisins.

Laissant courre à la Forest de la Chappelle-lien, & aux buissons d'alentour. Le logement des chiens & des Veneurs estant à la Poicteuiniere. L'Assemblée doit estre à la Guiche.

Il ne faut mener que la vieille Meute à l'Assemblée, & separer les Relais dés la Poicteuiniere.

R*elais, la vieille Meute.* A Griagniolet.
A la Croix de la Dame.
Dans le chemin qui va de la Poicteuiniere à Chasteau-Breand, à vn endroit qui se nomme la Mare du Rozay.
A l'entrée du vieil Reau, à la Chamaye ronde.

Pour le retour.

Vn vieil Relais. A la Noue-Prionet.

Laissant courre à la Poicteuiniere.
R*elais, vieille Meute.* A la Chesnaye ronde.
R*elais, les six chiens.* A l'Estang des vieux Reaux.
A la Nouë de Prionet.
R*elais volant* A la Mare du Rozay dans le grand chemin du Chasteau-Breand à la Poicteuiniere.
A la Croix la Dame.

Laissant

Laissant courre à vieux Reau.

Relais. La vieille Meute. A l'entrée de Scaffray.
Relais, les six chiens A l'Estang neuf de Scaffray.
Au bois vert.
Au Pont Chollet.
A l'Estang de vieux Reau pour le retour de Scaffray.

FOREST DE LA GVERCHE.

Pour courre à la Forest de la Guerche. Le logement des chiens & des Veneurs à Chelun ou à Rance. L'Assemblée à l'Abbaye, dans la forest.

Questes.

Queste.	Aux tailles de Landigny,	deux hommes.
	Aux tailles de l'Abbaye,	2. h.
	Sur l'Estang de Roche,	3. h.
	Au bois de Saint Aignan,	4. h.
	Aux tailles de Bouchetail, & és enuirons.	3. h.

Relais.

Laissant courre aux bois de Saint Aignan.

Relais, La vieille Meute. A l'entrée de la Guerche qui se tient aux tailles de Landigny.
Relais, les six chiens. Au grand chemin de Chelun.
A l'Estang de Roche.
A Bonetail.

Laiſſant courre à la Foreſt, faut mettre la vieille Meute dans le grand chemin de Chelun, les autres Relais, comme cy-deſſus, & pour le Retour, vn Relais dans le grand chemin de Chelun, & vn autre aux tailles de Landigny.

FOREST DV TEIL.

Pour courre à la foreſt du Teil. Le logement des chiens & des Veneurs au Teil. L'aſſemblée à Champigny.

Queſtes.

Queſte. Au bois de ſaincte Chriſtine, 2.h.

A la main droicte du chemin du Teil à Champigny, 3.h.

A la main gauche du chemin du Teil à Champigny, iuſques à la Fuſte prés le Teil, 2.h.

Depuis la Fuſte prés du Teil, iuſques au bout du pays, tirant vers le chemin du Teil à la Guerche, 3.h.

Relais.

Relais, *la vieille Meute.* A l'entrée de la Foreſt de la Guerche qui ſe tient au Bonetail.

Dans le pays.

Au Moulin à vent dans la Lande, entre la Foreſt du Teil, & la Foreſt de la Guerche.

A l'Eſtang de Roche.

Au grand chemin de Chelun.

FOREST DV SELIER, 3. lieuës de Nantes.

Pour courre à la Forest du Selier. Le logement des chiens & des Veneurs à Mauue. L'Assemblée à la Paigerie.

Questes.

Queste. A la basse Forest, iusques à la Fontaine carrée, trois hommes.
Depuis la Fontaine-carrée, iusques à la Paigerie, 1. h.
Aux Sionnieres, 2. h.
A la main droicte du grand chemin de Mauue à la Paigerie, iusques à la Fontaine-carrée, 2. h.
A la Funerie, 1. h.
A la main droicte du chemin de la Fontaine-carrée à la Paigerie, iusques au chemin Nantois, 3. hommes.
Aux Baujes d'Esguan de la petite Mestairie, 2. h.
A la Choupaudiere, 2. h.
A Rigollet & Beaucourre, 1. h.

Relais.

Relais. La vieille Meute. A la Fontaine-carrée.
A l'Estang Hersy.
Au chemin de Nantes prés les baujes des Mestairies.
A l'Estang de la Paigerie.

Pour le retour.

A la Fontaine-carrée.
Au Mortier des Landes.

LES LANDES, trois lieuës de Renes.

Pour courre au bois des Landes, prés de Renes. Le logement des chiens & des Veneurs, au bourg de Laille & au bout de la Lande. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	Au petit & grand Chalonge,	deux hommes.
	Dans le grand pays,	4.h.
	Au buisson du bout des Landes,	1.h.
	A Trainguet,	2.h.
	Au bois sainct Iean,	2.h.
	A la grand forest,	2.h.
	A la Reauté,	2. h.
	Aux bois de Fontenay,	2.h.

Relais.

Relais. La *vieille Meute.* Aux cinq chesnes.
Au chesne rond.
A l'espine de Mandan.
A la Reauté.
A Trainguet.
A l'autre costé du bois sainct Iean, de l'autre costé de la riuiere.

BVISSONS DE PAGVLLE & du Temple.

Pour courre à la Pagulle & au Temple. Le logement des chiens & des Veneurs, à la Pagulle. L'assemblée, à la Gaury.

Questes.

Queste. Au bois d'Auinie, 2. hommes.
A la Hermonniere, 3.h.
A la Droüille, 2.h.
Au bois de Marigny, 2.h.

Relais.

Relais. *La vieille Meute.* Au chesne de Lanleu.

Pour courre & aller à Moüils.

Au buisson de Marigny, au viuier Mouiere.
Au moulin de la Loy.
A l'entrée du Thiemoy.
A Liéuraut.
A l'entrée de la forest de Hery.
A l'estang neuf de la forest de Hery.

LA PAVGELLE.

Pour courre aux enuirons de la Paugelle. Le logement des chiens & des Veneurs, à la Paugelle. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. Aux bois de la Paugelle, trois hommes.
Aux bois de Vigneux, 2.h.
Aux bois du Chastignier, 1.h.
Au bois de Triliere, 1.h.

Relais.

Pour courre à la Paugelle.

Relais. La *vieille Meute.* A l'entrée du Thiemoy.
A l'entrée du Liéurant.
A la Cheuauchée de Malleville.
A l'espine de Hanselay.
A l'entrée de la forest de Hery.
A l'estang neuf, dans la forest de Hery.

Relais.

Pour courre au Temple.

Relais. La *vieille Meute.* Au Themoy.
A Malleville.
A l'entrée de Moire.
A la Paugelle.
A la Croix de Chastillon.
A l'entrée de la forest de Hery.

BVISSONS DE BLIA, prés de Nantes.

Pour courre aux buissons de Blia. Le logement des chiens & des Veneurs à Blia. L'Assemblée, au mesme lieu.

Questes.

Queste.	A la Garenne d'Effe,	vn homme.
	Au bois de Beaumont & au bois sainct Roch,	2.h.
	A Chastillon,	1.h.
	Aux bois de Ganne & de la Violas,	2.h.

A la Primas. 1.h.
Au Breuil, 1.h.
Dans la Groulas, 1.h.

Relais.

Relais. A l'entrée du Thiemoy.
A l'entrée de Hery, qui ſe tient à l'eſtang de Bonde-vel & au moulin de la Boſſe de Lande.
A la Croix de Chaſtillon.
A l'entrée de la Grouſſe.
A l'entrée du Gaure.

Si on laiſſe courre dans Beaumont, ou à la garenne d'Eſſe.

Relais. Dans le chemin de Blin à Freſne, & qu'vn homme ſe tienne dans vn moulin-à-vent, afin de voir ſi la chaſſe va vers la Groule ; il faut que le relais s'auance aupres de la Graſmas, afin de relayer, ſi le Cerf vient par la Groſle & par Conyant.

PARTE, en Picardie.

Pour courre en Parte. Le logement des chiens & des Veneurs, en Parte. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. Aux vzages de Veré, iuſqu'au chemin de Renouuile à Paris, 2. hommes.
Du chemin de Renouuille à Paris, iuſqu'au chemin de la mare aux eauës & champs de Saint Sulpice, 2. hommes.
Depuis le chemin de la mare aux eauës, iuſques au chemin de Renouuille à la Croix neufue, &

de la Croix neufue à sainct Sulpice, 2.h.
Aux Delayes, 2.h.
Depuis l'estang de la Ramiere, iusques au beau Carreau, & du chemin de la Croix neufue à S. Sulpice, 2.h.
Depuis le beau Carreau, iusques au chemin de la Croix neufue à Charpon, 2.h.
A Haute-chaume & Congne-haye, Bocquet, Raux & bois Martin, 2.h.
Aux vieilles Aucelles & bois Cheualier, iusqu'à la Croix neufue, 2.h.
Depuis la Croix neufue, iusques aux bois de la Mazure. 2.h.
Aux bois de la Mazure, iusqu'à la Croix de Douleur, 2.h.
Au bois de Boran & Mont-l'Euesque, 2.h.
Aux bois de Fontaine, 1.h.
Aux bois de la Victoire, 1.h.
Aux bois de Ponteu, 1.h.
Aux bois de Moussy & bois de Dam-Martin, deux hommes.

Relais.

Relais, la vieille Meute, A Froid-vent.
A saincte Marguerite.
A l'entrée de Chantilly.
A la belle Croix.
Au Bocquet Roux.

FOREST DE CRVAVLT, prés de Nantes.

Pour courre à Cruault. Le logement des chiens & des Veneurs, à Cruault. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Questes.

Queste. Au grand Bauche, & au Fort la Molliere, vn homme.
A la Houssiere & Clogan, 1. h.
Aux tailles de Verger, 1. h.
Aux Cormieres, à la Pronotiere & la Challiere, 2. h.
Au Crochet de la Coudre, 1. h.
A la Brimbres & à la Charbonniere, 2. h.

Relais.

Pour courre aux buissons d'Oruault.

Relais. A Pierre-platte.
Aux bois de Marigny.
A l'entrée de Hery.
A l'entrée du Tiemoy.
A l'entrée de la Paguelle.

FOREST DE DVRTAL

Pour courre à la forest de Durtal. Le logement des chiens & des Veneurs, à Durtal. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. Au grand Chalou, 2. h.
Au petit Chalou, 1. h.
Aux bois de Mene & autres petits buissons proches, 3. h.
Depuis le petit Chalou, iusqu'à la Table, à la main gauche du chemin de Durtal à la Table, 2. h.
Autour de l'estang des Landes, iusqu'au chemin

de Lesigny à Montigny & au grand chemin de Durtal à la Table, 2. h.
Au Mineray, iusqu'à la Table, 2. h.
Aux Blinettes, 1. h.
Sous Singé, iusqu'au chemin de Durtal à Richebourg, 2. h.
Autour de l'Hermitage, iusqu'à l'estang de Launeau, 2. h.
Aux Enclos, iusqu'à l'estang de Launeau, 1. h.
Au petit bois, 2. h.

Relais.

Relais. A la Table
A l'estang de la Contrechaussée.
A l'estang de Launeau.
A l'estang des Landes.

Pour le rétour.

A la Table, ou à la Contrechaussée.

FOREST DE S. HYLAIRE, pres Poictiers.

Pour courre à la forest de S. Hylaire. Le logement des chiens & des Veneurs à sainct Hylaire. L'assemblée, au mesme lieu.

Questes.

Queste. Depuis Beruge, iusqu'à la Touche de Rongers, à main droite, venant de Beruge sur le Donjon, quatre hommes.
Depuis Rongers & de la Touche à la Cassonne, iusques sur la Ferriere, 4. h.

Depuis la Touche à la Caſſonne & ſur la Toylly & le haut de Creſlier, 3. h.

Depuis le Verger Marion, iuſques au grand chemin de Montreüil & Potiers, & ſur les Connillets, 4. h.

Aux bois Viaux, 1. h.

Au parc de Montreüil, 1. h.

Depuis la Fuſtaye de l'Eſpine, iuſques aux trois pilliers, 3. h.

Depuis le plan de l'Eſpine iuſques à Ruffiny, trois hommes.

Relaïs.

Relais. A la Touche de la Caſſonne.
Au Verger Marion.
Au haut de Voulie.
Dans la Fuſtaye de Beruge.

Autre Refuitte.

Au cheſne Raliu.
Au Plan de l'Epine.
Du grand chemin des Eſſarts, à Ruffigny.

BASSE FOREST DE FOLAMBRAY, en Picardie.

Pour courre à la foreſt de Folambray. Le logement des chiens & des Veneurs, à Breſy. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. A Briquet & la Fortelle, 2. hommes.
Au clos Boüée & l'Eſpinoy, 2. h.
Au pré Aleu, & les abbatis de Villette, auec la

haute Monnoye, 2. h.
Au bois Bichancourt, 1. h.
Au bois sainct Paul & de Manican, 2. h.
Au Pantier & au bois de Feré, 2. h.
A Cheuremont & Haut-auanne & le Fourc, 2. h.
En Vignoy, 1. h.
Au bois de Montoy, 2. h.
En Bettemont & la vallée des Charniers, 2. h.

Relais.

Laissant courre vers Chevremont.

Relais, La vieille Meute. Au puys des Montaignes,
Au moulin-à-vent de Roye.
Au Coniau.

Autre Refuitte.

En Briquenet.
Aux Tables.

MOVRON, & aux enuirons.

Pour courre à l'Espinasse. Le logement des chiens & Veneurs, à Iuan. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. A l'Espinasse, iusqu'au Goutier, trois hommes.
Aux enuirons de la Crotte au Loup, 2. h.
Aux enuirons de l'abbreuuoy aux Biches, iusques au Chef de la chausse du grand estang, 2. h.
Depuis le grand chemin de la Chausse du grand estang, iusqu'au bout du pays de Debere haute-riue, 3. h.

Relais.

Relais. Laissant courre à l'Espinasse, la vielle Meute, au Chouquet.
A la Crotte au Loup.
A l'abbreuoy aux Biches.
A sainct Thibault, au grand chemin de la chausse du grand estang.
Dans le chemin de sainct Thibault, à Haute-aire, entre deux les estangs.
Pour le retour, au Chouquet.

Buissons és enuirons de Bonniers le Chasteau.

Pour courre aux buissons autour de Bonniers. Le logement des chiens & des Veneurs, à Bonniers. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	Au bois Ramier,	4. hommes.
	Au bois Challiot,	3. h.
	Au bois coustumier,	2. h.
	Aux Charbonnieres,	1. h.
	Au bois de Voulliou,	6. h.
	Au Fomptisault	4. h.
	A sainct Gessan le Chaume,	2. h.

Relais.

Laissant courre au bois Ramiers.

Relais, la vieille Meute. Au grand chemin de Bonieres à Pruniers.

Aux ventes de Chasteau-Roux.
Au Grauichon.
Aux trois freres.
A la Croix de Sallecut.
A l'Estang Cherau - benoist.

FOREST DE BONNIERS.

Pour courre à la Forest de Bonniers. Le logement des chiens & des Veneurs à sainct Aulbin. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. A Fomptisant, quatre hommes.
A sainct Iean des Chaumes, 2. h.
A Chastin, 2. h.
Depuis la Croix des trois freres au Grauichon, 2. h.
En Chevre, 3. h.
En Chaillon, 2. h.
Au bois coustumier, 2. h.
Aux enuirons de la Tonnasse. 1. h.

Relais.

En quelque lieu que l'on laisse courre.

Relais. *La vieille Meute.* Au Grauichon.
A la Croix des trois freres.
A la Croix de Sallecut.
A l'entrée du bois coustumier.
Pour le retour, au Grauichon.

Le Roy estant à Bourges.

BVISSONS DE BRESY.

Pour courre aux buissons de Bresy. Le logement des chiens & des Veneurs à Bresy. L'Assemblée à Bordesseau.

Questes.

Queste. Depuis le Moulin à vent de Francheuille, iusques à Rouſselan, 2. h.
Depuis Rouſselan, iusques au Chesne au Loup, 1. h.
Depuis le Chesne au Loup, iusques au chemin de Bordesseau à Beaugy, 2. h.
Depuis le chemin de Bourdesseau à Beaugy, iusques aux mines, & le chemin Fauconnet, 2. h.
Depuis Bourdesseau, iusques au chemin de Fauconnet, 2. h.
Depuis les Mines, iusques au Baiou, 2. h.
Depuis le Briou iusques au bois Gibaut, 2. h.
Depuis le bois Gibaut iusques au bout du pays deuers Sauigny, 2. h.

Relais.

De quelque costé que laissiez courre.

Relais, la vieille Meute. A Bordesseau.
Relais, les six chiens. A Soyée.
Au Champ de l'Euangile.
Au Chesne au Loup.
A la Garenne de Beaugy.

Pour courre à Soyée & à Bresy. L'Assemblée entre les deux à Saugny. Le logement des chiens & des Veneurs à l'vn desdits lieux.

Questes.

Questes.	En Soyée,	4. hommes.
	Au bois de Crossé,	1. h.
	Au buisson de Bourges,	2. h.

Laissant courre à ces buissons.

Relais.

Relais, la vieille Meute. A l'entrée de Bresy.
Au Champ de l'Euesque.
Dans Soyée.
A Bordesseau pour le retour.

BVISSONS DE PLAIN-PIED.

Pour courre aux buissons de plain-pied. Le logement des chiens & des Veneurs au plain-pied. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Questes.	En Faittain,	deux hommes.
	Depuis Faittain, iusques au chemin de Lisay,	2. h.
	Depuis le chemin de Lisay, iusques au bois vert,	3. h.
	Au bois vert,	1. h.
	Au bois Champbon,	2. h.
	En Soyée.	4. h.

En Crosse,

En Crosse, 2. h.
Au buisson de Bourges, 2. h.

Relais.

Laissant courre à Plain-pied.

Relais, la vieille Meute. Au chemin de Lisay.
A Bois-vert.
Autre Resuitte.
A l'entrée de Soyée.
Autre Resuitte.
A l'entrée de sainct Fleurant, ou au bois de sainct Fleurant.

BVISSONS D'ALVYS ET DANGO.

Pour courre aux Buissons d'Aluys & Dango. Le logement des chiens & des Veneurs à Dango. L'Assemblée à Aluys.

Questes.

Queste. Au buisson d'Abris, 2. h.
A Dango, 2. h.
A heurte-Malle, 1. h.
A Sonné, 1. h.
Aux buissons de Bonneual, 2. h.
A Rabestan, 2. h.

Relais.

Laissant courre vers Aluys.

Relais la vieille Meute. Au Pillery.
Relais, les six chiens. A Pinperneau.

Aux despenses de Sonné.
Au Moulin de sainct Cheré, ou à la Poterie.
Entre Beulou, & la Moutonniere.
Au coin du vieil Parc.

FOREST DE MALLES-HERBES.

Pour courre à Malles-herbes. Le logement des chiens & des Veneurs à Malles-herbes. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	A Vieux-vy,	2. h.
	A Chasteau-gay,	2. h.
	Au bois de Chasteau,	2. h.
	A Manche-court,	2. h.
	A Rumont,	2. h.
	A Rouuille,	2. h.

Relais.

Laissant courre à Vieux-vy.

Relais, la vieille Meute. A Chasteau-gay.
A Manche-court.
A Tousson.
A la Ferme des Champs.
A Vieux-vy, pour le retour.

FOREST DE VILLEBON.

Pour courre à la Forest de Villebon. Le logement des chiens & des Veneurs, à Villebon. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste.	A la Gastine,	2. h.
	A la grosse pierre,	2. h.
	A la Haye,	1. h.
	Aux Chastellieres,	2. h.
	Aux Yys,	1. h.
	Au bois des forts & la Brosse,	1. h.
	A la fustaye d'Iliers & Huliers,	2. h.

Relais.

Laissant courre à la Gastine. La *vieille Meute*, aux Chastelliers.

Refuitte.

Relais. Au Moulin au carreau.

Refuitte à Charronne.

Au Chesne Mariette.

Refuitte de Martigny.

A l'entrée des bois des forts.

A la Iustice de Mereglise.

A l'Estang de la fonte.

FOREST DE PLOMIERE, proche de Dijon.

Pour courre à la Forest de Plomiere. Le logement des chiens & des Veneurs, à Plomiere. L'Assemblée à la Fontaine de Bellegarde,

Questes.

Queste.	Au Chesne de haute Serue,	2. hommes.
	Aux Rondeaux,	2. h.

A la Ferme du milieu, 2. h.
Depuis la Fontaine de Bellegarde, iusques aux Rondeaux & la Ferme du milieu, 2. h.
Sur le Mont de Courſelle, iuſques à noſtre-Dame de l'Eſtang, 2. h.

Relais.

Relais, la vieille Meute. Laiſſant courre au Cheſne de Haulte-ſerue, ou aux Rondeaux, ou à la Ferme du milieu, ou à la maiſtreſſe Ferme aux Rondeaux.
A la Fontaine de Bellegarde.
Au Cheſne de Haute-ſerue.
A Pagais.

Bois de Noſtre-Dame de l'Eſtang.

Pour courre aux bois de Noſtre-Dame. Le logement des chiens & des Veneurs à Coulonge. L'Aſſemblée au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. A Noſtre-Dame de l'Eſtang, 3. hommes.
A Suzard, 3. h.
A Suzanne, 3. h.

Relais.

Relais, la vieille Meute. A Suzanne.
A Suzard,
A Noſtre-Dame de l'Eſtang.
A Pagais.
A l'entrée de la Foreſt d'Eſtain & Bon.

LE PARC DE PONT ET POMPE'E, pres Nogent sur-Seine.

Pour courre au parc de Pont & Pompée. Le logement des chiens & des Veneurs, à Marne. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. A Pompée, trois hommes.
Aux Brosses, 2.h.
A Grosmont, 1.h.
Au bois de la Muette, 1.h.
A la haye d'Argenté & Riboüilly, 2.h.
A la Haye l'Abbesse, iusques aux murailles du parc, 2.h.
A la Sermoise, 2.h.
A la vente Sourson, 2.h.
Au dessus de Salles, iusques au bois Fougeon, 2.hommes.
Aux bois des Salles, 1.h.
En Fayette. 1.h.

Relais.

Laissant courre à Pompée.

Relais, la vieille Meute. Aux Brosses.
A Venbrenan, à la garenne, qui est la refuite de Vauluisan.
A l'entrée du parc de Pont, à la Haye d'argent.
Au haut de la fustaye du parc.
En Fayette.
Au carrefour des routes.

LA VERTE FOREST, proche de Roüen.

Pour courre à la Verte forest. Le logement des chiens & des Veneurs, à Maromme & Boudeuille. L'Assemblée à la Bretaiche.

Questes.

Queste. Sur la teste de saint Geruais, iusques à la Bretaiche, 2. hommes.
A la haye coupée, iusques au Vauton de bœuf, 4. hommes.
Au parc de Neufuille, 2. h.
A la belle Image, 2. h.
Au Bocq au Moyne, & à la Vente à la pierre, 2. hommes.
Au bois le Vicomte & au bois des Dames sainct Amant, 2. h.
A la Ventelette, 2. h.
Au buisson de Tollez & bois de Montvelle, 2. h.
Au Val à Ribault & à la Ruandiere, 2. h.
Au gros Hestre & Vollassoin, & la Coudrette, 2. hommes.
A la voye blanche, 1. h.

Relais.

Relais. Aux Vaux tout de bœuf.
A la belle Espine.
A la belle Image.

Autre Refuitte.

A l'entrée de Preau.

Au val à la femme.
Au val à Ribault.
Dans le chemin de Houppeville à la Bretaiche.

FOREST DE CHASTEAVROVX.

Pour courre à la forest de Chasteau-Roux. Le logement des chiens & des Veneurs, à Chasteau-Roux, ou à Ardente. L'Assemblée à Grandmont.

Questes.

Queste. Au bois Simon, quatre hommes.
Au bois du Mayne, 2. h.
A Lauroy, 2. h.
Autour de l'estang de la Motte, 2. h.
Autour de Grand-Mor, 2. h.
A Rommesac, 2. h.
Depuis Lonroy iusques au chemin de Crouy, deux hommes.
Dessus la Fenge. 2. h.

Relais.

Si on laisse courre dedans la forest.

Relais, *La vieille Meute.* Au chemin de Clouy.

Et si on laisse courre au bois Simon.

Relais. *La vieille Meute.* A l'estang de la Motte.
A Groongne.
Au bois Simon dedans le grand chemin de Clouy.
Pour le retour.
A l'estang de la Motte.

LES BVISSONS DE GIRONGNE.

Pour courre aux Buissons de Girongne. Le logement des chiens & des Veneurs, à Girongne. L'Assemblée à la maison du grand François.

Questes.

Queste. Dans Girongne, 6. hommes.
Au buisson du grand François, 2.h.
Au buisson de Taupin, 2.h.
Depuis Girongne, iusques au chemin de Cloüy, quatre hommes.

Relais.

Relais, La vieille Meute. A l'entrée de la forest.
Au chemin de Cloüy.
A l'estang de la Motte.
A la maison du grand François.
A la grande Esse.

FOREST DE S. MAVR.

Pour courre à la forest de sainct Maur. Le logement des chiens & des Veneurs à Colombiers. L'Assemblée à Bridagou.

Questes.

Queste. A la forest de sainct Maur, six hommes.
Au buisson de Iuan, 2.h.
Au buisson de Merne, 3. h.
Au buisson du grand François, 2. h.

Au

Au bois du May, 2. h.

Questes.

Relais, vieille Meute. A l'estang de la grande Effe.
Aupres du May.
A la maison du grand François.
Dedans Herongne.
Autre Relais, pour le retour, à la grande Effe.

Buissons & Forest de Montigny pres Beulon, pays Chartrain.

Pour courre à Montigny. Le logement des chiens & des Veneurs, à Montigny. L'Assemblée au mesme lieu.

Questes.

Queste. A Beulon, vn homme.
A Equilly, 1. h.
A Rabestan, 1. h.
A la Moutonniere, 1. h.
A la Cochardiere, 1. h.
Aux Nids-verts, 2. h.
Au Desur, 2. h.
Au vieil parc, depuis le Gremier, iusqu'au chemin de Montigny, à Fraze, 2. h.
Depuis le chemin de Fraze, iusqu'au chemin de la porte du parc, 2. h.
Depuis le chemin de la porte de parc, iusques aux estangs & à Nouiers, 2. h.
Au petit parc, 3. h.
A Mereglise, 1. h.
Au bois de Reuze, 1. h.
Aux bois des Forts & Brosse, vers Chanrou, 2. h.
A la futaye d'Iliers & la Huilliere, 2. h.

Relais.

Laiſſant courre vers Beulon, ou Equilly.

Relais, *La vieille Meute*, A la Montonniere
Au coing du parc de Montigny.
Au grand pré.
A l'eſtang de la Fonte.

Autre Refuitte.

Laiſſant courre aux Nids-verds, ou au deſert.

Relais. La vieille Meute, Aux Grenes.

Deux Relais au grand pré, dont l'vn ſeruira pour le retour.

Aux eſtangs de la Fonte.
Derriere la ferme de Noyers.

Autre Refuitte, pour Tiron.

A la Ruze & à la Iuſtice de Mereglíſe.

LE BOIS BRETON, pres Marchenoir, pres d'Orleans.

Pour courre au bois Breton. Le logement des chiens & des Veneurs, à Houques. L'Aſſemblée, au meſme lieu.

Queſtes.

Queſte. Au bois ſainct Georges & bois Breton, 1. h.
Depuis la vallée de Vauparfont, iuſques ſur l'étang & parc de Ville-goublin, 2. h.

Au bois de Fay, touchant à Mogé, 2. h.
Au bois d'Espine, 1. h.
Au bois du Tartre, 1. h.
Aux Riuandieres & aux Tenieres, 2. h.
Au bois d'Escoman, 2. h.
Au bois de Vieux-vy & garenne de S. André, 3. h.
Au bois de Montau, 1. h.
Au bois de la Haye, 1. h.

Relais.

Laissant courre au bois Breton.

Relais, La vieille Meute. A la vallée de Nonmolle.
A la Crouppe de la Chappelle.

Autre Refuitte, pour Mesle.

Relais. Au parc de la vallée neufue.
A la Guignardiere.
Aux estangs de Seruian.
Au moulin de Vieux-vy.

Autre Refuitte, pour Marché-noir.

Laissant courre vers l'Orge.

Relais. *La vieille Meute*, A la Croix Grelot.
A la Croix Pissier.
Au moulin de Vieux-vy.
Aux estangs d'Escoman.
Au carrefour des routes.

TABLE DES FORESTS,

SELON LES PROVINCES, qui ſe trouuent dans la Table ſuiuante, par ordre Alphabetique.

GASTINOIS.

Fontaine-belleau.
Montigny.
Ville-bon.
La Ferté en Laye.
Mallesherbes.

BRIE.

Buiſſons de la Brie.
Liury.
Bois d'Aruaux
Buiſſons de Champagne.
Luſigny, pour courre au bois S. Martin.
Le bois Noſtre-Dame & autres buiſſons.
Le Rond-buiſſon.
Greſſy.
Le parc de Ponts.
Senart.
Sequigny.
Mouceaux.

NORMANDIE.

Verriere.
Mont-fort.
Verſailles.
Taillis d'Eſpernon.
Croüy.
Sainct Germain en Laye.
Les Alluets.
Preau.
Rouuray.
Verte-foreſt.
Pont-de-l'Arche.
Du Neuf-bourg.
Beaumont le Roy.
Grande-Garde de la foreſt de Beaumont.
Bois d'Acquigny.
Roſny, pres la Roche-Guyon.
La Guerche.

PICARDIE.

Montmorency, haute foreſt.
Montmorency, baſſe foreſt.
Chantilly.
Hallatte.
Villiers-Coſte-Rets.
Parte.
Folembray.
Compiegne.
Bauue, pres d'Amiens.

ORLEANOIS.

Orleans, foreſt du coſté de Loury.
Orleans, foreſt du coſté de Cercottes.
Clery.
Clairambault,
Aluy & Dango.
La Chappele, lieux & buiſſons voiſins.
Montigny, pres Beulon.
Bois-Breton, pres Marché-noir.

TOVRAINE.

Membrolle & Varenne.
Marmontier.
La Motte.
Vaujour, haute foreſt.
Vaujour, baſſe foreſt.
Champ-Chevrier.
Luynes
Chanſſy
Buiſſons de ſainct Laurent, en Gaſtine.
Gaſtine & Montoire.
Amboiſe, foreſt.
Chambort, parc.
Dandigny, pres Maillé.

POITOV.

La Molliere.
Sainct Hylaire.
Bonniers le Chaſteau.
Bonniers, foreſt.
Plain-pied.
Breſſy.

BRETAGNE.

Du Sellier, foreſt pres Nantes.
Les Landes, pres Rennes.
La Paguelle & le Temple.
La Paugelle.
Du Teil.
Blia.
Cruault, pres Nantes.
Durtal, en Adiou.

BOVRGOGNE.

Mouron.
Plomiere.
Noſtre-Dame de l'eſtang.
Chaſteau-Roux.
Girongne.
Sainct Maur.





TABLE ALPHABETIQVE DES FORESTS DE FRANCE, CONTENVES EN CE LIVRE.

A

B.

Cercottes

C

D

E

PRIVILEGE DU ROY.



OVYS par la grace de Dieu, Roy de France & de Nauarre, A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre amé & feal ROBERT DE SALNOVE, Seigneur dudit lieu, Conseiller & Maistre ordinaire de nostre Hostel, Lieutenant de la grande Louueterie de France, Gentil-homme ordinaire de nostre Venerie, Escuyer ordinaire de nostre tres-chere tante la Duchesse de Sauoye, & Gentil-homme ordinaire de sa Chambre, & de la Chambre de nostre Oncle le Duc de Sauoye; Nous a fait remonstrer qu'il a composé vn Liure intitulé : *La Venerie Royale, diuisée en six traitez d'autant de Chasses differentes, de Cerf, de Lievre, de Chevreuil, de Loup, de Sanglier, & de Renard: Et vn Traicté particulier pour la differente maniere de chasser le Cerf en Piémont, le Dictionnaire des Chasseurs, l'instruction pour peupler les Forests de Bestes fauues & noires, & le dénombrement des Forests & grands Buissons de France, où sont marquez les Relais pour y chasser*; qu'il desireroit faire imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres à ce necessaires. A CES CAVSES nous auons permis & permettons audit Suppliant de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il luy plaira, ledit Liure en telles marges & caracteres que bon luy semblera durant le temps & espace de neuf ans entiers & accomplis, à compter du iour qu'il sera acheué d'imprimer pour la prmiere fois. Faisons expresses inhibitiõs & deffenses à toutes personnes de quelque qualité & conditiõ qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer ledit Liure, vendre, ny distribuer en aucun lieu

de noſtre Royaume, durant ledit tẽps, ſans le conſentemẽt exprés dudit Expoſant, ſous pretexte d'augmentation, correction, ou autrement, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, à peine de deux mil liures d'amande applicable, vn tiers à Nous, vn tiers à l'Hoſtel-Dieu de noſtre ville de Paris, & l'autre tiers à l'Imprimeur qui aura le conſentement de l'Expoſant, confiſcation deſdits Liures, de tous dépens, dommages & intereſts dudits Imprimeur; à condition qu'il ſera mis vn Exemplaire dudit Liure en noſtre Bibliotheque publique, & vn autre en celle de noſtre tres-cher & feal Cheualier, le ſieur Mollé, & Garde des Seaux de France auant que de le faire expoſer en vente; comme auſſi à la charge de faire regiſtrer ces preſentes és regiſtres des Libraires & Imprimeurs de noſtredite ville de Paris, ſuiuant l'Arreſt de noſtre Cour de Parlement dudit lieu, du 8. Avril 1653. à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles nous voulons que vous faſſiez ioüyr l'Expoſant, & ceux qui auront droict de luy, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun empeſchement. VOVLONS auſſi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Liure vn Extrait des preſentes, elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées, & que foy y ſoit adiouſtée, & aux coppies collationnées par l'vn de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, comme à l'Original. MANDONS au premier noſtre Huiſſier, ou Sergent, ſur ce requis, de faire pour l'execution des Preſentes tous exploits neceſsaires, ſans demander autre permiſſion. CAR tel eſt noſtre plaiſir; Nonobſtant Clameur de Haro, Chartre-Normande, & autres Lettres à ce contraires. DONNE' à Paris le vingt-ſeptiéme iour de Nouembre, l'an de grace mil ſix cens cinquante-quatre. Et de noſtre Regne le douziéme.

PAR LE ROY EN SON CONSEIL.

DV CHASTEL.

P.

R

S.

T.

F.

G.

H.

L.

V.

Fin de la Table Alphabetique.

ET ledit Sieur DE SALNOVE, a cedé & transporté son droict de Priuilege à ANTOINE DE SOMMAVILLE, & ANDRE' SOVBRON, Marchands Libraires à Paris, pour en ioüir, suiuant l'accord fait entr'eux.

Registré sur le Liure de la Communauté le vingt-huictiéme Decembre, mil six cens cinquante-quatre, conformément à l'Arrest du neufieme Auril, mil six cens cinquante-trois, à condition que le present Priuilege sera transporté à vn Marchand Libraire, ou Maistre Imprimeur.

BALLARD, Syndic.

Acheué d'imprimer pour la seconde fois le quinziéme iour d'Aoust, mil six cens soixante-quatre.

Les Exemplaires ont esté fournis.



DICTIONNAIRE DES CHASSEVRS.

A



AGES ou diſcernement des Cerfs, ieune Cerf, Cerf de dix cors ieunement, Cerf de dix cors, & vieil Cerf.

Aages ou diſcernement des Lievres, Levrauts, Lievres & Hazes.

Aages ou diſcernement des Chevreüils, Fans, Chevrotins, ieune Chevreüil, vieil Chevreüil & Chevrete.

Aages ou diſcernement des Loups, Louveteaux, ieunes Loups, vieux Loups & Louves.

Aages ou diſcernement des beſtes noires, Marcaſſins, beſtes de Compagnie, Ragot, Sanglier en ſon tieran, Sanglier en ſon quartan, vieil Sanglier miré & laye.

¶

Aage ou diſcernement des Renards, Renardeaux, ieunes Renards, vieux Renards & Renardes.

Abois, tenir les abois; c'eſt quand la Beſte s'arreſte & tient deuant les Chiens de laſſitude, & n'en peut plus.

Derniers abois, c'eſt quand la beſte tombe morte ou outrée.

Abbatis, c'eſt lors que les ieunes Loups vont & viennent aux lieux où ils ſont nourris, y faiſant des petits chemins où ils abbatent l'herbe.

Abbatis, c'eſt auſſi quand les vieux Loups ont tué des beſtes.

Accuts, ce ſont les bouts des foreſts & des grands pays de bois.

Accoüer, c'eſt quand le Veneur court vn Cerf qui eſt ſur ſes fins, & le ioint pour luy donner le coup d'épée au defaut de l'épaule, ou luy couper le jarret.

Accourir le traict, c'eſt le ployer à demy ou tout à fait pour retenir le limier.

Aiguilles, fil, lardons, c'eſt ce que les Valets de Levriers pour Sanglier doiuent porter pour penſer les Levriers lors qu'ils ſont bleſſez de leurs defenſes.

Aiguillons ſont fientes & fumées de beſtes fauues qui ont vne pointe au bout.

Aller de bon temps, c'eſt à dire qu'il y a peu de temps que la beſte eſt paſſée.

Aller d'asseurance, c'est à dire que la beste va au pas le pied serré & sans crainte.

Aller au gaignage, c'est à dire que la beste fauue, qui est le Cerf, Dain & Chevreüil, va dans les grains pour y viander & manger: ce qui se dit aussi du Lievre.

Aller de hautes erres, c'est à dire qu'il y a sept ou huict heures qu'vne beste est passée.

Aller en queste, c'est quand le valet de limier va aux bois pour y destourner vne beste auec son limier.

Alleure, c'est le marcher des bestes.

Allonger le traict à vn limier, c'est le laisser déployé de son long.

Andoüillers, ce sont les cheuilles qui sortent des perches ou du marain du Cerf, du Dain, & du Chevreüil.

Anguichure, c'est l'écharpe où est attaché le cor ou la trompe de Chasse.

Au lict, au lict chiens; c'est vn des termes dont on vse pour faire quester les chiens lors que l'on veut lancer vn Lievre.

B

BALLENGER, c'est quand vne beste qui est couruë & chassée des chiens courans, estant lassée, va vacillant en fuyant.

Ballancer, c'est aussi quand vn limier ne tient pas

la voye iuste,ou qu'il va & vient à d'autres voyes.
Bans, licts des chiens.
Battre, se faire battre, c'est quand vne beste se fait chasser long-temps dans vn canton de pays.
Bastons de Chasse, ce sont ceux que l'on porte quand on va courre.
Bassets, ce sont chiens pour aller en terre.
Battre l'eau, c'est quand vne beste est dans l'eau; alors on doit dire aux chiens, *Il bat l'eau.*
Bauge, c'est le lieu où les bestes noires se couchent & demeurent le iour.
Beau chasseur, c'est vn chien qui crie bien dans la voye, & retourne volontiers tousiours la queüe sur les reins.
Biches, femelles des Cerfs; elles font leurs Fans en Auril & May.
Bien iuger des alleures, c'est voir quand la beste met ses pieds dans vne mesme distance.
Bien cheuillé, c'est quand il y a beaucoup d'andoüillers à la teste d'vn Cerf, d'vn Dain & d'vn Chevreüil.
Bon Cognoisseur, c'est vn Veneur qui a toutes les cognoissances des bestes dont ie traitte.
Bon Picqueur, c'est quand vn Veneur est bon Cognoisseur, homme de iugement & experimenté à faire chasser les chiens courans.
Bondir, faire bondir, c'est dire qu'vn Cerf, vn Dain, vn Chevreüil fait partie de la reposée d'autres bestes fauues.

Botte, c'eſt le collier du limier dont on le meine aux bois.

Bouquiner, c'eſt quand vn lievre eſt en amour, qu'il tient vne haze.

Boutis, ce ſont les lieux où les beſtes noires foüillent.

Boutoy, c'eſt le bout du nez des beſtes noires.

Bouzards, ce ſont fientes de Cerf qui ſont molles en forme de bouzées de vache, dont elles ont pris ce nom, & qu'on nomme fumées.

Boyau, franc boyau, c'eſt le gros boyau où paſſent les viandes du Cerf, que l'on met auec les menus droits.

Boyau, grand boyau de Loup & de Louue; ſert à la colique tant aux hommes qu'aux femmes, eſtant preparé, comme vous le verrez au chapitre des proprietez du Loup. *Premier chapitre de la Chaſſe du Loup, page 253.*

Bricolles. ce ſont filets faits de petites cordes pour prendre les grandes beſtes, qui ſont en forme de bourſes.

Briſer bas, c'eſt rompre des branches, & les jetter par où a paſſé la beſte, que nous appellons ſur les voyes.

Briſer haut, c'eſt rompre les branches à demy, à la hauteur de l'homme, & les laiſſer pendre au tronc de l'arbre.

Fauſſes Briſées, c'eſt quand l'on met des morceaux de papier arrachez à des branches ſur les voyes

d'vne beste pour les oster apres, & tromper son compagnon; comme vous le verrez au traicté pour Cerf. *Chap. 43. pag. 141.*

Brosser & percer dans le fort, c'est courre auec les cheuaux dans le bois.

Brunir, c'est quand le Cerf, le Dain, & le Chevreüil fait changer de couleur à sa teste, qui de blanche qu'elle estoit, apres en auoir osté la peau veluë qui la couuroit, la fait venir rouge, grise, & de couleur brune, selon les terres où il la frote, comme vous verrez au chapitre du traicté pour Cerf qui en parle. *Chap. 5. p. 22.*

C

CERVAISON, c'est quand vn Cerf est gras & en venaison.

Chandelier, porter le chandelier, c'est quand le haut de la teste d'vn vieil Cerf (que nous appellons empaumure) est large & creuse; c'est ce qui se peut dire, mais non pas en vrais termes.

Charbonnieres, terres glaises & rouges, ce sont les lieux où les Cerfs, les Dains & les Chevreüils, vont froter leurs testes apres auoir touché au bois, ce que nous appellons brunir, & en prennent la couleur.

Chastier, c'est donner de la houssine à vn chien lors qu'il est en faute.

Chasser de gueule, c'est laisser crier & abboyer vn

limier, lors qu'on le laiſſe courre : car le matin il doit eſtre ſecret & ne dire mot, pour ne pas donner de l'effroy, & lancer la beſte.

Chenil, c'eſt le logement des chiens courans.

Cheuilles, ſont Andoüillers qui ſortent des perches de la teſte du Cerf, du Dain & du Cheureüil.

Chevreüil, beſte fauue.

Chevrette, c'eſt la femelle du Chevreüil, ils ſe gardent fidelité tant qu'ils viuent. On n'eſt pas obligé quand on les a deſtourné, en faiſant le rapport, d'en faire le diſcernement.

Chiens de chaſſe.

Eſpeces de Chiens pour chaſſer.

Mâtins pour le vautret.

Chiens corneaux, ſont chiens qui ſont engendrez de chiens courans & de mâtines, ou de mâtins & de lycés courantes.

CHIENS COVRANS. Les chiens courans doiuent auoir toutes les qualitez dont i'ay parlé à vn chapitre particulier du traicté pour Cerf. *Chapitre 14. page 41.*

Les Levriers.

Ces chiens doiuent auoir les qualitez que i'ay dites aux chapitres dans les traittez pour Loup

& Sanglier, *Chap. 6. du Loup, p. 274.* Le discernement comme il ensuit.

Levriers pour courre le Lievre.

Levriers pour courre le Loup & le Sanglier.

Levriers de flancs, pour courre les mesmes bestes.

Levriers de teste, pour courre & arrester les mesmes bestes.

Les lyces ouuertes, tant courantes que levrettes, doiuent estre taillées comme ie l'ay dit dans le traicté pour Cerf, pour Loup & Sanglier, & comme il les falloit faire couurir par des chiens pour estre de bonne race, & en proportionner la taille. *Chap. 15. pour Cerf pag. 43. Chap. 6. pour Loup, page 374.*

Les bons poils sont pour estre asseurément bons, blancs noirs, quatroüillez de blanc; rouges, d'vn rouge de feu, ou quatroüillez de noir; gris, d'vn gris vif, non eslaué, qui est vn signe de peu de force, comme à tous les autres poils.

Chiens blancs: Ils ne sont pas propres à mettre à la main, & en faire des limiers, parce qu'ils apprehendent les gelées & rosées froides du matin.

Chiens de change, sont ceux qui maintiennent & gardent le change de la beste qui leur a esté donnée & mise deuant eux pour la chasser.

Cimier, c'est la croupe du Cerf, du Dain & du Chevreüil.

Coëffé, bien coëffé, c'est quand vn chien courant est bien

eſt bien aualé, dont les oreilles luy paſſent le nez de quatre doigts, *Chap. 65. pour Cerf, p. 232.*

Coffre, c'eſt le corps du Cerf quand toutes les choſes en ſont leuées, que i'ay dites au chapitre de la curée pour Cerf; C'eſt auſſi le meſme terme pour Dain, Chevreüil & Lievre.

Collier du limier s'appelle botte qu'il a quand on le meine aux bois.

Connoiſſeur, ce ſont les notions & connoiſſances qu'on doit auoir des beſtes dont ie traitte.

Cor, c'eſt la trompe des Chaſſeurs.

Cordes de crin, c'eſt le traict dont on ſe ſert pour mener le chien au bois.

Corner, c'eſt ſonner du cor.

Cornes de cerf, ſont appellées, pour parler en bons termes, bois de Cerf, & ainſi du Dain & du Chevreüil.

Corps de la teſte d'vn Cerf, d'vn Dain & d'vn Chevreüil, s'appellent les perches & le marrain; c'eſt où ſont attachez les andoüillers cottez: ce ſont les deux coſtez du pied d'vne beſte fauue, & les pinces qui forment le bout du pied.

Couleur de poil, brune, fauue & rouge; c'eſt le pellage du Cerf, du Dain & du Chevreüil.

Couleur de poil pour chiens courans, blanche, noire, rouge & griſe, & les quatroüilleures ſur tous les poils, ſont blanches, griſes, noires, fauues & rouges de feu, comme il y peut auoir des mantelleures de tous ces poils.

Couper, c'eſt quand vn chien quitte la voye de la beſte qu'il chaſſe eſtant auec les autres, & qu'il la va chercher en coupant les deuans pour prendre ſon aduantage, qui eſt vn vice auquel on doit prendre garde pour n'en pas tirer race.

Couple, c'eſt le lien de cuir & fer dont on couple deux chiens enſemble.

Coupler les chiens, c'eſt les attacher deux enſemble auec vn couple.

Courre, le courre ou la courre, c'eſt où l'on met les levriers pour prendre le Loup, le Sanglier & le Renard.

Crier bien, c'eſt quand vn chien courant abboye ſouuent en chaſſant.

Crochets, c'eſt dequoy l'on crochette & attache par en-bas vne des cordes ou maiſtres qui eſt aux toiles.

Clabaut, c'eſt vn chien courant, à qui les oreilles paſſent le nez d'vn grand demy pied. Ce nom vient qu'ils demeurent à chaſſer, & rebatre des voyes en trois ou quatre arpens de bois que l'on appelle clabauder, c'eſt qu'ils manquent de force, & ne peuuent aller auec les autres chiens.

Croix de Cerf, c'eſt l'os qu'on trouue dans ſon cœur qui tire ſur cette forme.

Croupe de Cerf s'appelle cimier.

Curée, c'eſt faire manger le cerf ou autres beſtes aux chiens.

D

DAGVES, c'eſt le premier bois que porte vn Cerf; elles ont la meſme vertu que la corne de Lycorne.

Daguets, ce ſont ieunes Cerfs à leur ſeconde année, qui pouſſent & portent leurs premiers bois, qui ſont enuiron gros & longs comme deux fuſeaux, ſans aucuns andoüillers.

Deffenſes, ce ſont les grandes dents d'en-bas d'vn Sanglier.

Defaut, demeurer en defaut, c'eſt auoir perdu les voyes pour quelque-temps, ou tout à fait, de la beſte que l'on chaſſe.

Deharder, c'eſt oſter des couples que l'on a paſſées dans le mytan d'vne couple qui tient deux chiens, pour en tenir pluſieurs enſemble, & auſſi quand ils ont les jambes priſes dans leurs couples les en oſter.

Deliées, ſont fumées bien machées, que nous appellons en termes, bien mouluës.

Dent, groſſes dents du Loup, ſont propres pour mettre à des hochets pour les petits enfans, & à pollir.

Derriere, c'eſt le terme dont on doit vſer quand on veut arreſter vn chien, & le faire demeurer derriere ſoy.

Déployer le traict, c'eſt allonger la corde du crin

qui tient à la botte d'vn limier.

Deschaussures, c'est le lieu où a graté le Loup, & où il s'est déchaussé.

Décousures, c'est quand vn Sanglier a blessé de ses deffenses vn chien.

Dintiers, ce sont les roignons d'vn Cerf.

Donner le Cerf aux chiens & les autres bestes, c'est les lancer & faire découpler les chiens sur les voyes.

Dorées, ce sont fumées de cerf qui sont iaunes.

Drap de curée, c'est vne toile sur laquelle on estend la moüée qu'on donne aux chiens quand on leur fait curée de la beste qu'ils ont prise.

E

ECLABOVCHVRE, c'est à dire que la beste que vous courez fait aller de l'eau sur les branches & herbes qui sont des deux costez du ruisseau qu'elle aura longé ou trauersé, ou sur les pierres qui excedent l'eau.

Embler, c'est quand aux alleures d'vne beste les pieds de derriere surpassent ceux de deuant de quatre doigts.

Empaumure, c'est le haut de la teste du Cerf & du Chevreüil, qui est large & renuersée, où il y a trois ou quatre andoüillers ou plus, pour les Cerfs de dix cors, & vieux Chevreüils: car les ieunes n'en ont pas.

Enceinte, c'eſt le lieu où le valet de limier deſtourne les beſtes dont ie traitte auec ſon limier.

Ergotté, chien ergotté, c'eſt quand il a vn ongle de ſurcroiſt au dedans & au deſſus du pied.

Entées, ſont fumées de Cerfs ou de Biches que deux n'en font qu'vne, qui ſe peuuent ſeparer ſans ſe rompre.

Eſlaué, poil eſlaué, c'eſt vn poil mollaſſe & blaffart en couleur, de beſte à chaſſer & de chiens, qui eſt vne marque de foibleſſe.

Eſpié, chien eſpié, c'eſt quand il y a du poil au milieu du front plus grand que l'autre, & dont les pointes ſe rencontrent, & viennent à l'oppoſite, c'eſt vne marque de vigueur & de force.

Eſponge, c'eſt ce qui forme le talon des beſtes dont ie traitte.

Eſtreufler, chien eſtreuflé, c'eſt à dire qu'il a vn os de la hanche hors de ſon lieu.

Euerrer, c'eſt oſter vn nerf de deſſous la langue d'vn chien; ce qu'eſtant fait il ne mord iamais, fuſt-il enragé. Voyez le traitté pour cerf au chapitre de la nourriture des ieunes chiens. *Chap. 17. pour Cerf, page* 50.

F

FANS, ſont les petits des Biches, Daines & Chevrettes.

Fauue, beſte fauue, c'eſt Cerf, Dain & Chevreüil, y compriſes les femelles.
Faux fuyant, c'eſt ce que l'on appelle vne ſente à pied dans le bois.
Faux rembuchement, c'eſt lors qu'vne beſte entre dans vn fort dix ou douze pas, & reuient tout court ſur elle pour ſe rembuſcher dans vn autre lieu.
Filandres, ſont creſpes qui tombent de l'air, & s'attachent ſur les voyes d'vne beſte, ce qui les fait connoiſtre vieilles.
Filets, grands filets, c'eſt la chair qui ſe leue au deſſus des reins du Cerf, & les petits filets ſe leuent au dedans des reins.
Flaſture, c'eſt le lieu où le Lievre & le Loup s'arreſtent & ſe mettent ſur le ventre lors qu'ils ſont chaſſez des chiens courans.
Flaſtrer, c'eſt faire rougir vn fer en forme de clef plate,& l'appliquer au milieu du front du chien qui eſt mordu d'vn chien enragé pour empeſcher qu'il le deuienne.
Folilets, c'eſt ce qu'on leue le long du defaut des épaules du Cerf apres qu'il eſt dépoüillé.
Formées, fumées formées, ſont fientes de fauues comme en crottes de chevres, mais plus groſſes.
Forhu, ſont les petits boyaux du Cerf que l'on donne aux chiens au bout d'vne fourche émouſſée durant le Printemps & l'Eſté, apres qu'ils ont mangé la moüée & le coffre du Cerf.

Foulées, c'eſt quand on reuoit la forme du pied d'vne beſte ſur l'herbe ou des feüilles par où elle a paſſé, & ſi c'eſt en terre nette : cela s'appelle voye, pour Cerf, Dain, Chevreüil & Lievre ; & pour Loup & Renard, piſte ; & pour beſte noire, trace.

Fraize, c'eſt la forme des meules & des pierrures de la teſte du Cerf, du Dain & du Chevreüil, qui eſt le plus proche de la teſte, que nous appellons maſſacre.

Freoüer, c'eſt vne marque que le Cerf fait au bois quand il y touche de ſa teſte pour deſtacher & oſter cette peau veluë qui la couure : Celuy qui apporte le premier freoüer à l'aſſemblée où eſt le Roy, & en laiſſe courre le Cerf, merite vn preſent du Roy ; ſçauoir vn cheual à vn Gentil-homme de la Vennerie, & vn habit à vn valet de limier : ce qui s'eſt obſerué de tout temps.

Fuite, c'eſt ce qui ſe connoiſt quand les beſtes courent qu'ils ouurent le pied ; c'eſt ce que nous appellons fuite.

Fumées, ſont les fientes des beſtes fauues.

G

GAIGNAGES, ce ſont les lieux où ſont les grains, où les beſtes fauues vont la nuict ſe repaiſtre & viander.

Gans : il les faut oſter ſi on eſt preſent à la curée,

autrement ils appartiennent aux valets de chiens.

Gardes, ce ſont les deux os qui forment la iambe à toutes les beſtes noires.

Garre, crier garre, c'eſt le terme que doit dire celuy qui laiſſe courre, & entend partir le Cerf de la repoſée, afin de faire connoiſtre aux picqueurs qu'il eſt lancé.

Gigotté, chien bien gigotté, c'eſt quand vn chien a les cuiſſes rondes & les hanches larges, c'eſt ſigne de viſteſſe.

Giſte, c'eſt le lieu où ſe couche le Lievre.

Golys, ce ſont bois de dix-huict ou vingt-ans, & au deſſus.

Goutieres, ce ſont les rayes creuſes qui ſont le long des perches ou du marrain de la teſte du Cerf, du Dain ou du Chevreüil.

Graiſſe de loup eſt propre pour les foulures des membres debilitez.

Grez, ce ſont les groſſes dents d'en-haut d'vn Sanglier qui touchent & frayent contre les defenſes, & qui ſemblent les aiguiſer ; c'eſt d'où eſt venu ce nom.

Gros ton, c'eſt le ton bas du cor.

Greſle, ton greſle, c'eſt le ton haut, & le plus clair du cor.

HAY,

H

HAYE, c'eſt le terme dont on doit vſer pour arreſter les chiens qui chaſſent l'échange, & les oſter de deſſus la voye ; & pour les arreſter ſeulement lors qu'ils chaſſent le droict pour attendre les autres, il faut dire *De riere*.

Harde, le Cerf en harde (comme les autres fauues) c'eſt quand ils ſont en compagnie.

Harder les chiens dans l'ordre, c'eſt mettre les chiens chacun dans ſa force pour aller de Meute, ou aux Relais.

Hardois, c'eſt de petits brins de bois où le Cerf touche de ſa teſte lors qu'il veut oſter cette peau veluë qui la couure, l'on les trouue écorchez.

Harder, c'eſt dire harder des chiens & les prendre auec des couples paſſées dans le milieu de celles où ils ſont couplez pour les tenir & mener aux Relais.

HARY, HARY, c'eſt le terme dont vſe le Picqueur pour donner de la crainte aux chiens lors que la beſte qu'ils chaſſent s'eſt accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

Harpé, chien bien harpé, c'eſt quand vn chien a les hanches larges.

HAROVT ALY, c'eſt le terme dont le valet de limier doit vſer parlant à ſon limier lors qu'il laiſſe courre vne des beſtes dont ie traitte.

HAVLT A HAVLT, A MOITIE' A HAVLT, c'eſt le terme pour appeller les chiens, & les faire venir à ſoy.

HO LO LO LO LO LOOOO, c'eſt le terme dont vſe vn valet de limier le matin quand il eſt aux bois pour exciter ſon chien à aller deuant & ſe rabbattre des beſtes qui paſſeront, il le peut auſſi exciter de la langue.

HARLOV CHIENS, c'eſt vn terme dont le Picqueur ſe doit ſeruir pour faire chaſſer les chiens courans pour Loup.

HOV, HOV, HOV, APRES LAMY, ſont les termes dont le valet de limier doit vſer parlant à ſon limier quand il laiſſe courre vn Loup & vn Sanglier.

Houper vn mot long ou deux, c'eſt quand vn Veneur appelle ſon compagnon lors qu'il trouue vn Cerf ou vne autre beſte courable qui ſort de ſa queſte & entre en celle de ſon compagnon.

Houzures ou crottures, c'eſt quand vn Sanglier vient de ſortir du ſoüille, qu'il entre dans le bois où il met de la crotte ſur les branches en s'y frottant, ce qui ſert à en connoiſtre la hauteur.

HVBERT, SAINT HVBERT, c'eſt le Patron des Chaſſeurs : Il a le pouuoir de guerir de la rage.

I

IAMBE de beſte, c'eſt depuis le talon iuſques aux os, pour beſtes fauues, & aux gardes pour beſtes noires qui en font auſſi la largeur.

Iarret droit, c'eſt ſigne de viteſſe aux chiens.

IL BAT L'EAV, c'eſt vn terme dont on vſe quand la beſte que vous chaſſez entre & donne à l'eau.

Immondices, ſont les excremens des chiens.

L

LAISSE'ES, ce ſont les fientes de Loup & de beſtes noires.

Laiſſer courre, c'eſt faire courre la beſte aux chiens courans.

Lambeaux, c'eſt la peau veluë du bois de Cerf qu'il dépoüille, & qu'on trouue au pied du freoüer.

Lancer le Cerf, c'eſt le faire partir de la repoſée comme les autres beſtes fauues.

Lancer vn Loup, c'eſt le faire partir du licteau.

Lancer vn Lievre, c'eſt le faire partir du giſte.

Lancer vne beſte noire, c'eſt la faire partir de la Bauge.

Laye, c'eſt la femelle du Sanglier.

LAYLA, LAYLA, CHIENS, c'eſt vn terme dont le

Picqueur doit vſer pour tenir ſes chiens en crainte lors qu'il s'apperçoit que la beſte qu'ils chaſſent eſt accompagnée, pour les obliger à en garder le change.

Ladre, Lievre ladre, c'eſt celuy qui habite aux lieux mareſcageux.

Larmes de cerf, c'eſt vne liqueur iaune qui ſe prend dans les larmiers du Cerf, qui eſt propre à quelques maux que vous verrez dans le chapitre des proprietez du Cerf, *Chap. 2. pour Cerf pag. 5.*

Larmiers, ce ſont deux fentes qui ſont au deſſous des yeux d'vn Cerf.

Leſſe, c'eſt vne corde de crin longue de trois braſſes ou enuiron, dont on tient les Levriers en leſſe.

Limier, c'eſt le chien qui deſtourne le Cerf & autres grandes beſtes.

Licteau, c'eſt le lieu où ſe couche & repoſe le Loup pendant le iour.

Lievre: Il eſt plus aſſeuré aux mutations des temps que les Aſtrologues, comme vous le verrez au chapitre du naturel du Lievre dans le traicté de la meſme Chaſſe, *Chap. 3. pour Lievre, p. 289.*

Longer vn chemin, c'eſt quand vne beſte va d'aſſeurance, ou qu'elle fuit, cela s'appelle, Elle longe le chemin, & quand elle retourne ſur ſes voyes, cela s'appelle, Ruſe & retour.

Loup, c'eſt vn chien ſauuage ayant les meſmes qualitez & infirmitez; ce que vous verrez au

chapitre du naturel du Loup dans ſon traitté, *chap. 1. pour Loup, page 353.*

M

MAINTENIR & garder le change, c'eſt quand les chiens chaſſent toûjours la beſte qui leur a eſté donnée, & la maintiennent dans le change.

Maiſtre valet de chiens, c'eſt celuy qui donne l'ordre aux autres valets de chiens.

Mal ſemé, c'eſt quand le nombre des andoüillers eſt non-pair aux teſtes des Cerfs, Dains & Chevreüils.

Mangeures, ſont les paſtures des Loups & Sangliers.

Manteleures, c'eſt quand vn chien a ſur le dos vn different poil de celuy qu'il a au reſte du corps.

Marcaſſins ſont les petits de la laye.

Marche du Loup, c'eſt ce qu'on appelle en vray terme, Piſte ou voye.

Martelées, ſont fientes fumées de fauue qui n'ont point d'aiguillon au bout.

Maſſacre, c'eſt la teſte du Cerf, du Dain, & du Chevreüil.

Méfiant, c'eſt le Loup, qui eſt le plus méfiant & le plus méchant de tous les animaux que nous ayons en France.

Menée belle, c'eſt dire qu'vn chien a la voix belle.

Mener les chiens courans à l'ébat, c'eſt les promener ce qui ſe doit faire deux fois le iour.

Menus droicts, ce ſont les oreilles d'vn Cerf, les bouts de ſa teſte, quand elle eſt molle, le mufle, les dintiers, le franc boyau & les nœuds qui ſe leuent ſeulement au Printemps & dans l'Eſté, c'eſt le droict du Roy.

Meules, c'eſt le bas de la teſte d'vn Cerf, d'vn Dain & d'vn Chevreüil, & qui eſt le plus proche du maſſacre, c'eſt la fraize & les pierrures qui les forment.

Mots de Chaſſe, ſe doiuent appeller Termes.

Mots, ſonner vn ou deux mots, c'eſt ſonner vn ou deux tons longs du cor, qui eſt le ſignal du Picqueur pour appeller ſes compagnons.

Moüée, c'eſt vn meſlange fait du ſang de la beſte (que vous auez priſe à force) auec du laict ou potage ſelon les ſaiſons, où l'on doit mettre force pain coupé par petit morceaux, que l'on donne aux chiens courans en leur faiſant curée.

Mufle, c'eſt le bout du nez des beſtes fauues.

Muë, c'eſt vn coſté de la teſte d'vn Cerf, d'vn Dain & d'vn Chevreüil, qu'il met bas lors qu'il muë en Fevrier & Mars; ce qu'ils font tous les ans: mais le Chevreüil ne muë pas reglément dans cette ſaiſon.

Muzer, c'eſt lors que les Cerfs commencent à ſentir leur chaleur venir pour entrer en rut, qu'ils

vont pour quelques iours la teste basse le long des chemins & campagnes.

N

NAPE, c'est la peau des bestes fauues.

N'aller plus de temps, c'est quand il y a vn iour ou deux, ou plus qu'vne beste est passée.

Nez fin, c'est quand vn chien a le sentiment bon.

Nerf de Cerf, c'est son membre.

Nœuds, sont des morceaux de chair qui se leuent aux quatre flancs du Cerf.

Nombres & petits filets, se leuent ensemblent, & sont encores des droicts du Roy, c'est ce qui se prend au dedans des cuisses & des reins du Cerf.

O

OVRVARY A MOITIE' A HAVLT, ce terme est pour obliger les chiens à retourner & trouuer les bouts de la ruse d'vne beste, lors qu'elle a fait vn retour.

Ouuertes, testes ouuertes, sont testes de Cerf, Dain & Chevreüil, dont les perches sont fort écartées, qui est vne des belles qualitez que puisse auoir vne teste.

Os de Cerf, Dain & Chevreüil ; ce sont les ergots des bestes priuées, & ce qui forme la iambe aux bestes fauues.

P

PANS DE RETS, ce sont filets de quoy l'on prend les grandes bestes.

Parc, c'est où l'on fait le courre pour faire venir les bestes noires quand on les a mises & enfermées dans les toiles.

Parchasser, c'est chasser vn beste auec des chiens courans, qu'il y a deux & trois heures qu'elle est passée, c'est ce que l'on dit aussi rapprocher.

Pâtter, c'est vn Lievre qui emporte la terre auec ses pieds dans les lieux humides & gailleux.

Patte, c'est le pied de Loup, qui consiste au talon, doigts, ongles & la fossette qui est dans le milieu, qui en forment les connoissances sur la terre.

Pelage, c'est dire en gros la couleur des bestes courables & chiens, en disant leur principale couleur.

Percer, c'est lors qu'vne beste tire de long, & s'en va sans s'arrester estant chassée, c'est aussi quand le Picqueur perce dans le fort.

Perches, sont les deux grosses tiges du bois ou teste du Cerf, du Dain & du Chevreüil où sont attachez les andoüillers.

Perlures, ce sont des grumeaux qui sont le long des perches & andoüillers de la teste d'vn Cerf, d'vn Dain & d'vn Chevreüil, mais ils ne vont

pas

pas iusques au bout des andoüillers.

Peser beaucoup, c'est quand vne beste enfonce beaucoup de ses pieds dans la terre, c'est vne marque qu'elle a grand corsage.

Pieux, ce sont les bastons dont on frappe & tuë les bestes noires, quand elles sont dans le parc; le coup mortel est sur le boutoy.

Pieux fourchus, ce sont ceux dont on tend & attache les toiles.

Picqueurs, ce sont gens à cheual establis pour faire chasser les chiens.

Pierrures, c'est ce qui forme la fraize qui est autour des meules de la teste d'vn cerf, d'vu daim, & d'vn cheureüil.

Pigache, c'est la connoissance qui se void au pied du sanglier quand il a vne pince à la trace plus longue que l'autre.

Pied du sanglier, s'appelle trace en vray terme, comme de toutes les bestes noires.

Pillart, c'est vn chien querelleux.

Pinces, sont les deux bouts des pieds des bestes fauues; si elles sont vsées, c'est signe de vieillesse, comme aussi les costez du pied.

Piste de Loup, c'est la marche ou sa voye.

Platteaux, sont fientes & fumées de fauues qui sont plattes & rondes, & encore en forme de bouzards.

Porchaison, c'est vn sanglier qui est gras & en porchaison.

Portées, c'eſt quand vn Cerf paſſe dans vn bois qui eſt fort épais & pliant, dont il fait plier les branches, & tourner en auant, comme les autres feüilles auec ſa teſte ; pour eſtre de la teſte d'vn cerf, il faut qu'elles ſoient de ſix pieds de hauteur ; car il en peut faire du corps comme toutes les autres beſtes.

Porte de chenil doit eſtre à deux guichets, afin que la baye & l'ouuerture en ſoit plus large, de peur que les chiens ne s'y choquent de la hanche, & ne s'y eſtreuſlent.

Poudrer, c'eſt quand on chaſſe vn Lievre dans les temps de ſechereſſe, & qu'il paſſe dans les chemins poudreux & les terres nouuelles labourées, où il fait voler la poudre qui recouure ſes voyes; ce qui en diminuë beaucoup le ſentiment.

Prendre le vent, c'eſt mener les chiens courans quand vous prenez les deuans d'vne beſte; c'eſt auſſi faire vne courre à bon vent pour y mettre les Levriers en ſorte que le vent vienne du coſté du bois où ſera deſtourné la beſte; c'eſt encore quand vn limier ou chien courant a le vent d'vne beſte, & qu'il la va lancer au vent.

Prendre les deuans, c'eſt quand on a perdu les voyes d'vne beſte, que l'on fait vn grand tour pour en rencontrer & en renouueller; c'eſt auſſi quand le Veneur a rembuché vne beſte qu'il en prend les deuans auec ſon limier pour la deſtourner, & eſtre aſſeuré qu'elle demeure.

Q

QVACQVECENDRE, c'eſt le flux de ventre, & le flux de ſang des loups & des chiens.

Quartan, ſanglier en ſon quartan, c'eſt lors qu'il a quatre ans.

Quartier de la Venerie, c'eſt le logement des chiens & des Veneurs.

Quatroüillé, c'eſt vn poil meſlé aux chiens parmy leur principale couleur.

Queſter & aller en queſte, c'eſt vn valet de limier qui va deſtourner les beſtes auec ſon limier; ceſt auſſi aller queſter vne beſte pour la lancer & chaſſer auec les chiens courans.

Querelleur, c'eſt vn chien pillart.

R

RABBATRE, c'eſt lors qu'vn limier ou vn chien courant tombe ſur les voyes d'vne beſte qui va de temps qu'il s'en rabat, & remonſtre, & en donne la connoiſſance à celuy qui le meine.

Rage, c'eſt vne maladie qui ſe prend dans le ſang, ce qui rend furieux celuy qui en eſt atteint. Il y en a de

ſix ſortes pour les chiens, ſçauoir rage enragée, rage courante, rage tombante, rage efflanquée, rage endormie, ou rage muë, & rage enflée. Voyez-les au chapitre qui en parle du traitté des receptes, *Chap. 1. des Receptes.*

Randonnée, c'eſt quand apres qu'vne beſte eſt donnée aux chiens elle ſe fait chaſſer, & tourne deux ou trois tours alentour du meſme lieu.

Rapport, c'eſt quand le Veneur vient dire à l'aſſemblée, à ſon Capitaine ou à ſon Maiſtre qu'il a deſtourné vne beſte, qui ſe doit faire en ces termes pour Cerf, *Ie mécroy deſtourner vn jeune Cerf ou vn Cerf de dix cors ieunement, ou vn Cerf de dix cors, en tel lieu, ſi mon chien ne me trompe, ou s'il ne paſſe depuis moy, qui a le pied rond, ou le pied long, ou auſſi long que rond, ou rond deuant, & long derriere.* Et s'il a vne connoiſſance, il la doit dire, & à quel pied elle eſt, comme ſi elle eſt de dedans en dehors, ou de dehors en dedans; & cette connoiſſance eſt vn des coſtez de la pince plus long que l'autre.

Mais pour les autres beſtes, horſmis les ſangliers (ce que nous appellons en leur tieran & au deſſus, les Veneurs ne ſont pas obligez de faire le diſcernement des maſles de la femelle à leur rapport; mais ils doiuent vſer ſimplement des termes cy-deſſus, en diſant, *Je mécroy deſtourner vne beſte* (la nommant telle qu'elle eſt) *ſi mon Chien ne me trompe, ou ſi elle ne paſſe depuis moy.* Vous verrez plus

amplement toutes les circonſtances du rapport au chapitre des traittez des Chaſſes. *Chapitre 51. pour Cerf.*

Rapprocher vn Cerf ou vne autre beſte, c'eſt le parchaſſer auec les chiens courans. Ces termes ſe diſent de parchaſſer & rapprocher, à cauſe que les chiens ſont obligez d'aller doucement pour tenir la voye d'vne beſte qui eſt paſſée deux ou trois heures auparauant.

Rayer, rayer les voyes d'vne beſte, c'eſt faire vne raye derriere le talon de la beſte, cela ne ſe doit faire qu'aux beſtes que l'on a deſſein de deſtourner; c'eſt ce qui le fait connoiſtre à ceux qui ſont aux bois.

Receller, c'eſt quand vne beſte demeure deux ou trois iours dans ſon fort ou enceinte, ſans en ſortir.

Redonné aux chiens, c'eſt lors qu'on a requeſté vn Cerf, & qu'on le relance, & on le redonne aux chiens, ainſi ſe doit dire, *Relancé & redonné.*

Reer, c'eſt le cry ou beuglement d'vn cerf, d'vn daim, & d vn chevreüil quand ils ſont en rut.

Refuite, ce ſont les lieux où vont les beſtes, lors que l'on les chaſſe.

Relaiſſé, c'eſt vn Lievre qui eſt chaſſé auec les chiens courans, qui ſe met ſur le ventre.

Relais, tenir les Relais, c'eſt quand on met des chiens en certains endroits, & dans la refuite de la beſte

que vous courrez pour les donner quand elle passera.

Relancer vne beste, c'est dire qu'elle a esté desia lancée, ce qui se fait lors que l'on la chasse, & particulierement quand elle est sur ses fins

Releué d'vne beste, c'est quand elle se leue & sort du lieu où elle a demeuré le iour pour aller se repaistre.

Rembuchement, c'est lors qu'vne beste est entrée dans le fort que vous brisez sur ses voyes haut & bas de plusieurs brisées.

Remonstrer, c'est donner connoissance des voyes de la beste qui est passée.

Renard, espece de chien sauuage, qui n'a rien de bon que le poulmon preparé, sert aux poulmoniques, & la peau sert aux fourrures.

Rentrer au fort d'vne beste, c'est quand elle s'y rembuche.

Reposée, c'est le lieu où les bestes fauues se mettent sur le ventre pour y demeurer & dormir le iour.

Reins hauts & bien reinté, c'est quand vn chien a les reins, & esleuez en arc, & larges, c'est signe de force.

Requester vn cerf ou autre beste, c'est lors qu'on l'a couru & brisé le soir, & qu'on le va chercher & quester le lendemain auec le limier pour le relancer & redonner aux chiens.

Retour, faire vn retour, c'est quand la beste retourne

d'où elle vient ſur ſes voyes.

Reſſuy, c'eſt le lieu où ſe met la beſte fauue pour s'eſſuyer de la roſée du matin auant que de ſe mettre à la repoſée.

Reuenu de cerf, de daim & de chevreüil, c'eſt qu'apres auoir mis bas leurs teſtes, ils en repouſſent vne nouuelle.

Ridées, ſont fientes & fumées de fauues qui ſont ridées aux vieux Cerfs & vieilles Biches ſeulement.

Roüée, teſte roüée, ce ſont teſtes de cerf, daim & chevreüil dont les perches ſont peu ouuertes & ſerrées.

Route, c'eſt vn grand chemin dans les bois.

Rut, c'eſt quand les beſtes ſont en amour, les Cerfs y entrent au commencement du mois de Septembre, & le finiſſent à la my-Octobre, tant les vieux que les ieunes; car ils n'y ſont chacun que trois ſepmaines; ce ſont les vieux Cerfs qui y entrent les premiers.

Rut des Chevreüils commence en Octobre, ne dure que douze ou quinze iours; car le chevreüil iouyt ſeul de ſa femelle, & quand il veut; qui ſe fait par vne eſpece de mariage, ſe gardant fidelité l'vn à l'autre.

Rut, ou pluſtoſt amour des Lievres, ou autrement le bouquinage, ſe fait d'ordinaire dans les mois de Decembre & Ianuier; mais le temps n'en eſt pas ſi certain que pour les autres beſtes pour les raiſons dedui-

tes en vn chapitre de la chaſſe pour lievre, *Chapitre 2. pour Lievre.*

Rut & chaleurs des Loups ſe tient dés la fin de Decembre iuſques au cõmencement de Fevrier; mais non pas comme l'écrit le ſieur du Foüilloux; ce que je fais connoiſtre dans vn chapitre au traitté pour loup, *Chap. 1. pour Loup.*

Rut des ſangliers, ſe tient tout le mois de Decembre; & quand ils manquent de leurs femelles, ils en viennent chercher de domeſtiques.

Rut ou amour des renards, ſe tient en Decembre & Ianuier.

Ruzer, c'eſt quand vne beſte qui eſt chaſſée, va & vient ſur ſes meſmes voyes dans vn chemin ou autres lieux, à deſſein de ſe deffaire des chiens.

Ruze, le bout de la ruze, c'eſt quand on trouue au bout du retour qu'a fait vne beſte, que ſes voyes ſont ſimples, & qu'elle s'en-va & perce.

S

SAGES, ſages chiens, ſont ceux qui conſeruent le ſentiment de la beſte qui leur a eſté donnée, & qui en gardent le change.

Saiſon que les Chevreüils mettent plus ordinairement bas leurs bois ou teſtes, c'eſt dans le mois d'Octobre; mais ils n'y ſont pas ſi reglez que les Cerfs, puiſque nous voyons qu'il y en a qui

qui ont leurs testes molles & veluës dans toutes les saisons.

Sauuages, chiens sauuages, Loup & Renard.

Semé, bien semé, c'est quand à la teste d'vn Cerf, d'vn Daim & d'vn Chevreüil le nombre des andoüillers se trouue pair; & mal semé, c'est quand il est non-pair.

S'EN-VA, CHIENS, c'est vn terme à parler aux chiens, quand ils chassent; les mesmes sont, IL VA LA, CHIENS, OVRTE-VAVX, CHIENS, ce sont mesmes choses qui se doiuent dire à la discretion du Piqueur les vns apres les autres.

Separer, separer les questes, c'est distribuer aux Veneurs & valets de limiers vne forest par cantons ou plusieurs buissons, apres les auoir écrits, & les leur auoir donné par billets pour aller aux bois destourner les bestes dont ie traitte.

Son de cor du gros ton, son du cor du gresle.

Sonner vn mot ou deux du gros ton, c'est quand le Picqueur donne le signal à quelqu'vn de ses compagnons pour le faire venir à luy.

Solle, c'est le milieu du dessous du pied des grandes bestes.

Sortir du fort, c'est vne beste qui debuche de son fort, qui est le lieu où elle a demeuré le iour.

Soüille, c'est quand la beste noire se met sur le ventre dans l'eau & dans la bourbe.

Spées, sont bois poussez d'vn an ou deux.

Suiure, c'est quand vn limier suit les voyes d'vne

beste qui va d'asseurance : car quand elle fuit c'est la chasser.
Sur-andoüiller, c'est vn grand andoüiller qui se rencontre à quelques testes de Cerfs, qui excede en longueur les autres de l'empaumure.
Sur-aller, c'est quand vn limier ou vn chien-courant passe sur les voyes d'vne beste, sans en rabbatre, & en remonstrer à celuy qui le meine.
Sur-neigées, sont les voyes des bestes où la neige a tombé.
Surpleües sont aussi des voyes où il a pleu.

T

TAYOO, c'est le terme du Chasseur quand il void la beste, sçauoir Cerf, Daim & Chevreüil.
Tieran, Sanglier en son tieran, c'est quand il a attaint l'âge de trois ans.
TIREZ, CHIENS, TIREZ, c'est le terme pour faire suiure les chiens quand on les appelle.
Tirer de longue, c'est quand la beste s'en-va sans s'arrester,
Termes pour chiens sont les mots dont on vse pour parler à eux.
Termes & manieres d'aller aux bois, & chasser le Chevreüil sont de mesme que pour Cerf.
Toiles qui seruent à enfermer les bestes noires.
Torches, ce sont fumées qui sont à demy formées.

Tons pour chiens ſont DON, DON, DON, DON, DOON, & cela du gros ton pour quand on fait chaſſer, & pour faire tourner & requeſter les chiens, il faut ſonner ainſi, DONHON, DONHON, DONHON, du gros ton. Et quand la beſte eſt à veuë il faut ſonner du greſle les meſmes tons que pour chiens ; & pour ſonner la mort, il faut ſonner trois mots longs ainſi, DON-ON-ON du gros ton ; & pour la retraitte, il faut encore ſonner du gros ton, DONHON, DONHON, DONHON, DON-ON-ON.

Toucher aux bois, c'eſt quand le Cerf, le Daim & le Chevreuil veulent oſter la peau veluë qu'ils ont ſur leurs bois.

Tourner, c'eſt lors que la beſte que l'on chaſſe tourne & fait vn retour ; c'eſt auſſi faire tourner les chiens pour en trouuer le retour & le bout de la ruſe.

Trace, c'eſt le pied des beſtes noires.

Traict, c'eſt la corde de crin qui eſt attachée à la botte du limier qui ſert à le tenir, lors que le Veneur va aux bois.

Trôlle, c'eſt ce qui ſe fait quand on n'a pas eſté au bois pour y deſtourner les beſtes dont ie traitte ; & ce terme veut dire, découpler des chiens courans dans vn grand pays de bois pour queſter & lancer la beſte que vous voulez courre.

V

VAOVTRE, c'eſt le terme dont vſe le valet de limier lors qu'il eſt au bois qu'il allonge le traict à ſon limier, & le met deuant luy pour le faire queſter.

Vaines, ſont fumées legeres & mal preſſées de beſtes fauues.

Valets de chiens, ſont ceux qui ont le ſoin des chiens.

Valets de limiers, ſont ceux qui vont au bois pour deſtourner les beſtes auec leurs limiers, & qui les doiuent dreſſer, & en auoir le ſoin.

Valets de levriers, ce ſont ceux qui ont le ſoin des levriers, & qui les tiennent & laſchent à la courre.

Vautraict, c'eſt la chaſſe qui ſe fait aux beſtes noires auec des mâtines.

VAYLA, c'eſt le terme dont vn valet de limier doit vſer quand il arreſte ſon limier qui eſt ſur les voyes d'vne beſte pour connoiſtre s'il eſt dans la voye.

VELCYALLE, terme dont doit vſer le valet de limier à ſon chien pour l'obliger à ſuiure les voyes d'vne beſte quand il en a rencontré; ce terme peut ſeruir auſſi pour faire queſter & requeſter les chiens courans.

VELCY VA AVANT, c'eſt encore vn terme que

doit dire le valet de limier lors qu'il laiſſe courre vne beſte qui va d'aſſeurance ; & quand il en reuoit des voyes, & quand ce ſont foulées ou portées, il doit dire, *Velcy va auant par les foulées, ou portées, ou par les fumées*, s'il en trouue, & que ç'en ſoit la ſaiſon.

VELLE-LA, c'eſt le terme que l'on doit dire quand on void le Lievre, le Loup & le Sanglier.

VELESCY ALLÉ, c'eſt le terme dont on doit vſer quand on void des fuites de Loup, Sanglier & Renard.

Veluë, c'eſt la peau qui eſt ſur les teſtes du Cerf, du Daim & du Chevreüil lors qu'ils la pouſſent.

Venaiſon, c'eſt la graiſſe du Cerf qu'on appelle de meſme aux autres beſtes ; c'eſt le temps qu'il eſt meilleur à manger, & qu'on le force plus aiſément: Ce ſont les Cerfs de dix cors & vieux Cerfs qui en ont le plus.

Vermiller, c'eſt quand les beſtes noires ſuiuent auec le bout du nez ou boutoy la trace des mulots pour denicher leur magazin.

Vers, ce ſont vers qui s'engendrent l'Hyuer entre la nappe & la chair des beſtes fauues, & qui ſe coulent & vont le long du col aux Cerfs, Daims & Chevreüils entre le maſſacre & le bois pour leur ronger & les faciliter à mettre bas leurs teſtes.

Veüe, beste à veüe, c'est quand on void la beste, & qu'on la court à veüe.

Viandis, sont les pastures des bestes fauues.

VOLGE. LESL, c'est vn terme que l'on doit dire quand on reuoit de la beste fauue qui va fuyant; ce qui se void quand elle ouure les quatre pieds.

VOYEZ & REVOYEZ, c'est quand on reuoit du pied de la beste par où elle est passée pour en faire reuoir.





